PHILOSOPHIE DE L'ISLAM

Behechti & Bâhonar

PHILOSOPHIE DE L'ISLAM



Behishti
&
Bahonar

Philosophie de l'Islam

Behechti & Bâhonar
(et une constellation d'autres uléma)

Traduit de l'anglais
par
Abbas Ahmad Al-Bostani



Au nom d'Allâh le Trés Miséricordieux, le Tout Miséricordieux

First published

Islamic Seminary of Pakistan
P.O. Box 5425 - Karachi
PAKISTAN

ANSARIYAN PUBLICATIONS

P.O. BOX 187

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

Edité par
Abbas Ahmad Al-Bostani
B.P. 73
75662 Paris Cedex 14
FRANCE

بسم الله الرحمن الرحيم

Avant-Propos

Conçu et compilé par une constellation d'ouléma et de savants dont les plus notoires étaient le Dr Behechti et le Dr Bahonar, ce livre a été tiré à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires en persan et en ourdou. La version anglaise a été tirée, pour la seule première édition, à vingt mille exemplaires, en 1982. Ces chiffres en disent long sur le succès et l'intérêt de cet ouvrage.

"Philosophie de l'Islam", malgré son titre évocateur et bien qu'abordant souvent des sujets philosophiques, n'est pas un livre de philosophie, mais de connaissance. Il aurait d'ailleurs pu s'intituler plus pertinemment "la connaissance de l'islam".

En effet, le Monothéisme du Coran, L'ablution, Le Califat et L'Imamat, L'usure, la nourriture, Les grandes lignes de L'économie islamique, Le mariage, La propreté, Les sources du Droit canon etc... tels sont quelques titres et sous-titres tirés au hasard et dans un ordre dispersé, de la table des matières de "Philosophie de l'Islam". Cependant, ce livre n'est pas un guide pratique de l'Islam, ni un simple exposé de ses différentes croyances, prescriptions et pratiques. Car alors, il n'aurait pas mérité un tel succès, ni suscité tant d'intérêt, étant donné que des milliers d'autres livres avaient été déjà publiés sur ces sujets.

Le véritable intérêt de "Philosophie de l'Islam" réside dans la tentative de ses auteurs de présenter les divers préceptes

islamiques à travers une vision d'ensemble, afin d'en dégager l'esprit et la signification profonde, et d'en démontrer la cohésion, la complémentarité et la pertinence.

Ce souci de faire connaître les différents enseignements islamiques dans une vision d'ensemble, et de faire percevoir l'esprit de ces enseignements, semble d'autant plus justifié, qu'à un moment où l'Islam suscite beaucoup d'intérêt, provoque beaucoup d'incessantes polémiques et fait l'objet de tant de controverses, il souffre d'une double incompréhension ou méconnaissance : d'une part, une incompréhension du fait de certains de ses adeptes qui ont tendance à se contenter d'observer la lettre des prescriptions islamiques sans se soucier de refléter dans leur pratiques l'esprit de ces prescriptions, et d'autre part, une incompréhension de la part d'un grand nombre de non-musulmans qui s'ingénient à critiquer tel ou tel préceptes de l'Islam, qu'ils ne voient que de l'extérieur, sans se donner la peine de les replacer dans leur contexte général pour comprendre leur réelle raison et leur véritable signification.

D'un autre côté, "Philosophie de l'Islam" tend à montrer, à travers les différents sujets qu'il aborde, qu'il n'y a rien d'anachronique ni de paradoxal dans le mouvement de retour à l'Islam, qui se dessine de plus en plus clairement, en cette époque d'immense progrès et réalisations technologiques, puisque l'ensemble et la diversité des prescriptions de l'Islam répondent en réalité à l'ensemble et à la diversité des besoins réels et naturels de l'homme et correspondent à des vérités éternelles et immuables, d'où leur éternelle actualité.

* * *

L'adaptation anglaise de "Philosophie de l'Islam", dont la présente version française est la copie conforme et la traduction plus ou moins fidèle, a été conçue avant tout comme une

introduction à la compréhension de l'Islam. Elle est plus concise que la version originale, mais aussi plus compréhensible pour des lecteurs non familiarisés avec la terminologie et les concepts islamiques, ou qui ne seraient pas issus de cultures islamiques. Cependant, le souci de concision fait apparaître, du moins nous semble-t-il, quelques défauts. Certains sujets peuvent sembler trop schématiques, mériteraient davantage de développement et nécessiteraient de nombreuses annotations. Ces défauts, auxquels nous nous efforcerons de palier dans une prochaine édition, sont toutefois compensés par un style simple et clair, et un langage compréhensible et facile qui exclut, autant que faire se peut, les formules rébarbatives et les termes trop techniques, même lorsque les sujets abordés sont souvent assez complexes et difficiles d'accès.

L'Editeur

* * *



LES AUTEURS

Le Dr. Muhammad Hussayni Behechti est né à Ispahan, le 24 octobre 1928. Il est issu d'une famille religieuse.

Le Dr. Behechti a commencé ses études à l'âge de quatre ans et il n'a pas tardé à apprendre à lire et à écrire, ainsi qu'à réciter le Saint Coran. Après avoir terminé ses études primaires, et entrepris des études secondaires, il a décidé d'abandonner les études laïques, en 1942, pour s'inscrire un peu plus tard à l'Ecole Théologique "Sadr" d'Ispahan afin d'y étudier la littérature arabe, la logique, etc...

En 1946, il est arrivé à Qom pour y poursuivre ses études. Là, il a suivi les cours des savants (uléma) éminents de l'époque. En 1947, il a décidé de reprendre ses études laïques. Aussi a-t-il quitté Qom pour Téhéran en vue de préparer une licence qu'il a obtenue de l'Université de Téhéran en 1952. Il est retourné ensuite à Qom pour entreprendre des études philosophiques. C'est pendant cette période qu'il a suivi les cours du 'Allâmah Tabâtabâ'i sur "Asfâr" de Mullah Sadra et "Shifa" d'Ibn Sinâ (Avicenne).

En même temps, il engageait des discussions chaleureuses et enthousiastes avec l'Ayatollah Mutahhary, l'Ayatollah Montadhary, et d'autres; et ces rencontres ont duré cinq ans.

En 1950-51, il a participé au mouvement de nationalisation du pétrole sous la direction de l'Ayatollah Kâchâni et du Dr. Musaddiq. Après le coup d'Etat de 1953, lui et ses associés ont toutefois réalisé que leur programme était insuffisant. Aussi ont-ils décidé de fonder un mouvement culturel purement islamique ayant pur but l'éducation de la jeunesse.

En 1954, ils ont fondé l'Ecole Supérieure "Din-o-Dânich" à Qom, avec l'aide de quelques amis. Le Dr. Behechti fut directement responsable de son administration de 1954 à 1963. Il obtint son Doctorat en 1959 à l'Université de Téhéran.

En 1962, le mouvement islamique, sous la direction de l'Imam Khomeiny, a marqué un tournant dans la lutte révolutionnaire en Iran, et le Dr. Behechti y a pris une part active. L'Imam a désigné un conseil politico-religieux de quatre membres, dont le Dr. Behechti, pour superviser l'action des divers groupes de la résistance.

En 1964, le Dr. Behechti est allé à Hambourg (Allemagne de l'Ouest) à la demande de l'Ayatollah Milâni et d'autres, en tant que conseiller à la direction du masjid qui y avait été fondé par l'Ayatollah Burujardi. Il resta hors d'Iran durant six ans, pendant lesquels il accomplit le Hajj et se rendit en Syrie, au Liban, en Turquie, et en Irak où il a rencontré l'Imam Khomeiny. Il est retourné en Iran en 1970.

Après la victoire de la Révolution Islamique, le Dr. Behechti fut nommé Président de la Cour Suprême de justice en Iran et Président du Parti de la République Islamique.

Le soir du 28 juin 1981, alors que le Dr. Behechti parlait dans une réunion du Parti de la République Islamique, au siège de ce parti, en présence de quelques 90 personnes, une bombe cachée dans une poubelle placée près de l'estrade explosa. Le bâtiment fut détruit sur le coup et 72 personnes, dont le Dr. Behechti, tombèrent en martyrs. Ainsi prit fin la carrière brillante de l'un des serviteurs les plus dévoués de l'Islam.

Le Dr. Jawâd Bâhonar est né, quant à lui, dans la ville de Kerman en 1933. Très tôt, il a suivi des cours de Coran dans une école coranique et fait des études de sciences religieuses à l'Ecole de Masumiah à Kerman. Simultanément il poursuivait ses études laïques, qui lui ont permis d'obtenir le diplôme de l'Ecole Supérieure en 1953.

Après quoi, le Dr. Bâhonar est parti pour Qom en vue de poursuivre ses études en sciences religieuses au Centre Théologique de Qom. Plus tard, il obtiendra une licence en littérature et une maîtrise en sciences de l'éducation à l'Université de Téhéran.

Le Dr. Bâhonar a commencé ses activités littéraires par une collaboration à divers magazines, tel Maktab-i-Tachayyuᶜ. Il prêchait sans relâche l'Islam à travers ses conférences et ses livres.

Au début de 1962, le Dr. Bâhonar a pris part au mouvement islamique, déjà très actif, sous la direction de l'Imam Khomeiny. Il a été mis en prison en 1963 à la suite d'une série de conférences qu'il avait faites.

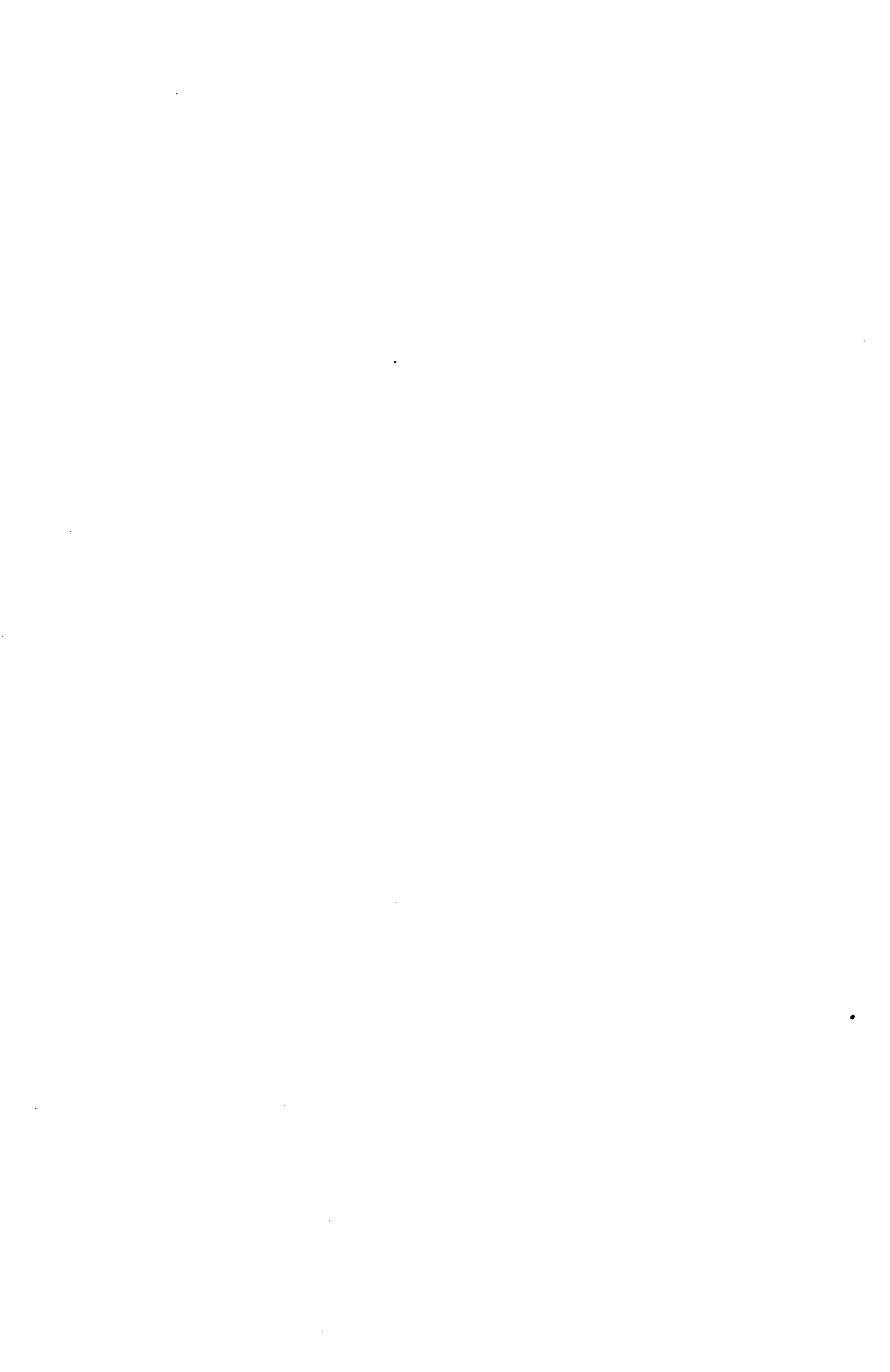
Le Dr. Bâhonar a participé avec ses camarades de lutte à la création du Parti de la République Islamique, fondé sur l'idéologie de l'Islam, et suivant la ligne de l'Imam Khomeiny. En 1978, l'Imam lui a ordonné d'organiser des manifestations avec le concours du Dr. Behechti et d'autres. La même année, il a été désigné pour servir dans le Conseil de la Révolution Islamique.

Après la victoire de la République Islamique, le Dr. Bâhonar a occupé plusieurs fonctions. Il a été Ministre de l'Education dans le cabinet de Mohammad Ali Rajâ'i, et après l'explosion tragique du Quartier Général du Parti de la République Islamique et le martyre du Dr. Behechti, il a été nommé président de ce parti.

Le Dr. Bâhonar a été nommé Premier Ministre le 5 Août 1981,

mais il n'a pas exercé longtemps ses fonctions à ce poste, puisqu'il tombera en martyr le 30 Août, avec le Président Rajâ'i et d'autres, à la suite de l'explosion d'une bombe.

* * *



L'HOMME DE NOTRE EPOQUE

Si l'on considère les commodités et les divers moyens techniques dont il dispose, l'homme de notre époque a atteint un stade avancé. Les innombrables découvertes et inventions lui ont fourni nombre de possibilités, qui lui auraient paru antérieurement totalement inouïes.

Les appareils automatiques et les équipements de ce genre sont possibles pour l'homme contemporain, alors qu'ils avaient été jusqu'ici inconcevables. Il lui suffit aujourd'hui d'appuyer sur un bouton pour obtenir ce qu'il désire. L'eau, l'air, la chaleur, le froid, la nourriture et les vêtements lui sont facilement disponibles.

Les ondes radio transmettent, en un clin d'oeil, non seulement sa voix, mais aussi son image, aux plus lointains coins du monde.

Les avions lui ont assujetti l'immensité de l'espace. Il vole facilement et rapidement d'un bout du monde à l'autre, encore plus facilement, plus confortablement, et plus longuement que le légendaire tapis volant.

Les astronautes lui ont ouvert la voie des planètes, et un voyage vers la lune et vers d'autres planètes parait parfois aussi simple qu'un voyage entre deux villes voisines.

Les nouvelles découvertes scientifiques et industrielles connaissent une telle expansion à notre époque qu'il est difficile de les dénombrer. On peut dire que la nature tend aujourd'hui à révéler à l'homme de notre siècle, dans le plus bref délai possible, tous les innombrables secrets qu'elle garde dans son sein

depuis des milliers d'années.

En raison de sa connaissance des secrets de la nature et de ses merveilleuses découvertes concernant le contrôle et l'exploitation des forces naturelles, l'homme de notre époque est parvenu au zénith du bien-être matériel et il a transformé toute la terre, à son profit, en un lieu magnifique et bien fourni, lui permettant de mener la vie heureuse et tranquille dont il a toujours rêvé.

Des animaux goulus

C'était là une face de la médaille, mais celle-ci en a une autre. La civilisation matérielle d'aujourd'hui a résolu beaucoup de problèmes de la vie, et a doté l'homme d'une force éblouissante en vue de contrôler la nature. Mais, en même temps, elle a tellement fait l'éloge et vanté le mérite de l'idée d'acquérir toujours plus, qu'elle a rendu l'homme contemporain comme un animal avide, préoccupé jour et nuit de l'augmentation de la production et de la consommation, et ne pensant à rien d'autre. Le matérialisme, et l'intérêt excessif pour les affaires économiques, ont transformé l'homme en machine. Il est toujours occupé à gagner sa vie ou à trouver le moyen de mener une vie plus luxueuse. Cet état d'esprit est tellement répandu que la vie de la plupart des hommes de notre époque est presque dépouillée de tout autre contenu valable.

Il y eut une époque où l'homme attachait plus d'importance à sa liberté, et sacrifiait même sa vie pour elle. Maintenant, il est devenu l'esclave de la production et de la consommation, et il a sacrifié l'amour de la liberté sur l'autel de cette divinité matérielle.

Avec le progrès de la civilisation matérielle, les besoins de consommation de l'homme, et les moyens de les satisfaire, sont devenus tellement complexes que beaucoup de gens sacrifient leur bien-être physique et moral pour atteindre ce but.

Dans la société matérielle d'aujourd'hui toutes les hautes

valeurs humaines ont été laissées de côté, et on peut dire que même les valeurs morales sont regardées sous un angle matériel. Dans la majeure partie du monde, la vraie infrastructure de l'éducation et de la formation est orientée vers le gain matériel et économique. Le véritable but de l'élaboration d'un programme d'éducation et de formation est souvent de préparer des hommes capables de réaliser le meilleur revenu économique pour les autres, et parfois pour eux-mêmes. La devise de tout un chacun, de l'homme de la rue à l'élite, est devenue : "Réalisez un gain économique et tirez les plaisirs matériels qui s'ensuivent." Les spécialistes des domaines élevés, intellectuels et techniques, les politiciens, les écrivains et les artistes, ne font pas exception à cette règle. Même, beaucoup de ceux qui sont dévoués à des causes hautement spirituelles ont été affectés par des attractions matérielles et économiques. Le travail missionnaire est le plus souvent accompli contre une rémunération financière et matérielle. Cette situation est le résultat naturel et inévitable de la profession de diverses philosophies qui prévalent à notre époque.

Jour et nuit, on répète inlassablement à l'homme qu'il n'est rien qu'un animal économique, et que la fortune et la prospérité économique constituent le seul critère d'une bonne richesse, et le seul signe de progrès d'une nation, d'une classe ou d'un groupe. On essaie constamment de faire croire aux gens que l'argent a un pouvoir miraculeux et qu'il peut résoudre tous les problèmes. On parle souvent de grosses sommes d'argent qu'on aurait obtenues par hasard, ou volées directement ou indirectement à ses semblables, et qu'on a dépensées pour assouvir les instincts les plus bestiaux. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les hommes, ou plutôt les demi-hommes de notre époque, se soient transformés en animaux goulus, disposés à acquérir l'argent de n'importe quelle source s'offrant à eux, et à le dépenser pour obtenir le plus grand plaisir possible. Ils sont devenus les esclaves de la production et de la consommation. Leur vie est totalement dépouillée de hautes

valeurs dignes de la vie d'un être humain, et tend à la vulgarité et à la dégradation.

En quête d'une philosophie de la vie et de ses buts

Il est satisfaisant de constater que de nouvelles voix d'indignation se sont élevées ça et là, dans ce monde épris de production et de consommation. Elles permettent d'espérer que peut-être le temps est venu pour délivrer l'homme de notre époque des chaînes de ce mythe économique. Heureusement que ces voix appartiennent à la jeunesse plutôt qu'aux gens d'âge moyen ou plus âgés.

En effet, depuis quelque temps, la jeunesse a montré une réaction pratique, et a dit à haute voix qu'elle trouve sa vie insensée et vulgaire dans le magnifique palais qu'on lui a fourni.

Ils veulent savoir :

Si les gens sont en général heureux dans ce palais ?

Si le bateau de leur vie, rempli de toutes sortes d'éléments de confort et d'équipements de voyage les conduit vers un rivage de paix et de félicité ?

Si, oui ou non, cette civilisation splendide attache une quelconque importance à l'homme lui-même ?

Si tous les gadgets inventés pour faciliter la vie servent vraiment l'homme, ou s'ils se sont eux-mêmes approprié toutes ses facultés physiques et mentales ?

Si cette civilisation splendide qui a tellement réduit les distances entre les différentes villes, et les divers continents et planètes, en les transformant, a aussi rapproché les uns des autres les coeurs de ses pensionnaires, ou si au contraire, malgré la réduction des distances, leurs coeurs se sont éloignés encore plus, ou pis, s'ils ne possèdent plus de coeur du tout, étant donné que l'homme d'aujourd'hui a seulement un cerveau et des mains, voués exclusivement au service de l'estomac, à la

satisfaction des désirs, à la recherche de richesses, de position et d'autres ambitions similaires ?

Il est vrai que de telles voix produisent des échos seulement dans les régions où les gens mènent une vie économique prospère et ne sont pas préoccupés par le souci de satisfaire les besoins de première nécessité : le pain et le beurre.

Il est vrai aussi qu'il y a encore dans la majeure partie du monde, de grandes masses qui se débattent dans la pauvreté et qui mènent elles-mêmes, leurs familles, les personnes à leur charge, leurs voisins, une vie qui se situe à peine au-dessus du niveau de subsistance. Leur seul espoir actuel est une révolution sanglante qui mettrait fin à leurs privations matérielles et économiques.

Mais une prévoyance juste nécessite que les efforts de ces hommes défavorisés soient orientés de telle sorte qu'ils n'aient pas à envisager une solution aussi extrême.

En tous cas, il est certain que les gens font plus ou moins preuve de faiblesse et qu'il est difficile d'ignorer l'attrait de la prospérité économique. Tous les deux grands camps - socialiste et capitaliste - du monde moderne voient clairement que :

Bien que durant des siècles, l'homme ait fait des efforts pour s'assurer le meilleur moyen possible de mener une meilleure vie, à présent, les hommes, dans les deux grands camps, l'Est et l'Ouest, sont sacrifiés impitoyablement dans les grands temples industriels, aux pieds de la divinité de l'industrie. A part des slogans creux, il ne reste rien de la dignité humaine, de la liberté humaine et d'un vrai libre choix, dans aucun des deux camps. Tous les deux systèmes ont privé l'homme de sa dignité sous prétexte de l'exigence de la course rapide des rouages de l'industrie et de l'économie modernes et complexes.

En tout cas, l'homme moderne ne veut plus apprendre par l'industrie et la technologie comment mener sa vie.

Il veut absolument savoir quel est le but de sa vie.

Contrairement à ce que croient les pessimistes, les voix qui s'élèvent aujourd'hui pour protester et contester, peuvent être le signe avant-coureur d'une heureuse et propice prise de conscience. Elles peuvent donner lieu au réveil de l'homme et à une renaissance de la société humaine. Elles peuvent pousser l'homme à ne plus accepter un développement mécanique de l'évolution humaine et à redécouvrir le but réel de sa vie avec une vue plus profonde. Elles peuvent le diriger vers la félicité humaine. Qu'a dit le Coran à cet égard ? Le Coran déclare comme principe que toute la pompe ou la parade de la vie est insignifiante, si elle est dénuée de foi et de spiritualité, et si elle n'est pas compatible avec le but qui sied à l'être humain. Un homme épris d'une telle vie est un perdant et tous ses efforts sont vains.

"Sachez que la vie de ce monde n'est que jeu, divertissement, vaine parure, cause de vanité entre vous, et une rivalité dans l'abondance des richesses et des enfants. Elle est semblable à une ondée : la végétation qu'elle suscite plaît aux cultivateurs, puis elle se fane, et tu la vois jaunir, et elle devient ensuite sèche et cassante." (Sourate al-Hadid, 57:20)

Ailleurs Allah est décrit comme étant la Lumière des cieux et de la terre, la Vérité et l'Esprit dirigeant le monde entier.

Et puis le Coran évoque les hommes méritants et dignes, que le commerce et les efforts en vue de gagner leur vie ne distraient pas de l'évocation d'Allah, ni ne détournent du but fondamental de leur vie. Ce faisant, ils s'assurent de meilleurs résultats. Leurs efforts sont toujours fructueux et conduisent à la vertu et à l'excellence.

Le Coran décrit comme suit le sort de ceux qui n'ont pas de but dans la vie et qui sont oublieux d'Allah :

"Quant aux incrédules, leurs actions sont semblables à un mirage dans un désert. Celui qui est assoiffé croit voir l'eau; mais quand il arrive, il ne trouve rien qu'Allah qui lui paie

pleinement son compte. Allah est prompt dans ses comptes. Ou bien, elles sont comparables à des ténèbres sur une mer profonde : une vague la recouvre, sur laquelle monte une autre vague; des nuages sont au-dessus. Ce sont des ténèbres amoncelées les unes sur les autres. Si quelqu'un étend sa main, il peut à peine la voir. Celui à qui Allah ne donne pas de lumière, ne peut jamais avoir de lumière." (Sourate al-Nour, 24: 39-40)

Considérons bien ces versets; ils nous suggèrent une vérité devenue encore plus évidente avec le plus grand progrès scientifique et industriel, et l'expansion des dimensions de la vie humaine.

La vie purement matérielle n'est rien de mieux qu'un mirage. Les efforts d'un homme avide et cupide ne portent pas de fruit, car ils sont sans direction ni sens. Partout, il n'y a que ténèbres. Les gens y sont embarrassés et plongés dans la vulgarité. La question demeure toujours : "Quel est le sens de la vie et quel est son but ?"

Selon le Coran, la vraie cause de toute confusion et vulgarité est que la vie humaine a été privée de l'élément de l'imân, et que l'homme concentre ses efforts sur le progrès matériel. Il est engagé dans une ère de production en vue de la consommation, et de consommation en vue de la production. De telles gens peuvent réussir au plus haut degré en ce qui concerne la réalisation de leurs buts matériels, mais à part cela, ils échouent dans tout ce qui est digne de l'être humain.

Le Coran dit :

"Ceux qui veulent la vie de ce monde et ses parents seront rétribués selon leurs actions accomplies ici-bas. Ils ne seront pas lésés ici-bas. Mais dans l'au-delà, ils n'auront rien d'autre que l'enfer. Toutes les bonnes actions qu'ils auront accomplies en ce monde n'auront aucune valeur et tout ce qu'ils auront fait, sera nul et vain." (Sourate Hûd, 11: 15-16).

* * *



L'IMAN



"Imân" est un mot arabe introduit dans beaucoup de pays musulmans où il est devenu couramment connu. Tous ceux dont la langue maternelle est le Persan, le Turc, le Swahili ou l'Ourdu sont plus ou moins familiarisés avec ce mot. Bien qu'en anglais ou dans les autres langues européennes en général, des mots comme foi, croyance et confiance soient employés aussi dans le même sens, aucun d'eux n'est tout-à-fait synonyme de *Imân*, lequel est utilisé couramment et compris généralement. Pour clarifier le sens de ce mot, nous recourrons aux quelques exemple suivants :

Lorsque nous avons une totale confiance en l'intégrité d'une personne et que nous pouvons compter sur elle sans hésitation, nous disons que nous avons *imân* en elle. Similairement lorsque nous croyons totalement à la véracité d'une affirmation, nous disons que nous avons *imân* en elle. Si nous avons une foi bien fondée en un système intellectuel ou en une "idéologie" et si nous nous y sentons si attachés que nous en faisons spontanément, et dans une parfaite tranquillité d'esprit, la base de nos occupations et de notre vie, et que nous fondons le programme de nos activités dans la vie sur cette idéologie, nous disons alors que nous avons *imân* en elle.

Ces exemples montrent que *imân* signifie une foi ferme et une confiance totale en un sujet, en une idée, en une doctrine, etc...

Les antonymes d'*imân* sont : doute, réticence, indécision. Le doute peut être vis-à-vis d'une personne, d'un point ou d'une doctrine. Il peut être à cinquante pour cent de chaque

côté. Il est possible aussi qu'il soit accompagné d'un pessimisme ou d'un optimisme de courte durée. En tout état de cause, son résultat naturel est la méfiance. Même lorsque le doute est accompagné d'optimisme, il n'est pas possible de s'attacher et de croire à une personne ou à une idéologie, surtout au cas où il est nécessaire, en vertu de cet attachement, de faire face à un danger réel ou potentiel et de se montrer persévérant.

Maintenant, voyons minutieusement la vie d'un homme afin de découvrir quel est le rôle de l'*imân* dans la vie moderne, en laissant de côté les époques antérieures.

Mais par où devrions-nous commencer notre recherche ? Devrions-nous le faire à partir des scènes émouvantes de la lutte héroïque des peuples défavorisés, mais loyaux, qui combattent pour acquérir leurs droits humains, ou à partir d'un lieu relativement tranquille, par exemple, à partir de l'atmosphère chaleureuse de la vie de famille ou de l'école ? A notre avis, il vaut mieux étudier la question à travers plusieurs stades afin que nous puissions atteindre le fond du sujet.

Le rôle de l'*imân* dans la vie d'un enfant

L'*imân* est le premier facteur psychologique dans la vie d'un enfant, même à notre époque de progrès technologique et de maîtrise de l'espace. L'*imân* est l'axe autour duquel tourne le plus la vie de l'enfant. Il a *imân* (foi) en ceux qui sont associés à lui - c'est-à-dire en ses parents, ses frères, ses soeurs, ses instituteurs, etc... et dans les choses qu'il fait en les imitant ou en suivant leurs instructions, et il a *imân* en ses propres efforts et en son propre discernement concernant les choses qu'il fait de son propre chef. Les enfants ont en effet confiance en leurs parents, leurs frères, leurs soeurs et leurs instituteurs. Ils ont foi en la justesse de ce que leurs aînés leur apprennent et en ce qu'ils font d'une façon indépendante et de leur propre initiative.

Si cette confiance vitale venait à disparaître pendant quelques jours chez les enfants d'une famille - même dans l'un des

pays les plus avancés technologiquement et industriellement - et qu'elle vienne à être remplacée par le doute et la suspicion, vous remarqueriez combien ces pauvres enfants seraient perdus. Aucune aide scientifique ou technique ne pourrait faire revenir leur zèle et leur confiance en eux-mêmes, à moins que, et jusqu'à ce que, l'*imân* soit restauré.

Le développement sain et équilibré d'un enfant, ainsi que son bonheur futur, dépendent largement de l'*imân* de ses parents, de ses instituteurs et de tous ceux qui sont responsables de son éducation. Seules les personnes qui ont imân dans leur tâche vitale peuvent s'acquitter bien de cette tâche. Il n'y a pas de doute qu'une mère qui élève et éduque son enfant avec dévouement et le sens des responsabilités, et un père ou un instituteur qui assument leurs responsabilités de bon coeur, ont tous un rôle à jouer pour assurer une vie heureuse aux personnes sous leur garde.

Une atmosphère familiale qui manque de dévouement, de confiance mutuelle entre parents et enfants et de respect réciproque des droits respectifs des uns et des autres, est l'un des facteurs les plus importants de la misère des enfants. Dans une telle atmosphère familiale noire et insipide l'enfant n'éprouve ni paix de l'esprit ni confiance. Il perd graduellement la foi en toutes choses et même en lui-même, et il se prive des facteurs les plus précieux du progrès et de l'évolution, en l'occurrence, l'imân en lui-même et dans l'environnement de sa vie.

En principe, l'*imân* d'un enfant est en grande partie un reflet de l'amour et de la confiance que ses parents lui montrent et qu'il leur rend. Similairement, l'*imân* d'un instituteur a un effet profond et constructif sur ses élèves, spécialement pendant les premières années de leur éducation.

Il ne fait pas de doute qu'une partie de vos meilleurs souvenirs doit concerner les jours où vous jouissiez de l'orientation d'un instituteur sincère et dévoué dans votre école.

Assujettissement par le doute

A l'approche de l'adolescence, l'*imân* de l'enfance est envahi par l'incrédulité et le manque d'enthousiasme. Même pendant l'enfance on rencontre parfois des événements qui ébranlent notre confiance en une personne ou en une chose. Toutefois, durant cette phase de la vie de l'individu, un autre *imân* occupe la place laissée vide par le premier *imân* (c'est-à-dire un *imân* allant dans une direction opposée à celle du premier), sans que l'enfant soit confronté à un doute prolongé. Mais pendant cette phase il ne souffre d'aucun sentiment d'incertitude et développe normalement en lui-même une confiance dans la direction opposée. C'est pour cette raison qu'un enfant change vite d'opinion et on remarque que des points de vue différents se succèdent rapidement chez lui. Par exemple, à un moment il ne semble pas en bons termes avec son camarade de jeu, à un autre moment il en redevient l'ami. Souvent pendant une même partie de jeu, cette scène se répète plusieurs fois.

Progressivement cette période prend fin et cède la place à l'adolescence, pendant laquelle ont lieu de nombreux développements physiques et mentaux.

L'un de ces changements est le fait que l'individu perd la foi en la justesse de beaucoup d'idées auxquelles il croyait auparavant, pendant son enfance. Il devient sujet à l'incrédulité et au manque d'enthousiasme, dont la portée varie d'une personne à l'autre. Certaines personnes perdent foi presque en toutes choses et deviennent sceptiques.

Le doute constructif

L'incrédulité de l'adolescent peut être un facteur très efficace dans le développement de l'homme, à condition qu'elle soit accompagnée d'une sorte de ferveur et de confiance dans l'investigation et la recherche.

Seule cette sorte d'incrédulité peut être appelée "doute constructif ". Bien que le fait de douter conduise à la destruc-

tion de tout ce à quoi nous croyions auparavant et que la reconstruction soit liée à la recherche et à l'investigation que nous entreprenons après cette destruction, nous considérons le doute comme une contribution à la reconstruction et l'appelons "doute constructif", étant donné que nous n'entreprenons des recherches et des investigations que lorsque les croyances instables de l'enfance auront été détruites.

Le rôle de l'*imân* encore

Normalement, l'incrédulité de l'adolescent le pousse à s'informer et à faire des recherches. On peut dire que dans cette phase il désire se défaire de ce qu'il a appris pendant la période de la pré-adolescence et, dans ce domaine, comme dans bien d'autres, il veut être indépendant et montrer qu'il n'est plus un enfant. Ce doute est donc accompagné d'une sorte d'*imân* (*imân* en lui-même, *imân* en sa volonté de s'appuyer sur ses propres forces de voir ce qu'il peut comprendre lui-même). Avec l'incrédulité de l'adolescence nous nous trouvons face à face avec un monde nouveau, un monde infini de choses inconnues. En ce moment-là un désir de savoir surgit et nous nous lançons dans des recherches et nous nous livrons à des investigations avec un grand espoir, et normalement avec *imân*, en ceci que nous pouvons désormais acquérir des informations plus pures et plus sûres sur ces choses inconnues en comptant sur notre propre capacité de reconnaissance, d'investigation et de recherche.

Si l'incrédulité de l'adolescence n'est pas suivie d'un désir positif de découvrir et d'une ardeur dans la recherche d'informations elle ne peut pas être qualifiée de constructive. Dans ce cas elle ébranlera notre confiance en toutes choses et ne nous apportera qu'un manque d'enthousiasme ennuyeux. Donc l'*imân* a un rôle positif dans la découverte durant la merveilleuse période de l'adolescence.

Le progrès scientifique et industriel est normalement le

résultat d'efforts soutenus de ceux qui effectuent des recherches incessantes et qui, pour faire une découverte, procèdent à des centaines d'essais et d'épreuves. Parfois, pour s'assurer de la fiabilité d'une nouvelle idée scientifique ou industrielle qui leur vient à l'esprit, ils répètent la même expérience plusieurs fois. Vous avez pu observer quelques scientifiques autour de vous, et voir avec quelle application et quel zèle ils suivent leur travail, et quel éclat d'*imân* dans leur travail et leurs recherches scientifiques brille sur leurs visages. Il est possible que vous ayez eu vous-même l'expérience du plaisir de ces délices, exultation et *imân*.

L'*imân* constructif

Nous parlons du rôle de cet *imân* qui est constructif et qui conduit effectivement à l'action, et non de celui qui fait vivre d'espoir pendant une période de détresse sans donner une direction définie à la vie.

Bien que cette dernière sorte d'*imân* ait quelque valeur dans la vie humaine, ses mauvais effets ne peuvent pas être négligés. Laissons pour une autre occasion la question du pour et du contre de cette sorte d'*imân*, et notons seulement que le Coran ne considère pas cet *imân* comme suffisant pour la prospérité de l'humanité même en ce qui concerne la foi en Allah. Dix des versets coraniques disent expressément que le salut humain dépend de l'*imân* accompagné d'une action appropriée et proportionnée au but. Les versets 82 et 277 de la sourate al-Baqarah peuvent être cités à cet égard. Dans la Sourate Yûnus, verset 22, la Sourate al- ʿAnkabût, verset 65 et la Sourate Luqmân, verset 32, le Coran condamne sévèrement ceux qui ne prêtent pas beaucoup d'attention à Allah dans leur vie ordinaire et s'accommodent de toutes sortes de perversions, mais qui Le sollicitent dès qu'ils se trouvent dans des moments de détresse et de misère. Le Coran décrit en divers endroits les actions comme étant les pierres de touche de l'*imân*. Faisant allusion à

ceux qui vantent leur foi, mais qui aux moments critiques évitent tout sacrifice, il dit : *"Les hommes pensent-ils qu'on les laissera dire : "Nous croyons!" Sans les éprouver ?"* (Sourate al-ʿAnkabût, 29:2)

Une liberté débridée n'est pas compatible avec la croyance à une idéologie

L'*imân* constructif et positif crée naturellement certaines obligations et restrictions. Dans la société humaine, chaque idéologie a ses propres règles auxquelles doivent souscrire ceux qui croient en elle. Même les nihilistes, qui n'acceptent aucun système, doivent observer certaines normes et règles. Les groupes qui forment des cercles fermés par refus du mode de vie conventionnel ne permettent pas à une personne conforme aux modèles normaux de se joindre à eux, car ils pensent que cela va à l'encontre de leur système. Si même un système de "non-système" appelle certains devoirs, comment peut-on s'attendre à ce qu'une idéologie constructive puisse ne pas impliquer des obligations morales et légales ? Le secteur à l'esprit libéral de notre société doit savoir que fuir ses responsabilités ne s'accorde ni avec le réalisme ni avec la vraie mentalité libérale.

L'*imân* de l'enfance, malgré sa pureté et sa sérénité, est incomplet, parce qu'il ne procède pas d'une conscience accompagnée d'analyse. Il est, le plus souvent, une réponse involontaire à l'environnement dont il est une sorte d'écho. C'est pourquoi il ne peut pas fixer sa base en face des doutes de l'adolescence, et comme nous l'avons dit précédemment, il est ébranlé par l'assaut de la puberté.

Le fait est que pendant cette période de l'enfance, on ne peut s'attendre à rien de plus qu'un tel *imân* simple et superficiel. Mais pendant l'adolescence et la période qui la suit, nous pouvons avoir un *imân* conscient, un *imân* qui résulte de calcul, d'étude et d'analyse profonde. La somme de succès dans

l'obtention d'un *imân* conscient, varie d'un individu à l'autre. Pour beaucoup de gens, le doute de l'adolescence est très simple et d'un effet limité. Il affecte un peu la plupart des questions auxquelles ils ont cru depuis leur enfance.

L'*imân* de telles gens, même pendant leur âge mûr, est plus ou moins la suite de ce qu'ils ont connu pendant leur enfance. Il devient seulement plus profond avec le temps. En tout état de cause, il ne peut pas être appelé "*imân* conscient". De telles gens, on les trouve couramment même parmi les classes qui ont reçu une haute éducation. Beaucoup de savants éminents, bien que brillants dans leurs domaines propres, ont suivi, sans un examen critique digne de leur position d'hommes instruits, la même doctrine ou la même tendance politique ou sociale que leur avait offerte leur environnement. L'Islam n'approuve guère une telle attitude. La plus haute source de l'autorité islamique, en l'occurrence le Coran, nous exhorte sans cesse à la délibération et à l'analyse logique. Il désapprouve l'attitude de ceux qui suivent aveuglément un système : *"Ils disent : "Nous avons trouvé nos pères suivant tous la même voie, et nous sommes guidés d'après leurs traces." Ainsi, nous n'avons envoyé avant toi (O Mohammad!) aucun avertisseur à une cité sans que ceux qui y vivaient dans l'aisance ne disent : "Nous avons trouvé nos pères suivant tous la même voie et nous marchons sur leurs traces."* (Sourate al-Zukhruf, 43: 22-23)

Le Coran dit aussi : *"Lorsqu'on leur dit : "Venez à ce qu'Allah a révélé au Messager", ils répondent : "L'exemple que nous trouvons chez nos pères nous suffit." Et si leurs pères ne savaient rien ? Et s'ils n'étaient pas bien dirigés ?"* (Sourate al-Mâ'idah, 5: 104)

Concernant la question de l'adoption d'une doctrine, le Coran insiste sur le fait que l'*imân* doit être fondé sur le savoir et sur une étude satisfaisante. S'il n'est pas fondé sur la connaissance, il est sans valeur, et on doit continuer de chercher la

vérité.

Après avoir invoqué certains arguments logiques contre l'idolâtrie, le Coran dit : *"La plupart des incrédules se contentent de conjectures en matière d'idolâtrie. Or la conjecture ne saurait prévaloir contre la Vérité. Allah sait parfaitement ce que vous faîtes."* (Sourate Yûnus, 10:36)

Du point de vue coranique, il est du devoir de l'homme qu'indépendamment des idées que lui ont inculquées ses parents ou qu'il a reçues de son environnement pendant son enfance, il exerce ses facultés de connaître et d'apprendre pour regarder attentivement lui-même et le monde qui l'entoure, et il doit continuer à contempler tranquillement jusqu'à ce qu'il parvienne à une conclusion bien déterminée qui puisse former la base de sa croyance et de sa conduite personnelle et sociale dans la vie.

La vision du monde

L'adoption d'un tel but et d'une telle direction de vie par quelqu'un a un lien direct avec sa vision du monde et du rôle que l'homme y joue. Comme cette vision est la seule sanction et infrastructure de toute idéologie, on doit être attentif en la choisissant et éviter d'être trop confiant ou superficiel à cet égard.

* * *

UNE CONNAISSANCE PROFONDE ET BIEN DEFINIE



Le Coran souligne qu'on ne doit poursuivre que le but dont on a une connaissance bien précise et claire : *"Ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. Il sera sûrement demandé compte de tout : de l'ouïe, de la vue et du coeur."* (Sourate Bani Isrâ'îl, 17:36)

Une telle connaissance s'acquiert par la conviction et une preuve évidente :

"Avez-vous quelque autorité pour parler ainsi ? Dites-vous sur Allah ce que vous ne savez pas ?" (Sourate Yûnus; 10:68)

"Tel est leur souhait chimérique! dis : "Apportez votre preuve décisive, si vous êtes véridiques" (Sourate al-Baqarah, 2:111)

"La supposition et la conjecture ne vous conduisent pas à cette connaissance : la plupart d'entre eux se contentent de conjectures. La conjecture ne saurait prévaloir contre la Vérité. Allah sait parfaitement ce que vous faîtes." (Sourate Yûnus, 10:36)

Du point de vue du Coran, la conjecture n'a aucune valeur. Dans beaucoup de versets, elle est décrite comme un nonsens et une action aveugle (cf. Sourate al-Anᶜâm, 6:148, et Sourate Ale ᶜImrân, 3:154)

Le Coran mentionne plusieurs facteurs qui tendent à susciter la conjecture et à la mettre à la place d'une connaissance juste et précise.

1. La poursuite de bas désirs

Les bas désirs, tel la concupiscence, la cupidité et l'intérêt personnel, constituent un obstacle à la justesse de jugement et empêchent de trouver la vérité :

"Qui donc est plus égaré que celui qui se laisse guider par ses passions, sans la guidance d'Allah ?" (Souratè al-Qaçaç, 28:50)

2. Les coutumes des ancêtres

"Ils disent : "Nous avons trouvé nos pères suivant tous la même voie, et nous nous sommes guidés d'après leurs traces. C'était toujours ainsi." Nous n'avons envoyé avant toi aucun avertissement à une cité sans que ceux qui y vivaient dans l'aisance ne disent : "Nous avons trouvé nos pères suivant tous la même voie et nous marchons sur lesurs traces." (Sourate al-Zukhruf, 43: 22-23)

3. Une soumission aveugle aux grands et aux puissants

"Ils diront : "Notre Seigneur! Nous avons obéi à nos chefs, à nos grands et ils nous ont écartés de la voie droite." (Sourate al-Ahzâb, 33:67)

Le complexe d'infériorité subjugue tellement l'homme et accable sa pensée au point qu'il cesse de penser lui-même et qu'il suit aveuglément les pensées, les modes et les habitudes des grandes puissances ou même des pays avancés. Un tel homme voit avec les yeux des autres, entend avec les oreilles des autres et pensent avec le cerveau des autres.

Le Coran a mentionné quelques organes à travers lesquels on peut obtenir une connaissance digne de confiance. Ce sont :- les oreilles pour entendre

- les yeux pour voir
- le coeur pour comprendre.

"Allah vous a fait sortir du ventre de vos mères dans un

état dont vous ne savez rien. IL vous a donné des oreilles, des yeux et des coeurs. Peut-être serez-vous reconnaissants." (Sourate al-Nahel, 16:78)

Il y a un autre verset qui dit :

"Puis IL l'a formé harmonieusement et IL a insufflé en lui de son Esprit. IL a créé pour vous des oreilles, des yeux et des coeurs. Vous êtes bien peu reconnaissants!" (Sourate al-Sajdah, 32:9)

L'une des sources principales de notre connaissance est l'ouïe, à travers laquelle nous parvenons à connaître l'expérience, les investigations et les idées des autres. Nous avons connaissance de beaucoup d'événements par les autres personnes et d'autres sources dignes de foi.

Une autre source principale de notre connaissance est la vue et l'observation.

La troisième source en est la perception intérieure et la compréhension. La connaissance qui s'obtient à travers la vue, l'ouïe et l'observation interne demeure superficielle et de peu de valeur jusqu'à ce qu'elle soit plus étudiée, évaluée et analysée. Cette matière première doit être traitée dans la région du coeur afin qu'elle devienne digne de confiance, valable et propre à être acceptée et suivie.

Selon le Coran, la maturité de l'homme dépend de l'usage correct de ces facultés. Si celles-ci ne sont pas utilisées d'une façon appropriée, l'homme s'abaisse au niveau des animaux.

"Ils ont des coeurs, avec lesquels ils ne comprennent rien; ils ont des yeux avec lesquels ils ne voient pas; ils ont des oreilles avec lesquelles ils n'entendent pas. Ils sont semblables aux bestiaux, ou plus égarés encore. Ils sont insouciants." (Sourate al-Aʿrâf, 7:179)

Le rôle fondamental et étendu du coeur

Le Coran a décrit de plusieurs façons le rôle du coeur.

Penser, réfléchir et comprendre sont quelques-unes de ses fonctions. Penser signifie fixer la date connue dans le but d'analyse, de composition, de comparaison et d'évaluation. On obtient comme résultat de ces processus des règles générales et des principes qu'on applique par la suite à des cas particuliers.

Réfléchir signifie : aller à l'intérieur des aspects cachés du phénomène apparent afin de trouver le chemin menant à la vraie vérité. Ce que nous pouvons découvrir par nos sens est seulement le reflet de ce qui est l'apparence présente des choses. Nos sens ne peuvent ni découvrir directement la vérité intérieure ni déceler la fin ultime d'un événement.

Par nos sens, nous pouvons connaître seulement ce qui est perceptible et observable; nos sens n'ont pas une capacité suffisante pour avoir accès à la vérité intérieure. Seules peuvent le faire, la pensée profonde, la réflexion et l'analyse mentale.

De là, la connaissance scientifique ne doit pas être fondée sur la crédulité, la divination, la conjecture, le jugement superficiel et la courte vue. Elle doit être accompagnée d'une analyse mentale juste et d'une pensée profonde afin que le résultat soit clair, convaincant, digne de confiance et propre à être suivi.

La considération

Le Coran nous incite dans différents endroits à la considération, qui signifie : regarder les choses attentivement et avec curiosité et les observer soigneusement avec une pensée profonde. Considérez attentivement les versets suivants :

"Dis ; "Considérez ce qui est dans les cieux et ce qui est-sur la terre." (sourate Yûnus, 10:101)

Dis : "Parcourez la terre et considérez comment IL donne un commencement à la création." (Sourate Al-ʿAnkabût, 29:20)

"Considérez quelle a été la fin des corrupteurs." (Sourate al-Aʿrâf, 7:86)

"Ne considèrent-ils pas comment les animaux ont été

créés, comment le ciel a été élevé, comment les montagnes ont été placées, comment la terre a été aplanie?" (Sourate al-Ghâchiah, 88: 17-20)

Nous remarquons dans tous ces cas que la considération doit être si attentive, si exacte et si efficace qu'elle peut fournir une réponse à toute question et résoudre toute difficulté qu'on peut rencontrer. Elle doit être accompagnée d'une pensée profonde et d'une étude soigneuse.

Cette considération, réflexion ou contemplation est applicable à toutes les réalités du monde et n'est pas confinée à une sphère particulière. Le Coran recommande la considération dans divers domaines. Il dit par exemple : *"Dans la création des cieux et de la terre, dans la succession de la nuit et du jour, il y a vraiment des Signes pour ceux qui sont doués d'intelligence, pour ceux qui pensent à Allah, debout, assis ou inclinés, et qui considèrent la création des cieux et de la terre. (Ils disent) : "Notre Seigneur! Tu n'as pas créé tout ceci en vain! Gloire à Toi! Préserve-nous du châtiment du Feu."* (Sourate Ale ᶜImrân, 3: 190-191)

Il y a dans le Coran des centaines de versets similaires qui appellent l'homme à une étude fructueuse et à une investigation sur ce vaste monde. Concernant l'histoire, le Coran dit : *"Raconte-leur les récits afin qu'ils puissent y réfléchir peut-être."* (Sourate Al-Aᶜrâf, 7:176)

Il y a d'autres versets qui considèrent les péripéties de l'histoire des anciennes nations, et les causes de leur progrès et de leur décadence comme une leçon à saisir :

"Nous leur montrerons bientôt Nos signes, dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'ils voient clairement qu'IL (Allah) est réellement." (Sourate Fuççilat, 41:53)

Concernant la connaissance transmise par la révélation, le Coran dit :

"Ne vont -ils pas méditer le Coran ? Ou bien les coeurs

de certains d'entre eux sont-ils verrouillés ?" (Sourate Mohammad, 47:24)

La connaissance et la science

Dans l'usage moderne, le mot "connaissance" est limité au sens de connaissance scientifique. En réalité ce mot comporte deux sens. "Connaissance" signifie d'une part toute forme d'apprentissage et d'information, de l'autre, elle signifie science, au sens exclusif de connaissance fondée sur l'expérience et l'induction. Avec la limitation du mot "connaissance" à la connaissance scientifique, un raisonnement fallacieux est apparu, selon lequel :

a) Toute information non fondée sur la connaissance est de peu de valeur, et de là, elle n'est pas convaincante.

b) La connaissance signifie "connaissance expérimentale", et de là, toute connaissance non obtenue par l'expérience est sans valeur et ne mérite pas d'être suivie.

Vous pouvez constater que dans la première phrase le mot "connaissance" est utilisé dans son sens le plus général et le plus large, et que par conséquent, elle donne une signification sur laquelle il ne peut pas y avoir de doute. Il est vrai que toute information non fondée sur la connaissance a peu de valeur. Mais dans la seconde phrase, le mot "connaissance" est employé dans un sens limité. Il en résulte qu'il y a des gens qui disent que seule la connaissance expérimentale est digne de confiance et valable. Ils vont si loin dans cette logique que pour croire à leur propre expérience, ils veulent trouver l'âme humaine à travers une opération chirurgicale et parvenir à Allah au cours d'un voyage spatial.

Un autre faux raisonnement

Nous avons remarqué comment le mot "connaissance" a été indûment limité à un sens étroit. Cette erreur a donné lieu à un autre raisonnement fallacieux.

Il est dit qu'étant donné que seule la connaissance expérimentale est digne de confiance, et que la vérité ne peut être prouvée que par l'observation et l'expérience, il en résulte que, rien qui ne pourrait être soumis à l'observation et au calcul mathématique n'a d'existence réelle. De cet énoncé, on a déduit qu'une réalité est seulement ce qui peut être établi au moyen de l'expérience, et que les choses non matérielles qui ne peuvent pas être testées dans un laboratoire n'ont pas manifestement de réalité, et qu'elles ne sont que des idées ou des notions conçues par l'esprit. Sur cette base, on a inféré en outre que le réalisme est une philosophie qui considère la matière seule comme une réalité, alors que l'idéalisme est cette approche du monde qui croit également au monde non matériel. Et comme la nature de la logique exige de nous de préférer le réalisme à l'idéalisme, l'approche matérialiste du monde est préférable à l'approche divine... Quel élan d'une claire pensée imaginative! Si nous pensons attentivement à l'argumentation ci-dessus, nous pouvons remarquer facilement combien elle est peu scientifique! En fait, elle n'est rien qu'un raisonnement fallacieux. Si nous considérons le réalisme et l'idéalisme respectivement au sens de pensée réaliste et pensée imaginative, il n'y a pas de doute que la première a la priorité sur la seconde. Mais nous devons voir quelle est la portée de la réalité, et ce qui peut être appelé réaliste.

La réalité objective est ce qui existe effectivement. Elle peut être matérielle ou non matérielle. Il n'est pas essentiel qu'une chose qui existe soit nécessairement matérielle. Similairement, il n'est pas essentiel que toute chose basée sur la connaissance soit observable en laboratoire.

De là, le réalisme divin est la croyance à des réalités matérielles ou non matérielles, et non pas une croyance à des notions purement conceptuelles et à des idées imaginaires. Ceux qui croient à l'approche divine du monde affirment qu'ils ont atteint la vérité absolue à travers la pèrspicacité et la connaissance. Ils l'ont trouvée et ne l'ont pas tout simplement conçue.

C'est une vérité indiscutable qui a été malheureusement mal présentée et incorrectement interprétée.

L'Islam a sa propre vision du monde, qu'on doit comprendre correctement, car sans la connaître il n'est pas possible de comprendre les enseignements islamiques concernant beaucoup d'autres domaines de la doctrine et de la pratique.

Du point de vue islamique, le monde est une somme de réalités très variées, mais corrélatives, qui ont une existence et continuent de naître par la Volonté d'Allah, l'Unique, l'Omnipotent et l'Omniscient. Le monde est constamment changeant et en mouvement. Il est un mouvement fondé sur la bonté et la bénédiction, et dirigé vers une perfection progressive, c'est-à-dire que chaque être parvient au degré de perfectionnement qui lui convient. Par Sa Miséricorde infinie, Allah a voulu que dans la marche évolutive du monde, chaque chose fût pré-planifiée et fondée sur une série de lois promulguées par Lui. Le Coran a désigné ces lois par le terme : "Pratique divine."

Du point de vue de l'Islam, l'homme est un phénomène en devenir et un être créatif qui détermine lui-même son avenir. C'est pour cela qu'il est doté de deux dons : 1. La faculté d'acquérir une connaissance vaste et sans cesse croissante sur lui-même et sur l'univers; 2. La Volition. La vision islamique du monde peut-être résumée comme suit :

- Le réalisme
- Une pensée correcte
- Le monothéisme
- La préparation de l'avenir par un effort conscient
- L'acquisition de la connaissance par la réflexion et l'expérience
- La perception de la connaissance à travers la révélation
- L'acquisition du plus possible de connaissance par un système stable d'action et de réaction incluant des réactions immédiates, à long terme et même permanentes.

La vision islamique consiste en la connaissance, la liberté et la responsabilité. C'est une vision d'espoir, d'optimisme et de possession du but.

Pour expliquer davantage ces points, nous nous proposons d'en traiter longuement.

Le réalisme

Comme nous l'avons souligné, selon le point de vue de l'Islam l'univers est une somme de réalités très variées, mais corrélatives qui sont constamment en changement et en mouvement. Il est venu à l'existence par la Volonté d'Allah. L'Islam exige de l'homme qu'il garde présent à l'esprit ce fait lorsqu'il fait connaissance avec lui-même et avec le monde. Il doit reconnaître toute chose telle qu'elle est réellement et dans toutes ses dimensions et ses relations.

Il n'y a pas d'exception au principe de réalisme au stade de la reconnaissance. Mais l'homme peut-il être réaliste au stade de l'action ? Au stade de l'action, le réalisme a deux aspects qui doivent être distingués l'un de l'autre.

Parfois, on dit que l'homme doit toujours être réaliste et pratique. Par pratique nous entendons qu'on doit se soumettre aux réalités présentes et ne jamais essayer de leur résister.

L'Islam n'approuve pas cette sorte de réalisme et le considère comme incompatible avec la position de l'homme, sa mission et la force créative dont il est doté. L'homme de l'Islam n'a pas le droit de se soumettre facilement à son environnement physique et moral sous prétexte qu'une personne sensible ne doit pas se brouiller avec les réalités.

Un autre aspect du réalisme est que l'homme doit prendre en compte les limites de ses facultés intellectuelles et pratiques lorsqu'il fait des efforts pour se réformer et réformer son environnement. Il doit découvrir le meilleur moyen de mobiliser ses potentialités et de contourner ou de surmonter les difficultés qui

se dressent devant lui. Ce faisant, il doit toujours être réaliste et ne doit jamais surestimer ses potentialités. Cette sorte de réalisme au stade de l'action est approuvé par l'Islam, et fait partie, en réalité, du réalisme au stade de la reconnaissance. L'Islam a signalé à l'homme qu'il peut changer seulement une partie des réalités du monde, et non pas toutes. La capacité de changer la réalité diffère d'une personne à l'autre et d'un stade à l'autre de la vie de l'individu et de la société.

Une pensée correcte

L'Islam insiste beaucoup sur le fait que l'homme doit faire attention au rôle fondamental d'une pensée et d'une connaissance correctes dans sa vie, et qu'il doit réaliser que son salut dépend d'elles. Le Coran dit à cet égard :

"Annonce la bonne nouvelle à Mes serviteurs qui écoutent le conseil (et y réfléchissent attentivement) et qui suivent le meilleur de ce qu'il contient. Voilà ceux qu'Allah dirige! Ils sont doués d'intelligence!" (Sourate al-Zumar, 39: 17-18)

Dans beaucoup d'autres versets, le Coran s'adresse à plusieurs reprises aux "hommes doués d'intelligence", "gens qui pensent", "gens qui comprennent", et aux "gens qui se rappellent" et il demande aux gens sages, sensibles et réfléchis de penser correctement et de ne pas tomber dans les pièges semés sur le chemin de l'intellect.

L'Islam exige de l'homme qu'il mette en action ses facultés intellectuelles et créatives toujours en développement, qu'il opère les changements nécessaires dans son environnement naturel et social, et qu'il crée de nouvelles choses utiles afin d'être mieux armé pour s'assurer, et assurer aux autres êtres humains, une vie meilleure et plus décente, et qu'il ne se soumette pas tout de suite aux réalités existantes. De là, l'homme doit, selon l'optique de l'Islam, se préoccuper davantage de son but que des réalités existantes.

L'homme de l'Islam

La partie la plus intéressante de la vision islamique du monde concerne l'homme et le point de vue coranique sur cet être éminent. En effet, selon le point de vue du Coran, l'homme n'est pas un être naturel, c'est-à-dire qu'à la différence des autres créatures, il n'a pas à suivre un cours ou une carrière, fixe et inaltérable.

L'homme : l'Etre qui se fait lui-même et qui choisit

Le Coran considère l'homme comme un être responsable de lui-même. Il a à cet égard un rôle divin. Il est en partie être matériel et en partie être divin. Selon les termes du Coran, l'homme a été créé d'argile, mais un esprit divin lui a été insufflé. Dans ses diverses capacités d'être, bien et mal sont mêlés. Il est doté de la faculté d'exercer sa volonté et de choisir sa voie.

Le Coran dit :

"Nous avons créé l'homme, pour l'éprouver, d'une goutte de sperme et de mélanges. Nous lui avons donné l'ouïe et la vue. Nous lui avons montré le droit chemin. Après quoi, il lui appartient d'être reconnaissant ou ingrat." (Sourate al-Dahr, 76: 2-3)

L'homme a plus de capacité intellectuelle que toute autre créature! Sur le plan de l'acquisition du savoir, il dépasse de loin même les anges. Au début de sa genèse il a appris des choses que les anges ne connaissaient pas.

Le Coran dit à cet égard :

"Il apprit à Adam le nom de tous les êtres; puis IL les présenta aux anges et dit : "Faites-Moi connaître leurs noms, si vous êtes véridiques." Ils répondirent : "Gloire à Toi! Nous ne savons rien en dehors de ce que Tu nous a enseigné; Tu es, en vérité, Celui qui sait tout, le Sage." Puis IL dit : "O Adam! Fais-leur connaître leurs noms", et lorsqu'Adam leur eut dit leurs

noms, Allah dit : "Ne vous ai-JE pas dit que JE connais le mystère des cieux et de la terre ?" (Sourate al-Baqarah, 2: 31-33)

L'homme a le grand avantage de posséder un vaste domaine dans lequel il peut s'assurer un pouvoir en acquérant la connaissance. Il a la capacité pratique d'exécuter ses désirs. Il est également capable de choisir sa voie et sa direction. Donc le Créateur du monde l'a fait supérieur à Ses autres créatures. *"Nous avons ennobli les fils d'Adam. Nous leur avons accordé d'excellentes choses et Nous leur avons donné la préférence sur beaucoup de ceux que nous avons créés."* (Sourate al-Asrâ', 17:70)

Le grand dépôt

Le 72ème verset de la Sourate al-Ahzâb décrit les pouvoirs dont l'être humain a été doté, comme étant un grand et appréciable dépôt que seule l'homme mérite. C'est lui seul qui a pu l'accepter, car malgré leur grandeur, les cieux, la terre et les montagnes ont décliné une telle responsabilité.

En effet, le Coran dit :

"Nous avions proposé le dépôt de la foi aux cieux, à la terre et aux montagnes. Ceux-ci ont refusé de s'en charger, ils en ont été effrayés. Seul, l'homme l'a assumé." (Sourate al-Ahzâb, 33:72)

La personnalité humaine

La personnalité de l'homme dépend de sa façon de préserver ce grand dépôt divin, c'est-à-dire, de sa capacité de choisir sa voie de conduite. Son bien-être dépend de l'utilisation de ce pouvoir de la façon la plus avantageuse. La société humaine reste humaine seulement tant que chaque individu y est libre de penser pour lui-même et de se choisir le mode de vie qu'il estime le meilleur. Si l'homme pense comme les autres veulent qu'il pense, et qu'il fait ce que les autres veulent qu'il fasse, il

n'est plus une personne. Il devient un simple objet qui manque de volonté humaine et de personnalité indépendante. Si ses actions sont planifées par d'autres, il ne peut plus ni planifier ni choisir lui-même.

La plus grande et la plus pénible dégradation dont l'homme de ce siècle ait souffert et qui résulte de la vie mécanique moderne est le fait d'avoir été privé de son humanité et réduit à n'être qu'un simple rouage d'un énorme système mécanique compliqué. Dans beaucoup de cas, la valeur économique de son travail est très inférieure à celle de la machine qu'il côtoie. C'est la philosophie matérialiste qui, plus que toute autre chose, a préparé la voie à une telle situation humiliante. Mais finalement, le dépôt qu'il détient a remué l'homme de ce siècle, qui essaie maintenant de détacher de son cou le joug de l'esclavage des machines. Dans le présent état de mi-sommeil mi-éveil, il est à l'affût d'un système intellectuel et social susceptible de l'aider de recouvrer sa dignité humaine.

L'émancipation humaine

Du point de vue islamique, le seul moyen pour l'homme de se sortir de sa mauvaise passe est de se débarrasser de son égoïsme et d'adorer Allah. Un homme qui pense seulement à ses désirs matériels, et dont les efforts ne visent qu'à l'obtention d'une meilleure nourriture, de meilleurs vêtements et de meilleures facilités de jouir sexuellement, ou qui cherche jour et nuit le faste et le lucre, ne peut guère être un homme libre. Il peut facilement être séduit puis dominé par ceux qui peuvent mettre à sa disposition les moyens de jouissance. Mais si l'homme est attaché à Allah et cherche le plaisir d'être proche de Lui plus que toute autre chose, il peut alors garder le contrôle de ses passions et satisfaire avec modération ses désirs sans en devenir l'esclave. Un tel homme peut renoncer à ses désirs, s'il le faut, pour obtenir la satisfaction d'Allah, qui est plus précieuse que toute autre chose. Allah le récompensera pour son

sacrifice, d'une façon meilleure et plus pure dans le monde éternel. Le Coran dit :

"On a enjolivé aux gens l'amour des choses désirables tels que femmes, enfants, lourds amoncellements d'or et d'argent, chevaux de race, bétail, terres cultivées. Tout ceci est une jouissance éphémère de la vie de ce monde; mais c'est auprès d'Allah que se trouve la meilleure demeure. Dis : "Vous annoncerai-je une chose meilleure pour vous que tout cela ?" Ceux qui craignent leur Seigneur trouveront pour toujours, auprès de Lui, des Jardins où coulent des ruisseaux, des épouses purs, et la satisfaction d'Allah. Allah voit parfaitement Ses serviteurs. Ceux qui disent : "Oui, nous avons cru! Pardonne-nous nos péchés, préserve-nous du châtiment du Feu." Ceux qui sont patients, qui disent la vérité, qui sont dévoués dans leurs prières, qui dépensent leurs biens pour la cause d'Allah et qui implorent le pardon pendant les heures de veille." (Sourate Ale ʿImrân, 3:17).

Un homme religieux s'intéresse naturellement à tous les bienfaits, de ce monde et de l'autre monde. Mais pour lui, faire plaisir à Allah est au-dessus de toute autre chose. Le Coran dit : *"Allah a promis aux croyants et aux croyantes des Jardins où coulent les ruisseaux. Ils y demeureront immortels. Il leur a promis d'excellentes demeures situées dans les Jardins d'Eden. La satisfaction d'Allah est préférable : voilà la réalisation suprême."* (Sourate al-Baqarah, 9:72)

En réalité un homme altruiste et dévot aime Allah plus que toute autre chose : *"Certains hommes associent à Allah des objets d'adoration. Ils les aiment comme on aime Allah; mais les croyants sont les plus zélés dans l'amour d'Allah."* (Sourate al-Baqarah, 2:165)

Le meilleur signe de l'amour d'Allah est que pour obtenir. Son plaisir, un homme doit être toujours prêt à sacrifier sa vie, sa femme, ses enfants, son foyer, sa maison, sa fortune et ses biens, car aucun de ces bienfaits ne pourrait remplacer Allah

dans son coeur.

Un lien avec l'éternité

Un tel homme ne se voit jamais esseulé, perplexe et sans dignité. Il se sent attaché par un lien infini à l'éternité, à la majesté et à la perfection. Il se sent un être qui ne peut jamais être annihilé et dont la mort même est le commencement d'une nouvelle ère de la vie.

* * *



LA SOURCE DE LA CREATION



Pour faire une étude sur les sources de la création et la cause première du développement de l'univers, il est nécessaire de prendre soigneusement en considération les points suivants.

1. Le monde est une réalité

Le monde est une réalité qu'on peut sentir, observer et percevoir. Il n'est ni quelque chose d'imaginaire ni une vue de l'esprit de personne. C'est une réalité absolue et incontestable, indépendamment de ce que nous en pensons et indépendamment du fait que ses phénomènes soient connus ou non de l'homme et que leur existence réponde ou non à un usage quelconque.

Du point de vue de la connaissance expérimentale aussi, l'existence de l'univers est incontestable, car ses phénomènes sont soumis à l'investigation scientifique et à la recherche. Si sa réalité avait été douteuse, tous les efforts et les recherches scientifiques auraient été inutiles et vains.

2. Le monde est bien organisé

L'homme a réalisé, par l'observation, l'expérimentation et le calcul, que le monde est bien organisé. Il y a des relations définies entre ses éléments et ses phénomènes, et il est gouverné par des lois rigoureuses. Normalement, l'objet de toute recherche scientifique est la découverte de ces mêmes lois et de leurs relations. L'existence de cette organisation scientifique est d'autant plus déterminée qu'aucun événement naturel n'est considéré comme fortuit et sans relation avec d'autres phénomènes.

Si on trouve que la cause d'un phénomène est inconnue, on procède à de nouvelles investigations pendant des années et ce jusqu'à ce qu'on découvre cette cause. D'autre part, si une loi est découverte, sa généralité et sa solidité sont considérées comme si sûres que sur sa base on établit de grands outillages industriels et on fabrique des milliers d'instruments et d'appareils.

Ainsi, le monde et toutes ses dimensions ont des relations systématiques à tous les niveaux, corrélations si précises et si complexes qu'elles sont à l'évidence bien calculées. Le progrès de la science a révélé l'existence de lois définies régissant les phénomènes naturels. *"Le soleil et la lune se meuvent d'après un calcul. Les plantes et les arbres se soumettent à Son Commandement. IL a élevé le ciel et IL a établi la balance."* (Sourate al-Rahmân, 55: 5-7)

3. *Le "devenir" et sa cause*

Nous constatons un changement et un développement continuels dans tous les phénomènes naturels. Ce changement est plus évident et plus frappant chez les êtres vivants. Un arbre grandit. Il porte des fleurs qui s'ouvrent progressivement, puis elles se fanent. Les fleurs mûrissent lentement pour devenir fruits et graines.

Les cellules du germe humain se développent lentement et se transforment en un embryon. Celui-ci se développe continuellement et sans cesse jusqu'à ce qu'il soit libéré. Puis le nouveau-né continue à grandir jusqu'à ce qu'il vieillisse et devienne une personne âgée.

Le "devenir" peut être défini comme le fait de se continuer et exister graduellement. A chaque stade un être est différent de ce qu'il a été et de ce qu'il sera. Mais en tout cas, il y a un lien entre "ces êtres" (les différents stades d'un même être) qui constituent somme toute un seul "être se continuant".

Mais il reste à savoir ce qui cause ce "devenir". Quelle est

la source de ce "faire", "mélanger" et "trouver" ? Pourquoi ce développement fondé sur un calcul précis et systématique se produit-il ?

4. La cause du développement et des changements systématiques

L'harmonie et la composition méthodique qu'on trouve dans des millions de phénomènes naturels exigent un facteur approprié. Pour son développement, une plante a besoin, selon certaines proportions, d'un mélange de sol, d'eau, d'énergie solaire et de composants de l'air, afin de pouvoir fleurir et s'épanouir. Quel est donc le pouvoir qui arrange ce travail d'ensemble, cette attraction mutuelle et cette influence mutuelle? Pourquoi des éléments divers en quantité précise et dans des conditions spécifiques viennent ensemble pour produire l'effet recherché.

5. Ce n'est pas un accident

Si vous prenez une poignée de caractères d'imprimerie, que vous les mettez dans une boule et que vous les mélangez bien pour les jeter ensuite sur une surface propre, quelle est la probabilité pour que ces caractères se disposent de manière à constituer ensemble tout un poème d'un célèbre poète ? Naturellement une telle probabilité est pratiquement nulle.

Ou bien encore, placez une machine à écrire devant un enfant de deux ans et laissez-le appuyer sur les touches avec ses petits doigts. Après qu'il aura joué pendant une demi-heure avec le clavier, vérifiez s'il a tapé un extrait d'un traité philosophique d'Avicenne en arabe. Qu'une telle proposition est extravagante! Est-ce là une conception rationnelle que d'envisager même une telle possibilité ?

Il a été dit que la probabilité de la combinaison accidentelle de la matière première et des conditions qui précèdent la venue à l'existence d'une cellule vivante est égale à 10^{-16}

Selon un scientifique, la probabilité de l'existence accidentelle de la chaîne matérielle nécessaire à la venue à l'existence d'une simple particule de protoplasme est égale à 10^{-48}

Donc, il est évident que tous ces changements et le développement du "devenir" sont gouvernés par des lois scientifiques précises et bien calculées et résultent de la combinaison d'éléments divers et de conditions précises. La science a rendu un grand service en découvrant que rien n'est accidentel ni fortuit.

6. La cause du "devenir" est-elle une contradiction ?

Selon la théorie du matérialisme dialectique, toute chose matérielle porte en elle le germe de sa mort ou un germe de contradiction interne qui conduit à sa destruction. En tout cas, du coeur même de la mort naît une nouvelle vie.

En d'autres mots, dès qu'une idée, un incident ou toute thèse vient à l'existence, elle suscite une opposition à elle-même de l'intérieur d'elle-même. Cette opposition est appelée antithèse. Plus tard, à la suite d'une lutte entre les deux (la thèse et l'anti-thèse) une synthèse ayant une forme plus développée, naît d'elle.

Ainsi, la cause fondamentale du développement de toute chose réside en elle-même et non pas en dehors. Cette cause est la nature contradictoire de toute chose et de tout phénomène, et c'est elle qui produit tout mouvement et toutes les contradictions. Dans les règnes végétal et animal, tous les développements naturels sont produits essentiellement par des contradictions internes. La même cause s'applique à tous les autres développements du monde.

Ainsi, chaque chose sort d'une matière, et le facteur causant son développement réside en elle-même. Toute chose est accompagnée de contradiction et de conflit qui tendent toujours à l'évolution.

Maintenant, voyons si la matière peut réellement avoir

tout ce pouvoir ? A quel point cette théorie est-elle scientifique et jusqu'à quel point est-elle corroborée par des expériences très approfondies ? Ce principe est-il réellement universel ? Chaque changement et chaque développement tendent-ils réellement à l'évolution, ou bien y a-t-il des cas dans lesquels ce principe n'est pas applicable ? La contradiction est-elle toujours le facteur principal qui explique ce mouvement, ou bien les forces d'attraction et de cohésion jouent-elles aussi un rôle dans beaucoup de cas ?

Nous allons répondre à ces questions au cours de nos prochaines explications.

Lorsque la science moderne discute de différents systèmes organiques et inorganiques composés de groupes qui comportent des éléments matériels homogènes, elle les place dans dix classes ou niveaux ascendants et les divise en systèmes ouverts et fermés. Elle constate que :

Seuls les systèmes ouverts peuvent, dans certaines circonstances spécifiques, maintenir leur capacité d'auto-préservation, de propagation et d'évolution. Un système ouvert est un groupe de choses qui comportent un chaînon de conversion en d'autres choses. Par exemple, il assimile la nourriture et l'énergie et évacue ce qui est superflu ou nuisible.

Mais les systèmes fermés à petite capacité de conversion et de propagation ne peuvent rien faire à part eux-mêmes. Il est important de noter que les systèmes fermés ne produisent normalement aucun changement automatique, et même s'ils ont une vie et un mouvement, le changement qui se produit en eux est accompagné de leur décadence et ils perdent leur énergie effective et leur efficacité.

Accessoirement, seuls les systèmes comprenant des éléments vivants et ayant une finalité peuvent avoir un changement évolutif tendant à accroître leur disposition à la formation et leur efficacité tendant à leur expansion.

Aucune matière simple ou composée, ni aucun système

fermé, ne peuvent se former sans aide extérieure. D'une façon similaire, aucune collection de diverses sorts de matière, ni aucun groupe de systèmes, n'ont le pouvoir de créer et de diriger une automaticité méthodique bien ordonnée et un arrangement ou un système évolutif. Pour cette raison, toute sorte de matière exige individuellement et collectivement quelque contact ou aide extérieurs.

Comme il est évident maintenant qu'un tel arrangement ne peut émerger automatiquement de l'intérieur de la matière, nous devons chercher un facteur extérieur pour expliquer son existence, et comme nous savons que l'arrangement existant est bien calculé et méthodique, ce facteur-là doit avoir une conscience et une volonté de le créer.

La contradiction ou l'attraction et la cohésion ?

Il est vrai que dans beaucoup de cas de changements sociaux, la série dialectique de thèse, antithèse et synthèse est clairement observable, et qu'un ordre nouveau émerge conséquemment à la contradiction. En d'autres termes, dans de tels cas, le changement et l'évolution du système social sont dus à la contradiction. Nous traiterons de ce sujet d'une façon plus poussée lorsque nous aborderons la philosophie de l'histoire. En tout cas, cette relation entre la société et la contradiction n'est pas applicable à tous les autres cas dans le cosmos et elle n'est ni universelle ni constante dans le cas de la société.

Si nous considérons attentivement les phénomènes du monde et les étudions scientifiquement au lieu de nous adonner à des fantaisies poétiques, nous trouverons qu'il y a de nombreux cas où prévalent une tendance toute autre, et une loi totalement différente. Considérons par exemple les cas suivants :

Les phénomènes physiques et mécaniques, tels que l'échauffement et l'expansion des corps, la fonte, l'évaporation, le passage du courant électrique, la communication des sons, le mouvement des corps, le changement réactif des

formes, etc... tous sont dus à l'action de certains types d'énergie et ne sont pas le résultat de l'établissement de la chaîne dialectique.

Dans le cas des actions et réactions chimiques, nous trouvons souvent que deux éléments ou plus s'unissent par l'action de l'énergie, mais qu'aucun d'eux ne surgit de l'autre.

Dans certains autres cas ce qui se produit c'est l'éclatement qui est le contraire de la synthèse. Accessoirement quelques corps en action et réaction tendent à se combiner et n'ont pas de contradiction. Dans le domaine de la vie, nous trouvons, bien sûr, trois stades consécutifs : la naissance, la maturité et la mort, mais là aussi nous trouvons une différence fondamentale. Tout d'abord, la reproduction ou la naissance (antithèse) à partir (de l'intérieur) de la thèse n'est pas possible sans l'intervention d'une autre thèse (le mâle). En d'autres termes, la création d'une chaîne monophasée intérieure n'est pas possible. Deuxièmement, la combinaison de deux thèses se produit à travers l'attraction et l'affection et non pas à la suite de la contradiction et de la lutte. Troisièmement, entre mère et enfant, ou thèse et antithèse, il existe une relation d'octroi de vie et de sacrifice au lieu d'opposition et de destruction.

Lorsque nous approfondissons la matière qui forme le cosmos, nous trouvons une grande bousculade et un remue-ménage d'électrons et de noyaux mais nous ne trouvons pas de trace du mouvement à trois phases de thèse, antithèse et synthèse. Par contre nous trouvons des atomes ou des particules tournant les uns autour des autres. Seulement, lorsqu'ils sont bombardés par d'autres atomes de l'extérieur, ils éclatent parfois et se convertissent en nouveaux atomes.

Par conséquent, la règle de la lutte entre la thèse et l'antithèse et leur synthèse subséquente n'est pas universelle ni applicable à tous les cas. La face dynamique du monde est en fait façonnée aussi bien par l'impact mutuel des éléments ou des molécules que par d'autres facteurs en communication réci-

proque. Leur impact est à l'origine d'événements tels que la mise en mouvement des choses, leur combinaison, leur éclatement, leur échange et même leur désintégration, dans de circonstances exceptionnelles.

Au lieu de la loi générale de la naissance, de la lutte et de la combinaison, il y a une chose plus générale qui est la venue ensemble, la combinaison et la naissance.

Notre monde est celui de l'union, où les choses viennent ensemble, soit pour se combiner, soit pour se dissoudre. Il n'est pas celui d'entités donnant naissance à des contradictions.

En tout cas, l'idée n'est pas que nous devrions croire en Allah tout simplement parce que la loi dialectique n'est ni universelle ni à cent pour cent scientifique, ni que s'il n'y a pas d'objection scientifique qui puisse être émise à l'encontre des principes dialectiques, ceux-ci devraient prendre la place de Dieu. Ce n'est point comme cela qu'on doit raisonner, car :

Primo, nous savons que Hegel, le fondateur et l'inspirateur de la philosophie dialectique au siècle dernier, était un homme qui croyait lui-même en Dieu et qu'il est arrivé, par ses propres théories, à la conclusion que le monde n'a ni volonté absolue ni conscience.

Secundo, même si les principes dialectiques étaient présumés corrects et à l'abri de toute objection scientifique, cela signifierait seulement que nous aurions tout juste découvert une autre loi du développement et de l'évolution de la nature et de la société. La découverte des lois naturelles ne signifie pas que nous n'ayons plus besoin de législateur et de dessinateur de la nature. La force qui aurait produit à travers le pouvoir de contradiction, des milliards de galaxies et d'autres phénomènes merveilleux à partir de la matière, serait en elle-même, un signe de l'existence d'une guidance instruite et d'une conscience sage, qui aurait mis dans la matière le pouvoir de créer un tel arrangement méthodique, et qui aurait été à l'origine d'un monde si bien calculé.

LE MONDE EST UNE REALITE DEPENDANTE

L'Islam considère ce monde avec toute sa grandeur, son étendue, ses merveilles, et toutes les corrélations entre ses di-vers phénomènes, comme une réalité homogène dépendante d'une autre réalité qui est indépendante, souveraine et suprême. Nous appelons cette réalité indépendante, Allah. Comme toutes autres réalités imperceptibles, IL est reconnu par Ses signes perceptibles. C'est à travers ces signes que nous obtenons sur Lui une connaissance appréciable et utile.

Les Signes d'Allah

Le Coran, qui est la source fondamentale de la connaissance dela vision islamique du monde, mentionne à maintes reprises les signes d'Allah et demande aux hommes d'y penser, et de connaître à travers eux la source de l'existence qu'est Allah. Pour certaines gens, la considération de ces signes est une question simple et naturelle. Cette considération est à même de les convaincre totalement de l'existence d'Allah. Ils peuvent ainsi LE voir non pas avec leurs yeux, mais avec leur perspicacité intérieure. Mais pour d'autres hommes, ladite considération n'est pas simple, parce qu'ils sont accoutumés à d'interminables raisonnements et analyses au cours desquels ils se sentent parfois fatigués des arguments contraires et compliqués et ne parviennent pas à une conclusion définitive, alors que d'autres continuent calmement jusqu'à ce qu'ils parviennent à un résultat clair.

Pour aider et guider chacune de ces deux catégories de gens, nous nous proposons de mentionner quelques formes de

reconnaissance d'Allah à travers Ses Signes.

1. Le Phénomène et Son Producteur

Supposons que vous fassiez une promenade à bicyclette. Les roues de celle-ci tournent rapidement et vous permettent de vous mouvoir. Est-ce que les roue se mettent automatiquement en mouvement ? Bien sûr que non. C'est le mouvement de la roue dentée disposée dans la roue arrière de la bicyclette qui la pousse en avant. Mais est-ce que la roue dentée se met en mouvement toute seule ? La réponse est là aussi négative. C'est la pression du mouvement de la chaîne qui met la roue dentée en mouvement. Ce mécanisme est lui-même mis en oeuvre par la pression de vos pieds sur les pédales. Les muscles de vos pieds reçoivent un signal du cerveau. Le signal est transmis par votre cerveau à cause de votre vif désir de faire une promenade. Ce désir peut être dû à une lassitude, un surmenage, ou à votre vivacité et votre soif de réjouissance. La lassitude ou la vivacité doivent avoir, comme tous les autres états psychologiques, une cause qu'on peut trouver avec un peu d'effort.

La doctrine de la causalité

Cet exemple, comme bien d'autres dans la vie courante, montre que chaque fois que l'homme rencontre un phénomène, son esprit en cherche la cause, car il croit que chaque chose a une cause. En fait, la doctrine de la causalité est à la source de toutes les sortes d'enquêtes et de toutes les recherches scientifiques. L'adhésion de l'homme à cette doctrine s'est renforcée avec le progrès de la science et de l'industrie. Un physicien, un anthropologue ou un sociologue s'efforcent de découvrir la cause de chaque événement, uniquement parce qu'ils ne peuvent croire que quelque chose de physique ou de social puisse arriver spontanément et sans l'intervention d'une cause. Pour aboutir à la cause correcte, ils recourent à des centaines d'expériences et entreprennent des études et des analyses. Si toutes leurs études et expérimentations aboutissent à un résultat néga-

tif, ils les poursuivent pourtant, mais sur la base d'une nouvelle théorie, et ils ne cessent pas leurs efforts jusqu'à la fin de leur vie, à moins qu'ils ne parviennent à des résultats positifs avant. S'ils meurent, d'autres scientifiques poursuivent leurs travaux inachevés dans l'espoir de trouver la ou les causes en question, mais ils ne se permettent jamais de croire ou de supposer qu'une chose puisse venir à l'existence sans cause.

A ce propos, on doit garder présent à l'esprit que nous ne nous efforçons pas de découvrir la cause d'une chose qui existe déjà comme une pure réalité. Nous nous efforçons de découvrir l'origine et la cause d'une chose seulement lorsque nous remarquons que c'est un phénomène, c'est-à-dire quelque chose qui n'a pas existé avant et qui existe maintenant.

Si nous réfléchissons sur ce point d'une façon adéquate, nous découvrirons que dès que notre esprit examine une réalité, il ne se pose pas la question de savoir si celle-ci devrait avoir ou non une cause. Il la considère tout d'abord pour vérifier si elle est ou non un phénomène, c'est-à-dire si elle était existante ou inexistante auparavant. Au cas où il s'agit d'un phénomène, en ce monde là seulement, notre esprit décide qu'il doit y avoir une cause qui lui a donné naissance. Donc tout ce qui existe n'exige pas forcément une cause. Seul un phénomène en nécessite une.

Le monde des phénomènes

Notre monde est plein de phénomènes, c'est-à-dire de choses qui n'existaient pas à un certain moment, mais qui existent maintenant, et de choses qui n'existent pas, et qui vont venir à l'existence. Chaque phénomène doit avoir son ou ses producteurs. Si ce producteur est un auto-existant, éternel, et non pas lui-même un phénomène, alors tout le problème est résolu et on n'a pas besoin de poser encore d'autres questions. Mais si le producteur est lui aussi un phénomène, il doit avoir alors naturellement un producteur qui lui est propre.

La recherche du producteur doit donc continuer jusqu'à

ce que nous parvenions à une réalité qui ne soit pas elle-même un phénomène. Une telle réalité sera éternelle et indépendante de toute cause.

Notre monde étant un monde de phénomènes, il est un signe clair de l'existence d'un être omnipotent et omniscient qui l'a produit. Donc un homme réfléchi et curieux trouve par ce processus une preuve déterminante de l'existence d'Allah.

2. L'harmonie des choses existantes

Si nous regardons attentivement les choses existantes autour de nous, nous remarquons leur harmonie, et leurs corrélations sujettes à un ordre si déterminé, qu'il attire l'attention de l'homme sur son premier vrai contact avec la nature. Le progrès des sciences physiques a rendu l'homme capable d'avoir une meilleure connaissance de ce système puissant, un système qui prévaut aussi bien dans les plus minuscules ingrédients que dans des éléments infiniment plus grands, aussi bien dans l'atome que dans les galaxies proches ou lointaines, dont certaines sont distantes de nous de 350 millions d'années-lumière. (1)

Le plus merveilleux est le cas du système qui prévaut dans les organismes vivants, depuis les êtres unicellulaires jusqu'aux animaux les plus développés, l'homme notamment. Vous avez dû lire beaucoup sur ces choses, dans vos livres de science au cours de votre scolarité. Maintenant, réétudiez ces choses-là, non dans le but de répondre à la question de l'instituteur et d'obtenir de bonnes notes, ni même avec l'intention de les appliquer dans les laboratoires et les usines, mais en vue de faire connaissance vous-même au plus haut degré possible avec le système qui domine le monde. Lorsque vous vous serez rafraîchi la mémoire, réfléchissez alors à la question attentivement. Ce vaste système élaboré n'est-il pas un signe

---

1. L'année-lumière est l'unité de mesure de l'espace, et consiste en la distance que la lumière parcourt en une année. La lumière se propage à la vitesse de trois cent mille kilomètres/seconde.

déterminant de l'existence d'un être omnipotent, son producteur?

De nombreux scientifiques, qui ont joué un rôle important dans la découverte des secrets de ce système, ont entendu leur voix intérieure leur dire que ces énormes produits mystérieux sont le signe d'un grand créateur, Allah, qui est plus grand que toute chose et qui est trop grand pour être décrit.

3. L'adéquation de deux choses non coexistantes

Dans ce monde, nous rencontrons de temps en temps des choses adaptées l'une de l'autre mais non coexistantes. Par exemple, nous constatons la satisfaction des besoins d'une chose par une autre chose qui était venue à l'existence préalablement, comme si cette dernière avait été gardée en vue des besoins de la première. Un exemple facilement compréhensible de cette situation est l'adéquation qu'on trouve entre les parents et l'enfant. Ainsi immédiatement après le début de la grossesse d'une femme, ou dans notre cas de toute femelle mammifère, ses glandes lactifères se préparent tranquillement, sous l'influence d'hormones particulières, à nourrir le nouveau-né. Au moment de la naissance, sa nourriture est normalement déjà disponible. Cette nourriture est parfaitement adaptée au système digestif et aux besoins alimentaires de l'enfant, et elle est stockée dans un réceptacle approprié - le sein de la mère - qui a été muni, un an avant la naissance, d'un mamelon à trous minuscules servant à faciliter l'allaitement.

Il est à noter que nous ne parlons pas là de l'influence réciproque de deux choses existantes. Ici nous nous intéressons seulement aux cas où la satisfaction des besoins d'une chose à venir un jour à l'existence a été assurée dans la structure d'une autre qui était venue à l'existence beaucoup plus tôt. Il n'y a pas de doute que c'est une sorte de prévision accompagnée d'un plan préalable, et par suite, elle constitue une preuve évidente du fait que toutes ces merveilles sont l'oeuvre d'une conscience puissante.

Vous ne pouvez pas imaginer, par exemple, que le sac que vous portez à la main ait pu venir à l'existence tout simplement à la suite d'une série d'actions et réactions inconscientes sans qu'aucun facteur conscient n'y soit impliqué. Montrez votre sac à main à un penseur matérialiste et dites-lui que bien que normalement un sac à main soit fait par un artisan ou un ouvrier à l'aide d'une machine, ce sac particulier a été fait exceptionnellement sous l'influence de facteurs purement naturels et sans l'intervention d'aucun travailleur conscient, et puis observez sa réaction . Si ce n'est pas en votre présence, ce sera sûrement en votre absence qu'il dira qu'Untel m'a raconté des bêtises.

Le penseur matérialiste n'acceptera pas qu'il y ait même une chance sur un milliard qu'un sac dont les parties sont coupées à des dimensions précises, puis cousues de façon à devenir le sac en question, ait pu venir à l'existence purement sous l'influence de facteurs naturels inconscients. En d'autres termes, il a la certitude de l'intervention active d'une conscience constructive dans la fabrication du sac. Il rejette totalement la théorie qui voudrait qu'un sac puisse être fait exceptionnellement à la suite tout simplement d'un concours de circonstances naturelles. Dans son esprit, une telle idée est non scientifique et ne mérite aucune prise en considération. Si nous considérons cette idée selon le critère de la science expérimentale, là encore nous arrivons à la même conclusion. L'expérience sur une longue période a prouvé que l'homme a plus de force créative que toute autre chose existante, et que la raison de ce trait distinctif tient uniquement à sa conscience développée, sa connaissance et son originalité et à aucun autre aspect de sa vie. De là, on peut conclure qu'il existe une relation fondamentale entre la conscience et la créativité. C'est pourquoi, la théorie qui affirme que ce système merveilleux de la création est la création d'une conscience puissante est plus plausible et plus en accord avec la science expérimentale que la théorie matérialiste selon laquelle la matière est l'origine de toutes ces merveilles.

4. La marche vers une perfection illimitée

Après des années d'observation, d'expérimentation et d'études soutenues, un grand nombre de chercheurs sont parvenus à la conclusion que l'univers sans la croyance en l'existence d'Allah est une proposition insensée. Ils disent qu'en approfondissant l'étude de l'univers ils ont mieux réalisé que le monde est constamment en mouvement dans une direction déterminée. En somme, on peut dire qu'il est en marche constante vers la perfection et ne s'arrête à aucun des stades de l'évolution. Il semble qu'il ait un but ou une destination, et que ce but n'est rien d'autre que la perfection illimitée.

Tel est le seul but proportionné au mouvement évolutif. On peut dire que la perfection illimitée est un puissant pôle magnétique qui attire toutes choses vers lui. Sans lui, il n'y aurait aucun mouvement.

Cette méthode de cognition d'Allah a une longue et intéressante histoire. Outre les travaux de philosophes et de mystiques, il existe des écrits intéressants de nombreux scientifiques, et spécialement d'astronomes, de physiciens, de biologistes, de psychologues et de sociologues sur ce sujet.

La meilleure source de connaissance des opinions, d'éminents savant sur ce sujet est constituée des livres généraux d'histoire de la philosophie et d'histoire de la science. Mais comme nous ne voulons être influencés par les idées d'aucune personne en particulier, nous évitons de citer leurs points de vue.

Nous connaissons de nombreux jeunes gens, aussi bien de l'est que de l'ouest, qui avaient fait de vastes études en sciences physiques, et qui ont réalisé à la lumière de ces études que sans la reconnaissance d'un Seigneur Omniscient et Tout-Puissant qui a créé l'univers et qui administre ses affaires, tout le système du monde apparaît comme insensé et absurde.

5. Les Signes éloquents

Tout phénomène exige un producteur. La chaîne de pro-

ducteurs remonte jusqu'à ce que nous arrivions à un producteur indépendant et Tout-Puissant.

Tout l'univers est en mouvement et en marche vers l'avant. Ce mouvement doit avoir un but.

Il y a des signes clairs de l'existence d'Allah. Ils nous informent sur Lui, mais non avec des mots. C'est la raison pour laquelle ce qu'ils expriment peut ne pas être intelligible pour beaucoup, et ne pas leur donner satisfaction. Nous conseillons à de telles personnes de chercher directement ces signes éloquents qui nous parlent dans notre propre langage. Ces signes éloquents sont les prophètes. Pour ceux qui sont convaincus de l'authenticité de leur prophétie après avoir étudié suffisamment ce sujet, les Prophètes deviennent automatiquement les signes naturels et éloquents de l'existence d'Allah. Comme tout prophète proclame qu'il a des contacts avec Allah par la voie de la révélation, et dit qu'il a été affecté par Lui à la guidance des gens, nous devons, en premier lieu, examiner ce que ces prophètes revendiquent, revendication trop importante et extraordinaire pour être prise pour argent comptant.

Nombreux furent ceux qui se proclamèrent prophètes mais qui, dès qu'ils rencontrèrent des difficultés, avouèrent ouvertement qu'ils étaient de faux prétendants.

Donc, lorsque nous rencontrons une personne qui se prétend prophète, nous devons examiner soigneusement ses prétentions et ne les accepter que lorsqu'elles auront été totalement prouvées. En tout cas, une fois que nous reconnaissons la véracité de la proclamation d'une personne qui se prétend prophète, nous avons à reconnaître automatiquement l'existence d'Allah.

Le moyen le plus naturel d'examiner une telle proclamation est d'étudier la vie du prétendant et de voir quelle sorte d'homme il est. Dans quelle mesure il était digne de confiance pendant la période antérieure à sa proclamation. Est-il un imposteur qui veut s'imposer aux gens, ou un égoïste qui a choisi

ce moyen convenable pour acquérir fortune et honneurs ? Ou bien est-il un homme intègre dont la personnalité est au-dessus de tout soupçon ? Il faut considérer aussi sa sensibilité et sa sagacité. Il ne doit pas s'agir d'un naïf qui peut être dupé par d'autres, ni un visionnaire qui peut être conduit par sa propre fantaisie à se croire prophète. Il doit être un homme doté non seulement du sens commun, mais aussi d'un grand pouvoir de diriger et d'une capacité naturelle à accomplir de grandes actions.

Normalement tout le monde peut connaître intimement une personne en l'intégrité et la pureté de laquelle il a pleinement confiance. Cette confiance se développe à la suite d'une étude intime de la vie et du caractère de cette personne pendant longtemps. Il se peut qu'il y ait des gens qui n'aient pas rencontré personnellement de telles personnes, mais qui soient convaincus de leur droiture et de leur honorabilité après une enquête complète.

Les signes spéciaux

La proclamation, par les prophètes de leur contact avec une source immatérielle et imperceptible par la voie de la révélation, étant quelque chose d'extraordinaire, certaines gens, tout en admettant l'intégrité, la droiture, la sincérité et la sagacité de tels prétendants, demeurent sceptiques quant à leur prophétie.

Ces gens exigent quelques signes spéciaux pour avoir la preuve du contact du prophète avec la source immatérielle. Ils attendent du prophète qu'il fasse des choses qu'il n'est pas possible à un être humain de faire et qu'une raison naturelle et normale ne peut pas s'expliquer. En d'autres termes, ils désirent que le prophète produise un miracle. Un ou deux miracles leur donnent une satisfaction totale qu'on ne peut pas obtenir par d'autres moyens. En tout cas, il y a certaines gens qui considèrent les miracles comme une simple jonglerie et n'en sont guère satisfaits.

A la lumière de tous ces aspects de la question, nous insistons, une fois de plus, sur le fait que le meilleur moyen d'identifier un prophète, pour ceux qui peuvent le faire, est d'étudier sa personnalité, ses antécédents, ses buts et ses réalisations.

Une telle étude complète est la meilleure façon de s'assurer que le prétendant est un vrai prophète qui a la faveur de la révélation divine, et non un simple génie qui prétend être un prophète, ou un illusionniste qui a fait cette proclamation uniquement pour se grandir, ou bien, une personne anormale souffrant d'hallucinations. En tout état de cause, tout ce que le prophète revendique est qu'il est un être humain comme les autres, qu'il mange et boit comme eux et qu'il mène une vie humaine normale. Mais il a éprouvé un grand changement en lui-même - une transition soudaine, ou selon la terminologie des prophètes eux-mêmes, ils ont été dotés d'un Bon divin. Il sait bien que cette transition est venue d'Allah et que toute l'excellence extraordinaire qui se trouve en lui et dans ses enseignements est due à cette transition, ou Don divin.

Si vous étudiez soigneusement, d'après des sources authentiques, la biographie du Prophète de l'Islam, depuis sa naissance jusqu'à sa prophétie, et depuis cette époque-là jusqu'à sa mort, vous trouverez un exemple clair de cette transition qui est en elle-même un signe éloquent de l'existence d'Allah.

Toute chose dans chaque étape est Son Signe

Certaines gens semblent être d'avis qu'Allah doit être recherché seulement dans le début de la création. Le point sur lequel ils fondent cette discussion de théologie naturelle est : Comment commença ce monde ? D'où est originaire la matière première du cosmos ? Comment la première cellule vivante vint-elle à l'existence ? Comment le premier homme apparut-il ? Ils concentrent leur attention sur ces questions comme si l'homme qui est né aujourd'hui ne pouvait pas conduire à la

croyance en l'existence d'Allah, ou comme si les millions et millions d'organismes vivants qui apparaissent à chaque instant n'étaient pas un signe de Son existence, et enfin comme s'ils n'avaient d'autre alternative que d'aller à l'origine de la vie ou à la genèse du cosmos pour acquérir la connaissance d'Allah.

La méthode coranique de théologie naturelle est tout à fait à l'opposé de cette manière de raisonner. Le Coran considère tous les cas ordinaires de naissance, de mort, de croissance des plantes, de mouvement de l'air et des nuages, de lever du soleil et de rotation des étoiles, comme des signes vivants et manifestes de l'Existence, de la Puissance et de la Sagesse d'Allah.

Chaque arrangement qui existe dans la plus petite portion du protoplasme, ou dans la molécule d'un corps, ou le coeur d'un atome, conduit à la connaissance d'Allah.

C'est pourquoi, que le problème de la matière première du cosmos ou la genèse de la vie demeure irrésolu, ou qu'on ait trouvé le moyen matériel de le résoudre, cela ne change en rien le fait que la preuve de l'existence d'Allah et de Sa sublime sagesse est visible partout dans le monde et dans tous les changements qui s'y produisent.

Il y a des gens qui pensent que seulement les cas exceptionnels, ou les caprices de la nature, peuvent être cités comme la preuve de Son existence. Si des milliers de malades guérissent à la suite d'un traitement normal, ils ne pensent pas à Allah. Ils s'en souviennent seulement lorsqu'un cas difficile est guéri à la suite de prières et de bénédictions. Ils semblent croire que le traitement médical, les caractéristiques et les effets des herbes ou les compositions chimiques ne sont pas des signes d'Allah.

Si des inondations ou un tremblement de terre provoquent une catastrophe, ils parlent d'Allah, mais ils ne voient aucun signe de Lui dans les pluies normales, l'écoulement des fleuves, la croissance des plantes, le mouvement des galaxies et les milliers d'autres phénomènes normaux auxquels ils se sont

accoutumés.

Il y a d'autres gens qui, tant qu'ils ne savaient pas pourquoi il pleut, quelle est la cause du tonnerre, de l'éclair et des tremblements de terre, et quelle est celle des maladies, croyaient qu'Allah était la cause de toutes ces choses.

Mais maintenant que la science a fait quelque progrès, a fourni une réponse à nombre de questions et expliqué beaucoup de relations, leur rempart se trouve démoli et leur façon de connaître Allah, caduque. Ils se trouvent donc à présent à la croisée de deux chemins : soit ils doivent s'opposer au progrès scientifique et renier les découvertes et les lois scientifiques, pour ne pas renoncer à leur croyance religieuse, soit ils doivent chercher un autre rempart et essayer de nouveau de prouver l'existence d'Allah en s'appuyant sur les questions qui sont encore à résoudre.

Cette façon erronée de penser est totalement contraire à la méthode du Coran. Dans certains cas elle a même opposé la science moderne à la religion et a donné l'impression que les croyances religieuses ne peuvent s'épanouir que dans les ténèbres de l'ignorance. A l'en croire, on pourrait présumer qu'en progressant encore plus, la science réduirait la religion même dans son propre domaine.

Au contraire, le Coran guide les gens vers Allah en les encourageant à apprendre, à penser, à faire des investigations, et à réfléchir, et il proclame expressément que les phénomènes naturels sont gouvernés par un système bien planifié. Le Coran dit que toute chose a sa propre loi et qu'il est du devoir des gens d'étudier la nature et de découvrir les causes des différents événements. C'est comme cela qu'il inculque la croyance en Allah dans leurs coeurs. Le Coran déclare que la soumisson à Allah est le résultat du savoir et non pas de l'ignorance.

Selon le mode de penser coranique, la tendance des gens à croire en Allah n'est pas due à leur ignorance, avec l'idée que la science pourrait gêner leur croyance; au contraire, la science

facilite leur voyage vers Allah. La religion encourage l'investigation scientifique, et celle-ci à son tour conduit à la croyance religieuse.

Un monde en changement perpétuel a-t-il une finalité ?

Nous avons dit que par sa nature le monde est en changement et en transformation, depuis l'atome jusqu'à la galaxie, et que toutes les choses sont en mouvement et dans le stade du "devenir". Etre statique et en repos est impossible.

La science a découvert, dans une certaine mesure, les causes de ce mouvement, mais elle n'a pas donné une réponse claire à la question de savoir pourquoi ce monde est si constamment en changement et en "devenir".

En quelle direction se meut ce monde ? Quel est son but, et pour quoi faire ?

Il faut comprendre que le point de vue de l'homme concernant le mouvement général du monde affecte directement sa vision du but de sa vie et la direction de ses efforts.

Concernant la réponse à la question ci-dessus, trois théories méritent d'être prises en considération :

1. L'absence du but : Selon cette théorie, le développement du monde n'a ni but ni finalité et ne peut être interprété d'une façon sensible. Toutes les choses sont entourées de mystère et d'absurdité.

Cette approche est applicable non seulement au mouvement général du monde, mais aussi à la naissance de l'homme, à ses actions et à ses efforts. D'après cette théorie, connue sous la dénomination de "nihilisme", la vie de l'homme est dénuée de sens.

De nos jours, l'idée selon laquelle le monde n'a pas de sens et de valeur devient la doctrine fondamentale de nombreuses écoles philosophiques et sociales.

En réalité, cette situation est plus ou moins la conséquence de la réaction aux conditions vécues de nos jours par l'humanité dans les sociétés.

L'homme de l'ère de la machine est devenu un otage des grands rouages industriels et il est fatigué des règles, des règlements et de la discipline que lui impose le respect de la machine et de la production mécanique. Il se voit captif entre les mains des exploiteurs, et semblable à un objet sans volonté ni personnalité. Toute procédure qu'on lui prescrit n'est en réalité qu'une étape vers son apprivoisement et son incitation à servir les intérêts des autres.

L'homme en a assez de toutes ces restrictions, de ces rituels non nécessaires et de ces règlements durs et secs. Il est déconcerté par les slogans dont le nourrissent les divers média publicitaires, et se voit coincé dans une variété de pièges. C'est pourquoi il rejette tout et déclare que toutes les valeurs ont prdu leur mérite et que toutes les choses sont futiles et sans fondement. Il veut écarter toute loi et tout principe qui lui sont imposés. Même les règles conventionnelles d'habillement, de nourriture, de choix d'une profession et d'un logement, et de visite aux gens deviennent insupportable pour lui, et il a envie de s'en débarrasser.

Le nihilisme ne peut pas être critiqué tant qu'il est une révolte contre les règles insensées qu'on impose au nom des nécessités et des principes. Mais au-delà de cette limite, la question est tout à fait différente.

Certaines gens considèrent le monde entier comme étant sans valeur, et la vie comme étant absurde. Ils ne voient aucun charme à la vie.

Ils ont une opinion défavorable de toutes choses. Ils s'enfoncent dans le découragement et vivent dans le désespoir. Le meilleur remède auquel ils pensent pour se sortir de cette situation, c'est vivre une vie de renonciation et parfois même, se suicider.

Ce mode de penser est la plus grande calamité pour l'humanité. Il équivaut à la perte, chez l'homme, du sentiment de sa propre utilité, et à la chute dans la dégradation.

En tout cas, pour certaines gens, même le nihilisme peut servir un but utile. Il peut devenir un tremplin pour rejoindre le droit chemin et trouver le but correct de la vie. En réalité, si le rejet des valeurs existantes mène à la découverte de valeurs authentiques, et si le reniement des règles qui ont réduit l'homme au néant est suivi d'efforts constructifs en vue de trouver la voie correcte de la vie, le rejet destructif peut aplanir la voie menant à l'obtention de résultats positifs.

Dans le cas de la vision islamique unicitaire du monde, nous traversons aussi deux étapes.

L'une est le rejet de toutes les fausses déités et la destruction de toutes les idoles, l'autre est la reconnaissance d'Allah.

2. L'évolution naturelle de l'intérieur de la matière : Selon cette théorie, le mouvement de l'univers aspire à l'évolution; évolution purement naturelle, bien sûr.

En d'autres termes, depuis son tout début le monde, de par sa nature même, évolue matériellement.

Cette explication de l'évolution se heurte à beaucoup de difficulté sous divers angles :

a) Du point de vue scientifique, le cosmos vieillit progressivement et perd son énergie. Cette situation ne peut changer, à moins que nous ne supposions que les atomes de la matière morte et éparpillée connaissent une nouvelle vie à la suite d'une grande explosion. Comme la possibilité d'une telle explosion est purement hypothétique, il n'est pas possible d'envisager ses conséquences.

b) Lors de notre discussion sur les systèmes ouverts et fermés, il est apparu que l'intervention d'un facteur extérieur était inévitable pour assurer l'évolution du monde entier, et qu'une telle intervention ne peut être purement matérielle si elle est faite par

un facteur autre que la matière.

3. Le mouvement vers une perfection absolue : Selon cette théorie, le mouvement du monde tend à une évolution spirituelle et à un avancement vers Allah. L'homme commence son voyage évolutif depuis le domaine matériel pour l'achever auprès d'Allah. Le Coran dit :

"Nous n'avons pas créé les cieux, la terre et tout ce qui est entre les deux, par jeu. Nous les avons créés dans un but, bien que la plupart des gens l'ignorent. (Ils ne sont pas conscients de l'importance du monde, de sa rationalité et de son système)." (Sourate al-Dokhân, 44: 38-39)

"Tout ce qui est dans les cieux et la terre appartient à Allah, et toutes choses reviennent à Lui." (Sourate Ale 'Imrân, 3:109)

"La souveraineté des cieux, de la terre et de tout ce qu'il y a entre eux appartient à Allah. Tout reviendra à Lui." (Sourate al-Mâ'idah, 5:18)

"O l'homme! Tu te diriges laborieusement vers ton Seigneur et tu LE rencontreras." (Sourate al-Inchiqâq, 84:6)

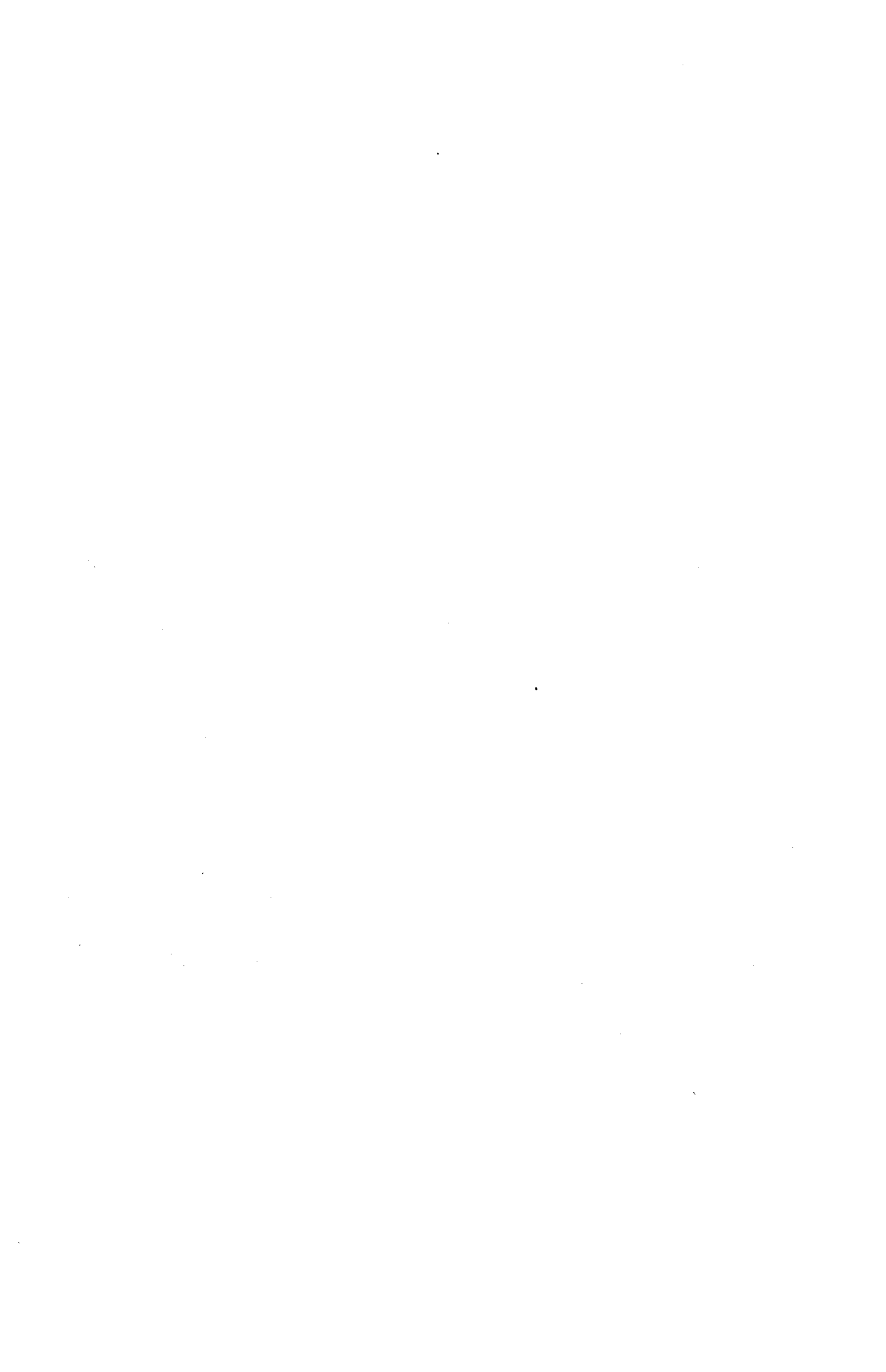
Ainsi le monde physique apparaît, sur cette base, de par sa nature, un monde en lui-même le germe d'une tendance évolutive. A partir de choses simples viennent à l'être des choses plus complexes et plus parfaites d'une manière spéciale, et elles rendent graduellement plus colorée la grande toile de la nature. Ce processus se poursuit et les choses vivantes viennent à l'existence.

Avec un peu plus de développement, l'homme apparaît sur la scène. Il est un être matériel, mais, il possède un esprit divin et, grâce au mouvement évolutif, il peut se doter des attributs divins.

Nous jetterons plus de lumière sur ce processus de développement et d'évolution lors de nos prochaines discussions.

* * *

LE MONOTHEISME DU CORAN



Le monothéisme signifie la croyance en l'unicité d'Allah à tous les égards. Il est Un. Il est le Seul Créateur. IL est le Seul à diriger le monde. IL est le Seul à mériter le culte et l'adoration. IL est Unique sous beaucoup d'autres aspects.

Beaucoup de versets du Coran insistent sur l'Unicité d'Allah concernant la création, le commandement (la direction du monde) et le culte. Ils attirent tout d'abord l'attention de l'homme sur le fait qu'Allah est le Seul Créateur du monde. IL est le Seul à avoir une autorité souveraine sur lui. Ils tirent ensuite la conclusion qu'IL est le Seul à mériter le culte.

Il apparaît d'après le Coran que beaucoup d'arabes païens croyaient ou étaient enclins à croire à l'Unicité d'Allah concernant la création et le commandement. Le Saint Coran dit : *"Si tu leur avais demandé : "Qui a créé les cieux et la terre et qui a assujetti le soleil et la lune ?", ils auraient sûrement répondu : "C'est Allah." Pourquoi, alors, sont-ils aussi stupides ?"* (Sourate al-ᶜAnkabout, 29:61)

Le Coran cite comme preuve de l'Unicité du Créateur du monde, le système harmonieux de ce dernier, bien bâti et unique. Il veut que nous pensions à la cohérence et au caractère universel de ce système, pour être sûrs qu'il a été conçu et qu'il est dirigé par Un Etre Suprême. C'est de cette façon que nous arrivons à l'Unicité concernant la création et le commandement. Le Coran dit : *"Votre Seigneur est Un. Il n'y a de Dieu que Lui, le Clément, le Miséricordieux. Dans la création des cieux et de la terre, dans la succession de la nuit et du jour, dans le navire*

qui vogue sur la mer portant ce qui est utile aux hommes, dans l'eau qu'Allah fait descendre du ciel et qui rend la vie à la terre après sa mort - cette terre où Il a disséminé toutes sortes d'animaux - dans les variations des vents, dans les nuages assujettis à une fonction entre le ciel et la terre, il y a vraiment des Signes pour un peuple qui comprend." (Sourate al-Baqarah, 2: 163-164)

Des dizaines d'autres versets coraniques attirent l'attention de l'homme de diverses façons sur les signes éloquents de l'Unicité du Créateur, implicite dans ce système.

La réfutation du polythéisme

Le Coran réfute la théorie de la pluralité de dieux de la façon suivante :

"Allah ne s'est pas donné de fils; il n'y a pas d'autre divinité à côté de Lui. Sinon chaque divinité s'attribuerait ce qu'elle aurait créé, et certaines d'entre elles seraient supérieures aux autres. Mais gloire à Allah. IL est très éloigné de ce qu'ils allèguent. IL connaît ce qui est caché et ce qui est apparent; IL est exalté au-dessus de ce qu'ils Lui associent." (Sourate al-Mu'minûn, 3: 91-92)

Si le monde avait plus d'un créateur, la relation subséquente de ces autres créateurs supposés devrait obligatoirement revêtir l'une des formes suivantes :

1. Chacun d'eux aurait une autorité souveraine sur une partie du monde, sur la partie qu'il aurait créée lui-même par exemple. Dans ce cas, les différentes parties du monde auraient des systèmes totalement différents et indépendants les uns des autres. Mais nous voyons bien que le monde entier a un système unique et cohérent.

2. L'un des créateurs, ou l'un des dieux régionaux, tiendrait une position supérieure à celle des autres, et de cette façon, il assurerait une sorte de coordination et d'harmonie générale.

Dans ce cas, celui qui exercerait l'autorité suprême, serait le vrai souverain du monde entier et tous les autres seraient ses simples subordonnés.

3. Chacun de ces dieux aurait une autorité sur le monde et serait libre d'agir d'une façon indépendante et de décréter des commandements à sa guise. Auquel cas, il y aurait un chaos total et une vraie confusion, et il ne resterait, aucune loi ni aucun ordre, comme nous le signale le Coran :

"Si des divinités autres qu'Allah existaient, le ciel et la terre seraient corrompus. Gloire à Allah, le Seigneur du Trône, très éloigné de ce qu'ils Lui imputent!" (Sourate al-Anbiyâ', 21:22)

Donc l'uniformité du système qui prévaut dans le monde entier contredit la théorie de la pluralité des dieux avec des autorités indépendantes, et sa cohérence dément la théorie de la multiplicité des divinités avec une seule autorité.

L'hypothèse selon laquelle deux ou plusieurs dieux pourraient exercer une autorité sur l'ensemble du monde, tout en coopérant les uns avec les autres et en décrétant des commandements uniformes, est une idée fantaisiste. Leur pluralité implique automatiquement qu'ils doivent diverger, au moins, à une occasion.

Les causes et les agents

Le Coran souligne l'Unicité d'Allah concernant la création et le commandement. Il affirme que c'est Allah seul qui a créé toutes choses et que c'est Lui seul qui exerce l'autorité sur l'ensemble du monde. En même temps, il ne nie pas l'existence du système de causalité et son vrai rôle. Le coran dit notamment: *"Allah a fait descendre du ciel une eau par laquelle IL fait vivre la terre après sa mort. Il y a vraiment là un signe pour des gens qui font attention."* (Sourate al-Nahl, 16:65). Ici il mentionne l'eau comme étant un moyen de donner vie à la terre.

Ce qu'on peut déduire du Coran, concernant les causes et

leur rôle, c'est que le Tout-Puissant Créateur sait tout et peut faire ce qui Lui plaît. Mais IL a créé le monde d'une manière particulière et lui a imposé un système particulier dans lequel certaines choses ont le rôle d'en produire certaines autres. Toutefois, leur rôle demeure celui d'agents obéissants à Allah, accomplissant sans hésitation le travail qui leur est imparti, et se conformant avec soumission à Ses ordres, sans jamais les enfreindre.

La formidable puissance magnétique du soleil, bien que constituant une force gigantesque dans son propre vaste domaine, demeure assujettie au commandement d'Allah. Le champ magnétique de la terre, constitue lui aussi une force puissante. Mais lui aussi est subordonné au Commandement d'Allah qui confère à un petit oiseau le pouvoir de lui résister et de rester dans les airs pendant des heures.

Relatant l'histoire du Prophète Ibrâhim (P), le Coran dit : *"Les idolâtres crièrent : "Brûlez-le! et secourez vos dieux, si vous en êtes capables!" Nous dîmes : "O feu! Sois, pour Ibrâhim, fraîcheur et paix!" Ils projetaient de nuire à Ibrahîm, mais Nous avons contrecarré leurs projets."* (Sourate al-Anbiyâ', 2: 68-70)

Ainsi, chaque fois qu'Allah l'estime nécessaire, IL peut empêcher le feu de brûler.

Si, avec les progrès de la technologie, l'homme peut maintenant neutraliser grâce à un simple signal électronique, une mine ou une bombe incendiaire qu'il a fabriquée, pourquoi Allah ne serait-il pas capable de prévenir l'action d'une chose qu'il a créée ?

Les miracles

Un homme réfléchi ayant un peu d'instruction peut comprendre facilement la nature des miracles s'il prend en considération la relation des causes matérielles avec Allah, Sa volonté et Son commandement. La vision islamique du monde soutient

la réalité des miracles. Elle ne voit pas de contradiction entre les miracles et la loi de causalité qui stipule qu'aucun phénomène n'apparaît sans une cause, étant donné que selon le point de vue du Coran, un miracle est un phénomène ayant une cause spéciale, en l'occurrence, la Volonté d'Allah.

Non seulement la réalité des miracles n'est pas, en principe, en contradiction avec la loi universelle de causalité, mais pour des raisons pratiques, elle n'est pas incompatible, non plus avec le système normal des causes et effets. En faisant l'évaluation des lois scientifiques et expérimentales, l'homme ne reste pas les bras croisés en attendant la découverte des règles absolues et sans exception. Tous ceux qui sont familiers avec les sciences expérimentales avancées savent bien que le principe de relativité est applicable à beaucoup de lois de ces sciences. Les scientifiques avisés et bien informés ne croient pas à leur véracité absolue et à cent pour cent. En tout état de cause, ils utilisent ces lois relatives dans leurs études scientifiques et les adoptent pour parvenir à des résultats scientifiques et techniques tant qu'aucun progrès scientifique subséquent ne prouve la fausseté de l'une d'elles.

Dans notre vie quotidienne aussi nous ne restons pas les bras croisés en attendant de parvenir à la véracité à cent pour cent de toute chose.

Toutes les personnes sensées du monde, voyagent en voiture, train, bateau et avion mis au point par des techniciens expérimentés et conduits par des conducteurs, navigateurs et pilotes expérimentés, bien qu'elles sachent toutes qu'aucun de ces moyens de transport ne peut être sûr à cent pour cent. Le moyen de transport le mieux équipé, entretenu et conduit par le personnel le plus expérimenté et le plus responsable, peut connaître occasionnellement un accident, ou sortir de sa route et se renverser. La raison qui amène les gens à agir ainsi est que l'homme fonde ses calculs sur les conditions normales, et non sur les circonstances exceptionnelles, surtout lorsque de telles

circonstances sont tellement exceptionnelles que le risque d'accident est trop faible, un sur mille ou même moins. Les événements miraculeux se produisent dans des circonstances très exceptionnelles sur ordre d'Allah. Leur rapport aux événements ordinaires est extrêmement faible, même plus faible qu'un sur des millions. De là, il est évident que la croyance à la réalité des miracles sur ordre et par la Volonté d'Allah ne milite pas en défaveur de la valeur et de la véracité théorique et pratique du système normal des causes et effets.

Les superstitions ne doivent pas être confondues avec les causes

L'un des enseignements islamiques les plus précieux nous apprend que pour identifier les causes et connaître tous leurs effets, nous devons nous appuyer sur une connaissance et une preuve claires, au lieu de nous référer à des mythes et des superstitions sans fondement. Croire aux mythes physiques cause un retard dans la science et l'industrie et empêche l'exploitation de la nature. C'est ce qui est arrivé à la médecine pendant des siècles. De même, la superstition concernant l'influence occulte des corps célestes sur les affaires humaines et le recours à des instruments astronomiques précieux, tels que l'astrolabe, pour la divination, entravent le progrès humain de nombreuses façons.

La croyance superstitieuse en l'efficacité des facteurs métaphysiques imaginaires est encore plus nuisible, car elle distrait l'homme du principe de l'Unicité d'Allah et le jette dans le piège du polythéisme. C'est pourquoi le Coran a mis expressément en garde contre la tentation de compter sur des idées superstitieuses métaphysiques (cf. Sourate al-Najm, 28:123). Il nous dit que nous devons toujours nous appuyer sur une connaissance bien définie (Sourate al-Baqarah, 3) et une preuve claire (Sourate Yûnus, 68; et Sourate al-An'âm, 58).

La supplication

Allah a fait de la supplication l'une des causes qui influent efficacement sur les affaires humaines. La supplication signifie qu'on est profondément attentif à Allah et qu'on implore Son aide par une prière fervente. Cela est d'autant plus logique qu'Allah est au courant de tout : IL sait ce que nous désirons, IL connaît les secrets les plus intimes de chacun. Mais, de même que dans le cas des relations de l'homme avec la nature les efforts et le travail assidus sont essentiels, comme en témoigne la maxime : "Il n'y a pas de gain sans peine", de même, dans le cas des relations humaines avec Allah, un système a été établi. Le Coran dit : *"Quand Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, dis-leur que Je suis proche d'eux. Je réponds à l'appel de celui qui M'invoque quand il M'invoque. Laisse-les donc répondre à Mon appel et croire en Moi, afin qu'ils puissent être dans le droit chemin."* (Sourate al-Baqarah, 2:186)

A propos de la supplication, on se demande parfois si la Volonté d'Allah est sujette au changement. Pourquoi veut-IL que nous Le suppliions alors que Sa Volonté est immuable ?

La réponse à cette interrogation, du point de vue islamique, est qu'Allah est Eternel et que Sa Volonté aussi est éternelle et invariable. Mais la même volonté éternelle et immuable a décidé qu'une grande partie de l'univers, celle de la nature, doit toujours être en état d' "être" au lieu d' "avoir été". Dans cette partie, à chaque instant un nouveau phénomène apparaît, qui est causé par des facteurs antérieurs. La supplication est une sorte d'effort et de travail, et comme tels, elle a un rôle et un effet prescrits par la même volonté éternelle.

Donc Allah est Eternel. Sa Connaissance et Sa Volonté aussi sont éternelles. De nouveaux phénomènes apparaissent encore à chaque instant. Votre effort ou votre supplication joue un rôle efficace dans leur apparition.

"Tout ce qui existe dans les cieux et sur la terre

L'implore. A chaque moment IL fait apparaître une nouvelle manifestation de Son pouvoir." (Sourate al-Rahmân, 55:29)

Si vous êtes confronté à une difficulté, ne perdez pas espoir. Ne renoncez pas à l'effort. Adressez des supplications dévotes à Allah, car vous ne pouvez pas prédire qu'il n'y aurait pas d'issue à votre mauvaise passe. Le Coran dit, comme nous venons de voir, que : *"A chaque moment IL faut apparaître une nouvelle manifestation de Sa Volonté."*

Alors pourquoi désespérer. Il est possible qu'une nouvelle situation se développe rapidement.

Il y a dans le Coran de nombreux exemples d'événements qui prennent subitement un tournant contraire à toute attente. C'est le cas du Prophète Moussâ (P) lorsqu'il demanda de l'aide (cf. sourate Tâhâ, versets 25-26), ou celui du Prophète Zakariyâ quand il pria pour avoir un enfant (Sourate Maryam, versets 1-9). L'étude de tels exemples montre d'une manière précise que du point de vue coranique la supplication est une cause aussi réelle que n'importe quelle autre. De même que le Créateur du monde a assigné, dans le système de causalité, un rôle à la lumière, à la chaleur, à l'électricité, au magnétisme, etc... et qu'IL a fait de certaines herbes et substances chimiques un médicament pour certaines maladies, de même IL a donné à la supplication remplissant les conditions requises un rôle dans la satisfaction des besoins, qui n'est pas purement psychologique et suggestif. Il est vrai qu'elle réveille beaucoup de facultés endormies chez l'homme et pousse celui-ci à faire plus d'efforts qu'on n'en attend de lui. Mais selon le Coran, la supplication est plus efficace que cela. C'est une cause indépendante et ses effets ne se limitent pas au renforcement de la volonté ou à tout autre résultat similaire.

L'UNICITE CONCERNANT LE CULTE

Comme nous l'avons dit plus haut, l'unicité du culte est la première et la plus essentielle des choses que le Coran sou-

ligne en ce qui concerne le monothéisme. Le Coran la considère comme étant le résultat logique de l'Unicité d'Allah concernant "la création et le commandement". Nous savons que c'est Allah seul qui a créé ce monde et que c'est Lui seul qui le dirige. Nul autre n'a de rôle indépendant à cet égard. Les autres accomplissent seulement les devoirs spécifiques qui leur sont attribués par leur Créateur. Toutes les sources du pouvoir dans le monde, tels que le soleil, la lune, la terre, les djinns, les anges, etc... Lui sont subordonnées et exécutent Ses commandements. Lorsque nous savons tout cela, il est insensé de rendre un culte à n'importe lequel de Ses simples agents ou de se prosterner devant leurs statues et images. Le Coran dit : *"O vous les hommes! Adorez votre Seigneur qui vous a créés, vous et ceux qui ont vécu avant vous, afin d'être pieux. C'est votre Seigneur qui a fait de la terre un lit pour vous, et du ciel un dais, et qui a fait descendre du ciel l'eau grâce à laquelle IL fait surgir des fruits pour assurer votre subsistance. N'attribuez donc pas à Allah des rivaux, alors que vous savez."* (Sourate al-Baqarah, 2: 21-22).

"Certaines gens considèrent les djinns comme associés à Allah, bien que ce soit Lui qui les ait créés, et dans leur ignorance, ils Lui attribuent des fils et des filles. Gloire à Lui! IL est très élevé au-dessus de ce qu'ils allèguent. IL est le Créateur des cieux et de la terre. Comment pourrait-IL avoir un enfant alors qu'IL n'a pas de femme et qu'IL a créé Lui-Même toutes choses. Tel est Allah, votre Seigneur. Il n'y a pas de dieu en dehors de Lui, le Créateur de toutes choses. Adorez-LE donc. IL veille sur tout." (Sourate al-An'âm, 6: 100-102)

"Parmi Ses signes sont la nuit et le jour, le soleil et la lune. Ne vous prosternez donc ni devant le soleil ni devant la lune. Prosternez-vous devant Allah qui les a créés." (Sourate Fuççilat, 41:37)

"Certains hommes prennent des associés en dehors d'Allah. Ils les aiment comme on aime Allah; mais ceux qui

croient, aiment Allah avec plus d'ardeur." (Sourate al-Baqarah, 2:165)

Si l'adoration et la soumission ont pour but de demander l'assistance, elles font partie du droit exclusif d'Allah, étant donné qu'IL est le seul à pouvoir satisfaire les besoins des créatures.

"Dis : "Invoquerons-nous au lieu d'Allah ce qui ne peut ni nous être utile ni nous nuire." (Sourate al-Ancâm, 6-71)

Par ailleurs, si l'adoration et la soumission d'un être imparfait sont dues au fait qu'il est irrésistiblement attiré vers la gloire et la majesté d'un être parfait, là encore, c'est Allah qui y a un droit exclusif, puisque c'est Lui seul qui mérite un tel amour et une telle dévotion.

L'Unicité concernant la soumission et l'obéissance

Du point de vue coranique, l'obéissance est de deux sortes:

1. Une obéissance accompagnée d'une soumission totale et d'un abandon inconditionnel à ce qu'on demande à un homme de faire.

Selon la conception coranique de l'Unicité, cette sorte de soumission - qui est en réalité une "servitude" - est due uniquement à Allah, et nul autre ne la mérite.

2. Une obéissance à ceux qui exercent sur nous un contrôle légitime, parce que nos intérêts ou les intérêts plublics, ou tout simplement l'instinct humain nous obligent à leur obéir. Tel est le cas de l'obéissance au Prophète, à l'Imam et à ceux qui le représentent vraiment pendant la période de son occultation. (Pour plus de détails sur ce sujet, voir : Dr Murtaza Mutahhary : "Master et Mastership", Islamic Seminary Publications, 1980). La même chose s'applique à l'obéissance aux parents, etc...

Cette sorte d'obéissance est conditionnelle. Elle est obligatoire, à condition que ceux qui sont en position de donner des ordres ne transgressent pas les limites de la Loi et de l'équité. On est obligé d'apprécier sous cet angle chaque instruction qu'on reçoit d'eux et on doit s'abstenir de les suivre s'ils sont opposés à la Loi et à la justice. On ne doit pas obéir à une instruction contraire à la Loi divine, car aucune créature ne doit êre obéie lorsqu'elle contrevient aux commandements du Créateur. Bien sûr, dans le cas du Saint Prophète et des Imams, leur infaillibilité suffit à les mettre à l'abri d'une telle éventualité, car ils ne peuvent pas être soupçonnés de dire quelque chose qui soit contraire aux Commandements d'Allah.

Donc, cette sorte d'obéissance n'est pas absolue et ne doit pas impliquer une soumission aveugle et inconditionnelle.

La soumission aux Commandements d'Allah

L'une des conséquences de l'Unicité concernant la soumission et l'obéissance est que les gens qui croient à l'Unicité d'Allah sont obligés de se soumettre totalement à Ses commandements et révélations dans toutes les questions religieuses. Pour sauvegarder l'unité et la solidarité de leurs rangs, et se mettre à l'abri du sectarisme, il ne leur est permis d'avoir aucune préférence à cet égard. Le Coran dit : *"Que les gens de l'Evangile jugent d'après ce qu'Allah y a révélé. Ceux qui ne jugent pas selon ce qu'Allah a révélé sont des pervers. Et Nous t'avons révélé le Livre avec la Vérité pour confirmer tout ce qu'il y avait d'Ecritures avant lui. Ainsi, juge entre ces gens d'après ce qu'Allah a révélé et ne te conforme pas à leurs désirs en te détournant de ce que tu as reçu de la Vérité. Nous avons donné, à chacun d'entre vous, une Loi divine. Si Allah l'avait voulu, IL aurait fait de vous une seule Ummah. Mais IL a voulu vous éprouver par les lois qu'IL vous a données. Cherchez donc à vous surpasser les uns les autres dans les bonnes actions. Votre retour, à tous, se fera vers Allah; IL vous éclairera,*

alors, au sujet de vos différends. Juge entre eux, d'après ce qu'Allah a révélé et ne te conforme pas à leurs désirs; prends garde qu'ils n'essaient de t'écarter de ce qu'Allah t'a révélé. S'ils se détournent, sache qu'Allah veut les frapper pour certains de leurs péchés. Un grand nombre de gens sont pervers. Désirent-ils être jugés par la loi païenne ? Qui donc est meilleur juge qu'Allah envers un peuple qui croit fermement." (Sourate al-Mâ'idah, 5: 47-50)

Ces versets offrent aux adeptes des précédents messages un moyen raisonnable et logique d'éviter les conflits internes. Chaque individu ou groupe doit déduire de la révélation le moyen de faire le bien et courir vers lui. Ce faisant, au lieu de conflits futiles entre les adeptes des religions divines, il y aurait une compétition autour des actions vertueuses. La question de savoir qui a raison doit être laissée aux textes religieux connus comme ayant une origine divine. Au cas où il y a différence d'opinion concernant l'interprétation, la question peut être laissée en instance jusqu'au jour où la vérité sera dévoilée par Allah, et alors la controverse sera définitivement close.

Tel semble être le seul moyen d'instaurer la solidarité entre les adeptes de la révélation. Autrement, non seulement les adeptes des différents prophètes, mais aussi ceux d'un même prophète et d'un même Livre, mais appartenant à différents rites et à diverses branches d'une même secte, ou partisans de différents dirigeants religieux, seraient toujours à couteaux tirés les uns envers les autres, et la lumière de "l'Ecole de la Révélation" serait ternie.

C'est pourquoi le Coran considère la croyance en l'Unicité d'Allah comme la base de tout son système et voit le conflit interne comme une déviation. Il réprouve toutes les controverses religieuses et les considère comme étant contraires à l'esprit du monothéisme, et comme un obstacle sur la voie de l'unification du système social sur la base de la révélation. Seule une discussion académique claire, et dépouillée de que-

relles égoïstes et partiales, est autorisée à cet égard.

DIEU, L'UNIQUE ET L'INCOMPARABLE

Le "tawhîd" est un concept révolutionnaire et il constitue l'essence des enseignements de l'Islam. Il signifie qu'il y a seulement Un Seigneur Suprême de l'univers. IL est Omnipotent, Omniscient, Omniprésent et le Sustentateur du monde. Le Coran dit : *"Dis : Lui, Allah est Un! IL est Indépendant. Il n'a pas engendré; IL n'est pas engendré. Nul n'est égal à Lui!"* (Sourate al-Tawhîd, 112: 1-4)

L'Unicité intrinsèque

Les penseurs éminents du monde musulman soutiennent que "personne n'est pareil à Allah" signifie Son Unicité intrinsèque, comme le proposent les philosophes et les mystiques.

Le moyen le plus simple de la décrire est la suivante : Lorsque nous disons qu'Allah est sans pareil, cela signifie qu'en principe il ne peut pas y avoir un partenaire avec Lui. On ne peut même pas supposer qu'il puisse y avoir plus d'un Dieu. L'Unicité est Son attribut absolument essentiel et indispensable.

De là, pour pouvoir saisir l'idée de Son Unicité, il suffit d'avoir présent à l'esprit la conception correcte de Lui. Si nous connaissons bien la vraie signification de ce mot, nous parviendrons automatiquement à la conclusion qu'Allah est Un. IL ne peut pas être plus qu'un, car la pluralité est incompatible avec Son Existence.

Supposons qu'une ligne s'étende indéfiniment des deux côtés. Supposons aussi qu'il y ait une autre ligne à un mètre de distance de la première et parallèle à elle, s'étendant elle aussi indéfiniment dans les deux directions. Il n'y a aucun problème à supposer l'existence de deux telles lignes. C'est la raison pour laquelle on dit que deux lignes parallèles sont celles qui

sont équidistantes l'une de l'autre dans toute leur longueur et qu'elles ne se rencontrent jamais même si elles se prolongent indéfiniment.

Indépendamment de la controverse à propos de la justesse ou l'erreur de la définition des lignes parallèles, et de son caractère absolu ou relatif, il est clair qu'il est possible de supposer l'existence de deux telles lignes.

Maintenant, supposons l'existence d'un corps qui se développe indéfiniment, et qui grandirait de plus en plus dans toutes ses dimensions : en longueur, en largeur et en hauteur. Ceci dit, pouvons-nous supposer là encore l'existence d'un autre corps - à côté du premier - qui se développerait lui aussi indéfiniment ? Non, nous ne le pouvons pas, parce que le premier corps devrait remplir tout l'espace et il n'y aurait plus de place, limitée ou illimitée - pour le second, à moins que celui-ci ne pénètre dans le premier. Mais est-il possible pour un corps de pénétrer dans un autre corps lui-même et non dans l'espace qui se trouve entre ses molécules ? Bien sûr que non. De là, il n'est pas possible de supposer l'existence simultanée de deux corps illimités dans toutes les directions et dans toutes leurs dimensions.

Nous avons parlé jusqu'ici de corps illimité. La supposition de l'existence d'un tel corps exclut l'existence d'un autre. Mais elle n'exclut pas l'existence d'une chose non corporelle. Elle ne s'oppose pas, par l'exemple, à l'existence d'une âme illimitée qui aurait pénétré un corps illimité.

Maintenant, considérons un être infini à tous les égards de l'existence. Est-il possible de supposer l'existence de deux ou trois êtres de telle nature ? Non, ce n'est pas possible, car à supposer l'existence de deux tels êtres, l'existence de chacun d'eux serait au moins limitée par celle de l'autre. Cela étant, aucun d'eux ne sera infini.

De là, Allah n'a pas de pareil ou d'égal. En principe, il ne

peut pas y avoir deux dieux ou plus.

Nous avons été, jusqu'ici, en mesure de savoir qu'il y a un Créateur qui est la Source de l'Existence et qui n'a pas de semblable. Mais est-ce là la limite finale de la connaissance humaine sur Lui ? Ne pouvons-nous pas avancer et avoir un peu plus de connaissances sur cette source de l'Existence ?

Certains savants ont tendance à croire que l'homme peut avoir seulement une "connaissance", à savoir qu'il peut savoir qu'il y a une source d'existence, et que davantage de science ou de connaissance n'est pas à sa portée.

Ces savants professent que tout nom ou attribut qu'on peut utiliser pour nommer la Source de l'Existence, en ayant l'intention d'ajouter par ce moyen quelque chose à la connaissance qu'on a de Lui, est probablement sans aucun rapport avec Lui et ne ferait qu'augmenter notre ignorance et notre malentendu.

Selon ce point de vue le plus haut niveau de connaissance que l'homme peut atteindre sur le Créateur est seulement qu'IL existe et qu'IL est au-dessus de tout ce que l'homme peut concevoir ou imaginer. La connaissance de la source de l'existence suit seulement une direction, à savoir que la source doit être au-dessus de tout ce que l'esprit humain peut concevoir.

L'appréciation d'une opinion excessive

L'idée vers laquelle tendent ces savants est très attrayante et d'autant plus appréciable qu'elle rejette toutes conceptions déraisonnables et mythiques sur Allah. Mais si nous l'apprécions d'un point de vue réaliste, nous la trouverons un peu excessive. En effet, si la connaissance humaine sur Allah est impossible, en dehors du mot "IL", qui est absolument vague, alors, comment pouvons-nous apprendre qu'IL est réellement ?

Il apparaît que les grands savants qui tendaient vers cette idée ont pris la connaissance totale et complète pour celle rela-

tive. Une chose peut avoir des dizaines de caractéristiques qui la distinguent des autres choses. En connaissant l'une de ces caracéristiques, nous pouvons l'identifier sans avoir besoin d'une connaissance complète de tous ses traits distinctifs. C'est le cas, non seulement pour Allah, mais le même principe s'applique à tout ce qui existe. Par exemple, si vous avez deux enfants, vous pouvez facilement reconnaître chacun d'eux. Mais êtes-vous au courant de toutes leurs caractéristiques morales et physiques ?

De là, s'il est question d'une connaissance complète d'Allah, nous devons admettre que cela est humainement impossible.

Mais s'il est question de la connaissance de certains de Ses attributs, et que cette connaissance relative peut le distinguer de tous les autres, alors là, l'homme doit bien sûr avoir une telle connaissance afin d'être au courant de Son existence. En réalité sans une telle connaissance, il est difficile de parler d'Allah.

De là, notre incapacité d'avoir une connaissance totale et complète de la réalité ne doit pas signifier que nous soyons incapables d'avoir aucune sorte de connaissance à son sujet.

Il y a un stade moyen; bien mieux, il y a plusieurs stades intermédiaires entre une connaissance absolue et complète et une ignorance totale, à savoir "une connaissance relative d'une ou de plusieurs directions."

Une étude attentive de la connaissance, de sa valeur et de ses limites montre que l'information humaine sur ce monde est le plus souvent relative. Pour cette raison, la science moderne s'intéresse fondamentalement à la connaissance des traits caractéristiques des choses et non à leur essence. La connaissance de la Source de l'Existence aussi a des restrictions similaires. Lorsqu'une personne intelligente et bien informée pense à Allah, elle s'exclame du fond du coeur : "Je ne sais pas ce que Tu

es; Tu es ce que Tu es."

Toutefois, lorsque cette même personne regarde Ses signes et une partie de Ses marques distinctives, elle fait un peu connaissance avec Lui. Bien que cette connaissance soit de loin inférieure à la connaissance absolue, lorsqu'on la possède, on peut parler de "Lui" avec certitude. (Voir : Ayatullah Baqir al-Sadr : "He, His Messenger and His Message - ISP, 1980) (1)

On peut dire que toute personne qui croit en Allah, L'identifie, au moins, à l'un de Ses attributs, attribut par lequel elle Le reconnaît. La reconnaissance d'Allah est accompagnée d'au moins quelques attributs, tels le Créateur, le Sustentateur, l'Origine, l'Auto-Existant, etc...

* * *

1. Ou en français : "Le Révélateur, le Messager, le Message", Traduit par Abbas Ahmad al-Bostani, 1983.



LES NOMS
ET LES ATTRIBUTS D'ALLAH



Beaucoup de Noms et d'Attributs d'Allah sont mentionnés dans le Coran.

"IL est Allah! Il n'y a de dieu que Lui. IL connaît toute chose : qu'elle soit cachée ou apparente. IL est le Clément, le Miséricordieux. IL est Allah! Il n'y a de dieu que Lui. IL est le Seigneur Souverain, le Saint, le Dispensateur de la Paix, le Gardien de la foi, le Suprême, le Puissant, le Très-fort, le Majestueux. Gloire à Lui! IL est au-dessus de ce qu'ils Lui associent! IL est Allah! Le Créateur, Celui qui donne le commencement - à toute chose - Celui qui façonne. Les Noms les plus beaux Lui appartiennent. Tout ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre célèbre ses louanges. IL est le Puissant, le Sage." (Sourate al-Hachr, 59: 22-24)

"Les plus beaux Noms Lui appartiennent." Le principal trait caractéristique des Noms et des Attributs d'Allah est mentionné dans ce verset. Le plus haut degré de toute vertu et de toute excellence appartient à Allah. Par exemple, le pouvoir et la capacité de faire les choses est une bonne qualité. Allah est le plus puissant et le plus efficace de tous, et Il peut faire toute chose. Le Coran dit : *"Allah peut faire toute chose."* (Sourate al-ᶜAnkabout, 29:20)

La connaissance est une vertu. Allah a le plus haut degré de connaissance. *"Allah est au fait de toute chose."* (Sourate al-Tawbah, 9:115)

"IL est le Connaisseur de ce qui est invisible et de ce qui est visible..." (Sourate al-Raᶜd, 13:9)

La sagacité est une autre vertu. Le Saint Coran dit : "Allah est Connaisseur, Sage."(Sourate al-Mumtahanah, 60:10)

La bonté envers les autres est une bonne qualité; Allah est *"Le Clément, le Miséricordieux". "IL est le plus miséricordieux* de ceux qui font miséricorde." (Sourate al-Hamd, 1:3; Sourate Yûsuf, 12:64)

De là, vous avez la liberté de L'appeler par ces plus beaux noms : *"Les plus beaux noms appartiennent à Allah. Invoquez-Le par Ses Noms; écartez-vous de ceux qui profanent Ses Noms; ils seront vite rétribués pour ce qu'ils font."* (Sourate al-Acrâf, 7:180)

Allah est Indépendant

Comme Allah possède le plus haut degré de toutes les sortes de vertus et de perfections. IL est naturellement dépouillé de toute faute, de tout manque et de toute déficience. De nombreux versets coraniques exaltant Allah, soulignent cet aspect de Sa gloire.

Le Coran déclare qu'Allah est dépourvu de toute sorte de défaut et de besoin. Il considère cette pureté de tout défaut comme un principe important de la reconnaissance d'Allah, principe par lequel nombre de déviations doctrinales et idéologiques qui ont vu le jour et qui concernent Allah peuvent être détectées. *"Moussâ dit à son peuple : Si vous êtes ingrats, vous et tous ceux qui sont sur la terre, Allah n'a aucun besoin de vos remerciements. IL est digne de louanges."* (Sourate Ibrâhîm, 14:8)

L'homme doit se rappeler qu'il ne manque rien à Allah, qu'IL n'a pas besoin de notre foi, de notre culte ou de notre obéissance. S'IL veut que nous soyons croyants et obéissants, c'est dans notre propre intérêt et non pas pour le Sien. Si le monde entier devenait incroyant, cela ne Lui causerait aucun mal.

N'étant sujet à aucun besoin, Allah est à l'abri de toute

limitation de temps et d'espace. IL est au-dessus. Un être qui occupe un espace, en a naturellement besoin pour exister, et quelqu'un qui est confiné dans le temps ne peut exister que sous certaines conditions dans un temps particulier. Un être qui n'a pas de limite de temps, peut toujours exister et ne dépend pas de conditions spéciales du temps.

Allah est Omniscient

Le Créateur du monde connaît toute chose. Pour autant, que nous le sachions, il y a dans l'univers deux sortes de choses, à savoir des choses découvertes et des choses fermées, des choses perceptibles et d'autres qui ne peuvent l'être. En tout cas Allah est au fait de toutes les deux sortes. En fait il n'y a rien d'inconnu pour Allah. Rien n'est caché à Lui : *"IL est celui qui connaît ce qui est caché et ce qui est apparent. IL est le Grand, le Très-Haut."* (Sourate al-Ra'd, 13:9)

"Rien n'est caché à Allah sur la terre et dans le Ciel." (Sourate Ale ʿImrân, 3:5). *"IL est au fait des détails les plus minutieux. IL sait tout ce que nous faisons : Allah sait parfaitement ce que vous faites."* (Sourate al-Nahl, 16:91)

Allah est Tout-Puissant

"Il contrôle toute chose et peut faire toute chose : Allah est puissant sur toute chose." (Sourate al-Baqarah, 2:20)

IL est si Puissant et si Dominant que chaque fois qu'IL veut qu'une chose vienne à l'existence ou que quelque chose soit faite, IL lui dit seulement : *"Sois"*, et immédiatement elle *"est"*. Le Coran dit : *"Tel est Son ordre : quand IL veut une chose, IL lui dit : "Sois", et elle est."* (Sourate Yâssine, 36:82)

La Volonté et la Volition d'Allah

Normalement, tous les êtres doués d'intelligence et de puissance peuvent accomplir tout ce qu'ils veulent ou, au moins, une partie de ce qu'ils veulent. Du moins, ils essaient de

satisfaire leurs désirs. Lorsque nous projetons sciemment de réaliser notre objectif, nous disons que "nous sommes déterminés à accomplir telle ou telle tâche." De là, la détermination consiste en une volonté intentionnelle et forte qui est efficace dans l'accomplissement de notre désir.

Parmi toutes les variétés de choses existantes dans ce monde, les animaux, ou du moins, les animaux supérieurs, sont plus ou moins dotés d'une qualité qui fait que lorsqu'ils ont une impulsion , ils essaient de faire à bon escient ce qu'ils veulent. Parmi tous les animaux que nous connaissons, l'homme a la force de volonté la plus développée. C'est pourquoi la connaissance a un rôle plus créatif dans sa vie que dans celle des autres animaux. En tous cas, il n'exerce pas apparemment sa volonté pendant qu'il accomplit beaucoup d'actes. Ses systèmes circulatoire, respiratoire et digestif ainsi que ses glandes, petites et grandes, qui produisent toutes les substances chimiques nécessaires, fonctionnent tous sans l'aide de sa volonté.

Il n'y a pas de doute que tous ces systèmes ont un lien avec le système nerveux; la physiologie moderne a été en mesure de découvrir à chacun d'eux un centre, de commandement, situé quelque part dans le cerveau, bien qu'on ne puisse appeler chaque action ayant quelque rapport avec le cerveau, une action intentionnelle ou délibérée.

On a rapporté que certaines personnes avaient été capables, à la suite de quelques exercices et d'une longue expérience, de contrôler la circulation de leur sang. Même si de tels rapports sont exacts, ils peuvent être qualifiés, au mieux, de cas exceptionnels. .

En tout état de cause, le domaine de l'activité de la volonté humaine, est après tout, limité. Par exemple, jusqu'à ce jour, la volonté humaine n'a pas été capable d'influencer le système de révolution des corps célestes. Nous remarquons aussi que chaque être humain a quelques traits héréditaires dans la sélec-

tion desquels sa volonté consciente ne joue aucun rôle.

De là, l'influence de la volonté et de la volition humaine, est somme toute, limitée. C'est pourquoi il arrive souvent que l'homme ait l'intention de faire quelque chose, mais qu'il n'y parvienne pas ou que certains facteurs qui échappent à son contrôle, empêchent l'accomplissement de ses nombreux désirs. Mais Allah, qui est Omniscient et Tout-Puissant, accomplit tout ce qu'IL veut : *"Ton Seigneur fait ce qu'IL veut."* (Sourate Houd, 11:107). *"Allah seul peut vous apporter la punition, s'IL le veut; et vous ne pouvez pas vous opposer à Son plan."* (Sourate Houd, 11:33).

Sa Volonté règne sur le monde entier, ce qui n'est pas le cas de celle des autres. *"Allah juge avec équité, tandis que ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui, ne peuvent rien juger."* (Sourate al-Mo'min, 40:20).

Tous les autres quels qu'ils soient et quels qu'ils puissent être, se meuvent dans un cadre limité, que leur assigne Allah qui a fixé une destination pour toute chose : *"Allah a fixé un décret pour chaque chose."* (Sourate al-Talâq, 65:3 etc.)

C'est la loi universelle qui s'applique à l'homme aussi. Ainsi, sa force est limitée, mais il peut cependant choisir sa façon de vivre dans le cadre qui lui est destiné. Allah veut qu'il fasse appel à son jugement et qu'il détermine son avenir, qu'il soit bon ou mauvais, lui-même. En tout cas, même dans ce cadre, l'homme, ou sur ce point, tout autre être, ne doit pas se considérer comme étant en possession d'une force absolue. Si Allah le veut, IL peut rendre ses efforts vains. Il y a de nombreux cas où IL contrecarre les efforts de certains individus ou groupes vaniteux, et ce, contre toute attente de leur part, afin de leur rappeler et de rappeler aux autres que, même à l'intérieur de leur propre sphère de puissance, ils ne doivent jamais être oublieux de la Puissance divine qui contrôle toute chose.

Le Coran mentionne plusieurs exemples d'une telle situation. La Sourate al-Qalam (68: 17-32) illustre bien ce point :

"Nous les avons éprouvés comme nous avions éprouvé les propriétaires du jardin qui avaient juré de faire leur récolte au matin. Mais ils n'ont pas fait exception à la Volonté d'Allah. Par conséquent, une calamité envoyée par ton Seigneur surprit leur jardin pendant qu'ils dormaient. Et au matin, ce fut comme s'il avait été rasé. Ils s'interpelèrent le matin en disant : "Accourez à votre jardin si vous voulez récolter et cueillir les fruits." Ils se mirent, ainsi, en route en se disant les uns aux autres à voix basse : "Qu'aucun pauvre n'entre dans le jardin aujourd'hui sans votre permission." Ils partirent donc de bonne heure, décidés à arrêter les pauvres. Lorsqu'ils virent le jardin, ils s'exclamèrent : "Nous avions sûrement tort. En réalité nous sommes ruinés." Le meilleur d'entre eux dit : "Ne vous ai-je pas dit : Pourquoi ne glorifiez-vous pas Allah ?" Puis, ils dirent : "Gloire à notre Seigneur. Il n'y a pas de doute; nous avons été injustes." Puis ils se mirent à se blâmer les uns les autres. Ils dirent : "Malheur à nous! Nous avons été sûrement transgresseurs! Nous espérons que notre Seigneur nous donnera en échange un meilleur jardin. Nous retournons humblement à notre Seigneur."

Allah est Bienfaisant et Clément

Allah est Bienfaisant et Miséricordieux envers toute Sa création. IL a accordé des bienfaits à tous. IL a donné à chacun de nous de toutes les choses pour mener à bien notre vie. IL est Clément. Si un pécheur se repent et veut suivre la voie de la vertu, la porte ne lui en est pas fermée, à condition qu'il soit sincère dans son intention.

Il y a de par le monde d'innombrables signes de la miséricorde d'Allah. A l'instar de toutes les autres choses existantes, l'homme aussi jouit des bénédictions divines, mais avec une différence importante : il a été gratifié de la faveur d'être le maître de sa destinée. Il est doté de la capacité de distinguer ce qui est juste de ce qui est erreur, le bien du mal, et il est capable

de choisir consciemment l'un d'eux. Il peut exercer cette capacité seulement s'il a admis que certaines de ses actions sont souhaitables et méritent récompense, et que certaines autres appellent une peine et une punition.

L'espoir de ne pas perdre la récompense des actions louables, et de pouvoir échapper à la punition qu'appellent les actions inadmissibles, est, lui-même, une bénédiction divine, car il pousse l'homme à être vertueux et droit. Le Coran nous a fréquemment avertis du courroux d'Allah.

Allah est Juste

Allah ne fait injustice à personne. IL veut aussi que nous soyons justes dans notre conduite. IL a créé toutes choses selon un plan. Le monde entier est harmonieux. Allah a promis des récompenses et des rétributions dans l'autre monde selon un système bien élaboré d'action et de réaction. Chacun de nous récoltera là-bas ce qu'il aura semé ici. Là-bas, la personnalité de l'homme sera le reflet de ses accomplissements ici. Tout soulagement ou toute peine qu'il recevra dans l'Au-delà, sera le salaire exact de ses actions, et aucune injustice ne sera faite à personne. L'avenir éternel de chacun dépend de ses propres efforts en vue de se réformer et de réformer son environnement. C'est le fond de l'information que le Coran, le Livre divin, nous donne sur Allah. Cette information est fondée sur la révélation, mais elle peut aussi s'obtenir par une réflexion sur Ses Signes et sur tous Ses Noms et Attributs. Non seulement elle satisfait ceux qui cherchent la connaissance, mais elle nous aide aussi à résoudre notre plus grand problème, à savoir comment donner une direction à notre vie.

Un homme qui s'inspire d'une telle connaissance réaliste et constructive d'Allah, mène une vie vigoureuse et pleine de zèle, d'espoir et d'effort. Il adhère à ses propres vues et à son propre mode de vie, mais coopère également avec les autres et respecte leurs idées. Un homme soumis à Allah ne se vend pas

aux autres ni ne s'efforce de soumettre les autres à son propre désir. Il aime autant sa propre liberté que celle des autres. Il est lui-même pur, et il aime que les autres le soient aussi. Il cherche la vérité où qu'elle se trouve. Il est toujours avec la vérité et en guerre contre le faux.

* * *

LE ROLE DE LA COSMOLOGIE DIVINE DANS LA VIE HUMAINE



La conception matérialiste regarde le monde et l'homme seulement sous des angles matériel, naturel et perceptif.

Elle ne reconnaît l'existence d'aucun créateur, organisateur et directeur autre que le cosmos.

Elle confine les besoins de la société et les dimensions de l'existence humaine aux limites de leurs exigences naturelles.

Et considérant que la vie de l'homme est limitée au cadre de sa vie d'ici-bas, elle ne reconnaît pas que les affaires de ce monde sont contrôlées par un ordre conscient, ni n'admet l'existence d'aucun besoin dépassant la vie matérielle, ni d'aucun monde de l'Au-delà.

Donc, selon cette conception, si la vie humaine a un but ou un programme, c'est dans le cadre de cette vie d'ici-bas seulement.

Tout au contraire, la cosmologie divine reconnaît l'existence d'un Etre Sage, Omnipotent et Omniscient qui contrôle tous les facteurs et relations naturels, et croit que le monde entier est soumis à Son commandement conscient et vigilant. En même temps, elle reconnaît aussi la validité de toutes les lois naturelles régissant le monde.

En tout cas, elle croit que la Volonté d'Allah est au-dessus de tous les autres facteurs et lois, et soutient que les anciennes lois et formules scientifiques sont la création et une partie du dessein d'Allah qui est la source de la faveur, de la miséricorde, de la sagesse, de la compassion et de la justice.

Donc, un homme croyant en Allah se voit dans un monde conscient, bien guidé et fondé sur la justice, et non pas dans un

monde obscur, terni et sans but.

En conséquence de sa croyance, il a le sentiment qu'Allah est toujours avec lui. Quel soutien naturel! Quelle source de force et d'énergie!

La cosmologie divine, à côté de la reconnaissance des besoins naturels et de l'admission de la nécessité de les satisfaire, prend aussi en considération la dimension spirituelle de l'homme.

Elle s'occupe de l'élévation de l'âme, de la pureté du coeur, de l'amour de la vérité et du dévouement à la pureté, au raffinement, à l'amour, à l'impartialité, à l'endurance et à la philanthropie. Ce sont des qualités dont l'absence se fait vraiment sentir aujourd'hui. Les sociétés industrielles réalisent qu'elles en ont besoin et sont tout à fait conscientes de leur manque. Elles essaient occasionnellement de satisfaire leur soif de ces qualités d'une façon superficielle en adoptant certaines formes du néo-gnosticisme occidental.

On ne doit pas oublier que la cosmologie divine ne signifie pas une pure spiritualité, un gnosticisme et une préoccupation des besoins éthiques. Elle signifie vraiment une attention totale à l'homme, sur les plans, à la fois, matériel et spirituel. En un mot, elle vise à pousser l'homme vers une perfection complète.

Deux stades d'une vie étendue

Du point de vue religieux, la vie humaine est étendue et éternelle. Elle n'est pas limitée aux quelques années de l'existence dans ce monde. L'homme a été informé catégoriquement qu'il est un être éternel et qu'il ne s'annihile pas avec la mort. D'un autre côté, il reprendra la vie à nouveau, dans l'autre monde, où toute chose se présentera sous une forme plus intensive, plus sérieuse et plus profonde. Autant les plaisirs et le succès seront à leur zénith dans ce monde-là, autant les souffrances et les afflictions seront intenses.

L'homme a été informé en outre que s'il tient vraiment à

ses propres intérêts, s'il veut éviter la souffrance et désire être heureux et prospère, il doit garder présent à l'esprit que le succès et le bonheur, tout comme la souffrance et l'affliction, suivront, sous une forme plus pure et plus étendue, les traces de la vie d'ici-bas.

Tout son avenir dépend de ses actions d'aujourd'hui et sera seulement la conséquence des efforts faits dans ce monde.

Un homme judicieux qui pense au revenu de son travail et qui fait des efforts calculés pour atteindre son objectif, doit être pleinement averti des résultats de ce qu'il fait. Il doit réviser sa conduite s'il réalise que certaines de ses actions lui sont préjudiciable ou qu'elles ne sont pas dans son intérêt.

Conclusion

La vision d'un homme religieux n'est pas limitée à lui-même. Il a un horizon plus large et son but est de plaire à Allah et de servir Ses créatures. Il ne pense pas seulement à ses besoins matériels, mais prend aussi en considération ses besoins spirituels. Il cherche le bonheur aussi bien dans ce monde que dans l'autre et répugne au malheur dans tous les deux mondes. Il ne concentre pas son attention seulement sur les efforts dont les effets, positifs et négatifs, se limitent uniquement à la vie présente.

Les effets spirituels et pratiques de la croyance religieuse

Un homme qui a le soutien d'une croyance religieuse ferme se sent doté d'une force particulière. Quoi qu'il entreprenne, il l'accomplit avec sincérité et pureté. Pour atteindre son objectif, il ne recourt ni à la mendicité, ni à la flatterie, pas plus qu'il n'abaisse sa position. Même s'il subit quelque inconvénient ou une perte pendant qu'il se débat pour atteindre son objectif, il ne perd pas son coeur.

Il aime les autres comme il s'aime lui-même, et désire le bien de tous. Il éprouve une affection réciproque envers ceux

qui pensent comme lui. Il trouve un plaisir en travaillant pour l'amélioration de la société et en rendant service aux autres. Il est très engagé dans la réalisation de ses buts divins et ne peut ni supporter la compagnie des égoïstes et des trompeurs, ni détourner ses efforts pour servir leurs intérêts. Le résultat en est qu'il ajoute à sa franchise, la fermeté et l'endurance.

Un homme véritablement religieux est en réalité très concerné par le bonheur et le succès des autres, et pour cette raison, il n'hésite pas à consentir des sacrifices car il croit qu'il trouvera dans l'autre monde une grande et heureuse conséquence à la moindre de ses actions. Il reconnaît que tous ses efforts dans ce monde sont gouvernés par un système d'action et de réaction.

Même s'il perd sa vie pour réaliser son objectif, il ne se considère pas pour autant comme un perdant, car à travers son sacrifice suprême, il accepte de faire tout et devient immortel. S'il dépense son argent pour améliorer le sort de la société, il ne perd rien, mais a tout à gagner, car, bien qu'il entreprenne cette démarche pour sa foi et pour sa propre satisfaction, il en sera récompensé. En plus, il tirera avantage de la prospérité de la Société, prospérité obtenue dans l'ensemble, à la suite des services qu'il a rendus. Tout effort positif et réglementaire fait pour la cause d'Allah et pour le bien de Ses créatures, qu'il soit intellectuel, organisationnel, littéraire, physique ou pécuniaire, est constructif et rémunérateur dans chacun des deux mondes.

Si nous comparons un tel homme avec un homme égoïste, dont l'approche est uniquement matérielle, et qui s'intéresse seulement à ses profits personnels, nous pouvons imaginer facilement quel en sera le résultat, car nous savons de quelle sorte de personnes la société humaine a besoin pour son développement et son évolution complète. Elle a besoin de ceux qui cherchent à plaire à Allah, et non des égoïstes.

* * *

LES GUIDES DE L'HUMANITE

Chaque homme est attaché au lien précieux de l'éternité et tout homme ayant des goûts sains peut prendre conscience de son existence grâce à sa perspicacité naturelle. En tout cas il y a dans la société humaine quelques hommes éminents qui en ont une conscience plus claire. Leurs paroles et leur comportement sont l'exemple frappant du lien de l'homme avec l'éternité et de son rôle créatif dans la connaissance et la pratique humaines. Ces hommes sont les prophètes.

Les prophètes sont capables de recevoir des messages - révélations - directs du monde éternel. Ces messages sont si nets et si lumineux qu'ils illuminent toute leur existence et éclairent pour eux des faits qui sont inconnus des autres. Ils voient la Vérité si clairement qu'on les croirait des récepteurs vidéo sous une forme humaine. Ils apprennent les faits eux-mêmes, puis ils les transmettent aux autres sur ordre d'Allah. C'est ce qu'on appelle la prophétie. Les messages que les prophètes reçoivent laissent une impression profonde et étonnante sur leur âme et leur personnalité. Ils les "ressuscitent" virtuellement, stimulent leurs forces intérieures et opèrent en eux une révolution constructive, fructueuse, sans précédent en ce qui concerne les autres gens.

Les traits distinctifs des prophètes

Ces hommes modèles qui établissent des contacts avec la Source de l'Existence à travers la révélation ont certains traits distinctifs et certaines particularités. Nous nous proposons de jeter ci-après un peu de lumière sur ces traits.

1. Les Miracles

Tout prophète qu'Allah envoie est doté par Lui d'une extraordinaire force par laquelle il accomplit un ou plusieurs miracles qui portent témoignage de la vérité de sa mission. Le Coran appelle ces miracles accomplis par les prophètes avec la permission d'Allah, "âyât" ou les signes de la prophétie desdits prophètes. Parce que les miracles ne peuvent être accomplis par d'autres que les prophètes, les savants théologiens les appellent "mu jizât".

Selon le Coran, les gens, à toutes les époques, ont demandé à leurs prophètes respectifs d'accomplir un miracle pour eux, et au cas où une telle demande était formulée par des gens sincères et réellement désireux de connaître la Vérité, et qui ne pouvaient être certains de la prophétie du prophète concerné sans un tel miracle, ce dernier accédait à leur requête légitime. Mais si une telle demande avait un objet autre que le désir de connaître la vérité - par exemple, si la demande revêtait la forme d'un marché et que les gens disaient qu'ils accepteraient le message du prophète, s'il produisait une colline d'or pour eux afin qu'ils deviennent riches - les prophètes rejetaient alors des demandes de ce genre.

2. L'Infaillibilité

L'Infaillibilité signifie immunité contre les péchés et les erreurs. Les prophètes ne commettent pas de péché ni ne sont susceptibles de tomber dans l'erreur dans l'exercice de leurs actions et de leur mission. C'est à cause de cette immunité qu'on peut mettre en eux le maximum de confiance.

Maintenant voyons quelle est la nature de cette infaillibilité. Signifie-t-elle que chaque fois qu'ils sont tentés de commettre un péché ou une erreur, un messager divin se présente à eux pour les en empêcher ?

Ou bien, leur nature est-elle telle, qu'ils sont incapables de commettre un péché ou une erreur, de la même façon, par

exemple, qu'un ange ne commet pas l'adultère pour la simple raison qu'il n'a pas de besoin sexuel, ou qu'une machine à calculer ne commet pas d'erreur, étant sans cerveau ? Ou bien, l'infaillibilité des prophètes est-elle due à leur perspicacité et au degré de leur foi ?

Comme nous l'avons déjà dit, selon notre optique, l'infaillibilité des prophètes est de la troisième sorte. L'homme a la faculté de choisir. Il choisit son action sur la base des avantages et des désavantages, du gain et de la perte qu'elle implique. Il est impossible qu'il choisisse quelque chose qui n'ait pas d'avantage pour lui ou qui implique un sérieux désavantage. Un homme réfléchi qui s'intéresse à sa vie ne se jette jamais dans l'enfer ni prend jamais de poison mortel.

Les individus varient selon la force de leur foi et le degré de leur conscience des conséquences des péchés. Plus leur foi est solide, plus leur conscience des désavantages impliqués par les péchés est grande, et plus ils sont enclins à éviter les péchés. Nous connaissons personnellement un grand nombre de personnes qui sont très pieuses et qui ont une tendance naturelle à se préserver des péchés. Si quelqu'un leur attribuait un péché, nous réagirions automatiquement pour contredire l'accusation car nous sommes sûrs que celle-ci est fausse.

Plus haut est le degré de la foi, plus grande est la tendance à être moralement bon, et plus faible est la probabilité de commettre un péché. Si la foi est absolument parfaite, cette possibilité est de zéro pour cent. Un homme qui atteint ce degré de foi sent que commettre un péché est aussi mal que prendre un poison mortel ou se jeter dans l'enfer. C'est là le stade que nous appelons infaillibilité.

Donc l'infaillibilité est le résultat de la perfection de la foi et de l'excellence de la morale. Car pour être infaillible, il n'est pas obligatoire qu'il y ait une force extérieure, ni il n'est nécessaire que l'on soit naturellement immunisé contre le péché. Ce n'est honorable pour personne de ne pas pouvoir commettre un

péché ou d'être empêché, de force, de le commettre. Une telle personne serait pareille à un prisonnier qui ne peut voler tout simplement parce qu'il est enfermé dans une prison. Un tel prisonnier mérite-t-il d'être considéré comme honnête et intègre ?

Comme pour l'immunité contre l'erreur, c'est le résultat de la perspicacité des prophètes. Un homme commet une faute lorsqu'il est incapable d'observer directement la Vérité et la découvre seulement à travers des calculs mentaux. De tels calculs peuvent être erronés. Mais s'il a la faculté de voir la Vérité directement, la possibilité d'erreur n'existe plus.

C'est le cas des prophètes. Ils ont un contact direct avec la Réalité. Et comme la Réalité est elle-même bien déterminée, il ne peut pas y avoir d'erreur dans son identification. Prenons-en un exemple. Si nous mettons 100 grains de blé dans un ustensile et que nous répétions la même opération cent fois, nous aurons 10.000 grains. Ni plus ni moins. Mais au moment de compter les grains, il se peut que nous fassions une erreur. Il se peut que nous ayons l'impression d'avoir mis les grains 99 fois, ou 101 fois. Par conséquent, il se peut que nous pensions qu'il y a 9.900 ou 10.100 grains en tout. Mais ce malentendu ne peut changer la réalité. Le nombre des grains restera 10.000. Ni plus ni moins. Quelqu'un qui connaît la vérité sera sûr du nombre, et trouvera exactement le même lorsqu'il aura compté.

La différence entre un prophète et un génie

De ce qui précède on peut déduire la principale différence entre un prophète et un génie. Un génie est une personne douée d'une faculté intellectuelle et de calcul extraordinaire, et elle peut donc parvenir à de nouveaux résultats intéressants. Elle peut faire occasionnellement une erreur dans ses calculs. Mais un prophète, outre qu'il est doté de facultés intellectuelles, de pensée et de calcul, est aussi pourvu d'une force additionnelle, appelée révélation, qui lui fait connaître directement la Réalité. Seuls les prophètes ont cette faculté, et c'est pourquoi le cas

d'un prophète est tout à fait différent de celui d'un génie. Comme les deux appartiennent à deux catégories différentes, il n'y a pas de comparaison possible entre eux. Si nous comparons l'acuité de la vue de quelqu'un avec celle d'un autre, une telle comparaison est correcte. Mais si nous comparons l'acuité de la vue d'une personne avec la sensibilité de l'ouïe d'une autre, la comparaison n'est pas plausible. L'éminence d'un génie réside dans ses facultés intellectuelles, alors que la supériorité d'un prophète découle largement de son contact avec la Source de l'Existence, et a pour origine une force totalement différente, connue comme la révélation. De là, les deux cas sont tout à fait différents.

3. La direction dynamique

Bien qu'un prophète commence sa marche spirituelle vers Allah en fuyant les gens pour se recueillir, il finit par revenir aux gens dans l'intention de les réformer.

En arabe il y a deux mots pour dire prophète : "Nabi" et "Rasûl". Littéralement, "Nabi" signifie quelqu'un qui apporte des nouvelles, et "Rasûl", quelqu'un qui est envoyé avec un message. Un prophète communique le message d'Allah aux gens, et de ce fait, il réveille leurs facultés endormies. Il les appelle à Allah et les incite à chercher Son agrément. En d'autres termes, il les appelle à la réforme, à la liberté, à l'intégrité, à la justice, à l'amour et à la lutte pacifique pour la bonne cause et pour d'autres vertus. Il les libère de l'asservissement à leurs passions et à d'autres fausses divinités. La tâche essentielle d'un prophète est de guider les gens, de leur inculquer un nouvel esprit et de les organiser en vue de l'agrément d'Allah et du bien de l'humanité.

4. Une ferveur incomparable et une fermeté à toute épreuve dans la lutte contre le polythéisme, l'ignorance et la corruption

Comme les prophètes jouissent du soutien divin, ils

n'oublient jamais la mission que leur confie Allah. C'est la raison pour laquelle ils sont extraordinairement sincères dans leur mission. Ils n'ont aucun autre objectif que la guidance des gens. Ils ne demandent jamais aux gens de les payer pour leurs services.

Dans la sourate al-Chourâ, le Coran a reproduit un résumé de dialogue entre les prophètes et leur peuple. Chaque prophète apporte une sorte de message avec une référence particulière aux problèmes particuliers que rencontrent ses adeptes. En tout cas, il y a un point commun au message de tous les prophètes. Il est le suivant : *"Je ne vous demande pas de salaire."*

Le message des prophètes était toujours accompagné d'une fermeté incomparable. Comme ils n'ont aucun doute quant à leur mission, ils ont propagé et défendu leur message avec une fermeté inégalable.

Lorsque Moussâ Ibn ʿImrân (Moïse) et son frère Hâroun (Aaron) appelèrent Pharaon à croire en Allah, ils avaient pour tout équipement les vêtements rudes et usagés qu'ils portaient et le bâton qu'ils tenaient dans leur main. Pharaon tomba des nues lorsqu'ils lui dirent fermement : *"Ta chute est imminente si tu rejettes notre appel, mais si tu l'acceptes nous garantissons ton honneur."*

Le Saint Prophète (que la paix soit sur lui et sur sa descendance) appela, un des premiers jours de l'Islam, où les Musulmans étaient encore très peu nombreux, les anciens de Quraych et leur communique son message. Il déclara fermement que l'Islam était destiné à devenir universel et que leur bien-être dépendait de leur conversion à cette religion. Ils furent si surpris qu'ils se regardèrent les uns les autres et se dispersèrent sans prononcer un seul mot. C'est à cause de ce courage et de cette ferveur extraordinaire que les prophètes n'acceptèrent jamais de compromis sur les principes.

Lorsque Abu Tâlib, l'oncle du Prophète, communiqua à

ce dernier l'offre des Quraych lui proposant d'être leur roi, lui promettant de lui offrir en mariage leurs plus belles filles et faisant de lui l'homme le plus riche d'entre eux, s'il acceptait de renoncer à se proclamer prophète, il répondit : "Par Allah! Même s'ils mettaient le soleil dans l'une de mes mains et la lune dans l'autre, je n'abdiquerais pas ma mission."

5. *Le bien-être général*

Les Prophètes encouragent les individus et la société à évoluer vers l'auto-formation afin d'assurer le bien-être humain. Ils n'ont jamais rien fait qui puisse ruiner l'individu ou la société.

6. *Une vie personnelle normale*

Bien que les prophètes aient de nombreuses qualités extraordinaires, tels que l'accomplissement de miracles, l'infaillibilité, la direction dynamique, des réalisations constructives inégalables et une lutte incessante contre l'ignorance, le polythéisme et la tyrannie, ils restent néanmoins des êtres humains et ont toutes les caractéristiques humaines. Ainsi, comme les autres, ils mangent, ils dorment, ils marchent, ils ont femmes et enfants, et finissent par mourir. Ils sont soumis à tous les besoins et exigences humaines. Ils ont à accomplir tous les devoirs qui sont prescrits, à travers eux, aux autres. Les règles qui déterminent ce qui est légal et ce qui ne l'est pas s'appliquent également à eux. Dans certains cas, ils ont plus de devoirs religieux à accomplir. Par exemple, dans le cas du Saint Prophète, il lui était obligatoire de demeurer vigilant et d'accomplir des prières pendant les dernières heures de la nuit. En tout cas, les prophètes ne se dispensent d'aucun acte obligatoire. Ils craignent Allah comme les autres, et même plus que les autres. Ils accomplissent plus d'actes de piété que les autres. Ils font des prières, observent le jeûne, accomplissent le pèlerinage et participent au jihâd. Ils paient la zakât et oeuvrent en vue du bien-être des autres. Pour gagner leur vie, ils

travaillent, et ils n'aiment pas être une charge pour les autres. La seule différence entre les prophètes et les autres gens est que les premiers reçoivent la révélation et ont la qualification nécessaire pour recevoir et prêcher le message d'Allah. En tout cas, cette qualification ne les exclut pas de la catégorie des êtres humains. Leur vie personnelle et privée n'est pas différente de celle des autres. Si elle avait été différente, elle n'aurait pas été un modèle pour les autres. Toute personne désireuse de vivre dans le bien-être doit modeler sa vie sur celle des prophètes. Selon le Coran, si Allah avait envoyé un ange comme prophète, cet ange aurait eu l'apparence humaine, et il aurait parlé et vécu comme les êtres humains. (cf. Sourate al- An'âm, verset 9)

Le rôle de la révélation dans la vie humaine

Comme nous l'avons dit précédemment, la révélation joue un rôle fondamental dans la vie des prophètes. Tous les traits distinctifs de leur vie, ou la plupart d'entre eux, tels que l'infaillibilité, la direction sincère, la fermeté incomparable et les efforts en vue du bien-être de tous, sont fondés sur la révélation.

Nous avons vu comment la révélation opère une révolution fructueuse et efficace dans la vie des prophètes. Maintenant, voyons quel est son rôle dans notre propre vie.

La révélation ne peut avoir automatiquement un rôle direct dans notre vie, à moins que nous ne reconnaissions les prophètes et que nous ne soyons avertis de cette source extraordinaire de connaissance et de croyance. Si nous ne croyons pas aux prophètes, la seule source de notre connaissance sera notre propre expérience et nos propres idéaux. Mais après avoir reconnu les prophètes et été convaincus qu'ils ont accès à une nouvelle source de connaissance, et que les enseignements qu'ils affirment avoir reçus à travers un contact direct avec la Source de l'Existence ne sont ni leurs idées personnelles, ni le produit de leur expérience personnelle, mais un message clair du Créateur, la révélation peut, alors, assurer un rôle détermi-

nant dans notre vie. Nous avons accès, à travers les prophètes, à une nouvelle source de connaissance sur le commencement et la fin de ce monde, et le moyen de mener une vie droite. Un homme coupé des prophètes a accès à une seule source de connaissance, à savoir, sa propre pensée et sa propre expérience. Mais un homme lié aux prophètes en possède deux : sa propre pensée et son expérience, ainsi que la révélation.

La relation entre la connaissance, la raison et la révélation

La relation mutuelle entre la connaissance, la raison et la révélation peut être facilement déduite des sources que nous venons d'énumérer, car elles ont toutes le même but, à savoir, la découverte de la Vérité et son utilisation dans la vie de l'homme. Mais en ce qui concerne leur crédibilité, elles n'entrent pas dans la même catégorie. La révélation est à cent pour cent crédible et sans ambiguïté. Elle est immunisée contre toute erreur. Mais la crédibilité de la connaissance et de la raison n'est pas de cent pour cent, car elles comportent une possibilité d'erreur. Une étude comparée des faits appris à travers la connaissance et la raison, et de ceux appris à travers la révélation, montre qu'il n'existe pas la moindre incompatibilité entre eux. Là où une contradiction paraît exister, c'est ou bien lorsque le cas n'est pas fondé sur une révélation authentique, ou bien lorsque le verdict de la connaissance et de la raison est une pure approximation, et en dépit du fait qu'il revête la forme d'une loi scientifique et qu'il ait une valeur pratique suffisante, sa signification reste seulement relative.

C'est pourquoi, le Coran, cette pure révélation divine, encourage sans cesse la pensée, la réflexion et l'apprentissage. Il veut que tout le monde exerce pleinement ses facultés mentales et essaie d'apprendre toujours plus. En même temps, nous trouvons que la science pratique objective et le raisonnement réaliste, non seulement ne sont pas en conflit avec le Coran et son système, mais qu'ils soulignent la nécessité pour l'homme

d'être dévoué à Allah, aux prophètes et au système qu'ils ont approuvé. Ils veulent que l'homme travaille sérieusement pour réformer et améliorer son environnement, et profite, pour ce faire, de toutes les deux sources de connaissance qu'Allah a mises à sa disposition.

* * *

L'ISLAM DEFEND LA JUSTICE



Selon le point de vue islamique, le monde entier est une réalité fondée sur l'équité et la justice. Les cieux et la terre ont été créés sur cette même base. Toutes choses dans le monde sont calculées et planifiées.

"IL a élevé le ciel et établi une balance pour toute chose." (Sourate al-Rahmân, 55:7)

Toute chose dans le cosmos s'achemine vers son but. Rien n'est désordonné ni fortuit. Depuis l'ordre qu'on trouve dans la cellule vivante et au coeur d'un atome, jusqu'au système précis du corps d'un être vivant, en passant par l'équilibre minutieux existant entre les planètes du système solaire ainsi que les galaxies, et par les lois merveilleuses qui gouvernent le monde entier et qui ont été découvertes et mises à profit par la science, tout cela indique qu'il existe un système calculé et une organisation parfaite.

C'est sur la base de cette vérité que l'Imam Ali (p) a dit : "La justice signifie mettre chaque chose à sa place, alors que l'injustice signifie, mettre chaque chose là où n'est pas sa place."

Toute déviation des règles générales et des relations gouvernant le monde entraînera la confusion et le désordre, et perturbera l'équilibre maintenu par les lois rigoureuses de la nature.

Chaque chose doit se mouvoir sur sa propre orbite et avancer vers son évolution.

L'équilibre et l'ordre sont les lois inévitables régissant la

nature. Les phénomènes naturels ne sont pas libres de décider quelle sorte de relation mutuelle ils devraient avoir, ou s'ils devraient oui ou non maintenir l'équilibre. Même la réaction provoquée par n'importe quelle perturbation dans la nature est destinée à la restauration de l'équilibre et au déplacement des obstacles se dressant sur la voie de l'évolution. Cette réaction aussi suit un cours inéluctable, déjà prescrit. En vérité, même toute perturbation dans l'ordre naturel a sa propre méthode spécifique et sa propre procédure : lorsque l'ordre, dans un sens plus large, est perturbé, la nature produit elle-même quelques correctifs de l'intérieur ou de l'extérieur.

La pénétration des germes ou des virus d'une maladie dans le corps humain provoque des crampes et des douleurs, mais la réaction suscitée par les globules blancs ou des médicaments extérieurs, combat les germes et les virus et parvient à rétablir la santé et l'équilibre général du corps. C'est là l'exemple de la loi coercitive du combat contre le mal.

La justice de volonté ou une justice voulue

En exerçant sa volonté, l'homme est tenu particulièrement d'être juste. De tous les facteurs qui gouvernent les actions de l'homme, celui de sa volonté et de son pouvoir de choisir joue un rôle fondamental. La comparaison de ce rôle avec celui des autres facteurs et normes coercitives a soulevé l'une des plus grandes questions philosophiques, qui, on peut le dire sans risque de se tromper, a trait à l'une des idées humaines les plus vieilles et les plus sensibles. Ce qui est intéressant, c'est que les vues de quelqu'un ont à cet égard un effet direct sur ses efforts, sur ses actions et sur ses réalisations en vue d'améliorer son propre sort et le sort de la société.

La question de la prédestination et de la libre volonté a soulevé beaucoup de controverses parmi les Musulmans, comme chez les autres peuples, et a donné lieu à un large débat philosophique et scolastique.

Certaines personnes, s'appuyant sur les versets qui déclarent que l'honneur, le déshonneur, la guidance et l'égarement sont entre les mains d'Allah, en sont venues à la conclusion que l'homme n'a pas de volition et qu'il n'est qu'un instrument, sans aucune volonté, dans la Main d'Allah. Elles ont fondé un autre principe sur cette théorie, selon lequel, leur croyance en l'Unicité d'Allah et en Son Autorité absolue, exige d'elles qu'elles croient que tous les phénomènes du monde, y compris les actes et la conduite de l'homme, sont du ressort d'Allah seul et qu'il n'existe d'autre volonté que Celle d'Allah. Dire que tout autre peut faire quoi que ce soit d'une façon indépendante serait incompatible avec la concentration de la volonté dans la personne d'Allah.

Cette opinion était encouragée par les gouvernements opportunistes de l'époque, car elle permettait de faire taire toute critique de leurs actions. Les gens ne pouvaient donc pas élever la voix contre leurs gouvernants même en voyant l'abondance des richesses, la pompe et le faste de la cour qui constrastaient singulièrement avec leur misère et pauvreté absolues, car ils étaient formés de façon à croire que toute chose est dans la Main d'Allah qui accorde honneur et fortune à qui IL veut, et attribue misère et humiliation à qui IL veut. Les gens avaient à supporter toute injustice et toute iniquité, car telle était, pensaient-ils, la volonté d'Allah.

Cette situation était similaire à celle qui prévalait dans l'Empire Sassanide où le commun des mortels devait vivre dans les privations propres à la classe au sein de laquelle il était né, car il ne lui était pas possible de passer d'une classe à une autre. De là, le peuple ne pouvait que supporter la misère de sa classe, alors que les classes supérieures menaient une vie luxueuse. Similairement, chez les Hindous, les Intouchables souffraient de handicaps insurmontables sur les plans légal et social. Ils ne pouvaient même pas penser à se défaire de leur condition méprisable.

En Islam, le problème des classes, des groupes sociaux, raciaux ou tribaux, n'existe pas. Tous les hommes ont été créés égaux et, indépendamment de leur origine, ils sont sur le même rang.

En s'attachant à l'affirmation selon laquelle le sort des gens et leurs conditions sociales seraient prédestinés, et en lui donnant une interprétation particulière, les gouvernants de ces pays purent exploiter le peuple et étouffer sa voix. C'est pourquoi la doctrine Ach'arite qui défendait la thèse de la prédestination devint virtuellement la doctrine officielle. Les Mu'tazilites qui croyaient en une sorte de libre volonté perdirent la faveur de la cour et firent l'objet de pressions et de menaces.

Un autre groupe de Musulmans, se référant aux versets du Coran, qui indiquent que l'homme est un agent libre, en vinrent à croire que l'homme a une volition complète et qu'il décide lui-même de son sort. Ces gens citaient l'avènement de la vie future, ainsi que les questions de la responsabilité légale, et de l'existence du Paradis et de l'Enfer, comme preuves de la vérité, de leur doctrine.

Ils affirmaient que si les actions de l'homme étaient considérées comme l'oeuvre d'Allah, alors, les péchés, les atrocités et la corruption devraient être considérés à leur tour comme des actes divins, bien que nous sachions qu'Allah est loin de tout mal. Pour contredire cet argument, les Ach'arites mirent en avance leur doctrine de "tanszih", selon laquelle, Allah étant dépouillé de tout défaut, aucun mal ne pourrait Lui être attribué.

La doctrine de la justice

C'est la vraie doctrine chiite, fondée sur les vues modérées de l'Islam.

L'Imam Ja'far al-Çâdiq (P) a dit :

"Il n'y a pas de prédestination ni un pouvoir absolu du jugement humain. La vérité se trouve entre les deux extrêmes."

Pour bien comprendre ce point de vue, il faut prêter une

attention particulière aux points suivants :

1. Nous croyons en l'Unicité d'Allah, dans toutes ses dimensions, et reconnaissons Son Autorité absolue. Toute chose dans le monde est sujette à Sa Volonté. Sa domination s'impose aux cieux et à la terre.

2. Son ordre gouverne, sous forme de normes établies, la nature ainsi que toutes les causes, les facteurs et les relations naturelles dans le monde.

3. La conduite de l'homme est un phénomène causé par plusieurs facteurs comprenant la volonté de l'homme, qui est, elle aussi, une norme établie par Allah. En d'autres termes, c'est par la Volonté d'Allah que l'homme doit prendre ses propres décisions.

Et comme la libre volonté de l'homme est, elle aussi, le résultat de l'ordre d'Allah, Allah seul est donc le Seigneur Souverain de tout l'univers, y compris l'homme.

4. Il est évident que la libre volonté de l'homme n'atteint pas à une liberté absolue. Elle a plusieurs restrictions : la nature, l'environnement, l'hérédité, l'innéité, etc... Par conséquent, l'homme ne jouit pas d'une faculté de jugement absolue, notamment en ce qui concerne ce qui suit :

5. L'existence de la révélation et du Message divin, les lois et enfin, la croyance en l'Au-delà en la récompense pratique, tout cela impose des limitations chez l'homme. En effet les restrictions juridiques et doctrinales affectent le libre choix de l'homme.

6. C'est l'homme lui-même qui apporte le mal et les vices par une mauvaise utilisation de son choix. S'il y a dans la société des injustices et des corruptions, elles sont consécutives aux actions de l'homme, et ne sont pas une création de la Volonté d'Allah, car IL est au-dessus de tout vice et de tout mal.

On peut se demander pourquoi Allah a créé de tels hommes, portés au mal ? Ne valait-il pas mieux qu'il créât

seulement des hommes qui ne fassent pas le mal et qui soient bons et vertueux ?

La réponse est que s'IL avait créé de tels hommes, ceux-ci n'auraient eu ni volonté ni pouvoir. Or, l'homme est un être libre. Il fait parfois ce qui est bien et parfois ce qui est mal. Certains individus vont vers la bonne direction, d'autres s'égarent. Telle est la carctéristique de la liberté. De là, la question devrait être posée de la façon suivante :

Valait-il mieux créer l'homme comme un être sans volonté ni libre arbitre, ou comme un être libre, doté du pouvoir de choisir et de décider, comme il l'est effectivement ?

La réponse est évidente : il vaut mieux qu'il soit un être conscient et libre.

Maintenant que nous avons choisi cette réponse, nous aurons à accepter aussi ses conséquences qui constituent un monde mélangé de vice et de vertu, de justice et d'injustice, de vérité et de mensonge, de liberté et de subjugation, de conflits et de chocs, et dans lequel l'homme est prêt à jouer un rôle conscient et libre.

7. Mais là une question se pose : le Coran dit : *"Dis : O Allah, Détenteur de la Souveraineté! TU donnes la souveraineté à qui TU veux. TU honores qui TU veux et TU abaisses qui TU veux. Tout ce qui est bien se trouve dans Ta Main."* (Sourate Ale 'Imrân, 3:26)

Le Coran dit aussi : *"C'est TOI qui diriges qui TU veux, et c'est TOI qui égares qui TU veux."* Il y a plusieurs autres versets similaires dans le Coran.

Maintenant, si les gens sont libres et maîtres de leur propre destinée, comment l'honneur et le déshonneur ne sont-ils pas dans leurs propres mains ?

La réponse est que tous les phénomènes du monde suivent certaines normes et règles. Ces normes, elles aussi, ont été conçues et établies par Allah.

L'honneur et le déshonneur, la fortune et la pauvreté, le succès et l'échec, la guidance et l'égarement, la vie et la mort, le pouvoir et son absence, ainsi toutes autres choses sont des phénomènes, et comme tels, ils ne peuvent pas être fortuits et accidentels. Ils sont tous gouvernés par certaines lois, règles et normes. Aucun individu ni aucune nation, ne sont exaltés sans raison. Le progrès économique n'arrive pas sans cause. La défaite dans un conflit, ainsi que la victoire, doivent avoir quelque raison. Comme nous l'avons dit précédemment, ces normes doivent être découvertes, et on doit suivre la bonne direction en utilisant convenablement la connaissance qu'on a d'elles. Il n'y a pas de doute que c'est Allah qui exalte, mais IL exalte ceux qui savent comment améliorer leur position et se débattre pour y parvenir. Allah a donné aux Musulmans pouvoir de conquérir la Mecque et leur a garanti la victoire. Mais cela n'est arrivé que la huitième année de l'hégire, après une longue lutte et des années d'effusions de sang, pendant lesquelles les Musulmans subirent beaucoup d'épreuves et eurent à employer toutes leurs forces et à prendre toutes sortes de mesures appropriées. En d'autres termes, ils luttèrent pour obtenir la victoire, jusqu'à ce qu'Allah la leur accordât.

Il ne fait pas de doute que c'est Allah qui produit l'épi de blé. Mais cela n'empêche que le blé ne pousse que dans la ferme d'un cultivateur industrieux qui accomplit tous les travaux nécessaires pour son développement et le protège contre les insectes.

La Justice et l'Au-delà

La Justice Divine se révélera particulièrement dans l'Au-delà. Justice dans la rétribution et la récompense, justice dans la classification des actions, et dans la détermination du rang et de la position des hommes et la démonstration de leurs qualités et caractères. Tout cela peut se déduire de ce que dit le Coran à propos de l'Au-delà, ce qui montre que la justice a un rapport particulier avec l'Au-delà.

Les actions de l'homme sont le produit de sa propre libre volonté, et il est tenu pour responsable de ses actions ainsi que de son avenir bon ou mauvais. On peut attendre de lui qu'il en connaisse, à travers les prêches des Prophètes ainsi qu'à travers ses propres facultés intellectuelles, leurs effets, positifs ou négatifs.

Ainsi, lorsque l'homme accomplit une action consciemment et délibérément, qu'il fait des efforts pour donner une bonne ou une mauvaise direction à ses qualités intérieures, ou qu'il fait quoi que ce soit susceptible d'entraîner un avantage ou un désavantage pour lui ou pour la société, la justice parfaite exige qu'il reçoive une rétribution précise et proportionnée à ses actions, qu'il soit classé exactement selon son action afin qu'il ne soit pas lésé (cf. Sourate al-Ahqâf, 46:19), qu'il soit payé bien correctement pour tous les efforts qu'il a faits (cf. Sourate Ale ʿImrân, 3:25), et qu'un enregistrement complet soit fait de toutes ses actions et de tous ses actes afin que même ce qu'il a oublié ne soit pas négligé. Le Coran dit :

"Allah leur fera savoir leurs oeuvres. IL en a fait le compte, alors qu'ils les ont oubliées." (Sourate al-Mujâdilah; 56:6)

Cet enregistrement comprend même la plus insignifiante chose faite sous quelque forme que ce soit et dans quelque circonstance que ce soit.

Evoquant les exhortations de Luqmân adressées à son fils, le Coran dit :

"O mon fils! Même si c'était l'équivalent du poids d'un grain de moutarde, et que cela fût caché dans un rocher ou dans les cieux, ou sur la terre, Allah le présentera en pleine lumière. Allah est Subtil et bien informé." (Sourate Luqmân, 31:17)

Il y a une telle proportion et harmonie entre une action et sa rétribution qu'on peut dire que cette même action se présentera dans l'Au-delà : *"Ce jour-là chacun se verra confronté à tout ce qu'il aura fait de bien et de mal."* (Sourate Ale ʿImrân,

3:30)

Chacun est responsable de ses propres oeuvres. Cette responsabilité n'incombera pas à quelqu'un qui n'y aurait pas joué un rôle : *"Nul homme ne portera le fardeau d'un autre."* (Sourate al-Fajr, 35:18). *"Quiconque fait le bien le fait pour soi, et quiconque agit mal le fait à son propre détriment."* (Sourate Fuççilat, 41:46)

Au Palais de Justice, ni la position familiale ni l'influence sociale, ni la richesse, ni aucune pression d'un parti ou d'un groupe, n'auront aucun effet : *"Le Jour où ni les richesses, ni les enfants ne seront utiles."* (Sourate al-Cho'arâ', 26:88). *"Les injustes ne trouveront aucun ami ni aucun intercesseur susceptible d'être écouté."* (Sourate al-Mu'min, 40:18). *"O les croyants! Dépensez en aumône une partie de ce que nous vous avons accordé avant la venue d'un Jour où ni marchandage, ni amitié, ni intercession ne subsisteront."* (Sourate al-Baqarah, 2:254). *"Quand on soufflera dans la trompette, ce Jour-là, il ne sera plus question, pour eux, de généalogies..."* (Sourate al-Mo'minûn, 23:101)

En vérité, dans l'Au-delà, seules la foi, les bonnes actions et la spiritualité seront utiles à l'homme, lequel devra répondre à propos de chaque point de détail de son compte, et sera jugé correctement et justement sur la base de sa feuille d'actes qui contient le détail de ce qu'il aura fait. Le Juge sera Allah qui est Juste, Omniscient, absolument Indépendant et au-dessus de toute partialité ou d'opportunisme. IL n'est enclin à aucune menace ni à aucune tentation (cf. Sourate al-Nûr, 24:24; et Sourate Yassine, 36:65)

L'Au-delà

L'Au-delà est un monde dans lequel l'homme jouit des fruits de ses efforts d'ici-bas, à une très large échelle, et où ses qualités et sa conduite seront absolument claires.

Dans ce monde-là, les plaisirs et le succès, de même que

les misères et les afflictions, sont purs et absolus, contrairemnt à ce qui se passe ici-bas où toute chose est relative et mélangée.

Le succès complet et pur de l'homme dans toutes les dimensions de sa vie se présente au Paradis où tous ses désirs, espoirs et aspirations sont réalisés et où il prospère physiquement, spirituellement, matériellement et mentalement. De la même façon, son échec dans tous les domaines se révèle en Enfer.

Les quelques versets suivants projettent une grande lumière sur l'immensité de la jouissance dans le Paradis :

"Hâtez-vous vers le pardon de votre Seigneur et vers le Paradis, vaste comme le ciel et la terre." (Sourate al-Hadid, 57:21). *"Les bien-heureux seront au Paradis où ils demeureront immortels, aussi longtemps que dureront les cieux et la terre, à moins que ton Seigneur n'en décide autrement. Ce sera un don inaltérable."* (Sourate Hûd, 11:108). *"Là-bas, vous trouverez ce que vous désirez, et vous obtiendrez ce que vous demanderez."* (Sourate Fuççilat, 41:31). *"Là-dedans ils trouveront tout ce qui satisfait le coeur et tout ce dont se délectent les yeux."* (Sourate al-Zukhruf, 43:71)

Ces versets montrent que le Paradis dépasse l'imagination. Sur le plan du temps, il est éternel. Et tout ce qu'on peut désirer y est disponible, sans aucune restriction ou limitation. C'est plus qu'idéal.

Ses bénédictions et plaisirs sont aussi bien matériels et physiques que spirituels et mentaux. Dans la Sourate al-Çâffât, versets 41 et suivants, il est question de fruits, de jardins, de lits de repos et de coupes délicieuses. Dans le verset 49 de la même Sourate, ainsi que dans celle d'al-Rahmân, versets 64-71, et dans celle d'al-Wâqi'ah, verset 36, il y a une description de l'existence de houris, de beauté, de vivacité, de fraîcheur, de joie et d'ambiance musicale, au Paradis. Dans quelques autres versets, le climat plaisant du Paradis, ses rivières, ses arbres verts et fleuris, ses places magnifiques et charmantes, son air

parfumé et agréable, sont évoqués. En somme, le Paradis offre un si haut degré de plaisirs et de réalisations matériels, qu'il est au-dessus de toute imagination.

D'un autre côté, il y a d'autres versets qui mettent en évidence les dimensions spirituelle et morale de l'homme et décrivent les tendances humaines élevées : *"Voilà ceux qui seront honorés au Paradis."* (Sourate al-Ma'ârij, 70:35)*"Ils sont dirigés vers la bonne parole."* (Sourate al-Hajj, 22:24). *"Ils y demeureront immortels. Quel excellent lieu de séjour."* (Sourate al-Furqân, 25:76). *"Nous avons arraché ce qui se trouvait de haine dans leur coeur. Ils seront comme des frères sur des lits de repos qui se font face."* (Sourate al-Hijr, 15:47). *"Allah les recevra alors qu'ils seront rayonnants de joie."* (Sourate al-Dahr, 76:11)

De tels versets montrent qu'il y a dans le Paradis, joie, bonheur, confort et contentement. Ses habitants sont à l'abri de la peur, de l'inquiétude, de la rancoeur, du langage grossier, et ils ne sont confrontés a aucun malaise ni à aucune anxiété. Il est évident qu'il y a au Paradis une félicité éternelle, que chacun peut y avoir tout ce qu'il désire, qu'il ne peut s'y produire de conflits d'intérêts, et que par conséquent il n'y peut avoir ni sentiment de jalousie, ni menace d'un danger, ni désir de se venger.

Dans chaque cas, tous les besoins sont satisfaits et tous les désirs exaucés. Il en résulte que l'homme qui jouit de cette vie dans toutes ses dimensions sent pleinement la vérité de la vie humaine.

En même temps, le progrès et l'avancement vers la perfection continuent. Allah Lui-Même dit qu'IL multiplie les choses pour qui IL veut. Ceux qui développent leur pensée et leurs facultés intellectuelles d'une manière fructueuse, surtout, réaliseront plus de progrès dans leur vie au Paradis.

Par dessus tout ce que nous avons mentionné, le plus grand acquis de l'habitant du Paradis est l'obtention de la satis-

faction d'Allah, laquelle constitue le succès suprême pour une âme sublime. *"Quoi de mieux! Allah sera satisfait d'eux. Voilà le triomphe suprême!"* (Sourate al-Tawbah, 9:72)

Un habitant du Paradis trouve Allah, l'essence de toute perfection et vertu, la vérité absolue en laquelle se terminent le mouvement et l'évolution du monde entier, satisfait de lui. Il sent qu'il a obtenu là, tout ce qu'il pourrait espérer, et trouve qu'il n'y a pas de distance entre lui-même et Allah, Qui est la source de tout ce qui est bien et bénéfique, et sur Lequel sont centrés tous les espoirs, et pour la demande de la satisfaction Duquel tout effort doit être fait. Il a le sentiment qu'il a réussi à obtenir la proximité d'Allah.

L'effet de la croyance en l'Au-delà sur l'équilibre de la vie

Suite à l'exposé exhaustif que nous avons fait sur le futur de l'homme, sur les résultats inévitables de ses actions et efforts, et sur sa réapparition dans l'Au-delà dans toutes les dimensions de son existence, nous arrivons à la conclusion que la vraie croyance en l'Au-delà doit rendre l'homme plus attentif et plus vigilant en se formant et en déployant ses efforts. Lorsque l'homme est convaincu que toute forme de perversion dans la satisfaction de ses désirs, et tout excès qu'il commet, détermineront ses intérêts et ne seront préjudiciables qu'à lui-même, et qu'il sait que sa réapparition dans l'Au-delà sous forme d'une personnalité déséquilibrée et vicieuse n'aboutira qu'à sa ruine et son cheminement vers l'Enfer, il fera, alors, les plus grands efforts pour développer son existence dans toutes ses dimensions.

Nous avons vu que le Paradis est la manifestation d'une vie humaine parfaite dans tous les domaines. L'Islam vise à ce que l'homme mène une telle vie idéale dans ce monde aussi, à l'intérieur de ses limitations. Il veut que l'homme ait un corps sain et une âme saine. Il vise aussi bien à fournir la nourriture,

les vêtements, l'abri et tous les autres conforts physiques, qu'à un développement spirituel sain.

Un homme qui croit en l'Au-delà, essaie d'améliorer la vie d'ici-bas à tous les égards et fait attention à son éducation, à sa recherche et sa santé, à son travail, à l'assiduité au travail et à son progrès intégral. En même temps, il croit à la justice, à la fraternité, à la liberté, aux droits de l'homme, à la sincérité, à la loi, à l'ordre, à la pensée claire, à la raison, à l'amour du prochain, à la bonne volonté et à la spiritualité. La croyance correcte en l'Au-delà rend l'homme équilibré, large d'esprit et travailleur.

* * *



L'HOMME ET L'EVOLUTION

De tous les phénomènes naturels qui nous sont familiers, les êtres vivants ont un mécanisme plus complexe et plus merveilleux. On peut dire que la vie est le sommet de la perfection à l'échelle du mouvement naturel.

LA VIE

Aucun penseur, à quelque école de pensée qu'il se rattache, ne doute du fait que les êtres vivants ont des caractéristiques qu'on ne trouve pas chez les êtres non doués de vie.

Les principales caractéristiques d'un être vivant sont l'autodéfense, l'adaptation à l'environnement, la croissance et la procréation. Les êtres vivants des hautes catégories se meuvent d'un endroit vers un autre, et ceux d'une catégorie encore plus haute sont doués de sentiment et de conscience. C'est la raison pour laquelle les lois de la chimie organique sont différentes de celles de la chimie inorganique, ou, pour cette question, de la géologie.

Pour autant que l'observation et les expérimentations scientifiques l'aient montré, un être vivant naît seulement d'un autre être vivant, et non d'une matière inanimée. Similairement, aucun être vivant ne naît subitement et automatiquement. En même temps, il ne fait pas de doute qu'un être vivant est apparu seulement à un stade particulier de l'évolution de la nature : le stade qui était naturellement celui du commencement de la vie. De là une question se pose : quelle est l'origine de la vie ?

A cet égard, différentes théories ont été formulées :

- Tout au début, la vie serait venue sur la Terre de quelqu'autre planète, sous forme de cellules vivantes.

- La matière nécessaire à la formation d'une cellule vivante, après réception de l'énergie requise dans certaines conditions, aurait été accidentellement transformée en un être vivant, se serait répandue, à partir de cette première vie, sur toute la terre.

- Le premier être vivant serait apparu subitement par la volonté de Dieu. Maintenant tous les êtres vivants développés seraient Sa progéniture.

- Chaque espèce des êtres vivants apparaîtrait sur terre d'une façon indépendante. Dieu aurait garanti la vie à chacun d'eux.

Il y a quelques autres théories aussi. Mais nous ne voulons pas nous impliquer dans la discussion de la question de savoir laquelle de ces théories est correcte, car pour aboutir à une conclusion bien définie à cet égard, une investigation scientifique approfondie est nécessaire.

Ce que nous voulons mettre en évidence, c'est que la vie de chaque être vivant, qu'elle soit le résultat d'un processus évolutif ou non, est un signe d'Allah. C'est ce qui a été souligné par le Coran.

"Il y a des signes évidents en vous-mêmes. Ne les voyez-vous pas ?" (Sourate al-Thâriyiât, 51:21)

"Allah a fait descendre du ciel une eau par laquelle IL fait revivre la terre après sa mort. Il y a vraiment là un signe pour ceux qui entendent." (Sourate al-Nahl, 16:65)

La fabrication de cellule vivante

Si un jour les scientifiques réussissent à fabriquer une cellule vivante, la doctrine de ceux qui croient en Allah ne sera pas affectée, de la même façon que le vol de l'homme vers d'autres planètes, la fabrication de reins artificiels, la greffe du membre d'un homme sur un autre, la fabrication d'un cerveau électronique, ainsi que bien d'autres petites ou grandes inven-

tions, ne constituent en rien un conflit ou une rivalité avec Allah. De telles inventions signifient seulement la fructification de la force créative de l'homme et l'exploitation de la matière naturelle et de ses forces cachées. Le Coran lui-même nous incite à faire usage de nos idées et compétences et à utiliser les dons de la nature.

Comme nous l'avons dit souvent, le progrès scientifique est un mouvement dans la direction de la guidance divine et n'est nullement en conflit avec elle.

En tout cas, on ne doit pas oublier que la créativité humaine ne signifie pas l'invention d'un phénomène ou d'une norme totalement nouveaux. Elle signifie seulement l'exploitation de la matière et de l'énergie disponibles dans la nature et la création des conditions nécessaires à l'utilisation des lois et des normes qui leur sont relatives.

S'il y a vraiment une possibilité de produire la vie par la combinaison de matériaux naturels sous certaines conditions encore inconnues de l'homme, alors celui-ci pourra découvrir dans le futur la loi de l'origine de la vie et les conditions et normes la concernant. Si cela arrive, cette découverte ne sera pas différente de la découverte et de l'utilisation de tant d'autres lois, déjà intervenues dans des domaines autres que celui de la vie.

Evidemment la découverte d'une loi et son utilisation n'abaisse en aucune façon la position du créateur de la loi.

A un niveau plus bas, nous voyons un couple, homme et femme, préparant la voie à la naissance d'un enfant. Mais ce couple affecte-t-il pour autant la position d'Allah en tant que créateur ? Un fermier cultive sa terre. Mais ce faisant, remplace-t-il vraiment Allah en tant que créateur de la récolte ?

Si l'on découvre que la vie peut être produite à partir de la matière, dans certaines conditions, cela signifiera que la matière peut aller dans son mouvement évolutif jusqu'au point où elle reçoit la vie, et puis continuer plus loin et jusqu'à un stade plus

élevé.

Il est intéressant de noter que le Coran, décrivant la naissance de l'homme, dit notamment :

"Parmi Ses signes : IL vous a créés d'argile." (Sourate al-Rûm, 30:20)

En réalité, l'argile devient homme - l'être vivant le plus élevé - après être passé par de très nombreux développements.

Le Coran parle aussi de la naissance de l'homme à partir d' "argile noire" et d' "argile malléable". (cf. Sourate al-Hijr, 15:28 et Sourate al-Çâffât, 37:11)

Il dit aussi : *"Nous avons créé à partir de l'eau, toute chose vivante."* (Sourate al-Anbiyâ', 21:30)

Lorsque le Coran a un horizon si large, il n'y a aucune raison que le Musulman - qui le suit - ait un esprit étroit.

La vie, un phénomène divin

On peut souligner que le Coran attribue formellement la vie à Allah : *"C'est Lui qui a créé la mort et la vie."* (Sourate al-Mulk, 67:2). *"C'est Lui qui vous a créés pour mourir."* (Sourate al-Hajj, 22:66)

De tels versets signifient-ils que personne d'autre ne peut faire un être vivant ? Comme réponse à cette question, on peut dire que :

Tout d'abord, le Coran attribue à Allah tous les changements naturels, depuis la descente de la pluie et la domestication des rivières et des montagnes jusqu'à la naissance de l'homme.

Dans d'autres occasions, le Coran attribue ces changements aux facteurs naturels aussi. Ces deux groupes de versets ne sont toutefois pas contradictoires; ils se corroborent réciproquement, car les lois scientifiques qui gouvernent les changements naturels sont tout simplement des normes prescrites par Allah. Sa volonté ne signifie pas qu'IL suscite directement tous les changements et les événements naturels. En fait, il a créé un

système de changements naturels. Telle est Sa volonté.

Ensuite, si nous trouvons que le Coran a accordé une attention particulière à la vie, c'est seulement en raison de son importance et de sa haute valeur. Allah décrit la vie comme l'infusion de l'"Esprit Divin. Nous expliquerons ce que cela signifie lors de notre discussion sur l'homme.

Troisièmement, chaque mouvement évolutif est une manifestation de la volonté d'Allah et de son dessein créatif, spécialement si le changement est tel que l'organisme matériel arrive à un stade où il peut recevoir la vie, devenir un être vivant et aboutir finalement à la vie humaine.

L'HOMME ET L'EVOLUTION

La théorie de l'évolution a dans son ensemble une longue histoire. Lamarck avait énoncé certains principes à ce propos. Mais c'est Charles Darwin qui a effectué des études approfondies sur les organismes vivants et leur façon de naître, et qui a rassemblé suffisamment de preuves scientifiques pour montrer que l'évolution a eu lieu réellement. Il a soutenu que :

a) Chaque être vivant, où qu'il puisse être, s'adapte graduellement à son environnement et pourvoit à ses besoins naturels, tels que l'obtention de nourriture, l'auto-défense selon les conditions prévalant dans cet environnement. Cet effort provoque parfois des changements dans son corps, comme l'apparition de la membrane réunissant les orteils du canard lorsqu'il fut forcé par son environnement de nager pour chercher sa nourriture dans les lacs, ou comme l'allongement de la nuque de la girafe lorsqu'elle fut obligée de se servir sur des arbres élevés.

b) Bien que ces changements organiques aient lieu progressivement, à travers plusieurs générations, ils sont transmis finalement des parents à la progéniture.

c) Il y a parmi les êtres vivants une lutte sévère pour la survie, pour l'obtention de nourriture, et pour le choix d'un conjoint

agréable. Cette lutte pour l'existence, qui est un conflit avec les facteurs de l'environnement de la vie et une rivalité avec les autres êtres vivants, est un principe constant dans la vie des animaux et des plantes, et un des facteurs qui mènent au changement de leur forme.

d) Le résultat de cettte lutte est que les seuls organismes qui survivent sont ceux qui peuvent s'adapter le mieux à leur environnement et obtenir les conditions nécessaires pour vivre dans leur demeure naturelle. Les organismes les plus faibles et les moins adaptés s'éteignent peu à peu.

De cette façon les diverses espèces sont transformées graduellement, et seules les meilleures d'entre elles survivent. C 'est de cette manière que l'évolution des espèces a lieu.

La propagation de la théorie du développement des organismes vivants - dont l'homme - sur la base de ces principes a suscité beaucoup de controverses à l'époque de Darwin et après. Des opinions appuyant ou contestant cette théorie ont été exprimées ouvertement. Parfois le ton du débat concernant ce sujet était scientifique, mais parfois il était enraciné dans des préjugés religieux et anti-religieux, car on a dit que les affirmations de Darwin étaient en désaccord avec le récit biblique du commencement du monde et de la naissance de l'homme, tel qu'il est exposé dans le livre de la Genèse.

En tout cas, avec les nouvelles découvertes en archéologie et l'élargissement du domaine des expérimentations, la théorie de l'évolution a été considérablement modifiée depuis l'époque de Darwin, spécialement en ce qui concerne les questions relatives à l'anthropologie.

Beaucoup de questions relatives à presque chaque principe mentionné par Darwin ont été soulevées. Par exemple, on se demande si l'apparition d'un nouvel organe ou tout autre changement organique, résulte toujours de l'utilisation de cet organe et de sa tentative de s'adapter à son environnement, ou si elle peut être due à une mutation ou à toute autre cause ? Les

qualités acquises sont-elles héréditaires en principe ? Ou bien les investigations génétiques ont-elles rejeté cette théorie ?

Les changements organiques, quelles que soient leurs causes, visent-ils la survie et l'évolution, ou bien peuvent-ils être parfois dus à la contradiction avec les conditions de l'environnement et aboutir à la mort et à l'extinction ?

La sélection naturelle est-elle ou non comme la sélection artificielle qui conduit la génération existante à l'évolution ? Nous trouvons que les animaux sauvages et les plantes sont pareils et de type moyen, alors que la sélection artificielle donne aux animaux et aux plantes plus de variétés et les conduit à une évolution meilleure.

Il y a beaucoup d'autres questions du même genre.

En tout cas, malgré toutes les objections soulevées pour la discréditer, la théorie de l'évolution a été acceptée par les scientifiques comme un objectif principal des sciences naturelles. En même temps, il est certain également que des naturalistes éminents et impartiaux ne considèrent pas cette théorie comme définitive et incontestable. La voie n'est pas fermée à davantage d'investigation scientifique. Tout ce qu'ils disent est que la recherche n'a pas découvert jusqu'ici de nouveaux principes qui puissent prendre la place du principe de l'évolution.

Maintenant, on peut dire que si un observateur impartial examine attentivement les résultats des investigations concernant la genèse des organismes vivants, il aboutira aux conclusions suivantes :

Les principes qui peuvent être découverts

1. Les organismes vivants ont, suivant leur degré d'évolution, une succession historique. En d'autres termes, les espèces les plus développées sont apparues habituellement, au cours de l'histoire, après les espèces les moins développées.

2. Cette succession historique est similaire à celle qu'on trouve

pour toutes les autres choses dans le monde. Le cosmos s'est développé entièrement à partir d'un état simple pour constituer graduellement des galaxies et des systèmes solaires dans un environnement dépourvu de toutes traces de vie. Les conditions conduisant à l'apparition de la vie se sont développées progressivement. D'une façon similaire, un développement a eu lieu successivement depuis les plantes jusqu'aux animaux développés. En somme, les organismes les plus complexes ont suivi les plus simples.

3. Une similitude organique totale existe entre le premier organisme vivant et l'organisme vivant le plus développé qui nous soit connu.

4. Les stades à travers lesquels passe un embryon humain pendant le développement embryonnaire ressemblent tout à fait aux stades par lesquels sont passés les organismes vivants à travers l'histoire.

Lorsque nous juxtaposons tous ces indices, nous pouvons présumer scientifiquement que les différentes espèces des organismes vivants sont des progénitures les unes des autres (transformisme) et qu'elles ne sont pas venues à l'existence d'une façon indépendante (fixisme).

Une présomption scientifique et non un principe incontestable

De toute façon, il serait équitable de dire que les conclusions auxquelles nous sommes arrivés ne sont rien de plus qu'une estimation corroborée par quelques preuves. Elles ne peuvent pas être considérées comme décisives et définitives, car si un chercheur impartial examine attentivement l'histoire de l'origine du mécanisme, il trouvera que le développement des différentes machines n'est pas sans rapport avec les quatre conclusions mentionnées ci-dessus, bien que l'origine des machines n'ait pas été à la base du transformisme dans son sens moderne, et que les différentes sortes de machines ne soient pas

nées les unes des autres.

En fait, l'étude scientifique de l'origine du mécanisme nous conduit aussi aux conclusions suivantes :

1. Les machines, suivant leur évolution, ont une succession historique, car les plus perfectionnées d'entre elles sont apparues après les moins modernes.

2. La succession historique est sans rapport avec la naissance de toutes les autres choses du cosmos.

3. Il y a une ressemblance totale entre la première machine et la machine la plus perfectionnée.

4. Les stades de la fabrication de la dernière machine la plus perfectionnée ressemblent, dans l'ensemble, à ceux du développement des autres machines, bien que ce soit sous une forme condensée.

Malgré tous ces quatre points, tout le monde sait que l'origine des machines les plus perfectionnées sur les traces des machines les plus simples ne s'est pas produite sur la base de transformisme. En d'autres termes, les machines les plus perfectionnées ne sont pas la progéniture des plus simples.

L'évolution des machines est le résultat des initiatives de l'homme, de son efficacité et de l'évolution de sa pensée. Elle est le produit de l'expérience qu'il a acquise. Mais les machines de type supérieur ne sont pas nées de celles qui existaient avant elles.

Il est vrai que dans le cas des machines, à la base, il n'est pas possible que les plus perfectionnées d'entre elles soient nées des plus simples, mais dans le cas des êtres vivants, une telle possibilité existe. Mais cette possibilité peut se présenter seulement comme une estimation scientifique. Elle n'est pas la preuve qu'une telle chose est arrivée vraiment, car la simple possibilité d'une chose n'est pas la preuve de son occurrence effective.

Nous rencontrons quelques autres cas de l'évolution,

dans lesquels la succession historique de leurs étapes est relative à la pensée du constructeur et résulte d'une croissance graduelle dans une capacité déjà existante.

L'exemple d'une telle évolution est l'obtention de la connaissance depuis l'enfance jusqu'aux années tardives.

Par contre, l'évolution de la faculté d'apprendre une langue étrangère est liées au développement de la capacité de celui qui l'apprend, et non de celui qui la lui enseigne.

Conclusion

Un chercheur impartial, qu'il soit partisan ou détracteur de la théorie de l'évolution doit admettre que :

1. Nous connaissons beaucoup de cas dans lesquels un organisme plus développé est la progéniture d'un autre, moins développé.

2. Il y a des indications sur la base desquelles on peut présumer que c'est une règle générale applicable à toutes les choses existantes.

3. Mais là encore, ce n'est qu'une simple estimation scientifique, et la voie menant à plus d'investigations sur la base d'une preuve contraire, est, comme nous l'avons dit, encore ouverte.

4. D'après la doctrine qui affirme que le monde a un Tout-Puissant Créateur, qui a donné existence à l'univers et qui le dirige, il est tout à fait possible que certaines espèces aient pu venir à l'existene d'une façon indépendante, de la même manière que celle que nous avons décrite dans le cas des machines. Bien entendu, dans ce cas, la création des espèces développées n'est pas le produit d'un développement mental du Créateur, ni de son acquisition d'une expérience. C'est à la base que le mouvement évolutif existe dans le dessein créatif du monde. En d'autres termes, c'est par la Volonté d'Allah que les espèces de plus en plus développées viennent à l'existence, de la même

manière qu'il existe un mouvement évolutif dans le développement d'un embryon.

L'émergence de l'homme

En conformité avec leur ligne générale de pensée, les scientifiques affirment que l'homme a évolué à partir des primates qui avaient existé avant lui. Nous laissons aux anthropologues le soin d'écouter et d'apprécier cette preuve et les autres indications concernant ce sujet, pour nous borner à faire des remarques générales relatives à l'origine de l'homme.

1. Ce que nous avons dit sur la théorie de l'évolution est applicable aussi à ce qui a été dit ou se dit sur la base de cette théorie sur les ancêtres du premier homme, mais comme nous l'avons déjà souligné, cette théorie n'est qu'une estimation scientifique. Elle est encore sujette à davantage d'investigations et ne doit pas être considérée comme définitive à cent pour cent.

2. En tout cas, il est important de noter que l'émergence de l'homme, sur la base de son évolution à partir des autres primates n'entre pas en conflit avec les enseignements des religions révélées, notamment avec la croyance en un Tout-Puissant Créateur du monde. Nous avons déjà mentionné à plusieurs reprises dans les "Enseignements Islamiques" qu'Allah est, comme décrit par le Coran, le Créateur de la nature et Celui qui en dispose. C'est pourquoi, le système parfait de la nature est l'un de Ses signes, et ne Lui est pas parallèle, ni ne Le nie. Tous les efforts et discussions scientifiques visent seulement à découvrir ce système de la nature, comme il existe réellement.

3. Le seul point qui ait donné naissance à la thèse selon laquelle, il y aurait une contradiction entre la religion et les principes généraux de l'évolution réside dans le fait que le livre de la Genèse de l'Ancien Testament, et certains versets du Coran, indiquent apparemment que tous les hommes qui se trouvent sur la terre sont la progéniture d'Adam, lequel a été créé d'une façon indépendante, et n'est pas un produit développé à partir

d'êtres vivants préexistants.

A ce propos les points suivants méritent d'être pris en considération :

a) Ce qui est mentionné, à cet égard, dans le livre de la Genèse, ne peut pas être pris au sérieux, du point de vue religieux, car l'authenticité de nombreuses parties de l'Ancien Testament est historiquement sujette à caution.

b) Les versets coraniques relatifs à la naissance d'Adam soulignent généralement le fait que cette naissance a été un événement important et que l'Esprit Divin avait été insufflé dans le corps matériel et fait d'argile, d'Adam. Cette sorte de naissance peut être décrite seulement comme une mutation.

Donc, il s'agit d'un être fait d'argile qui vint à l'existence et qui fut destiné à être le maître de la terre, et aucun autre être visible ou invisible ne put mettre une restriction totale à son inclination vers Allah ou envers ses bas désirs.

c) Il y a dans tout le Coran un seul verset qui décrit la naissance d'Adam comme quelque chose de miraculeux. Ce verset dit : *"Oui, au regard d'Allah, ʿIssâ est comme Adam. IL le créa d'argile, puis IL lui dit "sois", et il fut."* (Sourate Ale ʿImrân, 3:59)

Ce verset est venu à la suite d'autres versets relatifs au Prophète ʿIssâ. Le Coran insiste invariablement sur le fait que ʿIssâ fut créé par Allah et qu'il n'était pas Son fils. Le fait qu'il fut né de la Vierge Marie, et qu'il n'eut pas de père, ne prouve pas qu'il soit le fils d'Allah. Sa naissance fut un événement surnaturel qui se produisit par la Volonté d'Allah, à l'instar d'un autre événement surnaturel, celui de la naissance d'Adam, l'être vivant à l'Esprit Divin, survenu antérieurement.

On peut remarquer que ce même verset montre que la naissance d'Adam et celle de ʿIssâ sont semblables.

Peut-on prétendre que ce que le Coran a dit à propos de la naissance de ʿIssâ rejette la procédure générale de la nais-

sance des hommes à travers toute l'histoire ? Nie-t-il que les hommes naissent normalement d'un père et d'une mère ? Absolument pas.

Le Coran déclare dans des douzaines de versets que le système de la reproduction et de la procréation sont un signe du pouvoir et de la sagesse du Créateur du Cosmos.

Ainsi, du point de vue coranique, la naissance miraculeuse d'Adam, le premier être vivant doté d'un Esprit divin, ne doit pas être interprétée comme une opposition du Coran à la théorie de l'émergence des choses existantes dans le monde, ou de la naissance des organismes vivants sur la base de l'évolution. Ce point de vue coranique signifie seulement que l'émergence de l'homme d'une façon extraordinaire fut une faveur spéciale accordée par Allah.

Des organismes exceptionnels

Indépendamment de tout ce qui a trait à la naissance de 'Issâ ou d'Adam, on peut demander à un naturaliste s'il est possible ou non qu'au cours de l'émergence des organismes ordinaires, certains organismes exceptionnels voient aussi le jour?

Nous savons tous qu'en règle générale chaque main et chaque pied d'homme ont cinq doigts; mais nous savons aussi que certains enfants naissent avec six doigts.

D'une façon similaire, nous savons que chaque enfant nait avec une tête, mais vous avez dû lire dans certains journaux qu'il y avait des cas exceptionnels dans lesquels des enfants sont nés avec deux têtes.

Lorsque vous soumettez de tels cas exceptionnels aux naturalistes, ils n'en nient pas l'existence, mais les expliquent tout simplement comme étant des caprices de la nature.

Les gens crédules acceptent facilement cette explication, mais ceux qui ont un esprit critique demandent, s'il est vrai que l'émergence évolutive du monde et de l'homme est le résultat de

la domination des lois de la nature sur toutes lès particules de ce monde et, si ces lois tiennent bon partout, quel est ce facteur qui les perturbe ?

Est-ce qu'il y a un facteur qui perturbe le travail de la nature et le système de ses lois, ou bien les lois de la nature perturbent-elles, elles-mêmes, leur propre travail ? Dans le premier cas nous devons reconnaître qu'il existe quelque surpouvoir qui dépasse. Dans le second cas, la question qui se pose est celle de savoir pourquoi la possibilité de la sruvenance de quelques événements exceptionnels, appelés parfois "miracles", est repoussée avec tant de véhémence et considérée comme étant contraire au système de la nature ?

Cette discussion montre qu'il n'y a pas la moindre contradiction entre le principe général de l'évolution concernant le monde et l'homme, et les enseignements des religions révélées, et notamment ce que le Coran dit à propos de la naissance d'Adam. Disons au passage que les principes de l'évolution sont encore sujets à davantage d'investigations scientifiques, car ils sont confrontés à beaucoup de critiques, notamment sous leur forme énoncée par Darwin.

Comme nous avons maintenant terminé la discussion sur l'origine de l'homme, nous abordons une question plus fondamentale. En effet, la question importante qui se pose le plus de nos jours est : Quelle est la vraie nature de l'homme ? Quelle est sa valeur et quelle voie doit-il suivre ?

Tout d'abord, nous nous référerons brièvement à la position de l'homme en Occident, et ensuite, nous nous proposons d'étudier l'homme du Coran, afin que, tout en gardant présentes à l'esprit les opinions des écoles contemporaines, nous puissions connaître l'approche islamique sur cette question.

* * *

L'HOMME

La philosophie scolastique soumit la position de l'homme à un Dieu conçu par l'Eglise médiévale qui s'était inspirée du point de vue de l'ancienne Grèce sur ses dieux, et mélangea cette conception avec quelques mythes religieux. Or les dieux grecs avaient une relation hostile avec l'homme, et on considérait qu'ils appréhendaient l'accession de l'homme au Feu Sacré, et son acquisition par lui de la connaissance et de la force. Ils voyaient en l'homme un rival qui devait être contrôlé par tous les moyens possibles.

Les seigneurs des espèces, dont on croyait qu'ils contrôlaient les forces de la nature, avaient peur qu'il ne maîtrisât ces forces et qu'il ne soumît la nature.

L'histoire du Paradis d'Adam fut présentée comme une tentative faite par Dieu pour cantonner l'homme dans l'ignorance. On représentait l'Arbre Interdit dont l'homme était censé ne pas manger, comme un arbre du Savoir, dont l'homme ne devait pas s'approcher de crainte qu'il ne s'érigeât en Dieu.

Bien plus, on croyait que la désobéissance d'Adam était un péché éternel et le signe de la perversité complète de la nature humaine. Finalement, pour sauver l'homme et le délivrer de son péché originel, Dieu avait dû apparaître Lui-Même dans le corps de Jésus-Christ à travers le Saint Esprit. La spiritualité devint donc la spécialité des successeurs de Jésus et des hommes de l'Eglise.

De ce point de vue, l'homme est un pécheur méprisable. Et seuls les ecclésiastiques méritent la bénédiction divine. La clé

des trésors cachés étant entre leurs mains, on doit s'approcher d'eux pour son salut.

La connaissance fut confinée aux doctrines chrétiennes et toutes les facultés intellectuelles furent vouées à la discussion et à l'interprétation des textes religieux. La vertu résidait donc dans l'attachement à l'organisation de l'église établie.

L'homme croyait être privé de la Grâce divine, parce qu'il était captif entre les mains des gardiens du sanctuaire du fils de Dieu. Comme il avait tout perdu, l'homme fut obligé de se rendre avec résignation. Ce qui disparut totalement dans ce processus, ce fut le respect de soi. Telle fut la position de l'homme dans l'Occident d'avant la Renaissance.

L'apparition du nouvel humanisme

Cette situation a suscité naturellement une réaction. La Renaissance débuta comme une révolte contre la conception de Dieu qui prévalait à l'époque, et elle suscita la renaissance de l'homme. L'humanisme prit racine sous une nouvelle forme et essaya d'affranchir l'homme de la servitude du Dieu, qui lui aviat été imposée. Mais hélas! L'homme ainsi émancipé fut remis entre les griffes de nouveaux dieux humains, et placé sous une nouvelle servitude, à savoir le mécanisme, l'expansion et la diversification de la consommation, ainsi qu'une course à l'exploitation et aux profits.

Le mode de penser fut libéré de toutes les entraves des doctrines médiévales. Les sciences fleurirent, mais furent toutes mobilisées au service de la cause de l'augmentation de la production et de l'exploitation.

Etant donné que toutes les contraintes avaient été enlevées, et que la pression avait conduit à la liberté, l'homme s'adonna au libertinage et à la permissivité, et sa vie devint insensée (comme dans le cas du libéralisme occidental).

Une fois de plus "l'homme" fut donc oublié, et la ques-

tion qui continua à se poser était : Qu'est-ce que l'homme ? Que devrait-il être ? Que devrait-il faire pour rester homme et atteindre la perfection humaine ?

L'homme du point de vue coranique

L'histoire d'Adam, telle qu'elle est décrite dans le Coran, montre qu'au cours de son développement matériel et de ses changements physiologiques (1), l'homme atteignit un stade où il obtint une nouvelle naissance avec (2) l'infusion de l'Esprit Divin (3). Puis au cours de son développement normal, il a soudainement connu un nouveau changement à la suite duquel il s'est transformé en un être (4) d'autant plus superbe qu'il a été exigé, même des anges, de lui obéir (5), et que les forces du monde lui ont été subordonnées.

L'Arbre Interdit n'est pas l'arbre de la connaissance dont on ne devait pas s'approcher, mais un arbre de désir qui devait être contrôlé. Il est un moyen par lequel l'homme teste sa force de volonté et sa force d'auto-contrôle. Même la désobéissance de l'homme est un symbole de la liberté qu'Allah lui a garantie.

Allah a choisi l'homme comme Son lieutenant sur la terre (6), c'est dire qu'IL lui a donné autorité et pouvoir. Bien plus, tout ce que l'homme peut utiliser et contrôler dans les cieux lui

---

1. "*... Nous vous avons créés d'argile, puis d'une goutte de sperme, puis d'un caillot de sang, puis d'un morceau de chair...*" (Sourate al-Hajj, 22:5)

2. "*... puis de cela Nous avons produit un nouvel être...*" (Sourate al-Mo'min, 23:14)

3. "*IL l'a parachevé et insufflé en lui de Son Esprit.*" (Sourate al-Sajdah, 32:9)

4. "*Nous avons ennobli les fils d'Adam... et Nous leur avons conféré une supériorité sur beaucoup de Nos créatures.*" (Sourate al-Asrâ', 17:70)

5. "*Lorsque JE l'ai parachevé et que J'ai insufflé en lui Mon Esprit : Tombez prosternés devant lui.*" (Sourate Çâd, 38:72)

6. "*Lorsque ton Seigneur dit aux anges : "JE vais établir un lieutenant sur la terre.*" (Sourate al-Baqarah, 2:30)

a été asservi également. (1)

Allah ne craint pas l'homme. IL l'encourage à s'établir sur la terre (2) et à utiliser toutes les forces cachées dans les montagnes et dans les plaines. (3)

La domination et le contrôle de l'homme sur la terre et la mer constituent l'une des exigences de sa dignité. (4)

Selon le Coran, l'homme n'est pas un être prédestiné (5) ni n'a toute liberté de mener une vie sans finalité. (6)

Il a été pourvu de beaucoup de capacités, de dispositions, et de motivations, accompagnés d'une sorte de direction intérieure (7) et de guidance innée (8) qui, si elles ne sont pas corrompues, le conduisent à la vérité, à la connaissance (9) et à tous les stades d'habilité créative, y compris les stades des découvertes fondées sur l'expérience antérieure, ceux de l'invention de nouveaux outils et équipements lui donnent la possibilité de contrôler la nature, et ceux de l'accroissement de ses capacités à dépasser toutes les difficultés qu'il peut rencontrer.

---

1. *"Ne voyez-vous pas qu'Allah a mis à votre service ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre ?"* (Sourate Luqmân, 31:20)
2. *"IL vous a créés de la terre et IL vous y a établis."* (Sourate Hûd, 11:61)
3. *"C'est Lui qui a fait pour vous la terre très soumise. Parcourez donc ses vastes étendues et mangez ce qu'Allah a produit."* (Sourate al-Molk, 67:15)
4. *"Nous avons ennobli les fils d'Adam. Nous les avons portés sur la terre ferme et sur la mer."* (Sourate al-Isrâ', 17:70)
5. *"L'homme pensera-t-il que nous allons le laisser libre."* (Sourate al-Qiyâmah, 75:36)
6. *"Pensiez-vous que Nous vous avions créés sans but et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous ?"* (Sourate al-Mo'min, 23:115)
7. *"Nous avons créé l'homme, pour l'éprouver, de l'union d'un sperme et d'un oeuf. Nous lui avons donné l'ouïe et la vue."* (Sourate al-Dahr, 76:2)
8. *"Par l'âme et Son Créateur qui lui a inspiré ce qui est bon et ce qui est mauvais pour elle."* (Sourate al-Chams, 91: 7-8)
9. *"Suis les commandements de la (vraie) nature humaine telle qu'elle a été créée par Allah. La création d'Allah ne change pas. Voici la religion droite."* (Sourate al-Roûm, 30:30)

En outre, l'homme est aussi le porteur du "Dépôt Divin" (1) qui représente la conscience, la volonté et la faculté de choisir lesquelles symbolisent son humanité et font de lui un homme responsable. Le "Dépôt Divin" est le don magnifique d'Allah, que ni les cieux, ni la terre, ni les montagnes n'étaient suffisamment compétents pour accepter. Seul l'homme a pu assumer cette responsabilité d'avoir le pouvoir d'un choix conscient et d'une volonté libre.

L'ETENDUE DU CHOIX ET DE LA VOLONTE DE L'HOMME

Afin de connaître les conditions, les limites, et le domaine du choix de l'homme, de constater les effets de ce pouvoir en lui, et de découvrir quels sont les facteurs qui influencent sa façon de penser, nous devons prendre en considération les points suivants :

1. La nature innée de l'homme et sa disposition

L'homme a beaucoup de motivations et d'instincts qui l'attirent. Certains de ces instincts dérivent d'une source matérielle, certains de ces instincts dérivent d'une source matérielle, certains autres, de l'Esprit Divin.

Vous pouvez appeler ces instincts : propension, disposition, besoin naturel, tendance ou inclination. Ci-après quelques-uns des plus importants de ces instincts :

- Le besoin de nourriture, de vêtement et d'abri
- L'instinct d'auto-défense
- Le désir sexuel
- Le sens esthétique
- L'instinct d'accession à une position et au respect
- L'instinct de la recherche et de l'amour de la vérité
- L'amour de la connaissance
- L'amour de la justice

- La sympathie
- L'amour de la perfection et le désir de la recherche

De tels instincts et besoins sont entremêlés avec la nature innée de l'homme (1) et, de là, ils ne sont ni passagers ni acquis. Ces instincts provoquent seulement une sorte de pulsion et d'attraction. Ils travaillent comme force motrice, mais ils ne lient pas les mains de l'homme. L'homme a le pouvoir de les suivre ou de ne pas les suivre. Il est en son pouvoir de satisfaire ses désirs instinctifs aussi bien que de les refréner, de les contrôler, de les orienter, ou de changer leur objet.

Ces instincts sont réellement contrôlés par la volonté de l'homme, qui est fondée sur sa façon de penser.

2. La modification des propensions

La modification des propensions et des instincs est fondamentale, mais elle est très difficile et requiert beaucoup d'efforts, une grande conscience, et un travail acharné.

On peut facilement comprendre que chacun des instincts mentionnés précédemment est en lui-même un besoin de la vie.

S'il n'y avait pas de pulsion sexuelle il n'y aurait pas de motivation pour la procréation et pour la formation de familles.

S'il n'y avait pas désir de nourriture, l'homme ne prendrait pas de mesures pour satisfaire ses besoins nutritionnels et en conséquence, il périrait.

Si l'homme ne souhaitait pas accéder aux honneurs et à la position sociale, il sombrerait dans la disgrâce et l'humiliation.

---

1. *"Suis les commandements de la (vraie) nature humaine, telle qu'elle a été créée par Allah."* (Sourate al-Roûm, 30:30)
"L'homme a été créé sans repos." (Sourate al-Ma'ârij, 70:19)
"L'amour des joies que procurent les femmes, les enfants, les lourds amoncellements d'or et d'argent, les chevaux racés, le bétail et les plantations, est enjolivé aux gens." (Sourate Ale'Imrân, 3:14)
"Il est passionné dans son amour des richesses." (Sourate al-'Adiyât, 100:8)

Le désir d'acquérir une position sociale et d'être respectable peut pousser l'homme à faire des efforts fructueux dans une action sociale. Mais si ce même désir devient excessif, il peut avoir raison de toutes les autres motivations et tourner en soif de pouvoir et course aux honneurs. Auquel cas, l'homme commence à adorer cette idole qu'est le pouvoir, et devient un tyran. Il peut aller aussi loin que possible et recourir à tous les moyens, y compris, l'argent, la flatterie, et toute action méprisable. Dans certains cas, on peut même supporter la faim et toutes autres épreuves pour aboutir à ses fins égoïstes.

Même après avoir obtenu le pouvoir, une telle personne peut, pour le conserver et l'étendre, commettre n'importe quel crime et recourir au mensonge, à l'intimidation et à l'assassinat (1). En d'autres termes, il peut piétiner les hautes valeurs de justice, de réalisme et de bienveillance. (2)

Nous remarquons comment un instinct peut dominer un homme, s'il n'est pas convenablement contrôlé et si on lui permet de dépasser des limites appropriées; mais nous ne devons pas oublier que dans ce cas l'instinct devient une idole que l'homme crée pour lui-même (3) par une mauvaise utilisation de sa faculté de choisir, et que c'est lui-même qui peut briser cette idole et cultiver ses tendances sublimes. Il peut contrôler et réformer les instincts qui dépassent les limites convenables afin d'éviter de s'adonner au péché. *"Quant à celui qui se sera repenti, qui aura cru et qui aura été droit, peut-être sera-t-il prospère."* (Sourate al-Qaçaç, 28:67). *"Mais celui qui aura craint la position de son Seigneur et freiné ses bas désirs, aura*

---

1. *"L'homme se rebelle, dès qu'il se considère comme étant indépendant et auto-suffisant."* (Sourate al-ᶜAlaq, 96: 6-7)

2. *"Juge les hommes selon la justice et ne suis pas tes propres caprices qui te feraient dévier du chemin d'Allah."* (Sourate Çâd, 38:26)

3. *"Si Nous lui faisons goûter un bienfait, après que le malheur l'a touché, il dit : "Les maux se sont éloignés de moi" et il devient fier et insolent; sauf ceux qui sont fermes et qui font des oeuvres bonnes."* (Sourate Hoûd, 11: 10-11)

sûrement le Paradis pour demeure." (Sourate al-Nâzi'ât, 79: 40-41). "Ceux qui sont sauvés de leur propre avidité, seront sûrement prospères." (Sourate al-Hachr, 59:9)

Il y a beaucoup de versets qui réprouvent les tendances déséquilibrées chez l'homme et déclarent que celui-ci doit les corriger en faisant des efforts en vue de cultiver les tendances positives.

Le Coran considère l'homme comme étant toujours tenu de déployer ses efforts pour se réformer et d'orienter ses tendances de sorte qu'aucune d'elles ne puisse excéder ses limites, ni diminuer la vigueur de la nature humaine.

3. Le rôle de l'environnement naturel et géographique

Il n'est pas possible que l'environnement naturel et géographique d'un homme soit sans effet sur sa vie spirituelle et émotive. Tout comme les traits de caractère ont la puissance musculaire, la force morale des hommes ne peut pas être la même. Similairement, la spiritualité d'un homme qui a grandi dans la chaleur torride d'un désert, au milieu des dunes, ne saurait être pareille à celle d'un autre homme qui vit dans une région littorale, au climat humide et aux forêts denses. Il n'y a pas de doute que le climat chaud, l'eau salée ou la région montagneuse ne peuvent pas avoir les mêmes effets sur les tendances de l'homme que le climat froid, l'eau douce ou une terre marécageuse, par exemple. Donc, de même que le physique des gens de toutes les régions ne peut être le même, de même leurs tendances ne sauraient être les mêmes.

Toutefois, ces conditions naturelles et physiques ne peuvent aller jusqu'à contraindre l'homme à s'engager dans une direction particulière, bien qu'elles puissent contribuer, dans une certaine mesure, à la création d'une atmosphère tendant à inciter l'homme à adopter un certain mode de vie. Aucune région ne peut contraindre l'homme à maintenir ou à perdre sa respecta-

bilité, à défendre sa liberté ou à succomber à la tentation, à être vertueux ou malfaisant, laxiste ou industrieux.

C'est l'homme lui-même qui, en dépit de toutes les difficultés et conditions défavorables, peut trouver sa voie et utiliser sa force de volonté pour consolider sa spiritualité constructive.

4. Le rôle des facteurs historiques sociaux et économiques

Les facteurs historiques, l'atmosphère sociale, les relations économiques, l'atmosphère sociale, les relations économiques et les conditions sociales jouent aussi un rôle fondamental dans l'orientation des tendances de l'homme, de ses motivations, de sa vision et de son mode de vie. Parfois, ils dressent des barrières sur la voie de la liberté de l'homme et devant son pouvoir de choisir.

Mais nous ne devons pas oublier que les dites conditions ont été provoquées graduellement par certains individus, et que d'autres individus peuvent combattre les mauvais facteurs existants, sous la bannière de la liberté et de la connaissance, et parvenir par la force de leur maturité intellectuelle et, par l'utilisation de ce qui reste de leur volonté et de leur pouvoir de décision, lutter contre la corruption. Ce sujet sera discuté plus en détails lorsque nous traiterons de la vision islamique de l'histoire.

5. Le rôle des règles et des réglementations dans le domaine du choix

Nous venons de voir que l'homme a certains instincts et tendances qui doivent être orientés et modifiés. Et comme les facteurs naturels et les conditions de l'environnement affectent son choix et son mode de vie, il doit agir en vue d'améliorer son milieu ambiant. Les principes et les règles sur la base desquels doivent s'opérer cette amélioration et cette modification, constituent l'un des plus importants thèmes ayant trait aux

choix de l'homme et à sa volonté.

Comment doit-il façonner sa vie, et vers quelle direction doit-il se tourner ? Que doit-il choisir, et sur quelle base ? Doit-il permettre aux autres de lui imposer certains principes pour "choisir" par la suite, de son propre chef, ces mêmes principes et s'engager dans la voie vers laquelle on l'a guidé sans qu'il s'en rende compte, comme c'est le cas normalement dans la démocratie moderne ?

Ou bien, doit-il s'impliquer dans un conflit idéologique, sur la base de la théorie de la contrainte matérielle et de la dialectique historique (comme l'affirment certaines écoles de pensée), et renforcer ainsi le mouvement et le développement de l'histoire en provoquant davantage de contradictions dans ce processus ?

Ou bien encore, l'homme doit-il, en théorie, se libérer de tous principes déjà énoncés et se défaire de ses propres idéaux préconçus, pour faire, par la suite, son choix avec une liberté totale et créer ses propres principes et règles, étant supposé qu'il n'existe d'autre principe que celui qu'on choisit soi-même?

Ou bien y a-t-il une tout autre issue ? Et si oui, laquelle ?

Du point de vue islamique, l'homme a été créé libre de telles contraintes, et aucun principe préconçu ne peut lui être imposé pour le priver de sa libre volonté et de son pouvoir de choisir.

L'homme doit choisir lui-même les règles et les principes pour se former correctement et servir sa société à la lumière de ses connaissances étendues. L'insistance avec laquelle le Coran met l'accent sur la pensée, la compréhension et le bon sens, ainsi que sur la pensée libre de toutes les fantaisies, de tous les mythes et de toutes les notions incorrectes qui prévalent dans l'environnement ou qui sont hérités des ancêtres, a pour but de tracer la voie à la recherche de la vérité.

6. La Révélation divine

La Révélation divine est l'une des plus importantes sources de la connaissance, et l'un des plus importants domaines de la pensée.

Le monde n'est ni noir, ni vide. En plus des facultés intérieures dont Allah a gratifié l'homme pour l'aider à trouver la vérité, IL a envoyé des prophètes pour le guider vers le droit chemin. La guidance ne signifie ni la soumission forcée à la volonté d'Allah, ni la suppression de la volonté créative, mais constitue plutôt une forme d'exhortation et une aide divine. Elle montre la bonté et la grâce d'Allah. La guidance est une lumière qui s'ajoute à la perspicacité de l'homme, et elle ne restreint pas sa libre volonté.

L'homme doit tirer avantage de cette guidance avec des yeux grands ouverts et, pour cela, il doit utiliser sa connaissance et sa perspicacité. Il doit tout d'abord penser et apprécier, et choisir ensuite. Si, même après l'identification de la vérité, il persiste dans son incroyance, il sera déclaré coupable.

Il y a beaucoup de preuves dans le Coran qui corroborent ces points. Nous avons déjà cité quelques versets en ce sens.

7. Ce sont les propres actes d'un homme qui font sa destinée

Une autre question qui donne une direction à la volonté et aux choix de l'homme est l'attention qu'il accorde au fait que ses actes font sa destinée, et que chacune de ses actions suscitera, tôt ou tard, une réaction. Le futur de l'homme dépend vraiment de ses propres actes.

Le Coran dit à cet égard :

"L'homme n'aura que le résultat de ses efforts." (Sourate al-Najm, 53:39)

"La corruption est apparue sur la terre et sur la mer par suite des mauvaises actions des gens." (Sourate al-Roûm,

30:41)

C'est la résistance des gens qui prévient la corruption : *"Si Allah n'avait pas repoussé les gens les uns par les autres, la terre aurait été corrompue."* (Sourate al-Baqarah, 2:251)

Le Paradis et l'Enfer sont le résultat et le reflet des actes des gens : *"Tel est le Paradis qui vous sera donné en héritage, en contrepartie de vos bonnes actions."* (Sourate al-Zukhruf, 43:72) *"Ceux qui ont commis un péché, et qui sont enveloppés par leur transgression, seront consignés dans le Feu où ils demeureront éternellement."* (Sourate al-Baqarah, 2:81)

En réalité, les actes des gens sont enregistrés exactement et soigneusement : *"Ceux-là auront une partie de ce qu'ils se sont acquis. Allah est prompt dans ses calculs."* (Sourate al-Baqarah, 2:202)

Etant donné que dans ce monde toute chose est bien planifiée et bien dirigée, et que rien n'y est futile ni fortuit, tous les actes humains ont un rôle et un effet constructif.

Ce point de vue indique clairement que l'homme doit être très attentif en faisant un choix. Il ne lui est pas permis d'entreprendre quoi que ce soit fortuitement et avec négligence.

Il est essentiel aussi qu'il choisisse seulement ce qui est bien. Il ne faut pas qu'il prenne une décision à la légère. C'est la raison pour laquelle il est anxieux et craintif. Peut-être est-ce cette peur d'Allah qui le conduit à pratiquer la piété. (1)

8. Le but des efforts de l'homme

Maintenant, voyons ce que doit être le but des efforts de l'homme. Nous savons que l'Islam propose certains objectifs et principes, et appelle l'homme à les adopter. C'est, en soi, une bénédiction d'Allah. Mais c'est l'homme lui-même qui doit

---

1. *"Voilà la punition dont Allah menace Ses serviteurs. Mes serviteurs! Craignez-Moi donc!"* (Sourate al-Zumar, 39:16)

choisir sa voie d'une manière réfléchie.

La prospérité et le salut

Selon le Coran, l'un des buts des efforts de l'homme consiste à obtenir le *falâh*, qui signifie le salut et la prospérité.

Falâh, signifie "cultivateur", celui qui fend la terre et la prépare à la culture, lui confère toutes les conditions nécessaires à la croissance et au développement des graines qui, dans les conditions favorables du sol et de l'eau, germeront et croîtront en hauteur et en volume avec l'aide des forces naturelles.

D'une façon similaire, si l'homme s'assure les conditions conduisant à sa croissance humaine spirituelle et à la perfection dans chaque domaine et dans toutes les dimensions de sa nature, il se libérera des entraves de son égoïsme et de ses bas désirs. Il sera capable de tirer grand avantage de ses talents et potentialités, et ses instincts sublimes s'enracineront solidement. On dit d'un tel homme qu'il a obtenu le *falâh* et qu'il a prospéré. Le Coran déclare que cette prospérité résulte de l'autoformation (1), de la modification des besoins naturels (2), des bonnes actions (3), des efforts positifs et constructifs (4), de la résistance au mal, de la coopération en vue du bien et de la piété (5), de l'amélioration de l'environnement, de la propagation de la vertu, de la prévention de la corruption (6) et ainsi de suite.

1. *"Prospère est celui qui se purifie."* (Sourate al-Ghâchiyah, 87:14)
2. *"Ceux qui se gardent de leur propre avidité seront prospères."* (Sourate al-Hachr, 59:9)
3. *"Adorez Allah et faites le bien afin que vous soyez prospères."* (Sourate al-Hajj, 22:77)
4. *"Prospères sont les croyants qui sont humbles dans leurs prières, qui évitent ce qui est absurde..."* (Sourate al-Mo'minoun, 23: 1-11)
5. *"O les croyants! Soyez patients! Encouragez-vous mutuellement à la patience! Etablissez de bonnes relations entre vous et craignez Allah, afin que vous puissiez être prospères."* (Sourate Ale ʿImrân, 3:200)
6. *"... Ils appellent à la vertu, exhortent à ce qui est bien et interdisent ce qui est mal. Voilà ceux qui seront prospères."* (Sourate Ale ʿImrân, 3:104)

9. Les idéaux et les valeurs

Dans un bond évolutif, l'homme commence à cultiver un idéal pour lequel il s'oublie lui-même et concentre son attention sur la foi et sur les services à rendre à l'humanité. Un stade arrive où, pour la réalisation de son idéal, il abandonne non seulement ses plaisirs, son confort, sa position et sa fortune, mais il sacrifie même sa vie.

Un scientifique qui déploie des efforts sincères en vue d'une découverte, ne le fait ni pour servir un tyran, ni pour devenir célèbre, ni pour obtenir une récompense, mais pour enrichir la connaissance et servir l'humanité.

Un travailleur social sincère fait des efforts en vue de soulager le malade, aider une personne affligée ou qui a faim, et défendre l'opprimé, et non par une récompense quelconque, ni pour se faire de la publicité, et il ne le fait pas d'une façon formelle ou professionnelle, mais pour l'amour de l'humanité et pour rendre service.

Un travailleur idéologique rencontre toutes sortes de difficultés et de dangers et rend des services pour la délivrance d'une nation. Quel nom donnerez-vous à un tel homme et comment interprêtez-vous sont travail pour un idéal ?

Il n'y a pas de mal à le qualifier d'idéaliste car ce pour quoi il se débat n'existe pas déjà comme une réalité, ni dans la nature, ni dans la société. Il le perçoit seulement comme un idéal dans son esprit et en fait une partie de sa vie. Cet idéal devient une force conductrice qui le pousse à continuer ses efforts jusqu'à ce que, ce qui n'était qu'une simple idée, se réalise et devienne un fait historique.

Chaque école idéologique doit avoir un idéal qui, sans être déjà existant comme une réalité, exige des sacrifices pour se réaliser. C'est quelque chose qu'aucune théorie d'inspiration matérialiste ne peut expliquer. Il ne peut être ni jugé d'après un critère scientifique, ni interprété par aucune loi matérielle ou naturelle.

Ces mêmes idéaux sont les hautes valeurs auxquelles on doit se consacrer et pour lesquelles on doit se sacrifier. Si vous voulez trouver une personne qui possède vraiment des qualités "humaines", vous devez chercher quelqu'un qui se voue à ces idéaux et valeurs qui dépassent la portée des lois physiologiques et biologiques.

10. La recherche d'Allah et de la Vérité

L'Islam affirme que ces valeurs, sous leur forme la plus sublime, sont concentrées en Allah, et que l'homme de l'Islam est féru de cette perfection absolue. Il brûle d'envie de s'acheminer vers elle et de l'atteindre. Un homme ayant une foi parfaite se meut réellement vers ce but. Cette perfection absolue est une pure réalité et l'essence de l'existence qui a créé les valeurs et la force. Cette vérité ne peut être perçue par une pensée matérielle, laquelle est incapable d'aller au-delà de la matière et de l'énergie et de penser à la réalité et à la valeur, ou à la source de la force et du mouvement.

En ce qui concerne l'homme, c'est lui-même qui prend l'initiative de son mouvement vers la perfection, bien que ce soit Allah qui l'appelle et l'attire vers elle, mais pas au point de la lui imposer ou de l'y contraindre, autrement, son initiative serait sans valeur. Il lui appartient personnellement d'effectuer le voyage avec des efforts inlassables pour arriver à son but. Quelle promesse encourageante! *"O l'homme! Tu fais des efforts pour t'approcher de ton Seigneur, et tu seras récompensé (de tes actes)"* (Sourate al-Inchiqâq, 84:6)

L'HOMME DU POINT DE VUE EXISTENTIALISTE

Etant donné que l'existentialisme, qui est l'une des plus célèbres écoles contemporaines de pensée, a concentré le plus son attention sur l'homme, nous devons étudier ses doctrines pour nous faire une idée claire des théories qui prévalent sur

l'homme. Pour ce faire, nous nous proposons de reproduire tout d'abord les opinions de quelques penseurs représentatifs de cette école, et de les commenter ensuite :

"L'existence de l'home précède son essence; par conséquent, premièrement, il n'y a pas de but, de plan ou de destin le concernant, qui soient antérieurs à l'émergence de sa personnalité, de son existence; deuxièmement, en tant qu'agents libres, nous pouvons choisir et changer notre essence à volonté."

(Jean-Paul Sartre)

J'émerge seul, et confronté aux troubles et aux anxiétés, j'avance et je recule. C'est ce qui donne forme à mon existence. C'est moi qui peux surpasser toutes les difficultés et donner une valeur à mon existence. Nul autre que moi ne peut me donner satisfaction. J'ai coupé mes relations avec le monde. Je combats mon propre fondement, lequel est la non-existence que je suis moi-même. Il est de mon devoir de conférer une réalité à la signification du monde et de moi-même."

(Principes de la Philosophie de l'Existentialisme)

"Dans la mesure où il est question de "désappointement", cela signifie que nous nous confinons dans la dépendance de ce qui est dans notre volonté ou dans les responsabilités totales qui rendent notre action possible. Nous coupons nos relations avec toutes autres choses et nous ne caressons aucun espoir. Lorsque René Descartes dit : "Subjugue toi-même, et non le monde", il voulait dire, en réalité, que nous devons travailler sans chercher à caresser un espoir." (Jean-Paul Sartre)

La conception de l'homme est synonyme d'un mélange d'anxiété et d'encouragement. Lorsque l'homme prend un engagement, il détermine que, par son action, non seulement il décide pour lui-même et choisit ce qu'il fera, mais il donne également une loi pour toute l'humanité, il ne peut pas éviter d'avoir un sentiment d'une responsabilité totale et profonde."

(Jean-Paul Sartre)

"Ceux qui ont une responsabilité, telle celle d'un commandant militaire qui projette de lancer une attaque, savent bien à quelle anxiété nous sommes confrontés." (Jean-Paul Sartre)

A propos de "la mauvaise intention" et de "l'auto-déception", qui doivent être évitées, Sartre dit :

"Comme les êtres humains sont des êtres libres et indépendants, et qu'ils inventent eux-mêmes leurs critères moraux, la seule chose qu'on peut leur demander de faire est d'être loyaux envers leurs propres critères et valeurs."

L'assertion selon laquelle un homme est un agent libre signifie nécessairement que les êtres humains ne sont pas des jouets dans les mains des dieux ou de n'importe quelle force extérieure à eux-mêmes. En un mot, "ils sont ce qu'ils sont."

Citant Dostoïevski, qui a écrit : "Si Dieu n'avait pas existé, toutes les choses auraient été permises", Sartre dit : "C'est le point de départ de cette école. En effet, si Dieu n'existe pas, tout est permis. Par conséquent, l'homme se sent déprimé, car il ne trouve rien dont il dépende, ni en lui-même, ni à l'extérieur de lui-même."

"L'homme est condamné à être libre. Je dis "condamné", car il ne s'est pas créé. Cependant il est libre, et du moment où il est entré dans ce monde, il est responsable de toutes ses actions."

A propos des idées de cette école concernant l'homme, les points suivants peuvent être déduits de ce qui vient d'être cité :

1. Contrairement aux autres êtres naturels qui ont une essence définie et toute faite, l'homme n'a pas une essence particulière. Son essence est celle qu'il détermine lui-même.

2. L'homme est un agent libre et a le pouvoir de choisir.

3. Aucune volonté, ni aucun principe, ni aucune loi, ne peut restreindre le champ de la liberté de l'homme.

4. C'est l'homme lui-même qui est responsable de ce qu'il fait.

Son destin repose exclusivement sur son choix personnel. Il est aussi responsable de l'environnement social qu'il crée et des changements qu'il suscite dans son milieu naturel, et cela aussi sur la base des principes qu'il formule lui-même.

5. Pour cette même raison il est toujours agité et se sent mal à l'aise, parce qu'il ne peut avoir une guidance ni un soutien de l'extérieur, et que le choix qu'il fait n'est pas facile.

6. Le malaise et le "désappointement constructif" qui poussent l'homme à "l'action" sont comme toute autre chose, le résultat de sa propre "action".

En ce qui concerne la croyance en Dieu, on peut dire que cette philosophie ne ramène pas nécessairement à l'athéisme :

Sartre dit :

"Il y a deux types d'existentialistes : il y a d'une part les existentialistes chrétiens, parmi lesquels je cite Karl Jasper et Gabriel Marcel qui, tous deux, avouent être catholiques, et d'autre part les existentialistes athées, tels que Martin Heidegger et moi-même. Le seul point commun entre ces deux types d'individus est qu'ils croient généralement que l'existence de l'homme précède son essence."

Sartre dit ailleurs :

"Dans la philosophie de l'existentialisme, la conception de l'athéisme n'implique pas la négation du Créateur. Elle signifie seulement que rien ne serait radicalemnt changé, même si le Créateur n'existait pas. L'homme doit découvrir et savoir lui-même qu'il ne trouve le moyen de son salut nulle part."

Il dit aussi :

"Si l'existentialiste est très perturbé à l'idée de la non-existence de Dieu, c'est parce que dans un tel cas la possibilité de trouver des valeurs dans un Paradis perceptible disparaît totalement. En outre, aucune vertu n'existerait plus, car aucune conscience n'est si parfaite et illimitée qu'elle peut penser à

chaque vertu. Il n'est écrit nulle part que la vertu a une existence définie et qu'elle est toujours jugée justement."

Nous remarquons que les existentialistes qui présentent des vues athéistes, le font parce qu'ils s'imaginent que l'homme ne peut avoir de liberté absolue que s'il n'y a pas, derrière lui une "volonté extérieure qui détermine son action."

Ils disent parfois expressément : s'il y a un Dieu qui destine toute chose ou, tout au moins, qui sait toute chose, tous les événements futurs auront lieu nécessairement tels qu'ils ont été prévus par Lui. Pour cette raison, la négation du Tout-Puissant Créateur est une condition préalable de la liberté absolue de l'homme.

Nous nous proposons d'analyser ce point lorsque nous établirons une étude comparative entre les points de vue islamique et existentialiste.

L'HOMME DU POINT DE VUE DE L'ISLAM

En prenant en considération ce que nous avons déjà dit concernant l'homme et la portée de sa volonté et de son choix, nous pouvons tirer quelques conclusions. Ici nous nous référons brièvement à quelques principes seulement. Ce faisant, nous essaierons de réconcilier les points de vue fondamentaux de l'Ecole Existentialiste afin d'éclairer les questions prises en considération.

1. L'essence de l'homme (ce qu'il a et ce qu'il doit faire lui-même)

L'homme a une essence illimitée. Il a une nature à la fois terrestre et céleste. Il a des tendances variées et des capacités et des désirs divers. Mais il doit développer son essence individuelle, à travers ses efforts et sa volonté. Ses tendances et talents fournissent le terrain sur lequel il doit construire son essence et décider ce qu'il doit être.

2. La liberté humaine et le destin divin

L'homme est un agent libre, mais cette liberté lui a été conférée par Allah. Selon la terminologie de quelques écrivains contemporains, l'homme est destiné à être libre.

Aucune école de pensée n'affirme que c'est l'homme lui-même qui s'est donné la liberté. Elles s'accordent toutes pour admettre que la liberté lui a été donnée et imposée de l'extérieur. Si tel est le cas, pourquoi ne devrions-nous pas admettre qu'elle lui a été accordée par Allah (1) et qu'elle est un don divin ?

On peut objecter qu'une telle croyance conduit à la prédétermination et qu'elle équivaut à la négation de la liberté de l'homme et de sa libre volonté.

Nous savons que selon la vision religieuse, s'il existe une contrainte divine concernant l'homme, cette contrainte va dans un sens positif, c'est-à-dire la contrainte de jouir d'une volition et de la liberté, et que s'il y a une prédétermination de la part d'Allah, elle signifie que l'homme doit exercer son choix avec conscience et liberté. De là, la volonté divine implique nécessairement - la liberté de l'homme et non sa prédestination.

3. Le domaine du choix et le rôle de la guidance

Nous savons que les besoins naturels, la Guidance divine et même les conditions de l'environnement affectent le choix de l'homme et sa liberté. Mais leur rôle n'est pas déterminant. Il consiste seulement en la création d'une tendance et en la préparation de la voie à l'action. C'est toujours la propre volonté libre de l'homme qui donne une forme déterminée à ces tendances et les modifie. Il lui appartient d'identifier la vérité et de tirer avantage de la guidance avec sa perspicacité. Nous avons déjà dit que la Révélation divine est une guidance qui éclaire, instruit et aide. C'est une bénédiction d'Allah qui guide l'homme vers le droit chemin.

---

1. "Nous avions proposé le Dépôt..." (Sourate al-Ahzâb, 33:72)

4. L'homme a un but

Nous avons déjà déclaré que l'univers n'a pas été créé sans but, ni en vain. L'homme et la vie ne peuvent, non plus, être sans but. L'homme a été créé pour réaliser un progrès évolutif dans toutes les dimensions de son existence et en dernier lieu, pour effectuer un voyage vers la Perfection Absolue (comme nous l'avons indiqué plus haut).

5. L'homme est responsable

C'est l'homme qui a la responsabilité de se former lui-même et de constituer son environnement. Mais responsable devant qui ?

Certaines écoles de pensée ne donnent pas de réponse à cette question, car elles soutiennent qu'il n'y a, au-delà de l'homme, aucune autorité consciente pour lui demander des comptes.

Mais en Islam il a bien une responsabilité, et cette responsabilité est vis-à-vis du Tout-Puissant, du Sage, de l'Omniscient, qui appellera chacun pour lui demander des comptes et le rétribuer.

Le Saint Coran dit :

"Vous serez interrogés sur ce que vous faisiez." (Sourate al-Nahl, 16:93)

"Par Allah! Vous serez appelés à rendre des comptes pour ce que vous avez inventé." (Sourate al-Nahl, 16:56)

"Arrêtez-les! Ils doivent être interrogés." (Sourate al-Çâffât, 37:24)

"Allah ne peut pas être interrogé sur ce qu'IL fait, mais ils (les hommes) seront interrogés." (Sourate al-Anbiyâ', 21:23)

Une telle responsabilité peut produire un grand effet, et servir de stimulant.

6. La vigilance et l'ardeur

Un homme ayant reçu une formation islamique est vigilant. En d'autres termes, il se sent impatient et préoccupé, parce qu'il est responsable de faire un bon choix. Il est responsable de son salut, de son bien-être et de celui de sa société. De même, il a à répondre de son éventuelle déchéance et de sa décadence. Chacune de ses actions est durable et produit un résultat. C'est pourquoi, cette préoccupation et cette vigilance sont constructives, accroissent sa responsabilité et affectent son choix.

7. L'homme n'est pas sans refuge

En Islam, la libre volonté de l'homme ne signifie pas que celui-ci soit sans refuge ni qu'il doive compter totalement et uniquement sur lui-même. Il est gratifié de la protection et de la faveur divine. S'il fait un effort et se meut dans la bonne direction, il reçoit l'aide d'Allah (1). Il n'est pas seul; Allah est avec lui (2). Vous pouvez dire que toute chose est entre les mains d'Allah. Si l'homme établit des relations avec Allah, les portes d'une pensée claire, de la connaissance et du pouvoir lui sont ouvertes (3). Il se sent encouragé et un esprit d'un nouvel élan est infusé en lui.

8. Indépendance, crainte et espoir

L'Islam reconnaît une sorte particulière de "désappointement". On ne doit pas dépendre des actions des autres (4). La famille, la position, les enfants et la fortune ne peuvent sauver

---

1. *"Nous dirigeons sur Nos chemins ceux qui font des efforts pour Notre cause."* (Sourate al-ʿAnkaboût, 29:69)

2. *"Nous sommes plus près de l'homme que sa veine jugulaire."* (Sourate Qâf, 50:16)

3. *"Ne perdez pas courage; ne vous affligez pas, car vous aurez une vraie dignité, si vous êtes croyants."* (Sourate Ale ʿImrân, 3:139)

4. *"Personne ne portera le fardeau de quelqu'un d'autre."* (Sourate Fâtir, 35:18)

personne (1). Chacun est son propre formateur et doit compter sur ses propres actes.

Donc l'homme est un mélange de crainte et d'espoir (2), de désir et d'appréhension. Sa crainte est telle qu'elle l'empêche de faire des fautes et de tomber dans le péché. Elle n'est pas cette sorte de crainte qui peut le frustrer et le conduire à l'inertie.

Son espoir lui inspire les bonnes actions et fait de lui un être qui n'est ni hautain, ni égoïste, ni paresseux, ni mou.

L'HOMME DU POINT DE VUE DU MATERIALISME DIALECTIQUE

Selon cette théorie philosophique, c'est la société qui a l'importance principale. L'homme est étudié seulement comme une partie de la société dont les lois de développement découlent de la loi dialectique qui est supposée gouverner la nature. Ainsi, pour pouvoir connaître les idées de cette école philosophique concernant l'homme, nous devons étudier les principes fondamentaux du matérialisme dialectique, relatifs à la nature et à la société. Là encore, nous devons tout d'abord reproduire les idées des interprètes de cette école. Après quoi, nous décrirons le point de vue de l'Islam sur ce qu'ils professent.

1. La nature ne consiste pas en des choses rassemblées, ni en des événements détachés les uns des autres. C'est un ensemble de choses et d'événements qui sont corrélatifs. Aucun phénomène de la nature ne peut être compris ou étudié séparément des

1. *"Le Jour où ni la richesse, ni les enfants ne seront utiles, sauf pour ceux qui iront à Allah avec un coeur pur."* (Sourate al-Chu'arâ', 26: 88-89)

2. *"O Mes serviteurs! Vous n'avez rien à craindre ni à regretter aujourd'hui."* (Sourate al-Zukhruf, 43:68)

"Ils s'arrachent de leur lit pour invoquer leur Seigneur avec crainte et espoir." (Sourate al-Sajdah, 32:16)

"Ils craignent leur Seigneur et redoutent les mauvais résultats de leur compte." (Sourate al-Ra'd, 13:21)

autres événements naturels et de leur environnement.

2. La nature n'est ni statique ni en repos. Elle est en état de mouvement et de changement continu. A chaque moment quelque chose apparaît, change et évolue, et une autre chose est annihilée.

3. Le mouvement de développement des choses n'est pas un simple mouvement de croissance. Il est un développement dans lequel des changements mineurs et rapides vont se transformer subitement et rapidement en des changements qualitatifs ouverts et fondamentaux de caractère inévitable et imprévisible. Le mouvement de développement n'est ni un mouvement circulaire, ni une simple répétition d'une chose. C'est un mouvement en avant et une transformation d'un ancien état qualitatif à un nouvel état qualitatif. Ce mouvement s'effectue de bas en haut.

4. Toutes choses et tous événements naturels contiennent une contradiction interne. La précédente thèse existante entre en conflit avec une antithèse produite par elle. Leur conflit produit une nouvelle thèse, laquelle entre à son tour en conflit avec une autre antithèse qui émerge de son intérieur. Donc, la voie de cette évolution est déblayée. Selon cette théorie, tous les développements sont nés de cette même contradiction intérieure.

Maintenant, voyons ce que dit cette école à propos de l'homme et comment elle interprète l'histoire ?

5. L'homme est un être matériel et naturel dont le cerveau et le système nerveux sont plus développés que ceux de tous les autres animaux, et à cause de cette évolution, il jouit d'une meilleure faculté de compréhension et de perception.

C'est la société qui a l'importance réelle. L'homme individuel est un être faible dont les efforts sont voués à l'échec. C'est la société qui lui octroie la volonté. L'homme sans la société est porté à commettre trop de fautes et il est toujours en danger de destruction totale.

6. Etant donné que le monde matériel existe indépendamment de la perception et de la pensée humaine, l'existence matérielle de l'homme et la vie matérielle de la société sont plus importantes que leur vie intellectuelle, laquelle n'est qu'un élément secondaire, dérivé de la vie matérielle. Même la perception et la pensée du peuple ne sont que le reflet du monde matériel.

7. Le moyen et les méthodes de production constituent la vie de la société. A différents stades du développement de la société, les méthodes de production et les instruments utilisés à ce propos sont différents. Dans le système social primitif, les gens avaient une méthode de production différente de celle du système de l'esclavagisme. De même, dans le système féodal, la méthode et les instruments utilisés sont eux aussi différents de ceux des époques précédentes. Et ainsi de suite. Et puisque les méthodes de production changent, le système social des gens, leur vie intellectuelle, leurs idées et leur organisation politique aussi subissent des changements.

8. La principale force motrice de l'histoire est le changement dans les moyens et les méthodes de production, lequel provoque une contradiction avec les anciennes relations de production. A la suite de ce conflit et de cette contradiction, les relations de production subissent un changement.

A chaque période de l'histoire, le système économique et social qui avait subi un tel changement a constitué l'histoire politique et intellectuelle de cette période. Par conséquent, depuis que la propriété terrienne a remplacé le système social primitif, l'histoire est devenue principalement un registre de la guerre de classes entre les oppresseurs et les opprimés, les gouvernants et les gouvernés. C'est cette contradiction et ce conflit qui suscitent les différents stades de l'évolution de la société.

9. Selon les idées de cette école, l'histoire comporte cinq périodes qui se sont succédé. Ce sont : 1) Le socialisme primitif; 2) L'esclavage; 3) La féodalité; 4) Le capitalisme, et en dernier

lieu, 5) Le socialisme conduisant au communisme.

10. Concernant le rôle des nouvelles idées dans la provocation d'un changement dans la société, cette école dit :

> Les nouvelles idées sociales et les nouvelles théories sociales apparaissent seulement lorsqu'un changement dans la vie matérielle de la société crée de nouveaux devoirs envers la société. Etant donné que les nouvelles idées se développent, elles se transforment en une force qui facilite l'acquittement des nouveaux devoirs et rend la société capable de progresser. Et puisque chaque changement est provoqué par une contradiction, celle-ci doit être intensifiée à l'intérieur de la société, afin que la solution des problèmes que connaît la société puisse être trouvée. C'est seulement la contradiction qui introduit les nouvelles idées et les nouvelles théories qui aident à résoudre les problèmes existants.

L'approche de l'Islam de ces questions

En ce qui concerne les thèmes évoqués dans les quatre premiers points énumérés, nous les avons abordés en détail dans les chapitres précédents de ce livre. Toutefois, pour maintenir la continuité, nous nous y référons encore ici, mais brièvement.

1. Il n'y a pas de doute qu'il existe une cohérence et une harmonie bien déterminées dans l'univers, et que tous les éléments et phénomènes de la nature sont minutieusement corrélatifs. C'est pourquoi, il n'est pas possible d'avoir une connaissance juste et complète de n'importe quel phénomène naturel sans connaître tous les éléments qui le forment, et tous les facteurs et causes qui l'affectent, ainsi que ses relations et sa tendance évolutive.

2. Tous les phénomènes naturels sont sans cesse et d'une façon ininterrompue en état de mouvement. Aucun élément matériel, ni aucun phénomène naturel, n'est statique ni en repos. Le

changement et l'évolution, la croissance et la décadence, la vie et la mort, la transformation et la transfiguration sont les lois par lesquelles la matière est gouvernée.

3. En somme, tout ce mouvement est évolutif et progressif. Il a une finalité, il est bien calculé et bien organisé. D'une manière générale, le résultat final de ce mouvement du monde et de ces phénomènes est la croissance, le développement, la résistance contre les facteurs anti-évolutifs, l'utilisation des facteurs positifs pour le progrès et l'amélioration.

4. Ce mouvement et cette transformation ont certaines caractéristiques et produisent certains effets selon les lois relatives à la matière et à la nature. Ces lois affectent toute chose matérielle de l'intérieur et de l'extérieur, et influencent sa relation avec les autres phénomènes. Cette influence peut s'exercer soit sous forme de contradictions et de conflits, soit sous forme d'harmonie et d'accord, soit tout simplement sous forme de préservation de l'existence et de la croissance de la chose en question.

La somme globale de ces lois et relations constitue les Voies Divines, le dessein créatif et la volonté judicieuse d'Allah. Comme nous le verrons, ces Voie Divines opèrent sans cesse et sans interruption dans la nature et dans la société.

Maintenant, nous arrivons au point principal de notre discussion relative à l'home et à la société. Le point de vue islamique sur ce sujet peut être résumé comme suit :

5. L'homme est une partie de la nature et il a des caractéristiques matérielles et naturelles. Mais il est parvenu à un tel stade d'évolution qu'il est devenu propre à être gratifié de l'Esprit Divin et des valeurs surnaturelles. Par conséquent, il a acquis les facultés de libre volonté, de connaissance et de responsabilité. A cause de ces dons, il n'est pas subordonné aux phénomènes naturels, ni prisonnier des relations génétiques. Au contraire, il est capable de dominer la nature et de provoquer des changements dans les relations matérielles et les phénomènes naturels.

6. Bien qu'il fasse partie intégrante de la société, l'homme est, comme nous le savons, un être indépendant. Il n'est pas si subordonné à la société qu'il ne puisse avoir une volonté personnelle, la liberté personnelle et le droit de choisir. Sa conduite n'est pas déterminée seulement par la société et l'histoire, bien qu'on ne puisse le considérer comme un être séparé de la société.

7. Etant donné que l'existence tout entière de l'homme n'est pas le résultat direct de l'évolution de la matière, sa vie intellectuelle et mentale ne peut être inspirée et dérivée uniquement de la matière, des relations matérielles et génétiques de la société. Néanmoins, puisqu'il est enfoncé dans la matière et qu'il en a émergé, les conditions naturelles, géographiques et physiques et les relations matérielles dans la société ne manquent pas de l'affecter.

8. La contradiction qui existe à l'intérieur de l'homme est le produit du conflit entre ses désirs matériels (les désirs humains) et ses impulsions célestes (des inspirations venant d'au-delà de ce monde). Etant donné que l'homme est doué de connaissance, il doit faire le meilleur usage de cette contradiction et faire des efforts en vue de modifier toutes ses impulsions et de les guider vers sa propre évolution, vers l'amélioration de son milieu, vers la formation et le progrès de l'humanité.

Lorsque nous discutions du matérialisme dialectique, nous avons reproduit certaines idées ayant un rapport direct avec la conception historique de cette école. De là, il sera tout à fait naturel d'étudier aussi la conception islamique de l'histoire et des facteurs qui la font évoluer. Aussi, nous proposons-nous de traiter cette question dans le détail.

* * *

LA CONCEPTION ISLAMIQUE DE L'HISTOIRE



Pour faire connaissance avec la conception islamique des changements historiques et des facteurs qui font l'histoire, il est nécessaire de prendre en considération les points suivants :

Le Coran fait attention au cours normal de l'histoire

Nous avons déjà appris que les changements dans les phénomènes naturels sont gouvernés par des lois bien déterminées et qu'ils sont provoqués par certains facteurs et causes. En un mot, nous pouvons dire que la nature a des voies bien définies et que l'Islam met fortement l'accent sur leur existence.

Selon l'optique islamique, il y a, dans la société aussi, des lois spécifiques qui constituent les modèles sur la base desquels les changements sociaux ont lieu. La montée et la chute des nations, leur force et leur faiblesse, l'accession au pouvoir de tout groupe particulier, la solidité ou la fragilité d'une société, tous ces faits sont soumis aux lois qui gouvernent la société et ses relations avec les autres sociétés. Donc, les événements historiques ne sont pas accidentels. Ils ne sont pas sujets à un destin capricieux. Toute chose dans la société et dans la nature est soumise à une loi.

Les lois et les modèles sociaux ne viennent pas à l'existence automatiquement, ni comme conséquence d'une contrainte interne.

En fait, ils font tous partie du dessein créatif et des

"voies divines". Ci-après quelques exemples des voies auxquelles s'est référé le Coran. (Voyons quel rôle joue la volonté humaine dans ce domaine).

"Nous avons fait périr avant vous plusieurs générations, lorsqu'elles se montrèrent injustes." (Car leurs relations sociales étaient fondées sur un système injuste). (Sourate Yûnus, 10:13)

"Si les habitants de ces cités avaient cru et avaient pratiqué la piété, Nous leur aurions accordé les bénédictions du ciel et de la terre." (Sourate al-A'râf, 7:96)

Dans sourate al-Fajr, versets 43 et suivants, le Coran parle de ceux qui, à cause de leur égoïsme et de leur arrogance, s'opposent à la mission des prophètes et aux efforts de ceux qui plaident en faveur de la vérité. De telles gens emploient toutes sortes de moyens illégaux pour étendre leur pouvoir et parvenir à leurs fins égoïstes. Ci-après le Coran dit :

"La ruse méchante n'enveloppe que ses auteurs. S'attendent-ils donc à autre chose qu'au sort réservé aux gens qui les ont précédés ? Tu ne trouveras pas un changement dans les voies d'Allah et tu ne trouveras pas que les voies d'Allah aient à être modifiées. N'ont-ils pas parcouru la terre ? N'ont-ils pas vu le sort de ceux qui vécurent avant eux et qui possédaient un pouvoir plus redoutable que le leur ?" (Sourate Fâṭir, 35:44)

Dans la sourate Ale 'Imrân, verset 137, le Coran dit également : *"Différentes traditions ont existé dans le passé. Parcourez donc la terre et voyez le sort de ceux qui rejetèrent la vérité."*

Un verset suivant dit : "Ne vous découragez pas, ni ne vous affligez, car vous aurez une vraie dignité si vous êtes de vrais croyants." (Ib. ibid. verset 139)

Le verset suivant dit : *"Si une blessure vous atteint, une même blessure avait atteint les incrédules. Ce sont seulement des vicissitudes que Nous provoquons afin qu'elles se suivent*

pour l'humanité, pour qu'Allah reconnaisse ceux qui croient et choisisse ceux qui font le sacrifice suprême." (Sourate Ale 'Imrân, 3:140)

Dans leur ensemble, ces versets indiquent que ce qui provoque un changement dans l'histoire d'une nation, ce sont les qualités de persévérance, de sacrifice pour une bonne cause, de refus de l'égoïsme et des actions indignes. C'est là l'une des normes qui ont toujours prévalu parmi les gens.

On peut déduire de la sourate Bani Isrâ'îl, versets 70-77, les principes suivants :

Les nations et les communautés se distinguent les unes des autres par leurs dirigeants et par la guidance qu'elles en reçoivent. L'adhésion à un but idéologique est nécessaire. Si une communauté attachée à la continuation de ses activités égoïstes et malfaisantes se fâche contre ses dirigeants sincères et désintéressés qui l'obligent à travailler dur, et qu'elle décide de les chasser, une telle communauté n'aura pas beaucoup de répit. Ci-après le Coran dit : *"Telle avait été Notre voie dans le cas de Nos messagers que Nous avons envoyés avant vous."* (Sourate Bani Isrâ'îl, 17:77)

Le verset 16 de la même sourate nous informe que lorsqu'une région était soumise à la destruction, ceux de ses habitants qui vivaient dans l'aisance s'étaient livrés à la débauche et à la malfaisance. Puis un commandement d'Allah était donné, concernant ces gens corrompus et méprisables, enfoncés dans la thésaurisation de l'argent et la recherche des plaisirs. Cette région était détruite et ses habitants anéantis.

Dans la sourate al-Fajr, versets 6-14, le Coran dit : *"N'as-tu pas vu comment ton Seigneur a traité les 'Ad, qui avaient des bâtiments à colonnes à Eram, dont la pareille ne fut jamais construite dans aucun autre pays, et (comment Nous avons traité) les Thamoud qui taillaient les rocs dans la vallée, et Pharaon, avec ses épieux ? Tous ces gens furent hautains dans leurs régions et ils y firent beaucoup de mal. C'est pour-*

quoi, ton Seigneur abattit sur eux le fouet du châtiment. Certes oui, ton Seigneur est toujours aux aguets."

Ce sont là seulement quelques exemples parmi bien d'autres que l'histoire a connus et auxquels le Coran s'est référé.

Le violent déchaînement des désirs et des émotions

Nous avons déjà appris que l'homme a une nature à la fois terrestre et céleste. Il a plusieurs sortes d'inclinations et d'émotions, et il est responsable de l'orientation et de la modification de ses désirs. Nous savons aussi, plus ou moins, que les sentiments d'égoïsme, de mégalomanie, de libertinage et d'amour du pouvoir se déchaînent parfois avec une telle violence qu'ils peuvent ruiner l'individu et la société. Le Coran décrit les individus et les factions qui ne contrôlent pas leurs passions comme extravagants, méchants, malfaiteurs, pervers, hautains, diaboliques et agressifs. A travers toute l'histoire, et dans toutes sortes de conditions économiques, de telles gens ont travaillé pour atteindre leurs fins égoïstes, pour étendre leur pouvoir et leur autorité, et pour subjuguer et exploiter les autres. Pour réaliser leurs objectifs vicieux, ils n'hésitent pas à recourir à la force, aux moyens frauduleux, aux menaces, aux tentations et à la persécution. Ils divisent les gens et les intoxiquent. Ils créent ces conditions afin de pouvoir imposer aux masses des idées et un mode de vie qui peut faciliter la continuité de leur propre autorité offensive.

Les mythes, les idées fausses, l'idolâtrie, les mauvaises habitudes, les anciens et nouveaux dieux, sont introduits et remis à l'ordre du jour pour empêcher les gens de penser correctement et de progresser dans la bonne direction, et donc pour préparer la voie à leur exploitation. Il y eut tellement de guerres déclenchées par les flammes de l'avarice, de la convoitise et des intérêts égoïstes des tyrans. Combien de destructions, de malheurs, d'effusions de sang et de répressions ne

furent-ils pas causés par leur soif du pouvoir et de position!

Le Coran considère la corruption et les agissements tyranniques et oppressifs de telles gens comme la cause des changements destructifs de l'histoire.

Nous pouvons déduire de la sourate al-Baqarah, verset 205 que : chaque fois qu'un homme égoïste accède au pouvoir, il fait le mal, essaie de ruiner l'agriculture et commet un massacre.

Dans la sourate al-Mâ'idah, versets 62 et suivants, le Coran parle de ceux qui, à cause de leur orgueil et de leur négation de la vérité, sont toujours prêts à commettre des péchés et des transgressions, à déclencher les flammes de la guerre, et à répandre la corruption.

Dans les versets 4 et suivants, le Coran dit : "*Pharaon était devenu puissant sur la terre. Il avait divisé les gens en castes. Il opprimait un groupe d'entre eux : il tuait leurs fils et épargnait leurs filles. Certes oui, il était l'un des mécréants.*"

Dans la sourate al-Zukhruf, verset 54, Pharaon est décrit ainsi : "*Il a opprimé son peuple jusqu'à ce qu'il lui ait obéi. Certes oui, c'était un peuple pervers.*"

Dans la sourate al-Nisâ', verset 27, Allah dit : "*Ceux qui suivent leurs désirs lascifs veulent vous entraîner sur une voie terriblement dévoyée.*"

Ce sont là quelques exemples de versets qui montrent qu'il y a des hommes qui, parce qu'ils suivent aveuglément leurs désirs, et qu'ils n'essaient pas de les modifier, ni de les orienter vers la bonne direction, causent un grand mal et engendrent les événements malheureux de l'histoire.

La question de la contradiction

Selon la conception islamique, la contradiction joue un rôle important dans la provocation des changements de l'histoire, mais elle n'est pas le seul facteur qui les provoque.

De plus, la contradiction ne signifie pas simplement une contradiction entre les relations de production et les instruments de production.

Il existe, à l'intérieur de l'homme lui-même, deux forces contradictoires : l'insinuation diabolique et la guidance de la raison. En d'autres termes, à l'intérieur de l'homme, ses propensions animales et ses instincts sublimes sont en conflit. Côte à côte, dans l'homme, il y a son aspect divin, et il y a Satan qui est la manifestation de tous les facteurs d'égarement et d'insinuation. Dans la société, il existe une lutte incessante entre la vérité et le faux. Dès l'aube de l'histoire, deux fils d'Adam, représentant les deux côtés des hommes de l'histoire, se sont battus entre eux. L'un d'eux se battait pour satisfaire ses vains désirs et parvenir à ses fins. A cause de sa jalousie et son égoïsme, il a détruit l'autre. Son égoïsme aboutit tout d'abord au meurtre, et à la transgression, et établit la tradition d'hostilité des individus et des factions égoïstes, lascifs et transgresseurs, (qualifiés par le Coran d'extravagants, de diaboliques et de méchants) à l'encontre des réformateurs et des défenseurs de l'intégrité et de la justice. Ce conflit a continué, sous diverses formes, tout au long de l'histoire.

Les racines de ce conflit et de cette lutte qui se déroule entre les deux côtés des oppresseurs et des opprimés, des exploiteurs et des exploités, des tyrans et des suppliciés, existe à l'intérieur de l'homme lui-même. C'est l'explosion de ses passions et émotions internes qui provoque ce ravage. Bien sûr, les conditions sociales et l'environnement ont leur effet sur le déclenchement ou la modération de cette explosion.

En tout cas, le résultat de cette contradiction et de ce conflit, qu'ils soient à l'intérieur d'un individu ou entre différentes classes de la société, n'est pas toujours la destruction de l'une des parties en lutte. Dans beaucoup de cas le résultat est la modification, la guidance et même l'harmonisation des deux forces opposées.

Par exemple, s'il y a un conflit entre la raison et la passion, son résultat ne sera pas l'extinction de la dernière. Similairement, s'il y a un conflit entre les désirs matériels et les tendances humaines sublimes, son résultat ne sera pas l'extermination des désirs matériels et naturels au point que l'homme ne puisse faire un effort pour obtenir de la nourriture, des vêtements et un conjoint. L'objet de ce conflit est l'auto-formation, en vue de pouvoir contrôler et discipliner ces désirs et exprimer ses instincts avec modération et sans excès.

Dans la société aussi, le conflit vise souvent à guider et à entraîner les gens d'une façon pacifique en les exhortant au bien et en leur interdisant le mal, et ce dans le but d'améliorer l'environnement et de réformer les gens pervers et coupables. Cela n'empêche qu'il vise parfois à exterminer les oppresseurs aussi, comme c'est le cas pour la punition de l'homicide volontaire ainsi que dans le cas de la guerre sainte. De là, le rôle des facteurs constructifs ne doit pas être négligé.

La nécessité de l'augmentation de la force positive de la contradiction et de la résistance à la corruption

Dans chaque conflit la partie la plus forte obtient le plus grand succès. De là, si les tyrans et les oppresseurs sont plus forts, l'oppression et la corruption prévalent et les gens sont privés de leurs droits.

Mais lorsque le parti de l'intégrité et de la justice devient plus fort, la justice sociale devient dominante et l'oppresseur est éliminé de la scène. Naturellement il faut des efforts persistants et un travail acharné pour renforcer le parti de la droiture.

"Si seulement il y avait eu parmi les générations qui vous ont précédés des hommes de bon sens qui eussent pu avertir leur peuple et l'empêcher de répandre la corruption sur la terre." (Sourate Houd, 11:116)

"Si Allah ne repoussait pas certains hommes par d'autres, la terre serait corrompue." (Sourate al-Baqarah, 2: 251)

Des dizaines d'autres versets, qui mettent l'accent sur la nécessité de combattre les mécréants, les agresseurs, les tyrans et les égoïstes, et qui promettent le succès à ceux qui travaillent fermement et résistent aux malfaiteurs avec persévérance, corroborent le bien-fondé de ce point de vue.

C'est pourquoi la simple intensification de la contradiction et l'augmentation des causes du conflit ne peuvent pas rendre plus proche le changement requis. Seul le réveil et la guidance correcte des opprimés, le renforcement de la partie qui cherche la justice, et la promotion des inclinations et des sentiments positifs, peuvent aider au triomphe de la vérité :

- La connaissance du cours de l'histoire
- L'identification des opportunités, et
- La saisie de ces opportunités pour en tirer avantage.

Il est évident qu'une simple personne, quel que soit le niveau de sa conscience sociale et sa capacité de direction, ne peut faire à elle seule l'histoire. Une connaissance solide du cours de l'histoire, la pénétration de la structure des diverses sociétés, une interprétation correcte des événements historiques, la connaissance de ce qui est arrivé aux gens du passé et une pensée claire sur les coutumes, les traditions, les inclinations et le génie de la société sont nécessaires pour que l'on puisse entreprendre une action convenable, opportune et fructueuse.

Outre la connaissance, la capacité de former, de guider et d'organiser la pensée des gens et de vaincre les forces de l'opposition est nécessaire.

Il est également fondamental d'avoir une conviction ferme, un but déterminé et la force de résistance et de persévérance. C'est pourquoi nous remarquons que l'histoire a produit un nombre très limité d'individus et de groupes qui ont pu se

charger de cette mission sociale et qui, avec leurs idées créatives et constructives, leur hardiesse, leur ouverture d'esprit, et leur aptitude extraordinaire à la direction, sont parvenus à trouver le moyen de changer l'esprit des gens et d'opérer de grands changements dans l'histoire d'une nation. Il ne fait pas de doute que l'histoire humaine est l'histoire des hommes grandioses et remarquables qui y ont joué un rôle décisif.

LE GRAND ROLE DES PROPHETES DANS LA FORMATION DE L'HISTOIRE

Une étude du mouvement des prophètes nous montre que ceux-ci étaient la plus grande source de révolution intellectuelle et de réforme de la société. Ce sont eux qui ont prêché la justice, l'humanité, l'amour du prochain, la fraternité, l'égalité, le service de l'humanité, l'amour, la liberté humaine, la paix, la pureté, la piété et bien d'autres vertus sociales et humaines.

Par ailleurs, ce sont eux qui ont, plus que tous autres, démasqué les oppresseurs, les tyrans, les hypocrites et les égoïstes, et appris aux gens à leur résister courageusement et à se sacrifier dans ce but. Le principal trait de leur programme était le combat contre la tyrannie et l'humiliation, et la lutte pour la liberté et pour l'émancipation. Méditez à ce propos les versets suivants :*"Oui, nous avons envoyé à chaque communauté un prophète, (proclamant) : Adorez Allah et fuyez les tyrans!"* (Sourate al-Nahl, 16:36)

"Nous avons envoyé Nos prophètes avec des preuves claires et Nous avons révélé avec eux le Livre et la balance afin que les gens observent l'équité. Nous avons fait descendre le fer dans lequel il y a une force vitale et des avantages pour les gens, afin qu'Allah connaisse celui qui LE secourt, à travers le mystère, et aide Ses prophètes. Allah est Fort et Puissant ." (Sourate al-Hadid, 57:25)

Le Prophète Ibrâhîm (P)

Dès l'aube de l'histoire enregistrée, Ibrâhîm a été reconnu comme le champion du monothéisme et de la lutte contre l'idolâtrie, et comme le dénonciateur des superstitions. C'est lui qui enseigna comment on sacrifie sa vie, ses biens et ses enfants pour la cause qu'on chérit, et c'est lui qui combattit la transgression et l'égoïsme que Nimrûd incarnait. C'est ainsi qu'il fut jeté dans le feu pour avoir continué sa lutte contre les idoles et les fausses divinités. Il donna l'exemple de la résistance et du sacrifice, et reprit sa lutte dès qu'il eut traversé cette épreuve terrible. Il édifia le plus ancien centre du monothéisme, appelé la Ka'bah. Il fut l'inspirateur de toutes les religions sémitiques, croyant en Un seul Dieu, dans une vaste région du monde.

Le Prophète Moussâ

Les efforts de Moussâ en vue de l'émancipation de son peuple, sa lutte contre la tyrannie et l'humiliation, et son soulèvement audacieux contre ceux qui possédaient le lucre et le pouvoir et qui incarnaient l'oppression et la soif du pouvoir, couronnèrent de succès l'histoire de la lutte populaire et des mouvements humains.

"Allez, tous deux, chez pharaon. Il a transgressé les limites." (Sourate Tâhâ, 20:43)

"Allez donc tous deux chez lui et dites-lui : Nous sommes deux messagers de ton Seigneur. Laisse donc les enfants d'Isrâ'îl partir avec nous et ne les tourmente pas." (Sourate Tâhâ, 20:47)

"Nous avons envoyé Moussâ et Hâroun avec Nos signes et un pouvoir manifeste, à Pharaon et aux chefs de son peuple. Mais ils les méprisèrent, car ils étaient des gens despotiques. Ils dirent : "Allons-nous croire des mortels comme nous, alors que leur peuple nous sert d'esclaves." (Sourate al-Mo'minoun, 23: 45-47)

Pour contrarier les demandes de Moussâ, Pharaon et son entourage recoururent à la calomnie, à l'intimidation et au lavage de cerveau.

"Mais seulement quelques-uns parmi le peuple de Moussâ crurent en lui, de crainte d'être mis à l'épreuve par Pharaon et leurs chefs, car Pharaon était un tyran sur la terre, et coupable de transgression." (Sourate Yûnus, 10:83)

"Mais quand il leur apporta la vérité venant de Notre Part, ils dirent : "Tuez les fils de ceux qui croient comme lui, et laissez vivre leurs filles." Mais le plan des incrédules fut voué à l'échec. Pharaon dit : "Laissez-moi tuer Moussâ. Laissez Moussâ appeler son Seigneur (s'il peut). Je crains qu'il n'altère votre religion et qu'il ne sème le désordre sur la terre." Moussâ dit : "J'implore la protection de mon Seigneur et de votre Seigneur contre tout orgueilleux qui ne croit pas au Jour du Jugement." (Sourate al-Mo'min, 40: 25-27)

"Pharaon fit une proclamation à son peuple et dit : "O mon peuple! Le royaume d'Egypte ne m'appartient-il pas avec les fleuves qui coulent à mes pieds ? Ne voyez-vous pas. Je suis certainement meilleur que cet homme misérable et incapable de s'exprimer clairement. (Si ce qu'il dit est vrai), pourquoi donc n'a-t-il pas sur lui des bracelets d'or, et pourquoi les anges ne sont-ils pas venus en sa compagnie ?" (Sourate al-Zukhruf, 43: 51-53)

"Pharaon dit (à Moussâ) : "Si tu adoptes un autre seigneur que moi, je te ferai mettre en prison." (Sourate al-Chu ʿarâ', 26:28). *Mais Moussâ était ferme. Il n'a pas renoncé à la lutte. Il dit à ses compagnons : "Demandez le secours d'Allah et soyez patients. La terre appartient à Allah et IL en fait hériter qui IL veut parmi Ses serviteurs; La fin sera heureuse pour les pieux."* (Sourate al-Aʿrâf, 7:128)

Moussâ encouragea son peuple et lui apporta de bonnes nouvelles : *"Peut-être votre Seigneur fera-t-IL périr votre enne-*

mi et, après la disparition de celui-ci, vous fera-t-il succéder à lui sur la terre pour voir comment vous vous comporterez ?" (Sourate al-Aʿrâf, 7:129)

Comme nous le savons, Moussâ réussit finalement à délivrer son peuple. L'ennemi, malgré tout son pouvoir et son importance, fut annihilé. Donc un nouveau chapitre de l'histoire fut ouvert et mit en mouvement une série d'événements.

Le Prophète ʿIssâ

Il y a environ deux mille ans ʿIssâ fut reconnu dans l'histoire comme étant un sauveur et un messager de la paix et de la justice. Il se tint intègre au milieu de l'égoïsme, du commerce de guerre, de la thésaurisation, des rivalités et de l'effusion de sang. A l'époque, l'avidité et les affaires frauduleuses étaient à leur zénith. Des hommes d'église indignes, qui étaient supposés être des dirigeants religieux et les porteurs des Commandements Divins, se trouvaient impliqués dans des rivalités intestines et commettaient des crimes abjects tels que la falsification, la tromperie, l'usure et l'hypocrisie. Dans de telles circonstances, ʿIssâ se souleva et combattit tous les maux de son époque. Il réforma et réintroduisit la religion de Moussâ, qui avait été dénaturée et mal interprétée, et prêcha la droiture, la pureté, l'amour du prochain et le service de l'humanité. Il mena sa vie dans la plus grande simplicité, et poursuivit sa mission avec ferveur, même au péril de sa vie.

Ses enseignements ont soulevé au cours de l'histoire une énorme vague de nouvelles idées de morale et de sympathie dans une grande partie du monde. Ils furent la source de nombreux mouvements et révolutions mémorables.

L'histoire du Christianisme et de l'Eglise est riche en événements et mouvements bons et mauvais. Evidemment ce qui était mauvais découlait du mauvais usage et de la mauvaise interprétation de ces enseignements, ainsi que de la dénaturation de son message.

Enfin vint le tour du plus grand et du plus fructueux Mouvement Divin, en l'occurrence, le Message de l'Islam. Nous nous proposons de nous appesantir un peu sur ce sujet à la fin de notre discussion.

La révélation fut la force motrice des mouvements prophétiques

Il ne fait pas de doute que, chaque prophète commença sa mission au moment le plus opportun, où l'injustice, les conceptions erronées, la discrimination injuste, les dissensions et la négligence des devoirs étaient répandues et où la situation exigeait le déclenchement d'un mouvement réformateur en vue de dissiper les ténèbres et d'illuminer l'atmosphère par la lumière de la vertu et de la vérité. Mais dans tous les cas, la vraie campagne pour changer les conditions intellectuelles et sociales débuta seulement sur ordre de la Révélation divine.

Il est vrai que Moussâ se sentit dès sa jeunesse, extrêmement perturbé et bouleversé par l'humiliation et l'asservissement de son peuple. Il était conscient que le pouvoir et la richesse se concentraient dans les mains d'une partie de la société alors que l'autre partie souffrait la pauvreté, l'esclavage, la peine et la torture. Mais il n'avait pas encore de plan pour entreprendre une action ou faire des réformes. Même lorsqu'il tua une personne du camp ennemi au cours d'un accrochage, il s'enfuit de la ville, dans un état de grande confusion, sentant que sa vie était en danger. Mais quelques années plus tard, lorsqu'il accéda à la prophétie et que la Révélation divine lui ordonna d'agir, il retourna dans la même ville, se dirigea tout droit vers Pharaon, l'ennemi puissant et dangereux de lui-même et de son peuple, et lui demanda de libérer les enfants d'Isra'îl et de cesser de les tourmenter. C'est là seulement que les choses commencèrent à bouger. Jusqu'à l'âge de quarante ans, le Prophète de l'Islam avait vécu avec des gens analphabètes, dont le mode de vie était indigne d'un homme et très déraisonnable. Son esprit pur et clair perçut la perversion mo-

rale de la société et il en fut affligé. De temps en temps il faisait des efforts même pour prévenir une agression ou aplanir un différend. (1)

Mais il ne prenait pas de mesures pour prêcher la réforme sociale ou lancer une campagne à cet égard.

Sa lancée ne commença que lorsqu'il reçut la première révélation dans une grotte située sur la colline de Hurâ'. Et ce fut l'événement qui annonça la naissance du Mouvement Islamique.

C'est pourquoi on peut dire que la révélation est le principal pilier et la pierre fondamentale de la mission des prophètes. Mais qu'est-ce que la révélation et quels sont les effets qu'elle produit ?

La Révélation

La révélation est une sorte de connaissance sublime des réalités du monde, de leurs valeurs et des buts élevés de la vie humaine. Cette connaissance est sans ambiguïté, directe et claire. C'est un don divin spécial accordé à un homme pur et sain.

La révélation n'est pas une sorte de conscience ou de perception ordinaire, obtenue par les sens, l'observation ou l'expérience. Elle n'est pas, non plus, une sorte de prise de conscience mentale fondée sur un événement antérieur ou sur une connaissance acquise antérieurement et se manifestant à la suite des efforts créatifs de l'esprit humain. Elle est également différemte de l'intuition et de l'illumination mystique. C'est une connaissance pure et décisive, une conception transcendante et un Don divin.

1. Sa participation au pacte connu sous le nom de "Hilf al-Fudhûl" et l'histoire de la remise de la Pierre Noire à sa place en sont deux exemples.

Quelques effets de la Révélation

a) Le Réveil intérieur : la Révélation crée un réveil dans l'âme du prophète et remue toute son existence. Elle réveille ses facultés et ses forces dormantes et les dirige vers l'accomplissement de sa mission. Grâce à son contact avec la source éternelle de la révélation, il est pénétré d'un nouvel esprit et d'un nouveau zèle.

b) Une perspicacité claire : l'esprit du prophète est doté, à la suite de la révélation, d'une perspicacité claire et d'une vision large, comme s'il avait été relié à une source pure et jaillissante de connaissance. Son esprit est plein d'idées pures et fructueuses.

Le Coran décrit la révélation comme une lumière, une perspicacité, une illustration, une sagesse, un remède, une miséricorde, une preuve et une source de vie et de connaissance. Evidemment, cette lumière et cette perspicacité doivent avant tout éclairer le coeur même du Prophète sur lequel la révélation est descendue.

Etant donné que les idées du prophète sont inspirées par la Révélation divine, elles ne sont polluées ni par les mythes et les conceptions erronées, ni par ses propres intérêts ou ses caprices personnels. Et comme l'a dit le Coran : *"Il ne parle pas sous l'empire de la passion. (Ce qu'il dit) c'est seulement une Révélation qui lui a été inspirée."* (Sourate al-Najm, 53:3)

En raison de sa perspicacité et de la pureté de sa pensée, un prophète atteint l'infaillibilité. Ses idées missionnaires sont immunisées contre toute sorte d'erreur ou de faux pas.

c) Une orientation fructueuse de la pensée des gens : la Révélation guide les gens et leur montre le droit chemin. Elle conduit leurs talents intérieurs vers une floraison complète, et développe leurs sentiments et leurs inclinations sublimes. Elle donne une orientation utile à leur mode de penser, et les conduit, grâce au nouveau réveil, vers tout ce qui est bien et plaisant.

Après avoir traité des fausses idées, des fausses croyances, des mauvaises pratiques et de bien d'autres pièges susceptibles de se développer dans la société, et après avoir souligné la nécessité des prophètes, l'Imam Ali (P) explique de la façon suivante, dans le premier sermon de son "Nahj al-Balâghah", le but dans lequel les prophètes sont envoyés :

"Allah a envoyé Ses prophètes aux gens. IL les a envoyés les uns après les autres afin que les gens puissent se conformer à leur nature. (C'est-à-dire afin qu'ils ne laissent pas s'éteindre la lumière de leur disposition innée à adorer Allah et à suivre ce qui est bien. IL a envoyé les prophètes afin de rappeler aux gens les faveurs qu'IL leur a accordées et de les inviter à la vérité afin qu'il ne leur reste aucune excuse d'ignorance."

"IL a envoyé les prophètes aux gens pour mettre en évidence le trésor caché de leur âme et pour les prévenir de leurs énormes et très utiles potentialités."

d) La dernière Révélation porte le grand message des prophètes concernant le changement de la société. En réalité, la révélation a une mission sociale, à savoir : la reconstruction de la société, l'établissement d'un système juste et la réorganisation d'une nation.

Les Messages divins, historiquement reconnus ont joué un rôle immense dans ce domaine. Maintenant nous étudions le message universel de l'Islam, qui est le plus important de tous ces messages.

LE MOUVEMENT ISLAMIQUE : UNE MANIFESTATION DES LOIS DE L'HISTOIRE

Nous nous proposons de poursuivre cette étude à plusieurs stades.

La domination de l'injustice ne saurait durer longtemps

Nous savons déjà que l'une des plus importantes lois de l'histoire veut que lorsque l'injustice et la corruption envahissent un environnement, une révolution s'ensuit obligatoirement. La débâcle des éléments qui soutiennent la discrimination indue et la tyrannie est inévitable. (1)

Ayant cette règle ferme de l'histoire bien présente à l'esprit, nous observons que pendant les six siècles de l'Ere Chrétienne, l'Arabie et les Empires Iranien et Romain, ainsi que tous les autres pays célèbres de cette époque-là, étaient prêts à exploser. A l'époque, ce n'était pas seulement en Arabie que la discrimination, la croyance aux mythes, l'idolâtrie, les dissensions tribales, la pauvreté, la tyrannie et beaucoup d'autres iniquités et vices prévalaient, mais même les grands et puissants (bien que décadents) pays dits civilisés de l'époque étaient victimes de ce genre de conceptions erronées, de croyances fausses, de conflits fratricides entre les gouvernants, de lois cruelles, de préjudices, de coutumes barbares, et d'attaques contre la connaissance. L'atmosphère sociale générale était suffocante. Les masses grognaient sous de lourdes charges financières, alors que quelques groupes et individus privilégiés vivaient dans le luxe. Il y avait des milliers d'autres maux. Le Coran décrit cette condition comme une erreur manifeste. (2)

L'Imam Ali (P) dépeint comme suit la situation qui prévalait en ces jours-là :

"Allah a envoyé le Prophète de l'Islam à un moment où il n'y avait pas eu de prophète depuis longtemps. Les gens étaient

---

1. "Leur Seigneur leur révéla : *"Nous allons faire périr les injustes."* (Sourate Ibrâhîm, 14:13)
"Nous n'avons jamais détruit de cités, à moins que leurs habitants ne soient des injustes." (Sourate al-Qaçaç; 28:59)
2. Sourate al-Jum'ah; verset 2.

plongés dans un sommeil profond. Une confusion totale régnait partout. Les guerres se répandaient. Les feuilles de l'arbre de la vie étaient devenues jaunes et il n'y avait pas d'espoir que cet arbre portât un jour des fruits. Les eaux avaient séché. La lumière de la vraie religion avait été éteinte. La misère avait étendu sa face hideuse et s'était abattue sur l'humanité. Le résultat de cette situation malheureuse ne pouvait être que le chaos et le trouble. La peur avait envahi les coeurs des gens, lesquels n'avaient d'autre refuge que l'épée, assoiffés de sang." (Nahj al-Balâghah)

Cette situation du monde laissa présager un grand événement qui allait renverser les systèmes cruels et surannés.

Le réveil des gens

L'injustice n'aurait pas pu prendre fin sans l'intervention de facteurs humains et d'un mouvement idéologique. Il était nécessaire que les gens aient eu une meilleure connaissance et qu'il y ait eu une école pour éclairer leurs pensées et établir un programme pour eux afin que leurs forces dormantes puissent se réveiller.

"Il en est ainsi; car il ne convient pas que ton Seigneur détruise arbitrairement une cité dont les habitants étaient inconscients (de la faute qu'ils commettaient)". (Sourate al-An'âm, 6:131)

"Nous n'avons jamais détruit une cité dont le sort n'avait pas été déjà fixé." (Sourate al-Hijr, 15:4)

"Nous n'avons jamais détruit une cité sans qu'elle fût avertie." (Sourate al-Chu'arâ, 26:208)

Comme nous le savons, un réveil intellectuel et humain suit habituellement l'arrivée des prophètes.

"Si Nous les avions fait périr dans un châtiment antérieur à sa venue (la venue du Saint Prophète), ils auraient certainement dit : "Notre Seigneur! Pourquoi ne nous as-TU pas en-

voyé un messager afin que nous ayons pu suivre Tes révélations avant d'être humiliés et disgraciés." (Sourate Tâhâ, 20: 135)

Pour ces raisons Allah envoya Mohammad, le Prophète de l'Islam, comme une nécessité historique et mondiale.

L'Arabie, pourvue d'une atmosphère favorable

Si la corruption, l'injustice et la croyance aux mythes demandent un tel mouvement, l'Arabie présentait naturellement l'atmosphère la plus favorable à cet égard, car elle jouissait de moins de qualités humaines que ses voisins, et était submergée dans un marécage profond.

Le Commandeur des Croyants, l'Imam Ali (P) a dit :

"Allah envoya Mohammad (Que la Paix soit sur lui et sur ses descendants) pour prévenir les peuples du monde contre les coutumes et les manières qu'ils avaient adoptées. Il a nommé Mohammad (Que la Paix soit sur lui et sur ses descendants) le dépositaire de Ses Commandements célestes. A cette époque-là, vous les Arabes, professiez la pire religion et viviez dans la pire demeure. Vous dormiez parmi des pierres dures et des serptents venimeux. Vous buviez de l'eau trouble. Vous mangiez une nourriture grossière. Vous répandiez le sang les uns des autres. Vous rompiez les liens avec vos proches et vous vous battiez contre eux. Les idoles étaient dressées parmi vous et vos péchés liaient vos mains et vos pieds." (Nahj al-Balâghah, sermon 26)

Telles étaient les circonstances lorsque cette société dégradée et cette terre inhospitalière furent choisies pour être le berceau de l'Islam.

Les pionniers : les compagnons élus

Pour que ce mouvement divinement populaire puisse réussir à changer le système corrompu et à faire l'histoire, il fallait absolument que les pionniers fussent éduqués sur la base

de son idéologie et que, par la suite, les masses aient reçu, dans un réveil général, un entraînement révolutionnaire et qu'elles fussent préparées à poursuivre leur mouvement.

Le Saint Prophète, dès qu'il a accédé à la prophétie, a commencé à prêcher l'Islam parmi des individus bien choisis, et il s'est mis à les élever et à les éduquer. Au début, le prêche se faisait secrètement et en privé. Les gens furent choisis individuellement. Les enseignements étaient fondamentaux : on devait adorer seulement Un Dieu et renoncer à toute forme de polythéisme. Une soumission totale à ce qui avait été révélé était nécessaire. Tous les hommes, étant les esclaves d'Allah, avaient l'obligation de se purifier et de s'accoutumer aux bonnes actions et à la résistance au mal.

"Je jure par le temps (celui de la naissance du vrai homme)! Oui, l'homme est en perdition. A l'exception de ceux qui croient, de ceux qui accomplissent des oeuvres bonnes; de ceux qui s'encouragent mutuellement à rechercher la vérité, de ceux qui s'encouragent mutuellement à la patience." (Sourate al-'Açr, 103: 1-3)

Peu de gens, mais parmi l'élite, acceptèrent de tout coeur les principes de la nouvelle école et devinrent ainsi fermes dans leur foi. Avec la croyance en Un Dieu, le rejet de toutes les fausses divinités, la formation du caractère, la piété, la connaissance, la largeur d'horizon et la soumission à la vérité, le terrain passe au stade du prêche ouvert. A la fin de cette période, des attaques persistantes et puissantes aveient été lancées contre le système qui prévalait. L'idolâtrie, principale cause de la pensée erronée et principale arme de l'aristocratie, fut condamnée. Une nouvelle vague se forma. Un bon nombre de gens parmi les esclaves, les déshérités, les sans-logis, les opprimés, ainsi que quelques aristocrates, joignirent le nouveau mouvement. Mais simultanément, la résistance de l'ennemi, ses menaces, la torture, la calomnie et la médisance atteignirent leur paroxysme.

Les versets divins furent révélés sous forme de maximes ardentes. Ils contenaient des critères constructifs de la foi. Les hommes nouveaux-nés continuèrent à avancer avec fermeté sans fléchir sur la voie de la formation de l'histoire future.

Le rôle de l'émigration

Du point de vue islamique, l'émigration est l'un des éléments qui font l'histoire. Réfléchissez aux versets suivants : *"Lorsque les anges ôtent la vie de ceux qui se sont fait tort à eux-mêmes, ils leur demandent : "Dans quelle situation étiez-vous ?" Ils répondent : "Nous étions opprimés sur la terre." Les anges disent : "La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ?" Voilà ceux qui auront la Géhenne pour refuge : Quel détestable sort! A l'exception de ceux qui sont faibles et incapables parmi les hommes, les femmes et les enfants; car ils ne sont pas dirigés sur le chemin droit. Tels sont ceux qu'Allah absoudra peut-être. Allah est celui qui absout et qui pardonne. Celui qui émigre sur le chemin d'Allah trouvera sur la terre de nombreux refuges et de l'espace. Celui qui sort de sa maison pour émigrer pour Allah et pour Son Prophète, et qui, en cours de route est frappé par la mort, sera rétribué par Allah. Allah est celui qui absout, IL est Miséricordieux."* (Sourate al-Nissâ', 4: 97-100)

Si l'environnement suffocant d'un lieu n'est pas propice à faire admettre la vérité, si la pression est si forte que toutes les valeurs sont supprimées, et s'il n'y a pas de possibilité d'influer sur le milieu et de réformer la société, on doit rechercher un lieu plus convenable où la foi, l'indépendance et la vérité pourraient fleurir, pour s'y établir. Selon l'Islam, c'est l'émigration, dans son sens le plus large, qui aide à résoudre les problèmes et à ouvrir de nouvelles voies. L'Islam nous enjoint d'émigrer d'un milieu fermé et aveugle vers des terres ouvertes et prêtes à accepter la vérité, et des montagnes rugueuses vers des lieux peuplés. Il prescrit l'émigration en vue de l'étude

de la nature et de l'histoire des hommes, l'émigration de l'égocentrisme vers Allah, de l'étroitesse de l'égoïsme et de la mégalomanie vers l'atmosphère, plus large, de l'honneur et de l'humanité. Quand le Prophète de l'Islam constata que ses compagnons vivaient sous pression, il ordonna tout d'abord à un nombre limité d'entre eux d'émigrer en Ethiopie. Et finalement, ayant pris des contacts avec les habitants de Médine et obtenu de leur part des engagements fermes, et s'étant assuré secrètement que l'atmosphère de cette ville lui était favorable, il s'apprêta à y émigrer.Toute sa fortune et toutes ses relations familiales furent sacrifiées pour la cause de la foi, pour la promotion de son but et pour la continuation de la lutte. Avec l'émigration, une nouvelles époque de l'histoie des Musulmans a commencé pour le saint Prophète et ses loyaux compagnons. Nous savons combien cette grande étape de l'émigration à Médine fut efficace pour l'expansion du mouvement islamique.

Une des conditions fondamentales du progrès d'un mouvement est la formation d'une équipe ou d'une société disciplinée et exemplaire, familiarisée avec son idéologie, et loyale envers elle. A Médine, une nation fut formée. Certes il s'agissait d'une toute petite nation, mais conforme aux critères requis. Dans cette petite société, il n'y avait pas de discrimination raciale, tribale ou de classe. Personne n'était plus noble qu'un autre. Toute forme de discrimination et de distinction fut écartée. Chaque individu, qu'il fût Mohâjir (émigré) ou Ançâri (partisan médinois) avait l'obligation de mettre réellement en pratique les principes de la fraternité et de l'égalité. Un Mohâjir et un Ançâri étaient déclarés frères l'un de l'autre, et avaient le devoir de partager maison et biens et de vivre ensemble.

Le saint Prophète promulgua la charte de Médine, qui était la vraie constitution sur laquelle le système social de cet Etat avait été fondée. Les droits, les obligations et les relations mutuelles furent fixés avec précision sur la base de l'unité, de la justice et de l'équité. De nouveaux membres joignirent le

mouvement qui continua à se répandre lentement.

La guidance des masses

Les masses sont généralement maintenues dans l'ignorance, et exploitées politiquement et économiquement par ceux qui détiennent le pouvoir. Tel fut leur sort habituel tout au long de l'histoire. Que ce soit ouvertement ou subrepticement, elles sont asservies pour nourrir la guerre des gens de pouvoir et pour servir les intérêts des égoïstes.

L'Islam connaît cette situation et décrie (1) l'ignorance de la majorité, mais il veut que les masses organisent leurs forces éparpillées et qu'elles oeuvrent en vue d'opérer des changements sociaux fondamentaux pour améliorer leur sort.

Le message de l'Islam est universel. Il veut amener tout le monde vers lui, et transformer tout le monde en des gens vertueux et pieux.

Le Coran dit : *"O vous les hommes! Je suis envoyé vers vous tous par Allah."* (Sourate al-Acrâf, 7:158)

Il y a des centaines d'autres versets qui exhortent toute l'humanité à la piété, aux bonnes actions, à la connaissance, à l'adoration d'Allah, à la pureté, à la serviabilité et à la dépense de la richesse pour une bonne cause. Contrairement à d'autres systèmes qui exploitent les masses, l'Islam veut les guider vers le droit chemin et améliorer leur sort. Chaque Musulman ordinaire peut obtenir la distinction et joindre le groupe des gens éminents. Accessoirement, beaucoup de personnalités éminentes de l'Islam sortirent des rangs des masses des déshérités et des anonymes. Etant donné qu'elles se sont forgées sur les

1. *"Mais la plupart des hommes ne savent pas."* (Sourate al-Jâthiyah, 45:26), et beaucoup d'autres versets). *"La plupart d'entre eux ne suivent qu'une conjecture."* (Sourate Yûnus, 10:36). *"Mais la plupart d'entre eux sont insensés."* (Sourate alcAnkabout, 29:63). *"Mais la plupart d'entre eux détestent la vérité."* (Sourate al-Mo'minoun, 23:70).*"Mais la pluaprt des hommes ne croient pas."* (Sourate al-Racd, 13:1)

orientations prescrites par l'Islam et qu'elles ont acquis des vertus humaines, elles ont pu atteindre une position éminente dans les cercles islamiques.

Médine connut un réveil général. Les familles vivant dans tous ses quartiers montrèrent un grand enthousiasme à joindre le nouveau mouvement. Ils furent peu à peu préparés à accomplir le devoir collectif du Jihâd.

L'élément du Jihâd

Le jihâd et les conflits violents sont parmi les plus importants facteurs des changements intervenus dans l'histoire. Lorsqu'un combat contre l'injustice et l'oppression commence, il donne au mouvement évolutif de la société une nouvelle impulsion et il débouche sur un succès décrit par le Coran comme un grand accomplissement (1), une grande récompense (2) et une délivrance (3).

"O vous les croyants! Vous indiquerai-je un marché qui vous sauvera d'un châtiment douloureux ? Ayez foi en Allah et en Son Messager et combattez pour Sa cause avec vos biens et vos personnes. C'est mieux pour vous, si seulement vous le saviez! IL pardonnera vos péchés et vous admettra dans les Jardins au-dessous desquels coulent les ruisseaux. IL vous logera dans des demeures agréables dans les Jardins d'Eden. C'est, en vérité, un grand accomplissement. Et IL vous accordera une autre faveur que vous aimez énormément, (à savoir) un secours venant d'Allah et une prompte victoire. Annonce cette bonne nouvelle aux croyants." (Sourate al-Çaf, 61: 10-13)

Dès que le Saint Prophète s'est assuré de la préparation de ses compagnons et de la disponibilité d'une force offensive, il entreprit la tâche d'une marche générale sur les bases de l'idolâtrie et de l'oppression. Les batailles de Badr, d'Ohod,

---

1. Sourate al-Tawbah; verset 113.
2. Sourate al-Nisâ'; verset 98.
3. Sourate al-Çaf; verset 10.

d'al-Khandaq, etc, étendirent rapidement la zone du conflit et affaiblirent la position de l'ennemi. Elles firent remonter le moral des Musulmans et attirèrent l'attention des tribus avoisinantes. Ainsi, la voie était désormais aplanie devant la propagation rapide du nouveau système et la destruction de l'ennemi.

L'universalité du mouvement

En adressant un avertissement aux pays voisins et aux grands empires, le Saint Prophète déclara que l'Islam est un mouvement mondial. Après avoir réalisé des victoires notables et conclu une courte trêve avec Quraych, l'incroyant, le Saint Prophète eut la possibilité de répandre le message de l'Islam parmi les territoires étrangers. Il écrivit des lettres aux dirigeants du monde et leur demanda d'accepter l'Islam. Ces lettres montrèrent à l'évidence que le message de l'Islam était celui de la croyance en Un Dieu Unique et du rejet de tous dieux terrestres. Bien qu'il y eût des réactions variées à ces lettres, elles constituèrent un ferme avertissement qui ouvrit un nouveau chapitre dans l'histoire de ces pays, comme en témoignèrent les années suivantes.

On peut dire ici que de nombreux mouvements historiques furent seulement de caractère local ou régional. Leurs buts, leurs principes et leurs programmes s'adaptaient à un environnement particulier, et de là, ils furent confinés à des peuples spécifiques. En conséquence, les appels de beaucoup de prophètes antérieurs avaient été, eux aussi, limités et régionaux.

Mais si le programme d'un mouvement est de niveau mondial et qu'il bénéficie d'autres conditions, telles que des conditions sociales favorables, une direction puissante, un corps fort et large de partisans, il peut sûrement pénétrer dans d'autres régions, et une vague internationale peut voir le jour.

LA DIRECTION

A l'approche de la mort du Saint Prophète la question

délicate de la direction de la Ummah devint d'actualité. Pendant les vingt-trois premières années du Mouvement islamique, la raison principale de son progrès était l'extraordinaire capacité du Saint Prophète à la direction, à la guidance et à l'organisation. Dans l'analyse historique, cette capacité apparaît comme le plus merveilleux des principaux facteurs qui contribuèrent au succès de l'Islam. Mais après le décès du Prophète ?

Le nouveau système avait porté ses fruits alors que le Prophète était encore vivant. Le Coran avait été révélé, les fondements du système social et intellectuel islamique fixés. Cependant, les enseignements islamiques exigeaient la présence d'un superviseur et d'un interprète digne de foi. Autrement ils pourraient être exposé à l'altération et à un mauvais usage.

Le Saint Prophète avait donné lui-même la solution de ce problème. Il avait en effet choisi Ali et l'avait présenté aux Musulmans comme étant leur Wali (maître). Ali avait reçu le meilleur entraînement. Il était à la tête des pionniers qui avaient lutté pour le succès du mouvement et fait des sacrifices pour lui (ce mouvement). Il était, plus que tout autre, imprégné des enseignements islamiques et familiarisé avec eux.

Mais l'histoire ne se termine pas là. Immédiatement après le décès du Prophète, la situation prit un nouveau tour.

Le Califat fut accaparé lors d'une réunion d'un nombre limité de personnes qui se hâtèrent de nommer un calife parmi elles. Ainsi, la question de direction prit un cours différent. Les troubles ne tardèrent pas à commencer et le progrès du mouvement en pâtit. Dans certains domaines, notamment dans celui de la justice sociale et de l'idéologie, le mouvement souffrit énormément. En tout cas, le nouvel arrangement avait beaucoup de partisans.

Trois principes de l'efficacité des mouvements historiques

L'efficacité de tout grand mouvement historique dépend

largement de trois éléments essentiels : le système idéologique, la direction, et l'existence d'une solide équipe de partisans et d'autres potentialités. Avant la disparition du Saint Prophète, un système mondial vivant avait été mis en place et un groupe relativement solide de Musulmans entraînés avait été formé. C'est pourquoi, malgré l'absence d'une direction convenable par la suite, le poids de ce système et la présence de ses partisans bien organisés constituèrent des facteurs assez viables pour pousser le mouvement en avant. Le progrès rapide de l'Islam au cours du premier siècle et le grand mouvement scientifique et académique des siècles suivants, ainsi que le grand rôle joué par l'Islam dans la culture et la civilisation humaines, furent tous dus à l'efficacité du système et aux efforts des vrais et vaillants Musulmans.

Les êtres humains comme agents de la rétribution divine

Comme nous l'avons déjà dit, l'effondrement de l'injustice et de la corruption est inévitable. Dans le passé lointain, pour vaincre les gens injustes et ceux qui niaient la vérité, l'intervention de facteurs surnaturels et la rétribution céleste étaient habituels, mais cela n'arrivait qu'après l'envoi d'un message et d'un avertissement clair. (1)

A notre époque, l'homme a intellectuellement mûri et il a atteint un degré de perfection relative. Il peut maintenant réaliser que les privations sociales, la discrimination indue et bien d'autres calamités sont aussi une sorte de punition. En s'aidant de son sens commun et de son intuition, il peut sentir les conséquences de ses mauvaises actions et anticiper son avenir. Il peut maintenant utiliser sa volonté et sa détermination pour combattre l'injustice et la corruption; il n'a pas à répéter ce que dirent les Israélites : *"Allez toi et ton Seigneur, et combattez*

---

1. *"Nous n'avons jamais puni un peuple avant de lui avoir envoyé un messager."* (Sourate al-Asrâ', 17:15)

tous deux; nous, nous restons ici." (1) Car maintenant la rétribution naturelle est imposée à travers les êtres humains (2). Cette position aussi est conforme à l'ancienne Tradition divine consistant à éliminer les difficultés qui se dressent sur la voie de l'évolution. C'est la raison pour laquelle le Mouvement Islamique ne fut accompagné d'aucune punition divine durant l'époque du Prophète (3), et seul le jihâd et l'effort humain jouèrent un rôle décisif dans l'éradication du système corrompu. C'est ce qui explique pourquoi nous trouvons que l'histoire de l'Islam est riche en guerres d'émancipation.

Les larges masses des peuples des pays envahis par les Musulmans accueillirent les envahisseurs à bras ouverts parce que tout d'abord l'atmosphère de leurs pays était suffocante, et qu'elles vivaient dans la contrainte, et ensuite parce qu'elles étaient sûres de la justice et de l'esprit émancipé de l'Islam. Ces peuples savaient bien que le compagnon musulman leur avait apporté justice et liberté. C'est pourquoi, dans certains cas, les portes des cités avaient été volontairement ouvertes devant l'avance de l'Armée musulmane, et les soldats musulmans avaient été heureusement surpris de constater que les déserteurs des rangs de l'ennemi se joignaient à eux et se battaient côte à côte avec eux contre le système injuste et inhumain qui prévalait dans leur propre pays.

Le respect de la culture et des valeurs humaines d'autrui

L'avance humaine vers les autres pays ne signifiait pas la destruction de tout dans ces pays. Certes, le système social injuste fut remplacé, les fausses divinités et la croyance aux

---

1. Sourate al-Mâ'idah, 6:24.

2. *"Combattez-les : Allah les châtiera par vos mains."* (Sourate al-Tawbah, 9:14)

3. *"Allah ne veut pas les châtier, tant que tu es parmi eux, pas plus qu'IL ne les châtie tant qu'ils demandent pardon."* (Sourate al-Anfâl, 8:33)

mythes et aux fables religieuses cédèrent la place à la croyance en Un Dieu et à une pensée réaliste, mais les fruits de la culture et de la pensée philosophique, ainsi que les organisations sociales utiles et avancées ne furent pas perturbés. Le mouvement de l'Islam avait pour but d'aider l'évolution de l'histoire et non de la stopper ou d'en inverser le cours. L'Islam est venu pour construire et améliorer et non pour détruire et dégrader.

Il est intéressant de noter que l'Islam a joué un grand rôle dans la préservation et la renaissance des anciennes cultures de l'Inde, de la Grèce, de l'Iran et de la Mésopotamie. En encourageant la connaissance des pensées des autres et l'investigation dans ce domaine, et en incitant les Musulmans à étudier l'histoire et les mouvements historiques des peuples antérieurs, à voyager à travers les régions lointaines et à y ramasser tout ce qui était positif, l'Islam suscita une activité de traduction, d'écrits, de compilation et d'investigation sans précédent, dans la dernière partie du premier siècle, activité qui s'épanouit encore davantage pendant le deuxième siècle et les suivants, pour devenir un événement marquant dans l'histoire de la culture. Tout cela était le résultat de la formation islamique.

En réalité, la tradition évolutive de l'histoire requiert que les réalisations des nations antérieures soit plus développées. Bien que l'histoire humaine soit pleine de hauts et de bas, de déviations, de pauses et de rétrogradation, la réaction du mouvement réformateur et révolutionnaire conduisait toujours, en général, à de bons résultats. Il existe beaucoup d'exemples illustrant ce point, spécialement dans l'histoire islamique. En somme, on peut dire que l'histoire s'acheminait vers l'avant.

La corruption de la direction

Nous ne devons pas oublier que les porteurs du message de l'Islam (les gouvernants) étaient des hommes qui avaient acquis, d'une façon ou d'une autre, de l'influence dans les cercles islamiques. Et en tant qu'hommes, ils avaient diverses

émotions et passions, et pouvaient même parfois être disposés à devenir oppressifs et déloyaux envers le système.

C'est le système idéologique lui-même qui guide et modifie l'action des individus et la conserve au cours de l'évolution.

Mais il est nécessaire, pour conserver son pouvoir constructif, que le système soit conduit, administré et interprété par des dirigeants dignes de foi, au courant de ses fondements, et disposés à tenir leurs engagements.

Si la direction elle-même a une disposition à la corruption, et que malgré les instructions du système, elle s'implique dans la thésaurisation de la fortune, la discrimination de classe, la vie luxueuse et dans d'autres vices, le système cesse d'être efficace par manque d'adeptes sincères.

Dans un tel cas, progressivement, les principales instructions du système sont déformées, car les gouvernants essaient de garder tout sous leur contrôle pour servir leurs propres intérêts, faute de pouvoir oser s'opposer directement et ouvertement au système, étant donné que, tout en étant usurpateurs, ils doivent leur position et leur pouvoir au système lui-même. En outre, ils doivent tenir compte des sentiments du public et du soutien populaire au système. De là, ils prétendent publiquement être les champions de la défense du système, mais ils enfoncent un poignard dans son dos secrètement.

Cette tragédie survint vraiment dans l'histoire de l'Islam. Les gouvernants corrompus des Omayyades et des Abbassides n'étaient pas des produits authentiques de l'Islam. Ils se sont emparés de la direction de la société musulmane contre tous les critères islamiques. Puis, pour édifier le haut palais de leur propre pouvoir, ils se mirent à dénaturer l'Islam avec l'aide de leurs agents stipendiés qu'ils avaient choisis parmi les historiens, les prêcheurs, les "traditionnistes" et les exégètes. Dans ce processus, ils ébranlèrent l'entité islamique éducatrice de l'homme.

En fait, tel fut le sort de tous les grands mouvements de l'histoire. Il arriva souvent qu'après s'être installés, les pionniers tombent en proie à l'égoïsme et aux dissensions, et que pour obtenir le pouvoir ils commencent à se battre entre eux. Progressivement, les buts et les objectifs du mouvement sont sacrifiés aux individus. Le système est utilisé au service des dirigeants, alors que ceux-ci ne rendent aucun service valable au système.

La résistance interne

Cette situation demande une action de l'intérieur de la société. Face à cette tragédie, l'Islam détient un brillant record de soulèvements internes. L'agitation contre ʿOthman, le troisième Calife, la grande épuration interne sous le califat de l'Imam Ali (P), la résistance héroïque de l'Imam al-Hussayn (P), puis son martyre, les mouvements académiques de l'Imam al-Bâqir (P) et de l'Imam al-Çâdiq (P) en vue de la renaissance du système, les soulèvements sanglants des Alawites et des descendants de l'Imam al-Hassan (P), ainsi que d'autres événements qui eurent lieu en Iran, en Egypte et dans d'autres pays musulmans durant les règnes des Omayyades et des Abbassides, tous ces mouvements survinrent en réaction contre la situation odieuse créée par les gouvernants et le système corrompu imposé de force par eux (les détails de ces mouvements intérieurs doivent être abordés dans un livre à part).

En tout cas, pour remédier à une telle situation, l'Islam a prescrit les principes de vigilance, de sacrifice de soi, de jihâd intérieur (auto-réforme) ainsi que l'exhortation au bien et l'interdiction du mal.

Les envahisseurs influencés

Les guerres et les conflits internationaux cristallisent les événements marquants de l'histoire. (1)

1. *"L'écume s'en va au rebut, mais ce qui est utile aux hommes reste sur la terre."* (Sourate al-Raʿd, 13-17)

L'objectif des croisades était inhumain. Elles furent lancées contre les Musulmans par ceux qui souffraient de rigidité mentale, de préjudice, de conceptions erronées, de discrimination de classe, de stagnation intellectuelle, de retard éducationnel, et de fossilisation médiévale. Ces guerres furent déclenchées dans le but de s'opposer à une nouvelle religion et à un système mondial qui croyaient aux valeurs humaines et qui avaient remplacé la discrimination et l'inégalité par la justice et l'égalité, et mis à la place du paganisme la ferme croyance en Un Dieu. Le résultat fut une terrible effusion de sang, une destruction à grande échelle et beaucoup d'incidents ignobles qui se poursuivirent pendant plus d'un siècle.

Même dans cette situation, l'Islam joua son rôle constructif. Les croisés se mélangèrent aux Musulmans et découvrirent la grande et riche culture de l'Islam de leurs propres yeux. Ils furent les témoins oculaires du système social avancé des Musulmans, de leurs bibliothèques, leurs centres éducatifs, leurs lois sociales, leurs organisations sociales, leurs centres civiques et toutes les autres réalisations sociales et intellectuelles. Il s'ensuivit que les yeux et les oreilles des croisés furent ouverts. Ils sortirent donc de leur environnement fermé et de l'étroitesse suffocante de leurs systèmes intellectuel et social. Leur plus grande réalisation, au-delà de toute cette effusion de sang et de ce combat, fut leur contact avec la culture et les principes idéologiques de l'Islam. L'Europe se réveilla après un sommeil de mille ans. La pénétration de la culture de l'Islam en Espagne et sur les côtes françaises, ouvrit les portes d'une nouvelle culture et d'une nouvelle pensée aux Européens.

Les travaux et les livres islamiques furent traduits de plus en plus en langues européennes. On peut dire justement qu'au début, le progrès industriel et scientifique, et les changements sociaux dans la nouvelle Europe et pendant la période qui suivit la renaissance, furent inspirés de la culture musulmane.

Un triple effort

Pour assurer l'évolution historique, l'homme doit se battre sur trois fronts.

a) Il doit faire des efforts pour découvrir les lois de la nature, soumettre les forces naturelles et les utiliser.

b) Il doit combattre les rapports sociaux injustes et assurer la justice, la liberté et les droits humains.

c) Il doit contrôler ses passions, combattre l'égoïsme, les vils désirs et les maux intérieurs.

L'Islam a incité ses adeptes à entreprendre une action sur tous les trois fronts. Il a mis en avant, à cet égard, ses enseignements et ses plans, les a expérimentés et les a mis en pratique jusqu'à un certain point.

L'Islam a également fait l'expérience de la formation d'une société juste et libre et mis en avant les vraies grandes lignes des droits humains. Ce que l'homme a pu apprendre dans ce domaine, après avoir subi des guerres prolongées et des tribulations terribles, l'Islam l'avait déjà enseigné.

Ce qui est plus important que toute autre chose, c'est que les instructions que l'Islam a données dans le "grand jihâd" consistent en la formation du caractère et l'auto-contrôle. Ces instructions sont pratiques et détaillées, et encadrées dans un vaste programme. L'Islam a produit également des hommes-modèles qui peuvent être un exemple idéal pour les autres. Le fait que l'histoire de l'Islam soit riche en ce genre de modèles, peut être considéré comme le plus grand miracle de ladite histoire.

Le monde contemporain obtient des succès rapides sur le premier front. Beaucoup de grandes réalisations scientifiques et industrielles ont permis à l'homme de contrôler la nature. Et étant donné que l'homme utilise ses réalisations scientifiques pour son succès matériel et pour la satisfaction de ses désirs, il

est probable que le progrès dans ce domaine se poursuivra sans arrêt.

Pour ce qui concerne le second front, on ne peut pas nier que quelques grands changements sociaux aient eu lieu et que la lutte pour opérer d'autres changements radicaux se poursuive. Tout au long de l'histoire, on a assisté à certains succès sur ce front aussi. Mais le problème demeure encore irrésolu. On peut dire que ce qui a été accompli, n'est que le début d'un long voyage. En tout cas, la grande question est de savoir si la lutte contre les bases d'un pouvoir acharné à déployer son autorité dans le but d'exploiter les gens et de piller leurs ressources naturelles et humaines peut déboucher facilement sur un succès final ? Est-ce que les acteurs internationaux empreints de malveillance, qui ont tant d'astuces dans leurs bagages et qui inventent même de nouvelles méthodes pour dévorer les nations, laissent faire l'homme opprimé et réprimé ?

Le voyage est long. Des sacrifices, des mesures adéquates, d'autres efforts sont nécessaires pour s'assurer ce succès.

Le succès sur ce front ne peut pas être atteint sans obtenir de succès sur le troisième front. L'histoire a soif de vrais hommes, et aujourd'hui, cette soif devient intense. Il y a un vide spirituel. On a l'impression que l'humanité a été oubliée. Les sentiments humains sont piétinés. L'endurance, le sacrifice de soi, l'humanisme, la liberté spirituelle, la pureté, la renonciation à l'égotisme et l'égoïsme étroit sont des besoins universels. L'acquisition de ces qualités est essentielle pour que des hommes purs puissent être capables d'utiliser les réalisations du premier front au profit de l'homme, et non au service du mal, ni pour la satisfaction de leurs propres désirs, et pour qu'ils puissent trouver, sur le second front, une atmosphère libre et humaine dans laquelle la terre pourra être remise à des hommes droits. Le Coran dit : *"Mes serviteurs intègres hériteront de la terre."*

Le triomphe final de la vérité

L'Islam annonce une bonne nouvelle selon laquelle le plus haut et le dernier stade du cours de l'histoire est nettement heureux. Il affirme que l'apogée de l'histoire et la fin des efforts humains enregistreront le triomphe total et logique de la vérité et de la justice.

Mais ce stade n'arrivera qu'après que :

a) Le monde sera devenu plein d'oppression, de tyrannie, de contradictions extrêmes, et prêt à exploser ;

b) Les guerres étendues et prolongées, régionales et mondiales, auront débouché sur une destruction et une effusion de sang à grande échelle;

c) Les partisans d'une authentique révolution mondiale finale de l'histoire auront été prêts à la déclencher.

Cette révolution finale (prédite par le Prophète de l'Islam) aura lieu sous la direction du plus grand réformateur divin et révolutionnaire, le Madhi Promis, et aboutira à la purification permanente, à l'amélioration de l'environnement, au développement ininterrompu de la personnalité et à une vigilance totale et bien déterminée.

Le résultat sera l'émergence d'un homme équilibré et pleinement développé, doté de tous les talents et valeurs, dans une société mondiale unique.

"Nous voulions favoriser ceux qui avaient été opprimés sur la terre, et Nous voulions en faire des chefs et des héritiers; Nous voulions leur donner le pouvoir sur la terre et montrer à Pharaon, à Hâmân et leurs armées ce dont ils aveient peur." (Sourate al-Qaçaç, 28 : 5-6)

* * *

LA VICTOIRE FINALE



L'Islam explique l'histoire comme étant une lutte constante entre le bien et le mal. Cette lutte se déroule, aux différents niveaux de la société, entre les forces du bien, de la vertu et de l'amour d'Allah, de la justice, de la foi, de l'égalité, du sacrifice, de la pensée correcte, de la pureté et de la vérité d'une part, et d'autre part celles du faux, de l'égoïsme, du matérialisme, du pragmatisme, de la tyrannie, de l'injustice, de l'incroyance, de la discrimination, de la corruption, de la violation des droits des autres. La vraie source de la lutte entre le bon droit et le faux existe à l'intérieur de l'homme lui-même (voir : Sourate al-Chams, 91:7). Elle se manifeste tantôt sous la forme des flammes de l'égoïsme, de la vénalité et de la lascivité, tantôt sous la forme des sentiments les plus nobles, de la recherche d'Allah, de la droiture et de l'amour de l'humanité.

L'impact de ces sentiments sur la société crée des vagues puissantes qui provoquent parfois un conflit débouchant sur la corruption et la misère, et qui entraînent parfois des changements tendant au bonheur et à la prospérité de la société. Il n'y a pas de doute que les changements vers le mieux sont suscités par l'Assistance divine, mais le rôle de l'effort humain et de la lutte ne peut pas être nié.

Un Prophète se soulève. Il réveille les coeurs qui sont potentiellement prêts à accepter la vérité. La foi d'un groupe de convertis est mûre. Ceux-ci combatten avec lui contre la corruption et le mal. Ils continuent de progresser graduellement et ne vacillent à aucun stade, jusqu'à ce que la société connaisse

un changement fondamental.

Le polythéisme, les mythes, l'injustice et la corruption s'effondrent. La croyance en Allah, la vérité et la justice prennent racine. Avant longtemps, l'égoïsme, la lascivité et les tendances aristocratiques surgissent de l'intérieur de la même société et se mettent rapidement en avant. Occasionnellement, la même société, bien qu'elle maintienne la forme traditionnelle, dévie tellement de la voie introduite par le réformateur qu'elle commence à pourrir de l'intérieur, et une fois de plus, elle revient vers les voies de l'anté-réforme, bien entendu, dans un nouvel habit d'hypocrisie et sous de nouvelles formes d'injustice et de corruption.

Parfois, des éléments extérieurs oeuvrent efficacement, avec l'aide de leurs agents intérieurs, en vue de répandre la corruption et la dislocation. Pour atteindre leurs buts égoïstes, ces agents coopèrent volontairement avec l'ennemi extérieur.

Cet état d'injustice, de corruption, de mythe et de fraude, incite les gens intelligents et les opprimés à lancer un nouveau mouvement. Ainsi le processus de lutte contre le bon droit et le faux continue.

L'Islam croit que cette pompe, cette démonstration et ce pouvoir du mal étaient éphémères tout au long de l'histoire. Il considère toutes les sortes d'intrigues, de fraudes, d'hypocrisies et de faussetés comme l'écume de l'eau. Elles n'ont pas de racines et sont condamnées à disparaître finalement (cf. Sourate al-Ra'd, 13-17; Sourate al-Asrâ', 17:81; Sourate al-Anbiyâ', 21:18; Sourate al-Chourâ, 42:24, et beaucoup d'autres versets).

La vérité maintient toujours son effet positif soit dans une action individuelle, soit dans un mouvement social, même lorsqu'elle est menacée par la fausseté, et elle a toujours besoin de partisans pour la défendre.

L'Islam reconnaît la nécessité des efforts humains, de la

persévérance et de la foi dans la mise en oeuvre d'un changement social, et considère la faiblesse, le manque de foi et le dévergondage comme les causes de la domination du faux.

En tout cas, c'est cette lutte qui fait l'histoire. Pour ce qui concerne l'avenir, il est brillant. A la fin, le bon droit sera victorieux et la justice prévaudra. Toutes les formes du faux seront annihilées, l'oppression et la tyrannie disparaîtront définitivement.

L'AVENEMENT D'AL-MAHDI

Une suprématie complète et définitive du bon droit, et une victoire universelle de la justice, se matérialiseront durant la période de l'apparition de Mohammad al-Mahdi, le douzième Imam. A cette époque-là une société islamique idéale sera établie sous l'égide d'un gouvernement idéal (Pour plus de détails, voir : The Awaiter Saviour, ISP, 1979, et en français : "Al-Mahdi", trad. Abbas AHMAD al-Bostani, 1983).

Dans les pages suivantes, nous esquissons une perspective de la société et du système de cette époque-là, dépeinte d'après des centaines de hadith décrivant les caractéristiques de cette période. Il est à rappeler que cette société sera une vraie société et que son système ne sera en aucune manière différente de celle prescrite par l'Islam.

Nous nous proposons de diviser cette étude en plusieurs rubriques :

Au seuil de l'apparition

Le Saint Prophète a dit :

"Il se soulèvera à un moment où le chaos prévaudra dans le monde. Différents pays seront engagés dans des attaques de nuit que les uns lanceront contre les autres. Ni l'aîné n'aura de compassion pour le cadet, ni le fort ne fera preuve de bonté envers le faible."

L'Imam Mohammed al-Bâqir (P) a dit :

"Al-Mahdi se soulèvera à une époque de grande anxiété, où les gens seront plongés profondément dans des crises, des perturbations, des désastres et des malaises, et où de vastes massacres, de violentes dissensions et des discordes religieuses seront des signes des temps. A cette époque-là les gens se sentiront affligés et déprimés et seront à couteaux tirés les uns avec les autres. Ils éprouveront, jour et nuit, le désir de se voir morts. Il apparaîtra à un moment de manque total d'espoir."

"Il se lèvera pour établir la justice à une époque où le monde sera plein d'injustice et de tyrannie."

Il n'y a pas de doute qu'il se soulèvera à une époque où le monde entier sera plongé dans l'injustice et la tyrannie, et pour combattre tous ces maux, il aura à engager une lutte terrible. Il aura besoin de partisans fidèles, prêts au sacrifice et possédant toutes les qualités d'un vrai héros.

Le Dirigeant révolutionnaire et ses partisans

Le Saint Prophète a décrit l'Imam de l'Epoque dans les termes suivants :

"C'est un homme pieux, pur et ravissant. C'est un admirable dirigeant qui est bien guidé et qui impose la justice. Allah le reconnaît et il reconnaît Allah."

En ce qui concerne la foi et la persévérance de ses compagnons, l'Imam Ja'far al-Çâdiq (P) a dit :

"Chacun de ses compagnons sera si fort qu'on dirait qu'il possède la force de quarante hommes. Leurs coeurs seront aussi forts qu'un morceau d'acier. S'ils passaient sur une colline de fer, ils la perceraient. Ils ne déposeront leurs armes que lorsqu'ils auront plu à Allah."

D'autres rapports nous apprennent qu'à cette époque-là il y aura certaines gens qui seront sincères, vertueux, fidèles, religieux, pieux, consciencieux, tolérants, fermes, constants et

attachés à Dieu. Ils seront reconnaissants envers Allah qui les aura rendus héritiers du pouvoir et de la richesse sur la terre et qui aura établi leur foi choisie. Ils n'adoreront qu'Allah, ils feront leurs prières à l'heure prescrite et paieront la zakât à l'échéance. Ils appelleront au bien et interdiront le mal."

On attribue à l'Imam al-Çâdiq (P), les propos suivants, relatifs aux adeptes d'al-Mahdi :

"La peur aura été éliminée de leurs coeurs et placée dans celui de l'ennemi. Chacun d'eux sera plus rapide que la flèche et plus hardi que le lion."

Subir les difficultés pour réaliser le succès

On doit comprendre que le succès ne s'obtiendra pas facilement. Il ne se réalisera qu'après de longues périodes de troubles et d'inconfort.

Al-Mufadh-dhal, un compagnon de l'Imam Ja'far al-Çâdiq (P) dit : "Une fois nous parlions d'al-Mahdi en présence de l'Imam (al-Çâdiq). J'ai dit que je souhaitais qu'il réussisse facilement. L'Imam a répondu : "Non, ce ne sera pas ainsi. Le succès ne sera atteint que par la sueur et le sang."

En d'autres termes, le succès ne se réalisera qu'à la suite de grands efforts et qu'après qu'on aura subi de lourdes pertes.

Un compagnon de l'Imam Mohammad al-Bâqir (P) dit :

"J'ai informé l'Imam qu'on avait dit qu'al-Mahdi aurait une marche calme, et qu'il n'aurait à répandre aucune goutte de sang. L'Imam m'a répondu : "Non, ce ne sera pas ainsi. Si les choses pouvaient se dérouler si calmement, (je jure) par Celui qui dispose de ma vie, que le Prophète de l'Islam n'aurait pas été blessé et ses dents n'auraient pas été cassées dans une bataille. Non, ce n'est pas possible. Par Allah, il n'y a pas d'autre voie que celle dans laquelle nous sommes submergés, vous et nous, dans notre propre sueur et dans notre sang."

Cela signifie qu'aussi bien les dirigeants que leurs parti-

sans devront faire des sacrifices avant de parvenir au succès.

L'Imam Ja'far al-Çâdiq (P) a dit également : "Je vois al-Mahdi et ses compagnons comme s'ils étaient menacés par un danger venant de toutes parts : leurs vivres sont épuisés, leurs vêtements usés, leurs fronts portent la marque de leurs prosternations; pendant la journée, ils sont aussi courageux qu'un lion et durant la nuit, ils sont occupés à l'adoration d'Allah, et leurs coeurs sont aussi solides qu'un morceau d'acier."

En tout cas, tous ces sacrifices et toutes ces difficultés auront une fin heureuse

L'Imam Ja'far al-Çâdiq (P) a dit :

"Il est vrai que l'homme droit mène toujours une vie dure. Mais la fin de ses difficultés n'est pas loin."

Néanmoins, le succès d'al-Mahdi sera largement dû à l'Assistance divine invisible. Beaucoup de hadiths en témoignent.

A la suite de ces sacrifices et de cette Assistance divine, un vrai gouvernement islamique sera établi.

Ci-après quelques rapports qui projettent un peu de lumière sur le système doctrinal et social qui sera établi par al-Mahdi.

Expliquant le verset coranique, "*c'est Allah qui a envoyé Son Messager avec la Guidance et la Religion vraie pour la faire prévaloir sur toutes autres religions, en dépit de l'opposition des polythéistes.*" (Sourate al-Tawbah, 9:33), l'Imam al-Çâdiq (P) a dit : "Ce verset se réalisera à l'époque d'al-Mahdi, où les incroyants n'existeront plus longtemps."

A présent, l'Islam est entouré de certaines gens qui sont imprégnés de tellement de mythes et de doutes qu'il apparaît comme une religion différente (de ce qu'il est réellement). Cette situation durera jusqu'à l'apparition d'al-Mahdi.

L'Imam Ja'far al-Çâdiq (P) a dit :

"Dès qu'al-Mahdi apparaîtra, il établira un nouveau système, identique à celui que le Prophète avait établi au début de l'Islam."

L'Imam Ja'far al-Çâdiq (P) a dit encore :

"Al-Mahdi fera ce que le Saint Prophète avait fait. Il renversera le système existant de la même manière que le Prophète avait brisé le système païen de l'anté-Islam pour le remplacer par le système islamique."

Le nouveau système qu'introduira al-Mahdi semblera tellement bizarre à certains de ceux qui se diront être les défenseurs de la religion et en avoir une parfaite connaissance, qu'ils s'opposeront à lui, mais ils ne seront pas capables de résister au mouvement divin mondial et périront.

Au terme d'un discours détaillé, l'Imam al-Bâqir (P) a dit:

"En une certaine occasion, alors qu'al-Mahdi sera occupé à relater les Commandements divins et à parler des traditions du Saint Prophète et des Imams, une attaque contre lui sera lancée à partir des lieux de culte. L'Imam ordonnera à ses partisans d'arrêter les insurgés et de les mettre à mort. Ce sera la dernière action hostile contre al-Mahdi."

Lorsque les pécheurs auront été écrasés et que l'attitude islamique correcte aura été généralisée, l'atmosphère conduira à la croissance et à l'expansion de la connaissance.

On rapporte de l'Imam Ali les propos suivants : "Je vois un grand nombre de tentes dressées sous lesquelles des gens sont en train d'apprendre le Coran selon l'ordre dans lequel il a été révélé."

Au cours d'un discours sur cette époque-là, l'Imam Mohammed al-Bâqir (P) a dit :

"La connaissance sera si communément répandue que même les femmes prendront leurs décisions sur la base du Coran et de la Sunnah du Saint Prophète."

La connaissance dans les divers domaines se développera. La somme des découvertes du passé sera très insignigiante par rapport à celles qui seront faites pendant cette période-là. Selon un rapport, l'Imam Ja°far al-Çâdiq (P) a expliqué cette situation d'une façon allégorique : "Si la totalité de la connaissance humaine possible, a-t-il dit, est supposée être de soixante-douze lettres, deux lettres seulement auront fait partie du passé et les soixante-dix restantes seront découvertes graduellement pendant cette époque-là."

A propos du développement intellectuel et moral des gens, l'Imam Mohammad al-Bâqir (P) dit :

"Lorsque notre Imam Qâ'im apparaîtra et que les gens seront sous sa protection, leurs facultés intellectuelles s'épanouiront et leurs qualités humaines seront perfectionnées et porteront leurs fruits."

Durant cette période, les masses des dépossédés seront les maîtres du pouvoir et de la richesse du monde. De nombreux hadiths disent que le verset suivant relate ladite période : *"Nous voulions favoriser ceux qui avaient été persécutés sur la terre et nous voulions en faire des gouvernants de la terre."* (Sourate al-Qaçaç; 28:5)

Ainsi, le pouvoir et l'autorité des tyrans et des égoïstes prendront fin, et la justice sera restaurée partout sous le nouveau système.

"Il remplira la terre de justice après qu'elle aura été pleine d'injustice et de tyrannie."

"L'Imam al-Qâ'im enjoindra la justice. Durant son époque, l'injustice sera défaite. Les chemins seront sûrs. Les droits seront restaurés. L'égalité prévaudra totalement."

L'Imam Mohammad al-Bâqir (P) a dit : "Immédiatement après son apparition, l'Imam al-Qâ'im distribuera la richesse avec égalité, et il restaura les droits des masses."

Lorsque le bon travail aura été confié à l'homme droit et

que la justice aura complètement prévalu, tout le monde sera naturellement heureux à tous les égards.

"Les bénédictions tomberont en abondance du ciel sur la terre. La terre fera pousser le meilleur produit. Les arbres porteront des fruits juteux. L'atmosphère de la terre sera verdoyante et parfumée."

Il est également évident que dans une telle atmosphère les minéraux et les ressources naturelles seront exploités au maximum. Selon un hadith : "Allah lui révélera les trésors de la terre."

A la fin, toutes les forces naturelles seront contrôlées par les gens, lesquels auront obtenu les moyens de les utiliser à leur propre avantage. Il y aura progressivement tellement de richesses que personne ne restera pauvre ou nécessiteux.

"On paiera un double salaire aux travailleurs. L'égalité entre les gens sera observée. Personne n'aura le droit de recevoir la Zakât. L'argent sera offert aux gens, mais ils déclineront cette offre, parce qu'ils n'en auront pas besoin. Toutes les ressources naturelles du sous-sol et de la surface de la terre seront à la disposition de l'Imam. S'adressant aux gens, celui-ci leur dira : "Voilà la richesse pour laquelle vous vous battiez, vous coupiez vos liens avec vos proches et vos parents, et vous répandiez le sang des autres." Puis il leur donnera de l'argent en quantités inouïes."

Dans ces circonstances, la paix totale, la loi et l'ordre prévaudront.

"A cette époque-là, une paix totale régnera sur le monde. Personne ne nuira à personne. La peur et l'anxiété n'auront pas d'existence. Même les animaux sauvages se déplaceront parmi les gens sans faire de mal à personne. Les gens éprouveront de l'amour et de la sympathie, les uns pour les autres. Ils distribueront la richesse entre eux d'une façon égalitaire. Il n'existera plus aucun pauvre ni aucun nécessiteux. Aucun groupe de

gens ne cherchera à dominer un autre groupe. Les aînés se montreront bons envers les cadets, et ceux-ci respecteront ceux-là. Tous les gens seront consciencieux dans leurs actions et leurs décisions."

L'amour, la bonté, l'intégrité et la fraternité prévaudront. Il ne sera pas question de tromper ou de traiter mal quiconque; une sincérité et une cordialité totales domineront.

"Lorsqu'al-Qâ'im apparaîtra, on connaîtra une telle sincérité bienveillante et une telle cordialité que lorsque quelqu'un prendra dans la poche d'un autre ce dont il aura besoin ce dernier ne s'en fera guère."

Toutes les formes de faiblesse, de malaise et d'invalidité disparaîtront.

"Concernant ceux qui vivront à l'époque d'al-Qâ'im, leurs malades recouvreront la santé, et leurs faibles se renforceront."

"Tous les aveugles et les estropiés seront guéris, et tous les gens souffrants se débarrasseront de leurs souffrances."

"Un gouvernement mondial caractérisé par la justice et la droiture sera instauré. Il s'étendra de l'Est à l'Ouest. Tous les gens vivront sous ce gouvernement dans un climat de paix, de justice et de prospérité."

"Des relations cordiales régneront entre les croyants dans le monde entier. On dirait que les gens, d'un bout à l'autre de la terre, se voient les uns les autres, parlent les uns aux autres et coopèrent les uns avec les autres."

Ces relations seront différentes des relations et des accords de paix de nos jours, qui sont conclus uniquement dans le but de sauvegarder les intérêts des puissances concernées et qui, de ce fait, ne sont pas stables. Tous les accords de ce type seront annulés avec l'apparition d'al-Qâ'im et seront remplacés par un système universel juste."

A cette époque-là, il n'y aura pas d'hypocrisie, ni d'intrigues, de démonstrations de courtoisie, ou de méthodes sournoises. Chacun devra se soumettre de bon coeur au gouvernement légitime. Tous les réfractaires seront annihilés.

Ce gouvernement marqué par la restauration finale et complète de la justice et du plein développement sera le dernier stade de l'histoire de l'humanité. Le Gouvernement Divin sera établi après la chute des autres systèmes, pour réaliser les objectifs désirés. Bien qu'il soit d'une durée limitée, il sera le dernier mot dans la justice et la droiture. Il sera la fin de l'histoire.*

* * *

(*) Toutes les citations et narrations de ce chapitre sont tirées de : "Bihâr al-Anwâr", d'al-Allâmah Mohammad Bâqir al-Majlisi, Livre II, vol. 52.



L'AUTO-FORMATION

L'homme de l'Islam est constructif. Il se construit et construit son environnement. Son succès dans la construction de son environnement dépend de son succès à se construire, et vice versa. En d'autres termes, son succès dans l'amélioration de l'environnement de sa vie prépare la voie de son auto-amélioration.

Eu égard à cette forte relation récriproque entre l'homme et l'environnement de sa vie, il doit accorder la plus grande attention à une amélioration totale de lui-même, sur une grande échelle et proportionnellement à l'ouverture de la vision islamique du monde et de l'homme.

L'Islam a, à cet égard, de vastes enseignements relatifs à tous les aspects de la vie humaine et couvrant tous les besoins humains, qu'ils soient matériels ou spirituels, individuels ou collectifs, culturels ou économiques, et ainsi de suite. La somme totale de ces enseignements constitue le programme de la formation islamique. Elle comprend des articles importants concernant la propreté, une alimentation saine, l'hygiène, la santé physique et mentale, etc...

LA PROPRETE

L'Islam a accordé une telle importance à la propreté qu'elle est considérée comme un objectif de la Foi. Recommandant la pureté et la propreté, le Coran dit :

"Allah ne veut pas vous incommoder; IL veut seulement vous purifier et parachever Sa grâce en vous, afin que vous

soyez reconnaissants. (Sourate al-Mâ'idah, 5:6)

"Allah aime ceux qui se repentent et qui se purifient." (Sourate al-Baqarah, 2:222)

Le Saint Prophète a dit que la propreté fait partie de la Foi.

L'Islam exhorte, par plus d'un moyen, les gens à la propreté des ustensiles, des vêtements, du corps, des dents, de l'eau potable, de l'eau utilisée pour l'ablution et le bain rituel, des lieux de résidence, des rues, des lieux publics, de la nourriture et de tout ce qui est utilisé par l'homme. Un certain nombre de hadiths attribuent au diable tout ce qui est dégoûtant ou qui cause des maladies (c'est-à-dire les microbes), et le décrivent comme étant à l'origine de la pauvreté et de la misère. Nous reproduisons ci-après quelques-unes de ces paroles extraites du livre intitulé : "Wasâ'il al-Chi'ah."

Le Saint Prophète a dit :

"Chaque personne qui choisit un vêtement doit le garder propre."

"Si je ne craignais de les incommoder, j'ordonnerais aux Musulmans de brosser leurs dents avant chaque prière."

"Tenez propres et bien nettoyés l'intérieur et la façade de votre maison."

"Celui qui nettoie le masjid reçoit d'Allah la même récompense que celle qui est décemée à celui qui affranchit un esclave."

"Le registre des actes d'un homme qui s'abstient de cracher, de moucher son nez dans le masjid, sera remis dans sa main droite* le Jour du Jugement."

"Vous devez ou bien prendre grand soin de vos cheveux, ou bien les couper."

"Ne laisse pas pousser de longues moustaches, car le

---

* Ceux qui auront le registre de leurs actes dans la main droite ont pour destination le Paradis.

diable peut y trouver un refuge."

L'Imam Ali (P) a dit :

"C'était une habitude chez le Saint Prophète de rincer sa bouche, sa gorge et son nez avec de l'eau. Cela rend propres la bouche et le nez."

"Débarrasse ta maison des toiles d'araignée, car elles attirent la pauvreté."

"L'enlèvement des poils des aisselles fait partie de la propreté. Cette action fait disparaître la mauvaise odeur de cette partie du corps."

"Le nettoyage de la maison bannit la misère."

"L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Se brosser les dents est une tradition du Prophète."

"Le Saint Prophète avait l'habitude de couper les ongles de ses mains."

"Quelqu'un a dit à l'Imam al-Çâdiq (P) que des amis lui avaient dit qu'on doit couper ses moustaches et les ongles de ses mains le vendredi. L'Imam a rectifié : "Coupez les dès qu'ils deviennent longs." Le Saint Prophète a interdit de se couper les ongles avec les dents."

"Si cela est possible, l'eau du bain devrait être si propre que tu puisses la boire."

L'Imam al-Kâdhim (P) a dit :

"Prendre un bain tous les deux jours, rend l'homme en bonne santé et fort."

D'autres hadiths font état de l'interdiction d'uriner et d'aller à la selle au bord d'une rivière, en face d'une mosquée, dans les rues et sur les routes, dans les lieux de séjour des voyageurs, dans le cimetière, sous les arbres fruitiers, en position debout, en se mettant de face ou en tournant le dos à la qiblah (la direction de la Ka'bah), sur un sol dur, dans les antres d'animaux, en public, devant une maison ou une voie

publique, etc. La question de la propreté et de la pureté a été longuement discutée dans le livre : "L'ISLAM : Un Code de Vie Sociale", ISP, 1980, en anglais).

En somme, il y a des recommandations islamiques relatives à la santé, à l'hygiène et à l'alimentation, ainsi qu'à la propreté de l'air et de l'environnement. En voici quelques exemples.

- "Lavez les fruits avant de les manger."
- "Ne mangez pas la nourriture pendant qu'elle est encore trop chaude."
- "Observez la régularité concernant la nourriture."
- "N'avalez pas l'eau d'un seul trait. Buvez-la lentement."
- "Prenez de petits morceaux de nourriture et machez-les bien."
- "Lavez vos mains et votre bouche avant et après chaque repas."
- "Ne mangez pas sans avoir d'appétit, et cessez de manger un peu avant que l'estomac ne soit plein."
- "Couvrez toujours la nourriture et l'eau."
- "Massez votre corps régulièrement."
- "Parfumez-vous et enduisez vos cheveux d'huile."
- "Peignez vos cheveux et ajustez-les."
- "Lavez votre tête et votre visage après avoir coupé vos cheveux, et lavez vos mains après avoir coupé les ongles des mains."
- "Ne consommez pas une nourriture ni une boisson nuisibles."
- "Prenez un bain ou faites l'ablution, selon le cas, pour accomplir les prières, et observez toutes les règles les concernant."
- "Faites vos prières avec un corps et des vêtements propres."
- "Allez tôt au lit, et levez-vous tôt."

- "Maintenez votre tête hors de la couverture pendant que vous dormez."

- "Faites une promenade le matin."

- "Choisissez un environnement ouvert sur un vaste espace pour y vivre."

Il existe des instructions religieuses spéciales concernant les choses légalement propres et les choses malpropres. Nous reproduisons ci-après quelques-unes de ces instructions, extraites du livre intitulé : "Articles of Islamic Acts."

Ci-après certaines choses qui sont malpropres :

L'urine et l'excrément de l'homme et de tous les animaux dont la viande est légalement non mangeable et dont le sang est jaillissant (ceux dont le sang jaillit lorsqu'on les tue ou qu'on coupe une de leurs artères); le sperme, le cadavre et le sang de l'homme et de tout animal au sang jaillissant, sans tenir compte du fait que sa viande soit légalement mangeable ou non (seul le cadavre de l'homme devient propre après avoir été lavé rituellement).

Le chien et le porc; leurs poils et tous les liquides qu'ils sécrètent, sont aussi malpropres.

Le vin et toutes les autres boissons alcooliques qui fermentent spontanément.

Si une chose propre est en contact avec une chose malpropre alors que l'une ou les deux choses sont mouillées, et que l'humidité de l'une s'infiltre dans l'autre, la chose propre devient malpropre. La nourriture malpropre ne peut pas devenir propre par réchauffement ou ébullition.

Il est interdit de manger ou de boire une chose malpropre. Il est également interdit d'en nourrir autrui, serait-il un enfant.

Il est interdit de rendre malpropre une feuille de papier sur laquelle figurent le nom d'Allah ou un verset coranique. Si elle devient malpropre, il faut la purifier immédiatement avec de l'eau.

Il est interdit de rendre malpropre le plancher, le plafond, le toit et les murs d'un masjid. Si une partie quelconque d'un masjid devient malpropre, la saleté doit être enlevée sur-le-champ.

Les vêtements d'une personne accomplissant la prière doivent être :

(a) propres, (b) légaux, (c) ne contenant aucune partie de cadavre dans leur texture, (d) ne contenant aucune partie d'un animal légalement non mangeable, (e) non tissés de soie pure, (f) ne contenant pas de filaments d'or. (Les deux dernières conditions s'appliquent seulement aux hommes, lesquels ne doivent pas se parer avec des ornements en or).

Une personne ayant une blessure, un furoncle ou un ulcère suppurants peut faire sa prière avec son corps ou son vêtement tachés de sang, et ce jusqu'à ce que la blessure, le furoncle ou l'ulcère guérisse, car il est gênant dans de telles circonstances pour la plupart des gens de laver la blessure ou de changer le vêtement.

Les agents purificateurs

Si le corps ou les vêtements deviennent malpropres, ils peuvent recouvrer leur propreté de plusieurs façonz. La meilleure façon est de les nettoyer avec l'eau.

"Allah fait descendre sur vous de l'eau du ciel pour vous purifier..." (Sourate al-Anfâl, 8:11)

Il y a là quelques points importants relatifs à la purification.

Un "Kor" d'eau, est approximativement égal à 384 litres.

Une quantité d'eau d'un "Kor" et plus ne devient pas malpropre au contact de quelque chose d'impur, sauf si sa couleur, son odeur ou son goût change. De plus toute chose malpropre peut être rendue propre en la lavant avec cetté eau.

Un ustensile ou tout autre objet malpropre doit être lavé trois fois avec de l'eau dont la quantité est inférieure à un "Kor" pour qu'il puisse devenir propre (l'eau doit couler d'un réservoir sur l'objet malpropre), mais il suffit de le laver une fois si l'eau est courante ou d'une quantité d'un "Kor" et plus. Bien entendu, il est nécessaire que ces lavages soient faits après avoir enlevé l'impureté originelle de l'objet. Mais si un chien lèche un ustensile, y mange ou boit, il faut tout d'abord le frotter avec de l'argile propre, et ensuite le laver avec de l'eau de "Kor", de l'eau courante ou de l'eau de moins de "Kor".

S'il pleut sur un objet malpropre qui ne contient aucune impureté originelle, il redevient propre.

Si, en piétinant un sol malpropre, la plante du pied ou la semelle de la chaussure devient malpropre, on peut la rendre propre en marchant sur un sol sec jusqu'à ce que la saleté soit totalement disparue, et on n'a pas besoin de la laver.

Si le sol, un bâtiment, une porte, une fenêtre ou tout autre objet immobile devient malpropre, il redevient propre après l'enlèvement de l'impureté et l'assèchement de l'endroit malpropre - s'il est humide - par les rayons directs du soleil.

Si une chose malpropre est transformée en une chose propre - par exemple si un morceau de bois se transforme en cendre après avoir été brûlé, ou si une boisson alcoolisée se transforme en vinaigre - elle devient automatiquement propre.

Si le corps d'un animal est souillé par une impureté originelle, tel que le sang, ou par quelque chose devenu malpropre, comme une eau malpropre, il redevient propre dès que la substance impure est enlevée, telles que la bouche, les orifices du nez. Elles redeviennent propres avec la disparition de l'impureté originelle.

L'ablution

Il est obligatoire de faire l'ablution (Wudhu) avant la

prière. Ainsi, tout Musulman doit laver et nettoyer les parties extérieures de son corps plusieurs fois par jour, et maintenir propres son visage, ses mains, sa tête et ses pieds.

Ci-après une description brève du Wudhu : lorsqu'on fait le Wudhu, il est obligatoire de se laver successivement le visage, la main droite, la main gauche, et de passer la main successivement sur la partie frontale de la tête, le pied droit, le pied gauche.

Le visage doit être lavé de la ligne de naissance des cheveux au-dessus du front, jusqu'à la fin du menton, dans le sens de la longueur, et au moins, une partie égale à la distance qui s'étend entre le majeur et le pouce, dans le sens de la largeur.

Après le visage, la main droite et la main gauche doivent être lavées du coude au bout des doigts. Ensuite, on doit essuyer la partie frontale de la tête avec la main encore mouillée par l'eau du Wudhu. Il n'est pas nécessaire que l'humidité atteigne la peau de la tête. Il suffit de passer la main mouillée sur les cheveux de la partie frontale de la tête. Puis on doit passer la main mouillée par l'eau de Wudhu sur les pieds, de la pointe des orteils jusqu'aux chevilles. Le Wudhu accompli avec de l'eau obtenue illégalement, ou avec une eau dont on ne sait pas si le propriétaire accepte ou non qu'on l'utilise, est invalide et illégal.

Le bain rituel

Lorsqu'on se trouve, à la suite d'un acte sexuel ou d'une éjaculation, dans un état d'impureté légale, il est obligatoire de prendre un bain rituel avant d'accomplir la prière ou tout autre acte de dévotion exigeant une pureté légale. Dans un tel cas, tout le corps, y compris les parties couvertes de cheveux, doit être lavé complètement.

Avant de prendre le bain, on doit enlever toutes les sortes de saleté, ainsi que toute chose pouvant empêcher l'eau

d'atteindre la peau. L'eau du bain doit être propre, et autant que possible limpide. En réalité un bain rituel parfait nettoie tout le corps. La procédure prescrite pour le lavage est la suivante :

Il y a deux sortes de lavage :

1. Tartibi (Séquentiel)
2. Irtimâci (par immersion)

Dans le premier cas, on doit se laver la tête et le cou en formulant l'intention de prendre un bain rituel. Ensuite, on doit se laver la moitié droite du corps, et puis la moitié gauche. Pour s'assurer que les trois parties sont complètement lavées, on doit laver aussi avec chaque partie les autres parties du corps.

Dans le cas du bain par immersion, on doit plonger tout le corps dans l'eau. Si ce faisant, les pieds restent en contact sur le sol, on doit les laver.

Pendant ses règles, il n'est pas permis à une femme de faire la prière ou de jeûner. Pour ce qui concerne les prières, la femme n'a pas à effectuer, après la fin des règles, les prières qu'elle a manqué d'accomplir pendant cette période. Mais dans le cas du jeûne, elle doit l'observer ultérieurement.

A la fin de ses règles, une femme doit obligatoirement prendre un bain rituel avant de faire ses prières et d'accomplir d'autres actes d'adoration pour lesquels une purification préalable est nécessaire.

Les prescriptions qui s'appliquent à une femme pendant ses règles, s'appliquent également pendant les quelques jours qui suivent son accouchement.

Il est interdit à une personne en état d'impureté rituelle majeure, ainsi qu'à une femme en période de règles, de faire ce qui suit :

1. Toucher un texte coranique ou le nom d'Allah, celui des Prophètes et des Imams, avec n'importe quelle partie de leur corps.

2. Séjourner dans un masjid ou le mausolée des Prophètes ou des Imams, ou d'y entrer pour déposer quelque chose. En tout cas, il n'est pas interdit de traverser seulement un masjid qui ne soit ni le Masjid al-Harâm de la Mecque, ni le Masjid al-Nabi à Médine. Similairement, il est permis à quelqu'un de l'une des deux catégories désignées ci-dessus, d'entrer un masjid autre que les deux précitées, pour y prendre quelque chose.

3. Réciter une sourate coranique dont la récitation exige une sajdah (soit les sourates Nos 32, 41, 53 et 94).

On doit accomplir le bain rituel si on touche un cadavre humain après son refroidissement et avant qu'il soit rituellement lavé. La même règle s'applique au cas où l'on touche n'importe quelle partie comportant un os, amputée du corps d'une personne vivante.

Pour garder intacte la dignité humaine et pour des considérations hygiéniques, l'Islam donne quelques instructions relatives au cadavre humain.

Il est du devoir de chaque Musulman d'observer les préceptes religieux suivants : laver, envelopper d'un linceul et inhumer tout Musulman mort, après avoir récité les prières prescrites pour le mort. Si un Musulman accomplit ce devoir, les autres Musulmans sont déchargés de cette responsabilité.

Un cadavre doit être lavé trois fois. Une première fois avec de l'eau mélangée au "Sidr" (lotus), puis avec de l'eau mélangée au camphre, et enfin avec de l'eau pure.

Le tayammum

Si aucune eau pure et légale n'est disponible, ou si le fait de se laver avec de l'eau peut être nuisible, ou si le temps dont on dispose est trop court pour accomplir à temps toute la prière ou une partie d'elle au cas où l'on devrait faire soit le Wudhu, soit le bain rituel, on peut alors remplacer ceux-ci par le tayammum.

Le tayammum doit être accompli sur une terre sableuse propre. Autant que possible, le sable devrait être destiné à cet effet. A défaut d'un tel sable, on peut utiliser un bloc de terre ou de pierre, dans le même ordre d'idée.

Pour accomplir le tayammum, on doit tout d'abord formuler l'intention de l'accomplir. Puis on doit frapper ses deux mains sur la terre et ensuite les passer sur son front depuis la ligne de naissance des cheveux jusqu'aux sourcils et la partie supérieure du nez. Puis, on doit passer la paume gauche sur la totalité du dos de la main droite, et la paume droite sur la totalité du dos de la main gauche. En ce qui concerne le tayammum se substituant au bain rituel, on doit frapper la terre avec ses mains deux fois. Une première fois pour les passer ensuite sur le front, et la seconde fois pour les passer respectivement sur le dos de la main droite et de la main gauche.

LA NOURRITURE

L'homme a besoin de nourriture pour la continuation de sa vie et la croissance de son corps. Pour cela, beaucoup de sortes de légumes, de fruits et d'autres variétés de produits agricoles et de viandes ont été mises à sa disposition.

"Nous vous avons établis sur la terre et Nous vous y avons donné les moyens de vivre." (Sourate al-Acrâf, 7:10)

"IL vous a produits de cette terre et IL vous y a établis." (Sourate Houd, 11:61)

"C'est Lui qui a fait pour vous la terre très soumise. Parcourez donc ses voies et mangez de ce qu'IL vous a accordé." (Sourate al-Molk, 67:15)

Beaucoup de points importants concernent la question de la nourriture, tels le droit pour le commun des mortels d'utiliser les dons d'Allah, le rôle du travail humain dans la mise en valeur des matières premières, les différents aspects des besoins matériels de la vie humaine, comment s'assurer la fourniture

des denrées essentielles et leur répartition équitable. En tout cas, ce qui nous intéresse ici, c'est seulement la question de savoir quelle nourriture est légale, et laquelle est illégale.

L'Islam n'a, d'aucune manière, interdit de manger une nourriture délicieuse, ni de boire des boissons agréables et bonnes pour la santé. En réalité, le Saint Coran a même encouragé l'utilisation des Dons divins.

"Dis (O Mohammad!) : *"Qui donc a déclaré illicites la parure qu'Allah a produite pour Ses serviteurs, et les excellentes nourritures qu'IL vous a accordées ?"* Dis : *"Ceci sera, le Jour de la Résurrection, seulement pour ceux qui étaient croyants durant la vie de ce monde."* (Sourate al-A'râf, 7:32)

C'est pourquoi, il ne faut pas penser qu'un homme pieux et croyant doive s'abstenir de nourritures et de boissons somptueuses. Toutes les bonnes choses ont été créées pour l'homme, et partant de là, elles doivent être naturellement utilisées par le croyant.

"O, vous les messagers! Mangez d'excellentes nourritures et faites ce qui est bien!" (Sourate al-Mo'minoun, 23:51)

Dans un autre passage, le Coran dit : *"O vous qui croyez! Mangez de ces bonnes choses que Nous vous avons accordées, et remerciez Allah..."* (Sourate al-Baqarah, 2:172)

Le Coran blâme ceux qui se privent des bonnes choses sans raison valable, et qui s'interdisent les nourritures légales et les bienfaits.

"O vous qui croyez! Ne déclarez pas illicites les excellentes nourritures qu'Allah a rendues légales pour vous!" (Sourate al-Mâ'idah, 5:87)

Le critère général de la légalité des nourritures et des boissons est leur bonne qualité, c'est-à-dire, celles qui sont délicieuses, propres et bonnes.

"Ils te demandent ce qui leur est permis : Dis : "Les

bonnes choses vous sont permises." (Sourate al-Mâ'idah, 5:4)

Bien sûr, certaines choses ont été prohibées, mais c'était uniquement pour préserver les Musulmans de leurs mauvais effets, et non pas pour les priver de quoi que ce soit de bon. Seules les choses infectes ont été prohibées, infectes en ce sens qu'elles sont repoussantes, nuisibles et impures.

Résumant les enseignements du Prophète de l'Islam à ce propos, le Coran dit : *"IL déclare licites pour eux les excellentes nourritures, et illicite ce qui est détestable."* (Sourate al-A'râf, 7:157)

L'Islam interdit de manger et de boire les choses suivantes : Toutes choses infectes, comme nous l'avons dit plus haut, tel que la charogne, le sang, etc... et toute nourriture ou boisson polluée par de telles choses.

Toutes les choses sales et repoussantes telles que la boue, l'argile, l'eau polluée et la nourriture infecte et pourrie.

Le chien, le porc et les bêtes de proie, tel que le lion, le loup, l'ours, le chacal, etc...

Les invertébrés, tels que le serpent, le scorpion, les guêpes et les vers.

Les oiseaux qui possèdent un bec recourbé et des serres, et qui sont considérés comme des oiseaux de proie, tel que l'aigle, etc...

Les poissons sans écailles

Quelques autres animaux, tels que l'éléphant, le rat, le singe, la grenouille et la tortue.

Toutes les boissons alcooliques. En règle générale tous les stupéfiants et toutes les boissons enivrantes entrent dans cette catégorie.

L'expérience, et les recherches médicales, ont prouvé que les boissons alcooliques et les stupéfiants sont nuisibles à la santé et minent le bon état physique et mental. Du point de

vue moral et social aussi, ils sont la source de nombreux maux. Un ivrogne perd le contrôle de ses sens et il est susceptible de se livrer à des actions insensées et d'avoir une conduite indigne. Une telle personne peut même commettre des crimes. Ces substances toxiques ont ruiné beaucoup de familles. Les gens s'y adonnent seulement pour chercher un peu de joie de vivre et une fausse satisfaction. Ces choses, non seulement, ne résolvent pas les ennuis de leur vie, mais elles les compliquent encore plus. Au lieu de rendre leur vie heureuse, elles suscitent engouement et frustration.

L'abattage des animaux

Les animaux dont la viande est autorisée pour la consommation, tels que le mouton, la chèvre, le chameau, le cerf, la volaille domestique, etc... doivent être abattus de la manière prescrite. Autrement, s'ils meurent d'une mort naturele ou s'ils sont tués par coup, par blessure ou par tout moyen autre que celui prescrit, leur chair n'est pas licite.

Nous reproduisons ici la méthode légale d'abattage, extraite de : "Articles of Islamic Acts", (ISP; 1982).

Pour être légal, l'acte d'abattre doit satisfaire aux cinq conditions suivantes :

1. La personne qui abat doit être un Musulman.

2. L'animal à abattre doit être mis face à la Qiblah lors de l'abattage.

3. Le boucher doit prononcer le nom d'Allah lorsqu'il abat l'animal.

4. Il doit couper la gorge de l'animal avec un instrument aigu fait de fer, de telle sorte que l'artère jugulaire, la veine jugulaire, l'oesophage et la trachée artère soient coupés.

5. L'animal doit bouger après avoir été abattu.

Dans le cas d'un chameau, la seule méthode d'abattage

est le Nahr, qui consiste à : enfoncer un couteau ou tout autre instrument tranchant dans la cavité se trouvant entre le cou et la poitrine. Les autres conditions sont les mêmes dans ce cas aussi.

Quant au poisson, la règle est comme suit :

Si le poisson à écailles est capturé vivant et qu'il meurt après avoir été porté hors de l'eau, il est légal. Mais s'il meurt dans l'eau, il est illégal. Le poisson n'ayant pas d'écailles est illégal même s'il est capturé vivant et qu'il meurt hors de l'eau.

La viande des animaux et des oiseaux sauvages légaux tués avec des armes de chasse est légalement comestible, pourvu que les cinq conditions suivantes soient observées :

1. L'arme doit être incisive ou aiguë, et elle ne doit pas être du genre filet, bâton, ou pierre.

2. Le chasseur doit être un Musulman.

3. Il doit normalement prononcer le nom d'Allah au moment d'utiliser son arme. En tout cas, s'il oublie de le prononcer, la légalité n'est pas invalidée.

4. L'arme doit être utilisée avec l'intention de tuer le gibier. S'il est tué accidentellement, sa chair n'est pas licite.

5. Lorsque le chasseur arrive au gibier, celui-ci doit être déjà mort. S'il est pris vivant et qu'il y a suffisamment de temps pour l'abattre, il doit être abattu de la manière prescrite mentionnée plus haut.

Un aliment, bon à manger ou à boire, est licite, seulement s'il n'est pas mal acquis, c'est-à-dire si, l'aliment lui-même ou l'argent au moyen duquel il a été acquis n'a pas été obtenu par un moyen injuste, malhonnête et frauduleux, tels que vol, corruption, usure, duperie, détournement de fonds, etc... Toute chose mal acquise, même si elle est convenable et licite en elle-même, est illégale, et la personne qui l'a en est responsable, puisque son utilisation constitue une usurpation des

droits d'autrui. Le Coran dit : *"O vous qui croyez! Ne mangez pas inutilement vos biens entre vous, mais plutôt, faites-en un objet de commerce par un consentement mutuel, et ne vous entretuez pas."* (Sourate al-Nisâ', 4:29)

La question de la propriété légale et illégale constitue un sujet important de l'économie en Islam. Mais étant donné que ce sujet n'entre pas dans le cadre de notre présent exposé, nous ne l'abordons pas ici.

Le gaspillage de la nourriture

Même les denrées alimentaires obtenues par un moyen légal ne doivent pas être gaspillées ou consommées en excès. Leur consommation excessive est non seulement contraire aux principes de la justice économique, mais elle est également nuisible à la santé des consommateurs eux-mêmes. Il est très injuste qu'une poignée de nantis consomme avec excès les denrées alimentaires alors que beaucoup d'autres êtres humains meurent de faim. Le Coran dit : *"Mangez et buvez, mais sans gaspiller."* (Sourate al-Acrâf, 7:31)

LA SANTE SPIRITUELLE

Pour maintenir sa santé physique et une croissance satisfaisante de son corps, l'homme a besoin, entre bien d'autres choses, d'une alimentation saine, de soins de santé si nécessaire, d'un climat sain et dépourvu de pollution et d'autres facteurs générateurs de maladies.

De la même façon, l'âme humaine a, elle aussi, besoin d'une nutrition saine et de soins de santé convenables pour un développement harmonieux. Autrement, elle dégénère et tend vers la corruption. Certes, la nourriture de l'âme est différente de celle du corps. Similairement, les maladies spirituelles sont aussi de caractère différent. La Connaissance et la Foi sont les nourritures de l'âme. Elles la nourrissent, la développent et la fortifient de la même manière qu'une nourriture bonne et saine

nourrit le corps humain.

De la même façon, l'ignorance et la malhonnêteté sont les fléaux de l'âme et aboutissent à la déchéance morale.

C'est là le principal sujet des éthiques islamiques, qui signalent quelles sont les habitudes et les qualités nécessaires pour la solidité et la bonne santé de l'âme, et quelles sont les habitudes et les accoutumances qui la dépravent. Elles suggèrent aussi, à la fois les mesures préventives et les mesures curatives relatives à chaque maladie spirituelle.

La croissance équilibrée

Comme nous l'avons noté plus tôt, l'homme a deux aspects : l'un physique, l'autre spirituel. Sa croissance dans toutes les deux directions doit être équilibrée. S'il accorde attention seulement à son âme et oublie son corps, il deviendra faible et se sentira diminué. Il ne sera pas seulement privé de son bon état physique et de ses plaisirs matériels, mais aussi dépourvu du moyen de transport qu'il a normalement à sa disposition pour effectuer son voyage spirituel. Avec un corps faible, il a peu de chances de pouvoir s'envoler vers une haute spiritualité.

De la même façon, un homme qui passe toute sa vie à manger, à boire et à s'adonner à des parties de plaisir, est sans aucune latitude pour la manifestation de son humanité. Il ne peut pas se hisser au-dessus du niveau des quadrupèdes.

Il y a certains moyens et certaines voies susceptibles de conduire l'homme à atteindre le développement à la fois matériel et spirituel. On doit les chercher et les garder en vue, et élaborer un programme pour sa vie, afin que son développement ne cesse ni ne devienne déséquilibré. L'homme a besoin, pour son développement physique, d'une variété d'agents alimentaires et de vitamines, pris dans certaines limites. Si nous consommons de manière excessive une seule sorte de nourriture,

cela est aussi nuisible à notre santé que si nous consommons insuffisamment n'importe quel agent alimentaire nécessaire.

Pour garder une bonne santé, il est nécessaire d'être actif et diligent. L'inactivité et la paresse affaiblissent le corps. En même temps, le repos est nécessaire aussi. Autant un dur travail incessant ruine la santé, autant la léthargie et un désoeuvrement prolongé rendent mou.

Il en va de même pour le développement spirituel. La compassion et la sympathie sont des qualités requises de l'homme. On doit être sensible aux difficultés des autres, toujours prêt à les aider. Mais la sympathie ne doit pas être si excessive qu'elle empêche quelqu'un de punir un traître ou de porter un coup à l'ennemi.

Regarder les choses sous tous les angles est l'un des traits caractéristiques les plus importants de l'Islam. Celui-ci appelle à tout ce qui aide au développement complet de l'homme et interdit tout ce qui nuit à un tel développement. Voilà pourquoi la morale islamique joue un rôle constructif et assure une santé spirituelle complète.

Le critère moral

Les principes moraux ont-ils un fondement réel et un critère fixe, ou bien sont-ils une simple couverture servant à cacher les objectifs personnels et de classe de quelques groupes et individus ?

Est-ce que les classes des riches et des forts ont inventé et mis en valeur des concepts tels que : la patience, le contentement, le respect des droits des autres, la tolérance, etc... dans l'intention d'exploiter les masses et afin de pouvoir utiliser les classes défavorisées pour leurs intérêts, s'assurer leur soumission totale, et leur faire garder la bouche cousue au nom du respect des principes moraux ?

Est-ce que les classes défavorisées ont inventé des con-

cepts comme : amour, charité, justice, modestie, etc... dans le but d'avoir la faveur des classes dirigeantes ?

Ou bien les principes moraux ont-ils un fondement réel et une ferme infrastructure ?

Il n'y a pas de doute que certains enseignements moraux ont été et sont encore détournés par différentes voies. Ceux qui sont avides d'expansion n'hésitent pas, surtout s'ils détiennent pouvoir et influence, à recourir à tous les moyens pour parvenir à leurs fins. De même que la recherche scientifique, malgré son fondement ferme, est utilisée parfois pour soumettre à l'oppression, à la tyrannie et à la torture des classes laborieuses, de même les concepts moraux sont détournés des buts auxquels ils ont été destinés. Combien de fois la liberté n'a-t-elle pas été supprimée, et l'injustice instaurée, au nom de la justice et de l'égalité! Toute chose bonne et bénéfique peut faire l'objet d'un mauvais usage. En tout cas, il n'y a pas de doute que de quelque manière que le nom de la justice peut être détourné, celle-ci ne peut devenir la même chose que l'injustice. Elles resteront toujours deux choses différentes. Similairement, de quelque manière qu'elle soit dénaturée, la vraie liberté ne peut être équivalente à l'esclavage.

Ainsi, il n'est pas étonnant que les enseignements islamiques aient été exploités à des fins personnelles ou de classe, ou qu'ils aient été imposés aux classes défavorisées sous une forme dénaturée. Cela ne signifie pas qu'ils soient faux ou sans valeur. D'un autre côté, cette situation requiert une vigilance de la part de la société, afin qu'elle ne soit pas frustrée et que les valeurs ne soient pas détournées par les exploiteurs et utilisées dans le sens de leurs intérêts.

En fait, la morale est profondément enracinée dans la nature humaine. En dépit de ses propensions animales, l'homme veut, de par sa nature, posséder de telles qualités conformes à sa dignité humaine. Tous les représentants des principes

moraux, tels que les prophètes et les philosophes, ont fait valoir ces principes pour sauvegarder les intérêts de toute l'humanité, et non au bénéfice d'une classe particulière et au détriment d'une autre classe.

Ceux qui soutiennent que les principes moraux sont seulement conventionnels, soulignent la différence d'opinion relative à ces principes, et soulèvent la question de savoir pourquoi si ces principes avaient une base solide, les opinions pourraient-elles différer à leur propos ?

On peut dire à cet égard que la diversité d'opinions sur un point ne prouve pas que celui-ci n'a pas une base solide. Nous remarquons que la différence d'opinions existe pour la plupart des questions. Les vues diffèrent même sur des questions telle que le libre choix et les droits universels de l'homme. Les opinions divergentes existent sur la nature de la vie et la nature de l'existence. Dans tous ces cas il y a eu une différence d'opinions à travers les âges. Mais est-ce que cela signifie que dans tous ces cas il n'existe pas de véritable infrastructure ? Même concernant les phénomènes physiques et les questions médicales qui sont perceptibles et expérimentales, de grandes différences ont existé à travers des milliers d'années, bien que les phénomènes physiques et les questions médicales soient vraiment gouvernés par des principes irréfutables et inaltérables.

En outre, la différence entre la morale et les règles de conduite ne doit pas être négligée. La morale a trait à la discipline et à la promotion d'une qualité des sentiments, des émotions et des tendances, alors que les règles de conduite sont des règles pratiques de comportement, qui sont soumises à nombre d'autres considérations et conventions, bien qu'elles se conforment, évidemment, parfois aux critères moraux. Par exemple, le respect de soi, la persévérance, le courage sont des qualités morales. Elles étaient de bonnes qualités il y a des milliers d'années et elles le restent encore. D'autre part, les règles con-

ventionnelles de la table et de l'habillement sont le plus souvent locales et relatives. Elles ne sont pas directement liées aux systèmes moraux.

Ainsi, ni la mauvaise exploitation des enseignements moraux, ni la divergence d'opinion les concernant, ne peuvent être avancées comme arguments pour prouver que ces enseignements n'ont pas une base solide. Il en va de même pour la diversité des traditions et des règles de la vie sociale prévalant parmi différents peuples.

En tout cas, bien que les principes moraux soient universels et stables, ils sont plus ou moins flexibles.

Par exemple, la véracité est un principe moral incontestable de l'Islam. Mais au cas où dire la vérité met en danger la vie, la propriété ou la situation de quelqu'un, on peut omettre de la dire. En tout cas, l'existence de cas exceptionnels où on se trouve devant un dilemme moral, ne diminue pas la valeur d'un principe. En somme, la véracité est une excellente qualité morale et spirituelle. On ne doit pas normalement s'écarter de la règle de dire toujours la vérité, sauf au cas où l'observation de cette règle engendre un conflit avec un autre principe moral. Nous savons tous que la prière est un acte de dévotion obligatoire en toutes circonstances. Mais sa forme est cependant réduite et simplifiée dans le cas de voyage ou de maladie. Le jeûne est un autre acte de dévotion toujours obligatoire. Mais il y a des circonstances dans lesquelles il n'est plus obligatoire de l'observer.

Si une telle chose atteste la relativité de la morale, on peut dire que les enseignements islamiques aussi sont relatifs. En tout cas, cela ne signifie pas que la morale, n'a pas, en principe, une base ferme et qu'elle est purement conventionnelle.

La morale a été définie comme une bonne pensée, une bonne parole et une bonne action. Est-ce une définition adéquate ?

Beaucoup d'actes sont moraux et souhaitables du point de vue de certaines écoles, mais ils sont immoraux pour d'autres. Par exemple une école recommande la soumission à la force et la considère comme un devoir moral. Elle professe que si on vous frappe sur la joue droite, vous devez tendre la joue gauche. Mais il y a une autre école qui dit que si quelqu'un vous fait du mal, vous devez riposter et lui rendre la pareille. Toutes les deux écoles considèrent la réaction qu'elles recommandent respectivement comme étant la bonne. Malgré toutes leurs divergences de vues, chaque école appelle l'attitude ou la qualité qu'elle propose comme "une bonne parole" ou une "bonne action". De là, si l'action morale est définie comme "une bonne action", cette définition ne sera pas une formule qui s'explique d'elle-même.

On dit parfois que c'est des qualités morales que dépend la perfection humaine.

L'homme peut-il accéder à la perfection par la fortune et le confort matériel ? Peut-il acquérir la perfection par l'accession au pouvoir, l'acquisition de la connaissance, l'obtention d'une position sociale, la satisfaction des plaisirs personnels, ou par sa serviabilité sociale ? Ou bien est-ce en ayant toutes ces choses qu'il acquiert la perfection ? Ou bien encore, la perfection signifie-t-elle quelque chose d'autre ?

C'est pourquoi la question la plus importante discutée par l'éthique est la détermination des critères et de la vraie infrastructure de la morale.

Les vrais critères de la morale

Du point de vue islamique, les vrais critères de la morale sont au nombre de deux : a - Le respect de la dignité de l'homme; b - La recherche de la proximité d'Allah.

a - La Dignité de l'homme

Le Saint Prophète a dit qu'il avait été envoyé pour per-

fectionner l'honneur et la dignité de l'homme.

Selon un autre hadith, l'Imam al-Çâdiq (P) a dit : "Allah, le Tout-Puissant a conféré aux prophètes de nobles qualités. Quiconque est béni de ces qualités doit être reconnaissant envers Allah, et quiconque ne les possède pas doit prier afin d'en être doté."

Le narrateur de ce hadith dit qu'il a demandé à l'Imam quelles étaient ces qualités. L'Imam lui a répondu : "La piété, le contentement, la tolérance, la gratitude, la patience, la munificence, la bravoure, le respect de soi, la rectitude morale, la véracité et l'honnêteté."

Le respect de soi signifie que celui qui travaille pour son bien-être et pour l'accomplissement de ses désirs, doit considérer les actes susceptibles de l'humilier et d'abaisser sa position comme incompatibles avec sa dignité humaine, et les actes propres à développer sa personnalité spirituelle et à rehausser sa position, comme étant un motif de fierté.

Chacun sait, par exemple, qu'une personne envieuse et jalouse ne mortifie ni n'humilie qu'elle-même. Une personne jalouse ne peut supporter le progrès et la prospérité des autres. Elle se chagrine devant leurs réalisations. Sa seule réaction est de faire tout ce qu'elle peut pour porter préjudice aux autres et déranger leurs plans. Elle ne se sent contente que lorsque les autres aussi sont privés de leur bonne chance et qu'ils deviennent comme elle. Chacun sait que de tels sentiments sont une vraie petitesse. Une personne qui ne peut tolérer le succès des autres est un individu indigne et sans personnalité.

Il en va de même pour la mesquinerie. Une personne mesquine est si férue de sa fortune qu'elle ne supporte pas de s'en séparer et de la dépenser même pour son propre bien-être ou pour celui de sa famille. Elle ne dépense l'argent dans aucun but de charité. Bien évidemment un tel homme est prisonnier de sa fortune. Il se voit dégradé à ses propres yeux.

Ainsi, nous constatons que les sentiments du respect de

soi et de la conscience de soi sont de vrais sentiments humains. Nous nous sentons transportés de joie lorsque nous accomplissons des actes tels que la toléance, la chasteté, la persévérance, etc. Il y a d'autres actes, comme le mensonge, l'hypocrisie, la flatterie, la jalousie et la mesquinerie. Quand nous commettons n'importe lequel de ces actes, nous nous sentons humiliés. C'est notre sentiment intime et il n'est l'objet d'aucun enseignement ni d'aucune coutume ou habitude prévalant dans notre société particulière. L'Islam a sévèrement dénoncé de telles mauvaises qualités et a strictement interdit de les cultiver.

Certaines qualités, telles que la tolérance et le sacrifice de soi, sont des motifs d'honneur et des signes de largeur d'esprit et de grandeur d'âme. Un homme prêt à faire des sacrifices exerce un tel contrôle sur lui-même, et il est caractérisé par une telle personnalité, qu'il oublie ses propres intérêts à l'avantage des autres et pour assurer des désirs objectifs.

L'humilité, au sens du respect des autres et de la reconnaissance de leurs mérites, et non au sens de l'effacement ni de la soumission à la force, est aussi une noble qualité et un motif de dignité humaine. Cette qualité est le propre de ceux qui pratiquent l'auto-contrôle, qui ne sont pas égocentriques, et qui respectent les autres et reconnaissent avec réalisme leurs côtés positifs.

Ces qualités, qui constituent la base d'un caractère sublime, font partie de la haute morale islamique. Nous avons d'innombrables spécimens de ces qualités, et il est possible que des questions éthiques puissent être considérées plus ou moins comme étant relatives à la dignité humaine. C'est pourquoi le grand Prophète de l'Islam, résumant sa mission éthique, l'a décrite comme un perfectionnement des nobles caractéristiques de l'humanité.

b - La proximité d'Allah

Seuls les actes qui rapprochent le plus l'homme d'Allah

sont des actes désirables. En d'autres termes, l'homme doit développer et posséder les excellentes qualités que nous avons décrites lorsque nous avons traité des attributs d'Allah, à savoir: IL est Connaisseur, Puissant et Compétent. Tout ce qu'IL fait est bien calculé. IL est Juste, Compatissant et Pardonneur. Chacun jouit de Ses bénédictions. IL aime le bien et déteste le mal, et ainsi de suite. L'homme est proche d'Allah proportionnellement à sa possession de ces qualités. Si celles-ci sont enracinées en lui et qu'elles deviennent sa seconde nature, on peut dire qu'il a acquis la morale islamique.

Le Saint Prophète a dit : "Formez-vous vous-mêmes selon les attributs d'Allah."

Ainsi, les deux critères de la morale islamique sont : le respect de la dignité humaine, et la proximité d'Allah.

L'homme de l'Islam, abstraction faite des avantages et des désavantages personnels qu'il tire d'un acte ou d'une habitude quelconque, désire toujours ardemment savoir si, oui ou non, cet acte particulier (ou cette qualité particulière) est en rapport avec sa dignité humaine, et si, oui ou non, il l'aide dans sa marche en avant. Il considère comme désirables seulement les actes et les qualités qui développent sa dignité humaine et le rapprochent d'Allah. Similairement, il considère comme indésirables (et s'en abstient) les actes et les qualités qui sont nuisibles à sa dignité humaine et qui affaiblissent sa relation avec Allah. Il sait que l'observance de ces deux critères incite automatiquement l'homme à travailler pour ses intérêts et pour l'humanité tout entière.

LES TRAITS DE CARACTERE INCONVENANTS

L'homme de l'Islam doit se purifier des traits de caractère qui sont préjudiciables à sa perfection et à sa dignité, afin de pouvoir développer des habitudes constructives et saines,

atteindre la maturité nécessaire pour être un homme meilleur, et obtenir la proximité d'Allah.

Maintenant nous nous proposons de mentionner quelques traits de caractère indésirables, qui dégradent l'homme, qui sont incompatibles avec sa dignité, et qui nuisent énormément à la société humaine.

1. L'hypocrisie

L'hypocrisie signifie duplicité. Une personne coupable d'hypocrisie dit ce qu'elle ne pense pas et feint d'être ce qu'elle n'est pas. L'hypocrisie dans le domaine de la foi constitue une grande menace pour la société islamique. Une personne prétendant être un membre de la nation musulmane alors qu'elle ne l'est pas vraiment, est exactement comme un espion qui se dit être le soutien d'une nation alors qu'il est en réalité son ennemi et qu'il s'acharne à la trahir.

Dans d'autres domaines aussi, l'hypocrisie cause des dommages à beaucoup de membres de la société. Par exemple, si un individu prétend être l'ami et le partisan d'un autre, celui-ci le croyant être son ami sincère, lui confie ses secrets, le consulte dans ses affaires, et pourrait même l'associer à son travail. Mais si cet homme n'est pas sincère, il divulgue ses secrets et le trahit, au lieu de lui faire du bien. Le Saint Prophète a dit : "Un hypocrite est comme un tronc de palmier recourbé qu'on ne peut placer nulle part lorsqu'on chaume un toit. Son propriétaire n'a d'autre choix que de le brûler, car il ne peut servir à rien d'autre."

Ceux qui prétendent être les champions de la cause du peuple et les protecteurs de la foi et de la société, mais qui ont toujours un intérêt personnel à servir et qui n'hésitent pas à abaisser les autres, se montrent plus dangereux s'ils ont une position et une influence, car les gens placent leur confiance en eux et leur confient leurs affaires, les prenant pour des amis sincères, mais ils finissent par avoir de la peine et se sentir

accablés de malheur.

Le Coran a sévèrement critiqué les hypocrites. Il les a dénoncés en trente-cinq occasions. Le ton sur lequel le Coran les fustige est si dur qu'il les inclut parfois dans la catégorie des infidèles (Sourate al-Tawbah, versets 69 et 74), et qu'il leur promet ailleurs le plus bas étage de l'Enfer.

Du point de vue coranique, les hypocrites sont une menace pour la société, car ils répandent le mal et empêchent ce qui est désirable. Le Coran dit : "*Les hommes hypocrites et les femmes hypocrites s'ordonnent mutuellement ce qui est blâmable; ils s'interdisent mutuellement ce qui est convenable et ils ferment leurs mains. Ils ont oublié Allah, et Allah les a donc oubliés. Oui, ce sont les hypocrites qui sont pervers.*" (Sourate al-Tawbah, 9:67)

Ils font tout ce qu'ils peuvent pour arrêter la marche de la vérité : "*Lorsqu'on leur dit : "Venez à ce que Allah a révélé; venez pour être jugés par ce qu'Allah a révélé et acceptez l'arbitrage du Messager", tu vois les hypocrites se détourner de toi en s'éloignant.*" (Sourate al-Nisâ', 4:61)

Ils n'hésitent même pas à exercer la pression économique sur les croyants dans le but d'entamer leur moral et de les détourner du droit chemin : "*Ce sont eux qui disent : "Ne dépensez rien pour ceux qui sont auprès du Prophète d'Allah, afin qu'ils se séparent de lui", alors que les trésors des cieux et de la terre appartiennent à Allah; mais les hypocrites ne comprennent pas.*" (Sourate al-Munâfiqoûn, 63:7)

Cependant, ils ont très peur que leur infâmie ne soit mise à nu : "*Les hypocrites redoutent que l'on fasse descendre sur eux une sourate leur montrant ce qui se trouve dans leurs coeurs. Dis : "Moquez-vous! Allah fera surgir ce que vous redoutez!*" (Sourate al-Tawbah, 9:64)

Ils sont toujours effrayés et prennent toute voix qui vient vers eux pour quelque chose qui se fait contre eux : "*Les hypo-*

crites pensent que tout cri est dirigé contre eux. Ils sont des ennemis. Méfie-toi donc d'eux." (Sourate al-Munâfiqoûn, 63:4)

Pour tromper les autres et pour essayer de prouver leur propre innocence, ils n'hésitent pas à jurer :

"Quand les hypocrites viennent à toi, ils disent : "Nous attestions que tu es le Prophète d'Allah!" Allah sait que tu es Son Prophète. Mais Allah atteste que les hypocrites sont menteurs." (Sourate al-Munâfiqoûn, 63:1)

Toutefois, dès qu'ils sont pris en flagrant délit, ils nient leurs méfaits et persistent encore à prétendre être les amis des Musulmans : *"Que feraient-ils, si une calamité les atteignait pour prix de ce qu'ils ont commis de leurs propres mains ? Ils reviendraient à toi, ils jureraient par Allah : "Nous ne voulions que le bien et la concorde!"* (Sourate al-Nisâ', 4:62)

Quand ils sont invités à coopérer, ils font des promesses solennelles, mais le moment venu, ils reviennent tout simplement sur leur parole et trahissent :

"Certains d'entre eux ont fait un pacte avec Allah en disant : "S'IL nous accorde une faveur, nous ferons sûrement l'aumône et nous serons au nombre des justes." Mais lorsque leur a été accordée une faveur, ils en sont devenus avares et ils sont revenus sur leur promesse, en ignorant leur serment." (Sourate al-Tawbah, 9: 75-76)

L'hypocrisie est une source de trouble aussi bien pour l'hypocrite que pour les autres. Ces caractéristiques sont le signe de sa médiocrité, de la noirceur de son âme, de son éloignement d'Allah, et de son manque de personnalité. Une personnalité multiple signifie un manque de personnalité. Un hypocrite n'a pas de dignité humaine et il est très écarté d'Allah.

"Les hypocrites cherchent à tromper Allah, mais c'est Lui qui les trompe. Lorsqu'ils se lèvent pour la prière, ils se lèvent avec paresse. Ils font la prière seulement par ostentation. Ils se rappellent Allah, mais très peu. Ils balancent entre ceci et cela,

mais ne suivent ni les uns ni les autres. Tu ne trouveras pas de chemin pour celui qu'Allah laisse dans l'égarement." (Sourate al-Nisâ', 4: 142-143)

A propos des hypocrites, l'Imam Ali (P) dit : "O gens! Je vous encourage à la piété et je vous mets en garde contre les hypocrites qui sont égarés et qui égarent les autres. Leur voie est fausse et trompeuse. A chaque moment ils portent une nouvelle couleur et changent d'apparence. Ils vous exploitent à leur propre avantage. Ils vous attaquent toujours par surprise. Leurs coeurs sont malades, bien que leur apparence extérieure soit enchanteresse. Leur approche est subreptice. Ils envient la fortune des autres et leur créent des troubles. Ils détruisent les espoirs, et c'est à cause d'eux que beaucoup de gens sont ruinés. Ils prétendent être les amis des autres et versent des larmes de crocodile sur leurs malheurs. Ils font l'éloge des autres dans l'espoir d'être complimentés en retour par eux. S'ils sollicitent quelque chose ils insistent pour l'avoir. S'ils cherchent querelle à quelqu'un, ils le calomnient. Ils prononcent un mauvais jugement, inventent des mensonges pour aller à l'encontre de toute vérité, et posent des pièges sur le chemin de tout investigateur. Ils ont désigné un bourreau pour chaque homme vivant. Pour atteindre leurs fins vicieuses, ils ont fait des clés pour ouvrir toute porte, et des lampes pour allumer une lumière dans toute nuit noire, afin de pouvoir désorganiser les plans des autres et gagner une popularité à leur propre bénéfice. Lorsqu'ils parlent, ils trompent. Lorsqu'ils expliquent, ils stupéfient. Ils tendent un piège aux gens pour les faire coopérer avec eux, et ensuite ils leur ferment toute porte de sortie."

2. L'arrogance

La fausse fierté et le comportement arrogant résultent soit du fait d'avoir une haute opinion de soi-même, soit du fait de souffrir d'un complexe d'infériorité. L'Imam al-Çâdiq (P) a dit: "L'arrogance, c'est rabaisser les autres et n'être pas juste." Il a dit, en une autre occasion, que l'arrogance et la désapprobation

des autres sont le résultat du complexe d'infériorité. L'arrogance est un signe de manque de sens commun.

L'Imam al-Çâdiq (P) dit aussi :

"La sagesse pratique de quelqu'un décroit exactement proportionnellement à l'augmentation de son arrogance."

Celui qui peut apprécier avec réalité sa propre valeur et sa propre position est toujours juste envers les autres. Il admet volontiers leurs bons côtés et accepte la vérité. Il n'est jamais arrogant. Celui qui arbore un air de supériorité souffre en réalité d'un complexe d'infériorité. Il sait qu'il a beaucoup de défauts et, à cause de cela se sent angoissé. Mais au lieu de faire un effort pour corriger ses défauts, il essaie de les dissimuler, et pur soulager son complexe, il prend de grands airs et se montre hautain. En réalité, toute cette grandeur n'appartient qu'à Allah. C'est Lui seul qui possède une perfection infinie. C'est Lui qui est Omnipotent, Omniscient, Suprême et le Souverain Absolu.

Donc, IL est le Seul à pouvoir se décrire comme Grand et à se montrer grand, car IL est vraiment Grand. Mais il ne convient pas aux autres, qui ont été créés et élevés par Lui, qui sont contrôlés par Lui et qui n'ont rien qui leur appartiennent en propre, de se considérer comme étant grands ou de se montrer grandioses. Ils peuvent, bien entendu, accéder à une réelle mais relative grandeur en acquérant la connaissance et une excellence spirituelle, en cultivant d'excellentes qualités morales et en cherchant la proximité d'Allah. Mais ils ne doivent pas prendre de grands airs, même s'ils ont toutes les vertus.

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"L'arrogance est une caractéristique du méchant. La grandeur est un vêtement qui sied uniquement à Allah. Allah avilit absolument quiconque rivalise de grandeur avec Lui."

Les orgueilleux sont le fléau de la société. Ils sont si égoïstes qu'ils croient que seulement ce qu'ils pensent est juste. Pratiquement, ils ne voient que leurs propres intérêts et ne re-

spectent que leur propre personnage. Comme ils pensent que tous les mérites leur appartiennent exclusivement, ils n'attachent aucune importance aux droits et à la situation des autres. Ils s'attendent à ce que tous les autres se soumettent à eux et leur obéissent. Ils ne tolèrent que ceux qui s'agenouillent devant eux et qui acquiescent à tout ce qu'ils désirent. Des gens si arrogants deviennent progressivement despotiques. Ensuite, ils n'hésitent pas à commettre n'importe quel excès et se considèrent comme les maîtres de la vie, de la propriété et de l'honneur des autres. Cette situation est diamétralement opposée aux principes éducatifs et sociaux de l'Islam.

L'Islam croit à l'égalité de tous les hommes. Etant tous la création d'Allah l'Unique, ils ont des droits communs. Du point de vue islamique, l'usurpation des droits même des membres les plus faibles de la société n'est pas tolérable. Personne n'a le droit de se considérer comme supérieur aux autres et comme étant leur maître.

Un homme despotique et arrogant, non seulement fait du tort à lui-même et déprécie sa valeur et sa dignité humaine, mais aussi s'aliène les autres et les fait s'éloigner de lui. Non seulement il enfreint les droits des autres, mais aussi il déclare la guerre à Allah et Lui dispute Sa puissance et Sa grandeur.

"On leur (aux incrédules) dira : *"Franchissez les portes de la Géhenne pour y demeurer immortels." Combien est détestable le séjour des arrogants!"* (Sourate al-Zumar, 39:72)

"Moussâ a dit : "Je cherche la protection de mon Seigneur et votre Seigneur contre tout orgueilleux qui ne croit pas au Jour du Jugement." (Sourate al-Mo'min, 40:27)

"Allah met un sceau sur le coeur de tout tyran orgueilleux." (Sourate al-Mo'min, 40:35)

3. La diffamation

La calomnie est le fait de rapporter malicieusement des paroles dites à propos d'une personne, souvent dans l'intention

de créer un malentendu et l'hostilité entre deux vieux amis ou deux familles. C'est le plus haut degré de la mesquinerie que d'essayer d'allumer le feu de l'inimitié et de la rancune entre deux personnes, et de les inciter à être à couteaux tirés.

Le Coran nous encourage à ne pas écouter ces colporteurs de mal qui font courir la calomnie. Il dit à ce propos : *"N'obéis pas à celui qui profère des serments et qui est vil, au diffamateur qui répand la calomnie..."* (Sourate al-Qalam, 68: 10-11)

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"La plus grande sorcellerie est le cafardage qui éloigne les amis les uns des autres et sème l'inimitié entre eux. Il provoque l'effusion de sang et ruine les familles. Cette action débouche sur la divulgation des secrets et la mise à nu des gens. Le calomniateur est le pire homme de la terre."

Plusieurs autres péchés vont de pair avec la calomnie, comme l'a souligné l'Imam al-Hassan al-Mujtabâ (P) qui a dit :

"Si une personne vient à toi et dit du mal contre quelqu'un, tu dois savoir qu'elle est en train de dire vraiment du mal de toi. Il convient que tu considères une telle personne comme ton ennemi et que tu ne lui fasses pas confiance, car le mensonge, la médisance, la tricherie, la fourberie, la tromperie, la jalousie, l'hypocrisie, la duplicité et la manie de provoquer des dissensions vont de pair avec la calomnie."

L'Imam Ali (P) a dit :

"Le pire d'entre vous est celui qui calomnie et qui sème la discorde entre les amis. Il trouve à redire même contre les innocents."

Un Musulman décent ne tolère jamais la calomnie. Il s'abstient même d'écouter un calomniateur et de croire à ses racontars."

Le Saint Prophète a dit :

"Un calomniateur n'entrera pas au Paradis."

4. Le mensonge

Le mensonge peut être considéré comme la racine de beaucoup de maux, tels que la calomnie, la duplicité, la fraude, la fourberie, le faux témoignage, le mauvais jugement, l'hypocrisie, etc...

Le saint Prophète a dit :

"Il y a trois signes qui font connaître un hypocrite :

1. Lorsqu'il parle, il dit des mensonges;
2. Lorsqu'il promet, il revient sur sa parole;
3. Lorsqu'on lui confie un bien, il le détourne."

Le mensonge égare beaucoup de gens. Ceux qui font confiance à un menteur et le croient, s'égarent. Si la fausseté qu'il prononce appartient au domaine du dogme, il ébrèche la faculté de pensée des gens et mine leurs croyances fondamentales.

Un menteur perd la confiance des gens. Un menteur ne peut cacher toujours son mensonge. Un jour la vérité doit apparaître. C'est alors que le menteur voit son image ternie à tout jamais.

Un menteur se trahit lui-même tout en trahissant les autres. Il est toujours en conflit avec sa conscience, car il dit le contraire de ce qu'il a dans le coeur. Il est en conflit avec les réalités du monde aussi, car il essaie de les déformer.

L'Imam Ali (P) a dit :

"Un Musulman doit s'abstenir de nouer des relations amicales et fraternelles avec un menteur, car celui-ci continue de dire des mensonges jusqu'à ce que les gens cessent de le croire même lorsqu'il dit la vérité."

Selon l'Imam al-Câdiq (P), l'Imam Ali (P) a dit :

"Celui qui ment souvent ruine son prestige et sa crédibilité."

Il est évident qu'un menteur dit des mensonges soit par peur, soit par cupidité. Dans les deux cas, il s'agit d'une fai-

blesse répugnante pour la dignité. Le mensonge altère la pureté spirituelle et la chasteté de la conscience, et il est incompatible avec tous les critères de la morale islamique, mentionnés plus haut.

A l'opposé, la vérité et la franchise sont les signes de la personnalité de l'homme, de sa dignité, et de sa grandeur. Un homme qui est connu pour sa véracité, jouit de la confiance et du respect de tout le monde. Non seulement il a la conscience tranquille, mais il jouit en outre d'un prestige social. Allah et les gens à la fois, sont contents de lui. En fait, la véracité est un signe évident de la foi. Un menteur ne peut se considérer comme un vrai Musulman.

Le Prophète de l'Islam a dit :

"Personne ne peut avoir une vraie foi sans avoir un vrai coeur, et personne ne peut avoir un vrai coeur sans avoir une langue véridique."

L'Imam Ali (P) a dit :

"Personne ne peut sentir la foi sans s'abstenir de mentir sérieusement ou par plaisanterie."

5. La médisance et la calomnie

L'Imam al-Redhâ (P) a dit : "Si une personne parlant d'une autre personne en son absence, formule à son encontre une accusation qui est vraie et dont les gens ont connaissance, cela ne constitue pas une médisance. Toutefois, si l'accusation est vraie, mais ignorée des gens, elle équivaut à une médisance. Mais si elle est fausse, cela devient une calomnie."

La médisance est un péché et un acte déloyal, car d'une part, elle diffame et humilie une personne et, d'autre part, en faisant la publicité des mauvaises actions et des actes répréhensibles, elle permet de les populariser et d'atténuer progressivement leur indécence aux yeux des gens.

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Quiconque parle le premier d'une mauvaise action d'un

Musulman, qu'il en soit le témoin oculaire ou qu'il en ait entendu parler - sera au nombre de ceux dont Allah a dit : *"Ceux qui répandent les scandales parmi mes croyants subiront un châtiment douloureux en ce monde et dans la vie future."* (Sourate al-Nour, 24:19)

Si on ne divulgue pas sans nécessité les péchés et les fautes de ceux qui en commettent, on permet à ces derniers d'avoir l'honneur sauf et on empêche les mauvaises actions de se répandre parmi le grand public. L'Islam a tellement dénoncé la médisance que le Coran la compare à l'action de manger la chair de son propre frère mort.

"Ne dites pas de mal les uns des autres. L'un d'entre vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ? Non, vous en auriez horreur!" (Sourate al-Hujurât, 49:12)

L'Islam insiste sur les profondes relations d'amitié et de fraternité entre les gens. Il veut qu'aucun sentiment maladif ne se développe parmi eux. Il ne veut pas que l'on puisse jouer avec l'honneur d'autrui. C'est pour cela qu'il dénonce si sévèrement la médisance.

La première chose qu'il convient de faire pour combattre la médisance, c'est de ne pas prêter l'oreille à ce que dit le médisant. Ce faisant, non seulement nous le décourageons, mais nous interceptons pratiquement son commérage. Un parleur est naturellement découragé si son interlocuteur montre de l'aversion pour ce qu'il dit. D'autre part les auditeurs crédules encouragent les médisants à raconter leurs récits dans un style plus pompeux, et même à aller plus loin pour fabriquer des histoires fausses et malicieuses. C'est pourquoi, l'Islam considère celui qui prête une oreille attentive à la médisance comme un complice du médisant.

Bien qu'en règle générale la médisance soit incompatible avec les principes moraux de l'Islam, il arrive parfois que pour des considérations sociales une mauvaise action soit divulguée.

Nous rapportons ci-après un peu plus d'explication donnée à ce sujet par Cheik Bahâï.

Les savants Musulmans (les Uléma) considèrent la divulgation des fautes et des péchés d'autrui comme légale seulement dans les circonstances suivantes :

a - Le témoignage

Lorsqu'un tribunal islamique appelle un témoin dans une affaire criminelle, celui-ci doit relater devant celui-ci exactement ce qu'il sait à propos du crime. Il ne fait pas de doute que le témoin divulgue ici le péché ou la faute de l'accusé, contre son désir, mais la justice exige qu'il fasse une déclaration franche, selon sa conscience, et sans perdre de vue qu'Allah connaît tout ce qu'il dit.

b - S'abstenir du mal

Comme nous le savons, il est du devoir d'un Musulman d'empêcher les autres de commettre des crimes et des péchés. Cette action préventive est de plusieurs degrés, dont quelques-uns sont plus sévères que d'autres. Si un délinquant s'apprête à commettre secrètement un crime, et qu'il refuse de renoncer à son projet à moins qu'il ne se sente en danger d'être dénoncé, il est nécessaire de divulguer sa mauvaise intention afin de l'empêcher d'exécuter son action nuisible.

c - La plainte

Si on subit un préjudice, on a le droit de se défendre et de porter plainte contre l'offenseur.

d - La guidance et la consultation

Si une personne désire se marier avec une autre, ou qu'elle veut s'associer avec elle dans une affaire, ou conclure toute autre sorte de contrat avec elle, elle doit naturellement faire une enquête sur l'autre. Dans de tels cas tous ceux qui sont consultés à ce propos doivent dire la vérité telle qu'ils la connaissent exactement. Mais ils doivent prendre soin d'éviter

de dire du mal de quelqu'un sans nécessité, ou de parler de lui malicieusement, et donc de porter atteinte aux intérêts des parties concernées.

e - La dénonciation du faux témoignage

C'est la dénonciation du mensonge de quelqu'un qui a fait un faux témoignage, échafaudé un faux rapport ou exprimé une opinion ou un avis faux.

f - Le classement

Le classement des savants et des gens de profession libérale en vue d'informer le grand public et afin de permettre à chacun de trouver le médecin, l'artisan ou le savant convenable.

6. La jalousie

On rencontre normalement, dans chaque société, des individus qui acquièrent par de grands efforts ou par leur talent, une certaine distinction, telle qu'une connaissance extraordinaire, une compétence technique au-dessus de la moyenne, des enfants louables, un haut revenu légal, des réalisations éducatives, etc... La réaction des gens vis-à-vis de telles personnes est variable : les uns restent indifférents. D'autres se sentent heureux que quelqu'un soit prospère ou qu'il ait obtenu une distinction.

Toutefois certains autres commencent à se demander pourquoi eux-mêmes n'ont-ils pas des réalisations similaires, et ils s'efforcent de progresser et d'obtenir ce qu'ils n'ont pas, dans un esprit d'émulation constructive. Mais ils n'envient pas les autres.

Cependant, certaines personnes ne peuvent supporter le bien-être des autres. Ils désirent avoir pour eux tout ce qui est bon, à l'exclusion des autres. Le progrès des autres les met mal à l'aise; et au lieu de faire des efforts pour réaliser des progrès eux aussi, ils expriment leur malaise en disant du mal des au-

tres et en essayant de leur nuire. Une telle réaction s'appelle jalousie, laquelle est un vice choquant et inadmissible, mais malheureusement très courant parmi les hommes, les femmes, les jeunes et les vieux. Même certains parmi ceux qui détiennent eux-mêmes une haute position se sentent choqués par le progrès des autres. Tant que la jalousie n'est pas accompagnée d'une action correspondante, elle ne nuit qu'au jaloux lui-même, lequel éprouve un malaise dans son coeur. Mais dès qu'elle se traduit en actions, elle prend la forme de mauvaise langue, médisance, calomnie, etc...

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Celui qui a les trois vices suivants est sans foi : l'avidité, la jalousie et la timidité."

"La racine de la jalousie est l'aveuglement du coeur et la contestation de la bénédiction divine. Ce sont là les deux ailes de l'infidélité."

"Une personne jalouse se voit accablée de malheurs et se trouve dans un danger auquel on ne peut échapper."

L'Imam Ali (P) a dit :

"C'est une punition suffisante pour une une personne jalouse de vous, le fait qu'elle soit affligée lorsque vous êtes heureux."

"Je n'ai jamais vu un oppresseur qui ressemble tant à un opprimé que le jaloux. Il est toujours triste, déprimé et malheureux."

L'Imam al-Naqi (P) a dit :

"Une personne jalouse fait plus de mal à elle-même qu'aux autres."

La jalousie est en fait le signe de nombreux défauts et maladies, à savoir :

a - Un jaloux est égoïste et veut que tout soit pour lui-même à l'exclusion des autres.

b - Il a un esprit étroit; autrement, il ne réagirait pas de cette

façon aux progrès réalisés ou à la distinction obtenue par un autre.

c - Il a une courte vue. C'est pourquoi il ne peut pas penser que les autres aussi ont le droit d'avoir une position.

d - Il est agressif, car il est prêt à porter un coup à autrui et à mettre en danger sa position et la paix de l'esprit dans l'espoir de soulager, comme il le croit, son propre complexe.

La lutte contre la jalousie

Le meilleur moyen de lutter contre la jalousie est que le jaloux lui-même fasse des efforts en vue de réaliser un certain succès et obtenir une certaine distinction. Naturellement, un homme qui ne s'occupe que de lui-même a peu de temps pour envier les autres. Dans la plupart des cas sa largeur d'esprit et sa tendance à l'extroversion sont ranimées et il sort de sa coquille. Il commence ainsi à prendre les autres aussi en compte, et à sentir qu'il est étroitement lié aux autres êtres humains. Son sentiment d'affection et d'amour pour l'humanité est réveillé. Non seulement il ne se chagrine pas devant la prospérité des autres, mais il se voit désireux de faire des sacrifices pour eux.

Nous avons vu que la jalousie est une maladie spirituelle et un signe d'étroitesse d'esprit. Elle cause un malaise intérieur chez le jaloux et prive les autres de leur paix. C'est un fléau qu'il faut enrayer. Mais tout cela ne signifie pas que nous ne devions pas prendre des mesures contre ceux qui commettent toutes sortes d'agressions, qui privent les autres de leurs droits légitimes, ou qui occupent par des moyens détournés des postes qu'ils ne méritent pas. Ce n'est pas de la jalousie que de prendre des mesures en vue de restaurer les droits et de contenir l'injustice et la duperie. C'est une autre chose. L'injustice, la discrimination et l'agression, de quelque forme qu'elles puissent être, doivent être combattues et stoppées d'une façon efficace. L'indifférence et le silence dans de tels cas sont, en eux-mêmes, un péché moral.

Donc ce n'est pas de la jalousie que de critiquer une personne qui acquiert une richesse par des moyens injustes, de défaire quelqu'un d'une position qu'il ne mérite pas. Nous ne devons pas être indifférents à l'obtention du pouvoir et de l'honneur par des moyens illégaux, mais nous devons essayer de mettre un terme à l'injustice et nous assurer que l'homme méritant obtient son dû.

COMMENT PURIFIER L'AME DE CES POLLUTIONS

Les principes de l'éducation islamique visent à purifier l'homme et à débarrasser son âme de toute pollution. Bien entendu il n'est pas facile d'enrayer un mauvais trait de caractère, surtout lorsqu'il est bien enraciné et qu'il est devenu une habitude. En tout cas, ce mystérieux être qu'est l'homme abonde en capacités. Même changer une habitude n'est pas impossible pour lui. Cela n'est pas seulement possible, mais aussi praticable. Tout ce qu'il faut pour ce faire, c'est de mettre en valeur toutes les potentialités de l'homme, et de rendre favorables les conditions du milieu.

Tout d'abord l'homme doit compter sur ses propres moyens intérieurs. Pour réussir à se réformer, l'homme doit tenir compte de deux facteurs importants : l'un est une attitude correcte qui donne une nouvelle tournure à ses désirs, l'autre est une forte volonté. Cette dernière, doublée d'un grand enthousiasme, est nécessaire pour prendre et rendre effective une décision ferme en vue d'opérer des changements. Si une forte volonté est accompagnée d'une attitude correcte, le processus de réforme se met en marche, comme nous le suggère le Coran: *"Allah ne modifie rien en un peuple avant que celui-ci ne change ce qui est en lui."* (Sourate al-Ra'd, 13-11)

C'est pourquoi, l'Islam soutient que la conscience personnelle de l'homme et sa forte volonté joueront un rôle important dans son auto-réforme.

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Vous êtes votre propre médecin. Vous connaissez votre maladie et son remède. Il reste à savoir dans quelle mesure vous êtes préparés à saisir l'occasion pour prendre soin de vous-mêmes." Il a dit aussi : "Allah ne permet pas que soit consigné dans l'Enfer celui qui pratique l'auto-contrôle dans tous les états où il se trouve : enthousiasme, passion, plaisir ou colère."

Un homme qui se contrôle, qui pense toujours juste, qui prend des décisions correctes, qui ne succombe pas aux émotions agitées, aux passions transitoires, aux vieilles habitudes, peut se préserver de tous troubles et se mettre à l'abri du feu de l'Enfer.

L'Islam ne dit pas que nous devons seulement suggérer aux autres de faire le bien. Il ne dit pas non plus que nous devons les y forcer. Il nous demande seulement de faire quelque chose pour réveiller la conscience de l'homme et pour enrayer son ignorance et son étroitesse d'esprit, afin de le rendre capable de penser juste et de prendre une décision indépendante. L'Imam al-Çâdiq (P) a dit : "L'ennemi (le diable) monte sur le cou de celui qui n'est ni favorisé par un auto-prêche, ni par une compagnie qui le guide."

Donc la liberté et l'honneur de l'homme dépendent de l'auto-critique, de l'existence d'un conseiller interne.

Le Coran apprécie tellement cette faculté intérieure d'auto-critique, nécessaire à l'auto-formation, qu'il jure par elle. Il dit, en effet : *"Non!... Je jure par le Jour de la Résurrection! Non! Je jure par l'âme qui se blâme!"* (Sourate al-Qiyâmah, 75: 1-2)

D'autres versets du Coran concernant l'auto-formation montrent que ce Livre Divin considère l'auto-critique comme la pierre angulaire de l'auto-formation.

L'Islam veut que les sentiments et la condition de

l'homme soient sous le contrôle et au service de ce dernier.

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Transforme ton coeur en un ami vertueux et un fils soumis, et transforme ton savoir en un père à qui on obéit de coeur. Considère la pollution de ton âme comme ton ennemi que tu dois combattre."

La piété

Un tel homme est pieux. Il est attentif. Il observe les restrictions qui lui sont imposées, par amour d'Allah et de la vérité. Il jouit d'une totale liberté, mais il est subordonné à Allah, et c'est cette subordination qui le protège de l'asservissement aux autres. Avant de faire quoi que ce soit, il se demande tout d'abord si son action plaira ou déplaira à Allah.

Il peut s'accomoder du déplaisir de tout autre qu'Allah, mais déplaire à Allah lui est insupportable. Il s'abstient de tout ce qui peut déplaire à Allah. Cette abstinence, et cet abandon aux restrictions nécessaires, constituent la piété.

Une personne pieuse ne peut être contrainte par aucune menace de commettre un péché, et ni l'argent, ni le pouvoir, ni la convoitise ne peuvent l'allécher. Le rôle de la piété est si important que le Coran la considère comme le seul critère de la valeur de l'homme :

"Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous." (Sourate al-Hujurât, 49:13)

La noblesse d'un homme dépend de sa pureté et de son auto-contrôle. Celui qui est le plus pieux est le plus noble.

Il existe beaucoup d'autres versets et de hadiths sur le sujet de la piété. Nous citons ci-après la traduction d'une partie du célèbre sermon prononcé par l'Imam Ali (P), sur la piété, à la demande de l'un de ses compagnons nommé Hammun :

"Les gens pieux sont vertueux. Ils disent la vérité. Ils s'habillent d'une façon modeste. Ils parlent sans prétention. Ils

écoutent attentivement toute information éclairante et utile. Ils sont optimistes aussi bien dans l'adversité que dans la prospérité. Allah s'est manifesté si profondément dans leur coeur qu'ils n'attachent d'importance à rien d'autre.

"Un homme pieux est d'une foi inébranlable. Sa foi est solide et accompagnée de conviction. Il languit pour la connaissance. Il est indépendant, mais modéré. Il est tout soumis lorsqu'il prie. Il reste digne même lorsqu'il est pauvre. Il fait montre de patience dans la difficulté. Il cherche toujours des moyens de subsistance légaux. Il est plein d'enthousiasme pour le droit chemin. Il se garde bien d'être avare. Il n'a pas de désirs répréhensibles. Il contrôle sa colère. Tout le monde attend de lui qu'il soit bon envers eux, et personne ne peut penser qu'il lui veuille du mal. Il ne parle pas méchamment. Il parle doucement. Il ne fait rien de répréhensible. Tout ce qu'il fait est souhaitable. Il est calme et tranquille, même en cas de perturbations. S'il est dans l'aisance, il est reconnaissant. Il ne commet pas un péché par amour pour un ami. Il n'offense pas les autres en les insultant ou en les diffamant. Il ne fait pas tort à son voisin. Il souffre les difficultés, mais les autres n'ont rien à craindre de lui. Il s'efforce d'obtenir le salut dans l'Au-delà, mais il ne nuit à personne. S'il approche de quelqu'un, c'est parce que ce dernier a de l'affection et de la bonté. Il ne s'écarte de personne par vanité, ni ne se lie d'amitié avec personne pour le duper." (Nahj al-Balaghah, extrait du Sermon 191)

La consolidation de la force de la volonté

Nous pouvons conclure, d'après les discussions qui ont précédé que, dans sa marche évolutive, l'homme doit avant tout tirer parti de sa force intérieure, et cela dépend la plupart du temps de deux choses : primo, sa force de volonté, secundo, sa propre conscience et sa largeur d'esprit.

Pour consolider sa volonté, il doit entreprendre les pratiques nécessaires et recourir à des exercices adéquats. L'un

des rôles importants et appréciables de toute école dogmatique est de transformer les hommes en des individus responsables en leur inculquant la bonne habitude de maintenir les principes et les règles d'une vie correcte, qui sert de support à leur force de volonté, afin qu'ils ne succombent pas à l'égoïsme, aux passions, et à la tendance à l'abandon. L'ordre que l'Islam donne, de prier cinq fois par jour, de prendre soin de la propreté du corps et des vêtements, de s'assurer que le lieu de la prière n'est pas détourné, de se diriger vers la qiblah en priant, d'observer le programme spécial de jeûne tout au long du mois de Ramadhân, vise à conférer à l'homme le sens de la responsabilité et le pourvoir d'une base solide pour la régularité de sa vie.

La relation entre le jeûne et la consolidation de la force de la volonté

Nous avons déjà appris qu'il est obligatoire pour tous les Musulmans, hommes et femmes adultes et sains d'esprit, et à condition qu'ils ne soient ni en voyage, ni malades, vieillards ou infirmes, de jeûner pendant le mois du Ramadhân, c'est-à-dire de s'abstenir de manger, de boire, d'avoir des relations sexuelles, de plonger la tête dans l'eau, d'avaler de la poussière épaisse et de tous les autres actes invalidant le jeûne.

Cette résistance aux passions, aux désirs éveillés et réveillés et aux forces intérieures en sommeil, et cette endurance de la faim et de la soif, constituent pour l'homme un exercice d'auto-contrôle et le rendent capable de tenir bon et de ne pas succomber facilement aux bas désirs, tels que le déchaînement du désir sexuel, de la colère et de l'égoïsme.

L'homme est toujours sujet à être débordé par un nombre de désirs susceptibles de l'égarer, tels que le désir d'acquérir une fortune par un moyen illégal, le désir d'avoir des contacts physiques illicites, la lascivité, les différentes tentations, etc...

Il y a beaucoup de désirs, de passions et de tentations qui

sont prêts à s'enflammer et à asséner un coup à la dignité et à la position de l'homme. Il est, en tout cas, possible qu'il puisse augmenter sa force de résistance et d'auto-contrôle, résister à tout mal, ne pas succomber à toute tentation et ne pas répondre à tout appel. Au moment de l'éruption d'un désir illégal, il doit exercer l'auto-censure et faire appel à son sens commun, penser à l'avenir et ne pas perdre de vue le résultat final, afin de ne pas se sacrifier à une passion éphémère.

Pour développer progressivement cette force de résistance, on doit avoir l'occasion de lutter contre ses désirs et ses plaisirs personnels. Le jeûne fournit une telle occasion. Il apporte l'aide nécessaire au développement de cette résistance. Le Coran décrit le rôle créatif du jeûne dans les termes suivants : *"O vous qui croyez! Le jeûne vous est prescrit comme il a été prescrit aux générations qui vous ont précédés, afin que vous pratiquiez la piété (et restiez fermes face aux péchés et aux erreurs)"* (Sourate al-Baqarah, 2:183)

Le retour au droit chemin - Le repentir

Un pécheur est contaminé par son péché. Il est au bord de l'abîme. Mais il peut toujours commencer à lutter contre ses mauvaises habitudes. C'est lui qui s'est enfoncé si profondément dans l'action pécheresse, et c'est à lui de prendre maintenant la décision de se réformer.

L'homme a la potentialité de retourner au chemin droit de la pureté. Allah lui a laissé ouverte la voie du retour. IL ne ferme jamais Sa Porte à un pécheur. Cette invitation d'Allah, le Compatissant, reste toujours ouverte :

"Dis : "O serviteurs d'Allah! Vous qui avez commis des excès contre vous-mêmes, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Allah pardonne tous les péchés (que vous avez commis par inconscience et dont vous vous repentez sincèrement à présent). Oui, Allah est le Pardonneur, le Miséricordieux." (Sourate al-Zumar, 39:53)

Cet appel au repentir et la possibilité d'être pardonné est très encourageant et doit inciter chacun à se réformer le plus tôt possible et à retourner au droit chemin. Il ne doit nullement pousser à la léthargie.

En effet, certaines gens ont l'absurde impression que, la voie du repentir étant toujours ouverte, on peut continuer à commettre des péchés aussi longtemps qu'on le désire et jusqu'au jour où on décide finalement de saisir une occasion de se repentir. Si cela se passait vraiment ainsi, la promesse de garantir le pardon équivaudrait à encourager les hommes à plonger en permanence dans le péché. Mais la vérité est tout autre. Plus on s'habitue au péché, plus faible devient la volonté de prendre une décision. L'âme devient morne, avec cette conséquence que le désir de retourner au droit chemin se meurt complètement.

En outre, comment peut-on savoir que l'occasion du retour continuera d'exister ? Etant donné que l'heure de la mort d'aucune personne n'est connue, qui peut savoir combien il vivra encore et quelles seront les circonstances de son avenir ?

Le vrai repentir signifie que la personne qui l'épouse doit avoir honte de ce qu'elle a fait, et être encline à se réformer.

On doit prendre le plus tôt possible les mesures pratiques pour se soigner, exactement comme le fait un malade empoisonné ou atteint d'une maladie. Si un tel malade, au lieu de suivre un traitement complet de l'empoisonnement, ou de prendre immédiatement des piqûres antibactériennes, laisse tomber son traitement, pensant qu'une quelconque sorte de remède existe après tout, sa maladie pourrait devenir chronique et finalement incurable.

Le Saint Prophète a dit : "Chaque maladie a un remède, celui des péchés est le repentir."

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Dès qu'un croyant commet un péché, Allah lui garantit

un délai de sept heures. S'il demande pardon et se repent pendant ce délai, son péché n'est pas enregistré contre lui. Mais si ce délai est passé sans qu'il se repente, son péché est marqué contre lui."

Lorsqu'on avait demandé au Saint Prophète qui sont les gens bons, il a répondu : "Ceux qui se sentent heureux lorsqu'ils font quelque chose de bien. S'ils commettent un péché, ils demandent pardon et se repentent. Si quelqu'un leur rend un service, ils lui en sont reconnaissants. S'ils sont affligés par une détresse, ils l'endurent avec patience. S'ils sont contrariés par quelqu'un, ils ne tardent pas à lui pardonner."

Si un homme se repent vraiment d'un péché, cela signifie que sa foi est vivante et qu'il distingue encore le bien du mal. S'il se sent bien devant une bonne action, et mal à l'aise devant une mauvaise action, il est évident qu'il peut être encore réformé.

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Celui qui est content de ses bonnes actions et qui regrette ses erreurs est un croyant."

Ce sentiment est un stimulant qui amène l'homme vers le droit chemin et l'empêche de se jeter dans les interdits.

L'Imam Ali (P) a dit :

"Se repentir d'un péché, oblige celui qui l'a commis à l'abandonner."

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Si un homme commet un péché, et qu'il regrette sincèrement de l'avoir commis, Allah lui pardonne avant qu'il demande pardon. Si Allah accorde une faveur à quelqu'un et que celui-ci sent qu'Allah a été bon envers lui, Allah lui pardonne avant qu'il n'exprime sa gratitude."

Le sentiment inconscient de regret s'appelle parfois "honte" (hayâ') et est considéré par l'Islam comme une grande vertu.

L'Imam al-Sajjâd (P) a dit :

"Il y a quatre qualités qui donnent à l'homme une foi parfaite et le purifient de tout péché, s'il les possède. Ce sont : le respect des engagements, la véracité, le fait d'avoir honte de commettre un acte répréhensible aux yeux d'Allah et des gens, le fait de se conduire bien et d'être poli avec sa famille."

Selon les Traditions islamiques, Allah a dit dans les Psaumes de Dâoud :

"O Dâoud! Ecoute ce que Je dis, car Je te dis la vérité : Quiconque vient à Moi avec le sentiment de regret des péchés qu'il a commis et ayant la qualité d'avoir honte (de ce qui est répréhensible), Je lui pardonne. En ce qui concerne ceux qui persistent dans leurs péchés, Je les oublie."

Cela montre que la charge retenue contre ceux qui s'abstiennent de commettre leurs péchés publiquement est plus légère, car ils se sentent honteux de leurs mauvaises actions et n'encouragent pas les autres à suivre leur mauvais exemple.

En tout cas, le repentir doit être réel et on doit être déterminé de s'abstenir de tout péché à l'avenir.

L'Imam al-Bâqir (P) a dit :

"Celui qui se repent de son péché est comme celui qui n'a jamais commis de péché. Et celui qui demande pardon sans cesser de pécher est comme quelqu'un qui se ridiculise soi-même."

Ayant été interrogé sur l'interprétation du verset coranique : *"O vous qui croyez! Repentez-vous devant Allah avec un repentir sincère."* (Sourate al-Tahrim, 66:8), l'Imam al-Çâdiq (P) a dit : "Le repentir sincère signifie qu'on doit regretter son péché et qu'on ne doit plus jamais le commettre de nouveau."

LE ROLE CREATIF DES SENTIMENTS

Des facteurs extérieurs stimulent parfois des sensations mentales telles que l'espoir, la peur, l'amour, la haine, etc...

Ces sensations s'appellent "sentiments".

Les sentiments jouent un rôle très important dans la vie humaine. Ils lui donnent fraîcheur, couleur, variété, et l'empêchent de verser dans la monotonie. Ils confèrent un puissant stimulant aux activités créatives et parfois ils stimulent la volonté de l'homme à l'action de telle manière qu'aucun autre facteur ne peut lui résister. Les pulsions sentimentales sont marquées de véhémence et d'un esprit ardent de décision, et elles encouragent l'homme à faire des sacrifices et à supporter les difficultés avec zèle et comme s'il les savourait. Notre vie abonde d'exemples intéressants et séduisants de ces sentiments. Une vrai mère possédant des sentiments généreux reste volontiers éveillée la nuit pour prendre soin de son nouveau-né. Un fils qui a le sens du devoir éprouve un grand plaisir à servir ses parents et n'épargne aucun effort dans ce sens. Une femme dévouée et un mari attentif sont toujours disposés à faire de leur mieux pour assurer chacun le confort et le bien-être de l'autre. Si quelque chose met en danger leur vie familiale, ils luttent héroïquement pour écarter la menace. Un Musulman vaillant sacrifie même sa vie pour défendre la terre de l'Islam et il n'a peur de rien. Dans tous ces cas, le stimulant est une sensation sentimentale puissante qui l'emporte souvent sur les calculs raisonnés, et qui pousse l'homme à ne pas permettre à la raison de toucher à son action sacrificatoire.

Les sentiments authentiques et les sentiments artificiels

Les sentiments de l'homme sont à cent pour cent naturels dans tous les cas où ils sont relatifs à ses désirs personnels. Lorsqu'un homme se sent triste à la suite d'un incident affligeant, impliquant une perte personnelle, ou lorsqu'il se sent heureux d'avoir obtenu un succès, ses sentiments de tristesse, de joie, d'amour sont tout à fait naturels.

Mais comment se sent-il dans les cas où son enfant, son

père, sa mère, sa femme, son frère ou sa soeur subissent une perte ou un accident ? Dans de tels cas aussi, l'homme se sent normalement triste. Mais l'intensité de son sentiment et la raison de cette intensité ne sont pas les mêmes chez tous les individus et dans toutes les sociétés.

Chez certains individus ce sentiment de tristesse émane d'une sorte de véritable attachement qu'on trouve entre soi-même et ses enfants, ses parents, son épouse, ses frères, ses soeurs et ses amis. Cet attachement est si réel et si fondamental qu'on a l'impression d'éprouver soi-même la perte ou l'accident subis par son fils. Auquel cas nous avons affaire là aussi à un vrai sentiment. Lorsqu'on se trouve dans un tel état, on dépasse son moi. La personnalité s'élargit pour embrasser son enfant, son père, sa mère, sa femme, son frère, sa soeur, ses proches et ses amis. C'est pourquoi, cette sorte de sensation sentimentale est en réalité une sorte de croissance et d'expansion de la personnalité d'un homme. Mais dans le cas de certains individus, la situation est différente. Leur relation avec leur père, leur mère, leur enfant, leur femme, leur frère, leur soeur, leurs proches et leurs amis est fondée sur leur intérêt personnel. Une personne dont l'amour est de cette catégorie aime son père parce qu'il lui donne de l'argent et couvre ses dépenses. Elle aime sa mère parce qu'elle la soigne lorsqu'elle se trouve en mauvaise santé. Elle aime son enfant parce qu'il lui tient compagnie ou parce qu'elle espère qu'en cas de besoin, il l'aidera. Cette personne aime sa femme (ou son mari) parce qu'elle (ou il) satisfait ses besoins domestiques, économiques ou sociaux. Dans tous ces cas, l'amour qu'on montre à autrui n'est pas réel. Il n'est pas comparable à l'amour beau, ardent et pur que les parents éprouvent normalement pour leurs enfants. Une personne qui a seulement un amour artificiel ne se sent pas mal à l'aise si son père, sa mère ou son épouse sont affligés. Elle les aime seulement tant qu'ils lui sont utiles. Le jour où ils ne sont plus d'aucune utilité pour elle, elle les traite pire que

s'ils étaient des étrangers. Les années s'écoulent sans qu'elle s'enquière de ses parents, proches ou amis. Ce n'est rien d'autre que la morale, sans âme et mécanique, du matérialisme.

Les sentiments artificiels

La morale mécanico-matérielle ne croit pas à l'amour d'autrui comme à un principe fondamental. Elle le considère seulement comme un moyen de rendre prospère la vie personnelle d'un individu et d'organiser ses relations avec les autres sur la base du maximum d'intérêt personnel à en tirer. Selon elle, nous devons, bien-entendu, nous comporter envers les autres d'une façon polie, observer les coutumes et les manières qu'ils aiment, leur serrer la main chaleureusement, respecter les règles conventionnelles de la conduite personnelle et être toujours respectueux et souriants. Mais pour quelle raison ? Non parce que nous les aimerions vraiment, ni parce que nous aurions un plaisir à les avoir comme amis, mais parce que nous voulons nous assurer une meilleure situation sociale et utiliser leur amitié et leur coopération pour atteindre nos propres fins. Cette sorte de morale est une forme d'exploitation. Elle peut être comparée aux services sociaux fournis au travailleur dans les complexes industriels, lesquels services ne sont pas rendus par un réel respect de ses droits, son humanité ou sa famille, mais pour tirer de lui un maximum de travail profitable. Voyez le directeur d'une unité industrielle. Il se comporte poliment avec les travailleurs de son usine et il les fréquente avec chaleur. Il leur accorde une augmentation de salaire, leur rend visite lorsqu'ils tombent malades, et les aide de différentes façons. Mais il ne fait rien de tout cela par amour d'Allah ou de l'humanité. Ni parce qu'il croit à la justice et à l'égalité. Il veut seulement être aimé de ses travailleurs afin de pouvoir en tirer le maximum de travail.

En pareils cas l'attention accordée aux autres n'a pas pour cause le fait qu'ils sont des êtres humains semblables à

nous, mais le fait qu'ils "servent mon but". Ainsi, il y a un autre exemple de la manifestation de l'égoïsme et de l'égotisme. C'est à cause de mon "moi" que j'aime être considéré comme un directeur efficace et que je veux qu'on augmente ma paie et qu'on élève mon rang. Ou si je dirige une entreprise que j'ai fondée moi-même, je veux obtenir un plus grand profit, et c'est pour cela que j'attache de l'importance aux bonnes relations entre mes employés et moi.

Dans ces circonstances, la réaction des travailleurs sera d'une nature similaire. Lorsqu'ils rencontrent le directeur, ils lui montrent un respect artificiel accompagné d'un amour encore plus artificiel. Mais au fond de leur coeur, ils n'éprouvent aucun respect pour ce soit-disant efficace directeur. Ils affichent à son égard une courtoisie artificielle, et pour chaque marque de courtoisie, ils attendent, en retour, une bonne récompense.

Cette sorte d'infrastructure des relations sociales est totalement inacceptable, car dans ce cas tout tourne autour de l'égoïsme et de l'intérêt personnel. Si un jour vient où un homme intéressé trouve que son intérêt n'est pas servi par l'amour des autres, il n'hésitera pas à être indifférent, voire cruel à leur égard, si son but est mieux servi ainsi. Dans de telles circonstances, l'oppression et la sévérité deviendront les principes de sa vie.

De nos jours, il y a des nations qui sont connues pour leurs hautes valeurs éthiques et leurs bonnes relations humaines à l'intérieur de leurs territoires. Mais nous remarquons que chaque fois que les intérêts de ces nations prétendument morales nécessitent l'utilisation des ressources naturelles des autres, ou la mainmise sur les marchés étrangers pour écouler leurs produits industriels, elles n'hésitent pas à exercer toutes sortes de pressions sur d'autres nations, à déclencher des guerres sanglantes, à causer des dévastations, à perpétrer des massacres, et à commettre des crimes haineux. La raison en est que la base de leurs sentiments et les vrais motifs de leur ami-

tié, ou de leur hostilité, ne sont que l'égoïsme et l'intérêt personnel. Nous constatons que ces mêmes nations, après avoir fait une guerre barbare, retournent leur veste, arborent un visage sympathique et se mettent à réparer les pertes causées par la guerre. Elles envoient aide et équipes de reconstruction. Mais en réalité toute leur aide et tous les services qu'elles rendent constituent une part complémentaire de leur guerre. Même les denrées alimentaires qu'elles envoient aux peuples affamés d'autres pays n'ont pas pour motif des sentiments purement humanitaires. Cette aide consiste en réalité, par exemple au ravitaillement en combustible d'un générateur d'usine afin que celle-ci continue à tourner et à produire la quantité maximum de biens au bénéfice de son propriétaire.

Les sentiments authentiques

Du point de vue islamique, les sentiments artificiels tels qu'ils sont expliqués plus haut ne peuvent être ni humains, ni islamiques.

Un homme vint un jour voir le Saint Prophète et le pria de lui indiquer le mode de vie qui devrait lui ouvrir la porte du Paradis. Le Saint Prophète dit : "Conduis-toi envers les autres comme tu aimerais qu'ils se conduisent envers toi. Ne souhaite pas aux autres ce que tu n'aimes pas pour toi-même."

Ainsi, selon les enseignements islamiques, on ne doit pas se considérer comme étant à la tête de tous les autres et l'axe de toutes choses. On doit reconnaître aux autres le même statut qu'on reconnaît à soi-même. Tel est l'enseignement islamique fondé sur la philosophie islamique de l'égalité, selon laquelle tous les hommes sont égaux.

Le Saint Prophète dit :

"La plus haute vertu est d'être juste dans ton jugement, même s'il va à l'encontre de ton intérêt. Regarde ton frère de foi comme un égal et rappelle-toi Allah dans toutes les circonstances."

Telle est la qualité qui constitue le critère de la foi et un motif d'honneur pour l'homme et la société humaine.

Le Saint Prophète dit aussi :

"Rappelle-toi qu'Allah rehausse l'honneur seulement de celui qui observe la justice dans tous les cas lorsqu'un litige l'oppose à d'autres. Un vrai croyant est celui qui observe l'égalité entre lui-même et les gens nécessiteux au sujet de son argent, et qui est un modèle dans son comportement avec les autres."

De même qu'il veut que les autres le respectent, lui disent la vérité, l'aident, soient sincères avec lui, respectent ses droits et soient polis avec lui, de même il doit se conduire de la même façon. Lui aussi doit les respecter, être véridique, sincère, et poli avec eux, les aider, et respecter leurs droits, car en réalité, il n'y a pas de différence entre lui et les autres.

Et de même qu'il n'aime pas que les autres abusent de lui, disent du mal de lui, le dénigrent, l'empêchent de réaliser des progrès ou qu'ils soient arrogant avec lui, il doit lui aussi s'abstenir de se comporter mal avec eux. Il doit s'interdire tout acte de transgression et réaliser que les autres aussi sont des êtres humains comme lui. Il doit partager leurs joies et leurs chagrins.

Lorsqu'on avait demandé à l'Imam al-Bâqir (P) d'expliquer le verset coranique : *"Usez envers les hommes de paroles de bonté."* (Sourate al-Baqarah, 2:83), il a dit : "Dites aux gens ce que vous aimez le plus qu'ils vous disent."

Selon les enseignements islamiques, l'éthique est tout ce qui fait rapprocher l'homme d'Allah et tout ce qui Lui fait plaisir. Considérons un peu ce hadith : Lorsqu'on avait demandé au Prophète : "Qui est celui qu'Allah aime le plus ?", il a répondu : "Celui qui est le plus utile aux autres hommes."

Ainsi, être utile aux hommes et rendre service à la société, tel est le critère de la proximité d'Allah.

Il y a un autre hadith du Prophète qui doit être considéré comme un principe des enseignements islamiques sur les relations sociales :

"Tous les êtres humains sont la famille d'Allah. Allah aime le plus celui qui rend service à Sa famille."

Si nous réfléchissons à ces expressions islamiques, nous découvrons qu'en principe les sentiments sociaux doivent s'étendre de soi-même à la société. Etant donné que tous les êtres humains ont été créés par Un Allah, et qu'ils sont tous ses serviteurs, ils sont tous égaux. Ils doivent se servir mutuellement, et chacun doit regarder les autres comme il se regarde lui-même. Vu le fait que le fondement de l'Islam est la croyance en l'Unicité d'Allah, Allah doit être considéré comme la principale source de toutes les activités de l'homme et de toutes ses craintes et espérances. Rendre service à l'humanité, c'est le meilleur moyen de Lui faire plaisir. Le point fondamental de tous les enseignements islamiques est l'adoration d'Allah et le service rendu à l'humanité. L'Islam aspire à former des hommes capables de considérer la serviabilité comme le fondement de la vérité et de la pureté.

Il n'y a pas de doute que l'on peut rendre service aux autres et être poli avec eux pour un motif purement philanthropique. Mais dans ce cas, si les services ne sont pas appréciés, on se sent découragé et l'enthousiasme disparaît. D'autre part, si on rend service aux autres pour l'amour d'Allah, notre attention continue à se concentrer sur la recherche de la satisfaction d'Allah. C'est pourquoi l'homme de l'Islam aime vraiment rendre service aux autres. Il est disposé à faire tout ce qu'il peut faire sans se soucier si les autres apprécient ou non ce qu'il fait. Il préfère souvent rendre service discrètement afin de ne pas être atteint par des velléités d'hypocrisie, ou d'ostentation, et que la personne à qui on rend service ne puisse se sentir humiliée. L'homme de l'Islam rend un service sincère par amour de l'humanité et par dévotion envers Allah. Il fait des sacrifices

pour la société et consacre son temps et ses autres potentialités au service des déshérités. Il éprouve un plaisir en faisant des sacrifices, car il le fait pour l'amour d'Allah qui connaît ses intentions et ses bonnes actions secrètes et manifestes.

Ainsi, l'homme de l'Islam est un amoureux de l'humanité. Son amour a une base précieuse qui confère un accent pur et sérieux à sa philanthropie, et engendre un solide lien, de grande qualité, entre lui et les autres.

Les sentiments familiaux

Outre l'amour de l'humanité, qui est un sentiment général de vaste domaine, tout homme a, de par sa nature, un sentiment spécial pour ses parents, ses enfants, ses frères et soeurs et, à un degré moindre, pour ses proches parents. Ce sentiment, qui est un sentiment naturel, constitue un lien plus fort dans une sphère plus étroite. Un exemple caractéristique de ce sentiment est l'amour de la mère pour son enfant.

L'Islam attache une grande importance à cette force constructive et il a toujours essayé de la guider vers la direction droite.

L'un des compagnons de l'Imam al-Çâdiq (P) demanda à ce dernier quels étaient les actes les plus vertueux. L'Imam dit : "C'est accomplir les prières à temps, être bon envers les parents, et combattre sur le chemin d'Allah."

Un autre des compagnons de cet Imam raconte : "Un jour, j'avais dit à l'Imam que mon fils Ismaïl se conduisait bien envers moi. L'Imam m'a répondu : "Je l'aimais déjà bien. Mais maintenant je l'aime encore plus", et l'Imam d'ajouter : "Un jour la soeur de lait du Saint Prophète vint voir ce dernier. Le Saint Prophète en eut un grand plaisir. Il déroula un tapis et lui demanda de s'asseoir. Il continua à lui parler chaleureusement jusqu'à ce qu'elle se fut levée pour dire au revoir. Un peu plus tard, son frère vint, mais le Prophète ne fit pas montre envers lui du même respect ni de la même affection. Les compagnons

du Prophète lui demandèrent alors pourquoi il n'avait pas reçu cet homme aussi chaleureusement que sa soeur. Le Prophète répondit qu'étant donné que la soeur avait été plus respectueuse de ses parents, elle avait mérité plus de respect et d'égards."

Selon un autre hadith, lorsqu'on demanda à l'Imam al-Çâdiq (P) la signification du mot "bonté" dans le verset coranique : "Faites montre de bonté envers vos parents", l'Imam a dit : "La bonté signifie que vous devez vous adresser à eux avec courtoisie et que vous ne devez pas les acculer à vous demander ce dont ils ont besoin, alors qu'ils doivent se sentir toujours indépendants. En d'autres termes, dès que vous sentez qu'ils ont besoin de quelque chose, offrez-le leur. Ne savez-vous pas qu'Allah dit : *"Vous n'atteindrez pas à la piété tant que vous ne donnerez pas en aumône ce que vous aimez."* (Sourate Ale ʿImrân, 3:92)

L'Imam al-Çâdiq a dit, en outre :

"Allah a dit : "Incline vers eux, avec bonté, l'aile de la tendresse." (Sourate Bani Isrâ'îl, 17:24)

Cela signifie que vous ne devez pas leur montrer un visage renfrogné, et que d'autre part vous devez les regarder avec bonté et sympathie. Vous ne devez pas élever la voix plus haut que la leur. Votre main ne doit pas être au-dessus de leur main (en leur donnant quelque chose ou en recevant quelque chose). Lorsque vous les accompagnez, vous ne devez pas marcher devant eux.

Nous remettons la discussion élaborée des droits et des obligations réciproques des parents et des enfants à plus tard. En tout cas, on peut dire brièvement que la responsabilité des enfants couvre aussi bien les questions financières et légales que leur façon de se conduire envers les parents et de leur témoigner de l'amour et du respect. Et surtout lorsque les parents sont vieux ou infirmes, les enfants ont une grande responsabilité. Même après leur mort, les parents ne doivent pas être oubliés et les liens avec eux ne doivent pas être coupés.

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit : "Qu'est-ce qui vous empêche d'être bons envers vos parents, qu'ils soient vivants ou morts ? Chacun de vous doit faire des prières, donner l'aumône, accomplir le pèlerinage et observer le jeûne rituel pour ses parents. Aussi bien eux que vous en recevrez la récompense d'Allah. En outre, Allah vous accordera, à vous, une récompense supplémentaire pour avoir été bons envers vos parents."

Etre bon envers les proches

Le Commandeur des croyants, l'Imam Ali (P) a dit :

"Maintenez vos relations avec vos proches, au moins par les salutations. Car le Coran dit : "Faites attention à votre devoir envers Allah! Car vous êtes responsables devant Allah et devant vos proches. Allah vous observe toujours." (Sourate al-Nisâ', 4:1)

Le Coran dit aussi :

"(Ainsi sont) ceux qui maintiennent les liens qu'Allah a ordonné de maintenir, ceux qui redoutent leur Seigneur et qui craignent d'avoir un mauvais compte." (Sourate al-Raᶜd; 13 : 21)

Etre bon envers les proches parents produit un effet favorable sur sa propre vie.

L'Imam al-Bâqir (P) a dit :

"Le maintien de bonnes relations avec les parents améliore la moralité, rend généreux, purifie l'âme, augmente les moyens d'existence et accroît la longévité."

Il est évident que les bonnes relations avec les parents ont deux aspects : premièrement, l'amour et l'affection morale, et deuxièmement l'aide financière et d'autres formes de soutien et d'assistance. Ces deux aspects s'opposent à l'égoïsme, et produisent par conséquent un effet constructif. Ces sacrifices équivalent à une campagne contre l'égoïsme individuel, engendrent un résultat constructif, et assurent la pureté de l'âme.

Lorsqu'un homme montre de l'affection envers les au-

tres, ceux-ci la lui rendent, et lui rendront service un jour. Ce soutien lui permettra d'obtenir des facilités pour prospérer et progresser. Donc l'augmentation des moyens de subsistance et la prolongation de la vie se trouvent ainsi assurées.

En outre, la prolongation de la vie, résultat du fait d'être bon envers les parents par le sang, peut être un de ces effets spirituels dont Allah a investi les bonnes actions.

Même si nous laissons de côté lesdits effets dans ce monde, il n'y a aucun doute quant à la récompense à en tirer dans l'autre monde.

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Le maintien de bonnes relations avec les proches parents, et le fait d'être bon envers eux, rendent facile l'examen des comptes dans l'autre monde et empêchent de commettre des péchés. C'est pourquoi nous avons intérêt à garder de bonnes relations avec nos proches parents et à leur faire du bien, au moins en les saluant chaleureusement et en répondant chaleureusement à leurs salutations."

A l'opposé, rompre les relations avec les proches parents est aussi mauvais que résilier le pacte avec Allah et répandre la corruption sur la terre. Une telle action entraîne de très mauvaises conséquences. Le Coran dit : *"Ceux qui violent le pacte d'Allah après l'avoir ratifié, ceux qui coupent les liens qu'Allah a ordonné d'établir, ceux qui sèment la corruption sur la terre, ce sont eux les perdants."* (Sourate al-Baqarah, 2:27)

L'amour des voisins

Ceux qui vivent en voisinage ont beaucoup de droits les uns sur les autres. Certes, il ne fait pas de doute qu'il n'existe entre eux aucun lien naturel ou familial, mais le fait de vivre les uns à côté des autres, de se rencontrer souvent, et de faire connaissance les uns avec les autres crée un droit. En outre, les voisins ont beaucoup d'autres intérêts communs que les autres

n'ont pas.

Si des personnes vivant dans un immeuble font trop de bruit, jettent des ordures hors de leur maison, installent la gouttière de leur toit de sorte que l'eau coule dans le passage que les autres empruntent, ou si elles s'adonnent à des activités sociales inconvenables, ce sont les voisins qui souffrent de leur conduite incorrecte.

Donc le voisinage rassemble un nombre d'individus et plusieurs familles, et crée des problèmes communs à eux tous. C'est pourquoi ces gens, qui sont liés les uns aux autres, ont des devoirs et des obligations spécifiques les uns envers les autres, et ils doivent s'en acquitter pour pouvoir mener une vie paisible et responsable.

Voici une partie des instructions que le Saint Prophète Mohammad a données à sa fille, Fâtimah al-Zahrâ' (P).

"Celui qui croit en Allah et au Jour de la Résurrection ne doit pas nuire à son voisin; celui qui croit en Allah et au Jour de la Résurrection doit respecter son hôte; celui qui croit en Allah et au Jour de la Résurrection doit dire de bonnes choses ou se taire."

Nous constatons qu'une attention particulière est accordée en Islam au respect des droits des voisins, et que ce respect des voisins est considéré comme un signe de la foi. Il est vrai que la vraie foi ne saurait exister sans le respect des droits des voisins.

Le Saint Prophète a dit :

"Celui qui dort rassasié alors que son voisin a faim ne croit pas en moi. Allah ne considère pas favorablement les gens d'un pays dans lequel une personne dort le ventre creux."

Un homme parmi les Ançâr (les Partisans médinois du Prophète) vint voir le Prophète un jour pour lui dire qu'il avait acheté une maison dans une rue, et que son voisin de porte n'étant pas un homme bon, il craignait une mauvaise action de

sa part. Le Saint Prophète demanda alors à Ali, Salmân, Abou Thar, et une autre personne (dont le rapporteur de cet incident dit qu'il ne se rappelle pas le nom - il s'agit probablement de Miqdad) d'aller au Masjid pour proclamer à haute voix que :

"Celui dont le voisin craint de sa part une mauvaise action n'est pas un vrai croyant."

Les personnes désignées allèrent au Masjid et crièrent trois fois cette proclamation. Puis le Prophète leur fit un signe de la main et dit que les habitants des 40 maisons d'en face, des 40 maisons de derrière, des 40 maisons de droite et des 40 maisons de gauche doivent être considérés comme des voisins.

Vu ce qui précède, ces instructions morales de l'Islam ne doivent pas être considérées comme marginales ou comme de simples formalités sans grande importance. Ce sont des instructions fondamentales, si enracinées dans la foi que leur violation en ébranle le fondement même.

Pour éviter la méchanceté d'un voisin, on doit user, autant que possible, de méthodes discrètes et pacifiques. Si elles s'avèrent inefficaces, on devrait, alors seulement, recourir à des moyens plus violents, car on doit en tout cas résister à la méchanceté. Toujours est-il qu'on doit prendre soin de ne pas faire face à la méchanceté par une plus grande méchanceté.

L'Imam al-Bâqir (P) a dit :

"Un homme est venu se plaindre auprès du Prophète d'un voisin qui lui causait des tracas. Le Prophète lui a conseillé de patienter. Il est revenu quelques jours après pour renouveler sa plainte. Le Prophète lui a encore demandé de patienter. Il est venu une troisième fois, toujours pour la même raison. Le Saint Prophète lui a dit alors : "Le vendredi, lorsque des groupes de gens vont à la Prière de Jum'ah, sors les meubles de ta maison dans la rue et dis aux gens que tu évacues ta maison parce que tel ou tel voisin te cause des ennuis."

"L'homme s'est exécuté. Un grand nombre de gens sont

venus écouter ses doléances. Les nouvelles du mécontentement des gens à cause de l'attitude du voisin indélicat sont parvenues aux oreilles de ce dernier. Il est allé immédiatement présenter ses excuses au plaignant, et l'a prié de rentrer ses meubles dans la maison, en l'assurant qu'il ne le dérangerait plus à l'avenir."

La fraternité spirituelle

Selon la logique de l'Islam la fraternité de foi est l'unité la plus enracinée qui puisse créer des relations et des responsabilités.

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Chaque croyant est un frère de foi pour chaque autre croyant. Ils sont comme un corps dont toutes les autres parties se sentent mal à l'aise si une partie est souffrante. Les âmes de deux croyants jaillissent d'une seule âme. Toutes les deux sont reliées à Allah. L'âme d'un croyant est plus liée à Allah que la lumière du soleil ne l'est au soleil."

Il a dit aussi :

"Un croyant est le frère d'un autre croyant. Il est son oeil et son guide. Il ne le trahit jamais. Il ne le déçoit pas et ne revient point sur une parole qu'il donne."

Nous voyons que le lien spirituel entre deux croyants doit être suffisamment solide pour prévenir le danger de toutes sortes de malices et de tricheries, afin que tous les deux puissent se sentir absolument en sécurité.

Le lien religieux gravite autour de la foi en Allah. Si les droits de la fraternité religieuse ne sont pas respectés, le lien avec Allah sera rompu. Nous remarquons à travers le récit suivant, qui constitue un parmi des centaines de récits concernant ce sujet, que le lien de l'amitié avec Allah ne peut être maintenu que si les droits des coreligionnaires musulmans sont respectés; autrement il serait coupé et rendu caduc. Ce récit fait état de certains droits et obligations mutuels des Musulmans :

"L'un des compagnons de l'Imam al-Çâdiq (P) demanda à ce dernier : "Quels sont les devoirs d'un Musulman envers un autre Musulman ?" L'Imam répondit : "Il y a sept devoirs qui sont tous obligatoires. Quiconque viole l'un d'eux aura désobéi à Allah, et sera privé de sa faveur."

- "Quels sont ces devoirs ?" demanda encore le compagnon.

- "Je crains que tu omettes de les respecter après les avoir connus", répondit l'Imam.

- "Je demanderai l'aide d'Allah" rétorqua le compagnon.

L'Imam se mit donc à les énumérer :

"Le plus facile d'entre eux est celui qui veut que tu aimes pour lui (ton frère musulman) ce que tu aimes pour toi-même, et que tu détestes pour lui ce que tu détestes pour toi-même."

"Le deuxième devoir veut que tu évites de déplaire à un autre Musulman et que tu accèdes à ses requêtes."

"Le troisième devoir est de l'aider physiquement et financièrement."

"Le quatrième devoir est de le guider vers le droit chemin, et d'être ses yeux et le miroir à travers lequel il pourrait voir la vérité."

"Le cinquième devoir est que tu ne dois pas avoir mangé ni bu à satiété alors qu'il a faim et soif. Tu dois t'assurer que quand tu es bien vêtu, il n'est pas dénudé."

"Le sixième devoir consiste en ceci que, si tu as un serviteur, et qu'il n'en a pas, tu dois lui envoyer le tien pour laver ses vêtements, préparer son repas, et faire son lit."

"Le septième devoir est que tu dois le croire lorsqu'il affirme quelque chose sous serment, accepter son invitation, lui rendre visite s'il est malade, et assister à ses funérailles. Si tu sais qu'il a besoin de quelque chose, fais de ton mieux pour le satisfaire avant qu'il ne te demande de l'aider. Si tu agis ainsi, tu auras, alors seulement, établi ton lien religieux avec lui et

renforcé les relations amicales et fraternelles entre lui et toi."

LA COMPAGNIE

Les enseignements islamiques recommandent l'établissement de relations fraternelles et cordiales avec les aures. Dans le présent exposé nous allons tout d'abord mentionner quelques exemples des instructions du Prophète et des Imams de sa famille sur ce sujet, et élucider ensuite la question de la compagnie et de ses aspects négatifs.

Le Saint Prophète a dit :

"De même que mon Seigneur m'a commandé de m'acquitter de mes devoirs religieux, de même IL m'a ordonné d'être amical avec les gens."

Il a dit aussi :

"La compagnie est un motif de fierté et d'honneur. Lorsqu'elle disparaît, l'humiliation et le délaissement s'ensuivent."

L'Imam Ali (p) a dit :

"Un croyant se lie d'amitié avec les autres; celui qui ne se mélange pas aux autres chaleureusement, et qui n'a pas d'amis, n'est pas bon."

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Une famille qui manque d'esprit de compagnie est privée de la bénédiction divine."

Nous apprenons de ces traditions que dans le programme des enseignements islamiques, la compagnie occupe une place primordiale. Elle a un statut égal à celui des devoirs religieux quant à sa propriété d'attirer l'attention et la grâce d'Allah.

Il y a des gens qui sont d'un tempérament rigide, réservé. Ils ne s'approchent pas des autres ni n'encouragent les autres à s'approcher d'eux. La raison de cet isolement peut être l'un des facteurs suivants :

a - Parfois la raison en est une sorte d'auto-duperie et de vanité

qui conduit quelqu'un à ne pas tenir compte des autres et à ne pas les considérer comme étant ses égaux. C'est pourquoi il ne les fréquente pas et il ne devient pas disponible pour eux. C'est là le même égoïsme ou la même arrogance que celle dont nous avons parlé plus haut.

b - Certaines personnes souffrent d'un complexe d'infériorité. Elles ont peur de ne pas pouvoir bien se débrouiller dans la société, de ne pas observer les règles de l'étiquette, ou bien elles craignent de faire ou de dire quelque chose qui pourrait les rendre ridicules. Pour ces raisons elles prennent rarement contact avec les autres. Ces personnes doivent donc lutter contre ce sentiment d'infériorité et essayer de reprendre confiance en elles-même. Dans la plupart des cas de complexe d'infériorité, cette tendance est nuisible et elle prive l'homme de nombreuses possibilités.

c - Cet état est parfois le résultat de déceptions et de faillites dans la vie. Ces déceptions peuvent tellement briser une personne qu'elle perd tout espoir et tout sens dc l'initiative. Elle ne se sent pas l'envie de rencontrer les autres ou de devenir intime avec eux. Ou bien elle devient si pessimiste quant à l'environnement de sa vie qu'elle n'a plus confiance en personne. Elle ne trouve personne qui soit suffisamment sincère pour être son ami. Ce sentiment de désespoir, de pessimisme et de manque de confiance est bien entendu un malaise dangereux qui produit des effets défavorables sur ses relations avec les autres. On doit donc lutter assidûment contre cette tendance.

d - Certaines personnes ne souhaitent pas se faire des amis parce qu'elles sont engagées dans un travail passionnant et pensent que l'amitié interférerait avec leur importante occupation.

On peut dire à cet égard que la meilleure politique dans toutes les affaires est la modération. Toute bonne action est désirable seulement dans la mesure où elle n'interfère pas avec les autres activités essentielles. La compagnie est quelque chose de

bien, mais il ne faut pas lui sacrifier les autres devoirs et responsabilités.

En principe nous devons voir quelle idée se trouve derrière une amitié ou une compagnie. Une compagnie signifie-t-elle qu'on doit perdre toujours son temps ? Bien entendu il n'est pas convenable de passer son temps précieux dans des bavardages inutiles ou à faire des visites non nécessaires, mais en même temps on a tort de se détacher des gens et de ne pas nouer des relations avec eux, car alors on devient isolé et on se sent esseulé. Une personne sans amis réalise peu de succès dans la vie. Et de même qu'avoir trop d'amis empêche de s'occuper normalement de ses activités positives, de même être sans amis entraîne des conséquences fâcheuses. Beaucoup de réalisations pratiques dans divers domaines sont dues souvent à l'amitié.

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Celui qui travaille en comptant sur la connaissance et l'amitié obtient les résultats désirés."

C'est pourquoi un Musulman doit avoir des relations amicales et cordiales avec les autres Musulmans, tout en observant la modération dans ces relations et le fait que celles-ci doivent être fructueuses.

Aussi, il convient de ne pas oublier que l'amitié islamique doit être sincère et cordiale. L'Islam exige la sincérité et la véracité dans tous les domaines - véracité dans la parole, véracité dans les sentiments exprimés et l'amour montré. Une démonstration truquée et superficielle d'amour ou d'amitié est une fraude ou une forme d'hypocrisie dénoncée fermement par l'Islam.

Choisir ses amis et ses compagnons

Il faut dire à ce propos également que bien que l'Islam encourage l'établissement de bonnes relations avec les autres, il

interdit formellement toutes sortes de contact et d'intimité avec des individus méchants et malfaiteurs, et ce afin d'éviter la corruption et tout mauvais effet que produit leur compagnie. L'Imam al-Sajjâd (P) a donné le conseil suivant à son fils l'Imam al-Bâqir (P) : "Cher fils! Evite la compagnie de cinq catégories d'individus. Tu ne dois ni leur parler, ni les accompagner, ni voyager avec eux." L'Imam al-Bâqir (P) lui a demandé de les spécifier. L'Imam al-Sajjâd (P) a énuméré :

- Evite la compagnie d'un menteur, car il est comme un mirage : il te dessine une fausse image des choses.

- Evite la compagnie des gens corrompus, car ils te vendent à bas prix.

- Evite la compagnie d'un mesquin, car il t'apporte un mauvais renom avant que tu aies besoin de son argent.

- Evite la compagnie d'un imbécile, car en voulant te rendre service il te porte préjudice.

- Evite la compagnie d'une personne qui a coupé ses liens avec ses proches, car une telle personne est dénoncée en trois endroits du Coran."

L'Imam Ali (P) a dit dans un de ses sermons :

"Un Musulman doit éviter d'être ami avec trois types de personnes : "Une personne insolemment méchante, un imbécile et un menteur. Car une personne insolemment méchante décrit ses mauvaises actions comme étant bonnes, et s'attend à ce que tu suives son exemple. Elle ne te sert à rien, ni dans ce monde, ni dans l'autre. Etre intime avec elle est un malheur, et la fréquenter est une honte.

"Un imbécile ne peut te faire aucun bien et tu ne peux pas non plus attendre de lui qu'il te sauve d'une calamité. Dans beaucoup de cas il peut essayer de t'être utile, mais ce faisant, il te nuit. Sa mort est meilleure que sa vie, son silence meilleur que sa parole, et son éloignement meilleur que sa proximité.

"Quant au menteur, vivre avec lui ne peut jamais être

plaisant pour toi. Il rapporte aux autres des cafardages qu'il t'attribue, et il te rapporte des cafardages qu'il attribue aux autres. S'il te transmet un rapport vrai, il le fait suivre d'un faux. Sa réputation est si mauvaise que lorsqu'il arrive qu'il dise quelque chose de vrai, personne ne le croit. En raison de l'hostilité qu'il entretient dans son coeur envers les gens, il les amène à se brouiller les uns avec les autres, et fait naître la méchanceté dans leur ceur. Sois donc prudent, et accomplis ton devoir envers Allah."

La bonne humeur et la politesse

Outre le fait d'être amical, un Musulman doit être de bonne humeur, ainsi que poli, afin que les gens se réjouissent de sa compagnie. Sa conduite sociale doit être un signe de sa cordialité.

Le Saint Prophète a dit :

"Il y a deux traits de caractère qui conduiront, plus que toute autre chose, ma *Ummah* au Paradis. Ce sont la piété et la politesse."

Une fois, alors qu'il parlait aux Hâchimites, le Saint Prophète leur a dit :

"Puisque vous ne pouvez pas gagner les coeurs de tout le peuple par votre fortune, essayez de les gagner par l'amitié et les bonnes manières."

L'Imam al-Bâqir (P) a dit :

"Celui qui a la foi la plus parfaite est celui qui a les meilleures manières et les meilleures habitudes."

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Les bonnes manières font fondre les péchés de la même façon que le soleil fait fondre la neige."

Et comme on lui avait demandé de définir les bonnes manières, l'Imam al-Çâdiq (P) répondit :

"Soyez courtois, parlez d'une façon plaisante, et recevez

votre frère de foi aimablement."

Et d'ajouter :

"Les mauvaises manières détruisent la foi de la même façon que le vinaigre détruit le miel."

Les mauvaises manières n'indisposent pas seulement les autres, mais elles tourmentent aussi celui qui y recourt.

Respecter les règles de conduite sociale

Outre le principe général selon lequel on doit avoir envers les autres une conduite fondée sur la cordialité et la politesse, certaines règles importantes concernant l'étiquette ont été mentionnées par le Prophète et les Imams :

Le Saint Prophète a dit :

"Si n'importe lequel d'entre vous aime vraiment un frère musulman, il doit lui demander son nom, le nom de son père, et la famille à laquelle il appartient. Il est nécessaire qu'il connaisse les détails de son ami. Autrement l'amitié n'aurait pas de sens."

Le Saint Prophète a décrit l'un des signes de l'incompétence de quelqu'un dans les terme suivants :

"C'est lorsque l'un de vous rencontre une personne, et qu'il a envie de savoir qui elle est et d'où elle vient, mais la quitte avant de l'avoir interrogée à ce sujet."

Donc, l'un des principes de la conduite sociale veut que nous nous présentions à ceux que nous rencontrons, et que nous nous fassions connaître les uns aux autres nos noms et nos adresses.

Lorsque deux personnes se parlent, leur langage doit être poli et plaisant.

Le Saint Prophète a dit :

"Celui qui se montre respectueux et aimable avec son frère musulman, et calme ses inquiétudes en lui parlant, sera béni par Allah."

Les règles de la conduite conventionnelle islamique veulent aussi que l'on serre la main des visiteurs, que l'on s'asseye respectueusement devant eux, et que l'on les serve convenablement.

Le Saint Prophète répartissait d'une façon égale son attention entre ses compagnons. Tantôt il regardait celui-ci, tantôt celui-là. Il n'étendait jamais les pieds en présence des autres. Si quelqu'un lui serrait la main, il ne retirait jamais la sienne avant que l'autre ne le fasse. Une fois que les gens eurent compris cette habitude chez le Prophète, ils évitèrent dorénavant de garder sa main dans la leur pendant longtemps.

Cette habitude a été recommandée aux autres aussi. Si quelqu'un vous serre la main, ne la retirez donc pas avant qu'il ait retiré la sienne. Similairement, si quelqu'un vient vous voir, ne le quittez pas avant qu'il ne prenne lui-même congé. Si quelqu'un est en train de vous dire quelque chose, écoutez-le jusqu'à ce qu'il termine.

L'accueil et l'adieu

Le Saint Prophète a dit : "Si quelqu'un vient vous rendre visite, il est en droit d'attendre de vous que vous l'accueilliez chaleureusement à son arrivée, et que vous le raccompagniez, au moins de quelques pas, à son départ."

C'est faire preuve de bonnes manières que de raccompagner un hôte, au moment de son départ, jusqu'à la porte extérieure de la maison, et donc de lui faire montre de respect et d'amour.

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Un jour, le Commandeur des croyants voyageait avec un Dhimmi (un incroyant sous la protection du gouvernement islamique) qui ne l'avait pas reconnu et qui ne savait pas qu'il était le Calife des Musulmans à cette époque-là. Le Thimmi a demandé à l'Imam où il allait. L'Imam Ali a répondu qu'il allait à Kufa. Au moment où leurs chemins se sont séparés le Thim-

mi remarqua que son compagnon musulman continuait à l'accompagner. Aussi lui demanda-t-il :

- "N'as-tu pas dit que tu allais à Kufa ?

- "Si, je l'ai bien dit", répondit l'Imam.

- "Ne fais-tu pas fausse route ?" s'étonna la Thimmi.

- "Je connais mon chemin", dit l'Imam.

- "Alors pourquoi viens-tu avec moi ?"

- "C'est une règle de bonnes manières que d'accompagner pendant une certaine distance un compagnon au moment du départ. C'est ce que le Prophète a dit", expliqua l'Imam Ali.

- Y a-t-il vraiment une telle instruction en Islam ?" demanda le Dhimmi.

- "Oui, tout à fait."

- "Ça doit être à cause de telles bonnes manières que les gens suivent volontiers l'Islam. Atteste donc que j'embrasse ta religion."

"Puis, il est retourné avec l'Imam vers le chemin menant à Kufa, et dès qu'il a appris que son compagnon n'était autre que l'Imam Ali, le Commandeur des croyants, il s'est converti à l'Islam en sa présence."

L'humilité

Selon les enseignements islamiques, l'humilité est une règle de conduite personnelle qui aide à l'établissement de relations sociales saines sur la base de la cordialité et la compréhension. Nous avons déjà discuté de l'humilité et appris qu'elle n'est pas le signe d'un sentiment d'infériorité ou de faiblesse.

Celui qui accepte d'être humilié et qu'on porte atteinte à sa dignité, agit contre les enseignements de l'Islam.

La vraie humilité a été décrite, dans un hadith attribué à l'Imam al-Redhâ, comme suit :

"L'humilité a plusieurs degrés. Selon un de ces degrés, l'homme doit connaître exactement son mérite et occuper hon-

nêtement la place qui est la sienne. Il doit se comporter avec les autres de la même façon qu'il veut que les autres se comportent avec lui. Il doit éviter de maltraiter même celui qui a un mauvais comportement. Il doit contenir sa colère et être tolérant et indulgent. Allah aime les vertueux."

Selon un hadith, le Saint Prophète a dit :

"L'aumône augmente la richesse de celui qui la donne. C'est pourquoi il faut faire l'aumône pour qu'Allah vous bénisse. L'humilité rehausse la position de celui qui en fait montre. Soyez donc modestes afin qu'Allah vous exalte. La tolérance vous rend honorables, pardonnez donc pour qu'Allah vous accorde l'honneur."

Dans les Traditions concernant les manières et la conduite du Prophète et des Imams, on trouve des exemples qui montrent leur humilité. Mais leurs manières ne les ont jamais rabaissés. Elles ont, au contraire, accru leur popularité et rehaussé leur personnalité.

Nous pouvons constater qu'ils s'habillaient simplement, qu'ils se nourrissaient modestement, et qu'ils s'asseyaient avec les pauvres. Ils saluaient les premiers les autres. Dans la compagnie du Prophète on ne pouvait pas faire une distinction de positions, hautes et basses. Le Prophète et ses compagnons s'asseyaient en cercle. Lorsqu'il parlait, il ne se mettait pas à la tête des autres. Lorsqu'il s'asseyait, il ne laissait jamais un autre debout à côté de lui. Même ses serviteurs, il les traitait comme ses amis. Il ne permettait à personne de le flatter ni de le traiter comme étant plus haut qu'un serviteur d'Allah. Il participait aux tâches domestiques. Il faisait lui-même ses achats. Il ne menait pas une vie cérémonieuse et il vivait sans pompe ni faste. Même les gens les plus simples pouvaient lui parler librement. Il parlait doucement. Il était toujours poli et souriant.

La correspondance

C'est faire preuve de bonnes manières islamiques que de

correspondre avec les amis, et de maintenir le contact avec eux lorsqu'ils sont au loin, en leur écrivant.

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Pour garder le contact avec les coreligionnaires, il faut leur rendre visite lorsqu'ils sont chez eux, et leur écrire, lorsqu'ils sont au loin. Répondre à une lettre est aussi obligatoire que répondre à une salutation."

Il a dit aussi :

"Lorsque deux personnes se rencontrent, celle qui salue le premier est la plus proche, d'entre les deux, d'Allah et de Son Prophète."

RESPECT DES AINES ET BONTE ENVERS LES CADETS

"Respectez vos amis. Ne vous querellez pas. Ne vous nuisez pas mutuellement. Ne soyez pas jaloux. Ne soyez pas mesquins. Soyez sincèrement dévoués à Allah." (L'Imam al-Bâqir)

Ces règles de bonne conduite revêtent une forme particulière qui dépend des âges respectifs des personnes en présence. Si vous rencontrez une personne qui est plus âgée que vous, vous devez alors faire montre de respect envers elle.

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Respecter une personne âgée fait partie du respect qu'on doit à Allah."

Le Saint Prophète a dit :

"Quiconque fait montre de respect envers quelqu'un qui a vécu longtemps comme Musulman et qui a un âge avancé, sera sauvé par Allah de la souffrance du Jour de la Résurrection."

Il a dit aussi :

"Lorsqu'une personne aînée d'une communauté vient vers nous, montrez-lui du respect."

Si le vis-à-vis est plus jeune, on doit lui montrer de l'amour et de l'égard. La même règle s'applique entre frères et soeurs. Les plus jeunes doivent respecter les plus âgés, leur obéir, et se comporter avec retenue en leur présence. Les plus âgés des frères et soeurs doivent faire montre de bonté envers les plus jeunes, les aimer et les protéger.

Le Saint Prophète a dit :
"Respectez vos aînés et soyez bons envers vos cadets."

L'HOSPITALITE

L'une des règles de la conduite sociale islamique est l'hospitalité. Nous trouvons dans les sources islamiques beaucoup de traditions qui encouragent cette qualité précieuse. Les recommandations faites par le Saint Prophète à sa fille Fâtimah al-Zahrâ' (P) soulignent entre-autres cette qualité islamique :

"Quiconque croit au Jour de la Résurrection doit traiter son hôte avec hospitalité."

"Le meilleur d'entre vous est celui qui offre de la nourriture aux gens, les salue à haute voix, et prie la nuit alors que les autres dorment."

Nous lisons dans les biographies du Saint Prophète et des Imams qu'ils avaient un grand plaisir à recevoir des hôtes. Ils avaient souvent des hôtes pendant les repas. Quelques-uns d'entre eux, comme l'Imam al-Hassan al-Mujtabâ (P), tenaient des hôtelleries bien soignées où ils recevaient un grand nombre de gens chaque jour.

En recevant des hôtes et en leur montrant de l'hospitalité, on devient plus sociable, on élargit le cercle de ses amis, on fait des sacrifices financiers, on partage sa fortune avec eux, et on les honore. Or tout cela est recommandé par l'Islam. Bien sûr, il y a des instructions particulières concernant la fourniture de nourriture à celui qui a faim et l'aide au nécessiteux. Ces actions ont été vivement recommandées par l'Islam.

Outre l'hospitalité normale, il y a des occasions particulières auxquelles des gens doivent être invités et bien reçus. On appelle de telles réceptions "Walimah". Le Saint Prophète a dit : "Le Walimah doit avoir lieu seulement en cinq occasions : Le mariage, la naissance d'un enfant, la circoncision, la construction d'une nouvelle maison et le retour d'un pèlerinage à la Mecque."

SE FORMER EN VUE DU TRAVAIL SOCIAL

Il ne fait pas de doute que lorsque plusieurs forces se réunissent, elles deviennent plus efficaces. Beaucoup de grands travaux ne peuvent être accomplis par un effort individuel, surtout à notre époque où les relations collectives sont développées et où les travaux tendent à devenir plus élaborés et plus compliqués. Un petit capital ne permet pas de réaliser des projets gigantesques. Les forces divisées sont soumises aux grandes forces. La recherche scientifique de pointe ne peut être fructueuse sans coopération et coordination. Les services sociaux et les activités sociales à grande échelle ne sauraient être pratiqués avec des ressources humaines dispersées et un capital limité.

Des actions telles que le patronage d'un orphelinat, la fourniture de nourriture à plusieurs personnes nécessiteuses, l'éducation de quelques enfants dans une petite école, l'organisation d'un entraînement ou d'une direction pour un individu, pouvaient être considérées dans le passé comme une oeuvre méritoire, alors qu'à notre époque de compétition ce genre de réalisations isolées et limitées ne peuvent pas être tenues pour adéquates.

A notre époque, un enseignement, un entraînement et des organisations scientifiques et coopératives à grande échelle sont requises pour produire un quelconque effet constructif sur la société.

Ainsi, les gens clairvoyants doivent, non seulement faire des efforts individuels, mais aussi franchir les étapes collective-

ment, tout en ayant le sens de leurs responsabilités. De tels efforts doivent être faits en groupe.

Nécessités préalables pour le travail collectif

1. Un même but et une même politique

Les personnes qui veulent travailler ensemble doivent savoir clairement quel est le but de leur travail, et poursuivre ensuite leur objectif en connaissance de cause et avec confiance et intérêt. Si le but n'est pas préalablement déterminé, chacun suivra son propre chemin afin de mettre en oeuvre sa propre idée. Le résultat sera la confusion et la désintégration.

Avoir un but déterminé est nécessaire non seulement dans un travail collectif, mais aussi dans les activités individuelles. Si une personne choisit un sujet d'étude, prend un livre pour lire, décide de faire un voyage, opte pour une profession ou invite certaines personnes, elle doit savoir pourquoi et comment elle le fait. Une activité sans but est une perte de temps et d'effort, et une confusion dans la vie. Telle est la situation dans le cas d'activités individuelles. Et lorsqu'il s'agit d'un travail collectif, il est encore plus indispensable d'avoir un but bien défini, car dans un tel cas, le temps, l'énergie, et le capital de plusieurs personnes sont impliqués, et l'absence de but constitue une grande perte. C'est pourquoi un but défini et clair, accepté par tous ceux qui coopèrent à cet égard, est essentiel pour tout travail collectif.

En outre, tous les organisateurs doivent avoir la même politique, en ce sens qu'ils doivent prédéterminer les moyens et la façon de parvenir à leur objectif, et les mentionner dans les clauses de leur association.

Supposons qu'une organisation sociale ait pour but l'orientation intellectuelle de la société et que tous ses organisateurs acceptent ce but. Cependant, on doit savoir comment ils entendent accomplir le service proposé. Doivent-ils l'accomplir

par l'établissement d'écoles et d'académies, ou par la publication de livres et de brochures, ou encore, par la tenue de conférences et de séminaires, etc ? Dans chacun de ces cas quel sera le niveau de leur activité et comment commencer le travail ? Les organisateurs doivent prendre une décision unanime concernant tous ces points.

2. Reconnaître ses propres limites et celles des autres

Les gens ne sont pas préparés habituellement à sortir de leur coquille et à prendre les autres en compte. Chacun pense qu'il comprend tout et qu'il est à même de faire tout travail. Au moment de la répartition des responsabilités, par exemple, lors de l'élection d'un organe exécutif, le Président ou le directeur adminsitratif, chacun pense qu'il est tout à fait qualifié pour occuper ce poste.

Le Saint Prophète a dit :

"Qu'Allah bénisse celui qui connaît son propre mérite et sa propre position, et qui ne dépasse pas ses limites."

On doit avoir assez de courage pour admettre qu'on a quelques imperfections et qu'on ne peut pas se charger de certaines responsabilités. On doit admettre qu'un autre puisse être plus compétent que nous en matière de direction par exemple, qu'il soit plus ferme que nous dans la prise de décisions, ou plus industrieux, et d'un horizon plus large. S'il y a un tel groupe de gens dont chacun sait où s'arrêter, et reconnaît ses propres points faibles, et ses points forts, ainsi que ceux des autres, il sera plus facile de mettre chaque pièce à sa juste place et de distribuer les responsabilités sur la base de la compétence. Auquel cas le rendement net résultant de la coopération mutuelle du groupe sera beaucoup plus grand.

3. Une juste appréciation de son propre travail et de celui des autres

Un grand nombre de personnes peuvent obtenir ensem-

ble des succès dans leur travail, et peuvent progressivement consolider leur position. Auquel cas, il est nécessaire de reconnaître les facteurs du succès et de les apprécier. Il n'est pas convenable que chacun proclame que le progrès est dû à son initiative, en ignorant les efforts des autres et les peines qu'ils ont subies. Il est également erroné de blâmer et de critiquer les autres chaque fois qu'il y a stagnation ou échec. On doit être juste, réaliste et objectif. S'il est établi que l'on est soi-même, responsable d'un échec, on doit ou bien faire des efforts et s'amender pour ses erreurs passées, ou bien s'écarter et céder la place à une personne plus compétente. S'il s'avère toutefois que la responsabilité en incombe à quelqu'un d'autre, on doit exiger de lui qu'il s'explique et on doit faire un effort pour lui assurer un meilleur entraînement. Le jugement doit être impartial, même si des proches parents ou des amis se trouvent impliqués.

Le Coran dit :

"O vous les croyants! Adhérez à la justice et témoignez devant Allah même à votre propre détriment ou au détriment de vos parents et de vos proches..." (Sourate al-Nisâ', 4:135)

Le rôle constructif et efficace des individus doit être toujours apprécié afin que les valeurs se développent mieux, que les forces positives portent leurs fruits et qu'on réalise davantage de progrès. Autrement, avec la non-appréciation de personnes efficaces, la promotion des prétentieux et des intrigants, et l'habitude de s'attribuer indûment le crédit du travail des autres, les vrais travailleurs seront progressivement découragés et perdront tout intérêt, et il en résultera que peu à peu toute la machine s'immobilisera et que l'association se désintégrera.

4. S'abstenir de l'égoïsme et de l'entêtement

L'égoïsme est une grande malédiction pour le travail collectif. Une personne qui ne fait pas attention aux points de vue des autres et qui pense qu'elle est la seule à avoir le droit de parler dans les réunions, et que les autres n'ont qu'à l'écouter

et à souscrire aux décisions qu'elle prend, sera abandonnée de tout le monde. Si elle a beaucoup d'influence, elle contraindra les autres à se soumettre à sa volonté. Auquel cas le travail deviendra le fait d'un individu, et il ne sera plus un travail collectif. Les autres seront seulement ses instruments et employés, et non ses associés et collaborateurs.

Mais si chacun reconnaît le droit des autres et respecte leur opinion, toutes les idées et toutes les forces seront mises en service, et chacun sera encouragé à avoir un intérêt actif, et le travail deviendra collectif.

5. Le respect de l'opinion majoritaire

Chaque fois que des individus sont appelés à exprimer leur opinion sur un sujet, chacun d'eux doit examiner convenablement tous les aspects de ce sujet avant de formuler une opinion ferme. Une fois que cela est fait, on doit se sentir capable de défendre et d'expliquer son point de vue. Si, toutefois le résultat du vote va à l'encontre de notre opinion, on doit se soumettre sans réserve à l'avis de la majorité et contribuer sérieusement à l'application de la décision prise. Il est erroné d'adopter une attitude négative à cet égard. Il n'y a pas de doute qu'il est difficile d'entreprendre une action contre sa propre inclination ou opinion, mais l'intérêt collectif doit être préféré à l'intérêt personnel afin que le travail ne pâtisse pas d'une certaine divergence de vue.

Il est évident que le principe du respect de l'opinion de la majorité n'est valable que dans le cas où la question est soumise au vote et où l'opinion de la majorité ne s'oppose pas aux principes fondamentaux reconnus par tous les membres au début de leur association. Autrement, si l'opinion de la majorité viole ces principes fondamentaux, elle est sans valeur.

Supposons que quelques personnes fondent ensemble une société industrielle, et qu'elles précisent dans leurs statuts que leur organisation n'entreprendra aucune action contraire

aux enseignements islamiques. Dans ce cas, si elles décident de faire quelque chose qui soit clairement contraire à la loi islamique, leur décision, sera nulle et sans valeur, même si elle est unanime. En tout cas, si la décision est conforme à tous les principes admis, mais qu'elle ne convient pas à un ou à quelques individus, c'est l'opinion de la majorité qui doit prévaloir et leur décision doit être exécutée immédiatement, car tous les membres étaient d'accord dès le début que l'opinion de la majorité serait appliquée. Dans ce cas personne n'a le droit de ne pas coopérer après la prise de la décision et sa ratification.

Les élections en vue de choisir des personnes pour occuper les différents postes doivent être exemptes de toute partialité et de tout népotisme. L'aptitude et la compétence doivent être les seuls critères à cet égard. Une fois que des élections libres et loyales ont eu lieu, il est du devoir de chaque membre de coopérer avec ceux qui ont été élus, et de leur apporter son soutien sincère, même si le résultat de l'élection est contraire à son désir personnel. Une personne ouverte, respectable et douée de force de volonté peut toujours participer à un travail collectif. Cette participation l'amènera à être utile, et à elle-même, et à la société.

Un jour, lorsque les Musulmans étaient de retour d'un combat féroce, le Prophète Mohammad (P) leur a demandé de se préparer au Grand Jihâd. Etonnés, ils s'écrièrent : "Quel autre Jihâd ?" Le Prophète répondit : "Le Jihâd contre soi-même."

LE GRAND JIHAD

La vie constructive et illuminée de l'homme n'a d'autre sens que l'effort soutenu et la lutte progressive pour la perfection, pour une vie meilleure et pour l'établissement d'une société idéale.

Se contenter de manger et de dormir, de construire et de détruire, et consacrer le jour et la nuit à satisfaire son estomac,

tout en vivant sous la menace des baïonnettes, sans profiter de la lumière de la connaissance, de la perfection, de la culture, du progrès et du développement des facultés morales, tout cela ne peut pas être appelé une vie humaine digne. Selon le troisième dirigeant révolutionnaire des chiites, l'Imam al-Hussayn : "La vie n'est que foi et Jihâd."

- Jihâd pour la foi et la croyance
- Jihâd pour la liberté et l'indépendance
- Jihâd pour la restauration des droits piétinés
- Jihâd pour l'aide aux dépossédés et aux opprimés
- Jihâd pour une perfection progressive, pour la culture, la connaissance, la vertu.
- Jihâd contre l'égoïsme du "moi", lequel Jihâd est le plus important et, selon l'expression du Saint Prophète de l'Islam, "Jihâd al-Akbar".

En principe, l'objectif de la venue des grands prophètes et de la mission du Saint Prophète de l'Islam a été le perfectionnement des bonnes moeurs, l'alimentation de l'âme, de l'intellect et de la volonté de l'homme, ainsi que sa guidance vers la "lumière", la culture et le progrès. Aux yeux du Saint Prophète de l'Islam, la formation et l'entraînement d'un homme sont plus importants et plus appréciables que toute chose sur laquelle brille le soleil. Similairement, selon le Saint Coran, la grandeur de l'homme et sa personnalité résident dans sa faculté de surpasser les autres dans la vertu et la piété. Du point de vue de l'Islam, l'importance du combat contre les passions du moi réside dans le fait qu'une vie bonne et tranquille dépend de ce combat. Si la vie gravitait uniquement autour des valeurs matérielles, sans prendre part aux hautes qualités morales et spirituelles, elle conduirait l'homme de plus en plus vers le malheur, le manque de réserve, la violation de la loi, l'agitation morale, la méfiance réciproque, et le plongerait dans l'abîme de la destruction. De plus, la tendance à la sauvagerie, à la barbarie et à l'agression se développerait chez lui, et par conséquent,

les découvertes scientifiques, les inventions et le développement industriel, au lieu d'être utilisés pour le confort et la liberté de l'homme, et pour l'allègement du fardeau de sa vie, deviendraient des instruments de l'avance des objectifs et des intérêts des gens avides et égoïstes, et seraient utilisés pour asservir et duper les masses, et détruire les nations sans ressources. Cette situation prévaut déjà dans le monde moderne qui a fondé sa vie sur un matérialisme dénué de qualités morales et de principes humains. Nous remarquons que la civilisation mécanique, l'avance technologique, la découverte de l'atome, la fabrication de satellites, la conquête de l'espace, l'atterrissage de l'homme sur la lune, ainsi que les autres réalisations humaines, non seulement n'ont ni diminué la barbarie, la sauvagerie et la disposition de l'homme à la brutalité, ni guéri aucune des maladies de la société, mais bien au contraire, ils ont augmenté l'agitation, l'angoisse, la tromperie, le manque d'énergie et la perplexité de l'humanité. Les nouvelles découvertes scientifiques ont fait dominer la société par le démon de la guerre et de l'effusion de sang, à un plus haut degré en comparaison avec l'ère de la barbarie et de l'homme des cavernes, et ont poussé le monde au bord d'une guerre de destruction totale. Toutes les ressources des superpuissances sont consacrées à la fabrication d'avions de plus en plus performants et sophistiqués.

Dans le passé, les ténèbres de la nuit séparaient deux armées en guerre, et suspendaient le combat, mais de nos jours, grâce au terrible développement de l'industrie et de la civilisation mécanique, la guerre ne fait plus de distinction entre le jour et la nuit, le mois et l'an. Les opérations de guerre ne se limitent plus au champ de bataille. Alors que (selon l'affirmation d'une récente conférence d'organisations non officielles pour le désarmement) huit cent mille personnes ont péri au cours de vingt-neuf guerres entre 1820 et 1859, le nombre des tués pendant les quarante dernières années du 19ème siècle, dans cent six guerres, a atteint le chiffre de quatre millions six cent mille,

et au cours des cinquantes premières années de notre siècle, (le siècle de l'atome et de la conquête de l'espace), le nombre des tués dans cent soixante dix-sept guerres déclenchées à travers le monde dépasse quarante-deux millions cinq cent mille. Si pendant la Seconde Guerre mondiale deux millions de tonnes de bombes ont été utilisées, les Impérialistes Américains n'ont pas hésité, quant à eux, à en déverser sur le seul Vietnam sept millions de tonnes. Ils y ont utilisé autant de munitions, et quatre-vingt-dix milles tonnes de substances chimiques. En outre, il faut ajouter à la liste des crimes des surperpuissances l'intervention des Soviétiques en Afghanistan, et les atrocités qu'ils y ont commises. Des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants y ont été tués, et plus de trois millions d'autres sont devenus sans abris. Les conditions déplorables créées par ces superpuissances au Moyen-Orient, en Afrique, en Extrême-Orient et en Amérique Latine sont aussi des exemples bien connus, et les Musulmans bien informés et avertis ne les ignorent pas.

Les Etats-Unis prétendent être les champions de l'humanitarisme, et l'Union Soviétique se dit le soutien du prolétariat. Pourtant, l'humanité a souffert le plus des agissements des Etats-Unis, et l'Union Soviétique a causé le plus grand préjudice au prolétariat [1]. La société d'aujourd'hui est confrontée à une sorte d'irréflexion et de consternation. Elle est dans un état de mélancolie, et soucieuse de trouver une issue à l'insupportable dilemme créé par la vie mécanique. Les cas de suicides en augmentation constante, les troubles et les crimes dus à la démence, les cas croissants d'aliénation et l'apparition de bandes portant le nom de "betels", "hippies", et un grand nombre

1. Au lieu de déployer leurs efforts pour assurer le bien-être de l'humanité et la dignité de l'Islam, les dirigeants des pays musulmans ont préféré devenir des serviteurs des superpuissances. Ainsi, les valeurs humaines ont été piétinées et l'avancement de l'Islam retardé. Toutefois, les jours de cet état de choses sont comptés. La Ummah islamique est maintenant réveillée, et elle ne tolérera plus les hypocrites ni les traîtres.

d'autres noms et appellations confirment le fait que la vie mécanique fondée sur le matérialisme et dénuée de valeurs spirituelles et morales ne peut par elle-même rendre l'homme heureux ni le conduire à la vertu, à la tranquillité et à la satisfaction mentale. Il est vrai que l'immense pouvoir de l'industrie et de la technologie modernes peut lancer des satellites, conquérir l'espace et envoyer l'homme sur la lune, mais ne saurait faire ni nourrir l'homme. En revanche, il peut renforcer ses désirs sensuels et ses tendances animales, en menant la société toujours davantage vers le matérialisme et l'étincellement de la vie. Ce pouvoir débridé est décidément nuisible à la société, à moins qu'il ne soit imprégné de la spiritualité de l'Islam, d'attributs humains et de qualités morales. Comme vous pouvez le constater, il ajoute aux ennuis et aux difficultés de l'homme.

Le Dr. Alexis Carrel dit que nous pouvons très bien percevoir que, contrairement à toutes les attentes et à toutes espérances que l'humanité avaient placées dans la civilisation moderne, celle-ci n'a pas encore produit des penseurs et des gens honnêtes et courageux qui puissent la guider sur la route dangereuse où elle s'est engagée. Les êtres humains, eux-mêmes, ne sont pas encore développés proportionnellement à la grandeur des institutions qu'ils ont créées. La faiblesse intellectuelle et morale de ceux qui détiennent le pouvoir, ainsi que leur ignorance, menace en particulier l'avenir de notre civilisation. Si Galilée, Newton et Lavoisier avaient consacré leur énergie à l'étude du corps et de l'âme humains, notre monde serait tout à fait différent aujourd'hui. En fait, l'homme mérite plus d'attention que toute autre chose, car avec sa décadence, la beauté de la civilisation et même la grandeur du monde des étoiles seraient ternies.

Outre son importance particulière pour une vie humaine convenable et bien ordonnée, le combat contre les bas désirs de l'égo joue un grand rôle dans les mouvements anticolonialistes aussi. On peut dire que d'autres luttes humaines sacrées en dé-

pendant aussi en grande partie, et que aussi longtemps que l'homme n'a pas remporté la victoire dans sa lutte contre ses propres passions, il peut difficilement réussir dans ces luttes. La raison en est que, dans sa campagne contre les autres (à condition qu'elle soit pour une cause sacrée et spécifique), il a besoin de sacrifice, de fermeté, d'unité, de confiance et d'autres qualités préalablement nécessaires, et que tant qu'il ne possède pas l'auto-contrôle, il est très difficile pour lui, sinon impossible, d'acquérir ces autres qualités. Et à supposer qu'il les acquière, elles seront toujours sujettes à disparition et à éclipse au moindre incident, si elles ne sont pas fondées sur une infrastructure ferme et solide.

Un homme qui ne peut ni lutter contre son égoïsme, ni supprimer ses bas désirs, ni contrôler son esprit de lascivité, en un mot un homme qui n'est pas capable de se construire, ne pourra pas soumettre son intérêt personnel au bénéfice de son idéologie et de sa foi. En d'autres termes, un Musulman doit :

- Etre indifférent au rang et à la position;
- S'abstenir de l'égoïsme, de la vanité et de l'ostentation;
- S'interdire toutes menées clandestines avec l'ennemi;
- S'abstenir de tricher avec ses compagnons;
- Etre sincère avec ses collègues et considérer comme sacrés les pactes qu'il fait avec eux;
- S'abstenir d'attaquer ses amis et ses camarades avec les armes destinées à faire face à l'ennemi;
- Ne pas être sans coeur, lorsqu'il obtient un succès;
- Ne pas se sentir gonflé d'orgueil et ne pas dépasser les limites au moment de la victoire;
- Ne pas être jaloux de ses collègues s'ils deviennent populaires et le devancent;
- Ne pas s'adonner à l'obstructionnisme et ne pas semer la discorde;
- S'abstenir de poignarder dans le dos;

- Ne pas se démobiliser dans la lutte;
- S'abstenir d'abandonner sa position;
- Ne pas se rendre;
- Ne pas entretenir une entente secrète avec l'ennemi;
- Etre conséquent;
- etc...

Ces nobles qualités humaines saillantes ne peuvent être acquises que par la formation du caractère et la lutte contre les bas désirs égoïstes. A celui qui n'est pas équipé ni armé de ces qualités manque la clé du succès. Il peut avoir la réputation d'être intrépide et courageux, mais lorsqu'il pénètre effectivement sur le champ de bataille, il ne peut obtenir un vrai succès, même s'il ne subit pas la défaite ni la disgrâce. Comme on l'a écrit : "Pour livrer une bataille, il ne suffit pas d'être révolutionnaire; un vrai zèle et une ferme détermination sont aussi requis. (Sugar War in Cuba, p. 145)

Nous savons que la première mesure prise par les révolutionnaires, les dirigeants des masses, et les guides de l'humanité qui s'élevaient pour défendre la cause de la liberté et du bien-être de la société, établir la sécurité et la justice, et introduire un système politique et social parfait, était toujours la formation et l'entraînement d'unités d'individus. Ils réveillaient la conscience des masses et les utilisaient ensuite comme base et fondation de leur mouvement et de leurs campagnes.

Au début de sa mission prophétique, le grand sauveur de l'humanité, le Prophète Mohammad, voulant effacer la croyance en tous les faux principes et dogmes, a orienté ses efforts tout particulièrement vers la persuasion des masses à lutter contre les bas désirs, à développer les bonnes moeurs et à raviver dans leur coeur la foi en Allah, laquelle foi est la source de toutes les valeurs, de toutes les vertus, et de toutes les qualités humaines. Nous sommes conscients des grandes actions et réalisations accomplies par ceux qui avaient été formés à l'école

du grand Prophète de l'Islam, et qui ont développé une véritable foi en Allah et en l'idéologie de l'Islam. Nous savons combien sont glorieuses les traces qu'ils nous ont laissées à travers l'histoire. Le rang et la position, la propriété et la fortune, les femmes et les enfants, l'aisance et le confort, n'ont pu les dissuader de rester fermes et de faire des sacrifices pour la cause qu'ils chérissaient. L'histoire a enregistré les péripéties de ceux qui ont été formés à l'école révolutionnaire du Coran. Elle nous fait savoir comment nombre d'entre eux avaient quitté la chaleur du foyer de leur récent mariage pour se rendre sur le champ de bataille où ils ont volontairement fait le sacrifice suprême pour la cause de l'Islam (1). La surprenante et instructive réaction du grand révolutionnaire de l'histoire, l'Imam Ali Ibn Abi Talib (P), à l'attitude impolie d'un ennemi sur la poitrine duquel il était monté après l'avoir terrassé, étonne tout homme sensible et lui fait baisser la tête en signe de révérence pour la bonne éducation, le contrôle des passions personnelles et la sincérité de son action. En réponse à l'impudence de l'ennemi défait, l'Imam Ali (P), au lieu de lui enfoncer l'épée dans la gorge et de lui couper la tête pour apaiser sa colère, s'est levé et est resté à l'écart jusqu'à ce qu'aucune trace de sa colère ne subsistât, et il s'est abstenu de décapiter l'ennemi tout de suite, voulant éviter ainsi que son sentiment personnel ne se confonde avec son devoir d'accomplir une tâche dont l'objectif est idéologique. Il a agi ainsi, parce que la divise vivifiante "Lâ ilâha illal-lâh" en laquelle il avait cru, et pour la propagation de laquelle il s'est consacré au Jihâd, récuse l'association de tout facteur extérieur au but doctrinal, et déclare nulle toute action dans laquelle on introduit autre chose qu'Allah et la cause idéologique.

"Lâ ilâha illal-lâh" est une devise unique. Elle stimule les

---

1. De tels sacrifices ont été faits par beaucoup de Musulmans pendant les premiers jours de l'Islam. L'histoire, ne manque toutefois pas de se répéter, et beaucoup de jeunes hommes sont tombés en martyrs pour la renaissance de l'Islam, pendant la révolution islamique en Iran.

adeptes de l'Islam et nie tout ce qui n'est pas la Réalité Unique. En adoptant cette devise, et à travers leur combat contre leurs désirs et pour l'acquisition de hautes qualités morales, à l'école du Saint Prophète de l'Islam, les premiers Musulmans furent capables de déchirer les voiles de l'ignorance et de l'obscurité, et d'acquérir la connaissance, l'indépendance, la liberté, le progrès et la culture. Avec des forces nettement inférieures, ils ont obtenu des victoires sur les deux grands empires de leur époque (les Empires persan et romain) et ont offert aux nations que ceux-ci avaient asservies et opprimées, l'indépendance, la liberté d'apprendre et de savoir, la civilisation et l'excellence.

Voici la description de l'homme de l'Islam telle qu'on pourrait la faire dans ce cadre limité : C'est un homme sensible, réaliste, ayant un but, connaissant et acceptant la nature.

C'est un homme qui croit en Allah, le Tout-Puissant, le Sage et le Clément. Il aime Allah, Lui demande de le guider et est toujours déterminé à aller là où IL aime qu'il aille.

C'est un homme attaché à la vérité et à l'éternité. Il considère l'autre monde, qui est justement la manifestation de la récompense éternelle de ses propres actions et de ses efforts, comme sa destination ultime. C'est pourquoi il se considère comme devant rendre des comptes concernant tous ses actes, individuels et collectifs.

C'est un homme qui évalue sa pensée et son expérience autant qu'il apprécie celle d'autres hommes expérimentés et instruits, et qui est aussi conscient de la révélation (Wahy), la haute source de la connaissance. Il détermine son propre mode de vie en s'alignant sur toutes ces sources entre lesquelles il ne trouve aucune contradiction.

C'est un homme qui est conscient de son rôle créatif dans la nature et la société, et qui a appris que la mission de "l'auto-formation" est une grande mission et un dépôt de valeur qui lui a été confié. S'il veut continuer à être homme, il doit être

attentif à cette mission et à ce dépôt.

C'est un homme qui, en reconnaissant le rôle efficace des lois de la société dans la formation et le façonnage des individus, sait aussi que l'homme, à la différence des autres êtres, est doté d'une poussée intérieure incomparable, et capable de se façonner comme il le désire. En d'autres termes, il est "auto-formateur".

C'est un être dont l'auto-formation, non seulement le conduit vers les plus hautes étapes de la perfection, mais le prépare également à la reconstruction de son environnement. En d'autres termes, son auto-formation et sa reconstruction de son environnement sont complémentaires.

C'est un "auto-formateur" qui construit sa conscience conformément aux vrais critères islamiques et qui, par sa volonté enthousiaste, acquiert un corps sain, une âme forte et une bonne direction. Pour obtenir la satisfaction d'Allah, il aime rendre service à l'humanité, et dans ce but, non seulement il se sacrifie, mais il sollicite également la coopération de tous ceux qui ont avec lui un objectif commun et une politique commune qui les soudent tous et les transforment en une communauté active et efficace.

L'homme de l'Islam, en recourant à ces critères, et en adoptant le mode de vie islamique, se prépare à reconstruire son milieu ambiant et à l'ériger en un environnement illuminé par la lumière de l'Islam, empli de justice et de vertu, aussi bien à la maison, en famille, que dans la société, et accompagné d'une appréciation juste des facteurs moraux, spirituels, culturels, économiques et administratifs.

Ceci dit, il vous appartient, à vous, fils de l'Islam, de saisir les vrais traits de la société islamique et de vous former en conséquence.

* * *




LA FAMILLE

Certains animaux, tels que les fourmis, les abeilles, les termites, et beaucoup d'espèces de singes, sont sociaux, c'est-à-dire qu'ils vivent en communautés. La vie sociale de certains de ces animaux grégaires est caractérisée par des systèmes très significatifs et intéressants.

L'homme aussi est un animal social et grégaire en ceci qu'il mène la vie sociale la plus variée et la plus intéressante que nous connaissions.

Les diverses formes de la société

La vie sociale tire son origine d'une série de liens naturels ou acquis qui rattachent les uns aux autres un grand nombre d'individus et les transforment en une communauté cohérente. Cette communauté cohérente est appelée une société.

Il y a beaucoup de formes de société, et celle-ci peut être divisée, sous différents angles, en diverses classes.

Certaines de ces classes sont limitées, comme la famille, et certaines autres sont importantes et étendues, comme la tribu, le clan, la communauté, la nation, etc...

La Famille

La famille, qui se compose d'une femme et d'un homme et de leurs enfants, est la forme la plus simple, la plus petite et la plus ancienne de la société humaine. Les membres d'une famille sont reliés les uns aux autres par nombre de liens et d'attaches.

La Tribu

Lorsque les enfants d'une famille deviennent grands, ils se marient normalement et ont des enfants à leur tour. Donc, à partir d'une famille, plusieurs familles cohérentes et liées entre elles se forment. Elles font remonter leur descendance à un ancêtre commun et constituent une unité sociale plus grande, appelée "tribu".

Le Clan

Dans certaines parties du monde nous rencontrons une autre sorte de relation entre les individus et les familles. Elle tire son origine d'un lien mythique, et ces familles, au lieu de faire remonter leur généalogie jusqu'à un ancêtre humain commun, attribuent leur descendance à un animal, une plante ou quelque chose de ce genre, et se considèrent comme lui étant attachées d'une façon mystérieuse. Cet ancêtre fictif est appelé "totem", et les gens attachés à un même "totem" sont connus comme un clan.

La Nation

Dans des sociétés plus avancées, nous rencontrons une unité sociale plus grande qui s'appelle nation. Une nation consiste en un grand nombre d'individus, de familles et de tribus unis par une race, un pays, une langue et une culture communs.

Autres regroupements sociaux

Il y a différentes sortes de liens dont les regroupements sociaux tirent leur origine; il s'agit de liens de sexe, de classe, de religion et d'idéologie.

La société dogmatique et idéologique

L'un des liens sociaux le splus progressistes est le lien doctrinal et dogmatique. Les gens qui croient en une religion ou en une idéologie sont unis par ce lien et forment une communauté, à savoir une société ayant un but commun et une poli-

tique commune. Un lien idéologique peut être si puissant et si efficace qu'il peut éclipser tous les autres liens. Nous éluciderons ce point particulier plus loin.

Parmi tous les liens sociaux que nous avons mentionnés, l'Islam donne une importance fondamentale à deux d'entre eux: le lien idéologique et dogmatique, et le lien familial. Nous allons discuter tout d'abord du lien familial.

LE MARIAGE

La nature est faite de telle sorte que l'homme et la femme sont attirés l'un par l'autre. Cette attirance naturelle les lie et les conduit à vivre une vie commune et à former une famille. Cette tendance naturelle, ou l'instinct sexuel, à l'instar de tout autre instinct, doit être guidé vers la bonne direction afin d'être au service de l'humanité.

Bien que la vie commune du mari et de la femme tire son origine de l'instinct sexuel, elle s'érige graduellement en une forme profonde de relation spirituelle, sentimentale, sociale et économique. C'est ce que nous appelons union conjugale, ou matrimoniale.

A l'éveil d'un vif désir d'établir des relations conjugales entre eux, l'homme et la femme concluent un contrat qu'on appelle mariage, ou contrat matrimonial.

Ce contrat a une grande importance dans la vie humaine, car il unit l'existence de deux personnes de plusieurs façons. Il pose les fondations de la vie d'un enfant humain et influence profondément son corps, sa vie, sa pensée et ses actions futurs. C'est pourquoi le contrat de mariage est considéré comme sacré par les différentes nations, et une attention particulière est accordée, dans divers systèmes légaux, aux questions y ayant trait.

L'Importance du mariage du point de vue islamique

L'Islam aussi a attaché une grande importance à la ques-

tion du mariage dans son système social. Nous constatons à travers le saint Coran et les dits du Saint Prophète et des Imams, que le mariage a été vivement encouragé. Le Saint Prophète a dit : "Aucune institution islamique n'est aimée par Allah plus que celle du mariage..."

L'objectif fondamental du mariage

L'objectif fondamental du mariage en Islam consiste à :

a - Assurer une atmosphère confortable pour le mari et la femme;

b - Produire une nouvelle génération, et élever des enfants sains, fidèles et vertueux.

Concernant le premier objectif, le Coran dit :

"Un de Ses signes est qu'IL a créé pour vous des épouses, de votre propre espèce, pour que vous reposiez auprès d'elles, et IL a établi entre vous l'amour et l'affection mutuels. Il y a vraiment là des Signes, pour un peuple qui réfléchit." (Sourate al-Rûm, 30:21)

Un mari et une femme musulmans qui suivent le Coran doivent être toujours une source de confort l'un pour l'autre. Leurs relations mutuelles doivent être plus qu'une simple jouissance sexuelle, pour atteindre au stade d'une amitié cordiale accompagnée d'une bienveillance et d'une sympathie réciproques (Voir "Mariage in Islam", Ayatollah Ali Mishkini, ISP)

Sur la base de ce verset, l'objectif du mariage doit être le même que celui de la création des compagnons, c'est-à-dire les époux et les épouses. Du point de vue islamique, le mariage n'est pas un simple instrument de légalisation des relations sexuelles, mais un accord qui unit l'existence même du mari et de la femme et qui donne une couleur et un rythme nouveau à leur vie. Il les sort de la vraie solitude pour en faire un couple, au lieu d'être des individus esseulés, et pour les rendre complémentaires l'un de l'autre.

Pour ce qui concerne le second objectif, le Coran dit :

"IL est le Créateur des cieux et de la terre; IL vous a donné des partenaires tirées de vous-mêmes - et (similairement IL a établi) dans les troupeaux des couples. C'est de cette façon qu'IL vous multiplie. IL est incomparable! IL est Celui qui entend tout et voit tout." (Sourate al-Chourâ, 42:11)

Les traditions islamiques concernant le choix d'une femme insistent sur un point, à savoir que la femme proposée doit être capable d'enfanter, et non stérile. Selon un hadith célèbre, le Saint Prophète a dit : "Mariez-vous, et engendrez une nouvelle progéniture, afin que votre nombre augmente."

Le choix d'un conjoint

L'une des plus graves questions concernant le mariage et la formation d'une famille est le choix du conjoint. À cet égard une attention particulière doit être accordée aux points suivants:

- Liberté dans la sélection d'une femme ou d'un mari;
- Egalité entre le mari et la femme, c'est-à-dire que chacun d'eux doit être généralement convenable pour l'autre;
- Les critères qui doivent être gardés à l'esprit pour déterminer cette convenance;
- Les personnes entre lesquelles le mariage est interdit;
- La demande de la main de l'épouse dans le mariage.

Liberté dans le choix d'un mari ou d'une femme

La liberté dans le choix du mari ou de la femme est un principe auquel l'Islam a attaché beaucoup d'importance, car une vie conjugale satisfaisante dépend de la compatibilité intellectuelle, spirituelle et morale entre les deux époux. Cette compatibilité peut exister seulement si les deux parties sont libres dans leur choix, et qu'elles se choisissent l'une l'autre de leur propre volonté libre, après une réflexion profonde et sans aucune contrainte. Autrement, leur vie conjugale ne serait pas une vie douce et satisfaisante.

Selon le droit canon islamique, la première condition de

la validité d'un contrat de mariage est qu'il soit proposé par la femme et accepté par l'homme, et que chacun d'eux agisse librement en la matière.

Les Imams ont insisté en diverses occasions, et notamment lorsqu'ils étaient interrogés sur le choix d'un mari ou d'une femme, sur le fait que la principale condition de la validité d'un mariage est le libre consentement des deux parties. Aucune contrainte n'est autorisée dans ce domaine.

Un jeune homme s'est plaint, un jour, auprès de l'Imam al-Çâdiq (P) de ses parents qui voulaient le contraindre à se marier avec une fille qu'il n'aimait pas, alors qu'il s'intéressait à une autre. Il a donc demandé à l'Imam ce qu'il devait faire dans ce cas.

L'Imam lui a répondu : "Epouse la fille que tu aimes."

Il est à rappeler à ce propos que les parents ne doivent pas obliger leurs enfants à se marier contre leur volonté.

Le consentement du père dans le mariage d'une fille

Les enseignements islamiques recommandent que les filles se marient avec le consentement de leur père. Beaucoup de juristes musulmans considèrent ce consentement comme une condition essentielle du mariage des filles.

On peut noter à cet égard les points suivants :

1. Etant donné qu'un mariage établit un contact social entre deux familles, il est à conseiller aussi bien aux garçons qu'aux filles de consulter leurs parents pour ce qui concerne le choix de leurs futurs maris ou femmes. Une telle consultation équivaut à un témoignage de respect aux parents, et à un signe de gratitude pour toutes les difficultés qu'ils ont subies pour élever leurs enfants. Cela conduit également à une meilleure entente entre les familles des deux parties. Au-delà de tout cela, agir de la sorte, c'est le moyen le plus approprié de bénéficier de l'expérience personnelle et de la connaissance sociale des parents

concernant le choix du partenaire de la vie et la conduite conjugale appropriée.

2. Les parents sont encouragés à prendre en considération, lorsqu'ils guident leurs enfants, les exigences réelles de ceux-ci et les nouvelles conditions dans lesquelles ils auront à vivre. Ils doivent comprendre que le mariage concerne en premier lieu leurs enfants et leur vie future, ainsi que celle de leurs propres futurs enfants, et non eux-mêmes. Donc, au moment de telles consultations, ils doivent en première instance s'assurer que l'épouse de leur fils possède les nobles qualités fondamentales, et non celles du deuxième ou troisième degré, et ils ne doivent pas se laisser influencer par des considérations illusoires, telles que la richesse et la position sociale de la famille du futur fiancé ou de la future fiancée.

3. Les juristes qui considèrent le consentement du père comme étant une condition essentielle du mariage de la fille, retiennent cette position seulement lorsqu'il s'agit d'une vierge. Evidemment, ils donnent de l'importance à cette condition seulement parce qu'à leur avis l'intervention d'un père affectueux et expérimenté est d'une grande valeur.

4. Même dans le cas d'une vierge, ils affirment que le consentement du père est fondamental seulement dans la mesure où il essaie de sauvegarder les intérêts de sa fille, et non de lui imposer sa volonté, éventuellement contre ses intérêts (de la fille). S'il s'avère que le père est porté à imposer sa volonté contre les intérêts de sa fille, il est du devoir des autorités compétentes de prendre note de l'affaire, et en vertu des pouvoirs dont est investi un gouvernement musulman juste, d'entreprendre les actions qui s'imposent pour sauvegarder les intérêts de la fille.

L'égalité ou la convenance générale dans l'alliance matrimoniale

Le Saint Prophète a dit : "Epousez vos égaux et choisis-

sez votre partenaire de vie parmi eux. Sélectionnez la meilleure mère pour votre progéniture."

Dans les sociétés à système tribal, chaque tribu assure qu'elle a une certaine distinction et, partant de là, elle prétend être supérieure aux autres. Ces prétentions fictives revêtent parfois la forme de discrimination raciale - comme le font les Blancs qui croient à leur supériorité par rapport aux gens noirs ou de peau rouge - et parfois celle de nationalisme - comme on le constate dans certaines nations du monde moderne. Dans les sociétés de distinction de classes, de telles prétentions sont le fait de certaines classes, comme le clergé, le personnel militaire, les hommes d'affaires, les politiciens, les bureaucrates, etc... L'une des conséquences de ce genre de prétention est que les membres d'une famille, d'une profession ou d'une classe sont toujours contraints de se marier uniquement entre eux, le partenaire devant obligatoirement appartenir à l'une des familles éminentes et célèbres. Le mariage entre Blancs et Noirs est interdit. Le fils ou la fille d'un homme du clergé, d'un officier militaire, d'un homme d'affaires ou d'un bureaucrate, ne peut épouser une fille ou un fils d'un travailleur ou d'un fermier.

Cette pratique inadmissible prévaut encore, plus ou moins, chez de soit-disant familles mobles. De telles familles s'opposent énergiquement au mariage de leurs enfants avec d'autres appartenant à des familles de bas salaire, défavorisées et n'ayant pas une prétendue haute profession.

L'Islam dénonce une telle discrimination. Le Saint Prophète a dit : "Les croyants sont égaux."

L'Imam al-Sajjâd (P) choisit une femme pour se marier avec elle. Il avait un ami descendant des Ançâr (les Compagnons médinois du Prophète), qui craignit que l'Imam épousât une femme n'appartenant pas à une famille éminente. Mais ayant constaté, après enquête, que cette femme était issue d'une famille respectable, les Bani Chaybân, il fut rassuré. Aussi vint-il voir l'Imam et lui dit :

"J'ai été mécontent et attristé de ton mariage avec cette femme. Je me suis dit : "L'Imam s'est marié avec une femme qui n'est pas respectable." Les gens disaient la même chose. A la fin, je m'étais résolu à faire une enquête et j'ai découvert qu'elle est issue de la tribu de Bani Chaybân."

L'Imam (P) rétorqua :

"J'avais l'impression que tu étais plus intelligente que je te trouve maintenant. Ne sais-tu pas que l'Islam a revalorisé les basses classes de la société et effacé toutes les inégalités ? Maintenant aucun Musulman n'est méprisable ou bas."

Ainsi, dans la société musulmane, la descendance, la nationalité, la position familiale et d'autres facteurs similaires ne constituent pas un obstacle au mariage entre deux Musulmans qui conviennent l'un à l'autre selon les critères islamiques mentionnés ci-après.

Les critères du choix d'un époux

1. La Foi

Le premier critère du choix d'un mari ou d'une femme est sa foi - la foi en l'Islam et dans le mode de vie auquel il a appelé l'humanité. La société islamique est une société idéologique. Dans une telle société la foi en son idéologie est la principale orbite de sa vie. Elle est la force motivante qui pousse la société vers les buts qu'elle lui a fixés. C'est pourquoi, lorsqu'on met au point un système ou une loi, il faut prendre en considération tous les facteurs susceptibles de renforcer ou d'affaiblir la foi en son idéologie.

Dans la précédente section, nous avons dit que du point de vue de l'Islam, l'objectif du mariage n'est pas une simple jouissance sexuelle, mais aussi la création d'une atmosphère familiale saine, afin que :

- Le mari et la femme puissent vivre en amour, affection et entente réciproques;

- Ils puissent créer un environnement approprié pour la naissance et le développement des enfants, lesquels pourraient s'avérer des membres plus mûrs et plus actifs de la société idéologique islamique.

Il est évident que ces deux objectifs peuvent être atteints si le mari et la femme croient tous deux à l'Islam et qu'ils pratiquent ses enseignements le plus possible.

On remarque parfois que certaines gens ont tendance à soutenir, au nom de la largeur d'esprit, de la libéralité et de la tolérance, que la différence de religion ne doit pas constituer un obstacle sur le chemin du mariage entre un homme et une femme. Selon ces gens pourquoi devrait-il y avoir une objection à ce qu'un Musulman croyant épouse une femme qui ne croit pas en Allah, au Coran ou au Prophète de l'Islam, ou bien à ce qu'une femme musulmane se marie avec un athée ou quelqu'un qui ne croit pas à l'Islam et au Coran ?

De telles interrogations, loin d'être un signe de largeur d'esprit et de libéralité, montrent normalement que les gens qui les soulèvent n'ont pas une idée juste de la signification du mariage, telle que nous l'avons mentionnée plus haut, et qu'ils ne sont pas conscients du sens réel de la religion, et spécialement l'Islam.

Si la religion signifie, comme l'indique ce mot, un mode de vie particulier, et si le mariage signifie un lien spirituel chaleureux susceptible de créer une atmosphère de cordialité et de cohérence pour, à la fois, le mari et la femme, comment serait-il alors possible que deux personnes croyant en deux religions différentes soient capables de créer un lien dans une telle atmosphère ?

L'expérience pratique a montré que cette sorte de mariage aboutit soit au relâchement de la pratique religieuse par tous les deux époux, ou au moins par l'un d'entre eux, soit à un refroidissement et à une incompatibilité dans leurs relations. Dans

chacun de ces cas il y a une grande menace aussi bien contre une société idéologique que contre le bonheur du mari et de la femme concernés. En outre, il y a une menace encore plus grande contre la foi et la prospérité de leurs enfants.

Vraiment on ne peut pas s'attendre à ce que les enfants nés et grandis dans une famille à deux religions soient de vrais croyants dans la voie de l'Islam.

2. La Moralité

L'unité de foi du mari et de la femme est une condition essentielle du mariage, mais elle n'est pas la seule condition. On doit accorder attention à d'autres questions aussi, notamment aux aspects moraux des futurs époux.

L'un des compagnons du dixième Imam a dit :

"J'ai écrit une lettre à l'Imam Abou Ja far pour lui poser quelques questions sur le mariage. Dans sa réponse l'Imam a écrit :

"Le Saint Prophète a dit : "Dès qu'un soupirant qui est pieux et dont les manières sont satisfaisantes vient te voir pour demander une alliance matrimoniale, fais le nécessaire pour te marier avec lui. Si tu ne le fais pas, tu auras dévié du droit chemin et tu pourras connaître de grandes crises."

Un autre personne a écrit à l'Imam sur ce même sujet. Dans sa réponse, l'Imam lui a précisé :

"Si tu es satisfaite du caractère pieux et de la droiture d'un soupirant, marie-toi avec lui. Autrement..."

Dans d'autres hadiths, l'Imam al-Çâdiq (p) a insité sur la chasteté et la continence des futurs conjoints.

3. La Capacité Financière

Un homme musulman doit assurer les moyens de subsistance de sa femme et de ses enfants. Aussi est-il essentiel qu'il ait d'avance suffisamment d'argent pour s'acquitter de cette responsabilité.

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Un mari convenable est celui qui est chaste et qui a une capacité financière."

4. La Compatibilité

La compatibilité et l'affinité dans les idées et les besoins du mari et de la femme sont l'un des facteurs qui contribuent le plus au succès d'un mariage. S'il y a compatibilité entre eux, il y a peu de risques d'apparition de sérieux différends entre eux. S'il arrive qu'une divergence de vues surgisse, ils peuvent la résoudre facilement. Ainsi, on peut espérer que leur vie conjugale sera heureuse et satisfaisante. Par contre, un mariage émaillé de conflits entre le mari et la femme peut, non seulement ruiner leur vie, mais aussi détruire celle de leurs enfants et de leurs proches parents.

Les maris et les femmes qui mènent une vie conjugale satisfaisante et heureuse sont seulement ceux qui :

- réalisent le concept du mariage humain;

- sont non seulement des partenaires de la vie, mais aussi des amis bienveillants et des associés fidèles;

- estiment qu'il est nécessaire de coopérer l'un avec l'autre à tous les égards;

- s'abstiennent de toute forme d'arrogance et d'orgueil dans leurs relations réciproques;

- respectent leurs droits réciproques et essaient de plaire l'un à l'autre.

Comment choisir un conjoint convenable

Il n'y a pas de doute qu'il est essentiel de faire suffisamment d'investigations à propos d'un futur mari ou d'une future femme pour s'assurer qu'il/elle est à tous égards digne d'un contrat solide et durable.

Une action hâtive entreprise sous l'emprise des émotions de la jeunesse, ou imposée par la pression des proches, a toutes

les chances de causer des inconvénients et des troubles. En tout cas, des investigations utiles et raisonnables ne doivent pas être confondues avec la pratique gratuite du "dragage". Une telle pratique, quelle que soit l'appellation adoucissante qu'on lui donne, ne peut pas être autorisée, car le plus souvent elle ne vise pas le mariage et la formation d'une famille.

A cet égard, une voie intermédiaire, loin des deux extrêmes opposées, doit être adoptée, et c'est la voie qui a été recommandée par l'Islam.

Un homme a demandé à l'Imam Ja far al-Çâdiq (P) :

"Est-il permis qu'un homme voit la femme qu'il veut épouser et regarde ses cheveux et ses autres attraits ?"

L'Imam a répondu :

"Oui, mais à condition qu'il n'ait pas une intention lascive."

Les personnes entre lesquelles le mariage est interdit

Une personne qui ne peut pas lier des relations matrimoniales avec une autre personne de sexe opposé par déférence pour le lien déjà existant entre elles, est un "mahram".

Peut-être l'idée qui se trouve à l'origine de cette règle réside-t-elle dans le fait que les relations familiales d'un certain degré - telles celles qui existent entre un frère et une soeur, un père et une fille, un fils et une mère - doivent être maintenues absolument à l'écart du domaine du sexe.

Les "mahrams" entre lesquels le mariage n'est pas valide sont divisés généralement en trois catégories :

1. Ceux qui ont un lien de sang sont des "mahrams" consanguins.

2. Ceux qui ont un lien d'allaitement accompli sous certaines conditions et constituant, en fait, une sorte de lien de sang acquis sont des "mahrams" de lait.

3. Ceux qui sont liés par des liens de mariage sont des "mahrams" par alliance.

Les règles concernant l'interdiction du mariage entre "mahrams" consanguins et par alliance existent à quelques différences près dans les codes juridiques ou les coutumes conventionnelles de toutes les nations. Seules quelques communautés ont recommandé, pour des raisons spécifiques - la préservation de la pureté de leur sang ou de leurs caractéristiques familiales ou raciales - le mariage entre les proches parents, mais de nos jours de tels cas sont extrêmement rares.

Les mahrams consanguins

Sept catégories de personnes ne peuvent se marier entre elles pour cause de lien de sang. Ce sont, voir les détails ci-après :

Un homme ne peut se marier avec :

- sa mère (ou grand-mère)
- sa fille (et ses descendants)
- sa soeur
- la fille de sa soeur et ses descendants
- la fille de son frère et ses descendants
- sa tante paternelle (et les tantes du père)
- sa tente maternelle (et les tantes de sa mère)

Une femme ne peut se marier avec :

- son père (et son grand-père)
- son fils (et ses descendants)
- son frère
- le fils de son frère et ses descendants
- son oncle paternel et les oncles paternels de son père et de sa mère
- son oncle maternel et les oncles maternels de sa mère et de son père

Les mahrams de lait

L'allaitement fait sous des conditions précises appelle les mêmes interdictions de lien de mariage que la consanguinité.

Les mahrams par alliance

Cinq catégories de personnes sont interdites de mariage entre elles pour cause d'alliance ou de lien créé par mariage. Voir les détails ci-après.

Un homme ne peut se marier avec :

- sa belle-mère
- sa belle-fille
- la femme de son père
- la fille de sa femme
- la soeur de sa femme

Une femme ne peut se marier avec :

- son beau-fils
- le père de son mari
- le fils de son mari
- le mari de sa soeur

Il est interdit à un homme de se marier avec la soeur de sa femme tant que l'autre soeur continue à être sa femme. Si son mariage avec elle prend fin à la suite de son décès ou de divorce, il n'y a plus d'objection à ce qu'il se marie avec la soeur de son ex-femme. Donc, dans un tel cas, la prohibition n'est pas permanente. C'est pourquoi la soeur de la femme n'est pas considérée comme un "mahram", lorsqu'il s'agit de la regarder ou de la rencontrer.

Contracter un mariage

Selon la chari'ah (le droit canon islamique) les parties concernées peuvent - à condition qu'elles soient adultes, mûres et saines d'esprit, et si toutes les autres conditions essentielles sont réunies - contracter le mariage directement et échanger les

formules pescrites à cet égard sans intermédiaire; la désignation d'un mandataire n'est pas nécessaire pour le mariage, si les parties concernées peuvent le contracter convenablement elles-mêmes. Une fois qu'un accord complet concernant les conditions est fixé, le mariage peut être accompli normalement par la femme. Cela montre que la femme musulmane est pleinement libre de choisir son mari et il lui appartient de contracter le mariage. Ensuite, l'homme (le mari) accepte le mariage selon les conditions déjà fixées. Tout d'abord, c'est la femme qui propose le contrat de mariage en disant à l'adresse de son futur mari :

"Je m'offre à toi en mariage permanent contre la dot fixée (selon les conditions déjà fixées)." La même formule peut être dite en arabe comme suit :

"Ankahtuka nafsi ʿalâ-ç-çidâq-il-maʿloum."

ou

"Zawwajtuka nafsi ʿalâ-ç-çidâq-il-maʿloum."

Puis l'homme annonce son acceptation du contrat et dit :

"J'accepte", ou en arabe : soit "Qabiltu-n-nikâha", ou "Qabiltut-tazwija."

Comme on l'a déjà souligné, une fille ne peut pas être mariée contre sa volonté ni obligée de dire "oui" par force, sous la menace ou en l'appâtant. Similairement un garçon ne peut, non plus être forcé de se marier avec une femme qu'il n'aime pas. En règle générale, tout contrat conclu par force ou contrainte est invalide.

L'indépendance financière de la femme

Nous savons que dans le système social de l'Islam, les femmes, comme les hommes, sont indépendantes financièrement. Elles peuvent gagner de l'argent par des moyens légaux. Elles ont le contrôle total de leur propriété et peuvent en disposer à leur guise.

Le Coran dit :

"... Les hommes auront le bénéfice de ce qu'ils gagnent, et les femmes auront le bénéfice de ce qu'elles gagnent..." (Sourate al-Nisâ', 4:32)

Quant au travail domestique que les femmes effectuent dans la maison de leur mari, il dépend totalement de leur propre volonté, de leur désir, et de leur inclination. Du point de vue religieux et légal, elles ne sont nullement obligées de le faire. (1)

Le Coran dit, dans la Sourate al-Nisâ' :
"Donnez aux femmes leur dot à titre gratuit." (4:4)

Dans le contrat du mariage, le mari s'engage à offrir un cadeau convenable à sa femme. Ce cadeau ne doit pas être considéré comme le prix du corps de la femme, ni comme une récompense pour les services d'entretien de la maison, ni comme quelque chose qu'on doit rendre à l'avenir en cas de séparation ou de décès. C'est tout juste un cadeau, et si elle le désire, elle peut l'avoir tout de suite. C'est pourquoi, dans le verset précité il est désigné par le mot "nihlah", c'est-à-dire à titre gratuit. Dans le Coran le "çadâq" est utilisé pour désigner la dot. Cette expression implique que "dot" est un signe de la sincérité de l'homme dans son amour pour la femme et dans son désir de se marier avec elle. La dot, ici, signifie en réalité : montrer le respect de l'homme pour sa future femme.

---

1. Il n'est pas déplacé de noter ici que dans les pays européens, tels que l'Angleterre, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie, les femmes ont commencé à obtenir une indépendance économique à partir de 1870 (la Grande Bretagne en 1870, l'Allemagne en 1900, la Suisse en 1907, et l'Italie en 1919). Il est aussi intéressant de noter que la vraie raison de la promulgation de ces lois n'était pas la protection des droits des femmes en tant qu'elles sont des membres libres de la société humaine. Elle visait en premier lieu à encourager les femmes à travailler dans les centres industriels et les usines, et à profiter de leur activité. Les lois n'ont revêtu leur présente forme que progressivement. D'autre part, la reconnaissance de l'indépendance économique des femmes en Islam avait eu un motif purement humanitaire et n'a visé nullement leur explication économique. Will Durant a dit que l'Europe avait reconnu les droits des femmes à la propriété seulement pour se servir d'elles.

La légèreté de la dot

Les dirigeants de l'Islam ont recommandé vivement que le montant de la dot soit léger, et les autres conditions matrimoniales faciles. La femme qui demande une dot d'un montant élevé et qui ne veut pas conclure un contrat de mariage sans stipuler des conditions financières exigeantes, a été même qualifiée de néfaste et malchanceuse (Man la Yahdhuruhu-l-Faqih), car la signification morale de la dot, en tant que symbole de l'amour de l'homme est de loin plus appréciable que sa valeur financière et matérielle.

Note : Dès la conclusion du contrat du mariage, la dot fixée devient la propriété de la femme. Si elle consiste en un morceau de terrain, un jardin ou une somme d'argent, le bénéfice lui en revient exclusivement. C'est seulement avec le consentement de la femme que la dot peut rester sous la garde du mari, et le bénéfice qu'elle produit peut être utilisé au profit de leur vie commune.

Les obligations du mari et de la femme

Après avoir expliqué le concept du mariage du point de vue islamique, ainsi que les rites le concernant, nous étudions maintenant les obligations qui sont imposées à chacun des deux époux. Ces obligations incluent des responsabilités financières et humaines.

La responsabilité financière

"Nafaqah" (ou la pension) est une responsabilité légale dans le système familial islamique. Elle est généralement de deux sortes :

1. La pension dépendante de la condition pécuniaire d'une personne qui y a droit. Par exemple les enfants ont sur leur père (ou mère) un droit de pension, et les parents âgés et incapables de pourvoir à leurs dépenses ont un droit sur leurs enfants.

2. La pension non dépendante de la condition pécuniaire d'une personne y ayant droit, telle l'épouse qui a un droit de pension

sur son mari. La pension inclut les dépenses nécessaires et conventionnelles. Dans le cas de la femme, le mari est tenu de lui fournir nourriture, vêtements, etc, ainsi que tout ce qui est nécessaire à son confort et à l'entretien de la maison conjugale. Bien sûr, la capacité financière du mari doit être prise en considération dans l'exécution de ces responsabilités.

La pension de la femme a les traits distinctifs suivants : la pension de la femme est techniquement une dette de première échéance et son règlement doit être fait prioritairement. Son droit à la pension a un aspect de droit à exiger, et il n'est pas comme la pension de la première catégorie mentionnée plus haut en faveur des enfants ou des parents âgés pour qu'il puisse avoir seulement un aspect de devoir qui, s'il n'est pas accompli pendant un certain temps, se périme.

La pension de la femme est obligatoire pour le mari même si elle est dans l'aisance, alors que dans le cas des enfants et des parents elle est conditionnée par leur pauvreté et leur incapacité financière à subvenir à leurs besoins personnels.

Au cas où un mari ne subvient pas aux besoins de vie de sa femme, malgré sa capacité financière à le faire, il est du devoir des autorités gouvernementales de lui ordonner de s'acquitter de son obligation, et de prononcer, si nécessaire un jugement de séparation. (1)

L'entretien des enfants et la responsabilité de la garde

Avec la naissance d'un enfant dans une famille, de nouveaux devoirs et responsabilités incombent au père et à la mère. Etant donné que l'enfant appartient à tous les deux, chacun d'eux doit supporter une responsabilité proportionnelle à ses conditions naturelles, sentimentales et sociales.

1. Si une personne ne nourrit ni n'habille sa femme, il est du devoir du chef de la Communauté musulmane d'annuler son mariage (Man La Yahdhuruhu-l-Faqîh).

Etant donné que les femmes sont dotées naturellement d'organes leur permettant de porter et d'allaiter les enfants, elles doivent supporter pendant environ trois ans les rigueurs de la grossesse, l'accouchement et l'entretien du nouveau-né. Durant la grossesse et l'allaitement, elles ont une responsabilité spéciale de veiller sur l'enfant. Il est évident que même après cette période, un enfant a besoin de soins constants pour un développement physique et moral correct. Dans la plupart des cas, il ne peut pas atteindre la croissance spirituelle et physique et le développement mental nécessaires que grâce aux soins attentifs de la mère. C'est l'amour profond et la tendre affection de la mère, ainsi que son sacrifice, qui répondent aux besoins de l'enfant et nourrissent ses facultés et ses talents naturels. Le giron de la mère est la première institution dans laquelle un enfant reçoit son éducation. Les quelques premières années de la vie de l'enfant constituent l'âge le plus sensible durant lequel les fondements de sa personnalité sont posés par les soins de la mère. Toutes les réalisations spirituelles, scientifiques, littéraires et sociales sont le plus souvent les fruits des premières graines semées par les mères dans l'esprit sensible des enfants. Si la mère doit supporter cette grande responsabilité de prendre soin et d'assurer la formation fondamentale de l'enfant, il n'est pas raisonnable d'attendre d'elle qu'elle entreprenne, en plus, une activité lucrative et un travail extérieur sur un pied d'égalité avec l'homme, et qu'elle lutte pour pourvoir aux besoins économiques de la famille. N'est-ce pas commettre une injustice envers elle que d'attendre d'elle une telle surcharge ? Ou bien serait-il convenable de décharger de ses épaules les responsabilités d'élever les enfants pour lui demander de gagner ses moyens de subsistance même du vivant de son mari ?

Ne vaudrait-il pas mieux qu'on lui fournisse d'une façon respectable ses moyens de subsistance et qu'on lui donne la possibilité de consacrer tout son temps aux soins parfaits de son enfant ?

Cette équitable division du travail entre le mari et la femme, faite d'une façon proportionnée à leurs potentialités physiques et spirituelles, n'est-elle pas une méthode plus respectable de subvenir aux besoins de la famille ?

En tout cas, il est aussi à rappeler que la question de l'entretien ne signifie pas, dans le contexte du système familial en Islam, que la femme est une parasite, ni que la nourriture, les vêtements, les produits de base et les autres moyens d'existence lui sont fournis à titre de compensation des services qu'elle rend à son mari. C'est tout simplement une question de division équitable du travail et des devoirs fondée sur les efforts conjoints. C'est pourquoi, dans le cas où le mari n'a pas la capacité de gagner suffisamment ses moyens de subsistance, les sentiments familiaux et l'esprit de coopération veulent que la femme n'épargne aucun effort légal pour coopérer avec lui dans l'administration des affaires de leur vie commune. Beaucoup d'exemples d'une telle coopération sont courants dans la société islamique, notamment parmi les gens de bas salaire. De même il ne suffit pas pour le mari de fournir seulement les moyens de vie matériels à sa femme. En l'absence d'un esprit de bienveillance sympathique, d'un effort conjoint de coopération, la vie conjugale serait lourde et sèche.

On peut noter ici que la prise en charge par le mari des affaires familiales implique une grave responsabilité qui, à l'instar d'autres responsabilités similaires, exige une sorte de sacrifice (1). Par exemple, dans le cas de l'administration d'un pays, la fonction présidentielle ne signifie pas "pourvoir aux besoins personnels du président"; elle est faite pour assurer l'administration homogène des affaires nationales. Il est nécessaire d'obéir au président principalement parce qu'il fait attention aussi bien à ses responsabilités personnelles qu'aux devoirs et responsabilités de ses collaborateurs. C'est pourquoi,

---

1. Allusion au verset coranique : *"Les hommes sont des directeurs pour les femmes."* (4:34)

s'il dépassait les limites et qu'il veuille abuser de sa position, il n'aurait pas le droit d'attendre des autres qu'ils aient des égards pour lui. Dans le cas des affaires familiales aussi, on a accordé au mari certains droits, tels le droit de garde des enfants jusqu'à ce qu'ils atteignent la puberté, le droit d'accorder ou non son consentement au mariage de sa fille vierge, ainsi que d'autres droits relatifs à la direction des affaires domestiques. Mais on ne lui a confié toutes ces responsabilités que pour assurer le déroulement normal des affaires familiales et prévenir la dissolution de la structure de la famille. C'est pourquoi, si le mari enfreint ses limites sur n'importe quel point, ses pouvoirs seront réduits, et il n'aura plus l'influence qu'il doit avoir lorsqu'il assume son rôle correctement.

En tout cas, le principe selon lequel les choses nécessaires à la vie doivent être fournies par le mari est un facteur important qui contribue à assurer à la femme un certain confort et à la dispenser de gagner sa vie. Il lui donne l'occasion d'avoir sa part dans l'administration des affaires domestiques plus efficacement et avec plus de compréhension. Ce principe ne doit pas être interprété de façon à justifier que l'homme domine sans restrictions sa femme et ses enfants.

Les responsabilités morales et humaines des époux

Outre ce genre d'engagements normaux, tels que la responsabilité financière des époux, et leurs efforts conjoints en vue de satisfaire d'une façon légale les besoins sexuels de l'un et de l'autre, il y a certains autres principes fondamentaux et importants qui affectent profondément la vie matrimoniale. En fait, leur succès dépend de leur observation. Ils confèrent un charme spécial et un caractère enchanteur aux relations conjugales qui, faute de quoi, revêtiraient une forme matérielle et sèche. Dans les enseignements islamiques, ils ont été résumés en deux maximes :

1. Confiance réciproque dont la manifestation pratique est la

coopération entre le mari et la femme en vue de rendre leur vie commune facile et paisible.

2. S'abstenir de tout ce qui peut perturber cette confiance réciproque.

Selon la tradition islamique, la meilleure femme est celle qui est sincèrement affectueuse, et en termes islamiques, "wadûd", c'est-à-dire celle qui coopère avec son mari à travers toutes les épreuves de la vie et qui l'aide dans toutes les affaires matérielles et spirituelles. Elle ne doit en aucun cas ajouter à ses ennuis.

LA REPUDIATION OU LA DISSOLUTION DU MARIAGE

Comme l'ont souligné les pages précédentes, la vie matrimoniale doit commencer avec ardeur et continuer heureusement sous l'égide de l'amour, de la tolérance et du sacrifice. Mais, pratiquement parlant, le contrat du mariage et les relations conjugales ne continuent pas toujours à exister jusqu'à la fin de la vie. Dans certains cas, il devient impossible pour les deux parites de vivre ensemble en paix et en harmonie pour des raisons diverses, telle que l'émergence de différends qui s'enracinent, etc... Dans de telles circonstances, il faut trouver un moyen convenable de dissoudre légalement le mariage; autrement, si les deux parties sont obligées de continuer de vivre ensemble, leur vie deviendra sans doute insupportable et, dans beaucoup de cas, les conséquences pourraient en être plus regrettables et même tragiques. En tout cas, il est évident qu'étant donné que le mariage est en lui-même un besoin social, sa dissolution est aussi une nécessité sociale dans certaines circonstances. La contrainte sociale a obligé même les Chrétiens à promulguer et mettre en vigueur des lois concernant le divorce, bien que leur livre religieux actuel l'interdise - sauf dans le cas d'infidélité - et que leur Eglise s'y soit opposée avec véhémence pendant longtemps.

"Mais moi, je vous dise que celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère, et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère." (Nouveau Testament; Mathieu, V:32)

Récemment le divorce a été admis même en Italie, laquelle abrite le siège du Pape.

La répudiation dans la Loi Islamique

La dissolution du mariage permanent, mettant fin à toutes les responsabilités du mari et de la femme concernant les droits et les obligations qui y sont liés, s'appelle répudiation ou divorce.

Du point de vue islamique la désintégration du lien familial est, en principe, très déconseillée. C'est l'acte le plus détestable aux yeux d'Allah.

Le Saint Prophète a dit :

- "La chose la plus détestable aux yeux d'Allah, c'est la répudiation."

- "Allah aime le plus, la maison habitée à la suite d'un mariage, et déteste le plus une maison abandonnée à la suite d'une séparation."

En fait, la répudiation peut être regardée comme une pilule désagréable et amère qu'on ne doit prendre qu'en cas de nécessité absolue.

On ne doit pas y recourir sans nécessité, ou par caprice. Les traditions islamiques décrivent la répudiation non nécessaire comme une cause de l'éloignement des bienfaits d'Allah (Mustadrak al-Wasâ'il, vol. III, p. 2)

L'Islam a suggéré certaines mesures de précaution pour prévenir la répudiation autant que possible. Par exemple :

- L'accent a été mis sur le choix soigneux de la femme.

- Des recommandations répétées ont été faites, en vue de

bien traiter la femme et de fermer les yeux sur des erreurs mineures, qui sont communes dans la vie.

- Auto-contrôle pour prévenir des déchaînements soudains de la colère et des actions hâtives.

- Formation d'un tribunal familial interne pour résoudre les différends qui surgiraient entre la femme et le mari.

Il est possible que les relations entre le mari et la femme se détériorent à la suite de différends et de réprimandes. L'Islam suggère que dans des cas semblables on trouve un moyen convenable le plus tôt possible pour résoudre les différends, et on doit s'abstenir d'envisager la séparation comme solution facile. Tous les cas de relations détériorées ne sont pas si difficiles que nous devions désespérer de restaurer l'amour et l'affection. Dans beaucoup de cas, il est possible de réparer la situation.

Chaque fois qu'il n'est pas possible pour le mari et la femme d'aplanir leurs différends eux-mêmes, leur cas devrait être soumis à un tribunal familial composé de deux arbitres, l'un du côté de la famille du mari, l'autre du côté de la famille de la femme. Les arbitres doivent être des gens aimables et d'expérience, afin qu'ils soient capables d'écouter le point de vue des deux parties et d'essayer de les réconcilier.

Le Coran dit à cet égard :

"Si vous craignez la séparation entre deux conjoints, désignez un arbitre de la famille de l'époux et un arbitre de la famille de l'épouse. S'ils veulent se réconcilier, Allah rétablira la concorde entre eux." (Sourate al-Nisâ', 4:35)

Bien évidemment, un arbitre doit être une personne digne de confiance, un homme de dialogue et apte à faire un arbitrage juste. Les deux arbitres doivent être choisis parmi les membres des deux familles, ce qui laisse présumer qu'ils connaissent le tempérament du mari et de la femme ainsi que leurs affaires domestiques, et qu'ils sont désireux de résoudre leur différend.

Les conséquences de la répudiation

Des points de vue psychologique, légal et social, la répudiation a des répercussions variables, les unes sur le mari et la femme eux-mêmes, les autres sur leurs familles. S'il y a des enfants, la séparation des deux parents affectera également leur situation de différentes manières.

En prévision de telles conséquences, des conditions spéciales ont été fixées pour la répudiation, afin de la prévenir autant que possible. Sinon, si elle est prise à la légère, l'avenir des enfants serait sûrement menacé.

Dans quelles conditions une femme peut-elle être répudiée

- Elle ne doit pas être en période de règles;

- Elle doit avoir eu ses règles au moins une fois après le dernier acte sexuel.

- S'il s'agit d'une femme enceinte ayant accouché, il faut que la période postnatale (les cérémonies de purification après la naissance de l'enfant) soit terminée.

Evidemment si la femme est enceinte, ou si elle n'a pas ses règles, les conditions ci-dessus mentionnées ne s'appliquent pas à elle. Dans les autres cas, la question de la répudiation doit être ajournée jusqu'à ce que ces conditions se matérialisent.

Les conditions de la validité de la répudiation

La répudiation n'est valide que si les conditions suivantes sont remplies :

- Le mari qui répudie doit être majeur et en possession de ses facultés de compréhension. Une répudiation prononcée par un mineur, un fou ou un idiot est invalide.

- Le mari doit agir selon sa libre volonté. Une répudiation prononcée sous la contrainte est invalide.

- La répudiation doit être faite en présence de deux témoins.

Selon l'école de pensée chiite, et comme il est explicitement mentionné dans le Coran (deuxième verset de la Sourate al-Talâq), la répudiation doit être prononcée en présence d'au moins deux témoins dignes de foi et intègres.

Cette condition implique automatiquement que deux personnes intègres doivent être prévenues de la décision des deux époux de dissoudre leur mariage. Dans beaucoup de cas, leur intervention et leur aide peuvent sauver la situation, et elles peuvent trouver un moyen convenable de réconcilier l'époux et l'épouse. En outre, leur connaissance et leur présence peuvent aider à résoudre les questions financières ou autres, et à trouver un arrangement approprié pour l'entretien des enfants.

Les sortes de répudiations irrévocables

Il y a plusieurs sortes de répudiations irrévocables :

1. Si le mari accepte de dissoudre le mariage à la demande de la femme, cela s'appelle "khul'ah".

2. Si le mariage est dissous à la demande du mari et de la femme, cela s'appelle "Mubârât", ce qui signifie libération mutuelle.

3. La répudiation prononcée par le mari de sa propre initiative; elle est considérée comme irrévocable dans les circonstances suivantes :

a - Si la dissolution du mariage est faite avant que ce dernier soit consommé.

b - Si la personne divorcée est une jeune fille qui n'a pas encore ses règles, ou une femme âgée qui n'a plus de règles en raison de son âge avancé (ménopause), c'est-à-dire qu'elle ne peut plus avoir d'enfants.

c - Si la répudiation est prononcée pour la troisième fois.

Dans tous ces cas, si les deux parties décident de repren-

dre la vie conjugale, elles doivent se remarier, car le premier mariage n'est plus valable.

Notes :

1. Le remariage entre une femme, trois fois répudiée, par son mari, et celui-ci n'est possible qu'à la condition que la femme se soit, depuis, remariée avec un autre homme, et que ce second mariage ait pris fin après avoir été consommé (cette condition mise à la réunion d'un couple plusieurs fois séparé a pour but de décourager les gens de prendre la répudiation à la légère). (1)

2. Dans les cas de "Khulʿah" et de "Mubârât" le remariage des deux ex-époux n'est possible que si la femme demande la restitution de ce qu'elle avait abandonné à son mari. Une telle demande doit être faite avant l'expiration du délai de viduité.

Dans les autres cas, s'ils sont enclins à reprendre la relation conjugale, ils doivent se remarier conformément aux conditions qu'ils fixent eux-mêmes.

La ʿIddah de répudiation

Dans le cas de séparation entre le mari et la femme, une question importante est à résoudre, à savoir si la femme porte un enfant de son ex-mari. Pour vérifier ce point, la loi islamique a stipulé que durant le délai de viduité, la femme ne doit pas se marier avec une autre personne. Cette période s'appelle "ʿIddah".

La période de ʿIddah

La période de ʿIddah, pour une femme qui n'est pas enceinte, est la période qui couvre trois cycles menstruels, soit normalement environ trois mois. La ʿIddah d'une femme enceinte dure jusqu'à l'accouchement.

---

1. Si les séparations entre un homme et une femme se multiplient (jusqu'à neuf fois), ils ne pourront plus se remarier en aucune circonstance. Cette restriction vise, elle aussi, à empêcher les gens de recourir à la répudiation avec frivolité.

Les règles concernant la période de ʿIddah

Pendant la période de ʿIddah, la femme ne peut pas prendre un nouveau mari, et personne ne doit lui faire une offre de mariage. Elle doit être entretenue par son ex-mari comme une femme mariée.

En cas de répudiation révocable, si le mari ou la femme meurent pendant le délai de viduité, celui d'entre eux qui survit, hérite de celui qui est mort.

Le droit de garde des enfants

L'une des questions importantes qui se posent après la dissolution du mariage est celle de la garde des enfants, ou le droit de "hidhânah".

La loi islamique confie la garde et le soin des enfants pendant les premières années de leur vie à la mère, même si le père est suffisamment capable et désireux de les garder. La limite de cette période est de deux ans pour le garçon et de sept pour la fille.

Au cas où la mère n'est pas capable ou digne de prendre soin de l'enfant, le père doit supporter les dépenses de l'enfant. Etant donné que le droit de garde est accordé exclusivement dans l'intérêt de l'enfant, il doit être confié à la personne qui est le plus à même de le respecter. Partant de ce principe, la loi islamique a donné la priorité à la mère à ce sujet, pendant les premières années de la vie. Si les deux parents sont incapables d'y veiller (sur ce droit) d'autres arrangements doivent être choisis en vue d'assurer le bien-être de l'enfant. Par exemple, si le père et la mère sont d'accord, l'enfant peut être confié aux soins d'une tierce personne capable de lui assurer un progrès physique et spirituel convenable.

LE MARIAGE A DUREE DETERMINEE

Le problème sexuel de la jeunesse

Il n'y a pas de doute que l'instinct sexuel doit être guidé

normalement en direction du mariage permanent et de la formation de la famille. Mais, étant donné que tous les jeunes hommes se trouvant au seuil de la puberté et dans la phase de l'éruption du désir sexuel ne sont pas en position de contracter un mariage permanent, ils tombent souvent dans la perversion sexuelle et la déviation.

Dans toutes les sociétés humaines, à quelques variations près évidemment, il y a beaucoup de jeunes hommes et de jeunes femmes qui, à cause de leurs besoinss sexuels et du fait d'être privé de la bénédiction d'un conjoint, perdent leurs énergies et talents, et qui, au lieu de se concentrer sur des affaires positives et constructives, tournent à la perversion, entraînant pour eux-mêmes ainsi que pour la société des conséquences amères et déplaisantes. Ainsi, très souvent, la meilleure période de leur jeunesse devient la période la plus amère de leur vie.

La solution du problème sexuel

Les enseignements islamiques, qui n'ignorent aucun désir naturel ni aucune des différentes facultés physiques et mentales de l'individu, et qui prennent en considération tous les besoins sociaux possibles, ont suggéré avec réalisme le moyen de résoudre ce problème. La solution proposée par l'Islam est conforme à la nécessité de préserver la société de toute agitation oppressive susceptible de jeter le système familial dans le désarroi. Eu égard au fait que le besoin sexuel est l'un des désirs les plus irrésistibles de l'individu, il est évident que si l'on ne trouve pas un moyen correct et légal de le satisfaire, on ne saurait éviter la corruption et la perversion. Les enseignements islamiques ont montré un moyen pratique de résister aux passions, de rester à l'abri des forces extérieures stimulant le sexe, et d'utiliser les facultés physiques et mentales d'une façon constructive proportionnelle à la vie. Compte-tenu du fait que tout le monde n'a pas la force de résister aux passions, et qu'une telle résistance produit parfois des effets indésirables, l'Islam a

donné une série d'instructions en vue de faciliter le mariage : il a par exemple recommandé une dot réduite, des dépenses de mariage limitées, l'économie de cérémonies non nécessaires. Ce faisant, il a éliminé de nombreux obstacles. Même les étudiants et les apprentis qui ne gagnent pas encore leur vie par eux-mêmes peuvent contracter le mariage d'une façon simple sans avoir besoin d'attendre d'avoir trente ou trente-cinq ans et d'avoir achevé leurs hautes études ou leur spécialisation dans une branche particulière de l'enseignement. Car à cet âge-là, ils perdent normalement la ferveur de la jeunesse et se marient uniquement pour mettre fin à une vie d'incertitude et d'instabilité.

En outre, afin de résoudre le problème sexuel dans les cas où l'homme et la femme, ou le garçon et la fille, n'ont pas les moyens de contracter un mariage permanent, la loi islamique a autorisé une sorte de mariage non permanent appelé "mut'ah".

Dans ce genre de mariage, le but n'est pas de fonder une famille, mais uniquement d'avoir des relations sexuelles légales pendant une période convenue. C'est pourquoi l'accord doit, à cet égard, être très clair et bien déterminé.

Les formules du mariage à durée déterminée

Les formules sont en vérité le texte de l'accord conclu entre les deux parties. Elles doivent être dites normalement en arabe.

La femme doit dire :

"Zawwajtoka nafsi fi-l-muddat-il ma'lûmati 'âla-ç-çidâq-il ma'lûm".

Et l'homme répond :

"Qabiltu".

Ou bien la femme peut dire en français par exemple : "Je m'offre à toi en mariage pour la période (convenue) et contre la dot (convenue)", et l'homme dit : "J'ai accepté".

Il est à rappeler que les enfants nés de cette vie conjugale

non permanente jouissent de tous les droits et privilèges des enfants nés d'un mariage permanent, et qu'à cet égard le système familial islamique ne présente aucun problème particulier.

Contrairement à la conception de ceux qui soutiennent que la légalisation du mariage non permanent ouvre la voie à des relations libres et illimitées, et encourage par conséquent l'immoralité, ce schéma est un facteur efficace de l'endiguement de la débauche et de la dislocation de la famille. On peut voir, d'après les faits et la pratique, que la limitation du mariage légal uniquement à l'union permanente, et l'ignorance des autres besoins sociaux et individuels, aboutissent à des relations sexuelles libres - avec toutes les conséquences négatives qu'elles entraînent - comme nous le constatons dans toutes les sociétés à quelques variations près. Ceux qui critiquent cette sorte de mariage l'ont mise et la mettent encore en fait en pratique d'une autre façon (pour plus de détails voir : "The Shi'a - Origin and Faith", ISP, 1982).

Voyons maintenant quelle est la différence entre les règles du mariage permanent et celles du mariage à durée déterminée.

Les règles du mariage à durée déterminée

Outre la spécification de la durée du mariage et du montant de la dot, il y a certaines autres règles concernant le mariage à durée déterminée qu'on doit noter :

1. Etant donné que le principal but de cette sorte de mariage n'est pas la formation d'une famille permanente, ni l'acceptation de la lourde responsabilité d'élever des enfants, chacune des deux parties peut prendre les mesures nécessaires pour prévenir la naissance d'un enfant, alors que dans le cas du mariage permanent, cela n'est possible que d'un commun accord entre le mari et la femme.

2. Si un enfant est né d'une vie conjugale à durée déterminée, l'homme est responsable de son entretien et des moyens néces-

saires pour l'élever.

3. Dans le cas de mariage à durée déterminée, le mari n'est pas responsable de l'entretien de sa femme, à moins qu'il y ait un accord à cet égard.

4. Dans cette sorte de mariage, le mari et la femme n'héritent pas l'un de l'autre.

5. Les règles concernant la prohibition de l'établissement de relations sexuelles avec d'autres partenaires pendant la période du contrat sont les mêmes que celles en vigueur dans le mariage permanent.

6. Après l'expiration de la période du contrat, le mari et la femme sont automatiquement séparés et il n'est pas besoin de répudiation. La "ᶜiddah" sera imposée seulement si le mariage a été consommé. Sa raison d'être est de s'assurer de la paternité de l'enfant qui pourrait naître après la période du mariage. Le délai de viduité est dans ce cas celui de deux cycles menstruels, soit environ les 2/3 de la ᶜiddah du mariage permanent.

7. Dans cette sorte de mariage, l'homme et la femme peuvent poser comme condition la nature limitée de leurs relations amoureuses, et par exemple l'absence de rapports sexuels. L'homme est obligé de respecter cette condition acceptée préalablement. C'est pourquoi, un tel mariage peut être utile durant la période de l'engagement et il peut constituer une sorte de cour faite à la femme, ou un essai avant la conclusion du mariage permanent, sans que cela suscite un sentiment de culpabilité.

En tout cas, même dans cette sorte de mariage, la femme peut exiger, au moment de la conclusion du mariage, qu'elle ait droit à tous les avantages (ou à une partie d'eux) auxquels une femme a droit dans un mariage permanent.

Les différences fondamentales entre le mariage permanent et le mariage à durée déterminée

Si nous parcourons les règles du mariage à durée

déterminée, nous pouvons remarquer qu'il diffère du mariage permanent par les points suivants :

Dans ce mariage les responsabilités qui s'attachent normalement à la formation d'une famille n'existent pas. Le mari n'est pas obligé d'assurer les moyens d'existence de sa femme provisoire, ni de supporter les dépenses de sa vie quotidienne.

Chacune des deux parties peut prendre des mesures contraceptives. Dans le cas du mariage permanent, on ne peut recourir au contrôle des naissances qu'avec le consentement des deux parties.

Il n'y a pas de difficulté morale ou légale dans la séparation à la fin de ce mariage, alors que dans le cas de la répudiation dans un mariage permanent, on éprouve un sentiment d'angoisse concernant l'avenir du conjoint et des enfants.

Comme cette union est légitime, on ne doit pas avoir un sentiment de culpabilité, de péché ou de remords, ni une crise de conscience; ce qui n'est pas pareil dans le cas de relations illicites.

En cas de naissance, toujours possible, d'un enfant, la responsabilité en incombe clairement au mari.

Après la séparation, la femme ne peut se marier pendant le délai de viduité, si le mariage a été consommé.

Le mariage à durée déterminée prévient la libre relation sexuelle et empêche l'immoralité et la licence.

Si nous étudions ces points, nous comprenons clairement que l'Islam a introduit une méthode raisonnable et ingénieuse de faire face au problème. Cette méthode fait encore partie du droit canon chiite.

Le mariage à durée déterminée selon le point de vue des autres

Tous ceux qui ont examiné cette question sous un angle réaliste admettent que ce type de mariage non permanent est un

moyen raisonnable et scientifique d'empêcher la vie de suivre un cours dangereux. Ce mariage provisoire sauve aussi celui qui le contracte de la détresse mentale causée par le sentiment de culpabilité et par l'éloignement des principes moraux et des dispositions légales.

Le mariage à durée déterminée a attiré l'attention de plusieurs penseurs occidentaux. Le célèbre philosophe britannique du XXème siècle, Bertrand Russel, dit : "Peut-on demander aux jeunes gens d'être ascètes et monacaux ? Quelle assurance y a-t-il que ces jeunes gens resteront, après avoir connu des relations sexuelles libres et illimitées, chastes et fidèles une fois qu'ils auront choisi une épouse et qu'ils se seront mariés ? L'augmentation du nombre des enfants illégitimes et ses conséquences sur les conditions générales de la société peuvent-elles être maîtrisées ?"

Comment ce problème peut-il être résolu ? Quelle solution peut suggérer l'expérience sociale ? Remarquez ce qu'a dit encore ce même philosophe à ce propos : "Le juge Lindsey, qui a siégé pendant longtemps dans le Palais de Justice de Denver, a eu largement l'occasion d'observer les faits. Il a proposé la possibilité d'un arrangement qu'il appelle mariage d'accompagnement. Malheureusement il a perdu son poste, parce qu'on avait remarqué qu'il s'intéressait plus au bien-être de la jeunesse qu'à l'engendrement d'un sentiment de péché chez eux. Les Catholiques et le Ku-Klux-Klan ont remué ciel et terre pour obtenir sa révocation. Lindsey a noté que le problème fondamental du mariage était le manque d'argent. L'argent est nécessaire non seulement au cas de la naissance éventuelle d'enfants, mais aussi parce qu'il n'est pas convenable que les femmes soient obligées de pourvoir aux moyens de subsistance." Ainsi, il a conclu que les jeunes gens doivent recourir au mariage d'accompagnement, qui est différent du mariage normal de trois façons :

Tout d'abord, ce mariage n'a pas pour but d'engendrer

une progéniture. Deuxièmement, aussi longtemps que la femme ne conçoit pas et qu'elle ne donne pas naissance à un enfant, le divorce sera possible avec l'accord des deux parties. Troisièmement, en cas de divorce, la femme aura droit à une pension alimentaire.

Il n'y a pas de doute sur l'efficacité de la proposition de Lindsey. Si la loi l'avait acceptée, elle aurait eu une grande influence sur l'assainissement des moeurs.

LA POLYGAMIE

La polygamie, ou la pluralité de femmes, est l'une des questions controversées ayant trait au système familial en Islam. A cet égard quelques remarques méritent d'être prises en considération.

a - Les nécessités préalables, naturelles et sociales de la polygamie

Il est évident que la question de la polygamie se pose lorsque :

- Le nombre des femmes candidates au mariage est supérieur au nombre des hommes susceptibles de se marier

- Il y a des femmes qui sont spontanément prêtes à se marier avec un homme qui a déjà une femme et à considérer qu'un tel mariage est dans leur propre intérêt.

Ainsi la question de la polygamie ne se pose pas si tout d'abord le nombre des femmes désirant se marier est inférieur au nombre des hommes candidats au mariage, et ensuite si les femmes ne désirent pas épouser un homme déjà marié. Voyons maintenant, en cas d'existence des deux conditions précitées, quel est le moyen le plus raisonnable et le plus pratique de préserver le système familial et de sauvegarder les intérêts de telles femmes.

Là une autre question se pose, et mérite d'être prise en

considération. Il s'agit du problème de la disparité entre les hommes et les femmes à l'âge de la fécondité, qui a deux aspects :

1. L'âge du mariage, ou la puberté, commence dans la plupart des cas plus tôt chez les filles que chez les garçons.

2. La faculté de procréation des femmes cesse à un certain âge après lequel elles ne deviennent enceintes que dans des cas rarissimes, alors qu'il n'existe pas chez l'homme un âge fixe à cet égard.

b - La polygamie avant l'Islam

Il est à rappeler que la coutume de la polygamie existait, avant l'avènement de l'Islam, parmi les Juifs, les Arabes, les Persans et bien d'autres peuples du monde. Tout ce que l'Islam a fait à ce propos, c'est d'y mettre quelques restrictions.

Pendant le Moyen Age on fit propager la fausse idée que la polygamie avait été introduite en premier lieu par l'Islam. Will Durant a démenti cette accusation. Il dit à ce propos, dans son livre "Histoire de la Civilisation" (vol.I, p.161) :

"Les ecclésiastiques ont pensé, au Moyen Age, que la polygamie avait été une innovation du Prophète de l'Islam. Mais tel n'est pas le cas. Comme nous l'avons vu, elle avait été pratiquée dans la plupart des sociétés primitives."

Sans se donner la peine de rechercher les causes naturelles ou sociales de la polygamie, les Européens ont essayé, des siècles durant, de la décrire comme une grande faiblesse des enseignements de l'Islam. Finalement quelques savants ont démontré la fausseté de ce mythe, et montré combien l'image peinte de cette coutume était loin de la vérité, et combien il était injuste de l'attribuer à l'Islam.

L'historien français, Gustave Le Bon écrit pour sa part :

"En Europe aucune coutume orientale n'a été critiquée autant que la polygamie, et l'Europe ne s'est jamais trompée

sur quelque chose autant qu'elle s'est trompée à propos de cette coutume. Les écrivains européens ont considéré la polygamie comme étant le fondement de l'Islam et l'ont considérée comme la cause première aussi bien de la diffusion de cette religion que du déclin des peuples orientaux. Si les lecteurs de ce livre se départent pendant un temps de leur préjugé européen, ils admettront facilement que la polygamie est une bonne coutume tant qu'elle concerne le système social de l'Orient. Elle a permis aux gens qui la pratiquaient de renforcer et de fortifier leurs relations familiales. Grâce à cette coutume la femme jouit de plus de respect en Orient qu'en Occident. Avant de présenter nos arguments pour prouver ce que nous avançons, nous devons tout d'abord noter que la polygamie n'était pas initialement introduite par l'Islam, car cette coutume avait prévalu parmi les Arabes, etc... Même dans les pays occidentaux, bien que le climat d'aucun d'eux ne soit générateur d'une telle coutume, la monogamie est une coutume qu'on ne trouve que dans les livres de morale. Je ne crois pas qu'on puisse nier que dans la pratique véritable la monogamie n'existe pas dans notre société. Je me demande comment et pourquoi la polygamie légalisée de l'Orient serait inférieure à la polygamie clandestine de l'Occident." (1)

La polygamie et ses conditions en Islam

L'Islam autorise la polygamie sous trois conditions fondamentales :

1. La préservation de la pureté et de la cordialité de la vie familiale de sorte qu'elle (la polygamie) ne devienne pas la cause de la dislocation des affaires familiales.

2. Le nombre des épouses ne dépasse pas quatre.

3. Assurer un traitement équitable à toutes les épouses.

Maintenant, voyons ce que le Coran dit à cet égard :

1. Cité dans "Tammadduni-Islam wa Arab".

"Epousez, comme il vous plaira, deux, trois ou quatre femmes. Mais si vous craignez de n'être pas équitables, prenez une seule femme." (Sourate al-Nisâ', 4:3)

Comme nous l'avons mentionné plus haut, avant l'Islam, il n'y avait pas de limite pour le nombre d'épouses. C'est l'Islam qui l'a restreint et qui a prévenu la formation de harems dans la vie des gens riches, des gouvernants et des sultans.

En outre, l'Islam a insisté pour que le bénéfice de cette autorisation de se marier avec plus d'une femme soit conditionné par l'observance d'une équité totale entre les épouses. Cette condition préalable requiert la présence d'un esprit spécial chez l'homme. S'il lui fait défaut, il ne peut se marier avec plus d'une femme.

Enfin, on doit souligner que l'objectif fondamental de la vie conjugale en Islam étant le contentement des membres de la famille, ainsi que l'amour et la bienveillance réciproque entre le mari et la femme, la meilleure forme de mariage, et la plus satisfaisante, est naturellement la monogamie. C'est pourquoi les hommes ne doivent se servir de l'autorisation de la polygamie que dans des circonstances très exceptionnelles et, là encore, à condition qu'ils s'estiment suffisamment aptes à satisfaire tous les besoins matériels et moraux de leurs femmes, et à les traiter équitablement.

LES USAGES FAMILIAUX

Le Saint Prophète a dit :

"Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui sont les meilleurs maris pour leurs femmes." (Man lâ Yahdhuru-l Faqih)

Les meilleures de vos femmes sont celles :

- qui sont aimables et bonnes
- qui veillent à leur chasteté
- qui ne sont pas arrogantes ni désobéissantes envers leur mari

- qui restent fidèles à leurs maris pendant leur absence

(Wasâ'il al-Chi'ah, vol.14, p.14)

L'Imam Ali (P) a dit :

- "Sois bon envers ta femme et traite-la bien. La bonté la changera en mieux, la rendra satisfaite et préservera sa santé et sa beauté."

- "N'empêche pas ta femme de dépenser et d'être généreuse dans la maison. Ne sois pas mesquin à cet égard."

- "Protège par ta chasteté ta femme contre la velléité de jeter sur les autres furtivement un regard de désir et d'avoir une idée de péché."

- "Ta conduite envers elle doit être telle qu'elle ne puisse pas penser à un moyen illégal de satisfaire ses désirs légaux."

- "Ne te conduis pas avec elle de telle manière qu'elle puisse remarquer quand tu es déprimé et sexuellement exténué." (Al-Kâfi, vol.V, p. 51)

Quelques devoirs réciproques des parents et des enfants

Les parents et les enfants ont des droits réciproques les uns sur les autres et des devoirs réciproques les uns envers les autres. Si l'une des deux parties manque de reconnaître ces obligations, ou si elle s'en décharge, elle se rend injuste ou en termes techniques "'âq" vis-à-vis de l'autre.

Le Prophète et sa famille ont souligné que, de même qu'un enfant désobéissant et irrévérencieux est coupable de crime, de même des parents négligeants et insouciants sont cruels et méchants.

Ayant la responsabilité d'être les premiers gardiens de leurs enfants, les parents doivent faire attention à leur propre conduite et à leur comportement afin de ne pas donner le mauvais exemple à leurs enfants. Ils doivent être très circonspects,

car leur comportement est susceptible d'avoir un effet direct sur la formation des habitudes et du caractère de leurs enfants.

Pour autant que leur capacité et leur conscience sociale le permettent, ils doivent faire tout leur possible pour promouvoir et cultiver les talents de leurs enfants, sans hésiter à faire tous les sacrifices pour assurer leur enseignement et leur éducation, car c'est là l'un des moyens les plus efficaces de les bien élever.

Ils doivent élever leurs enfants dans la dignité et la respectabilité, et non comme des lâches qui accepteraient toutes les insultes.

Les parents doivent s'assurer que leurs enfants deviennent physiquement et spirituellement forts. Les enfants doivent être entourés d'une atmosphère propice à une croissance physique saine et à une formation morale correcte.

Le Coran, soulignant les droits des parents, dit :

"Ton Seigneur a ordonné que vous n'adoriez que Lui et que vous soyez bons envers vos parents." (Sourate Bani Isrâ'îl, 17:23)

Il dit aussi :

"Nous avons recommandé à l'homme d'être bon envers ses parents." (Sourate al-ʿAnkabout; 29:8)

Concernant la conduite envers les enfants, il a été recommandé de tenir scrupuleusement les promesses qu'on leur fait.

Le Saint Prophète a dit :

- "Si l'un de vous fait une promesse à son enfant, il doit la tenir."

- "Traitez vos enfants sur un pied d'égalité lorsque vous leur offrez des cadeaux."

* * *



LES GRANDES LIGNES DE L'ECONOMIE ISLAMIQUE



Avant d'expliquer les grandes lignes de l'économie islamique, il nous semble nécessaire d'avoir en vue deux points concernant les sciences économiques et leur importance générale.

1. Les sciences économiques

Quelles que soient les circonstances, l'homme a toujours besoin de nourriture, de vêtements, de commodités, et de bien d'autres choses nécessaires à la vie, et il essaie proportionnellement à sa progression intellectuelle et sociale de les assurer dans la plus grande quantité possible, dans la meilleure qualité possible, et de la façon la plus facile possible.

Pour autant que nous le sachions, la question de s'assurer les moyens de subsistance a été toujours et partout considérée - et elle l'est encore - comme un problème important et essentiel de la vie humaine. Cette question constituait l'un des principaux problèmes qui ont attiré l'attention des individus et des nations.

L'un des traits saillants de notre époque aussi est l'attention portée aux questions économiques. D'une part, chaque jour, de nouveaux efforts sont faits en vue de découvrir et de préserver les ressources naturelles, et d'explorer de nouvelles sources de richesse pour servir à la croissance et à l'amélioration de la production au plus haut degré possible; et d'autre part, on a pris des mesures, non seulement pour faire face aux exigences économiques le plus facilement et le plus rapidement

possible, mais aussi et surtout pour créer de nouvelles exigences. Les méthodes de distribution et de consommation sont révisées continuellement.

C'est pourquoi des sujets comme la propriété, le capital, l'entreprise, le travail et d'autres points relatifs à ces questions, sont des problèmes étudiés et discutés sous différents angles d'une façon scientifique.

2. L'importance des problèmes économiques

Contrairement à ce qui est souvent affirmé, l'économie n'est ni la source de toutes les affaires sociales, ni la base de toutes les questions morales et doctrinales. En tout cas, on ne peut pas nier qu'elle a un grand impact sur la culture, les coutumes, les usages et les événements de la vie quotidienne des individus et des nations. Cet impact est si divers et subtil, et parfois si compliqué, qu'il n'est pas facile de l'identifier. C'est seulement par une étude scientifique des facteurs économiques et sociaux qu'il est possible de le déterminer.

L'Economie Islamique *

A partir de l'étude des enseignements islamiques dans le domaine économique, nous pouvons arriver à la conclusion que ce système divin a accordé une attention particulière au rôle efficace des questions économiques dans la vie humaine, et qu'il a pris des mesures de protection contre les effets nocifs de l'injustice économique.

Avant d'entrer dans la discussion détaillée sur l'économie islamique, nous aimerions attirer l'attention sur quelques points déduits des textes islamiques :

1. L'homme doit toujours préserver sa liberté et s'assurer que sa dignité humaine n'est pas atteinte.

*** Pour plus de détails, voir : "Iqtiçâdonâ" (en Arabe) et "Islam and schools of Economics" (ISP, 1980) de Ayatollah Baqir al-Sadr.**

L'Imam Ali (P) dit :

"Ne sois pas l'esclave des autres, alors qu'Allah t'a créé libre."

2. Les enseignements divins tournent toujours autour des principes de justice, de vertu et de bienveillance envers le prochain. Ils sont en guerre contre tout ce qui est désagréable, indésirable et injuste.

Le Coran dit :

"Oui, Allah ordonne l'équité et la bienfaisance, et que l'on donne aux proches parents. IL interdit la turpitude, l'acte répréhensible et l'oppression. IL vous exhorte afin que vous réfléchissiez." (Sourate al-Nahl, 16-90)

Ainsi, l'esprit général qui domine tous les enseignements islamiques consiste dans le soutien de la justice et de loyauté, la bienfaisance envers les autres, l'attention portée au prochain, et la lutte contre l'injustice et la corruption. Tel est le critère fondamental du jugement des vrais enseignements de l'Islam dans tous les domaines.

3. La terre et tout ce qu'elle renferme appartiennent à tous les gens et non à une classe ou un groupe particulier.

Le Coran dit :

"IL a établi la terre pour l'humanité. On y trouve des fruits et des palmiers aux fruits recouverts d'une enveloppe, le grain doté de balle et la plante aromatique." (Sourate al-Rahmân, 55-12)

4. Allah a confié la tâche de mettre la terre en valeur aux êtres humains :

"IL vous a créés de la terre, et Il vous l'a fait peupler." (Sourate Houd, 11-61)

5. Allah n'aime pas que des bénéfices économiques considérables soient le monopole d'une classe en particulier, ni que la richesse circule uniquement parmi les gens opulents :

"... afin que cela ne soit pas attribué exclusivement à ceux d'entre vous qui sont riches." (Sourate al-Hachr, 59-7)

6. Vivre du travail des autres et être une charge pour eux, c'est se priver de la faveur d'Allah.

Le Saint Prophète a dit :

"Maudits soient ceux qui posent leur charge sur les épaules des gens."

7. La richesse doit être acquise par un moyen légal, et non illégal.

Le Coran dit à cet égard :

"N'usurpez pas vos biens réciproquement par un moyen injuste." (Sourate al-Baqarah, 2:188)

Le profit d'un individu ou d'un groupe ne doit pas impliquer une perte pour d'autres.

Le Saint Prophète a dit à ce propos :

"Rien ne doit, en Islam, causer un dommage aux autres, ni permettre à quelqu'un de causer un dommage aux autres."

Ce sont là quelques principes généraux qui doivent être toujours présents à l'esprit lorsqu'on essaie de reconnaître les systèmes de l'Islam, dont le système économique.

LA PROPRIETE

"Ce livre appartient à Ahmad."

Comment comprenez-vous cette phrase ?

Ne comprenez-vous pas qu'il y a une relation entre ce livre et Ahmad, sur la base de laquelle il a un droit de l'utiliser, de le garder pour son usage, de le vendre, de le prêter aux autres et de le reprendre à un emprunteur ? Cette relation entre le livre et Ahmad, qui donne au second le droit de disposer du premier, et de le transporter d'un lieu à un autre, s'appelle le lien de propriété.

Les formes de la propriété

Il y a trois formes de propriété :

1. La propriété absolue
2. La propriété publique
3. La propriété privée

La propriété absolue

La propriété absolue est le lien qui confère au propriétaire le droit de faire ce qu'il veut de sa propriété sans aucune restriction ni aucune contrainte.

Du point de vue islamique, cette sorte de propriété appartient seulement à Allah. Lui seul peut faire ce qu'IL veut de toutes les choses existant dans ce monde. IL peut apporter et reprendre. IL peut donner la vie et la reprendre. IL peut punir et pardonner... et ainsi de suite. Il n'y a pas de restrictions extérieures dans Son cas, car toute chose Lui appartient de droit.

Le Coran dit :

"Tout ce qui existe dans les cieux et sur la terre appartient à Allah." (Sourate al-Najm, 53-31)

Il est à noter que tous ces décrets d'Allah ont un caractère de miséricorde et d'octroi qui confèrent et garantissent la perfection, et non celui d'utilisation, d'exploitation, de profit, etc... IL dispose de ce qui Lui appartient réellement, car c'est Lui qui a donné existence à toute chose. Ce monde et tout ce qu'il renferme Lui appartiennent et subsistent par Lui. Rien n'existe par soi-même. C'est pourquoi toutes les choses sont possédées par Lui.

La propriété de tout autre, quel qu'il soit ou puisse être, n'est que relative, c'est-à-dire qu'elle fait partie de cette forme de la propriété qui donne au propriétaire le droit de disposer de sa propriété dans un cadre qui lui est fixé, et dont il n'a pas le droit de dépasser les limites.

Lorsqu'un homme travaille, s'emploie et gagne de l'ar-

gent, il est reconnu comme en étant le propriétaire. Mais il n'en est pas pour autant le propriétaire absolu. Il en est seulement le propriétaire relatif. Il ne peut pas disposer de l'argent qu'il a gagné, absolument selon sa volonté. Il ne peut pas jeter son argent dans la mer, et dire que puisqu'il s'agit de son argent, il peut en faire ce qu'il veut. Son droit de propriété est limité. Par exemple, il ne peut pas le gaspiller ni le perdre, car cela ne constitue pas une affaire financière.

La propriété publique

Selon les lois économiques islamiques, toutes les ressources naturelles de la terre, de la mer et de l'espace appartiennent au grand public. Elles ne peuvent être la propriété personnelle de quiconque. Les traditions islamiques ont classé un grand nombre de ressources naturelles propriété publique.

Selon un hadith, lorsqu'on a posé une question à l'Imam Ja'far al-Çâdiq (P) à ce propos, il a répondu :

"Les cours d'eau, les collines, les forêts, les terres en friche abandonnées par leurs propriétaires constituent tous une propriété publique. En outre, il y a quelques autres sortes de richesse qui, bien qu'elles ne soient pas incluses dans les sources naturelles, font partie, selon le point de vue islamique, de la propriété publique. Par exemple les biens de personnes décédées sans laisser d'héritiers vont au trésor public."

La propriété privée

Si vous allez au bord d'un fleuve et que vous attrapiez un poisson à la main ou avec un hameçon ou un filet, il devient votre propriété personnelle. Avant que vous ne l'attrapiez, n'importe qui pouvait aller au fleuve et attraper des poissons, y compris celui que vous avez pêché. Mais maintenant que vous l'avez attrapé, personne d'autre n'a le droit de le prendre. Vous êtes le seul à pouvoir l'utiliser. Si quelqu'un d'autre veut l'utiliser, il ne le pourra qu'avec votre permission. Donc vous êtes personnellement son propriétaire.

L'Islam respecte la propriété personnelle dans une certaine mesure. La base de la propriété personnelle en Islam est le respect des droits de l'individu et de ses aspirations à une entreprise libre. L'Islam veut encourager toute personne à travailler et à s'employer au mieux de ses capacités, et à cueillir le fruit de son travail, il ne permet à personne de dominer les autres et de les priver des fruits de leur labeur.

La richesse

Du point de vue économique la richesse n'est ni abondante, ni facile à obtenir, ni disponible en quantités illimités. Elle peut être utilisée personnellement et transférée à autrui. La richesse est à la société ce que le sang est au corps humain. De même qu'il faut que le sang circule dans le corps pour que tous les organes puissent l'utiliser, selon leurs besoins et leur position, à leur avantage, de même la richesse doit rester en circulation parmi toutes les couches de la société pour que tous les membres de celle-ci puissent subvenir aux besoins de leur existence et être solides et énergiques. Si le sang est bloqué dans un organe de sorte qu'il ne coule pas vers les autres parties du corps en quantité suffisante, la thrombose provoquera des troubles sérieux, et pourrait bouleverser tout le système, ou même aboutir à la mort. De même, si la richesse est bloquée chez une classe particulière de la société, beaucoup de maladies risquent de se développer. De même que le sang maintient tous les organes vivants et permet à tout le corps de fonctionner d'une manière coordonnée, de même dans la société la richesse joue un rôle similaire. Sans équilibre économique, les membres de la société ne peuvent pas faire des efforts coordonnés pour sauver la société de la décadence et de la ruine.

L'Islam a conféré de la considération à la richesse sous différents angles. Ainsi, la richesse a été mentionnée dans plus de 70 versets du Saint Coran.

Dans la sourate al-Nisâ', verset 5, la richesse est évoquée

comme un moyen de soutien pour l'homme : *"Ne confiez pas aux insensés vos biens qu'Allah vous a accordés comme moyen de subsistance."*

Dans la sourate al-Baqarah, verset 180, la sourate Çâd, verset 32, et la sourate al-ʿAdiyât, verset 8, la richesse est décrite comme un "Khayr", c'est-à-dire ce qui est bien et bénéfique.

La richesse est-elle critiquée dans le Coran ?

Bien que nous trouvions dans le Coran certains versets dans lesquels l'évocation de la richesse est faite d'une façon qui donne l'impression que ce Livre divin la considère comme quelque chose de bas et de méprisable, en réalité lorsque nous approfondissons cette question, nous découvrons que ce qui est vraiment critiqué c'est le fait de lui accorder trop de valeur ou d'y attacher trop d'importance, et non pas son vrai mérite. Ce qui est condamné dans ces versets, c'est l'amour de la richesse pour elle-même et pour l'ostentation et la pompe : *"Non!... Vous ne vous montrez pas généreux envers l'orphelin, ni ne vous encouragez mutuellement à nourrir le pauvre. D'autre part, vous dévorez avec avidité l'héritage des orphelins et vous aimez la richesse avec ardeur."* (Sourate al-Fajr, 89: 17-20)

"La richesse et les enfants sont la parure de la vie de ce monde. Mais les bonnes actions impérissables recevront une récompense meilleure auprès de ton Seigneur, et elles suscitent un plus grand espoir." (Sourate al-Kahf, 18:46)

Du point de vue islamique, l'argent peut être utilisé comme un moyen de bien-être et de satisfaction des besoins humains. Il peut être utilisé pour l'amélioration des conditions générales des gens et leur orientation vers le chemin d'Allah. Mais il ne faut pas en faire une démonstration de splendeur et de vanité, ni un outil de thésaurisation. Se fixer pour but l'accumulation des richesses, c'est s'acheminer vers la misère

et non vers le bonheur.

Le Coran dit à ce propos :

"Malheur au calomniateur acerbe qui amasse des richesses et qui les compte! Il pense que ses richesses le rendront immortel! Non! Il sera jeté dans la Fournaise dévorante." (Sourate al-Humazah, 104: 1-4)

Amasser les richesses est un motif de vanité

"N'obéis pas à celui qui profère des serments et qui est vil; au diffamateur qui répand la calomnie; à celui qui interdit le bien; au transgresseur, au pécheur; à celui qui est arrogant et bâtard par surcroît, même s'il possède des richesses et des enfants. Lorsque Nos versets lui sont lus, il dit : *"Voici des histoires racontées par les Anciens!" Nous lui ferons une marque sur le museau! (Nous le disgracions)"* (Sourate al-Qalam, 68: 10-13)

Le pouvoir et les richesses doivent être utilisés comme un moyen de poursuivre les nobles objectifs de la vie, qui sont leur unique raison d'être. Autrement, s'ils sont utilisés pour rivaliser avec les autres dans le domaine de la vie, ils deviennent dégradants et ne peuvent fournir, au plus, qu'un plaisir provisoire dans ce bas-monde.

Le Coran dit à cet effet :

"Sachez que la vie présente n'est que jeu et amusement, vaine parure et cause de vantardise entre vous, rivalité dans la multiplication des richesses et des enfants." (Sourate al-Hadid, 57:20)

Un tel attachement au pouvoir et au lucre nous rend oublieux d'Allah et des valeurs éternelles dont dépend l'humanité de l'homme. Il le fait absorber par les questions de la vie quotidienne, ce qui est indigne d'un homme honnête et ayant une finalité dans la vie.

"O les croyants! Ne laissez ni vos biens ni vos enfants vous distraire du rappel d'Allah. Ceux qui le font, seront,

certes, les perdants." (Sourate al-Munâfiqoun, 63:9)

C'est pour cette raison que le Coran a décrit l'argent et la richesse comme une "fitnah", un objet d'épreuve et d'essai. Le verset 28 de la sourate al-Anfâl et le verset 15 de la sourate al-Taghâbun présentent l'argent comme un moyen de tester l'homme par l'usage qu'il en fait, et de tester les autres par la façon dont ils réagissent face à celui qui le possède. Si ces derniers lui témoignent du respect seulement pour sa richesse, ils auront perdu deux tiers de leur foi.

Le Saint Prophète dit à ce propos :

"Si un homme se montre humble devant une personne riche à cause de ses richesses, deux tiers de sa foi disparaissent."

Les droits de la propriété

Dans les différents systèmes économiques d'autrefois, les droits de la propriété étaient souvent illimités. Sur la base de ces droits, un propriétaire pouvait utiliser sa propriété et en disposer à sa guise, et ne s'estimait soumis à aucune restriction.

Dans les systèmes capitaliste et semi-capitaliste de l'époque contemporaine, la question fondamentale pour laquelle les gens travaillent est celle de la liberté illimitée d'accroître le revenu privé et de le dépenser au gré de ses désirs. Quant à la question de savoir comment ce revenu est acquis et dépensé, elle est considérée comme une ingérence déplacée dans la liberté personnelle. C'est seulement dans le cas où les intérêts des capitalistes sont menacés qu'on impose des restrictions et qu'on formule des règlements, et cela, non dans le but de sauvegarder les intérêts des masses, mais pour régulariser la division des richesses parmi les capitalistes. Dans ces systèmes capitalistes, le domaine de l'entreprise économique n'est ouvert qu'à une seule classe, celles des capitalistes. Parmi les autres classes de la société, seules les personnes qui rendent des services méritoires aux intérêts des capitalistes pourraient être autorisées de

tirer bénéfice de ce domaine, dans une certaine mesure seulement. Quant aux masses, le domaine du progrès économique leur est plus ou moins fermé, et elles doivent forcément suivre la voie qui leur est tracée invisiblement par les capitalistes selon une politique d'ensemble.

Dans les systèmes socialistes actuels, le droit de propriété a été le plus souvent retiré aux individus, et transféré à l'Etat. Dans ces systèmes, l'injustice économique prévalant sous le système capitaliste a été certes considérablement réduite, mais en même temps, une partie de la motivation humaine naturelle a disparu.

Le droit de la propriété en Islam

Dans le système islamique le droit de la propriété a une forme spéciale grâce à laquelle la plupart des mauvais effets de la propriété privée, telle qu'elle existe dans les systèmes capitaliste et semi-capitaliste, peuvent être évités, alors que la motivation pour l'effort économique peut être maintenu dans une grande mesure.

Selon la conception islamique, trois conditions fondamentales du droit de la propriété sont à retenir.

1. La propriété ne doit pas être acquise par un moyen illégal, c'est-à-dire un moyen qui s'oppose à n'importe quelle règle précise de l'Islam.

2. Cette acquisition et sa continuation ne doivent impliquer aucun dommage aux autres.

3. Cette acquisition ne doit invalider aucune réclamation valable, ni établir aucune réclamation non valable.

Sur cette base, une personne qui acquiert une propriété volée ne sera pas considérée comme en étant le propriétaire, même si elle n'était pas au courant de ce vol, et ce parce que ladite propriété n'est pas parvenue jusqu'à elle par un moyen légal.

De la même façon, toute chose qu'on obtient par tromperie, falsification ou contrainte ne devient pas la propriété de l'acquéreur, et celui-ci ne peut la transférer à personne d'autre non plus.

Aucun individu ni aucun groupe ne sera considéré comme le propriétaire attitré d'une somme d'argent obtenue par suite du transfert de sources nationales de la richesse à d'autres personnes.

LES SOURCES NATURELLES DE LA RICHESSE

L'identification des sources naturelles de la richesse et les règles les concernant constituent l'une des parties les plus importantes des enseignements islamiques. Certaines de ces sources se trouvent à l'extérieur de la Terre, qui est la résidence des êtres humains. Il s'agit par exemple du soleil, qui est la source de la chaleur et de la lumière pour la Terre, ses habitants et pour plusieurs autres planètes; ou de la lune dont la lumière et les autres effets - les marées des mers - nous sont bénéfiques. Il en va de même pour les nuages, et les autres qui produisent un grand effet sur la vie humaine.

Il est évident que cette sorte de ressources est destinée à toutes les créatures d'Allah et que personne n'a le droit d'en avoir le monopole. Allah décrit les ressources de ce genre comme étant Ses bontés pour tous les hommes.

L'autre partie des ressources naturelles auxquelles l'homme a un accès direct se trouve à la surface de la terre. Elle consiste essentiellement en eau, sous forme d'océans, de mers et de fleuves, et en terre ferme qui comprend 27% de la surface du globe. De plus, il y a dans le fond des océans, des mers, des fleuves et des montagnes tous les minéraux et d'autres trésors qui jouent un rôle important dans la vie des êtres humains.

Telles sont les principales sources de la richesse existant sur la terre. Comme nous l'avons déjà dit, le vrai propriétaire de toutes ces ressources naturelles, et même de l'homme lui-même, c'est Allah. Il est à rappeler que si nous avons été autorisés à jouir de ces ressources, c'est dans l'intérêt de l'humanité. Aussi ne doivent-elles être monopolisées par aucun particulier : individus, classes ou société, au détriment des autres êtres humains.

La terre

La terre est l'une des plus importantes sources de la richesse. Il y a quelques points intéressants qu'on doit connaître concernant la terre.

La possession de la terre

Il y a en Islam trois sortes de terres sur le plan de la propriété :

1. Les terres possédées par la société.
2. Les terres possédées par l'Etat.
3. Les terres possédées par des personnes privées.

Les terres possédées par la société

Les terres de cette catégorie ne sont pas vendables. Même l'Etat n'a pas le droit de les vendre. Les terres mises en valeur et clôturées par des mains humaines, et celles qui tombent sous le contrôle des Musulmans à la suite du jihâd, sont considérées comme étant la propriété de la société musulmane et personne n'a le droit d'en acquérir ou d'en vendre même un mètre carré. Le gouvernement musulman peut les céder en bail à des personnes ou à des associations pour en tirer une rente, appelée "Kharâj", qui va dans les caisses du Trésor public.

Les terres de la Mésopotamie (située entre deux fleuves, le Tigre et l'Euphrate) en Irak entrent dans cette catégorie. Lorsqu'al-Halâbi a interrogé l'Imam al-Çâdiq (P) à leur propos, il a répondu : "Elles sont la propriété de tous les Musulmans,

ceux de nos jours, ceux qui se joindront plus tard à la Ummah, et ceux qui ne sont pas encore nés."

Et à une question posée par Abou Dardah à l'Imam al-Çâdiq (P) concernant la vente et l'acquisition des terres productives de Kharâj, l'Imam a expliqué : "Qui peut les vendre ? Elles appartiennent à tous les Musulmans."

Sous le Califat de Omar, un homme avait acheté un lopin de terre au bord de l'Euphrate pour en faire un jardin. Après avoir terminé la transaction concernant cette acquisition, il en a informé Omar. Celui-ci lui demanda de qui il l'avait achetée. Il lui dit qu'il l'avait achetée à ses propriétaires. Une fois que les Musulmans (les Muhâjirîn et les Ançâr) furent rassemblés, Omar se tourna vers l'homme et dit :

- "Ce sont là les propriétaires de ce morceau de terre. L'as-tu achetée à ces gens ?"

L'homme répondit par la négative. Omar dit alors :

- "Remets donc le lopin (de terre) à ceux auxquels tu l'as acheté, et récupère ton argent."

Les points suivants peuvent être notés à propos de ces terres : elles sont pour toujours la propriété de la société musulmane et ne peuvent jamais devenir la propriété privée de personne. Donc, elles ne peuvent pas être vendues, acquises, ni hypothéquées.

Le Gouvernement musulman étant le gardien des intérêts généraux de la Ummah, il assume donc la responsabilité de s'assurer que ces terres, qui sont des biens nationaux, soient utilisées de la meilleure façon selon les circonstances qui prévalent à chaque époque, et que leurs revenus soient dépensés pour le bien-être de la Ummah dans son ensemble.

Les terres possédées par l'Etat

Toutes les terres en friche non exploitées, et tous les pâturages et forêts non cultivés, sont la propriété de l'Etat. L'Etat islamique doit assumer sa responsabilité les concernant

sans perdre de vue les intérêts des générations présentes et futures. Chaque fois qu'il estime qu'il est de l'intérêt national que cette terre soit octroyée en concession à un individu, une société ou une association, il doit la donner en bail. Dans chaque cas, elle doit être exploitée de la meilleure façon.

Les terres possédées par des particuliers

Si une personne vivant sur un territoire non islamique décide d'embrasser l'Islam et de joindre la société musulmane, les droits de propriété mobilière et immobilière qu'elle détient seront respectés.

Si elle est propriétaire d'une terre, elle continuera à l'être après sa conversion.

Si le Gouvernement musulman estime, dans n'importe quelle situation, qu'il est de l'intérêt national d'assigner un lopin de terre à un individu ou à une société, il peut le faire. Dans ce cas l'individu devient le propriétaire de ce lopin de terre d'une façon indépendante ou en tant que membre d'une société.

Comme vous avez pu le remarquer, dans le système économique islamique, le domaine de la possession personnelle d'une terre est en principe très limité, et on peut dire qu'en règle générale cette grande et omniprésente source de richesse ne doit pas être une propriété personnelle.

L'utilisation des sources de la richesse est l'une des questions auxquelles l'économie islamique a prêté beaucoup d'attention. Du point de vue islamique, rien de ce qui peut être utilisé comme matière première pour la production d'une substance nécessaire aux membres de la société ne doit être négligé. Chacun a le devoir d'essayer, dans la mesure de ses moyens, de réclamer une terre, de la cultiver, ou de s'en servir pour un autre usage, car, selon le Coran, Allah a mis l'homme sur la terre pour qu'il s'y établisse.

Dans la jurisprudence islamique, la terre inculte qui n'a

pas été mise en valeur ni utilisée, s'appelle "terre morte", et le fait de la mettre en valeur s'appelle "donner vie à une terre morte". Selon le point de vue islamique, quiconque entreprend la mise en valeur d'une telle terre a un droit spécial de la réclamer.

Le Saint Prophète a dit :

"Quiconque donne vie à un morceau de terre morte (en la rendant terre cultivable) en devient le propriétaore."

"Ceux qui mettent en valeur un morceau de terre et la rendent cultivable y ont un droit de priorité, et il devient par conséquent le leur."

Un compagnon du Prophète dont le nom est Asmar dit : "J'étais un jour avec le Prophète en compagnie de quelques autres. Le Prophète a dit : "Quiconque entreprend le premier la mise en valeur d'un morceau de terre inculte en sera le propriéntaire." Après cette proclamation, les gens sont devenus si enthousiastes qu'ils se rendaient régulièrement au désert pour choisir un morceau de terre convenable dans le but de le mettre en valeur."

Il est évident qu'en leur accordant le droit d'occuper la terre mise en valeur, les gens enthousiastes sont encouragés à rendre cultivables davantage de terres, ce qui a pour résultat naturel l'augmentation du niveau de la production.

Pour mettre en valeur une terre en la cultivant ou en y construisant un bâtiment, une maison, une usine, etc... on a besoin de beaucoup de temps, et cela ne peut pas se faire en un jour. Par exemple, lorsque vous décidez de transformer un hectare de terre en un jardin ou en une ferme, vous devez aller tout d'abord choisir un morceau de terre convenable, et ensuite vous devez commencer à faire les aménagements nécessaires pour assurer tout ce qui est nécessaire à la réalisation du travail en question. Evidemment tout cela demande du temps. Supposons qu'entre temps un autre choisisse le même morceau de terrain pour son usage et qu'il commence à le travailler. Alors où

vous installerez-vous ? Pour prévenir une telle situation, les règles de l'économie islamique autorisent un homme qui désire mettre en valeur un morceau de terre à le délimiter par des pierres ou par une clôture, ce qui lui donnera un droit de priorité sur le morceau choisi, et personne d'autre ne pourra l'occuper pendant qu'il fait les préparations nécessaires pour sa mise en valeur. En tout cas, le bornage du terrain n'aura aucune valeur légale s'il est fait dans le but unique soit de l'accaparer, soit d'en priver les autres, soit de gagner de l'argent en le revendant par la suite.

Garder une terre arable sans la cultiver

Si quelqu'un laisse sa terre arable en friche sans entreprendre aucune action pour la cultiver, il perd son droit sur elle. Sa terre peut par conséquent être cédée à quelqu'un qui serait susceptible de l'utiliser.

L'Imam Moussâ al-Kâdhim (P) a dit :

"La terre appartient à Allah qui l'a accordée à Ses serviteurs afin qu'ils gagnent leur vie. C'est pourquoi, si quelqu'un laisse un lopin de terre sans soin ni utilisation pendant trois années consécutives et sans une raison valable, cette terre échappe à son contrôle et peut être cédée à quelqu'un d'autre."

D'après ce qui précède, il ne fait pas de doute que :

Premièrement, quiconque met en valeur un lopin de terre improductif y acquiert un droit de propriété.

Deuxièmement, personne ne peut renvendiquer la propriété d'une terre improductive sans l'avoir développée ni utilisée.

Troisièmement, la seule occupation surperficielle, ou la clôture, ne suffit pas pour réclamer la propriété d'une terre. Il faut pour cela y effectuer un travail productif et y ajouter une valeur économique.

Quatrièmement, quiconque met en valeur une terre improductive, y acquiert un droit seulement tant qu'il en fait un

usage économique.

C'est pourquoi l'action de ceux qui occupent une terre inculte de différentes façons dans le seul but de gagner de l'argent en la revendant à ceux qui la veulent pour y pratiquer l'agriculture ou y édifier des constructions, est illégale et contraire aux enseignements économiques de l'Islam. Ils doivent donc cesser une telle action.

Non seulement les terres tout simplement clôturées, mais même celles qui avaient été mises en valeur pendant un temps, et puis laissées à l'abandon et inutilisées, peuvent être réoccupées et exploitées par d'autres qu'il soit besoin de demander la permission du premier occupant.

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit :

"Quiconque met en valeur une terre en friche et nettoie ses canaux d'irrigation n'a pas à payer la zakât (taxe islamique) sur elle. Si cette terre se trouvait précédemment sous l'occupation de quelqu'un d'autre qui l'a négligée et l'a laissée sans utilisation, ce premier occupant n'a pas le droit de la reprendre, car toute la terre appartient à Allah et à celui qui l'exploite."

Al-Chahîd al-Thâni, l'un des plus grands juristes de 10ème siècle de l'hégire, écrit dans son livre "al-Masâlik" :

"La terre inculte mise en valeur par une personne, mais négligée par la suite pendant longtemps, recouvre son ancien statut et peut être légalement remise en valeur par une autre personne. La propriété de la première personne était due à sa mise en valeur, et a cessé d'exister dès qu'elle a négligé la terre."

L'eau

L'eau est une des premières nécessités pour chaque être vivant. Elle est aussi l'une des plus précieuses ressources naturelles sur les plans agricole et industriel.

Il y a dans le système économique islamique, deux sortes d'eau :

1. L'eau qui n'est pas naturellement accessible, telle que l'eau des puits, l'eau des conduits souterrains, l'eau des canaux construits, etc...

L'eau naturellement accessible

Elle est une propriété publique. Tout le monde peut s'en servir. On devient automatiquement le propriétaire de toute la quantité d'eau qu'on en tire pour son usage personnel.

Al-Cheikh al-Touci, un grand juriste du 5ème siècle de l'hégire, écrit dans son livre, "al-Mabsût" :

"L'eau de mer, des fleuves - tels le Tigrre et l'Euphrate - et des sources naturelles se trouvant dans des terres incultes, est une propriété publique, et peut, selon l'avis unanime de tous les juristes, être utilisée légalement en n'importe quelle quantité par n'importe qui car, d'après Ibn Abbas, le Prophète avait dit : "Tout le monde partage trois choses : l'eau, le pâturage et le combustible."

L'eau non accessible naturellement

Il y a de l'eau qui n'est pas directement accessible. Par exemple, pour pouvoir utiliser l'eau souterraine, il est nécessaire de creuser un puits ou des conduits souterrains. De la même façon, pour utiliser l'eau des grands fleuves pour l'irrigation, il est nécessaire de creuser des canaux et des conduits. Selon l'économie islamique, cette sorte d'eau est aussi considérée comme une propriété publique et elle ne saurait faire l'objet de vente ni d'achat. La seule différence dans le cas présent est que, compte tenu de l'effort et du travail faits par la personne qui a creusé le puits ou le canal, celle-ci acquiert un droit de priorité à l'utilisation de l'eau qu'il contient, en quantités suffisantes pour la satisfaction de ses besoins personnels agricoles ou industriels. Les autres n'ont pas le droit de l'en empêcher. Mais une fois que ses besoins en sont satisfaits, elle n'a pas le droit d'interdire aux autres d'utiliser l'eau, ou de leur demander de l'argent contre l'autorisation de s'en servir.

Le Cheikh al-Touci écrit à cet égard dans "al-Mabsout" :

"Lorsque nous disons qu'un tel ou un tel est le propriétaire d'un puits donné, sa propriété signifie seulement qu'il a un droit de priorité à l'utilisation de son eau dans le but de la boire, d'abreuver son bétail, et d'irriguer sa terre. C'est pourquoi, s'il a une quantité d'eau supérieure à ses beoins, il est obligatoire pour lui de laisser les autres s'en servir gratuitement."

Cette règle est fondée sur une tradition, rapportée de l'Imam al-Çâdiq (P), selon laquelle :

"Le Saint Prophète a interdit la vente de l'eau dont une personne dispose, et ce parce qu'elle a seulement le droit d'en boire, d'abreuver son troupeau, et de s'en servir pour le barrage qu'elle a construit pour irriguer sa terre. Si elle n'en a pas besoin, elle ne doit pas empêcher les autres de l'utiliser. Ne vendez donc pas cette sorte d'eau, mais offrez-la gratuitement à votre voisin ou votre frère."

Les minéraux

Les minéraux constituent une autre partie des ressources naturelles précieuses.

Un grand nombre de minéraux se trouvent à l'intérieur de la terre, ou à sa surface. D'autres existent dans l'eau et dans l'espace. Les nombreuses sortes de sels et de produits chimiques qui peuvent être extraits de l'eau, et l'utilisation de l'énergie solaire obtenue à travers l'espace, ont fait de l'eau et de l'espace des sources précieuses des richesses.

Selon les règles de l'économie islamique, les minéraux, sous quelque forme qu'ils se trouvent, sont toujours la propriété de la société. A en croire les livres de loi islamique, pour autant qu'il s'agisse des minéraux dont l'extraction ne nécessite pas beaucoup de forages et d'excavations, tous les juristes et savants musulmans sont presque unanimement d'accord sur ce point. Pour ce qui concerne les minéraux dont l'extraction et

l'exploitation exigent beaucoup d'excavations, bien qu'il y ait quelques divergences d'opinion, beaucoup de juristes éminents souscrivent à l'avis qu'ils sont, eux aussi, propriété de la société. Al-Muhaqqiq Al-Thâni dit que telle est l'opinion de la majorité des juristes chiites. (1)

LE ROLE ECONOMIQUE DU TRAVAIL HUMAIN

Il ressort de l'exposé précédent que le Tout-Puissant Allah a mis à la disposition de l'homme des ressources naturelles abondantes, et qu'IL l'a pourvu de tout ce qui est nécessaire à la vie. Il ne fait pas de doute que ces ressources lui ont été offertes afin qu'il puisse en faire le meilleur usage dans sa vie, et non tout simplement pour les regarder de loin ni pour les ignorer, se contentant de mener une vie monastique et d'abandonner le monde.

L'Islam condamne le renoncement. On rapporte que le Saint Prophète a dit : "Il n'y a pas de monachisme en Islam."

Le travail est la clé de l'utilisation des ressources naturelles

L'homme ne peut profiter des ressources naturelles qu'en travaillant, en faisant des efforts, et en utilisant son énergie. Supposons qu'un homme assoiffé passe près d'une source d'eau douce. Cette source a été créée pour son usage, afin qu'il puisse étancher sa soif. Mais sa soif ne peut être étanchée que s'il se donne au moins la peine de tendre sa main et de prendre un peu d'eau qu'il porte à sa bouche. Supposons ensuite qu'un homme, qui a faim, passe près d'un châtaignier sauvage. Ses fruits, qui constituent une nourriture naturelle, sont disponibles pour apaiser sa faim. Mais il doit au moins tendre la main pour ramasser les châtaignes et les mettre dans sa bouche. Donc

1. Voir à ce propos : "Jam ͑ al-Maqâçid".

c'est le travail, et uniquement le travail, qui constitue la clé de l'utilisation des ressources naturelles, lesquelles sont décrites par le Coran comme étant les trésors de la Miséricorde d'Allah.

Lorsque cet homme qui avait soif a plongé sa main dans la source et en a rapporté un peu d'eau, ou que cet homme qui avait faim a ramassé quelques fruits, la moindre des choses est de reconnaître que cette gorgée d'eau ou ces quelques châtaignes lui appartiennent, et que personne n'a le droit de les arracher de ses mains pour les utiliser soi-même. Ce droit et ce lien entre l'homme et le travail est un lien de propriété.

Nous pouvons déduire de l'étude des enseignements économiques islamiques que la possession est uniquement le fruit du travail. Lorsque l'homme applique son travail aux ressources naturelles, celles-ci deviennent sa propriété. Son travail peut être élaboré et compliqué, ou bien il peut être très facile et très simple, consistant à enlever quelque chose de sa source, à prendre un peu d'eau dans un fleuve, dans un canal ou dans une fontaine, à cueillir quelques fruits sur un arbre sauvage, à couper quelques plantes épineuses dans une forêt, ou à attraper un oiseau. Dans la jurisprudence islamique de tels actes s'appellent "acquisition". Si une personne acquiert une chose à des sources naturelles qui ne peuvent être appropriées par personne de manière exclusive, et qu'on appelle en termes techniques "Mubâhât", cette chose devient la sienne.

Dans certains cas, il n'est pas facile d'arriver à la source naturelle. On doit faire un plan, et beaucoup d'efforts, pour obtenir ce dont on a besoin. Supposons qu'une personne ait soif, et qu'elle veuille obtenir de l'eau; alors qu'il n'y aurait pas d'eau sur le sol. Elle devrait donc creuser un puits, préparer un seau et une corde, pour pouvoir enfin puiser de l'eau. Ou bien elle aurait à choisir plusieurs puits qu'elle relierait entre eux par des conduites pour que l'eau monte jusqu'à la surface de la terre.

Pour encourager l'homme à entreprendre de tels travaux,

il est nécessaire que son droit à ce qu'il produit soit reconnu et qu'il ait l'assurance que plus il fait d'efforts, plus sa vie deviendra prospère. Bien sûr, en lui donnant un tel droit, il est essentiel de prendre en considération tous les aspects de la vie humaine. L'encouragement qu'on lui fournit ne doit pas lui ouvrir la voie vers l'oppression et l'exploitation des autres, lesquels seraient par conséquent découragés et démoralisés.

C'est la raison pour laquelle, lorsque l'Islam a reconnu la possession par l'homme des produits de son travail, il a en même temps mis certaines restrictions à sa propriété personnelle.

Pas de gain sans travail

On peut déduire de l'étude d'ensemble de l'économie islamique que le gain, tout gain qu'on peut réaliser dans la vie, dépend du travail qu'on effectue. Personne n'a le droit de vivre du travail des autres sans faire aucun travail utile soi-même. Le Saint Prophète a dit : *"Maudit soit celui qui pose sa charge sur les autres."* (Wasâ'il al Chi'ah, vol.12. p.18)

Selon un hadith, un partisan du Commandeur des croyants, l'Imam Ali (P), avait demandé à celui-ci une aide financière. Il s'attendait à ce que l'Imam lui alloue une somme du Bayt al-Mâl, le Trésor public.

Mais l'Imam Ali (P) lui a dit :

"Cet argent (du Trésor public) n'est ni le mien, ni le tien. Il est le produit des combats des Musulmans et le cadeau de leurs sabres. Si tu avais participé au combat, tu aurais droit à le partager. Autrement, rien de produit de leur effort ne sera donné aux autres." (Nahj al-Balâghah, vol. II, p. 226)

Pour sauvegarder les intérêts de ceux qui travaillent et font des efforts, le système économique s'oppose à tous les gains sans travail. Il ne veut pas donner aux gens désoeuvrés et aux égoïstes l'occasion de vivre du travail des autres, en privant les travailleurs diligents et industrieux, ainsi que leurs fa-

milles, du pain qu'ils ont gagné à la sueur de leur front. Le chômage et le désoeuvrement sont tous deux nuisibles à l'individu et à la société.

L'Imam Moussâ al-Kâdhim (P) a dit : "Allah déteste un homme désoeuvré et apathique."

Du point de vue islamique, un homme qui travaille dur pour gagner sa vie a autant de mérite qu'un combattant sur le chemin d'Allah. Le combat sur le chemin d'Allah vise à renforcer les bases des vertus humaines et à généraliser la justice sociale, alors que le désoeuvrement et l'oisiveté portent un coup sévère et aux vertus humaines, et à la justice sociale.

La production, la distribution, les services, etc...

Du point de vue économique islamique, le travail utile ne se limite pas à des activités productives telles que l'agriculture, l'élevage et l'industrie. La distribution, les services et tout travail utile qui satisfait un besoin humain, sont reconnus comme travail économique, et il est du droit de celui qui les effectue d'en tirer bénéfice et de diriger les affaires de sa vie avec le profit qu'il en tire.

La production

Un fermier laboure la terre, y sème des graines, l'irrigue, la désherbe et y répand des insecticides. Au moment de la moisson, il rassemble la production et la prépare pour la consommation. Mais tous les consommateurs ne peuvent pas venir à la ferme pour acquérir ce dont ils ont besoin.

La distribution

Ainsi les besoins de la vie sociale préparent la voie à un autre travail essentiel et utile. Il est nécessaire que quelqu'un vienne pour enlever les denrées chez ce fermier, et chez d'autres producteurs, pour les mettre à la disposition des con-

sommateurs. Il peut porter ses marchandises jusqu'aux portes des consommateurs, en tant que colporteur, ou bien il peut ouvrir une boutique dans le quartier où vivent les consommateurs. Dans les deux cas son travail est d'acheter aux producteurs leur production, et de la revendre aux consommateurs.

La distribution, c'est-à-dire le fait d'apporter les biens aux consommateurs est, en soi, un travail positif, utile et essentiel. Il est nécessaire que celui qui l'entreprend obtienne quelque bénéfice. C'est pour cette raison que le prix des marchandises acquises dans une boutique ou chez un colporteur est toujours un peu plus élevé que leur prix tel qu'il est pratiqué par le producteur.

Dans une économie saine, cette différence de prix reste dans les limites de la valeur du travail supplémentaire effectué par le distributeur en apportant les marchandises au consommateur. Le distributeur n'est pas autorisé à faire trop de profits sur les marchandises en les achetant à des prix insignifiants au producteur pour les revendre à des prix exorbitants au consommateur. Le travail accompli par le distributeur s'appelle négoce ou commerce.

Les services

Il y a certains besoins nécessaires à la vie humaine qui ne sont satisfaits ni par la production, ni par la distribution. Lorsque votre enfant tombe malade, vous l'amenez chez le médecin. Celui-ci doit faire quelque chose pour le guérir. Ce travail est utile et fondamental. Mais est-il une production ou une distribution ? Il n'est ni l'une ni l'autre. Alors, qu'est-ce que c'est ? C'est un service rendu à vous et à votre fils. Un service très précieux et réel. C'est en considération de ses services que le médecin doit obtenir une rémunération qui lui permette d'assurer ses moyens d'existence.

Il y a, dans la vie sociale, beaucoup d'activités qui peuvent être considérées comme ne faisant partie ni de la distribu-

tion ni de la production, mais sans lesquelles les rouages de la société ne peuvent fonctionner. On les appelle, en termes modernes, services. En économie islamique, toute forme de travail utile et essentiel, qu'il soit de production, de distribution ou de service, est reconnu comme étant une valeur et doit, par conséquent, rapporter un profit convenable.

Un faux travail, ou un moyen rusé d'exploitation

Selon les principes de l'économie islamique, seule une activité utile et génératrice de valeur est considérée comme un vrai travail, c'est-à-dire un travail qui facilite la vie humaine de base et la rend plus plaisante. Une étude minutieuse de quelques traditions islamiques montre clairement que dans l'économie islamique il n'y a pas de place pour des activités qui ne jouent pas un rôle de production, de distribution, ou de services. Personne n'a le droit de s'attendre à un profit tiré d'un travail superflu et infructueux.

L'Imam al-Çâdiq a dit :

"Je n'aimerais pas louer un moulin à eau pour le sous-louer à un prix supérieur, sans, au moins, y ajouter une garantie ou quelque chose, ou sans l'équiper mieux." (Wasâ'il al-chi^cah; vol.13, p. 259)

On a demandé à l'Imam al-Bâqir (P) :

"Est-il légal qu'un artisan prenne une commande et qu'il la passe ensuite à un autre qui l'exécute, alors qu'il se contente, lui, de réaliser quelque profit de cette façon sans faire quoi que ce soit ?"

L'Imam al-Bâqir a répondu : "Il ne peut pas faire cela."

Selon une autre version de ce hadith, il a ajouté :

"Il ne doit pas faire cela, à moins d'exécuter la commande partiellement." (Wasâ'il al-Chi^cah; vol.13, pp. 264-265)

Un chaudronnier était venu voir l'Imam al-Çâdiq pour lui soumettre son cas. Il lui dit : "Parfois je prends une commande et je confie le travail aux apprentis qui travaillent pour moi, en

leur payant seulement les 2/3 du tarif perçu."

L'Imam al-Çâdiq a dit : "Cela ne doit pas se faire, à moins que tu ne partages avec eux l'exécution du travail." (Wasâ'il al-Chi'ah; vol.13, p. 266)

L'un des facteurs les plus importants de l'augmentation des prix est l'existence de nombreux intermédiaires par lesquels la marchandise passe du producteur au consommateur, et dont chacun demande un revenu pour lui-même sans avoir accompli aucun travail utile ou essentiel. Or, d'après les hadiths que nous avons cités plus haut, tant qu'il s'agit d'intermédiaires qui jouent un rôle utile, au moins sur le plan de la distribution, ils ont le droit de réaliser un profit proportionnel à leur travail. Mais pour ce qui concerne les intermédiaires qui ne font que ralentir le processus de la distribution, ils ne méritent aucun profit. Ils doivent cesser de prêter leur faux service qui n'est, en réalité, qu'une ruse pour exploiter et le producteur, et le consommateur.

Le frère de l'Imam al-Kâdhim (P) a demandé à celui-ci : "Un homme qui a acheté des denrées alimentations peut-il les revendre à une autre personne avant d'en avoir pris possession effectivement ?"

L'Imam a répondu : "S'il revend avec profit, non. Mais s'il revend au prix de revient, il n'y a pas de problème."

L'usure

L'un des pires faux travaux est l'usure, qui doit être considérée comme l'une des formes d'exploitation les plus cruelles. L'Islam est fermement opposé à cette vile forme d'exploitation, quels que soient ses dehors, et il dénonce vigoureusement les usuriers. Avant d'entreprendre la discussion de l'usure, il conviendrait d'expliquer le vrai rôle de l'argent dans la société humaine.

On dit que la monnaie est venue à l'existence pour faciliter l'échange des marchandises.

Dans les petites sociétés primitives, l'échange se faisait par le troc. Si quelqu'un produisait un article en quantité supérieure à ses besoins et qu'il avait besoin d'autres articles possédés ou produits par d'autres personnes, il échangeait son article contre ce que les autres possédaient, et ce à un rapport fixé conjointement par les parties concernées. Par exemple un fermier échangeait ses grains contre d'autres choses nécessaires à la vie, comme les vêtements et d'autres articles domestiques. Bien que simple, le système du troc présentait de sérieux problèmes dans des sociétés plus grandes, car pour une telle transaction, il était nécessaire de trouver une personne ou un marché qui :

- ait besoin de l'article offert,
- soit prêt à l'échanger,
- soit en mesure d'offrir un autre article demandé, d'une valeur égale à celle de l'article offert.

Pour cette raison le système des affaires a subi beaucoup de changements. Beaucoup de sortes de marchés avaient été établies à différents niveaux, et finalement la monnaie a été introduite comme un moyen d'échange.

La déviation de la monnaie de son rôle initial

Cette solution a résolu beaucoup de problèmes, mais elle a créé, à son tour, de nouveaux problèmes. L'un de ces problèmes est l'argent, qui avait pour but initial d'être un moyen d'échange et de jouer un rôle de mesure de la valeur de la production et de la distribution, mais qui a perdu peu à peu sa fonction originelle pour devenir lui-même un objet de transaction.

Cette situation a été provoquée lorsque des gens, qui avaient amassé de grandes sommes d'argent, ont proposé à d'autres personnes, qui en avaient besoin, de leur en fournir à titre de prêt à intérêt, dans le but de réaliser un profit sans prendre de risques ni accomplir aucun travail.

Ils agissaient ainsi dans le but unique de conserver leur

pouvoir et d'augmenter leur capital. Ils ne se souciaient guère de savoir si l'emprunteur réalisait des bénéfices ou subissait une perte avec l'argent ainsi emprunté, et s'il l'avait emprunté dans un but de production ou uniquement pour subvenir à ses besoins personnels. Cette pratique, consistant à prêter de l'argent à la condition que l'emprunteur le rende avec une somme supplémentaire, s'appelle usure.

En investissant leur argent thésaurisé dans l'usure, les grands capitalistes ont créé aujourd'hui une situation anormale dans le monde économique. En effet, les capitalistes contrôlent aujourd'hui aussi bien la production que la consommation et que les prix. Cette situation a conduit à la naissance de deux classes opposées dans la société : les pauvres et les riches, les gens bien-nourris et les affamés, les forts et les impuissants. Cet état de choses absolument indésirable peut être qualifié d'esclavage masqué.

L'Islam interdit formellement l'usure, et il n'est pas en faveur de l'utilisation de l'argent comme un facteur important de réalisation de profits, car une telle pratique pourrait conduire à la faillite économique. L'Islam s'oppose également au gel de l'argent. Il ne veut pas qu'il soit retiré de la circulation et thésaurisé par quelqu'un. L'argent doit être utilisé pour augmenter les activités économiques, accroître la production, et créer de nouveaux emplois pour les membres de la société, afin de jouer un rôle correct et efficace. Dans l'économie islamique, si l'argent gelé atteint un certain montant et qu'il n'est pas utilisé pendant un an, on prélève sur cet argent une taxe de 2,5%, appelée "Zakât".

Les précédents de l'usure dans l'Histoire

En *Egypte* : Comme nous l'apprend l'Histoire, l'usure existait dans l'Egypte ancienne. La seule condition qu'elle comportait était que le total des intérêts ne devait pas excéder la somme originelle empruntée.

En *Grèce* et à *Rome* : Dans ces deux territoires, l'usure était de pratique courante. Si l'emprunteur manquait de rendre le prêt avec les intérêts, on le capturait pour l'asservir.

En *Chine* : Dans la Chine ancienne, la pratique de l'usure, la rancune et la haine qui en résultaient entre la classe exploitée et la classe exploiteuse ont atteint de telles proportions qu'il y a encore un proverbe chinois qui dit : "Les grands voleurs sont les cambistes."

En *Arabie* : Avant l'avènement de l'Islam l'usure était pratique courante sur ce territoire. A Médine, il y avait des tribus juives qui s'occupaient de ce négoce. Bien que la Torah interdise l'usure, les membres de ces tribus prêtaient de l'argent contre un certain taux d'intérêt, et les emprunteurs prêtaient cet argent, à leur tour, à d'autres personnes, à un taux d'intérêt supérieur.

L'usure dans le Coran

L'objectif fondamental de l'Islam étant l'émancipation des gens de toute forme d'asservissement matériel ou doctrinal, il a accordé l'attention requise, dans le domaine économique aussi, à tous les facteurs qui restreignent la liberté d'action et mènent à la servitude matérielle et intellectuelle. Il a fixé des règles pour assainir la situation pernicieuse qui prévalait jusqu'alors. L'une de ces règles est la prohibition de l'usure, dont l'interdiction catégorique par le Coran a été faite en plusieurs étapes.

Dans une première étape, la pratique de l'usure fut déclarée détestable, et l'attention attirée sur le devoir de satisfaire les besoins sociaux des nécessiteux sans penser au profit : *"Ce que vous versez en intérêts usuraires pour accroître les biens d'autrui ne les accroît pas auprès d'Allah; mais ce que vous donnez en aumônes en désirant la Face d'Allah, voilà ce qui doublera vos biens."* (Sourate al-Roum, 30:39)

Dans une deuxième étape, le Coran a dénoncé les usu-

riers juifs pour leur pratique de l'usure malgré le fait qu'elle était interdite par leur propre religion, et il leur a promis pour cela un châtiment douloureux : *"Parce qu'ils ont pratiqué l'usure qui leur était pourtant défendue, parce qu'ils ont mangé injustement les biens des gens. Nous avons préparé un châtiment douloureux pour ceux d'entre eux qui sont incrédules."* (Sourate al-Nisâ', 4:161)

Dans une troisième étape, le Coran a interdit l'intérêt exorbitant et redoublé : *"O vous qui croyez! Ne dévorez pas l'usure produisant plusieurs fois le double."* (Sourate Ale ᶜImrân, 3:130)

Enfin dans la quatrième et dernière étape, l'usure a été prohibée dans son ensemble et assimilée à un acte d'hostilité contre Allah et contre Son Prophète. On a demandé aux Musulmans de rendre les intérêts qu'ils avaient perçus, et cette exigence a été considérée comme l'une des conditions de la foi : *"O vous qui croyez! Craignez Allah! Renoncez, si vous êtes (de vrais) croyants, à ce qui vous reste des profits de l'usure. Mais si vous ne le faites pas, attendez-vous à la guerre de la part d'Allah et de Son Prophète."* (Sourate al-Baqarah, 2: 278-279)

Pourquoi l'usure a-t-elle été strictement interdite ?

A propos des raisons de la prohibition de l'usure avec une telle sévérité, un bon nombre de hadiths nous sont parvenus des dirigeants de l'Islam, qui ont souligné combien cette pratique est nuisible à la vie morale et économique de l'individu et de la société. Nous citons ci-après un de ces hadiths à titre d'exemple.

L'un des compagnons de l'Imam al-Ridhâ (P) lui avait écrit une lettre dans laquelle il lui posait quelques questions. L'une de ces questions concernait l'usure. L'Imam lui a envoyé la réponse suivante :

"L'usure est illégale, car Allah, le Tout-Puissant, l'a in-

terdite, parce qu'elle apporte la ruine, et conduit à la déperdition de la propriété des gens. Lorsqu'une personne emprunte un dirham et en rend deux, elle donne un dirham pour ce qu'elle a emprunté, et elle perd le second. Donc l'une des deux parties subit une perte. C'est pourquoi Allah a interdit l'usure, tout comme IL a décrété que la propriété d'une personne faible d'esprit ne doit pas lui être transférée avant qu'elle ne fasse preuve de bon jugement et de sagesse, de crainte que sa propriété ne soit dilapidée.

"Pour la même raison, il est également interdit d'imposer un intérêt dans le cas de la vente à crédit. Cela aussi estompe la sympathie et cause la perte de la propriété. Car tout le monde aurait envie de réaliser des profits faciles et cesserait la pratique de prêter sans intérêt, même si c'est faire un acte de vertu que d'aider les nécessiteux en leur prêtant de l'argent sans intérêt. En tout cas, l'usure conduit à la corruption, à l'injustice, à la violation des droits des autres, et à la déperdition de la propriété." (Wasâ'il al-Chi'ah; vol.12, pp. 425-426)

Dans ce hadith, l'attention a été attirée sur deux raisons fondamentales de l'interdiction de l'usure :

1. La déperdition d'une partie de la propriété de l'homme qui paie l'intérêt, et son transfert dans les poches de l'usurier sans raison. L'usure est une sorte de pillage et de vol du produit du travail des gens. C'est une grave injustice. Elle ouvre la voie aux crises économiques. Elle rend les riches plus riches et les pauvres plus pauvres. Donc, elle doit être supprimée.

2. Le déclenchement du feu de l'avarice, le renforcement de l'esprit de profit et l'affaiblissement de l'esprit de sympathie et de philanthropie.

Une étude scientifique des conséquences de l'usure aussi montre les mêmes maux économiques et moraux qui ont été reflétés dans ce hadith. En étudiant la relation des grands et des petits usuriers avec les gens, chacun peut ressentir cette pénible

réalité dans les domaines de l'économie et de la morale.

Les opérations bancaires

Habituellement, lorsqu'on discute du sujet de la prohibition de l'usure, la question qui se pose est de savoir si son abolition n'aboutira pas à l'arrêt de tout le système des opérations bancaires, alors qu'on sait que les opérations bancaires constituent une partie essentielle de notre vie moderne.

La réponse à cette question demande que nous discutions le problème en détail.

L'activité bancaire peut être divisée en deux parties distinctes. L'une n'est pas normalement liée à l'intérêt, l'autre lui est normalement liée.

La première inclut des fonctions comme celles qui ont trait aux lettres de change, au paiement des chèques, aux comptes courants, aux comptes d'épargne sans intérêt, au change de devises, etc...

La seconde inclut l'offre de prêts commerciaux, agricoles, industriels, professionnels, de construction de maisons d'habitation, d'ouverture d'affaires, etc...

La première sorte d'activités facilite beaucoup la vie et les transactions commerciales et n'a d'effets nuisibles ni sur l'individu, si sur la société.

Imaginons qu'un père veuille envoyer de l'argent pour pourvoir aux dépenses d'éducation de son fils, étudiant quelque part ailleurs dans un centre éducatif, ou qu'un commerçant d'une ville désire payer des marchandises qu'il a acquises dans une autre ville.

Tous deux devraient entreprenre eux-mêmes un voyage pour effectuer le paiement à l'autre bout du territoire, et subir par conséquent de lourdes dépenses et beaucoup d'inconvénients; ou bien, ils devraient chercher un voyageur honnête et digne de confiance parlant pour le lieu qui les intéresserait.

L'autre alternative qui s'offrirait à eux, serait de chercher un commerçant dans leur ville, ayant des relations commerciales avec l'autre ville, pour lui faire porter une lettre de change. Evidemment, les deux dernières solutions comportent elles aussi beaucoup d'inconvénients et d'incertitudes.

Ne vaudrait-il pas mieux avoir une institution vaste et digne de confiance pouvant se charger de cette fonction convenablement, d'une façon satisfaisante, et au moindre coût ? Une telle institution est la banque.

Un homme occupé toute la journée à ses tractations d'affaires aimerait rentrer à la maison le soir avec un esprit calme pour passer ses heures de repos avec sa femme et ses enfants paisiblement. Il pourrait avoir cent, mille, ou encore plus de dollars dans sa boutique. S'il porte l'argent liquide sur lui, il y a également un risque de vol. Il se soucie donc de la sécurité de son argent et ne peut pas dormir l'esprit tranquille.

Dans ces conditions, il vaut mieux qu'une institution spécialement équipée reçoive chaque jour son argent pour le mettre en sécurité, et lui permettre de le retirer, dès qu'il le veut, contre la remise d'un chèque, ou en le payant à toute autre personne en faveur de laquelle il remet un chèque. C'est là une fonction très utile de la banque.

Un homme économe et avisé, ou une femme, ou même un enfant, épargne une partie de son revenu journalier, pour les jours difficiles. Cette somme épargnée, si petite soit-elle, il n'est pas facile de la garder avec soi, d'une part, et il risque d'avoir la tentation de la dépenser à tout moment, d'autre part. Donc, il y a un risque qu'elle soit perdue ou volée dans les deux cas. Et s'il la confie à une autre personne pour la mettre en sécurité, cette personne pourrait la détourner, ou ne pas être en mesure de la lui restituer quand il en aurait besoin. Ce serait donc un grand avantage pour les gens que de pouvoir garder leurs économies dans une institution adéquate, pour les reprendre dès qu'ils le voudront. C'est là une autre fonction des

banques.

Dans le cas des grandes transactions, où des sommes importantes sont en jeu, il est difficile de compter l'argent, spécialement les petites coupures. Leur comptage prend beaucoup de temps, et quelle que soit l'attention qu'on y porte, il y a toujours une possibilité d'erreur. Dans de tels cas, si le paiement est effectué au moyen de chèque, on gagne beaucoup de temps et on éloigne la possibilité de l'erreur.

Ces avantages, et bien d'autres que nous offre le système d'opérations bancaires, ne peuvent pas être niés, et il serait stupide de les négliger. Par leur vaste organisation et leur sérieux les banques rendent un service très utile en satisfaisant ce genre de besoins de la vie, et cela suffit pour justifier la nécessité de leur existence.

La prohibition de l'usure, quelle que soit son ampleur, n'entrave en aucune façon le fonctionnement de telles activités bancaires. Dans la société islamique, l'Etat et les individus peuvent, tous deux, mettre en oeuvre des institutions qui se chargent de telles fonctions, financées par le prélèvement d'un pourcentage qu'elles demandent pour les services qu'elles rendent, et ce sans se limiter à l'usure.

On ne voit pas pourquoi les banques, au lieu d'accomplir gratuitement les transactions du compte courant, d'offrir un intérêt pour les comptes d'épargne, et de couvrir leurs dépenses en imposant un intérêt aux emprunteurs, ne demanderaient pas une commission adéquate sur les comptes courants et les comptes d'épargne, de la même façon qu'elles le font pour les traites et les lettres de crédit. Auquel cas, elles pourraient non seulement couvrir leurs dépenses, mais aussi réaliser des bénéfices sans pratiquer l'usure.

Donc la prohibition totale de l'usure en Islam n'entrave en aucune façon la marche des activités bancaires de la première catégorie ni ne prive la société islamique de tels moyens utiles et bénéfiques à la vie sociale.

En ce qui concerne la seconde catégorie d'activités bancaires, elles ne visent pas, dans la majeure partie du monde, un pur bienfait économique. Leur but principal est l'usure, doublée de l'acquisition du pouvoir, et la formation de grands cartels. Les bienfaits économiques et les progrès des connaissances et de l'industrie, même si on en prend soin, ne sont considérés qu'en deuxième position.

Les banques sont toujours à l'affût des projets les plus intéressants, pour l'investissement de leurs capitaux au plus fort taux d'intérêt possible. Si, dans certains cas, il leur arrive de prêter de l'argent pour renforcer l'économie d'une société ou d'une nation, elles le font, en réalité, uniquement pour servir leur propre intérêt et non celui de la société ou de la nation en question. Ces capitalistes sont assez avisés pour se soucier de la perpétuation de la source de leurs profits. Ce sont des sangsues avisées. Lorsqu'elles mordent un corps, elles n'en sucent pas trop de sang, car elles ne veulent pas qu'il tombe totalement épuisé. Ells y laissent un peu de vie pour qu'il puisse continuer à lutter entre la vie et la mort, et préserver ainsi leurs intérêts.

Les lois financières et commerciales de l'Islam ont interdit sans aucun doute cet aspect des opérations bancaires.

Il est possible qu'avec cette prohibition les grands capitalistes ne veuillent pas investir leurs capitaux dans des prêts bancaires, et qu'ils n'acceptent pas de prêter l'argent sans aucun intérêt. Dans ce cas les questions suivantes se poseront :

1. Les grands projets industriels, agricoles et commerciaux exigent l'investissement de beaucoup de capitaux. Une partie des capitaux est normalement fournie par les banques. Si les prêts producteurs d'intérêts sont interdits, l'expansion de la science, de l'industrie et de l'économie sera compromise.

2. Il arrive souvent qu'un travailleur, un homme de profession libérale, un fermier ou un artisan tombe dans la gêne, et que la solution de son problème dépende d'un petit prêt. Même un

prêt producteur d'intérêts représente un grand avantage pour lui. Avec la prohibition de l'intérêt une telle solution ne sera pas possible et beaucoup de familles auront à faire face à des difficultés insurmontables.

3. Les prêts pour la construction immobilière et le démarrage des affaires, même lorsqu'ils sont consentis contre intérêts, constituent un moyen de bien-être pour les classes défavorisées. Ces classes ne doivent pas être privées des seuls moyens dont elles disposent par suite de de la prohibition de l'usure.

La solution du problème

En ce qui concerne la première question, les deux derniers termes du raisonnement sont inexacts.

En effet, il est vrai que la réalisation de vastes projets industriels et agricoles, ainsi que les progrès scientifiques et technologiques dans les domaines de l'industrie et de l'agriculture exigent des investissements considérables. Mais il n'est pas nécessaire que ce grand capital appartienne toujours à des particuliers ou à un nombre limité de personnes. En outre, le moyen de se procurer un capital important ne se limite pas à la pratique usuelle des pays capitalistes consistant à demander aux banques des prêts à plein ou à bas intérêt. De grands fonds peuvent être constitués de capitaux provenant de petits capitalistes, réunis dans des sociétés par actions ou des sociétés coopératives, dont les capitaux seront investis dans les projets de développement. On n'a pas besoin de demander l'aide de grands capitalistes ou d'usuriers. Le profit de telles sociétés, si profit il y a, sera distribué entre un grand nombre d'individus, ce qui assure une certaine justice sociale et prévient la concentration des richesses entre les mains d'un nombre limité de capitalistes préoccupés de satisfaire leur soif de plaisirs.

Donc la prohibition de l'usure n'empêche pas la réunion de capitaux importants. Elle empêche seulement l'émergence de grands capitalistes, et c'est ce que l'Islam veut justement, et qui

a été préconisé par la plupart de penseurs sociaux progressistes des derniers siècles.

Par ailleurs, les gouvernements efficaces et sérieux peuvent faire des investissements sur une grande échelle de grands projets industriels, d'irrigation et agricoles, d'une façon bien meilleure que les capitalistes privés. Et étant donné qu'un bon gouvernement représente la nation, l'investissement qu'il fait sera naturellement utilisé au mieux de l'intérêt de la nation.

La nationalisation des grandes industries par les pays capitalistes, et leur action de construction de barrages, de routes, de chemins de fer, de lignes maritimes dans le secteur public, montrent que les grands investissements ne sont pas le monopole des grands capitalistes et des usuriers.

On pourrait objecter que les gouvernements ne sont pas de bons commerçants ni de bons employeurs, et que pour cette raison, il vaut mieux qu'ils laissent la gestion des affaires économiques et même les autres secteurs du développement, comme l'éducation, la santé, la reconstruction et le développement, aux mains du secteur privé, soumis à la loi de la libre concurrence. Les gouvernements doivent s'abstenir de s'impliquer directement dans de telles activités. Leur devoir consiste seulement à entreprendre des projets spéciaux et à fixer les grandes lignes au mieux de l'intérêt de la nation. Et là encore, le devoir du gouvernement sera d'ouvrir des banques spéciales dans le secteur public afin d'offrir des prêts sans intérêt aux individus et aux institutions privées, et de contrôler par conséquent l'économie du pays. Une telle position offre automatiquement au gouvernement l'occasion de donner la préférence aux intérêts de la nation sur les intérêts particuliers des emprunteurs, et de s'assurer que le capital de la nation ne tombe pas dans les mains des profiteurs et des thésauriseurs privés. Le gouvernement peut imposer des taxes lourdes sur les profits réalisés par les bénéficiaires de ces prêts, et en utiliser la rente en faveur de la nation. Cela peut, là encore, empêcher l'émergence de capi-

talistes mesquins et vivant dans le luxe et le dévergondage, et prévenir l'apparition d'un fossé profond entre les classes de la société.

Pour ce qui concerne la deuxième et la troisième questions, il y a deux façons possibles d'en traiter :

1. Créer des "sociétés" en vue d'avancer des prêts sans intérêts à des individus ou à des groupes de personnes.

Allah a promis des récompenses abondantes pour ceux qui avancent des prêts sans intérêts et a considéré cet acte comme meilleur même que l'offre d'aumône et d'aide à autrui. Si cette action est bien organisée et accompagnée d'une bonne information, ce genre de "société" tendrait à devenir populaire. Même de nos jours, de telles sociétés existent.

Ces sociétés peuvent demander un pourcentage pour les services rendus, et ce afin de couvrir leurs dépenses courantes, mais il n'est pas question de percevoir un intérêt sur l'argent avancé. Leur bilan annuel ne doit accuser aucun profit.

2. L'établissement de banques non usuraires

Si la méthode ci-dessus s'avérait inadéquate, il est, là encore, du devoir du gouvernement d'établir des banques en dehors du budget public, pour avancer des prêts professionnels, industriels, agricoles, immobiliers et de création d'affaires. Pour couvrir les dépenses courantes, ces banques peuvent percevoir des charges de service, mais elles n'ont le droit de percevoir aucun intérêt sur le prêt lui-même. (1)

Conclusion

La prohibition de l'usure ne gêne aucunement les avantages sociaux ou économiques des banques.

Les vraies opérations bancaires non usuraires, fondées

---

1. Pour plus de détails, on peut se référer à "Al-Bank al-la-Rabawi fi-l-Islam" (La Banque non-usuraire en Islam), de l'Ayatollâh Mohammed Bâqir al-Çadr.

sur les charges de services, ne sont pas usuellement légales, mais elles constitutent aussi un devoir national obligatoire pour toute la communauté musulmane dans son ensemble.

Ce qui est visé par la prohibition de l'usure, c'est l'interdiction des opérations bancaires productrices d'intérêt et l'émergence d'une classe de profiteurs parasites et jouisseurs.

LE TRANSFERT DE LA PROPRIETE

Le propriétaire d'une chose a le droit de la transférer à d'autres. Dans certains cas ce transfert est forcé au lieu d'être volontaire.

Le transfert volontaire a lieu à la suite d'une transaction, alors que le transfert forcé se fait à travers l'héritage, etc...

Les transactions

Il y a plusieurs sortes de transactions selon leurs buts respectifs, et elles prennent des formes différentes dans les divers systèmes économiques. Chaque transaction a ses propres règles. Nous mentionnons dans ce livre les formes de transactions les plus communes :

1. La vente : il s'agit du transfert d'une marchandise donnée en échange d'une autre marchandise ou d'argent. Par exemple la vente d'une maison. Dans les transactions financières et d'autres du même genre, l'argent est échangé contre d'autres formes d'argent.

2. Le don : il s'agit du transfert d'une propriété ou d'une somme d'argent à un autre à titre de cadeau, soit sans aucune contrepartie, soit contre un cadeau ou un don offert par le nouveau propriétaire.

3. Le prêt : il s'agit du transfert d'une propriété ou d'une somme d'argent à la condition que son équivalent soit rendu après l'expiration de la période fixée à cet effet.

4. L'hypothèque : il s'agit de la remise d'un bien en gage, c'est-à-dire la remise d'un bien par le débiteur au créancier à titre de garantie du paiement de la dette contractée, avec la promesse de restituer ladite propriété lors du paiement de la dette. Si le débiteur manque de payer sa dette, le créancier peut vendre le bien pour récupérer ce qu'il a prêté. La vente se fait selon les règles en vigueur et l'argent excédant la somme due - si excédent il y a - doit être remis au propriétaire du bien hypothéqué.

5. Le louage : il s'agit du transfert du droit de jouir de l'utilisation et des avantages d'une propriété (et non sa possession), pour une période déterminée, contre un loyer fixé. L'exemple en est la location d'une maison, d'un magasin, d'une voiture, d'un avion, etc...

6. L'emprunt : une personne donne à une autre personne une chose pour qu'elle l'utilise gratuitement et qu'elle la rende après. Par exemple vous prêtez votre bicyclette ou votre voiture à un ami qui s'en sert pour aller quelque part et vous la rend après son retour.

Il y a deux façons de faire cette sorte de transaction. Ou bien on précise que si la bicyclette ou la voiture en question est endommagée, l'emprunteur en sera responsable, ou bien on ne pose pas une telle condition.

Dans le premier cas, l'emprunteur aura à réparer tout dommage subi. Dans le second, il ne sera pas tenu pour responsable si la bicyclette ou la voiture est détruite ou endommagée sans qu'il ait commis une faute.

7. La garantie : elle consiste à prendre la responsabilité du paiement d'une dette contractée par une autre personne. Dans ce cas, si le débiteur ne s'acquitte pas de sa dette, le garant est tenu de payer à sa place. C'est là une des plus anciennes formes d'assurance. La plupart des plus récentes formes de l'assurance sont aussi une sorte de garantie développée en

fonction des besoins modernes.

Ces formes d'assurance, qui n'entrent pas dans la catégorie de la garantie, peuvent être considérées comme un type de transaction nouvelle et indépendante. Elles seront régies par les lois islamiques générales relatives aux transactions et aux contrats.

Les règles générales des transactions

Dans toutes les transactions, les règles suivantes doivent être observées.

1. Les deux parties au contrat doivent être adultes.

2. Outre le fait qu'elles soient adultes, elles doivent être aussi matures, c'est-à-dire qu'elles doivent être capables, dans les limites usuelles, de comprendre la nature de la transaction. Une transaction effectuée par une personne atteinte de folie ou d'arriération mentale, n'ayant pas suffisamment de sens du jugement ni de capacité de compréhension, n'a pas de valeur légale.

3. Une transaction doit être effectuée volontairement. Si elle est faite sous la contrainte, elle n'aura pas de valeur légale.

4. Une personne concluant un contrat ne doit pas avoir été placée sous tutelle, ni interdite, pour cause d'aliénation, de la libre disposition de ses biens. Les autorités compétentes peuvent donner un ordre d'interdiction ou de mise sous tutelle, empêchant toute aliénation faite par une personne insolvable.

5. Les deux parties contractantes doivent avoir une connaissance exacte du contenu de la transaction, c'est-à-dire sa quantité, ses principales caractéristiques : couleur, forme, dessin, emplacement, mode d'utilisation. Il ne doit pas y avoir d'ambiguïté susceptible d'entraîner de contestation.

Si les parties concernées décident d'effectuer une transaction sans prêter beaucoup d'attention au détail de l'objet de la transaction, le marché doit être fondé sur un compromis avec ou sans une certaine récompense.

6. La transaction conclue ne doit pas inciter ni contribuer au péché, à l'injustice, à la corruption. En règle générale, elle ne doit pas comporter la violation d'aucune loi valide.

7. Toute transaction doit être claire et dépouillée de toute sorte de fraude ou de tricherie. L'acquéreur ne doit pas avoir à craindre qu'on lui fournisse des biens défectueux ou qu'on lui fixe des charges excessives. De tels soupçons, et tout manque de confiance, sont la source de beaucoup de rancoeur dans la vie de l'individu et de la société.

L'Imam Ali (P) a dit :

"Allah aime un homme de métier honnête". (Wasâ'il al-Chi^cah, vol.12, p.96)

Dans un long hadith attribué au Saint Prophète (P), il est dit : "Celui qui trompe les gens dans une transaction n'est pas musulman." (Wasâ'il al-Chi^cah, vol.12, p. 210)

On attribue à l'Imam al-Çâdiq ces propos : "Le Saint Prophète a interdit le frelatage du lait à vendre en le mélangeant avec de l'eau." (Wasâ'il al-Chi^cah, vol.12, p. 208)

On attribue le propos suivant à Hichâm al-Hakam : "Je vendais un tissu "sabiri" (une sorte de tissu dont la qualité était difficilement reconnaissable à l'ombre) sous l'ombre. L'Imam Moussâ al-Kâdhim (P) passa un jour à mon niveau, monté sur un cheval. Il se tourna vers moi et me dit : "O Hichâm! Vendre quelque chose dans l'ombre est une sorte de fraude." (Wasâ'il al-Chi^cah, vol.12, p. 208)

L'Imam Ja^cfar al-Çâdiq (P) a dit :

"Il est interdit de duper une personne qui n'est pas très avertie dans une transaction et qui vous fait confiance." (Wasâ'il al-Chi^cah, vol.12, p. 363)

Les différentes sortes de ventes

Il y a quatre sortes de ventes, déterminées selon que l'objet de la vente et son prix sont fixés au moment du marché

ou après.

1. Au comptant : la marchandise et le prix sont tous deux sur place et échangés au moment de la transaction.

2. A crédit : la marchandise est sur place et délivrée à l'acheteur immédiatement, mais celui-ci paiera plus tard.

3. Paiement antérieur à la livraison : la marchandise n'est pas présente, mais le prix n'est pas payé comptant.

4. La spéculation : la marchandise n'est pas disponible et le prix de son achat n'est pas payé. Cette sorte de transaction spéculative est nulle en Islam et elle n'a pas d'effet légal. Ce type de vente, considéré de nos jours comme normal dans beaucoup de cas, impose au consommateur une charge supplémentaire sans que le producteur originel profite de la surcharge, laquelle constitue une augmentation du prix non nécessaire, due à l'intervention des intermédiaires.

La vente spéculative, et, en règle générale, toute vente avant la prise de possession de la marchandise, est l'une des principales causes de la déviation du négoce de son cours normal. Comme nous l'avons déjà dit, le vrai rôle d'un marchand est d'assurer la distribution des marchandises et d'obtenir un profit raisonnable en contrepartie de son travail. Mais dans le cas de la transaction spéculative, il n'y a pas de réel échange, et par conséquent la question de la distribution ne se pose pas. La transaction est uniquement verbale, ou tout au plus, seulement sur le papier. Sa reconnaissance officielle signifie qu'un acheteur acquiert, sans rien investir, des biens en l'air, et qu'il les revend ensuite avec un profit. L'acheteur suivant fait de même, et réalise à son tour des profits sans effectuer le moindre travail de distribution. Le seul effet d'une telle transaction est l'augmentation inutile du nombre d'intermédiaires et de leurs commissions, ce qui conduit à une augmentation artificielle des prix. Le producteur et le vrai distributeur, non seulement ne profitent pas de cette augmentation, mais doivent ajouter une

charge supplémentaire pour les consommateurs.

Une étude attentive des traditions islamiques montrent que l'Islam a mis particulièrement en garde contre cette déviation. Nous avons déjà cité un dire de l'Imam al-Kâdhim (P) à propos de la vente de biens avant d'en avoir pris possession.

La nécessité de connaître les lois du négoce

Toute personne voulant commencer n'importe quelle sorte d'affaire doit tout d'abord se familiariser avec les lois religieuses du négoce afin de n'être pas impliquée dans des activités illégales et de ne pas porter préjudice à la société.

L'Imam Ali (P) a dit à diverses occasions :

"D'abord la loi, ensuite le commerce."

Ci-après quelques-unes des recommandations que l'Islam a faites à ce sujet :

Il ne faut pas pratiquer de prix différents pour une même marchandise selon le client.

Le vendeur ne doit pas être sévère et rude avec les clients lors des négociations.

Il ne doit pas hésiter, dans la mesure du possible, à reprendre au client une marchandise si ce dernier le désire.

Il y a un hadith qui dit:

"Le Jour du Jugement, Allah pardonnera les fautes d'une personne qui accepte de reprendre les articles qu'elle a vendues à un Musulman."

Il doit s'abstenir de jurer, même en disant la vérité. Il doit montrer le défaut d'une marchandise défectueuse. Il ne doit pas exagérer la qualité de ses marchandises, et l'acheteur ne doit pas non plus les déprécier.

Il doit s'abstenir formellement de tricher, et considérer une telle pratique comme un péché. Il doit garder présent à l'esprit ce que le Coran a dit à ce propos :

"Malheur aux fraudeurs qui exigent des gens une pleine

mesure, lorsqu'ils achètent quelque chose, mais qui trichent lorsqu'ils mesurent ou pèsent pour ceux-ci. Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités un Jour terrible, le Jour où les hommes se tiendront debout devant le Seigneur des mondes ?" (Sourate al-Mutaffifîn, 83: 1-6)

Il est à signaler que le fait de tricher lorsqu'on pèse une marchandise, ne doit pas être considéré comme confiné uniquement au commerce. Il a une signification beaucoup plus large. A chaque stade de la vie sociale, on doit se comporter envers les autres comme on aimerait qu'ils se comportent envers soi-même. Ce ne sont pas seulement ceux qui tiennent une balance, qui pourraient tricher.

La résiliation du contrat

Les parties qui concluent un contrat de vente ont le droit de le résilier pour un certain nombre de causes. Le contrat peut être résilié dans les circonstances suivantes :

1. Dans les trois jours suivant la conclusion du contrat, dans le cas des animaux. Cette période permet de faire apparaître clairement toutes les caractéristiques de l'animal.

2. Avant que les parties ne se dispersent et ne quittent le lieu où le contrat est conclu.

3. Si l'on découvre que l'une des parties est lésée jusqu'à un certain point.

4. Si l'acquéreur d'un article y découvre ultérieurement un défaut.

5. Si l'acquéreur retarde sans justification le paiement du prix.

6. Si le vendeur manque de délivrer l'article vendu.

7. En vertu d'une option mentionnée dans le contrat pour l'une ou les deux parties.

L'héritage

L'héritage est le meilleur exemple connu du transfert forcé de la propriété d'un individu à d'autres.

En fait, l'héritage a un fondement naturel. Quel est le stimulant naturel pour faire un effort économique ? Normalement la première motivation de chacun est de satisfaire ses premiers besoins économiques ainsi que ceux de sa famille.

Il n'y a pas de doute que ceci n'est pas l'unique motivation de l'activité économique, mais on ne peut pas nier que ceci constitue la motivation la plus naturelle et la plus commune.

Comme nous l'avons souligné au cours de la discussion sur la famille, l'un des liens familiaux les plus solides est le lien économique et la responsabilité réciproque des membres d'une famille pour la satisfaction de leurs besoins respectifs.

Etant donné qu'il est rare qu'au moment de sa mort un homme ne puisse avoir même pas un vêtement convenable, ou une literie qui consiste au moins en une natte ou une couverture rude, la question de savoir à qui reviennent ses effets, si insignifiants soient-ils, se pose automatiquement avec sa mort.

La réponse la plus naturelle à cette question est qu'ils doivent servir au même usage que celui auquel ils servaient de son vivant, à savoir la satisfaction des besoins économiques de sa famille et de ses proches parents.

Si une personne meurt sans laisser de proches parents, ni un successeur par contrat, sa propriété, quelle qu'elle soit, doit être donnée à la société dans laquelle elle vivait, et donc au "Bayt al-Mâl" (Trésor public).

Il est à noter qu'en Islam, la reconnaissance officielle de ce transfert naturel de la propriété d'une personne décédée à ses proches parents ne doit en aucune manière signifier que la thésaurisation des richesses pour les héritiers peut devenir un but économique de l'homme.

Il y a beaucoup de versets coraniques, et un grand nombre de hadiths, qui soulignent que le produit du travail d'un homme doit servir à satisfaire ses besoins et ceux de sa famille et de la société, et non être amassé pour constituer un précieux

trésor pour lui-même, pour sa femme, ses enfants et ses proches. Nous nous proposons de citer quelques versets et quelques hadiths à titre d'exemple lorsque nous étudierons la question de la thésaurisation des richesses.

La répartition de l'héritage

Tout ce qui est laissé par un homme doit revenir à ses proches parents. Mais comment ?

Il y a différentes méthodes pour effectuer cette répartition selon les divers systèmes économiques. L'Islam aussi a sa propre méthode, qui peut être résumée comme suit :

Selon la loi islamique de l'héritage, les proches parents sont divisés entre les catégories suivantes :

1. Le mari et la femme.

2. Les parents, les enfants et les petits-enfants.

3. Le grand-père, la grand-mère, la soeur et le frère, les enfants de la soeur et les enfants du frère.

4. L'oncle paternel, la tante parternelle, l'oncle maternel, la tante maternelle, et leurs enfants.

5. Ceux avec lesquels la personne décédée a conclu un contrat de réciprocité en vertu duquel ils doivent s'acquitter de toute amende ou de toute compensation dont elle deviendrait passible.

Le mari et la femme héritent l'un de l'autre dans toutes les circonstances. Mais dans le cas des autres, l'ordre naturel de succession est observé. Après le mari et la femme, la propriété du défunt revient tout d'abord à son père, à sa mère, ses enfants et ses petits-enfants. S'il n'a pas de père, de mère, d'enfant, ni de petit-enfant, elle revient alors à la seconde catégorie, c'est-à-dire au grand-père, à la grand-mère, à la soeur et au frère, ou à leurs enfants. S'il n'y a personne de cette catégorie non plus, l'héritage va alors à la catégorie suivante, c'est-à-dire à l'oncle, à la tante, et à leurs enfants... et ainsi de suite.

La part de chaque héritier a été fixée en Islam selon un schéma régulier. Pour en connaître les détails, on peut consulter "Articles of Islamics Acts" (Publication du Séminaire Islamique) ou quelque autre livre sur l'héritage.

LA DISTRIBUTION DE LA RICHESSE

L'observation et les expériences sociales faites dans les différents systèmes sociaux et économiques montrent que, sur les plans physique et mental, les capacités des êtres humains diffèrent largement d'un individu à l'autre. Ce dont nous parlons ici, c'est de la disparité innée et naturelle, et non de celle causée par l'injustice et les privations sociales et économiques, et susceptibles d'être corrigée si l'on élimine ses causes. De telles différences ont pour causes des facteurs tels que le manque ou l'abondance de la nourriture, la connaissance des méthodes correctes d'alimentation, ou bien les moyens éducatifs ou de formation, et elles ne constituent pas une disparité naturelle.

Ces différences ne doivent pas être acceptées comme une contrainte du destin, et tous les efforts doivent être faits pour établir un ordre économique et social juste.

En tout cas, il apparaît que même après la suppression de ces différences artificielles, des variations dans les capacités mentales et physiques des êtres humains subsisteront encore, et que les modes de penser de ceux-ci différeront toujours même sous le système économique et social le plus équitable.

Compte tenu de cette disparité intellectuelle et matérielle innée, le produit de l'effort économique des êtres humains ne peut naturellement pas être égal. Ainsi, supposons que deux pêcheurs aillent en mer pour attraper des poissons. Chacun d'eux pêche sans discontinuer depuis le matin jusqu'au soir. L'un des deux n'attrape pas plus de quinze poissons, alors que l'autre, en raison de son habileté supérieure, en attrape une

soixantaine durant le même laps de temps et en déployant un effort égal à celui du premier, soit quatre fois plus que celui-ci. En un an, il y aura un fossé entre les situations de ces deux hommes. Donc, même si nous admettons que seul le produit du travail peut être le fondement de la propriété personnelle, nous ne pouvons pas éviter l'émergence de différences dans le niveau économique des êtres humains.

Nous venons d'évoquer le cas de la différence dans le niveau de deux personnes saines et capables. Mais nous savons qu'il y a aussi, plus ou moins, dans chaque société, des personnes faibles et malades. Leur situation économique sera même certainement pire que celle des gens percevant de bas salaires, et elles vivront selon toute probabilité au-dessous du seuil de subsistance. Donc, même dans un système économique fondé sur le principe naturel : "la propriété est le produit du travail", nous rencontrons des groupes de "sans revenus", de "bas revenus" et de "hauts revenus".

Devrions-nous donc nous contenter de dire que ceci est une nécessité naturelle et que nous ne pouvons pas lutter contre la nature ? Devrions-nous laisser les trois groupes à leur sort respectif ? Devrions-nous laisser le groupe des "hauts salaires" plongé dans le luxe, le groupe des "bas salaires" condamné au travail dur, et le groupe des "sans salaire" perdu dans la misère et l'humiliation ? Ou bien devrions-nous penser à un remède ?

Ce remède a pris différentes formes sous les divers systèmes économiques. En tout cas, l'objectif principal en reste le même : assurer une meilleure répartition de la richesse et, pour ce faire, prendre un peu chez les groupes de "hauts revenus" pour le donner aux groupes de "bas revenus" ou pour le dépenser en vue de satisfaire leurs besoins.

Une partie importante des enseignements économiques de l'Islam est consacrée aux mesures que ce système divin a prises pour accomplir une distribution équitable de la richesse. Quelques-unes des actions que les Musulmans doivent entre-

prendre à cet effet sont décrites par le saint Coran comme "infâq" (dépense).

La dépense

L'Islam n'a pas laissé les gens à hauts revenus à leur sort. Il les a appelé avec insistance à dépenser ce qu'ils possèdent dans le chemin d'Allah et pour le bien-être de la société.

Le Saint Coran dit :

"Vous n'atteindrez pas à la piété vraie tant que vous ne donnerez pas en aumône ce que vous chérissez. Quoi que vous donniez en aumône, Allah le sait." (Sourate Ale ͨImrân, 3:92)

Décrivant les caractéristiques des croyants, le Coran dit, dans la sourate al-Chourâ (42:38) : *"Ceux qui obéissent à leur Seigneur et qui s'acquittent de leurs prières et qui délibèrent entre eux au sujet de leurs affaires, et qui donnent en aumône une partie des biens que Nous leur avons accordés."*

Ces versets coraniques et bien d'autres exhortent les riches à abandonner l'amour de l'argent et à dépenser celui-ci pour améliorer le sort des gens moins favorisés.

La sourate al-Baqarah (2:177) avertit les riches qu'ils ne seront pas considérés comme vertueux tant qu'ils n'auront pas donné de l'argent en aumônes : *"La piété ne consiste pas à tourner votre face vers l'Orient ou vers l'Occident. L'homme bon est celui qui croit en Allah, au Jour dernier, aux Anges, aux Livres et aux prophètes, et qui, pour l'amour d'Allah, donne de son bien à ses proches, aux orphelins, aux pauvres, aux voyageurs, aux mendiants et pour le rachat des captifs."*

Ayant entendu toutes ces exhortations, quelques Musulmans dévots ont demandé au Saint Prophète quel pourcentage de leurs richesses ils devaient dépenser à cet effet. En réponse à cette question, le verset suivant a été révélé : *"Ils t'interrogent au sujet des aumônes; dis : "Donnez ce que vous avez de superflu."* (Sourate al-Baqarah, 2:219)

La sourate al-Hachr (59:9) franchit un autre pas dans cette direction en faisant l'éloge de ces Musulmans pieux qui, bien qu'ils soient eux-mêmes nécessiteux, ont donné la priorité aux besoins de leurs frères et soeurs musulmans sur leurs propres besoins : *"Ceux qui s'étaient établis avant eux dans cette cité, et qui avaient accepté la foi avant leur arrivée, aiment ceux qui émigrent vers eux et ne se sentent pas jaloux de ce qui leur a été donné. Ils les préfèrent à eux-mêmes, malgré leur pauvreté. Ceux qui se gardent contre leur propre avidité seront bienheureux."*

Généralement parlant, le Coran veut que le Musulman utilise une partie de ce qu'il possède, et le superflu de ce qu'il gagne légalement, pour satisfaire ses besoins raisonnables et ceux de sa famille, et qu'il dépense le reste dans le chemin d'Allah et pour le bien-être des gens. Autrement, il sera coupable, soit de dilapidation, soit d'un plus grand péché : la thésaurisation, deux péchés qui ont été sévèrement dénoncés par l'Islam. Il y a, en effet, dans le Coran, beaucoup de versets qui stigmatisent toutes les formes de prodigalité. Nous en citons un à titre d'exemple : *"C'est Lui qui a fait croître toutes sortes de jardins, en treilles ou non en treilles; les palmiers, les diverses sortes de récoltes alimentaires, les oliviers et les grenadiers, semblables et dissemblables. Mangez de leurs fruits quand ils en produisent; payez-en les droits le jour de la récolte, et ne soyez pas prodigues. Allah n'aime pas les prodigues."* (Sourate Al-An'âm, 6:141)

Il est dit expressément dans ce verset que la totalité de la production d'une ferme ou d'un jardin n'est pas réservée à la consommation personnelle de son propriétaire. Les autres aussi y ont droit.

Dans les versets suivants, la prodigalité est dénoncée ainsi : *"Donne à tes proches parents ce qui leur est dû, ainsi qu'au pauvre et au voyageur; mais ne sois pas prodigue. Les prodigues sont les frères des démons, et le Démon est très ingrat*

envers son Seigneur." (Sourate al-Isrâ', 17: 26-27)

La prohibition de la thésaurisation des richesses

Le Saint Coran condamne sévèrement les thésauriseurs des richesses et dit : *"Annonce un châtiment douloureux à ceux qui thésaurisent l'or et l'argent sans rien dépenser dans le chemin d'Allah; le jour où ces métaux seront portés à incandescence dans le feu de la Géhenne et qu'ils serviront à marquer leur front, leurs flancs et leur dos : "Voici ce que vous thésaurisiez; goûtez ce que vous thésaurisiez!"* (Sourate al-Tawbah, 9: 34-35)

Ces versets furent révélés avec les versets relatifs au Jihâd, et il semble qu'ils fassent référence à ceux qui, malgré leurs capacités matérielles se sont abstenus de contribuer aux dépenses de la guerre. Nous pouvons déduire de ces versets une règle générale selon laquelle tant qu'une société a besoin d'argent, personne ne doit penser à l'amasser pour lui-même ni pour ceux qui dépendent de lui.

Les "traditions" islamiques ont dénoncé tout particulièrement le fait de garder l'argent en stagnation. Cette dénonciation souligne un autre aspect de la lutte de l'Islam contre la thésaurisation.

L'Imam al-Çâdiq (P) a dit à l'un de ses compagnons :

"On ne peut laisser, à sa mort, rien de plus lourd et de plus pesant que l'argent liquide."

Son compagnon lui a demandé alors : "Et que doit-on donc en faire ?"

L'Imam lui a répondu :"On doit l'investir dans un jardin, une ferme ou une maison."

Les catégories de dépenses

Dans le verset coranique relatif aux "dépenses", plusieurs catégories de celles-ci ont été mentionnées. On peut les

ranger globalement sous la rubrique "Les besoins et les nécessiteux".

Parmi ces catégories nous trouvons les rubriques suivantes :

1. Dans le chemin d'Allah : *"Ceux qui dépensent leur fortune sur le chemin d'Allah."* (Sourate al-Baqarah, 2:262)

2. Les parents et les proches parents : *"Ils te demandent (O Prophète!) ce qu'ils doivent dépenser. Dis : "Ce que vous dépensez (en aumônes) sera pour vos père et mère, vos pro-ches parents."* (Sourate al-Baqarah, 2:215)

3. Les orphelins, les nécessiteux et les voyageurs : *"Pour les orphelins, les pauvres et pour les voyageurs."* (Sourate al-Baqarah, 2:215)

Cette catégorie inclut tous ceux qui sont incapables d'assurer leurs moyens d'exisence, soit parce qu'ils ont perdu leur chef de famille, soit parce qu'ils sont dans l'incapacité de travailler, soit qu'ils se trouvent loin de chez eux, pour cause de voyage ou d'immigration, et à court d'argent et sans moyens.

4. Les dépenses du Jihâd : un bon nombre de versets coraniques sont relatifs aux dépenses pour le Jihâd, lesquelles incluent l'acquisition d'armes et la fourniture des moyens de subsistance aux combattants et à leurs familles.

A propos de la nécessité de telles dépenses, et de leur rôle vital dans la sécurité de la vie humaine, le Coran dit :

"Dépensez vos biens dans le chemin d'Allah; Ne vous exposez pas, de vos propres mains, à la perdition. Accomplissez des oeuvres bonnes; Allah aime ceux qui font le bien." (Sourate al-Baqarah, 2:195)

Une étude d'ensemble des versets et des hadiths relatifs aux dépenses montre que dans le domaine de l'économie, l'Islam exige que chacun contribue, dans les limites de ses pos-

sibilités, au coût des activités sociales utiles.

Il ne faut pas qu'il y ait une seule personne sans moyens d'existence dans la société islamique. Les riches ne doivent pas penser que la totalité de leurs revenus leur appartient. Ils doivent réaliser que, sur une partie de ceux-ci, les autres Musulmans aussi ont un droit.

Le Coran dit :

"Une partie de leurs biens revient de droit aux mendiants et aux déshérités." (Sourate al-Thâriyât, 51:19)

Une société dans laquelle il y a deux classes, celle des nantis et celle des dépossédés, n'est pas une société islamique.

Le Saint Prophète a dit :

"Celui qui dort rassasié alors que son voisin a faim n'est pas Musulman."

Toute cette munificence doit servir à obtenir le contentement d'Allah et être mise au service de l'humanité, afin que celui qui la dépense puisse réaliser un progrès spirituel et que ses relations fraternelles avec les autres puissent se renforcer.

La Zakât

Dans son sens présent, la Zakât est une catégorie des dépenses publiques effectuées en conformité avec les règles spéciales mentionnées dans la loi islamique. Ce secteur de dépenses assure en fait un flot continuel de ressources en provenance des riches vers les pauvres et les très pauvres. Il pourvoit également aux besoins indispensables, de la vie sociale.

Le revenu minimum imposable au titre de la Zakât, dans les différentes situations indique qui est considéré comme riche dans le système économique islamique.

A l'époque où la monnaie fiduciaire n'était pas encore introduite en Islam, les métaux précieux, tels que l'or et l'argent, étaient utilisés pour les pièces de monnaies de haute valeur, et

les métaux moins chers, tel que le cuivre, pour la petite monnaie.

Ceux dont le revenu n'excédait pas la petite monnaie n'avaient pas à payer la Zakât. Mais ceux dont le revenu atteignait un montant tel qu'ils mettaient de côté 20 pièces de monnaie en or, pesant chacune environ 4,61 grammes, ou 200 pièces de monnaie en argent, pesant chacune environ 2,42 grammes, pendant plus de 11 mois sans les utiliser, étaient tenus de payer 1/40 de leurs économies pour qu'il soit dépensé dans le chemin d'Allah et pour le bien-être des gens.

Un fermier qui récoltait dans sa ferme et dans son jardin au moins 864 kilogrammes de blé, d'orge, de dattes ou de raisins secs, devait payer en Zakât 1/10 de sa production, si sa ferme ou son jardin étaient arrosés par l'eau de pluie, de reflux ou d'inondation d'un fleuve, et 1/20, s'il les irriguait lui-même.

Un éleveur de bétail qui nourrissait lui-même son bétail devait donner (en Zakât) un mouton sur quarante, s'il les possédait pendant plus de 11 mois.

S'il avait trente vaches (y compris des taureaux) pendant plus de 11 mois, et qu'il ne les utilisait pas en tant que bêtes de somme ou de trait, il devait donner en Zakât un veau entré déjà en deuxième année de sa vie. S'il avait vingt-six chameaux pendant plus de 11 mois, il devait payer en Zakât, un chameau d'un an. S'il avait cinq chameaux non utilisés comme bêtes de somme ou de trait pendnt la même période, il devait payer un mouton.

Selon certains hadiths, la Zakât doit être payée aux pauvres afin de rendre la distribution des richesses plus équitable.

LES RESPONSABILITES ECONOMIQUES DES GOUVERNEMENTS MUSULMANS

L'un des plus intéressants secteurs des enseignements économiques de l'Islam est celui qui a trait aux responsabilités

financières et économiques du gouvernement islamique. Toutes les instructions détaillées concernant ce sujet existent, mais nous ne pouvons traiter dans ce livre que d'une partie d'entre elles. En résumé, les responsabilités économiques du gouvernement peuvent se diviser en deux parties.

1. La responsabilité de subvenir aux besoins des nécessiteux.

2. La responsabilité d'assurer la direction dans les différents secteurs de la production et de la distribution.

Le Trésor public

Dans le Système Islamique, une partie du revenu doit aller dans les caisses du Trésor Public. Cette partie inclut :

1. Le "Kharâj", lequel est une partie des revenus des terres de l'Etat concédées au secteur privé en vue de les cultver.

2. La "Jizyah", laquelle est une capitation prélevée sur les non-Musulmans vivant dans un pays musulman.

3. Le "Khoms", lequel est constitué de 20% des butins pris pendant une guerre livrée par les Musulmans pour défendre les territoires islamiques, ou défendre la vérité, la justice et la liberté. Dans un sens plus large, le "khoms" représente 20% du revenu de chaque individu après déduction de ses dépenses personnelles, familiales et professionnelles. C'est aussi 20% du revenu provenant de la pêche de perles, de l'extraction des minéraux, etc...

4. Les biens de ceux qui meurent sans laisser d'héritiers.

Il y a aussi d'autres sources mentionnées dans la loi islamique, dont une partie du revenu doit être déposée dans le Trésor Public.

Il est du devoir du gouvernement islamique de collecter ces revenus et de les mettre dans le Trésor Public afin de s'en servir pour la satisfaction de besoins tels que :

1. L'établissement et l'entretien des institutions d'éducation et

de santé, et des centres de propagation de l'Islam.

2. La défense du territoire islamique et le combat pour la liberté des autres régions.

3. Le paiement des salaires, des allocations et des pensions des fonctionnaires gouvernementales.

4. Les secours aux pauvres qui n'ont pas le droit de recevoir la charité, comme les descendants du Saint Prophète.

5. La garantie de secours à tous les pauvres.

Si le trésor public dispose d'un surplus de fonds après avoir subvenu à tous ces besoins, et à d'autres similaires, le surplus doit être dépensé pour le bien-être général de la Ummah, conformément aux enseignements de l'Islam, et chaque individu doit en recevoir sa part.

La politique du paiement d'allocations de subsistance aux individus fut renforcée à partir du premier siècle de l'ère hégirienne, et c'est pourquoi nous trouvons à travers l'histoire, beaucoup de témoignages de personnes à qui on avait confié de l'argent pour qu'elles l'offrent à des nécessiteux, mais qui ont désespéré d'en trouver un, malgré leurs recherches.

L'engagement du gouvernement islamique de fournir les moyens d'existence à tous les nécessiteux confirme que ceux-ci ne doivent pas dépendre même du soutien des autres Musulmans.

En outre, dans certains cas, les gouvernements musulmans ont la responsabilité de veiller à ce que les individus s'acquittent de leurs responsabilités financières. Au cas où ces derniers y failliraient, il est du devoir du gouvernement de leur demander de payer leur dû, pour être dépensé sous son égide. C'est pourquoi, l'une des institutions officielles des gouvernements musulmans est l'organisation de la collecte du "Kharâj", de la "Zakât", etc...

Les traditions islamiques ont établi des règles appréciables pour rendre l'action du gouvernement agréable, afin de

sauvegarder l'esprit de cette responsabilité économique collective et son existence. Le devoir d'un gouvernement islamique dans le domaine économique n'est pas confiné seulement aux activités mentionnées ci-dessus. Comme nous l'avons déjà dit, la direction des secteurs de production et de distribution forme également une part importante de ses devoirs. Une étude d'ensemble des traditions concernées montre qu'il est du devoir du gouvernement musulman de garder le contrôle des activités économiques et d'intervenir chaque fois qu'il estime que les méthodes de production et de distribution dévient des critères islamiques.

En nommant Mâlik Ibn al-Hârith al-Achtar gouverneur d'Egypte, l'Imam ALi (P) lui a écrit une lettre détaillée sur la politique et les devoirs de son gouvernement. Le texte complet de cette lettre importante figure dans notre publication "La Rationalité de l'Islam". Nous en citons ci-après quelques extraits :

"Un grand soin doit être pris de l'administration fiscale afin d'assurer la prospérité de ceux qui alimentent le revenu de l'Etat, car c'est de leur prospérité que dépend celle des autres, spécialement la prospérité des masses. En réalité, l'Etat existe par ses revenus. Tu dois considérer le maintien de la terre en état de culture comme plus important que la collecte de taxes, car on ne peut avoir de taxes qu'en rendant la terre productive. Celui qui demande au cultivateur des taxes sans l'aider à améliorer sa terre, lui inflige une difficulté imméritée et ruine par là même l'Etat. Le gouvernement d'une telle personne ne dure pas longtemps.

"Tu as intérêt à bien traiter les commerçants et les artisans et d'ordonner aux autres de faire de même. Quelques-uns parmi eux vivent dans des villes, d'autres se déplacent avec leurs marchandises et outils et gagnent leur vie en travaillant de leurs mains. Ils sont la véritable source du produit de l'Etat et les fournisseurs des biens de consommation.

"Alors que le grand public n'est pas disposé à supporter

l'effort, ceux qui font ce métier se donnent la peine de rassembler les marchandises dans des endroits proches et lointains, en voyageant par terre et par mer, en allant dans les montagnes et les forêts; et il est naturel qu'ils tirent un bénéfice de leurs efforts.

"C'est de cette catégorie de gens paisibles qu'on n'a rien à craindre. Ils aiment la paix et l'ordre. En réalité, ils sont incapables de susciter la discorde. Protège-les donc, qu'ils mènent leurs affaires dans ta ville ou ailleurs. Toutefois, garde bien présent à l'esprit qu'un bon nombre d'entre eux sont très avides, et engagés dans de mauvaises tractations. Ils accaparent les grains et essaient de les vendre à des prix élevés, ce qui est très préjudiciable au public. C'est une souillure à la réputation du gouvernant que de ne pas combattre ce mal. Empêche-les d'accaparer, car le Prophète d'Allah l'a interdit. Veille à ce que le négoce se déroule le plus facilement possible, que les balances soient justes et que les prix soient fixés de telle sorte que ni le vendeur, ni l'acheteur, ne soient lésés."

L'étude des devoirs d'un gouvernement islamique dans le domaine économique montre qu'une administration islamique doit toujours être le gardien des intérêts du public, et notamment de ceux des pauvres, et non le protecteur des profits illégaux des riches. Ci-après un autre extrait de cette lettre adressée à Mâlik al-Achtar;

"Observe la justice dans l'administration, et impose-la à toi-même. Essaie d'obtenir le consentement des gens, car le mécontentement du peuple réduit à néant la satisfaction de la minorité des privilégiés, alors que le mécontentement de cette minorité se perd dans la satisfaction de la majorité. Rappelle-toi! La minorité des privilégiés ne se ralliera pas à toi aux moments difficiles. Ces privilégiés essaieront de détourner l'attention de la justice. Ils demanderont plus qu'ils ne méritent et ne montreront aucune gratitude pour les faveurs qu'on leur aura faites. Ils se montreront rétifs devant l'épreuve difficile et

ne regretteront point leurs défauts. C'est le peuple qui combat l'ennemi. Vis donc en contact intime avec les masses et sois soucieux de leur bien-être."

Un principe social et économique important

Nous rencontrons dans les traditions islamiques un principe important qui a une grande signification économique.

Du point de vue islamique, seuls les gouvernants qui s'imposent à eux-mêmes un niveau de vie semblable à celui de la classe de gens de bas revenus peuvent être qualifiés de justes.

Ce principe mérite d'être noté. Le niveau de vie d'un gouvernant musulman doit être égal à celui des gens les plus pauvres vivant sur son territoire, afin qu'il puisse y avoir un vrai lien entre lui et les pauvres. Faute de quoi les pauvres ne seront pas disposés à accepter sa direction et son gouvernement du fond du coeur ni à le soutenir sincèrement. Le sentiment de distance entre eux et lui les inciterait à se soulever contre lui.

Un des hadiths mentionnant cet important principe, et attribué à l'Imam Ali (P), rapporte :

"Une fois, l'Imam Ali (P) est allé chez l'un de ses compagnons nommé ʿAlâ, à Basrah, pour s'enquérir de sa santé. ʿAlâ avait une grande maison, il a dit : "A quoi sert une si grande maison dans ce monde ? N'aurais-tu pas plutôt besoin d'une telle maison dans l'Au-delà ? Eh bien, il n'est pas trop tard pour l'apporter avec toi, si tu le voulais, là-bas. Il suffit de la transformer en un centre d'hospitalité, un don charitable aux proches et à la défense de la vérité. Donc, tu peux obtenir le salut dans l'Au-delà grâce à cette maison."

" ʿAlâ dit : "O Commandeur des Croyants! J'ai une plainte à formuler auprès de toi contre mon frère ʿAçim.

- Qu'a-t-il fait ? demanda l'Imam Ali (P).

- Il a renoncé à ce monde et s'est vêtu d'un vêtement de

laine* (rude).

- Appelle-le! lui dit l'Imam.

Lorsque ʿAçim s'est présentée, l'Imam Ali (P) lui dit :

"Tu es l'ennemi de toi-même. Le Diable t'a égaré. Pourquoi n'as-tu pas pitié de ta femme et de tes enfants ? Crois-tu qu'Allah, qui a créé pour toi toutes les bonnes choses légales, n'aime pas que tu t'en serves ? Tu es trop insignifiant pour être traité de cette façon par Allah."

ʿAçim dit : "O Commandeur des Croyants! Tu te sers toi-même de vêtements très grossiers et d'une nourriture extrêmement simple!"

L'Imam Ali (P) lui répondit : "Mon cas est tout à fait différent du tien. Allah a enjoint aux gouvernants justes de mener un niveau de vie qui reste dans les limites de celui des pauvrs, afin d'éviter un malentendu avec le peuple." (Lequel peuple pourrait se considérer comme étranger au gouvernant et dévier par conséquent du droit chemin) (Nahj al-Balâghah, vol. 2)

A la lumière de ce principe si expressément affirmé dans les traditions islamiques, ceux qui veulent servir la Ummah en tant que gouvernants doivent tout d'abord clarifier leur situation et celle de leur famille concernant leur niveau de vie. S'ils acceptent de mener le niveau de vie des gens les plus pauvres de leur pays, ils doivent alors, et alors seulement, se mettre au travail. Autrement, il ne faut pas y songer.

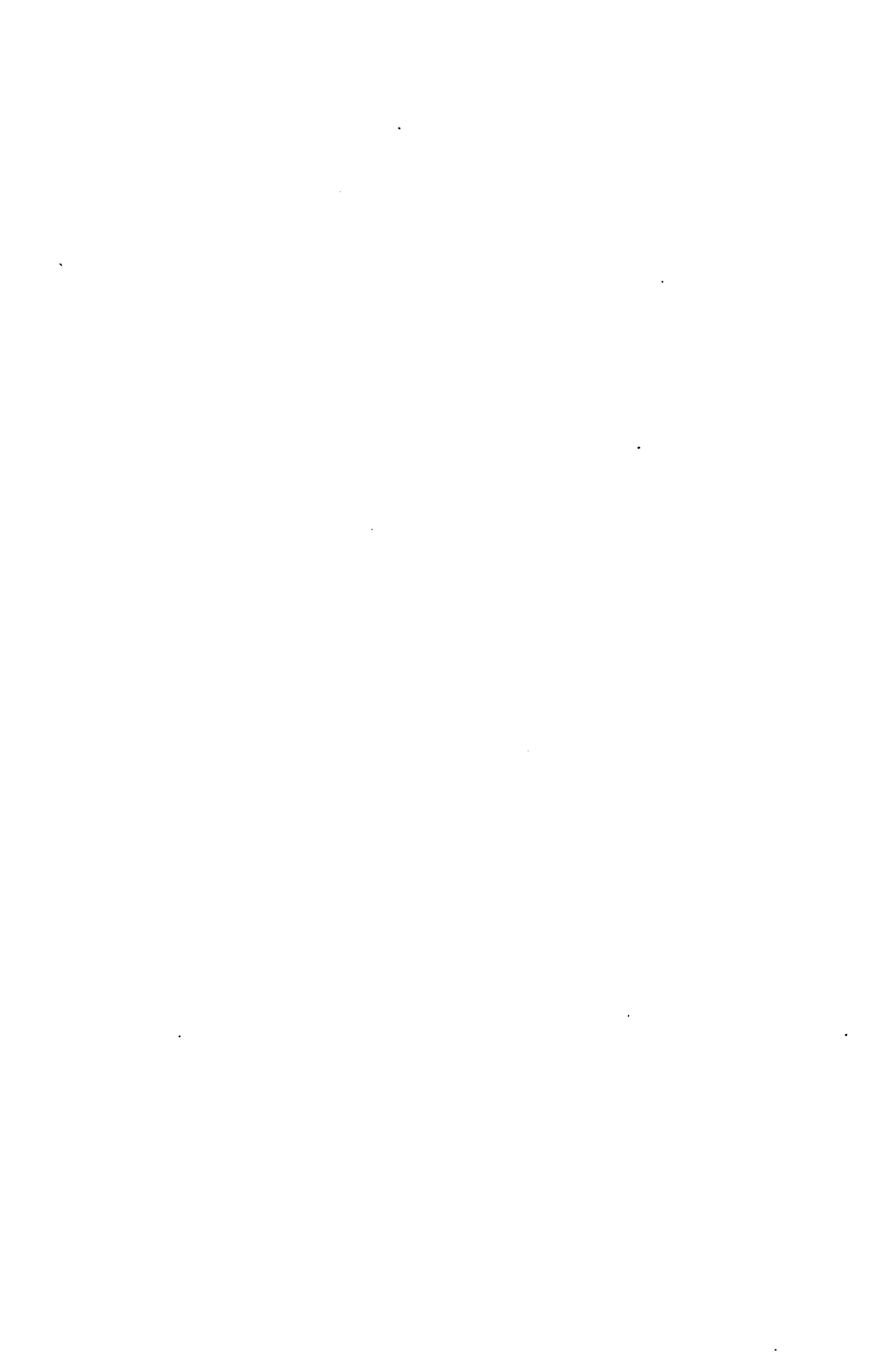
De cette façon, le gouvernant et sa famille sauront qu'ils ne peuvent espérer améliorer leur situation économique que s'ils appliquent un programme social et économique d'amélioration de la condition des pauvres. En d'autres termes, dans la société islamique, les gouvernants partagent, sur le plan économique, le sort des pauvres, et non celui des riches. De tels gouvernants, non seulement refuseront de soutenir les capi-

---

* Ici, vêtement de laine signifie un vêtement rude et brut, signe de la renonciation aux bienfaits matériels.

talistes dans leurs efforts pour réaliser injustement des profits exorbitants, mais feront également preuve de beaucoup de fermeté pour faire échec à la cupidité des riches, et seront une garantie de l'établissement de la justice sociale de l'Islam.

* * *



UN SYSTEME SOCIAL JUSTE

"*Nous avons fait de vous une nation équilibrée pour que vous puissiez être un exemple pour l'humanité.*" (Sourate al-Baqarah, 2:143)

Ce que le Coran veut expressément, c'est que la société islamique soit un modèle pour tous ceux qui désirent mener une vie saine et heureuse. Elle doit être un témoignage vivant attestant la véracité du principe élevé selon lequel la voie donnant accès à une vie saine, et assurant la justice et la sincérité, n'est pas fermée aux êtres humains. Ce sont ces derniers eux-mêmes qui doivent la trouver et la suivre en toute conscience, avec foi et persévérance.

La société

L'homme est un être social depuis longtemps, et il a vécu depuis longtemps d'une vie collective. Un groupe de personnes vivant depuis longtemps s'appelle une société. La société peut être définie comme un groupe d'individus dont la vie de chacun est dans une relation d'interdépendance avec celle des autres, car ils ont des désirs et des intérêts communs pour la réalisation desquels ils oeuvrent ensemble.

La formation d'un tel groupe est parfois accidentelle, et parfois intentionnelle. Dans le premier cas, le groupe s'appelle, en termes techniques, "Société Accidentelle", dans le second, "Société Intentionnelle."

La société accidentelle

· Supposons que vous sortiez pour visiter un musée ou

pour vous promener dans un jardin public de votre ville. Vous découvrirez alors qu'il y a beaucoup d'autres personnes venues là pour la même raison. Vous et les autres, vous formez pratiquement un groupe ayant un objectif commun.

En tout cas, il est évident que les individus formant un tel groupe n'avaient pas préalablement l'intention de former ce groupe. Chacun d'eux a quitté sa maison sans avoir cette idée dans la tête. Un tel groupe s'appelle une Société Accidentelle.

La société intentionnelle

Si vous voulez établir une institution sociale, financière, politique ou éducative sans disposer des potentialités intellectuelles, physiques et financières nécessaires à la réalisation de ce projet, vous essayez de trouver des gens disposés à coopérer avec vous dans cette entreprise. Ainsi, un groupe ou une petite société va venir à l'existence, dont les membres se joindront les uns aux autres et travailleront ensemble avec cette intention préalable. Un tel groupe s'appelle Société Intentionnelle.

Les caractéristiques de la société accidentelle

Dans ce type de société, il y a coexistence, mais il n'y a pas de coopération, ou de nature très superficielle, et très partielle et de courte durée.

Dans cette sorte de rassemblement, les membres du groupe ne se choisissent pas les uns les autres. C'est pourquoi ils ne considèrent pas nécessaires de faire préalablement connaissance les uns avec les autres pour être membres de ce groupe. Par exemple, un passager de bus, de train, d'avion ou de bateau, n'éprouve pas normalement la nécessité d'enquêter sur le caractère moral des autres passagers, ni sur les motifs de leur voyage, au moment où il achète son billet. Normalement une telle enquête n'est pas possible. Lui et les autres passagers veulent seulement prendre un moyen de transport particulier pour se déplacer d'un lieu vers un autre, et cela ne nécessite pas qu'ils fassent profondément et amplement connaissance les uns

avec les autres.

Les caractéristiques de la Société Intentionnelle

Le lien de ce type dure jusqu'aux limites de l'objectif de la société et continue à exister jusqu'à ce que le groupe soit dissous pour une raison ou une autre.

Une société de cette catégorie naît dans une intention de coopération en vue de la réalisation d'un objectif particulier; c'est pourquoi, dans ce cas, la coexistence est couplée avec la coopération et la responsabilité mutuelle et réciproque.

Dans ce type de rassemblement, les membres du groupe se choisissent les uns les autres et, étant donné que la façon d'agir et de penser de chacun affecte le destin des autres, ils prennent en considération certaines règles et certains critères pour l'acceptation des membres dans leur groupe.

La coexistence et la coopération entre les membres du groupe, ainsi que leurs relations mutuelles, sont fondées sur des principes et des règles acceptés consciencieusement et après mûre réflexion par chaque membre.

Les membres du groupe travaillent sincèrement pour la croissance et le développement de leur société.

La famille est un exemple précis d'une société intentionnelle et elle constitue, sous sa forme islamique, un modèle pour toute autre société de ce type. Elle a toutes les caractéristiques d'une société intentionnelle idéale : le mari et la femme se choisissent l'un l'autre intentionnellement et selon leur volonté : 1. dans l'intention de mener une vie commune; 2. avec une responsabilité commune; 3. et avec des droits et des obligations fondés sur un système social déterminé, et accompagnés d'une coopération sincère, en vue d'assurer une vie meilleure et plus complète pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

L'individu et la société

L'homme est un être grégaire et social. Il ne fait pas de

doute que les conditions de sa vie dépendent des conditions de la société dans laquelle il vit. Mais comment, et dans quelles limites ?

- Est-ce que cette dépendance est d'une nature telle qu'elle ne doit en aucune façon restreindre l'indépendance de l'individu et ne pas risquer de l'empêcher de forger sa vie selon son propre choix ?
- Ou bien est-elle telle, qu'elle le rend absolument subordonné à son environnement social?
- Ou bien n'est-elle ni l'une ni l'autre, mais une position intermédiaire ?

Ce sont là trois points de vue différents concernant la relation d'un individu avec son environnement social. Nous nous proposons de les expliquer plus en détail.

C'est l'individu qui est important

Selon cette opinion, le principal facteur dans le façonnement de la vie de chaque individu est soi-même, et non la société, car la société n'est rien d'autre qu'une collection d'individus qui ont appris par expérience que leurs désirs seront mieux satisfaits s'ils coopèrent les uns avec les autres. C'est à la suite de cette expérience qu'ils ont été attirés par une vie collective. Donc, ce qui les incite à mener une vie collective est vraiment leur intérêt pour l'accomplissement de leurs désirs personnels.

Tous les systèmes sociaux ont été imaginés par les individus afin de sauvegarder leurs propres intérêts. Donc, partout où la main de l'individu tient le premier rang, ce sont son désir et son action qui jouent le rôle fondamental.

La corruption de la société aussi a pour origine la corruption des individus. Si chaque individu se réforme, toute la société sera automatiquement réformée à son tour.

C'est la société qui est importante

Selon cette opinion, la vérité est diamétralement opposée

à celle que soutiennent ceux qui disent que c'est l'individu qui est important. Les tenants de point de vue affirment que c'est la société et l'homme social qui constituent la réalité matérielle dans ce monde, et non l'individu indépendant des autres, car ce que nous trouvons à la surface de la terre c'est seulement une collectivité d'hommes liés entre eux, et c'est cela la société. De même que, dans le monde de la nature, chaque être naturel est subordonné à un système général et universel de la nature, et qu'il n'est pas absolument indépendant, de même, dans la société, un individu n'est qu'une partie de celle-ci, une partie qui suit l'ensemble sans hésitation, et qui est gouvernée par son systèmes global. Même les idées d'un individu, sa façon de penser, ses désirs, ses aspirations et sa volonté sont seulement un reflet de son environnement naturel et social et des conditions économiques de sa société et de sa classe.

Ceux qui soutiennent que c'est la société qui est importante, maintiennent qu'un individu est comme une cellule dans un corps vivant. Une cellule ne peut être indépendante de l'ensemble du corps et de son système complexe, ni ne peut se développer pleinement, et cela indépendamment du fait que le corps soit sain ou non. De la même façon, un individu ne peut être indépendant du système social dans lequel il vit. Il devra suivre la voie vers laquelle le poussent les puissantes forces sociales et économiques dominant la société.

Certaines écoles sociales contemporaines ont poussé si loin leur confiance dans l'importance de la société, telle qu'elle est décrite ci-dessus, qu'elles font apparaître l'homme comme un être totalement dépendant de la société et de sa classe, comme s'il devait suivre forcément la voie que lui montre l'environnement social et de classe, et comme s'il n'avait pas la moindre possibilité d'exercer sa propre volonté ni son propre choix.

Il résulte de cette opinion que le principe, selon lequel chacun doit se réformer soi-même afin que toute la société soit

réformée, cède la place à un autre pincipe, selon lequel c'est le système social qui doit être changé et réformé, afin que les individus soient automatiquement réformés.

C'est la combinaison de l'individu et de la société qui est importante

Selon cette opinion c'est la combinaison de l'individu et de la société qui est importante. L'individu est un être qui n'est ni totalement indépendant, ni totalement dépendant de la société. Il a une position intermédiaire.

Il ne fait pas de doute que l'ensemble du système éducatif, économique et politique de la société laisse ses effets sur l'individu, ses idées et sa personnalité. Il suscite certains désirs en lui, et en supprime certains autres. Il façonne sa vie, et guide sa volonté. Toutefois son impact n'est pas assez fort pour rendre l'individu totalement subordonné à son environnement social. Il est similaire à l'impact de l'environnement naturel sur lui. A la différence des autres choses existantes, l'homme n'est pas totalement dépendant de son environnement naturel. Dans beaucoup de cas, il règne sur la nature, et usant de sa conscience et exploitant ses forces latentes internes, il s'efforce de changer son environnement naturel ou de le mettre sous son contrôle. Il a le même genre de rapports avec son environnement social et de classe également. Il ne s'y soumet pas totalement. Il essaie de comprendre les lois sociologiques et, en se servant de ses connaissances et de ses forces latentes, il s'efforce de contrôler et de changer son environnement social à son propre avantage. Il n'est pas toujours en accord avec le système social existant.

C'est pourquoi, bien que les changements aient leurs propres lois et tendances, et que la plupart d'entre eux soient dus à des facteurs agissant à l'intérieur de la société en tant qu'un ensemble, un bon nombre d'entre eux ont lieu à la suite des efforts incessants d'individus consciencieux et enthousiastes.

Ainsi, ni l'individu, ni la société ou le système social, n'ont l'exclusivité de l'importance. Ce qui est important, c'est la combinaison des deux.

Une étude globale des enseignements islamiques montrerait qu'ils sont fondés sur cette troisième opinion, celle qui donne la réelle importance à un mélange de l'individu et de la société.

Nous observons que les enseignements islamiques insistent d'une part sur la responsabilité de l'individu dans son autoformation et la formation de l'environnement, et d'autre part sur l'inévitable influence de l'atmosphère sociale sur la formation des idées, des intentions et des actions morales de l'homme, ce qui laisse à penser que tous les hommes sont largement interdépendants dans la formation de leur destin.

C'est pour cela que le Coran veut que chacun trouve et emprunte la voie de la rectitude, et n'invoque pas la corruption de l'environnement comme excuse à sa propre déviation.

"Lorsque les anges, au moment de les emporter, disent à ceux qui se sont fait tort à eux-mêmes : "En quel état étiez-vous?" Ils répondent : "Nous étions faibles sur la terre." Les anges disent : "La terre d'Allah n'est-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? Voilà ceux qui auront l'Enfer pour refuge : quel détestable retour final!" (Sourate al-Nisâ', 4:97)

L'Imam Ali (P) a dit en termes pressants : "O vous les hommes ! Vous ne devez pas être découragés ni détournés par la rareté de ceux qui marchent sur le chemin droit."

En même temps l'homme a été averti qu'il ne devait pas se contenter d'être lui-même sur le droit chemin, et négliger son devoir de remédier aux imperfections de son environnement social. La déchéance de la société conduit à la ruine et du bon et du mauvais sans distinction.

L'Imam al-Bâqir (P) dit :

"... Puis la colère d'Allah atteint son sommet. Son

châtiment atteint tous : les vertueux sont ruinés, avec les méchants, et les jeunes se trouvent avec les aînés."

C'est pourquoi, lorsqu'un Musulman assume sa responsabilité individuelle, il est collectiviste aussi. Tout ce qu'il demande d'Allah, il le demande "pour nous" et non "pour moi". Remarquez ce que nous demandons à Allah dans nos prières quotidiennes :

"C'est Toi seulement que nous adorons et c'est à Toi seulement que nous demandons aide. Guide-nous sur le chemin droit."

Voyez également ce que nous disons dans la bénédiction rituelle qui termine nos prières:

"Que la paix soit sur nous et sur les serviteurs pieux d'Allah."

L'accent mis en Islam sur "l'exhortation au bien" et sur "l'interdiction du mal" comme un devoir de tous les membres de la société, quelle que soit leur position, le fait d'attirer l'attention sur les effets de la pureté ou de la pollution de l'environnement social, l'insistance sur les autres facteurs ayant trait à la foi et à la moralité - comme les conditions économiques -, tout cela constitue quelques indices qui montrent clairement que les doctrines et les injonctions de l'Islam sont fondées sur le principe de l'importance de la combinaison de l'individu et de la société.

Nous pouvons tirer de ce qui précède les conclusions suivantes :

- La société islamique est une société intentionnelle et non accidentelle. Elle a pris naissance par la volonté des gens, et sur la base du choix d'un but déterminé de la vie.

- C'est une société dont tous les systèmes et lois tiennent pleinement compte à la fois, de l'individu et du rôle de sa volonté et de son choix conscient, et du système social et des conditions éducatives, politiques et économiques de l'environne-

ment et de leur rôle inévitable dans la formation et le façonnement du caractère de l'individu.

A notre avis, il est essentiel de prêter attention à ces deux points, pour pouvoir parvenir à une compréhension correcte des enseignements islamiques sociaux, économiques, moraux et cultuels, et de leurs différences par rapport à ce qui est prêché par les autres écoles de pensée.

LE SYSTEME SOCIAL

Dans chaque société, et spécialement dans la société intentionnelle, il y a toujours une sorte de méthode ou de système qui détermine :

- Les modes et les coutumes généraux de la société,
- Le mode de son administration,
- Les relations mutuelles de ses membres, et
- Les relations de chaque membre avec l'ensemble de la société,
- Les droits et les obligations qu'appellent ces relations.

Prenons à titre d'exemple le cas d'une entreprise commerciale ou industrielle. Dès le début, il est nécessaire que son but, la méthode et les moyens de réalisation de ce but, le mode d'administration de la société, le personnel responsable du travail de chacune de ses sections, les droits et les pouvoirs de chaque actionnaire, de chaque employé, et l'organisation générale, ainsi que toutes les autres questions, soient décidées à l'avance, et que la société travaille, dès sa création, conformément à ce plan.

Est-il possible qu'une société commerciale s'installe ou se mette en marche sans avoir pris de décisions concernant tous ces détails ? Evidemment non. Il en va de même pour la société au sens large. Depuis la petite association professionnelle jusqu'à la société internationale, chaque organisation a besoin d'un système, de règles et d'une organisation précis pour son fonctionnement.

La somme totale des règles, le système et les bases selon lesquels la société fonctionne constituent ce qu'on appelle le système social.

UN SYSTEME SOCIAL JUSTE

Nous savons que seul un corps sain et équilibré peut continuer à croître convenablement. Toute sorte de défaut dans les membres ou dans l'un des systèmes du corps provoquera perturbation et faiblesse. Si la température du corps dépasse le niveau normal, il y aura fièvre et des crises générales. Si la température descend au-dessous de la normale, une faiblesse et d'autres sortes de déséquilibres s'ensuivront. Une croissance ou une décroissance excessives de la pression sanguine, du nombre des globules rouges et blancs, de la quantité des vitamines nécessaires au corps, tout cela cause une sorte de déséquilibre ou un certain malaise. On doit combattre énergiquement ces malaises (et déséquilibres) afin de ramener l'équilibre global; faute de quoi on doit s'attendre au déclin et à la mort. Comme nous l'avons déjà vu, cette sorte d'équilibre est nécessaire dans les domaines physique et spirituel aussi. Trop ou trop peu de satisfaction des désirs de l'homme est nuisible à son humanité.

La société

Le lien mutuel solide entre les membres d'un groupe d'individus fait naître une sorte d'entité sociale appelé société. En tout cas, ses membres y maintiennent leur caractère individuel et l'indépendance de leur volonté.

Tout comme l'existence physiologique et humaine d'un individu, l'entité de la société est gouvernée, elle aussi, par certaines lois qui, bien entendu, lui appartiennent exclusivement. La survie de la société dépend de l'existence d'un équilibre social en conformité avec ces lois.

S'il y a une justice totale dans la société, les conditions

seront favorables à sa croissance et à son développement, et généralement parlant, le mouvement évolutif de la société sera conforme à l'évolution de l'ensemble du monde. D'autre part, toute sorte d'injustice sera cause de perturbation, de régression et de décadence de la société.

C'est l'un des principaux buts de l'Islam que d'établir la justice et de faire prévaloir un équilibre total dans la société islamique.

Le Saint Coran dit :

"Nous avons envoyé Nos Messagers avec des preuves claires, et Nous avons fait descendre avec eux le Livre et la balance pour montrer ce qui est juste et ce qui est erroné, afin que les gens puissent se conduire avec équité." (Sourate al-Hadid, 57:25)

Pour connaître les facteurs de l'équilibre de la société, les critères suivants doivent être pris en considération.

L'égalité des hommes

Nous savons que, pour établir l'équilibre, il est nécessaire que chaque chose soit à sa place. Etant donné que tous les hommes sont, à la base, égaux, l'Islam n'admet pas qu'un individu ait une position spéciale. Tous les hommes sont nés d'un même ancêtre et ont une nature commune. La différence des droits sur la base de la race, de la classe, du lien tribal, etc... qui existe dans certaines nations, est totalement rejetée en Islam. L'Islam a exposé clairement son point de vue sur ce sujet à un moment où les groupements sociaux, la discrimination dans la position, la différence dans les droits, étaient considérés comme naturels et logiques dans les plus grands pays civilisés et éminents de l'époque. L'Islam ne croit pas qu'un groupe en particulier, ou une classe particulière, soit né pour être asservi, et un autre pour régner. Aucun groupe n'est né impur, ni aucun groupe n'est né pour les tâches de direction ou d'administration. Aucun groupe n'est né pour avoir un statut de bête alors

que d'autres jouissent de la dignité humaine, comme cela prévalait dans la position religieuse, légale et sociale sous les systèmes révolus d'autrefois.

L'Islam proclame officiellement que :

- "Tous les hommes sont égaux comme les dents d'un peigne."
- "Vous êtes les descendants d'Adam, et Adam a été créé d'argile."
- *"Cette communauté qui est la vôtre est une communauté unique, et Je suis votre Seigneur. Adorez-Moi donc."* (Sourate al-Anbiyâ', 21:92)

La justice légale

Avec cette conception de cosmologie divine que l'Islam a de l'homme, il est naturellement nécessaire qu'il existe entre les individus une sorte d'unité, d'harmonie et d'égalité en matière de droits fondamentaux légaux. Lorsqu'on ne reconnaît aucun statut particulier à aucun individu ni à aucun groupe déterminé, personne ne peut prétendre qu'une haute position, ou un travail supérieur, serait son privilège exclusif, et personne ne peut considérer les autres comme étant destinés à lui obéir et à s'occuper uniquement de bas travaux. Evidemment aucun groupe n'a de droits spéciaux ni de privilèges déterminés et aucun groupe n'a moins de droits ni moins de privilèges.

Sur la base de cette conception, la justice n'est pas synonyme de sujétion ou de privation pour la grande majorité,ni de jouissance par une classe particulière de tous les conforts de la vie et du droit d'exploiter les autres à son propre avantage. Personne ne jouit d'un statut spécial, et tout le monde a la possibilité de développer ses talents et de faire la preuve de ses capacités.

L'élimination de la discrimination injuste dans la conception islamique

Si nous regardons l'homme sous un angle purement ma-

tériel, il est fort probable que nous parvenions à une conclusion intellectuellement et idéologiquement insoutenable. Si, par exemple, nous considérons l'homme seulement comme un être vivant ayant diverses capacités de croissance et de reproduction, et certaines caractéristiques physiologiques et biologiques aboutissant à un système nerveux développé ou à un cerveau, nous remarquons qu'il y a une grande différence entre les individus, sur les plans de leur activité physique, de la couleur de leur peau, la force de leurs muscles, la forme de leurs membres, leur taille, leur poids et leur capacité à effectuer différents travaux physiques. Si nous définissons l'homme comme un être producteur d'outils, nous constaterons que tous les hommes ne sont pas semblables dans leur capacité à produire des outils ni dans leur habileté manuelle. De même, si vous jugez un homme et sa valeur humaine à sa force de production, vous remarquerez que sur ce plan aussi, il y a une grande différence d'un individu à l'autre. Sur cette base, on pourrait considérer que c'est la nature humaine qui veut qu'il y ait une différence dans la position et les droits légaux des différents individus. Or, ce genre de philosophie nous conduit à l'ancien système de groupement et dépeint la discrimination dans des couleurs naturelles et rationnelles.

Mais du point de vue divin de l'Islam, l'humanité de l'homme ne réside ni dans ses veines, sa peau ou ses os, ni dans le développement de ses muscles, sa force de travail ou son habileté artisanale. Elle réside dans le fait que l'homme est un être conscient ayant une volonté indépendante et le pouvoir de choisir. Sur cette base, tous les hommes sont des êtres humains possédant des valeurs humaines. Même du point de vue matériel, ce qui importe, c'est que tous les hommes sont créés d'argile, ce qui constitue leur trait commun. Leur nature est la même. Selon ce point de vue, la question d'une quelconque discrimination humaine et naturelle ne se pose pas.

La justice économique

Comme nous l'avons déjà appris, à la base, l'adoration est réservées exclusivement à Allah. Toutes les sources naturelles exploitables par l'homme sont en principe la propriété d'Allah. Tous les hommes ont été créés par Lui, et ils vivent de Ses dons. Selon cette conception du cosmos, la richesse naturelle n'est la propriété privée de personne. Aucun groupe ni aucune classe ne peut en revendiquer la propriété, ni empêcher les autres de les utiliser, ni réduire ceux-ci à un statut de serf. Toutes les ressources naturelles appartiennent à Allah. Elles sont au service de tout le monde. La justice signifie, comme le dit le Coran, que : *"Où qu'il se trouve, l'homme trouve ses moyens d'existence"* , ou comme le dit l'Imam Ali (P) que : "Quiconque a une étincelle de vie, a le droit d'obtenir ses moyens de subsistance."

La justice sociale en matière financière signifie que nous tous, oui, tous, devons pouvoir obtenir les choses nécessaires à la vie.

La liberté de la pensée et l'acquisition de la connaissance

Nous savons que l'homme est un être apte à l'évolution et au progrès. C'est pourquoi la position d'un individu dans la société est représentée par l'opportunité qui lui ouvre la voie vers l'évolution et le développement et qui, mieux, le protège et le guide sur cette voie, afin qu'il obtienne ses droits naturels et humains.

Par exemple, l'homme a le pouvoir de penser et de choisir. C'est pourquoi, une société est celle qui lui offre la possibilité d'exercer sa libre volonté, qui lui donne la liberté de pensée, et qui ne lui impose la volonté et le désir d'aucune classe particulière. La suppression de la liberté de pensée, de quelque façon que ce soit, entrave l'évolution et prive l'homme de son droit inné et accordé par Allah.

Une société juste accorde à l'homme le droit de faire un choix libre et conscient. On ne peut attendre de l'homme qu'il fasse son choix avec les yeux et les oreilles fermés, ni sous la contrainte et la pression, ni contre la voix de sa conscience. La suppression du droit de choisir est une déviation du cours humain normal. Elle provoque un déséquilibre dans la société.

En tout cela, eu égard à ces questions, il est socialement nécessaire qu'une guidance et des occasions constructives soient offertes à l'homme afin qu'il puisse penser correctement et faire un choix juste. Mais en fournissant cette guidance, il y aura un danger caché qui doit être soigneusement évité.

En effet, la guidance doit être sérieuse et désintéressée. Elle doit être fournie pour servir l'homme et faire fleurir ses capacités latentes, et non avec l'intention de l'exploiter et de gâter son humanité.

L'homme a aussi la capacité d'apprendre et d'atteindre la connaissance. L'accès à la connaissance est son droit inné. Une société juste est celle qui offre à chacun la possibilité d'avoir un certain degré d'instruction, de faire de hautes études et d'acquérir des compétences techniques et artistiques.

Le profit est le résultat du travail et d'une activité complète

Tout individu a le droit de profiter des ressources naturelles. Mais cela ne peut se faire qu'en effectuant soi-même un travail C'est pourquoi, il est nécessaire que l'occasion de travailler et de faire quelques efforts utiles soit offerte à chacun, et que chacun soit orienté et entraîné de sorte qu'il puisse utiliser pleinement ses capacités intellectuelles, mentales et pratiques, s'engager dans une activité constructive, et profiter des dons naturels par ses propres efforts.

La privation est le résultat de l'usurpation

Il ne faut pas oublier que l'homme est un être social, et

qu'un individu doit vivre avec les autres dans la société. Il est du droit de tous les individus - et non d'un seul individu - d'avoir la possibilité de croissance et de développement. C'est pourquoi l'éducation d'un individu ne doit pas intervenir au prix de la privation des autres de l'éducation, et que l'emploi d'un individu ne doit pas être au prix du chômage des autres. Similairement, la jouissance par quelqu'un de conforts de la vie ne doit pas être une cause de privation pour les autres.

Il est à noter que selon l'opinion que professe l'Islam, ce n'est pas parce que quelques individus acquièrent leurs droits que les autres sont privés des leurs. C'est, en fait, à cause de la transgression et de l'excès de quelques individus que les autres sont privés de leurs droits.

L'Imam Ali (P) a dit :

"Je n'ai jamais vu de l'argent thésaurisé sans qu'il y ait à côté des droits oubliés."

Il a dit aussi :

"Personne ne peut avoir faim sans qu'il y ait un homme riche qui ait trop mangé."

Il ne peut y avoir de privation si chacun se contente de son dû.

La loi de la justice et le mécanisme juste de sa mise en vigueur

Dans une société juste, il est nécessaire qu'il existe des lois pour déterminer les droits des individus, et un appareil chargé de mettre en vigueur et de défendre ces lois. Mais, là encore, il y a une possibilité de dérapage qu'il faut éviter.

Ici quelques questions se posent :

Quelle doit être la nature des lois, et qui doit les promulguer ? Quel doit être le but de ces lois, et quels intérêts devraient-elles sauvegarder ?

Evidemment, les lois ne doivent pas négliger les prin-

cipes que nous avons mentionnés plus haut. Elles doivent servir le véritable intérêt de tous les individus, et créer une atmosphère favorable à la prospérité et au développement matériel et spirituel de tous. Les lois doivent être conformes à la nature humaine innée, et viser à forger un homme équilibré. L'Islam présente de telles lois.

Il n'y a presque pas de société qui ne parle des droits et de la loi, ni d'appareil exécutif qui ne se considère comme le protecteur des droits et des intérêts de la société. Mais la vraie situation n'est pas si simple.

Une analyse sociale minutieuse devrait permettre de savoir si ceux qui sont chargés de faire respecter les lois le font vraiment partout, ou s'ils appliquent leurs propres désirs et, au lieu de protéger la vérité, se soucient seulement de sauvegarder leurs propres intérêts.

La compétence doit être le critère de l'acquisition des positions sociales

Dans le domaine de l'administration aussi, la justice signifie que chaque chose doit être à sa propre place. Ainsi, l'aptitude et la compétence doivent être les seuls critères d'acquisition de positions sociales.

Naturellement, la compétence est déterminée sur la base des règles et des standards que chaque système institue lui-même.

Nous discuterons des standards islamiques concernant ce sujet plus loin. En tout cas, toutes les formes d'égoïsme, d'appétit du pouvoir, de fraude et de subjugation sont contraires à l'idée de la justice sociale.

Une société juste exige aussi une judicature consciencieuse, honnête, impartiale et résolue, capable de protéger vraiment les droits des gens, et de prévenir toute forme de transgression et de corruption.

Le sens de la responsabilité

Le sens de la responsabilité est l'un des facteurs les plus importants qui garantissent le maintien et l'application de la justice. Pour cela, chacun doit connaître ses droits et ses obligations, et veiller à ce que tous s'acquittent de leurs devoirs. Critiquer d'une façon constructive, et exhorter les gens à faire le bien et à s'abstenir du mal, à chaque niveau mais dans les limites convenables, sont nécessaires à cet égard.

La fraternité islamique

Il existe dans la société islamique un lien spirituel et une relation d'amour et d'affection mutuels qui unissent tous ses membres. L'Islam a mis fortement l'accent sur la fraternité islamique, laquelle est l'un des facteurs les plus importants du maintien de son système juste. Cette infrastructure spirituelle et ce lien sentimental de foi jouent un rôle fondamental dans le sauvegarde des droits des individus et la protection de leurs intérêts sociaux collectifs.

La formation du caractère et la lutte contre la corruption

En dernier lieu, l'accent que l'Islam met sur la formation du caractère, l'effort continuel, l'élimination des vices spirituels, et la promotion des qualités morales des individus, est un facteur important de l'établissement et de la préservation d'un système social juste. Comme nous l'avons déjà vu, c'est la corruption de ceux qui gèrent un système qui cause des dommages immenses même aux systèmes qui, à l'origine, étaient fondés sur la sauvegarde des droits et des intérêts des gens. Les buts originels se trouvent ainsi très souvent oubliés, à cause de l'égoïsme de l'intérêt personnel, des rivalités et de la soif de pouvoir de groupes de pionniers. Dans de telles circonstances, même ce qui devait être éliminé à la suite des efforts précédents réapparaît sous une nouvelle forme et s'empare de la situation

existante. La prévention de tels dommages n'est pas possible sans une auto-critique continuelle, un réveil de la foi et de la conscience spirituelle. En fait, seuls des gens actifs, avec une conscience pure, pourraient amener à l'existence un système sain, et eux seuls pourraient le maintenir.

Les éléments essentiels à l'établissement d'un système social juste

Chaque individu veut, de par sa nature, que sa vie soit aussi réussie et aussi fructueuse que possible. Chacun de nous est désireux de mener la vie la plus réussie, et fait tout son possible pour atteindre ce but. Dans cette lutte totale, il y a une possibilité que deux personnes, ou davantage essaient de se saisir d'un avantage particulier. Elles peuvent s'opposer et se disputer entre elles, à moins qu'il y ait quelques règles qui régissent leur conduite et déterminent les limites de chacune d'elles.

Pour éviter de tels heurts, et les conflits subséquents, le seul remède est de fixer des règles et de prescrire des limites afin que chacun puisse s'y cantonner. Ce qui détermine ces limites s'appelle la loi.

LA LOI

La loi est un corps de règles et de prescriptions définies qui ont une force et une autorité reconnues socialement et qui déterminent les droits, les obligations, les limites et les responsabilités de toute personne vivant sur un territoire donné. Tous les individus, qu'ils soient de haut ou de bas niveau, doivent souscrire à ces règles et prescriptions et accepter les conséquences de leur violation.

Les sources de la loi

Qui fixe ces droits, obligations et limites ?

Il faut dire à ce propos que toutes les lois du monde ne

sont pas les mêmes. Chacune d'elles a été promulguée par une source particulière. Sur le plan de ses sources, la loi peut être divisée en quatre catégories :

1. La loi despotique d'un individu
2. La loi despotique d'une classe
3. La loi nationale
4. La loi idéologique universelle

1. La loi despotique d'un individu : cette sorte de loi tire normalement son origine de la volonté et du désir d'un individu despotique qui formule règles et prescriptions selon ses propres vues et caprices et qui, profitant de sa position, les fait appliquer. Il est naturel qu'une telle loi vise avant tout à satisfaire les aspirations de cet individu puissant et celles de ses proches collaborateurs, et non à sauvegarder les intérêts des masses. Dans certaines circonstances exceptionnelles, si cet homme puissant ou l'un de ses collaborateurs est doté d'un esprit de serviabilité, ou si ses propres intérêts l'exigent, il peut prendre en considération l'intérêt des gens aussi. Il est possible également que dans certains cas ses intérêts privés coïncident avec ceux du peuple.

2. La loi despotique d'une classe : Parfois la loi tire son origine non d'un individu, ni d'un groupe, mais d'une classe qui contrôle la société, tels que les propriétaires terriens, les capita-listes ou les travailleurs.

Cette sorte de loi aussi tend normalement à satisfaire les aspirations de la classe au pouvoir, sauf dans les cas où ses intérêts coïncident avec ceux des autres.

3. La loi nationale : La loi qui tire son origine de la volonté d'une nation, ou au moins, de sa majorité, et non de celle d'un individu ou d'une classe, est appelée la Loi Nationale. Les points suivants sont à signaler à ce propos :

a - La loi nationale d'une société avancée cherche à satisfaire généralement le maximum des intérêts de la société ou de

sa majorité. Il importe peu qu'elle soit conforme ou non aux intérêts généraux de l'humanité.

L'expérience historique montre que les sociétés et les nations qui jouissent d'un soit-disant gouvernement national sont devenues pratiquement les pivots naturels du monde, et qu'elles ont exploité tout ce qu'il renferme à leur propre avantage et pour leur propre bien-être. Il est très rare qu'au moment de promulguer une loi ou de l'appliquer, elles prennent en considération les intérêts et les désirs de la société humaine dans son ensemble.

b - La loi nationale qui tire son origine du désir de la majorité représente naturellement les aspirations de celle-ci. Ici, une question se pose :

L'opinion de la majorité est-elle toujours conforme aux intérêts réels de la nation ?

L'expérience pratique montre que si la loi est fondée tout simplement sur l'opinion de la majorité, elle cause, dans beaucoup de cas, des dommages à la majorité elle-même, et entraîne souvent la nation vers une décadence sociale et morale.

Les exemples vivants d'une telle décadence peuvent être trouvés parmi beaucoup de sociétés dotées d'un soi-disant gouvernement national, et spécialement parmi celles qui sont avancées et industrialisées. Dans ces sociétés, le gouvernement essaie habituellement de suivre les opinions des couches sociales dont les votes peuvent l'amener au pouvoir ou l'y maintenir, et ce quelque vulgaires et nuisibles que puissent être ces opinions.

c - La prétention de toutes les sociétés (ou de la plupart d'entre elles) qui se vantent d'avoir un gouvernement national, ou une loi nationale, est plus ou moins creuse et fallacieuse. Une analyse plus profonde de la réalité à ce propos montrera que c'est seulement un individu ou une classe despotique qui se cache derrière la façade d'un gouvernement national et d'une loi nationale.

4. La loi idéologique universelle : Elle tire son origine d'une idéologie soucieuse d'assurer les intérêts de tous les peuples du monde et non ceux d'une nation, d'une classe, d'un groupe ou d'un individu en particulier. Elle attache la plus grande importance aux principes clairs et bien définis dont les mérites ont été prouvés et qui ont été reconnus comme vrais par les peuples des territoires où ils avaient été appliqués. Elle n'est subordonnée à la volonté d'aucune majorité.

LA LOI ET SES SOURCES EN ISLAM

La loi islamique est idéologique et universelle. Ses principes essentiels sont clairs et déterminés, et ont été appris par la raison et la révélation.

L'Islam considère que les règles et les lois obligatoires sont seulement celles qui ont été promulguées :

1. Directement par Allah, ou
2. Par le Prophète d'Allah, ou
3. Par le lieutenant désigné du Prophète, ou
4. Par ceux qui sont venus au pouvoir conformément aux critères islamiques.

"O vous qui croyez! Obéissez à Allah et obéissez à Son Messager et a ceux qui sont investis d'autorité parmi vous. Si vous avez des différends, portez-les devant Allah et le Messager - si vous croyez en Allah et au Jour de la Résurrection. C'est mieux ainsi et le résultat en sera le meilleur." (Sourate al-Nisâ', 4:59)

Une loi qui vient d'Allah, de Son Prophète ou d'un Imam Infaillible peut être facilement acceptée et reconnue valable par tous ceux qui croient qu'elle émane des sources précitées, car ils savent pertinemment que le législateur a une connaissance parfaite de tous les aspects de la question considérée, qu'il n'y a aucun intérêt personnel, et qu'il tient compte des intérêts de tous. Toutefois, les règles et les prescriptions promul-

guées par les autorités chargées des affaires sociales ne sont applicables que si :

- Elles ne s'opposent pas aux lois et aux critères mentionnés dans le Coran et la Sunnah
- Tous les aspects de la question en cause ont été pris en considération dans la mesure du possible
- Elles ont été promulguées avec une impartialité totale, et sans léser les intérêts d'aucun individu, d'aucun groupe, ni d'aucune classe en particulier.

Seules de telles règles et prescriptions peuvent avoir l'aval du Coran, de la Sunnah du Prophète et des Imams, et jouir du soutien sincère du peuple.

Un cours droit vers cette magnifique fin

Une très magnifique fin du cours de la vie humaine a été planifiée par le Créateur. L'histoire humaine qui suit la volonté d'Allah s'achemine vers cette fin. C'est cela que d'autres appellent "la compulsion de l'histoire" (la marche obligatoire de l'histoire).

Comme nous l'avons signalé plus tôt, l'effort humain soutenu joue cependant un rôle non négligeable dans le cheminement vers cette fin brillante et prometteuse. Généralement parlant, le cours normal de l'histoire consiste en un effort humain conscient en direction de la droiture, de la justice, de la piété, de la pureté du coeur et de l'âme, accompagné par la défense des droits de l'homme et par l'observance des règles de la conduite humaine réciproque.

Là où il y a déviation, il est de notre devoir de l'arrêter et de ramener l'action vers son cours normal.

Comme résultat de son effort, l'homme reçoit d'une part quelque récompense immédiate. Ses défauts diminuent un peu et la manifestation de la justice et de la droiture augmente dans sa vie individuelle et sociale. Et d'autre part, il s'approche de sa

fin idéale.

Les nécessités préalables de cet effort sont les suivantes :

- Une connaissance correcte de l'Islam, et un cours adéquat compatible avec les besoins de l'époque;
- La foi, l'auto-formation et la préparation à l'effort collectif;
- Faire des efforts individuels un élément d'une lutte persistante collective sous la direction d'un dirigeant convenable.

Une connaissance correcte de l'Islam et la nécessité de garder présents à l'esprit les besoins de l'époque

Que faut-il faire pour acquérir une telle connaissance ? La réponse à cette question est évidente. Nous devons nous référer directement au Coran et au Saint Prophète, lequel est aussi le dirigeant politique et intellectuel de la Ummah.

Si, toutefois, une personne est incapable d'avoir directement accès à ces sources, que doit-elle faire ? Là encore, la réponse est évidente : elle doit consulter ceux qui ont une connaissance adéquate du Coran et de la Sunnah du Prophète, concernant sa position de dirigeant intellectuel et politique des Musulmans.

Tel était déjà le cours suivi à l'époque du Prophète. Tant que le nombre des Musulmans était limité, et qu'ils vivaient tous en sa compagnie, ils avaient directement accès à lui. Ils pouvaient aussi avoir suffisamment de connaissance directe du Coran.

Mais étant donné que l'Islam a connu une expansion rapide, beaucoup de peuples l'ont embrassé, sur des territoires très étendus. Certains d'entre eux ont pu même voir le visage du dirigeant de l'Islam, au moins une fois. Ceux dont la langue maternelle n'était pas l'arabe, ou dont le dialecte était totalement différent du langage du Coran, furent eux aussi, plus ou moins incapables de comprendre ce Livre. A ce stade du mouvement,

il était nécessaire de déléguer quelques Musulmans pour qu'ils familiarisent les nouveaux convertis avec le contenu idéologique de l'Islam et du Coran.

Si cela était nécessaire, c'était parce qu'on craignait que le mouvement ne fût déformé par l'infiltration d'idées réactionnaires. C'est à ce stade-là que le Coran a donné l'instruction suivante :

"Il ne convenait pas que tous les croyants partent ensemble en campagne. Pourquoi quelques hommes de chaque faction ne s'en iraient-ils pas s'instruire de la religion, afin d'avertir leurs compagnons lorsqu'ils reviendraient parmi eux ? Peut-être, alors, prendraient-ils garde ?" (Sourate al-Tawbah, 9:122)

Après le décès du Saint Prophète, personne évidemment ne pouvait plus avoir un accès direct au premier dirigeant de l'Islam.. Du point de vue du Chiisme, la responsabilité d'expliquer l'Islam incombait désormais aux dirigeants désignés par le Prophète, en l'occurrence Ali (P) et les Imams qui lui succéderont. Mais du point de vue d'autres frères Musulmans, cette responsabilité revenait à ceux qui avaient une connaissance suffisante du Coran et de la Sunnah du Prophète.

A notre époque, c'est-à-dire durant la période de l'occultation de l'Imam désigné (voir à cet égard : "The Awaited Saviour", ISP, 1979), les Chiites, non plus, n'ont pas un accès direct au dirigeant nommé par Allah et Son Prophète. C'est pourquoi, pour acquérir une connaissance correcte de l'Islam, ils doivent eux aussi faire appel à ceux qui comprennent correctement le Coran, et qui connaissent bien la Sunnah du Prophète et des Imams, tout en étant en mesure d'exprimer une opinion découlant de ces sources et relative aux problèms qui se posent de nos jours.

L'Ijtihâd

Ijtihâd signifie s'efforcer de déduire des règles précises

des lois islamiques, à partir de leurs sources, selon des règles spécifiques de recherche. La capacité de faire l'ijtihâd ou de déduire des lois n'est le monopole d'aucune classe particulière, et elle n'est sujette à aucune nomination ni à aucun faire-part. La voie est ouverte devant toute personne désireuse d'acquérir la qualification nécessaire dans ce domaine et de s'y spécialiser. Toute personne qui obtient cette qualification acquiert automatiquement la faculté d'exercer l'ijtihâd, et aura le droit d'agir selon ses propres conclusions et déductions, et même de les rendre publiques pour l'information des autres.

La formulation d'une loi relative au système prévalant

Voyons sous quelles conditions l'opinion ou le verdict d'un juriste peut être considéré comme authentique et applicable.

Dans le cas d'une question sociale ou gouvernementale, l'individu ou le conseil responsable de la déduction et de la formulation d'une loi doit être officiellement choisi à cet égard afin que sa décision puisse avoir le soutien de l'exécutif et qu'elle puisse être appliquée sous une forme légale au niveau de la société.

La formulation d'une loi relative à des questions d'ordre individuel

Si le verdict est destiné à l'action personnelle des individus, le choix de l'autorité religieuse capable de le prononcer peut être libre. En d'autres termes, les gens ont l'autorisation d'accepter (et agir selon) l'opinion de toute autorité religieuse qu'ils jugent apte à cet égard.

Pourquoi devons-nous adopter la doctrine du Taqlid

Taqlid signifie accepter l'opinion et le verdict juridique

d'un mujtahid (un juriste capable de promulguer un jugement indépendant) et agir conformément à cette décision.

Nous savons qu'en principe l'Islam préconise la liberté de la pensée et qu'il s'oppose à la soumission à toute opinion, à toute coutume, à toute convention ou à tout ordre non autorisés de n'importe quelle autorité sociale.

La cause de cette opposition est double:

a - Nous ne pouvons pas être toujours sûrs qu'une opinion, une coutume ou une convention est saine, et qu'il ne s'agit pas d'une sorte de fraude ou de mythe.

b - Il y a toujours une possibilité qu'une opinion ou une instruction puisse viser la protection personnelle ou les intérêts de classe, auquel cas son acceptation équivaudrait alors à la soumission à l'exploitation et à la subjugation. Nous savons que l'Islam est autant contre la reconnaissance des mythes que contre la soumission à l'injustice.

Toutefois, il est permis d'accepter le point de vue de quelqu'un, pourvu que :

a - La personne qui émet ce point de vue soit spécialisée dans le sujet concerné et qu'elle ait suffisamment de connaissances pour être à même d'exprimer une opinion.

b - Sa pureté et sa véracité soient au-dessus de tout soupçon.

Il faut qu'il y ait également une raison valable de croire que l'opinion en question est saine et adaptée aux circonstances prévalant, et qu'elle n'est pas fondée sur l'égoïsme ou sur une pensée superficielle.

Si ces deux conditions sont remplies, il est logique que nous acceptions une telle opinion. Si un homme est incapable de faire sa propre opinion, il ne peut que suivre celle de quelqu'un d'autre qui soit digne de confiance et spécialisé dans le domaine concerné.

Les qualifications d'une autorité religieuse compétente

(dont l'opinion est acceptable sans connaître l'autorité sur laquelle elle est fondée)

On peut déduire facilement des traditions concernant le "taqlid" les deux principes ci-dessus mentionnés. Selon un rapport bien connu, l'Imam al-Hassan al-ʿAskari (P) a bien souligné ce point lorsqu'il a expliqué le verset coranique qui dénonce des Juifs ignorants qui suivaient leurs rabbins vicieux aveuglément. Ce verset dit : *"Certains d'entre eux sont illettrés et ne connaissent du Livre que de vagues fantaisies. Ils ne formulent que des suppositions."* (Sourate al-Baqarah, 2:78)

L'Imam a dit : "Si les ignorants de notre Ummah, trouvent eux aussi leurs juristes (faqih) sont partiaux, ouvertement plongés dans la course vers l'acquisition des biens et des honneurs, soucieux d'éliminer leurs adversaires et de soutenir leurs propres partisans incompétents et minables, et qu'ils persistent malgré tout cela à suivre de tels juristes, ils ne seront pas meilleurs que les Juifs illettrés qui suivirent leurs rabbins corrompus. Mais le cas des juristes qui ne sont pas égarés, qui ne se vendent pas, qui sont soucieux de protéger leur religion, qui suppriment leurs passions déréglées et qui obéissent aux commandements d'Allah est différent. Ils doivent être suivis par le commun des mortels. Bien entendu, le nombre de tels juristes est très limité. Tous les juristes ne peuvent pas être ainsi."

Ce rapport parle avant tout des faqih. Ce terme implique une spécialisation dans la compréhension des questions religieuses et dans l'approfondissement de recherches savantes. C'est pourquoi une autorité religieuse compétente doit être en premier lieu "faqih" et "mujtahid".

Ensuite, les qualités de conscience, de piété, de religiosité, d'obéissance à Allah et d'élimination des passions déréglées, mentionnées dans ce rapport, constituent l'infrastructure de toutes les vertus morales de l'homme et signifient l'éloi-

gnement des péchés et de la déviation.

Donc, nous pouvons déduire de ce rapport les qualifications d'une autorité religieuse compétente.

Discutons à présent de certains autres points qui méritent d'être pris en considération à ce propos :

1. Il est clair maintenant que ceux qui ne sont pas eux-mêmes spécialisés en droit canon doivent consulter un mujtahid et suivre son opinion. Mais dans les cas où les mujtahids diffèrent sur un sujet, et qu'ils n'expriment pas un point de vue unanime, que doivent faire les "muqallids" (ceux qui suivent les opinions d'un mujtahid) ? Lorsque nous rencontrons un problème important dans la vie, par exemple lorsque les spécialistes divergent quant au traitement d'une maladie grave, nous acceptons normalement l'opinion du meilleur spécialiste. De même, l'opinion du mujtahid "le mieux noté pour son instruction religieuse" doit être acceptée elle aussi au cas où il y a divergence d'opinion entre les mujtahids.

2. Il y a une question plus importante qui mérite considération. Etant donné qu'avec l'expansion de la connaissance humaine, l'augmentation de ses ramifications, et les spécialisations de plus en plus nombreuses, le domaine de la compétence dans le droit canon et la déduction des statuts religieux s'est élargi, il est maintenant difficile pour n'importe quel individu à lui seul de faire face à cette tâche. Ne serait-il donc pas mieux de confier cette tâche à un conseil et de l'accomplir sur la base de la coopération et de la division du travail ?

3. Il y a deux aspects fondamentaux de la compétence en droit canon. Si la capacité pratique d'un savant les couvre tous les deux, ses déductions seront certainement plus proches de la vérité et mériteront d'être appliquées. Ces deux aspects sont :

a - Une connaissance minutieuse des sources de la loi, des textes religieux et des principes de la jurisprudence.

b - Une bonne familiarisation avec la situation présente

du monde, les tendances modernes et les conditions sociales.

En bref, un juriste doit avoir une parfaite connaissance des sources de la loi, et savoir aussi comment et où un statut particulier doit être appliqué.

4. Etant donné que l'ijtihâd est un processus continu et une méthode vivante de compréhension de la loi religieuse, et qu'il continue à l'être tant que de nouveaux besoins, de nouveaux problèmes et de nouvelles relations surgissent, il est nécessaire que, dans la société musulmane, les mujtahids d'esprit ouvert et efficaces soient toujours occupés à la tâche de l'ijtihâd et de l'information. Les gens doivent recevoir les instructions relatives à leurs devoirs religieux d'une autorité vivante, sauf dans le cas où l'autorité vivante leur permet de continuer à suivre un ancien mujtahid. Il est beaucoup plus important de suivre une autorité vivante si la question en cause concerne le système en vigueur. Evidemment, les dirigeants qui tiennent effectivement la barre des affaires d'une société doivent être vivants et existants.

La formulation de nouvelles stipulations

Nous avons vu que les mujtahids ont le droit de déduire et de découvrir les règles de loi en accord avec les principes de la jurisprudence. Ils les interprètent et les expliquent. S'ils ont les qualifications véritables d'une autorité religieuse compétente, leur avis juridique mérite d'être accepté et suivi par les autres.

L'autre point qui a trait aux lois islamiques est le fait que les autorités gouvernementales ont le droit de promulguer des statuts, des règlements, des ordres et des instructions, sur la base des lois islamiques en vigueur, dans les domaines social et administratif. Ces statuts et règlements ne sont pas de nature permanente. Ils sont soumis aux besoins de l'époque. Toutefois, une fois qu'un gouvernement islamique est établi, la formulation et la promulgation de ces statuts et règlements sont la

prérogative de ceux qui exercent le pouvoir au sein de ce gouvernement.

Evidemment de tels sujets ne peuvent pas être laissés à la discrétion d'un individu, car cela pourrait conduire au chaos et à la disparition de l'autorité centrale.

LES SOURCES DU DROIT CANON

Pour faire des déductions juridiques, un juriste musulman utilise les différentes sources de la loi. Les plus connues d'entre elles sont le Coran, la Sunnah, le consensus d'opinion, et la raison. Nous nous proposons de les expliquer ci-après.

L'Islam étant une religion divine, la révélation est la base de son système légal. C'est pourquoi chaque loi doit avoir une sanction divine.

Les règles de loi et les autres détails de la connaissance ont été révélés par Allah au Saint Prophète, lequel les a communiqués textuellement aux gens. La collection de ces révélations a été appelée "le Coran". En outre grâce à la connaissance divine dont il était doté, le Prophète a mis en évidence les enseignements islamiques, où il a expliqué et développé ce qui était contenu dans le Coran. Mais, malgré cela, il était très attentif à ne rien dire qui aurait pu ne pas avoir l'approbation divine (*"Il ne parle pas selon ses passions"*. Sourate al-Najm, 53:3). Bien sûr, une guidance divine spéciale le dirigeait toujours dans le droit chemin.

En outre, Allah nous a expressément enjoint l'obéissance à Son Prophète. C'est pourquoi les injonctions émises par le Prophète sont aussi obligatoires que les Commandements d'Allah.

Les Imams désignés et nommés par la volonté d'Allah, bien qu'ils n'aient apporté aucune religion nouvelle, étaient décrits par le Saint Prophète comme étant les interprètes de la Loi divine et des règles de conduite islamique. Ils ont reçu la

connaissance dont ils ont été dotés soit du Prophète soit par une faveur spéciale d'Allah. C'est pourquoi ce qu'ils ont dit fait certainement autorité.

Vu la pureté et l'infaillibilité, ainsi que d'autres preuves déterminées, du Prophète et des Imams, non seulement leurs actions font autorité, mais celles menées par d'autres font elles aussi autorité et peuvent être citées à l'appui d'une règle divine, dès lors qu'elles sont approuvées et appuyées par eux.

C'est pourquoi les dires et les actions du Prophète et des Imams constituent une source précieuse de la connaissance des enseignements de l'Islam. Cette source qu'on appelle la "Sunnah" ou "Çirât" fait autorité en seconde position, après le Coran.

L'autorité du Coran

Le Coran existera toujours sous sa forme originelle. Grâce aux précautions prises par le Saint Prophète, et à la surveillance étroite des Musulmans, et à leur coopération, il est resté à l'abri de toute altération. Donc, tout ce qu'il contient a été sans aucun doute révélé par Allah au Prophète de l'Islam. Le fait qu'il est une source légitime de la loi est incontestable.

Mais pour tirer des conclusions des versets coraniques, il est nécessaire d'effectuer une étude spéciale de ces versets. Avoir accès à tous les contenus du Coran n'est pas à la portée de n'importe quelle personne. Pour interpréter les versets coraniques et les comparer il faut garder présent à l'esprit toutes les explications données dans la Sunnah en matière de spécialisation. Toutefois, il ne faut pas oublier que le Coran est un Livre de guidance claire, et que tous ceux qui connaissent sa langue peuvent en bénéficier directement. Les autres peuvent y avoir accès à travers des traductions. Tout le monde peut être guidé par sa lumière. Seule la déduction juridique - dans toutes ses dimensions et limites - exige une spécialisation dans la compréhension du Coran et de la Sunnah.

L'utilisation de la Sunnah

Il y a, dans le cas de la Sunnah, un double problème. Tout d'abord nous devons passer les traditions au crible afin de voir lesquelles d'entre elles peuvent être acceptées comme authentiques. Nous devons ensuite examiner leur vraie signification.

Il ne fait pas de doute qu'à travers l'histoire beaucoup de hadiths ont été inventés et attribués faussement au Saint Prophète ou à un Imam. Il y a beaucoup d'autres traditions dont le texte a été altéré d'une façon ou d'une autre à cause de négligences ou de défaillances de mémoire du transmetteur de la tradition.

Donc, il est nécessaire de s'assurer de l'authenticité de chaque récit (hadith), ce qui nécessite en soi une compétence spéciale et une connaissance large de la personnalité du transmetteur et des chaînes des transmetteurs.

S'il est établi que le récit est authentique, la question de sa vraie signification et de son vrai sens se pose alors. Il faut, à cet égard, rassembler tous les récits concernés, qui sont parfois discordants, et étudier leur arrière-plan historique et leur langage spécial.

Ainsi, la compréhension de la Sunnah exige, elle aussi, une spécialisation dans différents domaines.

Le consensus d'opinion

Parfois le consensus d'opinion (ijmâ') est considéré comme une autre source de la loi, après le Coran et la Sunnah. Cela signifie que si le juriste admet une opinion, nous devons agir conformément à elle, même si nous ne trouvions rien qui la corrobore dans le Coran et la Sunnah.

Les juristes chiites soutiennent que si une autorité quelconque est fondée sur une stipulation de la loi, mentionnée dans le Coran ou dans la Sunnah, la question du consensus

d'opinion ne se pose pas, car le texte doit toujours primer sur le consensus. Mais s'il n'y a aucune autorité et que cependant les juristes ont exprimé une opinion, nous devons considérer cette opinion comme faisant autorité, présumant que les juristes doivent avoir une certaine autorité à l'appui de leur opinion, bien que nous ne puissions pas la trouver nous-mêmes. De cette façon, la validité d'une stipulation de loi, même dans de tels cas, est effectivement fondée sur une autorité de la Sunnah inconnue de nous.

La raison

La raison joue un rôle fondamental dans l'ijtihâd. Son rôle d'assurer les statuts islamiques a une telle importance qu'on dit que la raison et la loi islamique sont inséparables. Il y a une maxime selon laquelle :

"Tout jugement prononcé par la raison trouve son pareil prononcé par la loi islamique, et tout jugement prononcé par la loi islamique trouve son pareil prononcé par la raison."

Nous avons vu, lorsque nous traitions de la question du Coran et de la Sunnah, que la déduction des règles de loi islamiques à partir de ces deux sources exige une spécialisation, et qu'elle doit être exécutée selon certaines règles et certains critères. La pensée et la raison doivent être appliquées à tous les stades de la déduction juridique. D'une façon ou d'une autre, la raison doit être utilisée lorsqu'on limite l'application de la loi, ou qu'on donne la préférence à un récit plutôt qu'à un autre, ou qu'on étend l'application de la loi à d'autres cas en se fondant sur la généralité de sa cause effective.

Ceci est le cas concernant des questions qui nous sont transmises par les versets coraniques ou les traditions. Mais il y a des sujets qui ne sont pas traités expressément par le Coran et la Sunnah. Nous savons que l'Islam est une religion universelle et éternelle. Donc, que devons-nous faire concernant ces questions qui se posent partout et à tout moment ? Dans de tels

cas, le droit canon islamique a certains principes et certaines règles générales dont l'application dans le cadre des contenus du Coran et de la Sunnah peut conduire à la résolution des problèmes et des nouvelles questions qui se posent. C'est là l'un des stades les plus difficiles de la déduction jurisprudentielle.

Ces principes peuvent soit dériver directement des analyses religieuses et être utilisés seulement sous la direction de la raison, soit être fondamentalement des axiomes qui'on applique à la déduction jurisprudentielle des lois islamiques.

Le rôle de la raison dans la détermination des principes religieux

Nous savons déjà que l'Islam veut que les gens pensent pour eux-mêmes, et qu'ils acceptent ce qui est juste. Il ne veut pas qu'ils ferment les yeux et les oreilles, ni ne cherche à leur imposer des décisions préalablement prises.

C'est pourquoi l'utilisation de la raison et de la faculté de penser est l'un des principes préliminaires de la cosmologie islamique.

Nous devons nous assurer de la vérité, et arriver aux croyances fondamentales de l'Islam avec l'aide de la raison, de la pensée, de l'inférence et de la logique.

Nous savons que, pour autant qu'il s'agisse des fondements de la religion, il n'est pas parmis de suivre quiconque aveuglément. Notre croyance à ces fondements doit reposer sur notre raisonnement et notre foi. Bien sûr, il n'y a pas de mal à ce que nous utilisions le matériau fourni par la révélation pour pousser plus avant nos idées. Par exemple, nous pouvons profiter de ce que le Coran dit sur Allah pour former notre croyance en Lui. Nous pouvons d'une façon similaire nous assurer de la vérité de la révélation en réfléchissant à sa sublimité, son excellence et à la perfection de ses enseignements. Ce faisant, nous pouvons arriver à la conclusion qu'elle émane vrai-

ment d'Allah.

Le rôle de la raison dans la découverte de l'inimitabilité du Coran

C'est un fait que l'inimitabilité du Coran est implicite dans le Coran lui-même, et qu'on peut la découvrir en y réfléchissant. Le style frappant du Coran, ses expressions et sa faconde d'une part, sa solidité, son étendue et ses enseignements précieux d'autre part, prouvent qu'il est un phénomène divin et non le produit d'un effort humain. Et lorsque nous tenons compte du fait que le Prophète n'avait reçu aucun enseignement formel ou informel pendant les quarante premières années de sa vie, et que devenu subitement Prophète, il a présenté des versets, non seulement inégalables par leur style et leur composition, mais dont le contenu était sublime et étonnant, nous ne pouvons plus avoir le moindre doute quant au fait que ce Livre a été révélé par Allah.

L'étude du Coran et des circonstances dans lesquelles il a été révélé nous indique clairement qu'il est la Parole d'Allah.

La philosophie des statuts légaux

Tous les actes que l'Islam nous a ordonné d'accomplir ont une certaine utilité, et tous les actes dont il nous a demandé de nous abstenir présentent un quelconque désavantage. Il n'y a aucune injonction islamique qui soit dépourvue d'une raison valable qui la justifie. Par exemple les choses buvables et mangeables, les relations légales, etc... ont certains avantages ou désavantages qui leur sont inhérents et ce, qu'il y ait ou non des lois les concernant. Les Commandements Divins sont fondés sur ces mêmes avantages et désavantages.

Par exemple, les boissons alcooliques et les stupéfiants sont nuisibles, indépendamment de ce que la loi islamique en dit. De la même façon, l'usure est un piège utilisé pour une exploitation économique. L'adoration d'Allah est purificatrice et

fortifiante. Si les boissons alcooliques et l'usure sont interdites, c'est parce qu'elles sont nuisibles. Si les prières ont été prescrites obligatoirement, c'est à cause de leur effet bénéfique pour les êtres humains.

Donc les statuts légaux islamiques sont fondés sur des avantages et des désavantages qui sont dans une certaines mesure perceptibles grâce à la connaissance et à l'expérience, et c'est pourquoi il n'est pas interdit de faire des recherches sur l'avantage de la philosophie de n'importe quel statut.

Il y a de nombreux hadiths qui expliquent les raisons et la philosophie de beaucoup d'injonctions religieuses. De tels hadiths ont été colligés par plusieurs auteurs dans leurs livres publiés sous la rubrique de "La philosophie de la loi islamique" qu'on appelle en termes islamiques "Uçûl al-charâ'i'".

Même dans le Coran, nous constatons à plusieurs reprises qu'Allah, lorsqu'IL énonce une loi, laisse deviner son avantage et son effet. Par exemple, les prières y ont éte décrites comme étant un moyen de prévention contre les actes indécents, et le jeûne comme étant une impulsion vers la piété.

Maintenant la question qui se pose est de savoir si nous pouvons étendre une règle à d'autres cas similaires lorsque nous savons quelle est sa vraie raison d'être, c'est-à-dire les avantages et les désavantages sur lesquels elle est fondée. Nous pouvons le faire seulement si la cause est expressément indiquée dans le Coran ou dans la Sunnah. Mais si nous ne connaissons que partiellement les considérations sur lesquelles une disposition est fondée, ou si nous n'avons qu'une conjecture à son propos, nous n'avons pas le droit d'interpréter un texte selon notre idée personnelle sur la base de la loi divine. Il ne nous est pas permis d'utiliser une analogie défectueuse dans un raisonnement jurisprudentiel, ni d'inventer une cause extensible d'un statut islamique légal.

Le développement de la loi islamique ne signifie pas

l'utilisation de l'opinion personnelle dans la déduction jurisprudentielle, pas plus que le grand rôle de la raison et de la pensée dans la déduction d'injonctions religieuses ne justifie l'introduction de la fantaisie personnelle dans la sphère de la loi islamique.

Le lien entre l'Ijtihâd et la finalité de l'Islam

Nous avons suffisamment de preuves dans le Coran et dans la Sunnah pour montrer que l'Islam est la dernière religion révélée. Lorsque nous discutions des caractéristiques de "l'Ere de la Réapparition", nous avons remarqué qu'elle sera la période de la victoire finale du droit, de la justice et de la suprématie totale du système social islamique.

Maintenant, nous nous proposons d'étudier quelques aspects de l'Islam qui corroborent sa finalité.

1. Contrairement aux livres des autres religions, le Coran, qui est plein de connaissance et de statuts légaux, demeure à l'abri de toute altération. La profondeur et les dimensions de cette réserve intellectuelle et spirituelle divine de guidance est incomparable.

Concernant le Coran le Saint Prophète a dit :

"Il est beau extérieurement est profond intérieurement. Chacun de ses versets a un grain intérieur et ce grain contient un autre grain. Sa splendeur ne ternira jamais."

Lorsqu'on a demandé à l'Imam al-Çâdiq (P) : "Pourquoi le Coran semble-t-il toujours aussi neuf et aussi frais bien qu'on le lise et qu'on l'apprenne d'innombrables fois ?" Il a répondu : "Il n'a pas été révélé pour une époque donnée ni pour un peuple donné. Aussi restera-t-il frais à toutes les époques, et paraîtra-t-il glorieux à chaque peuple ."

2. Nous possédons les riches sources de la Sunnah et de la Sirah, auxquelles nous nous sommes référés antérieurement. Elles contiennent le récit de l'histoire et de la vie du Prophète de

l'Islam et des Imams. Il n'existe aucun enregistrement semblable de la vie d'aucun autre prophète dans le passé. Il y a, spécialement sur la vie du Saint Prophète, des centaines de livres dans lesquels ont été enregistrés les moindres détails de sa vie personnelle et familiale. Le fait que certains de ces livres aient été compilés peu de temps après l'époque du Saint Prophète renforce leur crédibilité. L'existence d'un tel enregistrement de la vie de son dirigeant est nécessaire pour un mouvement vivant et éternel.

3. La doctrine de "l'Ijtihâd", que nous avons décrite en détail, satisfait à toutes les exigences des nouveaux problèmes, et laisse ouverte la voie devant le développement de l'Islam et de ses enseignements. Elle conserve la pureté et le caractère originel de la religion, tout en la gardant fraîche et en mouvement.

4. L'introduction de la raison dans la sphère des enseignements religieux contribue au progrès de la pensée vers la découverte des aspects de la religion jusqu'ici inconnus.

En même temps, l'existence de règles générales, légales et intellectuelles, et de principes qui s'y rapportent, facilite le travail de recherche jurisprudentielle.

Tous ces aspects préservent la position de l'Islam comme une religion éternelle, universelle et omniprésente.

LA GARANTIE DE L'EXECUTION DE LA LOI

Comme cela a été déjà dit, ce que nous entendons par loi, ce sont les règlements formulés et soutenues par une autorité générale. Aussi existe-t-il une sorte de garantie de leur exécution.

Les facteurs qui garantissent l'exécution de la loi varient naturellement dans le cas des différentes sortes de loi. Il est facile de comprendre la nature de cette variation à partir de notre définition de la loi et de ses sources.

Ce qui semble nécessaire ici, c'est de projeter un peu

plus de lumière sur les facteurs qui garantissent l'exécution de la loi dans le système social de l'Islam. Ces facteurs sont :

- La pensée mûre des masses
- Les sentiments humains et idéologiques
- La foi en Allah et en Ses récompenses et rétributions aussi bien dans ce monde que dans l'autre monde
- Un respect profond et sincère de la loi, en tant que lien direct ou indirect avec Allah
- L'exhortation au bien et l'abstention du mal
- Le gouvernement

Une pensée mûre

L'Islam a fait des efforts particuliers pour rehausser le niveau de la vision de la vie des Musulmans, et pour renforcer leur pouvoir de découvrir ce qui est bien et ce qui est mal pour eux. C'est pourquoi, on peut remarquer que beaucoup de statuts légaux sont accompagnés d'arguments logiques. Voyons par exemple ces versets coraniques :

a - Concernant les boissons alcooliques et les jeux de hasard :

"Ils t'interrogent au sujet du vin et des jeux de hasard; dis: "Ils comportent tous deux, pour les gens, un grand péché et un avantage, mais le péché qui s'y trouve est plus grand que leur utilité." (Sourate al-Baqarah, 2:219)

"O vous qui croyez! le vin, les jeux de hasard, les pierres dressées, et les flèches divinatoires ne sont qu'une abomination, oeuvre de Satan. Evitez-les donc afin d'être heureux. Satan veut susciter parmi vous l'hostilité et la haine au moyen du vin et des jeux de hasard. Il veut ainsi vous détourner du souvenir d'Allah et de son adoration. Vous en abstientrez-vous ?" (Sourate al-Mâ'idah, 5: 90-91)

b - Concernant la justification de l'auto-défense et de

la défense de sa foi :

"Toute autorisation de se défendre par les armes est donnée à ceux qui sont attaqués, parce qu'ils ont été injustement opprimés. Allah est puissant pour donner la victoire à ceux qui ont été chassés de leurs maisons pour avoir seulement dit : "Allah est notre Seigneur." (Sourate al-Hajj, 22: 39-40)

Nous rencontrons à plusieurs reprises de tels raisonnements logiques dans les versets coraniques et dans les dires du Saint Prophète et des saints Imams, à propos de diverses questions.

Un grand savant chiite du IVème siècle (de l'hégire), le Cheikh al-Çadouq a rassemblé un bon nombre de tels dires dans un livre intitulé : " 'Ilal al-Charâ'i'" (La philosophie de la Loi Islamique).

Cette sorte de raisonnement qu'on trouve dans le Coran et dans la Sunnah montre que, bien qu'il veuille que chaque Musulman suive tout commandement d'Allah et de Son Prophète sans hésitation - sur la base de sa foi en la révélation divine - et sans attendre de savoir la motivation de chaque loi, l'Islam n'oublie pas le principe selon lequel la connaissance de la raison d'un décret nous incite sensiblement à l'appliquer.

Les sentiments humains et idéologiques

Une partie des lois et des mesures sociales concerne directement la conduite du Musulman envers ses proches, ses voisins, ses collègues et ses coreligionnaires.

L'homme est naturellement enclin à leur montrer amour et tendresse. Un système social, dont les règles concernant la conduite de l'être humain envers les autres sont conformes à la tendance humaine naturelle, peut promouvoir et renforcer ces sentiments naturels, et créer une force innée poussant à l'application des mesures qu'il a prises, non seulement dans ce domaine, mais aussi dans tous les autres domaines de la conduite sociale, car toutes les règles sociales ont directement ou indi-

rectement trait au sentiment humain tendant à respecter les droits des autres.

Comme nous l'avons signalé plus tôt, l'accent nécessaire a été mis sur la promotion et le renforcement des sentiments humains purs et naturels dans le système social de l'Islam. Nombre d'actes de dévotion, tels que les aumônes, le jeûne, le pèlerinage, etc... sont propres à renforcer les sentiments humains de collaboration communautaire et idéologique.

La foi en Allah et en Sa récompense aussi bien dans ce monde que dans l'autre monde

Tous les systèmes légaux connus prennent des mesures de récompense et de punition vis-à-vis de ceux qui respectent la loi ou qui l'enfreignent. L'espoir de la récompense, et la crainte de la punition, sont des forces efficaces en vue d'assurer l'observance de la loi. Mais la garantie de la récompense et de la rétribution attribuées par Allah sont encore plus efficaces, car chaque croyant sait bien que son salut dépend de l'accomplissement de bonnes actions et de l'observance des lois énoncées par Allah, Son Prophète et ses successeurs légaux, et par les gouvernements justes et vertueux qui dirigent les affaires du peuple conformément aux injonctions divines. Il sait aussi que rien ne peut être caché à Allah et qu'il n'y a pas moyen d'échapper à Sa domination.

(Luqmân a dit :) "O mon cher fils! Même si c'était l'équivalent du poids d'un grain de moutarde, et que cela fût caché dans un rocher ou dans les cieux, ou sur la terre, Allah le présentera en pleine lumière. Allah est subtil et au courant de toute chose." (Sourate Luqmân, 31:16)

"Leur livre (d'actes) sera posé devant eux; tu verras alors les coupables anxieux au sujet de son contenu. Ils diront : "Malheur à nous! Pourquoi ce livre ne laisse-t-il rien, de petit ou de grand, sans le compter ?" Ils trouveront, présent devant

eux, tout ce qu'ils auront fait. Ton Seigneur ne lésera personne." (Sourate al-Kahf, 18:49)

La vraie foi en la récompense divine et la rétribution, le Jour du Jugement, est un stimulant puissant pour l'accomplissement du devoir, et elle est le facteur le plus efficace de l'exécution de la loi.

Le respect sincère de la loi

L'autre facteur important de l'exécution de la loi est le fait que les gens doivent regarder avec respect les règles édictées en vue de l'organisation de leur vie, et leur reconnaître un caractère de sainteté. Chaque fois qu'ils se rendent intentionnellement ou involontairement fautifs, ils doivent éprouver un remords de conscience, afin de pouvoir se repentir et retourner vers la voie de l'observance de la loi.

La sainteté attachée à la religion dans une société idéologique est l'un des exemples significatifs du respect sincère de la loi. L'expérience historique et sociale a montré que ce respect a toujours joué un rôle étonnant dans la mise en circulation des meilleures actions dans les sociétés idéologiques. C'est un facteur d'autant plus puissant qu'il ne peut pas trouver d'équivalent dans les autres sociétés.

L'exhortation au bien et l'abstention du mal

Avoir une pensée mûre, et réaliser que l'exécution de la loi est dans l'intérêt de tous, c'est ce qui crée une atmosphère conduisant à favoriser l'appui général à ce qui est juste. S'indigner de la violation de la loi, et respecter la loi au point de la tenir pour sacrée, cela crée automatiquement un sentiment parmi les membres d'une société, qui les pousse à soutenir la loi activement et à entreprendre l'action en vue d'exhorter au bien et de s'abstenir du mal.

Dans le système social de l'Islam, l'accent a été mis clairement sur cet appui, et l'attention de tous a été attirée sur

son rôle important.

Le meilleur moyen de montrer l'importance que le système divin de l'Islam a attachée au soutien général de la loi, et à tout ce qui est juste, c'est de citer quelques versets coraniques et quelques traditions qui se rapportent à ce sujet.

"Qu'il y ait parmi vous une communauté qui appelle au bien et qui interdise ce qui est blâmable. Voilà ceux qui seront heureux." (Sourate Ale ᶜImrân, 3:104)

"Vous formez la meilleure Communauté suscitée pour les hommes : vous ordonnez ce qui est convenable et vous interdisez ce qui est blâmable, et vous croyez en Allah. Si les gens duLivre croyaient, ce serait meilleur pour eux. Il y a parmi eux des croyants, mais la plupart d'entre eux sont pervers." (Sourate Ale ᶜImrân, 3:110)

"Tous ne sont pas semblables : il y a, parmi les gens du Livre, une communauté droite dont les membres récitent, durant la nuit, les versets d'Allah, en se prosternant devant Lui. Ils croient en Allah et au Jour Dernier; ils ordonnent ce qui est convenable, et interdisent ce qui est blâmable. Ils rivalisent les uns avec les autres dans les bonnes actions. Voilà ceux qui sont au nombre des justes.Quelque bien qu'ils accomplissent, il ne leur sera pas dénié, car Allah connaît ceux qui Le craignent." (Sourate Ale ᶜImrân, 3: 113-115)

"Les hypocrites, qu'ils soient hommes ou femmes, sont semblables. Ils s'ordonnent mutuellement ce qui est blâmable, et s'interdisent mutuellement ce qui est convenable (...) Les croyants, qu'ils soient hommes ou femmes, sont amis et protecteurs les uns des autres. Ils ordonnent ce qui est convenable, *et interdisent ce qui est blâmable. Ils s'acquittent de leur prière, font l'aumône et obéissent à Allah et à Son Messager. Voilà ceux auxquels Allah fera bientôt miséricorde. Allah est Puissant et Juste."* (Sourate al-Tawbah, 9: 67-71)

"Ceux qui se repentent, ceux qui adorent (Allah), ceux

qui Lui sont reconnaissants, ceux qui font des efforts, ceux qui s'inclinent et se prosternent (devant Allah), ceux qui ordonnent ce qui est convenable, et qui interdisent ce qui est blâmable, ceux qui observent les lois d'Allah - Annonce la bonne nouvelle aux croyants !" (Sourate al-Tawbah, 9:112)

Le Saint Prophète a dit :

"Tant qu'elle exhortera au bien et qu'elle interdira le mal, ma Ummah sera prospère. Mais dès qu'elle se départira de ces deux qualités, elle sera en proie au malheur. Chaque groupe tentera d'exploiter l'autre. Elle ne recevra de secours ni de ceux qui se trouvent sur la terre, ni de ceux qui sont dans le ciel."

Allah a condamné les rabbins israélites parce qu'ils avaient vu les mauvaises actions des méchants et des pécheurs sans rien faire pour les empêcher, espérant ainsi obtenir leurs faveurs et craignant leur pouvoir, alors qu'Allah a informé les gens de ne craindre personne excepté Lui.

Allah a fait, en effet, de l'exhortation au bien et de l'interdiction du mal, le premier devoir du Musulman, parce qu'IL sait que si ce devoir est accompli, tous les autres devoirs, qu'ils soient faciles ou difficiles, seront eux aussi accomplis.

L'exhortation au bien signifie :

- L'invitation à l'Islam
- L'arrêt de l'injustice
- La résistance aux agresseurs et aux malfaiteurs
- La distribution correcte des fonds publics, le prélèvement de l'argent là où il est dû pour le dépenser là où il doit être dépensé (L'Imam Ali, "Wasâ'il al-Chi'ah", vol. XI)

L'interdiction du mal signifie :

"... Oppose-toi à eux (les pécheurs) dans ton coeur et exprime ton opposition verbalement aussi. Elève-toi contre eux et ne crains la mauvaise parole de personne, si tu es droit. S'ils

acceptent la vérité, tu n'auras plus à entreprendre une action quelconque contre eux. Une action doit être entreprise contre ceux qui violent les droits des autres et qui dépassent leurs limites. Ce sont ceux-là qui recevront une punition pénible. S'ils persistent dans leurs mauvaises actions élève-toi contre eux et montre ton indignation. Mais, n'essaie pas, en faisant cela, d'obtenir pouvoir ou richesse pour toi-même. Continue ton combat jusqu'à ce qu'ils se repentent et qu'ils se soumettent au Commandement d'Allah." (L'Imam al-Bâqir, "Al-Kâfi", vol. V)

"Une société dans laquelle les faibles ne peuvent pas défendre leurs droits devant les forts ne sera jamais prospère." (L'Imam al-Çâdiq, "Al-Kâfi", vol. III)

"L'exhortation au bien et l'interdiction du mal constituent la voie des prophètes et la pratique des gens vertueux. C'est un grand devoir. D'autres devoirs sont accomplis à la lumière de celui-ci. Grâce à ce devoir, les voies deviennent sûres, les moyens de gagner sa vie prennent leur cours normal, la discrimination et l'agression disparaissent, la terre devient peuplée, les droit sont restaurés et les affaires de la société redressées." (L'Imam al-Bâqir, "Al-Kâfi", vol. X)

Ce sont là quelques exemples de versets coraniques et de traditions à ce sujet. Ils montrent clairement l'importance, dans le système social, du soutien populaire au droit et à la justice, et de la vigilance de tous concernant la juste application de la loi.

Un système social, si bon et juste puisse-t-il être, ne peut apporter le bonheur que si le peuple n'est pas trop indifférent ni trop insatisfait. Autrement, son sort sera pareil à celui qui est décrit dans le hadith suivant de l'Imam al-Bâqir (P) : "La colère d'Allah atteint alors son paroxysme, et son châtiment couvre tout. Les vertueux sont ruinés avec les méchants, et les jeunes dans les maisons de leurs aînés."

LE GOUVERNEMENT

Dans beaucoup de cas, il est du devoir de chaque individu de soutenir ce qui est juste et de vérifier si la loi est équitablement appliquée. Mais il y a des cas dans lesquels ce devoir exige plus d'énergie, plus de connaissance spécialisée et un mécanisme plus puissant qu'un individu ne pourrait posséder. Le devoir vital "d'exhorter au bien et d'interdire le mal" demande que, dans de tels cas, tout le monde coopère en vue de constituer une organisation sociale forte et ayant suffisamment d'autorité pour entreprendre la tâche exigée. Dans une société idéologique, l'organisation chargée de cette responsabilité s'appelle "Gouvernement".

Dans le système social islamique, un gouvernement accède au pouvoir de l'une des trois façons suivantes :

1. Une nomination par Allah, ce qui signifie automatiquement sa reconnaissance par le peuple.
2. Une nomination par le Prophète, ce qui signifie aussi sa reconnaissance par le peuple.
3. Une élection par les Musulmans.

1. Nommé par Allah

Dans la société nouvellement fondée, à l'époque, à Médine, le Saint Prophète avait la charge du gouvernement. Il avait été nommé à ce poste par Allah. Les Musulmans ont été informés par le Saint Coran de l'obligation de lui obéir dans leurs affaires sociales :

"Obéissez à Allah et au Messager." (Sourate Ale ͨImrân, 3:32)

"Obéissez à Allah et à Son Messager; ne vous querellez pas, sinon vous fléchiriez et votre chance de succès s'éloignerait." (Sourate al-Anfâl, 8:46)

Ce gouvernement a pris naissance avec la proclamation de la formation de la Ummah et la promulgation de certains

statuts, après l'arrivée du Prophète à Médine. La prestation du serment d'allégeance au Prophète par les représentants de Médine peu de temps avant son émigration (Hijrah), et par les divers groupes de Muhâjirine et de Ançâr dans d'autres occasions, était une reconnaissance nationale et populaire de cette nomination divine.

Durant cette période, les juges, les commandants de l'armée, les fonctionnaires de la Trésorerie, ainsi que d'autres fonctionnaires importants, ont été nommés par le Prophète lui-même, et devaient s'acquitter de leurs devoirs dans le cadre de la loi islamique. Leurs pouvoirs aussi étaient normalement déterminés par le Prophète. Dans les sociétés idéologiques, le fondateur du mouvement qui culmine avec la formation d'une société tient naturellement lui-même les rênes du gouvernement car, étant le fondateur de l'idéologie, il connaît mieux que quiconque ses dimensions et ses implications. En outre, ayant déjà prouvé sa compétence et son efficacité, il est naturellement la personne la plus convenable pour assumer la direction de la nouvelle société qu'il a fondée.

2. Nommé par le Prophète

Dans beaucoup de cas un Prophète nomme quelqu'un pour diriger les affaires de la société. De telles nominations ont deux formes :

a - De son vivant il nomme dans le territoire qui se trouve sous son contrôle, les gouvernants, les juges et les commandants. En tant que fonctionnaires nommés par lui, ces gens exercent le pouvoir qu'il leur a accordé. Ils sont en réalité ses députés. Ils tirent leur autorité pour gouverner de l'ordre du Prophète. Ils sont comme les fonctionnaires nommés à différents postes par les autorités centrales de n'importe quel pays.

b - La seconde forme de nomination faite par un Prophète est celle de son propre successeur. Selon la croyance chiite, le Saint Prophète a désigné l'Imam Ali (P) pour lui suc-

céder à la tête de la Ummah. Les chiites s'appuient, pour corroborer ce fait, sur de nombreux hadiths rapportés même par des soruces sunnites incontestables quant à leur authenticité et à leur crédibilité. Le hadith al-Ghadir en est un.

Hadith al-Ghadir

En l'an dix de l'hégire, alors que le Saint Prophète effectuait son voyage de retour de son dernier pèlerinage, il a rassemblé ses compagnons dans un lieu appelé Ghadir Khum, et il y a prononcé un discours. D'après tout ce qu'il avait dit tout au long de son voyage, les gens craignaient que la fin de sa vie ne fût imminente. Aussi s'attendaient-ils à ce qu'il annonçât à ce stade celui qui devrait lui succéder à la tête de la toute jeune société islamique. Or, comme prévu, il a abordé cette question dans son discours, en s'adressant à l'assemblée :

"N'ai-je pas plus d'autorité sur les Musulmans qu'ils en ont sur eux-mêmes ?"

Tous les Musulmans répondirent en choeur : "Si, tu l'as. Tu es le Prophète d'Allah."

Le Saint Prophète a dit alors :

"Ali est le maître de celui dont je suis le maître. O mon Allah! Sois l'ami de celui qui est l'ami d'Ali, et l'ennemi de celui qui est son ennemi. Puisse Allah aimer celui qui aime Ali, et qu'Il déteste celui qui déteste Ali. Qu'il soutienne celui qui soutient Ali et qu'IL abandonne celui qui abandonne Ali." (Kanz al-'Ummâl, vol. VI, p. 403).

Ce hadith a été transmis par cent dix compagnons du Prophète et enregistré dans des livres authentiques.

Outre ce hadith, il y a d'autres paroles du Prophète dans lesquelles il a fait allusion aux autres Imams en tant que dirigeants (Califes) et successeurs (Imams). Par exemple, on rapporte qu'il a dit que ses successeurs seront au nombre de douze (voir : Çahih Muslim, vol. I, p. 119, et Çahih al-Bukhâri, vol.

VI, p. 164). Selon un autre hadith, une fois il montra du doigt al-Hussayn Ibn Ali (P) at dit :

"C'est un Imam, fils d'un Imam, frère d'un Imam et père de neuf Imams. ("Al-Minhâj", d'Ibn Taymyyah, vol. IV, p. 210)

Ces hadiths sont largement acceptés également par tous les Musulmans non chiites ou pour la plupart d'entre eux, mais ils sont différemment interprétés par eux. Par exemple, concernant hadith al-Ghadir, ils disent que dans son discours, le Prophète n'a pas nommé Ali comme son successeur, et qu'il l'a seulement présenté comme une personne apte à lui succéder, sous réserve de son élection par les gens.

Or, même si l'on s'en tient à cette dernière interprétation du hadith, le résultat sera le même, car le fondateur d'une idéologie (le Prophète en l'occurrence) étant le meilleur juge du niveau de la foi, de la connaissance et de la compétence de ses collaborateurs, et vu son attachement et l'intérêt qu'il porte à l'expansion et à la consolidation des principes qu'il a lui-même proposés, il ne présentera naturellement à la diretion de la société que la personne la plus apte à assumer cette responsabilité, et la plus loyale à la cause qui lui est chère.

Ainsi, il est aussi du devoir des gens d'accepter la personne ainsi présentée et recommandée, et de lui prêter serment d'allégeance, s'ils sont vraiment loyaux envers leur croyance (idéologie) à laquelle ils doivent donner la primauté sur leurs inclinations et désirs personnels. En fait, à l'époque du décès du Prophète, la majorité de la jeune société musulmane consistait en des néophytes qui n'avaient pas une connaissance profonde de l'Islam. Leur nature païenne n'avait pas subi un changement total, et ils n'avaient pas encore été complètement accoutumés aux nouvelles valeurs intellectuelles et sociales. Donc, il était trop tôt pour que la Ummah soit en position de procéder à une élection judicieuse de son dirigeant. Le même problème se pose encore, même dans de nombreuses sociétés

idéologiques du 20ème siècle.

Toujours est-il que le gouvernement nommé par le Prophète est à la fois guide et gouvernant de la société, tout comme le Prophète. La société étant idéologique, il est naturel que celui qui se trouve à sa tête prenne les mesures nécessaires pour sauvegarder ses frontières idéologiques, et qu'il oriente les gens de manière à façonner leur vie selon les principes de cette idéologie.

Selon un hadith attribué à l'Imam al-Çâdiq (P) à ce sujet: "Un dirigeant est aussi un dirigeant religieux. Il est de son devoir de travailler pour le progrès et la prospérité des Musulmans. La direction est la base et le principe de l'Islam. La Çalât, le Çawm, la Zakât, le Hajj et le Jihâd sont accomplis sous l'égide du dirigeant désigné (l'Imam). C'est sous sa direction que le Trésor public se développe et que les injonctions de l'Islam et ses lois pénales sont appliquées." ("Uçûl al-Kâfi", vol. I, p. 198-203)

3. Elu par le peuple

Cette forme de gouvernement est acceptée par toutes les écoles juridiques musulmanes, à cette différence près que les chiites la considèrent comme justifiée seulement pendant l'Occultation de l'Imam du Temps. Autrement, les chiites ont une préférence nette pour ceux (dirigeants) qui ont été désignés par le Prophète et par les Imams. Par contre, selon les sunnites, cette forme de pouvoir est devenu, immédiatement après le décès du Prophète, la seule forme valable de gouvernement.

Du point de vue chiite, depuis la grande occultation d'al-Mahdi, l'Imam du Temps, en l'an 329 de l'Hégire, aucune personne en particulier n'a été désignée pour être à la tête de la Ummah. C'est pourquoi, dans les hadiths relatifs à la direction durant cette période, seules les qualités et les caractéristiques générales requises pour un dirigeant sont mentionnées. Cela montre qu'il appartient aux gens eux-mêmes de choisir une per-

sonne possédant ces qualités et caractéristiques pour être leur dirigeant.

Les principales qualifications d'un dirigeant pendant la période de l'occultation de l'Imam al-Mahdi

1. La foi en Allah, en Ses révélations, et dans les enseignements de Son Prophète.

Le Coran dit :

"Allah ne permettra pas aux incrédules de l'emporter sur les croyants." (Sourate al-Nisâ', 4:141)

2. L'intégrité, l'adhésion à la loi islamique, et l'ardeur en vue de son application. Lorsque Allah dit au Prophète Ibrâhim (P) qu'il avait été nommé Imam et Dirigeant, ce dernier lui demanda si quelqu'un d'autre de sa famille atteindrait aussi cette position. En réponse Allah dit : *"Mon alliance ne concerne pas les injustes."* (Sourate al-Baqarah, 2:124)

Le Prophète Dâwûd (P) fut informé par Allah : *"O Dâwûd! Nous avons fait de toi un lieutenant sur la terre : juge les gens selon la justice."* (Sourate Çâd, 38:26)

3. Une connaissance adéquate de l'Islam, à la hauteur de sa position éminente.

"Celui qui dirige les gens vers la vérité n'est-il pas plus digne d'être suivi que celui qui ne dirige que s'il est lui-même dirigé ?" (Sourate Yûnus, 10:36)

4. Une compétence suffisante pour détenir une telle position, et pure de tout défaut incompatible avec la direction islamique.

5. Son niveau de vie doit être égal à celui des gens de bas revenus.

Il y a à ce sujet suffismment de précisions dans les sermons de l'Imam Ali (P) et dans les lettres qu'il envoya à ses fonctionnaires. Dans beaucoup de ces lettres, l'accent fut mis

sur le fait que les fonctionnaires doivent être dépouillés de l'amour de l'argent, de l'ignorance, de l'inefficacité, de l'outrance, de la timidité, de la corruption, et de la violation des injonctions et des traditions islamiques, et n'être pas coupables d'effusion de sang.

Le Commandeur des Croyants, l'Imam Ali (P) dit :

"Tu dois toujours te rappeler que ce qui est le plus déplacé, c'est qu'une personne qui a en charge l'honneur, la vie, les biens et les lois des Musulmans, puisse être :

- quelqu'un qui aime l'argent et qui, par voie de conséquence, essaie de détourner la propriété des autres,

- un ignorant qui pourrait par conséquent les égarer,

- quelqu'un qui n'inspire pas confiance et avec lequel les autres n'aimeraient pas avoir de relations,

- quelqu'un qui pratique la discrimination dans son traitement des gens, et favorise seulement les personnes influentes,

- quelqu'un qui accepte la corruption, la déviation du cours de la justice et de la loi, le non-respect des règles légales et des traditions divines et, enfin, l'atteinte portée aux intérêts de la Ummah." (Nahj al-Balâghah)

Dans ses instructions envoyées à Mâlik al-Achtar, l'Imam Ali (P) écrit :

"Tu dois t'abstenir strictement de répandre le sang d'un innocent. Il n'y a pas pire provocation, pire catastrophe et pire destruction qu'un tel acte." (Nahj al-Balâghah)

Un jour l'Imam Ali (P) reçut un rapport dénonçant le gouverneur d'une ville de Perse comme étant corrompu et amateur de vin et de femmes. Il lui écrit tout de suite une lettre dans laquelle il dit notamment :

"Un homme de ton caractère n'est pas digne d'avoir en charge la défense des statuts ni de promulguer un ordre quelconque. Un tel homme n'est pas digne d'être promu et on ne saurait lui faire confiance." (Nahj al-Balâghah)

Par cette même lettre, l'Imam révoqua le fonctionnaire en cause et lui demanda d'abandonner son poste.

Ces qualifications exigées chez ceux qui sont nommés à une haute fonction sont le corollaire d'un gouvernement islamique.

Comme nous l'avons déjà affirmé :

- La Ummah est une société idéologique
- La loi islamique est la base de l'administration de cette société
- Il incombe à tous les gens la responsabilité de vérifier que cette loi est bien appliquée
- Dans beaucoup de cas, il est inévitable de mettre sur pied une organisation dans ce but,
- Etant donné que cette organisation a pour raison d'être la réalisation des aspirations de l'Islam et d'établir le système et les lois de cette religion, il est nécessaire que ses dirigeants et fonctionnaires soient avertis de ces aspirations et qu'ils y croient. Ils doivent être, en outre, honnêtes, compétents et efficaces. S'ils ne possèdent pas ces qualifications, les buts et les objectifs fondamentaux de l'organisation pourraient difficilement se réaliser.

LE ROLE DU CHOURA ET DE LA BAY^cAH

Nous vous proposons de traiter brièvement dans ce chapitre des questions de la consultation (Chourâ) et du rôle de la prestation du serment d'allégeance (Bay^cah) :

1. Le rôle de la consultation

En Islam la consultation a un rôle important à jouer dans les questions à caractère social.

a - Les affaires administratives

Dans le Coran, le Saint Prophète a reçu cet ordre :
"Consulte-les en ce qui concerne la conduite des af-

faires." (Sourate al-Chourâ, 42:38)

Nous trouvons dans la biographie du Saint Prophète beaucoup d'exemples de consultations qu'il entreprit avec ses compagnons. Par exemple à l'occasion de la Bataille de Badr, lorsqu'il reçut le rapport faisant état de la fuite de la caravane des Quraych, et de son éloignement hors de la portée des Musulmans, ainsi que du mouvement d'une force ennemie bien équipée quittant la Mecque pour livrer bataille, il consulta ses compagnons sur l'action à entreprendre. C'est avec leur consentement qu'il décida de se joindre à la bataille. De même il entreprit des consultations lors des batailles d'Ohod et d'al-Khandaq (Fossé). D'autre part, lorsque l'Imam al-Hussein Ibn Ali apprit la nouvelle du martyre de Muslim Ibn 'Aqîl (son représentant à Kufa), alors qu'il effectuait son voyage de la Mecque à Kufa, il consulta ses compagnons sur la continuation de son voyage.

Il ressort de tels témoignages que la direction des affaires gouvernementales et des questions sociales ne doit pas être despotique ni dictatoriale.

b - L'élection du gouvernant

Certaines Ecoles juridiques musulmanes sont d'avis que l'élection d'un gouvernant (ou chef d'Etat) dépend du vote d'hommes intègres, instruits, vertueux et judicieux. ("Al-Ahkâm al-Sultâniyyah", al-Mawardi, pp. 5-6)

Il y a une différence d'opinion quant au nombre nécessaire de votants pour former un conseil (le corps) électoral. Les uns (comme Ahmad Ibn Hanbal) sont d'avis que le consensus de tous les hommes d'opinion de la Ummah est nécessaire. D'autres pensent que le consensus d'un nombre minimum est suffisant à cet égard. Selon une Ecole juridique, les personnes compétentes se contentent de nommer quelqu'un comme candidat au califat, laissant le soin de son élection au vote du peuple qui constitue le facteur réel qui détermine l'élection. Cette Ecole

considère la prestation du serment d'allégeance comme un vote et estime que le vote de la majorité est suffisant ("Al-Chakhçiyyah et al-Dawliyyah", Kâmil Yâqût, p. 463).

Notre commentaire sur ce sujet est brièvement le suivant: Tout d'abord, dans le cas où il n'y aurait pas eu de preuve spécifique que le Saint Prophète ait désigné une personne en particulier pour être à la tête de l'Etat, le devoir général de la Société musulmane aurait été d'élire un candidat afin qu'il applique les injonctions islamiques de la meilleure façon possible. En tant que chef d'Etat, ou gouvernant, il doit posséder certaines qualifications. Il est du devoir de ceux qui ont une influence sur l'opinion publique de présenter aux masses de telles personnes et de prévenir la nomination de n'importe quel Dupont, Durant et Vincent.

Deuxièmement, aucun des conseils électoraux tenus depuis le décès du Prophète n'a visé la présentation d'un candidat désigné. Ils étaient toujours tenus en vue d'élire et de nommer.

Troisièmement, la prestation du serment d'allégeance par tous les autres (qui ne font pas partie du Conseil électoral) n'équivalait pas à une élection. Ce n'était que la proclamation de leur loyauté envers le gouvernant élu ou nommé par le conseil.

2. Le rôle de la prestation du serment d'allégeance

La prestation du serment d'allégeance est une sorte de convention de loyauté et d'obéissance conclue avec le nouveau gouvernant, ou dans certains cas, elle est le renouvellement d'une convention déjà existante. Dans ce dernier cas, elle équivaut à un vote de confiance au bénéfice du gouvernant au pouvoir, dans une situation extraordinaire. Habituellement, la prestation du serment d'allégeance est accompagnée d'une poignée de main donnée au gouvernant en guise de promesse de lui apporter un soutien total dans toutes les batailles de la vie.

Dans les différentes occasions où les Musulmans ont prêté serment d'allégeance au Prophète, la promesse qu'ils ont faite était bien déterminée. A ᶜAqabah, les représentants du peuple de Médine se sont engagés à le soutenir contre ses ennemis dans n'importe quel combat et où que ce soit.

Lors de la prestation du serment d'allégeance d'al-Hudaybiayyah, connue sous le nom de Bayᶜat al-Ridhwân, un engagement spécial a été pris (voir : Sourate al-Fath, 48:18). La même chose eut lieu lors de la prestation du serment d'allégeance faite par les femmes immigrées (Sourate al-Mumtahinah, 60:12).

En tout cas, bien qu'une prestation de serment d'allégeance concerne les affaires gouvernementales, elle n'a rien à voir avec la nomination d'un gouvernant. Elle signifie seulement la reconnaissance de son pouvoir et de son influence par la personne qui fait le serment, et dans lequel elle déclare sa loyauté envers le gouvernant concerné.

Nous savons que l'Islam a ordonné énergiquement l'adhésion à toutes les conventions dans plus de trente versets coraniques. Honorer ses engagements, c'est pouvoir maintenir de bonnes relations avec les autres. Toute convention, que ce soit à un niveau individuel, ou à un niveau élevé, entre la Ummah et les gouvernants, ou entre la société musulmane et les autres sociétés, doit être respectée. Toutefois une prestation de serment d'allégeance ne doit pas être interprétée comme signifiant que la loyauté est obligatoire dans toutes les circonstances. Il y a deux exigences préalablement requises pour la validité d'un serment : tout d'abord il doit être fait dans des conditions convenables, et ensuite, le gouvernant doit rester fidèle au Coran et à la Sunnah, et il faut qu'il n'ait fait rien qui puisse le rendre indigne de tenir son poste.

La perte de l'éligibilité en vue de gouverner

Si un imam de prière en assemblée perd son intégrité, il

n'est plus digne de diriger la prière. Si le tuteur d'un mineur n'est plus sain d'esprit, la garde du mineur lui sera retirée par les autorités concernées. Nous avons déjà dit qu'un gouvernant doit posséder certaines qualifications. S'il les perd, il pourrait devenir, par exemple, ébranlé dans sa foi en l'Islam, enfreindre les lois divines, détourner les fonds du Trésor public, gouverner tyranniquement, et dans tous ces cas, il n'est plus digne d'être à la tête de l'Etat islamique.

Toutefois, l'éviction d'un gouvernant étant une affaire très grave touchant les intérêts de toute la nation, elle doit être discutée en détail et en profondeur dans une assemblée générale et la décision finale doit être prise par les seules personnes compétentes. N'importe qui ne peut exprimer son opinion à propos d'une question si vitale. Certaines autorités religieuses sont d'avis que la déposition d'un gouvernant doit être décidée seulement par l'Assemblée Législative Islamique après les délibérations nécessaires. ("Al-Chakhçiyyah al-Dawliyyah", Mohammad Kâmil Yâqût)

Selon la doctrine chiite, cette question n'a pas pu se poser durant le gouvernement des Imams désignés à cette fonction par le Saint Prophète. Du point de vue chiite, tous les Imams sont infaillibles et à l'abri de tout péché et de toute faute. Leur position est au-dessus de celle d'une intégrité et d'une pureté ordinaires. Toutefois cette question se pose, même pour les chiites, pendant la période de l'occultation de l'Imam désigné. Dans tous les cas, la pureté, la convenance du gouvernant est une question vitale dans le système social de l'Imam et le grand devoir des Musulmans est de surveiller constamment les activités du gouvernant.

LE CALIFAT ET L'IMAMAT

Le califat est un autre terme désignant la direction sociale et religieuse suprême. Il implique lui aussi la question de la

succession du Saint Prophète. Un calife est une personne qui assume, en tant que successeur du Prophète, la direction des Musulmans en ce qui concerne leurs affaires séculières et religieuses.

Les gouvernants qui accédèrent au pouvoir après la disparition du Prophète se sont donné invariablement le titre de calife ou de successeur du Prophète, indépendamment du fait qu'ils fussent bons ou non. La désignation d'un calife continua jusqu'à la chute du Gouvernement Ottoman en 1922.

La question de califat a deux aspects :

1. Un aspect historique, en ce sens que chaque gouvernant Omayyade, Abasside, Ottoman, et même les Omayyades d'Andalousie, les gouvernants Fatimides d'Egypte, ainsi que ceux de nombreuses autres dynasties, se faisait appeler le calife du Prophète et gouvernait sous cette désignation. Tel est le fait historique, et il ne peut pas y avoir de controverse à ce sujet.

2. Un aspect légal, en ce sens qu'il s'agit de savoir si chacun d'eux méritait réellement de détenir cette position conformément aux vrais critères de l'Islam, lesquels étaient valides non seulement en ces temps-là, mais à toutes les époques. Pour traiter de cette question, nous devons aborder une discussion détaillée sur les diverses questions relatives au gouvernement.

L'accession au califat dépend-elle d'une désignation faite par le Saint Prophète, comme l'affirment les chiites à propos de la succession des douze Imams, en se fondant sur des preuves authentiques ?

Ou bien la question de la succession doit-elle être décidée par un Conseil ? Si oui, par quel conseil, et combien de personnes celui-ci doit-il comporter ? Est-ce l'opinion du peuple qui décide de la question de l'accession au califat, ou bien, les gens ont-ils seulement le devoir de prêter serment d'allégeance et de déclarer leur loyauté ?

Pour qu'une personne accède au califat, suffit-il qu'elle

ait été désignée par le précédent calife, ou bien faut-il que cette désignation ait été générale ?

Quelles sont les conditions de l'accession au califat ? Un calife peut-il être déposé ? Si oui, par quelle autorité ? Ce sont là les questions que les savants musulmans ont discutées d'une façon approfondie dans leurs recherches brèves ou détaillées.

L'Imamat : avec l'avènement du Prophète de l'Islam, et l'affirmation par le Coran qu'il était le dernier Prophète, l'époque de la prophétie a pris fin. Désormais, aucune nouvelle religion ne sera révélée. L'Islam est la dernière religion divine. Cependant, il y a encore certains besoins de la société musulmane qu'il faut satisfaire. Ces besoins sont :

1. Toutes les fonctions d'un gouvernant et d'un gouvernement - y compris le règlement des conflits et le maintien de la loi et de l'ordre.

2. La propagation de l'Islam et l'expansion de la sphère de son influence sociale et gouvernementale.

3. L'exposition du Coran et de la loi religieuse.

4. L'éducation constructive des gens, en ce sens que dans la mesure où l'Imam est un modèle de toutes les vertus, et de dépouillement de tous péchés et fautes, il donne un exemple pratique et devient le critère d'une vie vertueuse. Les gens peuvent, sans aucune hésitation, le reconnaître comme leur dirigeant, et avoir le salut sous sa guidance.

Selon les Sunnites, les deux premiers devoirs cités sont dans la juridiction du calife. Durant l'époque des compagnons du Prophète, le troisième devoir aussi était dans une certaine mesure inclus dans sa fonction, en ce sens que son exposition du Coran et de la loi était authentique. Mais, en cela, rien ne le distinguait des autres compagnons, car cette tâche ne lui appartenait pas exclusivement.

Quant à la quatrième fonction, ils ne la considèrent pas comme une qualification nécessaire d'un calife.

Par contre, les chiites croient que toutes ces fonctions sont combinées dans la personne d'un Imam désigné par le Saint Prophète. Toutefois, les fonctions gouvernementales concernant l'administration de la justice, et l'action en vue de l'expansion de l'Islam à travers la propagation et le Jihâd, ne sont possibles que lorsque les rênes du pouvoir sont effectivement entre les mains d'un Imam; autrement, si celui-ci n'a pas "les mains libres", c'est-à-dire s'il n'est pas au pouvoir, il ne peut pratiquement pas accomplir ces fonctions, bien qu'il possède toutes les qualifications et compétentes nécessaires pour le faire.

Concernant les deux autres fonctions, elles impliquent une connaissance complète de l'Islam et le plus haut niveau de capacité de direction. C'est là une position qui ne peut être ni assignée ni retirée par personne. Elle n'est pas sujette au vote, ni le résultat d'un ordre. Un Imam a une connaissance parfaite des Commandements divins et des critères islamiques. Il possède toutes les vertus, et il est le miroir de l'Islam. Sa connaissance et son mérite sont un fait indéniable et un don divin. Ils ne lui sont conférés par aucun être humain. Pour vous permettre de comprendre la logique chiite à cet égard, nous citons une partie du long sermon de l'Imam al-Redhâ (P), tirée de "Uçûl al-Kâfi", vol. I)

- "L'Imamat est une direction religieuse. Il comporte la direction des affaires de la société musulmane, ainsi que l'amélioration et l'exaltation de la position des Musulmans."

- "Un Imam protège les statuts divins, défend la Religion d'Allah, et invite les gens à Allah par un raisonnement logique et argumenté, et par de bons conseils."

- "L'Imam est un fidéicommissaire d'Allah, nommé par Allah"

- "Il est le signe d'Allah, et Son lieutenant sur la terre"

- "IL est immunisé contre tout péché et contre tout défaut"

- "Il est sans égal à son époque. Personne ne peut atteindre à sa position"

- "Aucun savant ne peut l'égaler"
- "Toutes les vertus sont manifestées en lui"
- Il a plusieurs sortes de connaissances, qui ne sauraient être infectées par l'ignorance"
- "Il est un gardien infatigable de la Ummah"
- "Il est une source de pureté, de piété, de connaissance et de dévotion"
- "Il est vraiment digne d'être un dirigeant. Il connaît tous les méandres de la politique"
- "Il est infaillible, il jouit du soutien divin, et il est exempt de toute faute et de tout faux pas"
- "Allah lui a accordé une telle position qu'il est Son signe pour le peuple et un modèle de vertu et d'excellence."

En bref, étant donné que le Prophète de l'Islam a été élevé au rang de la prophétie en raison de ses qualités supérieures, son successeur aussi doit être au moins le second du Prophète.

Vu ces critères fondamentaux du choix du dirigeant de la Ummah, et conformément à ce qu'avait dit le Saint Prophète à propos de la position de dirigeant et de l'Imamat de l'Imam Ali (P), un grand nombre de Musulmans éminents et de compagnons notables du Prophète ont soutenu le choix de l'Imam Ali (P) pour succéder immédiatement au Prophète après sa disparition. Ils ont cru qu'il était le seul à pouvoir mener, sur des lignes droites et vers sa fin logique, le mouvement commencé par le Prophète, et l'acheminer vers un stade fructueux en vue de délivrer l'humanité de toutes les propensions non conformes à la volonté d'Allah et aux intérêts de l'homme.

Ce groupe de partisans et d'adeptes de l'Imam Ali (P), ainsi que tous les musulmans croyant à la nécessité de sa direction, ont été appelés les Chi'ah (Chiites).

Le mot Chi'ah signifie un groupe d'amis et de partisans. Il vaut mieux citer les termes que l'Imam Ali Ibn Abi Tâlib (P) avait utilisés pour définir l'origine de l'interprétation de ce mot.

Dans l'une de ses lettres, l'Imam Ali (P) a écrit :

"Cette lettre est du serviteur d'Allah, Ali, Amir al-Mo'minîne, à ses Chi^cah; et cette appellation - Chi^cah (Chiite) - est un mot qu'Allah aime beaucoup et IL l'a mentionné dans le Coran : Oui, certes, l'un de ses Chi^cah (de Noé) fut Ibrâhîm (P)*. Vous êtes (en réalité) les Chi^cah du Prophète Mohammad (P)."

Le Coran dit :

"L'un d'eux appartenait à ses Chi^cah (partisans) et l'autre à ses ennemis." (Sourate al-Qaçaç, 28:15)

Ici "Chi^cah" signifie un groupe de partisans.

Il y a certaines paroles du Saint Prophète dans lesqelles il fait allusion aux Chi^cah d'Ali (P).

Une fois, il désigna du doigt l'Imam Ali (P) et dit : "Par Celui Qui détient ma vie entre Ses mains ! Cet homme et ses Chi^cah seront heureux le Jour de la Résurrection." ("Al-Durr al-Manthûr", d'al-Suyûti).

Dans d'autres occasions aussi il utilisa des expressions similaires. Elles sont mentionnées dans "Al-Çawâ^ciq al-Muhriqah" d'Ibn Hajar al-Chafi^ci, et dans "Al-Nihâyah", d'Ibn al-Athir.

Donc les Musulmans étaient familiarisés, dès l'époque du Prophète, avec l'idée qu'Ali (P) serait un Imam et qu'il aurait pour partisans ceux qui seraient le modèle des vrais Musulmans.

Après le décès du Prophète, et alors que les Hâchimites et quelques autres Compagnons (1) étaient occupés à ses funérailles, un groupe de Muhâjirine et d'Ançâr se sont réunis à al-Saqifah pour décider de la question du Califat.

---

* Ici le mot Chi^cah a été utilisé au sens de partisans, et le verset signifie que l'un des partisans de Nouh (Noé) fut Ibrâhîm (Abraham) (P). (Voir : Sourate al-Çâffât, 37:83)

1. Tels que Abou Thar, Salmân al-Fârici, al-Zubayr, Barâ' Ibn 'Athib, Abi Bin Ka^cb, Al-Fadhl Bin Abbas, Khâlid Ibn Sa îd ("Târikh al-Ya^cqûbi", vol. II, p. 103)

Ce groupe a fini par annoncer que c'était Abou Bakr qui avait été élu dirigeant de la Ummah. Les Hâchimites et quelques autres Compagnons ont refusé de prêter serment d'allégeance, et ont critiqué ouvertement la décision prise en leur absence. Ils ont fait remarquer qu'Ali (P) était supérieur à tous les égards, et que le Saint Prophète avait déjà laissé entendre son Imamat. L'Imam Ali (P) lui-même dit à ce propos :

"Par Allah! Nous sommes (les Ahl Elbayt) les plus dignes du Califat, car nous appartenons à la Maison du Prophète. Il y a parmi nous des gens qui comprennent le Coran, qui ont une connaissance suffisante du Coran et de la Sunnah, et qui sont au courant des problèmes de la société. Ils défendent les droits du peuple contre les violations, et distribuent la richesse équitablement. De tels personnes méritent de tenir les rênes du gouvernement." ("Al-Imâmah Wal Siyâsah", d'Ibn Qutaybah)

Quelques autres compagnons du Prophète, tels Salmân al-Fârici et Abu Thar ont tenu des propos similaires en public et devant le calife lui-même. (Ibn Abi al-Hadid al-Mo'tazili, vol. II, p. 17, et "Târikh, al-Ya'qûbi", vol. II, p. 148)

Mais étant donné que la jeune société islamique était menacée par le danger des ennemis extérieurs et des hypocrites intérieurs, l'Imam Ali (P) évita d'entreprendre une action contre le gouvernement et ne voulut pas perturber l'unité des Musulmans dans ces circonstances critiques. Il déclina la proposition d'Abou Sufiyân qui lui demanda de se déclarer calife et de combattre Abou Bakr.

Cependant, la question de la légimité du Califat de Ali (P) ne put être enterrée. Nombre des Compagnons du Prophète restèrent sur leurs positions. Peu à peu, les partisans, ou les Chi'ah, de l'Imam Ali (P) devinrent un corps distingué. Certains savants musulmans ont rassemblé à partir de diverses sources (Al-Içâbah, Uçûl al-Ghaba, Al-Istihbâb) les noms de

trois cents Compagnons (du Prophète) qui avaient été chiites. (1)

Le deuxième calife accéda au pouvoir sur la base de sa nomination par le premier calife, ce qui ne manqua pas d'inquiéter les Hachimites et les proches partisans de l'Imam Ali (P). Ils craignaient que les futurs califes aussi ne soient, en violation des instructions du Prophète, nommés par leurs prédécesseurs.

Le comité de six membres désigné par le deuxième calife, bien que comprenant l'Imam Ali (P), avait été formé de sorte que ce dernier soit exclu de la succession au second calife. ʿOthmân fut ainsi nommé troisième calife.

La fondation du pouvoir omayyade avait eu lieu à l'époque du deuxième calife. Etant donné que Othmân appartenait à cette famille, désormais le pouvoir des Omayyades sera de plus en plus consolidé. L'administration de plusieurs régions du territoire musulman fut ainsi confiée aux proches parents du calife. La justice et l'égalité cédèrent la place à la discrimination et à la partialité, et un gouvernement oligarchique fut fondé ainsi.

Ces événements exaspérèrent le ressentiment des gens et renforcèrent le mouvement chiite. Abu Thar, le célèbre compagnon du Prophète, fut expulsé de Médine parce qu'il avait critiqué la thésaurisation de l'argent et la dilapidation de la propriété publique pratiquées par les gouvernants. Il continua à être persécuté jusqu'à sa mort. Un autre célèbre compagnon, Abdullah Ibn Masʿoud, qui s'éleva contre l'expulsion d'Abou Thar, s'attira les foudres du calife et fut harcelé lui aussi jusqu'à sa mort.

Finalement, le mécontentement des gens atteignit le degré du bouillonnement. Le peuple finit par se révolter. Othmân fut tué. Sous la pression de l'opinion publique, l'Imam Ali (P) devint calife. Mais il était trop tard.

---

1. Voir *"The Shi'ah - Origine and Faith"* (ISP, 1982).

Les Omayyades, qui avaient été jadis les ennemis les plus acharnés de l'Islam, se présentèrent à présent comme les défenseurs de la foi, et grâce à leur fortune considérable et leur pouvoir, ils s'enracinèrent en Syrie et dans plusieurs autres parties du territoire islamique.

Une nouvelle classe d'aristocrates possédant des revenus immenses fit son apparition. Naturellement, l'Imam Ali (P), qui se vouait à la défense de la justice et de l'égalité, et à la lutte contre le paganisme et la corruption, ne pouvait pas se résigner à cette situation.

Aussi n'hésita-t-il pas à écarter Mu'âwiyah et les aristocrates du trésor public. Mais la résistance des déviationnistes et des égoïstes à ces mesures ne se fit pas attendre. Peu à peu trois groupes de mécontents se soulevèrent pour combattre l'Imam Ali (P).

1. Les aristocrates hautains qui déclenchèrent la Bataille du Chameau. Ils furent défaits, mais ce conflit coûta cher aux Musulmans.

2. Les Omayyades, sous le commandement de Mu'âwiyah, les partisans d'un gouvernement aristocrate et raciste, etc... qui déclenchèrent l'affaire de Çiffine. Lorsqu'ils se virent au bord de la défaite, ils recoururent à une ruse pour arrêter le combat. Mu'âwiyah put ainsi continuer à maintenir son gouvernement illégal et rebelle.

3. Les Khawârij (les Sortants) qui, durant la bataille de Çiffine, furent montés contre l'Imam Ali (P). Ils furent à l'origine de la Bataille de Nahrawân. Au cours de ce combat, la voie de l'Imam Ali (P) devint distincte des autres, et tous les bons Musulmans qui l'aimaient se regroupèrent autour de lui.

Après le martyre de l'Imam Ali (P), le champ fut ouvert devant les ennemis de l'Islam pour faire ce qu'ils voulaient. Les Omayyades étaient désormais les maîtres de tout le monde musulman. Ils piétinèrent les principes et les critères de l'Islam

au plus haut degré possible. Leur tyrannie, les massacres qu'ils ont perpétués, leur violation ouverte des lois islamiques, leur hostilité aux Chiites et aux membres de la sainte Famille du Prophète, dont les membres étaient l'incarnation de la justice islamique, et plus grave encore la Tragédie de Karbalâ dont ils furent les auteurs, et le massacre qu'ils commirent l'année suivante, tout cela rendit la situation des Chiites extrêmement difficile face à des gens qui n'hésitaient devant rien pour conserver le pouvoir et écraser sans scrupules leurs ennemis. Toutefois, ces agissements des Omayyades galvanisèrent les masses des Chiites, et les soudèrent au point de les transformer en un corps compact, ayant pour trait distinctif deux importantes doctrines dans les domaines islamique et social : l'Imamat et la justice. Ces doctrines de l'Imamat et de la justice étaient tirées du Livre d'Allah et des paroles du Prophète, et les Chiites en considéraient l'observance comme une nécessité préalable pour devenir un Musulman parfait.

LES DOCTRINES DE LA JUSTICE ET DE L'IMAMAT

Selon la croyance des Chi'ah, l'un des principes de la cosmologie islamique est celui de la liberté et de la responsabilité humaines, et de la Justice divine concernant les devoirs prescrits, et la rétribution et la récompense fondées sur les actes accomplis librement. Les Chi'ah croient aussi à l'établissement d'un système de justice sociale fondé sur la juste distribution de la richesse, l'offre d'emploi égalitaire, et le respect des droits de tous les individus.

Les Chi'ah ont déduit le principe de la justice des fondements de l'Islam, et ont voulu qu'il soit observé, et par les gouvernants, et par les gouvernés. Mais les gouvernants ont propagé progressivement la philosophie de la prédestination. Ils voulaient que les gens croient que le malheur est le résultat d'une destinée préécrite, contre laquelle il n'y a d'autre alternative que

la patience. Ces gouvernants insistaient sur le fait que les gens ne dovient pas exercer une libre volonté, ni faire un effort pour changer leur situation, ni se sentir responsables face aux événements sociaux.

En outre, les gouvernants ont maintenu que leurs actions doivent être interprétées comme une sorte d'ijtihâd. En d'autres termes, on devait admettre qu'ils avaient leurs propres opinions personnelles et qu'ils ne devaient pas être blâmés même lorsqu'ils avaient tort.

Les Chi'ah se sont opposés énergiquement à cette attitude des gouvernants. Ils ont affirmé que selon les enseignements de l'Islam l'homme est un être responsable qui peut exercer sa volonté, que la société est le produit de la détermination humaine, et que les changements historiques peuvent se produire grâce aux efforts des hommes résolus et ayant un but.

En même temps, ils ont mis en avant des critères déterminés de l'ijtihâd afin d'empêcher toute opinion égoïste et irresponsable de se donner cette qualité.

La doctrine de l'Imamat

En ce qui concerne l'Imamat et la direction de la Ummah, les Chiites croient que :

Premièrement, le chef et le gouvernant des Musulmans doit être une personne dont la vie individuelle et sociale constituerait le meilleur modèle du mode de vie islamique. Non seulement il doit être accepté comme un modèle à imiter par ses partisans musulmans, mais même les non-musulmans devraient voir en lui et en sa direction, le meilleur exemple de la conduite d'un Musulman.

Deuxièmement, si on sait qu'Allah ou Son Prophète ont désigné une personne pour être le dirigeant des Musulmans, on doit automatiquement lui donner la préférence sur tous les autres candidats à cette dignité. Le fait que nous soyons obéis-

sants à Allah et à Son Prophète implique que nous ne devions accepter aucun autre Imam que celui qu'ils ont désigné. Il ne peut pas y avoir de doute que, pour connaître le mérite et la capacité d'un individu, il n'y a pas de source plus digne de confiance qu'Allah et Son Prophète.

Les conséquences malheureuses de la violation de cette doctrine

a - La violation de cette doctrine déboucha sur l'effondrement total du système gouvernemental, lequel prit peu à peu la forme d'un despotisme héréditaire. Au nom de l'Islam, le paganisme, l'égoïsme et le féodalisme des empereurs romains et sassanides furent ressuscités sous une nouvelle forme. L'injustice et le chaos prévalurent, et le développement humain complet, la liberté de pensée, l'équitable distribution de la richesse et la sélection de personnes compétentes pour l'administration des affaires publiques prirent fin.

La Dame Fâtimah al-Zahrâ' (P), la fille du Saint Prophète, s'adressant pour la dernière fois aux femmes des Muhâjirine et des Ançâr, dit :

"Je me demande quelle caractéristique de l'Imam Ali a pu déplaire aux gens pour qu'ils cessent de le soutenir! Par Allah! Ils détestent son épée aiguisée, ses mesures fermes et sa rigueur dans l'application des commandements divins. Mais par Allah! Ils sont eux-mêmes les perdants. Le peuple n'a jamais souffert d'injustice sous le gouvernement d'Ali. Il les a toujours conduits vers la fontaine de la justice et du savoir et a toujours étanché leur soif."

Puis elle fit la prédiction suivante :

"Ce qu'ils ont fait, c'est comme une chamelle enceinte. Attendez jusqu'à ce qu'elle mette bas. Alors, vous tirerez d'elle un bol de sang et de poison mortel au lieu de lait. C'est comme cela que les auteurs (de ces agissements contre l'Imam Ali) subissent une perte terrible et que les générations à venir récolte-

ront les mauvais fruits de ce que leurs prédécesseurs ont semé. Soyez certains que les agitations et les troubles auront raison de vous. Je vous avertis que vous serez confrontés au sabre, à la coercition, au chaos et à la tyrannie despotique. Vos biens seront emportés comme un butin, et vos gens seront battus comme des blés mûrs." (1)

b - Les Musulmans ont perdu l'autorité compétente en matière de connaissance islamique.

Ceux qui étaient les interprètes de la révélation et les explicateurs de la connaissance islamique furent écartés, et ce, à un moment où les Compagnons du Prophète qui avaient fait leur apprentissage sous sa direction se faisaient rares. Pendant longtemps les califes négligèrent l'enregistrement des hadiths. Ils le découragèrent même.

Avec l'extension de la sphère de l'infuence islamique, les besoins et les problèmes de la société augmentaient. Dans ces circonstances, on avait besoin d'une référence digne de foi et parfaitement au courant de l'esprit du Coran, pour dispenser la connaissance - comme l'avait fait le Prophète - à une échelle proportionnelle à l'expansion du monde musulman. Ce qui se faisait sentir le plus, c'était le besoin d'une source au-dessus de tout soupçon d'égoïsme et d'inféodation à la cause d'une mauvaise puissance.

Bien qu'une telle source existait à cette époque-là, malheureusement la société musulmane ne put pas en bénéficier. D'autre part, les mauvais gouvernants qui cherchaient à parvenir à leurs propres fins égoïstes, employèrent quelques savants notables et chèrement rémunérés avec l'argent du trésor public pour inventer et fabriquer des hadiths servant leurs intérêts et desservant ceux de leurs adversaires. Cette fausse propagande fut pratique courante durant le règne des Omayyades.

---

1. *Charh Nahj al-Balâghah*, d'Ibn Abil-Hadid al-Mu'tazali, Vol. IV, p.83.

Toutefois, les Chiites, malgré cette campagne de déformation, n'oublièrent pas la doctrine de l'Imamat, ni n'acceptèrent la validité des mauvais gouvernements. Ils continuèrent à être guidés par les traditions des Imams, car ils savaient que le Prophète avait dit :

"Je vous laisse deux poids précieux (al-thaqalayn) : Le Livre d'Allah (le Coran) et ma descendance (Ahl Elbayt). Ils ne se sépareront pas l'un de l'autre."

Propos d'autant plus logique qu'une école idéologique et son dirigeant ne se séparent jamais. Sans un dirigeant convenable, il n'est guère certain que l'école pourra continuer.

Retour à la principale discussion

Ce que nous avons dit jusqu'ici montre clairement que les Chi'ah ne croient à rien qui puisse venir s'ajouter aux fondements et aux enseignements de l'Islam. La vérité vraie est qu'ils sont les défenseurs, et des vrais principes, et de l'Islam, et les partisans résolus d'un gouvernement intègre et juste. Il est significatif de savoir qu'au cours de la plupart de leurs conflits sérieux avec les gouvernants de l'époque, ces mêmes objectifs étaient toujours évidents. Citons-en quelques exemples :

Ibn Ziyâd dit un jour à Muslim Ibn 'Aqîl :

"O Ibn 'Aqîl! Tu es un mauvais homme. Les gens de cette ville vivaient dans le calme. Ils n'étaient pas désunis. Tu es venu ici, et te voilà qui sèmes la discorde. Tu es en train d'inciter un groupe contre un autre."

Muslim Ibn 'Aqîl répondit :

"Non, ce n'est pas vrai. Les gens, ici, croient que ton père a tué beaucoup de personnes pieuses et éprises de liberté parmi eux, et qu'il a fait couler le sang à flot. Il a fait revivre les traditions de Khosrô et de César. Je suis venu ici pour appeler les gens à la justice et aux Commandements d'Allah."

Ibn Ziyâd demanda :

"Est-ce que tu penses que vous ayez droit à ce gouvernement ?"

Muslim Ibn ʿAqîl répondit :

"Il ne s'agit pas de le penser. J'en suis certain." (1)

Pendant l'Imâmat de l'Imam al-Hussayn (P), Muʿâwiyah ayant reçu des rapports sur son hostilité à son égard, lui écrivit une lettre le mettant en garde contre toute velléité de créer des troubles. En réponse à cet avertissement, l'Imam al-Hussayn (P) lui écrivit une lettre détaillée dans laquelle il énumérait les crimes qu'il (Muʿâwiyâh) avait commis, notamment l'assassinat de ceux qui s'étaient opposés à sa tyrannie, et les innovations inadmissibles qu'il avait introduites dans la religion. Il conclut cette lettre par les mots suivants :

"Tu as ordonné à ton administrateur (Ibn Sumayyah) de tuer ceux qui adhéraient à la religion d'Ali, et il a exécuté tes ordres. Or tu sais bien que la religion d'Ali n'est autre que la religion du Prophète. Cependant, c'est au nom de cette même religion que tu occupes ta position actuelle. Tu sais que je ne crée pas de trouble. Mais je ne crois pas qu'il y ait pire trouble que ton propre gouvernement lui-même. Aussi crois-je que la meilleure chose que je puisse faire, c'est de te combattre." ("Al-Imâmah Wal Siyâsah", vol. I, p. 190)

Zayd Ibn Arqam ayant été choqué par le traitement criminel réservé à la famille du Prophète par les Omayyades, dit un jour à des proches collaborateurs d'Ibn Ziyâd :

"Vous autres, vous n'êtes pas meilleurs que les esclaves. Vous avez tué le fils de Fâtimah, choisi pour gouvernant Ibn Marjanah, lequel tue les Musulmans pieux et vous asservit. Vous vous soumettez à l'humiliation. Quel sort malheureux vous avez!" ("Al-Tabari")

Au cours de tous ces échanges de propos, il était question d'injustice, d'humiliation, d'esclavage, de transgression

1. *Târikh al-Tabari*, vol. VII, p. 267.

des lois, d'une part, d'injonctions religieuses, de gouvernement intègre et de la tutelle (Wilâyah) de la sainte Famille du Prophète d'autre part. Propos d'autant plus pertinents qu'ils sont le reflet pur des enseignements de l'Islam.

Ils ne visaient qu'à défendre ce qui est vrai et juste, et c'est ce que l'Islam connote. Dans un sens plus large, ils ne visaient qu'à défendre les hommes et leur humanité.

Tous ces événements se sont déroulés avant l'insurrection des Iraniens contre les Omayyades et leur ralliement à la Famille du Prophète. Donc les allégations selon lesquelles le Chiisme serait une invention iranienne ne sont que pure fantaisie. Elles sont soit une aberration tendancieuse de l'histoire, soit une exagération partiale du rôle iranien dans les grands changements produits dans l'histoire de l'Islam.

Les investigations historiques montrent que les Iraniens se sont opposés aux Omayyades à cause de leur injustice, de leur tyrannie, et de leur discrimination indue contre les Musulmans non arabes.

Le début du gouvernement Safavide en Iran et ses guerres avec les Ottomans à l'aube du 10ème siècle n'ont, eux non plus, rien à voir avec le commencement et le développement du Chiisme. Les événements et les mouvements des premières années de l'Islam, relatifs au Chiisme, les études théologiques et philosophiques chiites, précédèrent de plusieurs siècles l'époque Safavide. Comment donc peut-on prétendre que les Safavides aient eu quelque chose à voir dans le développement du Chiisme ?

L'ARBITRAGE

De temps en temps, des différends surgissent entre des gens vivant ensemble, à propos de questions diverses. L'expérience historique et personnelle montre qu'une société dont les membres ou les organisations sociales n'auraient connu aucun

différend entre eux, n'a jamais existé. Des différends ont toujours existé dans toutes les sociétés, depuis les sociétés primitives et semi-primitives jusqu'aux sociétés les plus avancées et les plus développées.

Habituellement, les différends et les conflits d'intérêts surgissent entre deux individus, deux organisations, deux classes ou deux nations, de l'une des deux façons suivantes :

Dans beaucoup de cas, le différend est dû à une mauvaise pensée, une mauvaise conduite ou un comportement injuste de l'une ou des deux parties. Il y a, plus ou moins, dans toute société, des individus ou des groupes qui ne sont pas spirituellement et moralement suffisamment mûrs pour être équitables et scrupuleusement respectueux des droits des autres dans tous les cas. De telles gens, lorsque leurs intérêts personnels l'exigent, n'ont pas beaucoup de considération pour les droits des autres. Leurs sentiments humains ne sont pas suffisamment forts pour l'emporter sur leur égoïsme et leur avidité. Elles ne possèdent pas de nobles caractères moraux, ni ne charchent le contentement d'Allah. Elles ne craignent les conséquences de leur mauvaise conduite ni dans ce monde, ni dans l'autre monde.

Il ne fait pas de doute que l'absence ou la faiblesse de la foi est la cause la plus commune et la plus effective des différends. Toutefois, cette cause n'est pas le fait exclusif des individus. La même chose est vraie chez les classes et les nations.

Nous constatons souvent, dans la vie sociale, que deux personnes sincères et pieuses diffèrent à propos d'un certain point. Ici, le différend n'est pas dû à une conduite injuste, mais à la différence d'appréciation de ce qui est juste.

Dans de tels cas, chacune des deux parties croit qu'elle a raison, et chacune d'elles pense que l'autre est soit aveuglée par son égoïsme, soit dans l'erreur. En tout cas, un homme pieux se défend et défend ce qu'il croit être son droit, avec zèle et enthousiasme mais il n'est jamais disposé à faire quelque chose

qu'il considère comme injuste et erroné.

C'est un devoir social que d'aplanir les différends

Chaque fois que des différends surgissent entre des individus ou des organisations sociales, ils doivent être aplanis le plus tôt possible, car quelle que soit leur origine - une transgression volontaire ou un simple malentendu - leur continuation peut aggraver le conflit entre ls parties concernées et dégénérer en des événements regrettables, ou du moins, perpétuer une sorte d'hostilité et de malveillance entre ces personnes. En tout état de cause, notre devoir social est de régler les différends.

Le Coran incite les Musulmans à essayer de régler toutes les disputes qui pourraient éclater entre eux :

"Craignez Allah, et réglez vos différends." (Sourate al-Anfâl, 8:1)

Les Traditions islamiques aussi accordent une importance particulière à cette question. Ainsi le Saint Prophète a dit : "Régler les différends est plus important que la prière et le jeûne."

Les différentes manières de résoudre les différends

Les gens recourent normalement aux méthodes suivantes pour régler leurs disputes.

1. La force personnelle : l'usage de la force personnelle est l'une des plus anciennes méthodes de régler une dispute. Lorsqu'une personne est incapable de régler à l'amiable une querelle, elle recourt à la force, soit individuellement, soit avec l'aide de ses amis et de ses partisans. Cela s'appelle la loi de la jungle, selon laquelle le plus fort a toujours raison.

2. Vociférations, injures et diffamation : parfois, les deux parties impliquées dans une querelle n'ont pas la force ou le cou-

rage de s'affronter et de se battre. Donc, au lieu de se battre véritablement, elles recourent à une autre forme de combat, l'affrontement verbal. Soit face à face, soit l'une derrière l'autre, elles se mettent à crier l'une contre l'autre, à se dénigrer mutuellement et à s'injurier réciproquement, jusqu'à ce que l'une des deux parties se soumette.

Normalement, c'est la plus mauvaise langue et la plus mal embouchée qui sort victorieuse de ces combats verbaux.

Evidemment cette solution est de la même catégorie que la première. Elle est même pire, car elle montre la lâcheté et la noirceur de coeur des parties concernées. Elle est aussi, socialement plus nuisible.

Le Coran désapprouve totalement le dénigrement, sauf dans le cas où un tort est fait à quelqu'un, et que celui-ci n'a personne pour lui rendre justice. Dans un tel cas, la seule réaction qu'il peut montrer est d'élever la voix pour dénoncer l'agresseur ; *"Allah n'aime pas que l'on dise du mal à haute voix, à moins qu'on n'ait été victime. Allah est celui Qui entend et Qui sait."* (Sourate al-Nisâ', 4:148)

3. Laisser passer le temps : là où les parties en conflit ne se trouvént pas en position de pousser un cri d'indulgence, elles laissent passer le temps, dans l'espoir qu'avec le temps la justesse de leur position sera établie et que leur droit sera restauré. Ceci est le plus souvent la solution des faibles, bien qu'elle soit parfois adoptée par des gens ingénieux et avisés parmi les forts aussi. En tout cas, c'est une solution qui conduit rarement au résultat escompté. Le plus souvent, elle ne mène le droit et l'ayant droit qu'aux oubliettes de l'histoire. Parfois, laisser paser le temps signifie tout simplement offrir une plus grande opportunité aux termites de la dispute de dévorer complètement tous les liens sociaux existant entre les parties en conflit, et de les transformer en des ennemis irréconciliables.

4. L'arbitrage : lorsque le développement social de la vie hu-

maine fut arrivé à un stade où l'homme pouvait mieux comprendre les affaires sociales, et bénéficier de son expérience passée pour se faire un meilleur avenir, le terrain fut prêt pour soumettre les disputes à un arbitre au lieu d'utiliser la force physique, le dénigrement ou de laisser faire le temps.

Est-ce que l'arbitrage intervenait, au début, sous la forme d'une intervention du chef de famille, ou de la tribu, avant de revêtir par la suite la forme d'une réconciliation sous l'égide d'un prêtre, etc... et de se développer enfin pour atteindre sa forme présente ?

Est-ce que les faibles recouraient au début à cette solution pour se protéger des manigances malhonnêtes des forts ?

Ou bien, est-ce que les forts se sentaient assez forts pour pouvoir atteindre leurs objectifs plus facilement avec le concours d'un juge soigneusement choisi par eux-mêmes ?

Ou bien fut-ce le développement des mentalités qui persuada la société d'imaginer de tels moyens de régler les litiges, qui soient acceptables par tous ?

Ou encore, est-ce une invention des intellectuels en vue de résoudre un problème que la société avait rencontré ?

Ou bien, est-ce un remède suggéré à la société ou à ses dirigeants sociaux par l'amour qu'ils éprouvaient pour la justice et par leur désir de défendre les opprimés ?

Ou bien, est-ce quelque autre chose d'original ?

Pour étudier l'origine et le développement de l'arbitrage, le lecteur peut se référer aux livres et aux articles écrits spécialement sur ce sujet.

Pour ce qui nous concerne ici, il suffit de dire qu'il peut y avoir deux motifs réels pour soumettre un litige à l'arbitrage :

1. L'instinct naturel d'auto-défense de l'homme, et de la défense de ses droits, instinct partagé par les autres êtres vivants aussi;

2. L'amour de la vertu et de la justice, et le désir de tempérer les difficultés sociales.

L'administration de la Justice en Islam

Dans le système social de l'Islam, la plus grande attention à été accordée à l'arbitrage, à l'arbitre, et à leur rôle dans la sécurité de la société. L'Islam considère que le fait de soumettre une dispute à un arbitre compétent fait partie de la foi. Une personne qui a un litige légal doit le régler par la négociation, si elle ne parvient pas à trouver un arbitre compétent conformément aux critères islamiques. Quel que soit le jugement prononcé par l'arbitre, il doit être accepté inconditionnellement.

Le Coran dit à ce propos :

"Par ton Seigneur! (le fait est) qu'ils ne seront pas de vrais croyants tant qu'ils ne t'auront pas fait juge de leurs différnds, et qu'ils ne trouveront plus ensuite, en eux-mêmes, aucune répugnance à ce que tu auras décidé, et qu'ils ne s'y soumettront pas totalement." (Sourate al-Nisâ', 4:65)

Dans une société islamique, les systèmes juridique et exécutif doivent être au service de ceux dotn les droits ont été violés.

"Allah n'accorde pas la vertu ni la pureté à une société dans laquelle il n'y a pas d'arrangement pour défendre les droits des faibles contre les forts." ("Al-Mustadrak", vol. II)

Qui est digne d'occuper la position d'arbitre ?

La justesse d'un arbitrage dépend souvent de la convenance de l'arbitre. Le Commandeur des Croyants, l'Imam Ali Ibn Abi Tâlib, a écrit à Mâlik al-Achtar ce qui suit :

"Choisis comme juge principal parmi tes citoyens, quelqu'un qui soit de loin le meilleur d'entre eux, qui ne soit pas obsédé par ses ennuis domestiques, qui ne puisse pas être intimidé, qui ne commette pas trop souvent d'erreur, qui ne dévie pas du droit chemin une fois qu'il le trouve, qui ne soit pas

égocentrique, ni avare, qui ne décide pas avant d'avoir pris connaissance des faits, qui pèse soigneusement chaque doute rela-tif à l'affaire, et qui prononce un verdict clair après avoir pris en considération tous les petits détails, qui ne se mette pas en colère devant les arguments des avocats, qui accepte d'examiner avec patience toute nouvelle divulgation de faits, qui soit strictement impartial dans ses décisions, qui ne puisse pas être égaré par la flatterie, qui ne profite pas de sa position. Mais de tels hommes sont très rares."

Les lourdes responsabilités d'un juge

Un juge doit réaliser qu'en réalité il est un refuge pour les gens contre toute injustice et tout excès. S'il ne croit pas être assez compétent pour assumer cette position, il ne doit pas l'accepter. Autrement, ce serait une source d'ennuis pour lui-même et pour les autres.

S'adressant au Juge Churayh, l'Imam Ali (P) a dit :

"Churayh! Tu occupes un siège qui devrait être occupé par le Prophète ou celui qu'il y désigne. A part cela, c'est le siège d'un homme malheureux." ("Wasâ'il al-Chiᶜah", vol. XVIII, p. 7)

L'Imam Jaᶜfar Ibn Mohammad al-Çâdiq (P) a dit :

"Evitez d'être juge, car être juge est une position qui doit être tenue seulement par une personne qui sait comment administrer la justice, et dont les jugements sont impartiaux. Une telle personne ne peut être qu'un Prophète ou celui qu'il désigne." ("Wasâ'il al-Chiᶜah", vol. XVIII, p. 7)

Adhésion à la Loi divine

Un juge doit prononcer son jugement d'une façon conforme à la loi divine, laquelle couvre tous les aspects de la justice. Quiconque prononce un jugement selon toute autre loi, non conforme à la loi divine, et fondée sur des intérêts personnels ou de classe, est un déviationniste et un pécheur :

"Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a révélé sont, en vérité, des pervers." (Sourate al-Mâ'idah, 5:47)

L'Imam Mohammad al-Bâqir (P) a dit :

"Il y a deux sortes de jugement : divin et païen. Celui qui dévie du jugement divin, prononce automatiqueemnt un jugement païen. Quiconque prononce un jugement contraire à ce qu'Allah a commandé est un incroyant, même si son jugement ne concerne qu'une affaire de deux dirhams." (Wasâ'il al-Chi'ah, vol. XVIII, p. 18)

La conduite à adopter envers les plaideurs

La conduite qu'un juge doit adopter vis-à-vis de chacun des plaignants doit être à tous égards la même, y compris dans sa façon de leur parler et de les regarder.

"Il est de ton devoir de traiter de la même façon les deux parties en procès, même dans ta façon de les regarder. Tu ne dois pas regarder l'une des deux parties plus longuement que tu ne regardes l'autre." (Nahj al-Balâghah)

L'indépendance et l'immunité de la magistrature

Dans le système social de l'Islam, chaque fois qu'un devoir ou des devoirs lourds sont placés sur les épaules de quelqu'un, il est permis à celui-ci d'avoir également certains privilèges.

La même règle générale s'applique aussi aux juges. Etant donné qu'un juge assume des devoirs lourds, sa position est forte. Dans la société islamique, l'indépendance du juge est vraiment respectée. Même la direction de la société musulmane doit faire preuve d'un respect total de l'indépendance de la magistrature. Ceux qui doivent renoncer aux gains illégaux à la suite du jugement ne doivent pas avoir l'illusion de pouvoir ébranler la confiance de la direction de la société en un juge, ni porter atteinte au prestige de la magistrature.

"Protège la position du juge de sorte que les autres, no-

tamment ceux qui sont proches de toi, ne puissent pas être tentés de le perturber. Laisse-le être satisfait pour que personne ne puisse comploter contre lui. Sois très attentif à cet égard, car cette religion était auparavant entre les mains de méchants qui l'utilisaient pour leur gloire." (Nahj al-Balâghah)

Le juge a pour sa part un devoir. Il lui est absolument interdit d'accepter le moindre cadeau des plaignants.

"O Rufâ'ah! Evite toute tentation; Supprime les bas désirs; ne sois pas déprimé et fais attention de ne pas accepter de pot-de-vin." (Lettre de l'Imam Ali (P) adressée à Rufa'ah, son juge à Ahwâz).

Une administration de la justice fondée sur une base si solide peut apporter la meilleure solution aux disputes surgissant entre les membres d'une nation, et être une source de solitude pour leurs liens sociaux.

LES RELATIONS DES MUSULMANS AVEC LES AUTRES

Nous savons que la Ummah (la Nation islamique) est venue au monde sur la base d'un système de croyances et d'actes, et que sa continuation dépend de la préservation de son idéologie et de la stabilité de son régime social.

Evidemment, les individus et les nations qui ne souscrivent pas à l'idéologie islamique, étant en dehors de ses limites doctrinales, ne peuvent pas être considérés comme membres de la Ummah islamique. Ils sont étrangers à la Ummah, mais leur degré d'éloignement doit être jugé selon ces deux considérations :

1. Dans quelle mesure partagent-ils l'idéologie de l'Islam ?
2. Jusqu'à quel point sont-ils hostiles aux Musulmans ?

Concernant le premier point :

a - L'Islam croit que le monde entier, et tous ses

phénomènes, dépendent d'une vérité absolue qui transcende la matière, c'est-à-dire, Allah. Le monde, dans son ensemble, y compris l'homme, a été créé et il est maintenu par Lui.

b - Du point de vue islamique, pour connaître la vraie nature du monde et être conscient de sa relation avec Allah, l'homme doit se tourner vers la révélation, laquelle est une grande source de la connaissance. Ainsi, croire aux prophètes, et à leurs contacts invisibles avec Allah, est une partie de la cosmologie islamique.

c - Après la croyance en Allah et à la révélation, il y a la question de l'accomplissement de bonnes actions, laquelle inclut tous les efforts individuels et collectifs en vue du bien-être et du développement humain.

L'Islam a une relation étroite avec tous les autres systèmes qui se fondent eux aussi sur ces trois principes. Mais il n'a pas de relation avec les idéologies et systèmes matérialistes et polythéistes.

Sur cette base, l'Islam aura des relations étroites spécialement avec le ssystèmes qui croient à l'Unicité d'Allah, au vrai sens islamique de ce terme. Si un système croit, lui aussi, en la vraie Révélation divine, aux prophètes, et aux Livres divins, la relation de l'Islam avec ce système sera naturellement plus profonde. Le Coran a fait à maintes reprises allusion à cette affinité naturelle entre les différents systèmes divins. Il considère que leur origine et leurs principes fondamentaux sont communs et cohérents. Bien sûr, cela ne signifie pas l'adhésion aux croyances actuelles des adeptes de ces religions, ni au contenu de leurs livres religieux existants. Cela signifie seulement une reconnaissance de l'origine divine de ces religions. Le Coran attire l'attention des adeptes de ces religions sur leurs déviations et veut les réformer.

2. L'hostilité que les autres montrent à l'Islam est de plusieurs degrés :

a - Parfois, ils s'opposent à l'Islam formellement. Soit ils lancent effectivement une attaque contre la terre des Musulmans, leur vie et leurs biens, ou leur religion, soit ils montrent, au moins, l'intention de le faire. Dans ce cas, ils doivent être considérés comme des envahisseurs et des agresseurs.

Il est tout à fait logique que la vie, la propriété et la terre d'un envahisseur ennemi ne soient pas respectées et qu'aussi longtemps qu'il est en guerre contre l'Islam, aucun contact amical ni aucune coopération avec lui ne soient autorisés. C'est là le cas dans lequel la question du Jihâd, de la défense et des règles les concernant se pose.

b - Une nation qui n'a pas l'intention d'attaquer ou de trahir la Ummah ou un pays musulman, et qui n'intrigue pas contre eux, ne sera pas considérée comme un agresseur. Si elle signe un traité de paix avec les Musulmans, ou un pacte de non-agression et de respect réciproque des frontières et des droits des uns et des autres, un tel accord sera respecté, et ce, qu'il soit sous forme d'un accord conclu directement entre un pays musulman et un pays non musulman, ou d'une convention internationale à laquelle a souscrit chacun d'eux, et qui prescrit le respect mutuel et la préservation des frontières des autres. Auquel cas le pays non musulman sera en relation de traité de paix avec les Musulmans, et l'accord conclu avec lui sera respecté aussi longtemps qu'il ne le viole, ni manifestement, ni secrè-tement, par des intrigues ou par une agression. S'il s'avère qu'il ourdit des intrigues contre les Musulmans, il sera considéré, bien entendu, comme un ennemi.

L'histoire nous enseigne que chaque fois que l'intérêt de la Ummah l'exigeait, le Saint Prophète concluait un traité de paix et de non-agression, même avec les polythéistes. Ainsi, elle nous apprend qu'en l'an 6 après l'Hégire, il signa un traité avec les polythéistes de la Mecque. Il le respecta et appliqua chacune de ses clauses très scrupuleusement, jusqu'à ce que l'ennemi l'ait pratiquement abrogé lui-même. Ce fut seulement

à ce moment-là que le Prophète décida d'entreprendre une action contre l'ennemi pour s'être rendu coupable d'avoir violé le traité. Ainsi, la voie fut préparée à la conquête de la Mecque, laquelle fut effectivement prise en l'an 8 de l'Hégire. Nous remarquons également que durant la période médinoise de sa vie, le Saint Prophète conclut nombre de traités et de pactes.

c - La troisième catégorie d'hostilité concerne les non-Musulmans qui vivent sous la protection du gouvernement musulman. On les appelle les Thimis. Leur vie et leurs biens, et même leurs rites religieux, sont respectés, à condition qu'ils respectent leurs engagements et qu'ils paient les impôts dus. Ils peuvent vivre en paix avec les Musulmans et jouir de tous les droits humains.

D'après cette brève explication des relations des Musulmans avec les non-Musulmans, nous pouvons comprendre tous les enseignements fondamentaux de l'Islam ayant trait à la politique étrangère de la société musulmane.

Le Jihâd est l'une des questions les plus importantes à cet égard. L'importance que l'Islam lui attache a fourni, malheureusement, une arme aux détracteurs de ce système divin, pour présenter les enseignements précieux de l'Islam sous une forme dénaturée, et pour attaquer le Coran et l'Islam, en déclarant dans leurs écrits et leurs paroles que l'Islam est une religion d'épée.

A notre avis, la meilleure façon qui permette de juger cette assertion injuste est de mieux connaître les traits marquants du Jihâd en Islam.

LE JIHAD

Le Jihâd signifie littéralement le plus grand effort en vue de réaliser un objectif. En terminologie islamique, il signifie endurer et faire des sacrifices pour la cause d'Allah, c'est-à-dire, pour délivrer les gens de l'injustice et de la tyrannie, pour

restaurer la croyance en l'unicité d'Allah, et établir un système social juste.

La défense est une forme spéciale de Jihâd qui a pour but de prévenir l'attaque d'un agresseur. Dans les textes religieux islamiques, le jihâd a été décrit comme une résistance aux desseins agressifs de l'ennemi contre une terre islamique, et une mise en échec de ses tentatives de prendre le contrôle des ressources naturelles d'un pays musulman. Donc la défense est une forme de jihâd pour la cause de la rectitude et de la justice.

Les buts du Jihâd

L'Islam, par son vaste programme révolutionnaire, vise à établir l'unité de la société humaine sur la base de la justice et de l'amour mutuel. Il veut restaurer la liberté humaine, et humaniser le monde. C'est pourquoi il combat toutes les formes du polythéisme, de l'injustice, et de la tyrannie. La Ummah se considère comme ayant la responsabilité, non seulement de mener individuellement et collectivement une vie fondée sur la justice et l'Unicité d'Allah, mais aussi, de faire, dans la mesure du possible, tout ce qu'elle peut pour propager la droiture, instruire l'ignorant, combattre pour la cause des opprimés et des dépossédés, mettre fin à la corruption, et restaurer la liberté.

Les Musulmans ont le devoir fondamental d'enlever tous les obstacles qui se dressent sur le chemin du développement, et de ne pas y rester indifférents. Les Musulmans doivent, non seulement défendre la sphère existante de leur influence religieuse, mais aussi essayer de l'étendre.

Il est aussi du devoir des Musulmans de résister à l'agression ennemie par tous les moyens possibles, de prévenir l'injustice et la corruption, et de coopérer avec les autres à cet égard.

Nous concluons donc que les buts du jihâd sont les suivants :

1. Répandre la croyance en Allah et l'adhésion à Ses commandements."

"Combattez pour la cause d'Allah avec la détermination due." (Sourate al-Hajj, 22:78)

2. Aider les faibles et les gens démunis

"Pourquoi ne combattez-vous pas pour la cause d'Allah, des gens sans secours, des femmes et des enfants ?" (Sourate al-Nisâ', 4:75)

3. Mettre fin à la persécution

"Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de persécution." (Sourate al-Anfâl, 8:39)

L'agression est une mauvaise chose, quel que soit l'agresseur

Un combattant sur le chemin d'Allah doit toujours prendre garde que, dans son zèle et son ardeur, il n'excède pas les limites de la justice. Les Musulmans ne doivent en aucun cas violer les droits humains fondamentaux.

"Combattez dans le chemin d'Allah ceux qui luttent contre vous, mais ne commettez pas d'agression, car Allah n'aime pas les agresseurs." (Sourate al-Baqarah, 2:120)

"(Attaquez-les) le mois sacré (s'ils vous attaquent) au mois sacré; les choses sacrées (aussi) sont sous la loi du talion. Quiconque vous attaque, attaquez-le comme il vous a attaqués. Craignez Allah et sachez qu'Allah est avec ceux qui le craignent. Dépensez vos biens dans le chemin d'Allah et ne vous exposez pas, de vos propres mains, à la perdition. Accomplissez des oeuvres bonnes; car Allah aime ceux qui font le bien." (Sourate al-Baqarah, 2: 194-195)

Un système divin ne peut pas avoir un double critère. Lorsqu'il considère l'agression venant des autres comme un mal et une chose maléfique, il ne peut pas le considérer en même temps comme sacrée et divine pour ses propres adeptes.

Le Jihâd contre l'égoïsme

S'adressant à un groupe de combattants, de retour d'une bataille contre l'ennemi, le Prophète de l'Islam dit :

"Je vous félicite d'avoir accompli le jihâd mineur avec succès. Maintenant il va falloir accomplir le jihâd majeur." Les combattants lui demandèrent alors : "O Prophète d'Allah! Et quel est le jihâd majeur ?" Il répondit : "C'est le jihâd contre l'égoïsme." (Wasâ'il al-Chi'ah, vol. VI, p. 122.

L'Imam Ali (P) dit :

"Le meilleur jihâd est celui par lequel on lutte contre ses passions sauvages." (Wasâ'il al-Chi'ah, vol. VI, p. 124)

L'Islam est un système mondial

L'Islam n'est pas venu pour un peuple en particulier. C'est un système mondial. Du point de vue d'un Musulman, tout endroit est le domaine d'Allah, et toutes les choses ont été créées par Lui. L'Islam n'est le domaine exclusif d'aucune nation en particulier, pas plus qu'il n'est venu pour guider une société particulière. L'Islam veut que le monde entier bénéficie de ses enseignements vivifiants. Le Coran s'est décrit comme une guidance pour tout le monde, et présente le Prophète de l'Islam comme une bénédiction pour le monde entier.

Tous les êtres humains, indépendamment de leur race, de leur pays, et de leur origine, peuvent être les membres de la grande société musulmane, en acceptant les principes fondamentaux de l'Islam, et devenir ainsi les frères des autres Musulmans.

Pour former une société dépouillée de toutes erreurs doctrinales et de toute forme de mauvaise gestion, il est du devoir de tous, spécialement des croyants, de guider les gens vers le droit chemin.

Donc, le domaine des responsabilités islamiques n'est confiné à aucun territoire particulier. Il est universel, et aucune

frontière conventionnelle ne doit former une barrière devant la propagation des idées de la liberté et de l'unité musulmane.

Cet effort soutenu ne signifie pas qu'on cherche à imposer la doctrine islamique aux autres. Comme le Coran l'a déclaré, il n'y a pas de contrainte en matière de religion, et le droit chemin et le chemin de l'égarement sont bien distincts.

"Pas de contrainte en religion! La voie droite s'est distinguée de l'erreur." (Sourate al-Baqarah, 2:256)

Ce grand effort doit viser exclusivement à soulager la pensée du fardeau des mythes, à défaire les entraves de l'injustice, et à délivrer l'homme de toute forme d'exploitation, d'assujettissement, et d'ignorance.

Considérez bien à ce propos le verset coranique suivant: *"Pourquoi ne combattez-vous pas pour la cause d'Allah, des gens sans secours, des femmes et des enfants ? Lesquels disent "Notre Seigneur! Délivrez-nous de cette cité des oppresseurs, et donne-nous un protecteur choisi par Toi, et envoie-nous quelqu'un qui nous aidera."* (Sourate al-Nisâ', 4:75)

La vérité doit être expliquée avant d'avoir recours au combat

Il y a habituellement, parmi les troupes ennemies, au moins quelques personnes qui ont été entraînées dans le combat contre la vérité, soit de force, soit à cause de leur ignorance des faits. Or, étant donné que l'un des buts du jihâd est de délivrer les gens de toute forme de sujétion, d'exploitation et d'ignorance, il est du devoir du commandant des forces musulmanes de faire tout ce qui est en son pouvoir pour éclairer les soldats ennemis et pour leur montrer le droit chemin, avant d'engager le combat, et ce, afin qu'ils ne soient pas tués inutilement ou dans l'ignorance.

L'Imam Ali (P) a dit :
"Lorsque le Saint Prophète m'a envoyé au Yémen, il m'a

dit : "O Ali! Ne te bats contre personne avant de l'avoir invité à l'Islam et à l'acceptation de la vérité. Par Allah! Si tu réussis à guider une seule personne vers le droit chemin, ce sera un grand accomplissement. Tu seras en réalité son sauveur." ("Al-kâfi", vol. V, p. 34)

Des facilités spéciales sont offertes par l'Islam à cet égard

Si quelqu'un, parmi les soldats ennemis, veut venir vers les Musulmans pour discuter avec eux dans le but d'avoir une idée plus claire de l'Islam, ou d'étudier de plus près la vie individuelle et collective des Musulmans, afin de connaître la vérité à leur propos, il peut avoir toutes les facilités pour cela. C'est pourquoi, même si un simple soldat Musulman lui promet la sécurité, sa promesse sera respectée par tous les Musulmans, y compris par le Gouvernement islamique.

Le Saint Prophète a dit :

"Tous les Musulmans ont une responsabilité commune. Un serment fait par l'un d'entre eux est le serment de tous."

Si un seul soldat promet protection à quiconque, cela doit être considéré comme une protection promise par toute la Ummah.

LA PAIX EN ISLAM

"La paix est meilleure, mais les hommes sont portés à l'avarice." (Sourate al-Nisâ', 4:128)

Généralement parlant, tous les hommes préfèrent la paix de par leur nature. C'est pourquoi tous les systèmes sociaux, y compris ceux qui fondent leur philosophie sur la contradiction et le conflit, essaient de promettre une paix durable avec le temps.

Le Coran dénonce fermement toute guerre qui ne serait pas nécessaire à la défense de la cause d'Allah et à la délivrance

des gens des griffes des diables.

"O vous qui croyez! Entrez tous dans la paix et ne suivez pas les traces de Satan. Il est votre ennemi déclaré." (Sourate al-Baqarah, 2:208)

L'Islam veut non seulement que les relations inter-musulmanes soient pacifiques, mais il veut que leurs relations avec les non-Musulmans aussi le soient.

"S'ils inclinent à la paix, fais de même et confie-toi à Allah, car IL est Celui Qui entend et Qui sait tout." (Sourate al-Anfâl, 8:61)

Mais on doit prendre garde que le désir de paix de l'ennemi ne soit pas une ruse militaire ou politique, et une pure mystification.

"Mais s'ils veulent te tromper, Allah te suffit. C'est Lui Qui t'assiste de Son secours et par l'intermédiaire des croyants." (Sourate al-Anfâl, 8:62)

Une complète préparation pour faire face à l'ennemi

Tout en attachant une si grande importance à la paix, l'Islam veut que les Musulmans soient vigilants et bien préparés. Il veut qu'ils soient si forts que personne, parmi leurs ennemis déclarés ou secrets, n'ose penser à commettre une agression quelconque contre eux.

"Préparez, pour lutter contre eux, tout ce que vous trouverez, de forces et de cavaleries afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre." (Sourate al-Anfâl, 8:60)

Il est à rappeler que le mot "force" employé dans ce verset inclut toutes sortes de forces industrielles aussi. Etant donné que le développement industriel est un processus constant, le devoir religieux de tous les Musulmans est d'acquérir les industries modernes et les technologies modernes, non dans le but d'attaquer les autres, mais pour riposter à toute agression

qu'on tenterait contre eux en raison de leur faiblesse.

Les courses de chevaux et le tir à l'arc

Pour préparer les masses musulmanes à la participation au jihâd en vue d'obtenir l'indépendance ou de défendre leur existence, un programme efficace de courses de chevaux et de tir à l'arc fut introduit, les Musulmans furent encouragés à prendre part à ces compétitions. Pour susciter l'intérêt de la jeunesse pour ces courses, des prix convenables furent décernés aux gagnants. L'idée derrière tout cela était de rendre les Musulmans aptes au combat.

Il est évident que les courses de chevaux et le tir à l'arc avaient été choisis à cet égard en tenant compte des conditions de l'époque. L'esprit général de cette instruction islamique est que chaque Musulman doit prendre part, selon les tactiques de son époque, à un programme général d'entraînement en vue de se préparer au jihâd. En somme, tout Musulman doit être fort et apte à se défendre, et à défendre son idéologie et son pays, afin qu'aucun agresseur ne puisse le fouler aux pieds.

Selon une pratique divine éternelle, une nation qui n'est pas préparée à faire des sacrifices pour la défense du droit et de la justice, et qui ne sauvegarde pas ses propres droits et sa propre existence, est vouée à l'humiliation et à la ruine.

"Quiconque abandonne le jihâd et s'en désintéresse est humilié par Allah. Il est entouré de désastres. Son coeur devient noir. Il s'éloigne de la vérité. Etant donné qu'il n'a pas rendu justice au jihâd, il s'empêtre dans des ennuis et des troubles, et il est privé de justice." (Nahj al-Balâghah, vol. X)

Des immortels

Le Coran considère le jihâd comme un stimulant vivifiant pour l'individu et la société humaine.

"O vous qui croyez! Répondez à Allah et au Messager

lorsqu'il vous appelle à ce qui vous fait vivre, et sachez qu'Allah se place entre l'homme et son coeur, et que vous serez tous rassemblés devant Lui." (Sourate al-Anfâl, 8:24)

Un combattant qui sacrifie sa vie pour la cause d'Allah est immortel, et chaque Musulman a l'obligation d'avoir foi en l'immortalité des martyrs qui font le sacrifice suprême dans le chemin d'Allah. (Pour plus de détails, voir : "The Martyr", ISP., 1979).

"Ne crois surtout pas que ceux qui sont tués dans le chemin d'Allah soient morts. Ils sont vivants en réalité, et ils reçoivent leur sustentation de leur Seigneur. Ils seront heureux de la grâce qu'Allah leur a accordée. Ils se réjouissent pour ceux qui ne les ont pas encore rejoints et qu'ils ont laissés derrière eux, parce qu'ils n'éprouvent aucune crainte et qu'ils ne seront pas affligés. Ils se réjouissent du bienfait et de la grâce d'Allah, et parce qu'Allah ne laisse pas perdre la récompense des croyants." (Sourate Ale ʿImrân, 3: 169-171)

La foi en Allah et en Son Prophète, la réalisation du fait que la droiture exige des sacrifices, tout cela implique que le croyant se batte pour la cause d'Allah. En dépit de son amour intense pour ses parents, ses enfants, son foyer, sa maison, son travail ou ses occupations, il éprouve un zèle plus fort que ces attachements, et il est attiré par le champ de bataille dès qu'il entend un appel au combat dans le chemin d'Allah. Un homme formé par Allah sait que ses intérêts et attachements personnels sont naturels et convenables, à condition qu'ils n'excèdent pas leurs limites, qu'ils ne tuent pas son esprit d'homme, et qu'ils ne le rendent pas faible et lâche. Autrement son sort sera semblable à celui de tous les faibles et de tous les lâches dans l'histoire.

"O les croyants! Ne prenez pas pour amis vos pères et vos frères, s'ils préfèrent l'incrédulité à la foi. Ceux d'entre vous qui les prendraient pour amis, seraient injustes. Dis : "Si vos pères, vos fils, vos frères, vos épouses, votre clan, les bi-

ens que vous avez acquis, un négoce dont vous craignez le déclin, des demeures où vous vous plaisez, vous sont plus chers qu'Allah et Son Prophète et la lutte dans le chemin d'Allah, attendez-vous alors à ce qu'Allah fasse passer Son Commandement. Allah ne guide pas les gens pervers." (Sourate al-Tawbah, 9: 23-24)

Des combattants qui ne restent pas en arrière dans leur effort

"Les croyants qui restent derrière, à l'exception de ceux qui son infirmes, ne sont pas égaux à ceux qui combattent dans le chemin d'Allah avec leurs biens et leurs personnes! Allah préfère ceux qui combattent avec leurs biens et leurs personnes à ceux qui restent derrière. Allah a promis à tous d'excellentes choses; mais Allah préfère les combattants aux non-combattants, et IL leur réserve une récompense sans limites. Il les élève, auprès de Lui, de plusieurs degrés, en leur accordant pardon et miséricorde. Allah est Pardonneur et Miséricordieux." (Sourate al-Nisâ', 4: 95-96)

Des combattants invincibles et infatigables

"Allah aime ceux qui combattent dans Son chemin en rangs serrés, comme s'ils formaient un édifice scellé avec du plomb." (Sourate al-Çâff, 61:4)

"A ceux qui disent : "Notre Seigneur est Allah" et qui restent ensuite fermes dans leur foi, les anges descendent sur eux (et leur disent) : "Ne laissez rien vous alarmer ni vous affliger; accueillez avec joie la bonne nouvelle du Paradis qui vous a été promis." Nous sommes pour vous des amis dans la vie de ce monde et dans l'autre monde. Là-bas vous aurez, au Paradis, tout ce que vous désirerez; vous y obtiendrez toute ce que vous demanderez, comme un don accordé par Celui qui est le Pardonneur, le Miséricordieux." (Sourate Fuççilat, 41: 30-32)

"O les croyants! Lorsque vous rencontrez des incroyants

en marche pour le combat, ne leur tournez pas le dos. Et si quelqu'un tourne le dos en ce jour - à moins de se détacher pour un autre combat ou de se rallier à une autre troupe - il encourt la colère d'Allah, son refuge sera la Géhenne. Quel détestable retour final!" (Sourate al-Anfâl, 8: 15-16)

La société que l'Islam veut construire est une société vivante, mouvante et puissante, et porteuse d'un message universel. Les caractéristiques de cette société, que nous avons exposées brièvement dans ce livre, doivent vous conduire à lire des livres plus détaillés sur ce sujet; ils sont disponibles dans plusieurs langues.

Pour conclure, nous aimerions souligner que la construction d'un vrai système social islamique dépend de trois choses :

1. Une compréhension claire de tous les aspects de la société à construire sur la base de l'Islam;
2. La compréhension des moyens pratiques d'instaurer une telle société;
3. Un effort conscient et déterminé, accompagné de toutes sortes de sacrifices.

En l'absence de connaissance et d'effort nous ne pouvons pas attendre à ce que nous soyons jamais capables de jouir d'un système juste qui ait la faveur d'Allah. Du point de vue islamqiue, il y a un principe social immuable:

"Ce que vous serez, vos gouvernants le seront."

Prions donc tous :

- "O Seigneur! Nous aspirons à Te servir sous un gouvernement gracieux qui élève la dignité de l'Islam et des Musulmans, et qui disgracie l'incroyance et ses tenants. O Seigneur! Fais que nous soyons, sous un tel gouvernement, parmi ceux qui appellent les gens à T'obéir et les conduisent vers Ton chemin; et accorde-nous, de cette façon, la Grâce dans ce monde et dans l'Autre Monde."

- "O Seigneur! Accorde la paix et les bénédictions à

Mohammad et à ses descendants. Ouvre grands mes yeux pour mieux connaître ma religion; et accorde la confiance à mon coeur dans la sincérité de mes actes, et aide-moi à Te remercier jusqu'à la fin de ma vie."

- "O Seigneur! Je me réfugie auprès de Toi contre la méchanceté de mon âme; car elle m'inciterait au mal si Tu ne m'accordais pas Ta miséricorde. Je me réfugie auprès de Toi contre les méfaits du maudit Satan qui augmente mes péchés."

- "O Seigneur! Fais de moi l'un des soldats de Ton armée, car Ton parti sera toujours prospère; et fais de moi l'un de Tes amoureux, car Tes amoureux resteront sans crainte ni grief."

* * *

BIBLIOGRAPHIE

- *Al-Qur'ân al-Karim*
- *Nahj al-Balâghah*, 'Ali Ibn Abi Tâlib
- *Al-Ahkâm al-Sultâniyya*, al-Qâdhi Abou Ya'lâ
- *Al-Ahkâm al-Sultâniyya*, al-Mâwardi
- *Açl al-Chi'ah wa Uçûlohâ*, Mohammad Hussayn Kâchif al-Ghitâ'
- *A yân al-chi'ah*, Mohsin al-Amili
- *Al-Bidâyah* Wal Nihâyah, Ibn Kathir al-Quraychi
- *Bihâr al-Anwâr*, Mohammad Bâqir Majlici
- *Dalâ'il al-Imâmah*, Mohammad Ibn Jarir al-Tabari
- *Al-Dur al-Manthûr*, Jalâl al-Din 'Abd al-Rahmân al-Suyûti
- *Falsafatunâ*, Mohammad Bâqir al-Çadr
- *Faroogh-i Abâdiyat*, Ja'far Çubhâni (en persan)
- *Furû' al-Kâfi*, Mohammad Ibn Yaqub al-Kulayni
- *Al-Fuçûl al-Muhimmah*, 'Abd al-Hussayn charaf al-Dîn al-Musawî
- *Al-Ghadir*, Abd al-Hussayn Ibn Ahmad Tabrizi Amini
- *Târikh-i Tammaddum* (en persan), Will Durant
- *Hukumat-i Islâmi*, Ruhullâh al-Musavi al-Khomeyni
- *Al-Imâmah Wal Siyâsah*, 'Abdullâh Ibn Muslim Ibn Qutaybah Dinâwari
- *Iqtiçâdunâ*, Mohammad Bâqir al-Çadr
- *Al-Içâbah*, Chahâb al-Dîn Ahmad bin 'Ali, alias Ibn Hajar al-Asqalâni
- *Isti'âb*, Yûsuf bin 'Abdullah, alias Abd al-Bar
- *Istibçâr*, Abu Ja'far Muhammad bin Hassan Cheikh Tûci
- *Jâmi al-Jawâmi* , Jalâl al-Din 'Abdul-Rahmân al-Çuyûti
- *Jihâd Akbar*, Ruhullâh al-Musawi al-Khomeyni (en persan)
- *Kamâl al-Dîn*, Abu Ja'far Mohammad, alias Chaykh Çadûq
- *Al-Kâmil fil Târikh*, 'Izz-ul-Din 'Ali ibn al-Athir Jarari

- *Khaçâ'iç* (Kitâb al-Khaçâ'iç Fi Fadhl 'Ali Ibn Abi Tâlib), Abu 'Abd al-Rahmân Ahmad bin Ali Nisâ'î
- *Kanz al-'Ummâl*, Cheikh Alâ' al-Dîn Ali al-Muttaqi Hassan al-Dîn al-Burhân Pûri
- *Kitâb Abuthar*, Abd al-Hamid Jawdah al-Sahâr
- *Kitâb al-Irchâd*, Muhammad Ibn Muhammad, alias Cheikh al-Mufid
- *Man Lâ Yahdhuruhu-al-Faqih*, Cheikh Çadûq
- *Minhâj*, Ibn Taymiyyah
- *Murûj al-Thahab*, 'Ali Ibn al-Hussayn al-Mas'ûdi
- *Musnad Ahmad*, Ahmad Ibn Hanbal
- *Mustadrak al-Wasâ'il*, Abu Muhammad al-Hussayn, alias 'Allamah Nûri
- *Safinat al-Bihâr*, Hâjj Cheikh 'Abbas al-Qummi
- *Çahih Bukhâri*, Muhammad Ibn Ismâ'il Bukhâri
- *Çahih Muslim*, Muslim Ibn Hajjâj Nichâpûri
- *Al-Chakhçiyyah al-Dawliyah*, Mohammad Kâmil Yâqût
- *Charh Nahj al-Balâghah*, 'Izz al-Din, alias Ibn 'Abi-1-Hadid
- *Charâ'i' al-Islam*, Abul Qâcim Najm al-Dîn Ja'far bin al-Hussan al-Hilli
- *Chi'ah Dar Islam* (en persan), Muhammad Hussayn al-Tabatabâ'i
- *Sirât al-A'immah*, Hâchim Marûf
- *Sirat al-Nabi*, Hâchim Marûf
- *Tafsir al-Burhân*, Hâchim Bin Sulaymân al-Hussayni al-Bahrâni
- *Tafsir al-Kabir*, Fakhruddîn al-Râzi
- *Tafsir al-Mizân*, Mohammad Hussayn Tabâtabâ'i
- *Târikh Abu-l-Fidâ*, Imâd al-Dîn Abu-l-Fidâ
- *Târikh Tabari*, Mohammad Ibn Jâbir Tabari
- *Târikh al-Ya'qûbi*, Ibn Wâdhih al-Ya'qûbi
- *Tahrir al-Wasilah*, Ruhullâh al-Mûsawi al-Khomeyni
- *Tahthîb (al-)*, Cheikh al-Tûci
- *Uçûl-i Falsafah wa Rawich-i ri'âlism*, Muhammad Hussayn Tabâtabâ'i (en persan)
- *Uçûl al-Ghaba*, 'Izz al-Dîn 'Ali Ibn al-Athir Jazari
- *Al-Wâfi*, Mullah Mohcin Faydh Kâchâni
- *Wasâ'il al-Chi'ah*, Cheikh Muhammad Bin Hassan al-Hur al-Amili

* * *



TABLE DES MATIERES

Islam - Qui est digne d'occuper la position d'arbitre ? - Les lourdes responsabilités d'un juge - Adhésion à la Loi divine - La conduite à adopter envers les plaideurs - L'indépendance et l'immunité de la Magistrature.

Les Relations des Musulmans avec les Autres

Le Jihâd

Les buts du **Jihâd** - L'agression est une mauvaise chose, quel que soit l'agresseur - Le **Jihâd** contre l'égoïsme - L'Islam est un système mondial - La vérité doit être expliquée avant d'avoir recours au combat - Des facilités spéciales sont offertes par l'Islam à cet égard.

La Paix en Islam

Une complète préparation pour faire face à l'ennemi - Les courses de chevaux et le tir à l'arc - Des immortels - Des combattants qui ne restent pas en arrière dans leur effort - Des combattants invincibles et infatigables.

* * *